ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, vingt-neuvième année, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1924.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1924_000_029.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS
SCIENTIA VINCERE TENEBRAS

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

---

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1923-1924

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1924

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

Messieurs les Abonnés sont priés de verser le montant de leur abonnement pour l'année 1923-1924, à notre compte chèques postaux N° 371 89 avant le 1er janvier 1924 ; passé ce délai, nous ferons encaisser par la poste à leurs frais.

Le Comité de Rédaction.

La Situation de l'Université pendant la LXXXIXe année académique

PAR

PAUL HEGER

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée le 15 octobre 1923.

L'Université de Bruxelles entre aujourd'hui dans la quatre-vingt-neuvième année de son existence; c'est avec une joie profonde que nous pouvons, avec tous ses amis, nous réjouir de sa prospérité. Le rapport annuel qui vous sera distribué très prochainement vous fera connaître les faits les plus intéressants de notre vie intérieure pendant l'exercice écoulé; vous y trouverez les preuves du développement de notre enseignement, qui tend constamment à s'élargir et à s'élever en dépit des troubles profonds résultant de la situation politique de notre pays et de toute l'Europe.

Dans cette désolation presque universelle, les Universités apparaissent comme des oasis dans un désert, comme des refuges où la civilisation menacée garde les trésors de sa culture. On comprend mieux, depuis les cruelles leçons de la guerre, quelle est la valeur du haut enseignement même au point de vue de la prospérité matérielle du pays; des interventions généreuses dont je vais avoir à vous rendre compte prouvent que l'Université trouve de jour en jour de plus solides appuis non seulement auprès des autorités gouvernementales, provinciales et communales, mais aussi auprès des particuliers.

L'Université Libre de Bruxelles est née de l'initiative privée, c'est encore d'elle que lui vient son principal support.

Mais il convient qu'avant tout, me conformant à une tradition qui nous est chère, nous rendions hommage à ceux de nos collègues dont nous avons eu, cette année, à déplorer la mort.

Alphonse Van Engelen a succombé le 15 mai à une cruelle maladie qui le minait depuis longtemps et dont il a stoïquement supporté la douloureuse épreuve. Nommé en 1884 suppléant des cours de l'Ecole de pharmacie, professeur extraordinaire en 1888, promu à l'ordinariat en 1897, Alphonse Van Engelen fut chargé, le 8 décembre 1900, des cours de chimie pharmaceutique et de chimie toxicologique. Quelques années plus tard, en 1907, il ajoutait à cette charge déjà très lourde celle des cours et des travaux pratiques de chimie analytique. Se dévouant corps et âme à un enseignement auquel il consacrait tout son temps et tout l'effort de sa belle intelligence, Van Engelen sut conquérir l'estime et l'amitié de tous; l'Université perd en lui un de ses serviteurs les plus dévoués, un travailleur dont la modestie fut telle qu'il a formulé, dans ses volontés dernières, le désir qu'aucun article nécrologique ne lui fût consacré. Rien ne peut cependant nous empêcher de rendre un légitime hommage à ses qualités d'homme de science et à la générosité de son cœur; nous ne saurions oublier non plus la large part qui revient à Alphonse Van Engelen dans l'actuelle prospérité de notre Ecole de pharmacie.

La perte de Jules Dallemagne fut un autre deuil, cruellement ressenti par beaucoup d'entre nous. Son entrée à l'Université, comme étudiant d'abord, puis comme professeur, date de l'année 1878; jamais carrière ne s'annonça plus brillante, jamais plus bel enthousiasme n'entraîna vers les sommets de la science une plus généreuse nature.

Fils d'ouvrier, boursier de notre Université, Jules Dallemagne eut à cœur de se suffire à lui-même, et bien avant d'avoir conquis son diplôme de médecin il avait affirmé son talent de penseur et d'écrivain; le plus éclatant succès couronna ses efforts; il crut un instant avoir réalisé son rêve mais ce bonheur fut de courte durée : chargé du cours de médecine légale en 1892, Jules Dallemagne se

vit forcé, au bout de trois ans, de prendre une retraite qui ne devait pas lui faire trouver le repos : les dernières années de sa vie ne furent qu'une longue souffrance.

Ce n'est pas impunément que l'on explore les plus hautes régions de l'intellectualité alors que l'on est aux prises chaque jour avec les réalités de la vie. Dallemagne a succombé aux excès de travail : c'est après avoir produit en un temps très court une œuvre des plus remarquables, après avoir écrit quatre volumes en un an qu'il se sentit défaillir et jamais il ne put trouver l'énergie nécessaire pour remonter le courant qui l'entraînait fatalement vers la tombe.

En rendant compte, dans nos précédents rapports annuels, des larges interventions qui s'étaient produites en faveur de notre Université, nous avons constaté que certaines Facultés comme l'Ecole polytechnique et l'Ecole de médecine paraissaient avoir été privilégiées. Dans le discours qu'il prononça ici même le 17 octobre 1921 l'un des membres les plus éminents de notre Faculté de Droit jetait, sous une forme qu'il s'efforçait d'adoucir par l'humour, un cri d'alarme. « L'état présent des locaux de notre Faculté de Droit est déplorable, disait-il, et serait même intolérable si nous n'avions le ferme espoir qu'il disparaîtra à bref délai. » Cette plainte n'était que trop fondée. M. le professeur Marcq avait raison et, sans doute, quand il s'est exprimé comme il l'a fait, notre collègue savait déjà quel était notre souci de tous les jours : nous savions que l'Ecole de médecine, grâce à l'intervention de la Fondation Rockefeller et de la Ville de Bruxelles allait être dotée bientôt de superbes locaux; nous commencions alors la construction des vastes bâtiments destinés à abriter l'Ecole polytechnique et la Faculté des Sciences; mais comme je le disais ici même le 16 octobre 1922 nous étions loin de méconnaître tout ce qui restait à faire pour les autres Facultés.

Il vous intéressera sans doute de savoir comment fut amorcée et conduite la négociation relative à cet objet.

Au mois d'août de l'année dernière, nous reçûmes la visite de M. Alexandre Smith, secrétaire de l'Université de Princeton et grand ami de M. Herbert Hoover. Celui-ci avait chargé M. A. Smith d'une importante mission. On sait que la C. R. B. américaine a été constituée dans le but de favoriser en Belgique le développement de l'éducation, au sens large du mot. M. Smith venait s'enquérir sur

place des besoins les plus urgents auxquels la C. R. B. pourrait, dans cet ordre d'idées, consacrer une nouvelle et généreuse intervention. Il n'avait encore, à ce moment, aucun projet précis : une enquête impartiale devait seule former sa conviction.

Lorsqu'il vint nous voir, nous lui exposâmes en toute franchise notre situation : les efforts que nous avions réalisés, les précieux concours qui nous avaient secondés dans notre tâche, et aussi toutes les imperfections de l'œuvre accomplie, toutes les lacunes qu'il fallait encore combler; nous attirâmes son attention sur les entraves que la modicité de nos ressources apporte à l'organisation de notre enseignement, tant au point de vue du recrutement de notre corps professoral qu'au point de vue de l'outillage des laboratoires et de la bibliothèque. Il fallut bien montrer à M. Smith nos locaux, nos misérables installations de la rue des Sols et notamment ces auditoires de la Faculté de Droit que M. Marcq avait si aimablement comparés aux salles du jardin d'enfants de son village natal. Puis, pour faire contraste et lui permettre d'apprécier ce que nous sommes en état de réaliser quand les ressources ne nous font pas défaut, nous avons conduit M. Smith au Solbosch. Il faisait très beau ce jour-là et aussitôt son impression se traduisit par cette question : « Mais pourquoi toute l'Université ne vient-elle pas ici? » Et il montrait du doigt les terrains disponibles, la propriété Capouillet et les espaces prenant façade sur l'avenue des Nations. Et il admirait les frondaisons voisines du Bois de la Cambre et, à l'horizon, la forêt de Soignes. Dès cet instant sa conviction personnelle était faite. Il me confia qu'en débarquant en Europe il ne songeait nullement à orienter vers des achats de terrains, vers des constructions et des bâtiments, l'effort de la C. R. B. « Le problème des briques, me dit-il, est moins important que le problème des hommes. » Nous pensions tous comme lui. Mais M. Smith ajouta : « Dans certains cas, le bâtiment est pourtant un problème essentiel. Aussi longtemps que l'Université de Bruxelles n'aura pas largement résolu ce problème elle sera paralysée dans son essor. Le cadre matériel influe sur le développement moral et je pense que pour vous, à l'heure actuelle, le besoin le plus urgent est de grouper dans un site agréable et spacieux les divers éléments d'une véritable cité universitaire, non seulement vos salles de cours, vos laboratoires, votre bibliothèque, mais encore des homes pour Etudiantes et Etudiants, enfin des terrains de sport.

Rien ne peut contribuer plus efficacement à fortifier l'âme de votre Université, à créer un esprit de profonde solidarité entre tous ceux, professeurs, étudiants, anciens étudiants, qui lui appartiennent ou gravitent autour d'elle. »

J'ai tenu à vous rapporter, le plus fidèlement possible, les paroles de M. Smith, parce qu'elles résument les hautes préoccupations qui ont inspiré le nouveau geste de la C. R. B. Elles soulignent en même temps l'importance morale du bienfait que nous lui devons. M. Smith poursuivit son enquête dans tous nos établissements d'enseignement supérieur, à Gand, à Louvain, à Liége, à Mons; mais le projet qu'il avait esquissé devant nous en visitant le Solbosch garda ses préférences, et dès son retour en Amérique, il s'efforça d'y rallier l'assentiment de M. Hoover.

Nous ne tardâmes guère à pressentir le succès de cette tentative, car bientôt la C. R. B. invita notre administrateur, M. Bourquin, et notre secrétaire, M. Willems, à se rendre aux Etats-Unis, en compagnie d'un grand ami de l'Université de Bruxelles, M. Shaler, pour étudier l'organisation de certaines Universités américaines. C'était un bon signe; il ne fut pas trompeur.

Au cours de ce voyage, les négociations se poursuivirent rapidement; le 18 novembre, M. Bourquin nous câblait de New-York que la convention définitive était signée; le soir même j'avais la grande joie d'annoncer au banquet de la Saint-Verhaegen cette heureuse nouvelle; beaucoup d'entre vous se souviennent sans doute des acclamations enthousiastes par lesquelles elle fut accueillie.

L'Université, l'Union des Anciens Etudiants, les Associations générales des Etudiantes et des Etudiants ont immédiatement adressé à M. Hoover et à ses collaborateurs de la C. R. B. le témoignage de leur chaleureuse gratitude. Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'en renouveler en ce moment l'expression. Nous mesurons toute la reconnaissance que nous devons à nos grands amis d'Amérique. Ils ont compris la valeur de notre effort, ils obéissent, en nous aidant, aux mobiles les plus nobles; nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'ils ont mise en nous.

Je viens de vous dire que la convention entre la C. R. B. et l'Université de Bruxelles a été signée il y a près d'un an, le 18 novembre. Depuis lors nous sommes entrés dans la voie de l'exécution.

Des accords sont intervenus avec la Ville de Bruxelles pour l'achat

des terrains nécessaires; dans cette circonstance comme toujours, notre Bourgmestre, notre Echevin des Travaux publics, le Collège et le Conseil communal tout entier nous ont apporté le précieux concours de leur sympathie; en leur témoignant ici notre reconnaissance, nous tenons à remercier également les Directeurs des services techniques et administratifs de la Ville de Bruxelles : leur bienveillante intervention a largement contribué à aplanir les difficultés inhérentes à l'établissement d'un quartier nouveau de la capitale.

De son côté, dès le mois de janvier, M. Hoover déléguait à Bruxelles un architecte éminent, M. John Mead Howells, qui passa plusieurs semaines à étudier avec nous l'établissement du programme d'un concours entre les cinq architectes belges chargés par la C. R. B. de dresser les plans des constructions nouvelles. Ce programme prévoit l'édification : 1° d'un bâtiment universitaire destiné à abriter la Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit, l'Administration et la Bibliothèque; 2° d'une Maison des Etudiantes; 3° d'une Maison des Etudiants. L'attention des architectes a été tout spécialement attirée sur l'aspect artistique de l'œuvre qui leur est confiée. « Il est essentiel, dit le programme, que ce groupe soit d'une conception et d'une expression architecturales dignes de sa destination et de son emplacement. »

Les plans sont terminés; ils ont été envoyés il y a un mois à la C. R. B. pour être soumis à l'appréciation d'un jury qui se réunira dans quelques jours à New-York, sous la présidence de M. Herbert Hoover, et qui compte parmi ses membres, à côté de deux architectes américains, deux délégués de l'Université de Bruxelles.

Nous avons donc aujourd'hui la certitude, — et non plus seulement l'espoir, — de voir toute l'Université moins la Faculté de médecine groupée dans un site admirable sur l'emplacement de l'exposition de 1910. A côté des bâtiments proprement dits nous avons prévu l'établissement de plusieurs courts de tennis et d'une plaine de sport pour nos étudiants : l'ensemble couvrira environ douze hectares.

L'exposé de ces projets mériterait d'être commenté autrement que je ne puis le faire dans les limites qui me sont imposées; ceux qui se souviennent des origines de notre Université, ceux qui ont souffert et se sont dévoués pour elle se sentiront émus en songeant à notre avenir désormais assuré. Que tous ceux-là, et ils sont nombreux,

considèrent ces réalisations inespérées comme la récompense de leur vaillant effort et aussi comme une démonstration de la haute valeur morale du principe qui est à la base de notre enseignement. Nos fondateurs avaient juré de prêcher la fraternité humaine sans distinction de caste ou d'opinion; nous avons obéi à ce précepte et j'ose croire que la manière dont nous l'avons mis en pratique n'est pas étrangère à la sympathie dont, en ces dernières années, notre Université a recueilli tant de preuves.

C'est que des deux côtés de l'Atlantique on a compris que pour sauver la civilisation et la société elle-même il faut développer la haute culture. M. Alexandre Smith, dont je parlais tout à l'heure, avait raison d'estimer qu'à ce point de vue « le problème des hommes est plus important que le problème des briques ». Aussi a-t-il obtenu que la C. R. B., après nous avoir permis de résoudre la question des constructions universitaires, nous aidât à assurer le recrutement du corps professoral.

Vous vous souvenez que depuis un an déjà certaines chaires de l'enseignement technique à Bruxelles, à Louvain, et à Mons sont subsidiées par la C. R. B. Cette généreuse initiative vient de recevoir un développement du plus haut intérêt. Il y a quelques semaines nous recevions de MM. Tuck et Shaler une lettre par laquelle ils nous annonçaient que, comme suite à la visite faite à Bruxelles par M. Galpin, la C. R. B. Educational Foundation avait décidé d'offrir à l'Université de Bruxelles et de Louvain en même temps qu'à l'Ecole des Mines de Mons la possibilité de créer des postes d'assistants. Deux postes seraient créés à Bruxelles durant l'année 1923-1924, deux en 1924-1925, deux en 1925-1926 et les six postes seraient maintenus pendant six ans, grâce aux subventions annuelles de la C. R. B.

Pareille intervention est d'une évidente opportunité dans la crise que nous traversons : les difficultés grandissantes de la vie matérielle risquent de détourner des carrières scientifiques les jeunes gens qui se sentent attirés vers elles; il y a là un problème des plus graves, des plus menaçants; nous devons, au nom de l'Université et du pays tout entier, remercier la C. R. B. d'avoir songé à lui donner une solution qui sauvegarde tous les intérêts.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai fait ressortir devant vous la manière à la fois intelligente et généreuse dont avait agi la

famille Solvay vis-à-vis de l'Université; elle nous a puissamment aidés à acquérir l'outillage nécessaire à notre Ecole polytechnique, elle a assuré l'avenir des instituts fondés par Ernest Solvay : Institut de physiologie, Ecole de commerce, Instituts internationaux de physique et de chimie. Cette année, c'est l'Institut de sociologie dont les rapports avec l'Université ont été établis et dont le sort vient d'être fixé.

Cet Institut avait un caractère spécial parce qu'il était particulièrement l'œuvre personnelle d'Ernest Solvay : l'étude des questions sociales avait toujours été l'une de ses principales préoccupations; il s'y était adonné avec passion. Comprenant qu'un établissement d'enseignement supérieur ne peut se désintéresser des problèmes sociaux, il avait favorisé la création de l'Ecole des sciences politiques et sociales puis, en 1904, s'étant assuré la collaboration d'Emile Waxweiler, il avait construit, au Parc Léopold, cet admirable laboratoire qui devint un centre intellectuel dont le rayonnement s'étendit bien au delà de nos frontières.

On pouvait craindre qu'après la guerre et surtout après qu'Ernest Solvay eut rejoint Waxweiler dans la tombe, l'avenir de l'Institut de sociologie fût menacé. Mme Solvay et ses enfants n'ont pas voulu qu'il en fût ainsi; tout au contraire, ils ont tenu à compléter magnifiquement cette œuvre qui tenait plus que tout autre au cœur de notre grand concitoyen. Une convention est intervenue entre la famille Solvay et l'Université; l'Institut de Sociologie Solvay sera désormais intimement rattaché à l'ensemble de notre organisation scientifique; nul doute qu'il ne devienne un centre des plus actifs de la vie universitaire car nous avons eu l'heureuse fortune de pouvoir en confier la direction à M. Ernest Mahaim; cet homme éminent, dont la réputation scientifique est appréciée dans le monde entier, a consenti à accepter cette charge. Il a marqué ainsi l'intérêt qu'il porte à la grande œuvre d'Ernest Solvay et en même temps la sympathie qu'il éprouve pour notre Université. Je le remercie et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

M. le Professeur Mahaim sera assisté dans l'exercice de sa charge par un Comité scientifique composé de sept membres, dont la mission sera de contribuer à déterminer l'orientation de l'Institut par l'échange de vues entre compétences; un membre sera désigné par le Bureau du travail auprès duquel M. Mahaim représente la Bel-

gique; cette collaboration ne peut manquer de donner à l'Institut un supplément d'autorité au point de vue international; trois autres membres ont été désignés par la famille Solvay; voulant reconnaître les services rendus par les trois directeurs dont la mission a pris fin, elle a porté son choix sur MM. Barnich, Hostelet et Emile Vandervelde; les autres membres seront prochainement nommés par le Conseil d'Administration de l'Université. La durée du mandat est de trois années.

D'après une convention conclue entre la Ville de Bruxelles et M. Ernest Solvay en 1904, les locaux de l'Institut de Sociologie ainsi que leur contenu devaient faire retour à la ville en 1926; ce fait s'explique par cette circonstance qu'à l'époque où cette convention a été conclue, l'Université ne possédait pas encore la personnalité civile. Comme il en est autrement aujourd'hui la Ville de Bruxelles n'a pas hésité à renoncer au privilège de cette stipulation, donnant ainsi à l'Université une nouvelle preuve de sa maternelle sollicitude.

Messieurs, l'heure me paraît venue d'exprimer publiquement ici un vœu qui répond, j'en suis certain, non seulement aux désirs de l'Université, mais à ceux de tous les Belges : en effet, la Belgique entière a, vis-à-vis d'Ernest Solvay, une dette que chacun reconnaît.

Nous souhaitons qu'un Comité se constitue à l'initiative de l'Université pour édifier un monument qui rappelle aux générations futures, sous une forme qu'il ne m'appartient pas de préciser, l'ensemble des titres acquis par Ernest Solvay à la reconnaissance de la Nation et de l'Humanité.

Parmi les événements importants qui se sont accomplis au cours du dernier exercice je tiens à mentionner encore l'initiative inattendue et tout à fait remarquable prise par la Direction de l'Union Minière du Haut Katanga. Disposant de riches minerais qu'elle traite dans l'usine de Oolen pour en extraire le radium, l'Union minière a voulu que les huit premiers grammes obtenus par elle fussent mis à la disposition de la Fondation Universitaire.

On sait avec quelles difficultés on se procurait jusqu'ici la précieuse substance; on se souvient du geste gracieux des femmes américaines, offrant à Mme Curie, à titre d'hommage, un gramme de radium. Comment ne pas être fiers, pour notre pays, du geste de

ceux qui ont songé à mettre à la disposition de chacune des quatre Universités belges deux grammes de ce puissant agent thérapeutique?

Comme il s'agissait de desservir à la fois des intérêts humanitaires et des intérêts scientifiques, il a été convenu qu'une portion du radium disponible serait réservée aux besoins des recherches de laboratoire, la majeure partie étant utilisée dans les hôpitaux. Une convention est intervenue à cet effet entre la Fondation Universitaire, le Conseil général des Hospices et l'Université. Les malades traités dans nos hôpitaux pourront désormais bénéficier des méthodes thérapeutiques nouvelles basées sur les remarquables propriétés du radium; d'autre part, celles-ci seront étudiées méthodiquement dans nos laboratoires.

Déjà nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que les recherches poursuivies par M. le Professeur Slosse à l'Institut Solvay ont abouti à des résultats des plus intéressants qui ont été récemment communiqués à la Société belge de biologie. D'autre part, les succès obtenus au concours universitaire par plusieurs de nos étudiants et par une de nos étudiantes attestent que le culte de la science pure reste en honneur parmi eux. Il doit en être ainsi pour que l'Université puisse accomplir sa plus haute mission, qui est de concourir au progrès des sciences.

S'il est un homme que nous puissions à cet égard citer en exemple à la jeunesse studieuse, c'est notre Recteur entrant, le Professeur Brachet, dont les travaux jettent une vive lumière sur les problèmes les plus obscurs et les plus passionnants de la biologie.

J'ai hâte de lui céder la parole après lui avoir souhaité que son Rectorat soit aussi fructueux pour notre Université que le fut celui de son prédécesseur.

La Vie, Créatrice des Formes et des Fonctions

PAR

A. BRACHET

Recteur de l'Université libre.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée le 15 octobre 1923

Une tradition tendait à s'établir qui faisait des discours par lesquels notre Université inaugure la rentrée des cours, des exposés de projets ou des programmes de réformes dans l'organisation de l'enseignement supérieur; on voulait ainsi montrer au public qui nous écoute et aux étudiants ce que doivent être des Facultés modèles, ce que seront les nôtres si nos efforts aboutissent. Successivement on a entendu mon honorable prédécesseur, M. le Prorecteur De Keyser, formuler les principes sur lesquels notre nouvelle Ecole polytechnique devait être fondée: nous savons aujourd'hui, et c'est un mérite qu'il convient de lui rendre, que ce qui n'était alors que des espérances est devenu une réalité solide qui commence à donner les preuves de sa valeur. Puis notre collègue, M. le Professeur René Marcq, avec son beau talent et dans un clair langage, indiqua les mesures qui, en augmentant encore le prestige et l'autorité de la Faculté de Droit, l'adapteraient plus complètement aux nécessités actuelles et donneraient à son activité le rendement maximum. Je crois que ce discours, lui aussi, a eu plus qu'un intérêt littéraire et qu'il a été consacré par des actes. M. le Professeur Bayet, enfin, nous a excellemment exposé les

vœux de la Faculté de Médecine et je puis ajouter qu'ils seront en grande partie réalisés dans un avenir peu éloigné.

Il serait juste, maintenant, que, poursuivant la tradition, les Facultés des Sciences et de Philosophie fissent entendre leur voix. Vous me permettrez cependant d'interrompre, sinon de rompre la série et, cette fois, au moins, de parler d'autre chose. Ce n'est pas que tout ait été dit en cette matière; c'est moins encore que j'attache peu d'importance aux projets que ces deux Facultés pourraient vous soumettre. Bien au contraire, elles peuvent être assurées que pendant tout le temps que j'aurai l'honneur d'occuper les fonctions rectorales, elles trouveront en moi un défenseur ardent en même temps qu'un admirateur convaincu. Car je suis de ceux qui pensent que dans des ordres d'idées moins différents qu'il ne semble d'après les programmes de leurs cours, la Faculté des Sciences et la Faculté de Philosophie et Lettres sont les vrais fondements d'une Université dans un pays comme le nôtre. Pour le développement de la culture générale, leur activité joue un rôle essentiel; sans le travail de recherches ou d'érudition qui s'y fait, l'art de l'ingénieur, le Droit ou la Médecine sortiraient difficilement de l'empirisme et risqueraient de ne conduire qu'à des professions lucratives.

Seulement, il ressort à toute évidence des trois discours que je rappelais tantôt, que les idées et les principes généraux qui guident les réformateurs sont en réalité les mêmes pour tous. Les modes d'application varient selon les Facultés, mais l'état d'esprit qui les commande a les mêmes origines dans toutes et conduit à un programme uniforme dans ses caractères essentiels : étendre l'action de l'Université à des aspects de la Science que notre époque a fait naître ou a rajeunis, développer le travail personnel des étudiants en mettant à leur disposition un outillage plus parfait, et surtout en leur donnant l'exemple constant du labeur et de la dignité d'un corps professoral homogène et bien choisi, travailler au progrès de la Science dans tous les domaines, et par tout cela créer dans l'Université un milieu de culture intellectuelle et morale où les jeunes gens, tout en s'instruisant, prendront conscience du rôle social que l'élite est appelée à jouer dans un pays et comprendront tous les devoirs que leur imposent les carrières, dites libérales, que l'enseignement supérieur ouvre à leur activité. Tel est le but commun de toutes les

Facultés et de tous les professeurs; les moyens d'y parvenir sont affaire d'organisation intérieure et doivent être examinés dans chaque cas sous un angle particulier.

Voilà pourquoi je ne parlerai aujourd'hui ni de projets d'avenir, ni de plans de réorganisation académique. Tous ceux qui sont ici savent que l'on ne cesse d'y penser et d'y travailler. Avec l'aide de nos amis et l'appui de nos élèves, nous aboutirons sûrement; alors le moment sera venu de retracer le chemin parcouru.

Je vais donc parler de Science. Oh! pas sous une forme aride ni dans un langage technique ou abstrait qui ne trouverait grâce que devant les spécialistes sans leur rien apprendre. On peut presque toujours et dans toutes les sciences, exposer sous une forme accessible au public cultivé des idées générales, des notions d'ensemble, capables de satisfaire sa légitime curiosité et de lui faire connaître l'état actuel d'une question scientifique importante. Ces idées et ces notions ne doivent pas nécessairement exprimer les conclusions formelles de recherches définitives; elles peuvent, sans perdre de leur intérêt, n'être que l'interprétation provisoire et momentanée d'observations suffisantes pour soulever un coin du voile, incapables de le déchirer complètement; elles peuvent même n'être encore que des espérances dans ce que fera connaître l'avenir, une lueur dans les brumes de l'ignorance ou un simple acte de foi du savant dans la valeur des méthodes et du raisonnement. Tout cela, et j'y insiste, peut en général s'énoncer en un langage clair et simple, mais il faut savoir se contenter de faire connaître les idées et de montrer le lien qui les enchaîne. Si on veut donner les preuves objectives, si on veut légitimer des doutes par la critique des faits, alors la langue technique devient nécessaire, mais alors aussi l'intérêt n'est plus que pour les spécialistes.

Dans cet ordre d'idées la Biologie, parmi les sciences de la Nature, est privilégiée; consciemment ou inconsciemment, elle intéresse tout le monde, puisque nous sommes des êtres vivants. En parlant aujourd'hui des rapports qui existent entre l'organisme adulte et le germe qui lui donne naissance, j'éveillerai peut-être en quelques-uns d'entre vous le souvenir de méditations fugitives, de questions obscurément apparues à certains moments devant leur raison, de curiosités incomplètement satisfaites. Et pour ceux à qui le problème ne s'est

jamais posé, mon espoir est de parvenir à fixer leur attention sur lui et de les convaincre qu'il mérite qu'on s'y arrête.

Pour peu qu'on y réfléchisse, en effet, on aperçoit vite que ce problème n'est pas seulement d'ordre biologique mais aussi et au même degré, d'ordre philosophique, surtout quand nous en rapportons les données à l'être humain, à nous-mêmes. C'est pourquoi je vous prie de ne pas oublier, dans votre appréciation des généralisations auxquelles je me laisserai peut-être entraîner, que c'est un biologiste qui vous parle et que c'est toujours en biologiste qu'il raisonne, même quand il aborde des domaines où il est peut-être périlleux pour lui de s'aventurer.

La première idée qui vient à l'esprit, une idée simple et pour ainsi dire élémentaire, est que le lien qui unit le minuscule germe initial à l'être adulte qui en proviendra, celui-ci aux germes qu'il formera et ainsi de suite, c'est la vie elle-même, la vie avec toutes ses propriétés et aussi tous ses mystères.

Et sans doute le grand fait de la continuité de la vie à travers toutes les générations successives est d'une importance capitale, d'autant plus qu'il n'est actuellement mis en doute, je crois, par personne et que sous réserve d'une découverte vraiment inattendue, pour ne pas dire invraisemblable, on peut le considérer comme acquis. Mais à la question qui nous occupe, il ne fixe que le cadre, c'est-à-dire qu'il exclut d'emblée toute une série d'explications parfaitement possibles, voire admissibles à priori. Mais le cadre fixé, rien n'est encore résolu, si ce n'est que nous savons où nous devons chercher.

Il est extrêmement difficile de donner de la vie une définition claire, précise et concise. Nous ne la connaissons que par ses manifestations, par les transformations qu'elle provoque dans les matériaux où elle siège et dans la mesure seulement où celles-ci sont directement ou indirectement accessibles à nos sens. Or ces manifestations, à de multiples points de vue, offrent des aspects bien différents dans le germe qui naît, puis qui s'accroît et prend ses formes, ou dans l'être adulte qui vit sa vie fonctionnelle.

Dans le germe en action, qui subit un développement constant et progressif, elles sont exubérantes; la croissance, souvent énorme, lui incorpore incessamment des matériaux étrangers qui sont assi-

milés, c'est-à-dire rendus vivants; elles transforment sans arrêt la matière qui le compose, la modèlent en construisant les organes et en leur donnant leur forme et leur taille. Dans l'organisme adulte, elles se bornent à maintenir, pendant la durée de sa vie individuelle, ce qui a été édifié et sont ce que les physiologistes appellent les fonctions.

Dès ce moment, plus rien ne change; les organes figés dans leur composition et dans leur structure, devenus, dans les conditions normales, incapables de créer du nouveau, s'usent peu à peu, leur activité se ralentit, puis ils meurent. Seuls quelques germes nouveaux, dissimulés dans le reste du corps, échappent à la désintégration et recommenceront le cycle dès qu'ils seront mis en liberté.

A considérer les faits sous cet angle, il apparaît donc que pendant tout le développement du germe, le travail de la vie est essentiellement constructif, tandis que dans l'organisme achevé, il n'est plus que conservateur, il ne tend plus qu'à maintenir ce qui est, aussi longtemps qu'il le peut. Mais sous cette enveloppe qui tôt ou tard se flétrira, vivent des germes tout petits encore mais neufs, qui attendent que le moment soit venu pour développer leurs énergies latentes et réparer ce que la vie elle-même a détruit.

Ainsi se dégage l'idée, peut-être d'apparence un peu paradoxale à première vue, mais exacte cependant quand on y réfléchit bien, que biologiquement parlant, la période de vie intense, de vie féconde et créatrice au sens scientifique du mot, est celle où le germe, l'œuf fécondé chez tous les animaux supérieurs, grandit, prend forme et se différencie. C'est alors que la vie s'offre à l'observation avec sa véritable signification, dans toute son ampleur et aussi dans toute sa complexité. Pendant tout ce temps l'œuf absorbe des matériaux nouveaux, les utilise non pas seulement pour se maintenir, réparer ses pertes et ne pas mourir, mais pour les incorporer à sa substance, pour leur donner forme et structure, pour accroître et parachever ce que ses ressources initiales ne lui auraient permis que d'ébaucher. Telle est la véritable signification du développement d'un germe fécondé.

Sans qu'elle ait été formulée aussi catégoriquement que je viens de le faire, cette idée se dégage pourtant des travaux d'un certain nombre de savants modernes. Elle a aussi, si je puis ainsi m'expri-

mer, les préférences de quelques théoriciens, fondateurs ou partisans d'une sorte de néovitalisme dont les adeptes sont moins rares qu'on ne pourrait le croire et qui trouvent dans le talent d'un philosophe comme Bergson un appui qui n'est pas à dédaigner.

Pour ce qui me concerne, je l'ai déjà dit en d'autres occasions et je le répète ici, j'estime que vitalisme ou néovitalisme ne sont que des formules commodes pour expliquer tout de suite ce qui paraît inexplicable. J'ajoute que si même par sentiment, par tournure d'esprit ou par le fait d'une éducation antérieure, un savant peut être amené à ne pas rejeter à priori toute explication vitaliste de la vie, il n'en est pas moins certain que dans ses recherches objectives, dans ses analyses critiques, dans ses essais d'interprétation des faits, il doit l'ignorer ou tout au moins ne la considérer que comme une dernière réserve, celle que l'on fera donner quand tout le reste aura irrémédiablement échoué.

Mais nous n'en sommes pas là. Nous allons voir que la vie de l'œuf en développement telle que je viens de la définir, capable de propagation aux matériaux bruts qu'elle s'assimile, créatrice de formes et d'organes, si elle se manifeste vraiment là avec le maximum de sa puissance et de sa diversité, n'en exige pas moins pour le réaliser des conditions strictes que la science commence à mettre en lumière et qui répondent à des lois. L'expression de pouvoir créateur, que j'ai employée jusqu'ici, n'a que la valeur d'une image destinée à rendre plus saisissant le jeu d'un dynanisme complexe, mais dont les rouages ne sont pas aussi impénétrables à l'analyse qu'il le paraît.

Ce qu'il importe de savoir avant tout, c'est ce qu'est vraiment le germe initial; chez les animaux supérieurs, les seuls que j'envisage ici, c'est un œuf fécondé. N'est-il, comme on le disait souvent il y a quelques années encore, qu'une petite masse de substance vivante, une cellule microscopique, chargée, à des degrés divers selon les espèces, de réserves nutritives qu'elle utilisera plus tard, au fur et à mesure de ses besoins; aussi élémentaire dans sa composition que l'est une amibe par exemple? Les caractères qu'il acquerra peu à peu, en se développant, lui sont-ils imposés par l'action directrice qu'exerceraient sur son activité vitale certaines particules spécifiques, représentatives de tendances, refuge aussi de tous les vitalismes et de tous

les finalismes et qui siégeraient, pour nombre d'auteurs, dans le noyau, cet organe qui ne manque jamais et qui est si caractéristique?

Je ne puis croire qu'il en soit ainsi; trop de données issues de l'expérience le contredisent, et si j'attache aussi au noyau une importance considérable, son rôle, dans l'ordre d'idées très général que je suis ici, se fond dans l'activité de l'ensemble et il est inutile de le préciser spécialement.

La vérité est que le germe, l'œuf fécondé d'un animal, n'est pas du tout une simple cellule; il est, dès sa formation et peut-être même par sa formation même, un organisme véritable, minuscule et unicellulaire évidemment, mais néanmoins très complexe. Toutefois, cette complexité ne se manifeste guère dans sa structure anatomique, puisque le microscope, en fait, n'y décèle rien que d'assez banal. Elle consiste dans une hétérogénéité de sa composition matérielle, dans des différences régionales, qualitatives parfois mais souvent aussi quantitatives, dans la répartition des substances qui le composent. Il y a, en d'autres termes, dans l'œuf de chaque espèce animale — on n'en a étudié objectivement que quelques-unes, mais l'espoir d'une généralisation est légitime — une topographie déterminée, fixe, des substances et des énergies qui le composent. Quand celles-ci se déploieront, elles ne le feront donc pas uniformément dans la masse entière du germe et leurs résultats ne seront pas identiques partout.

Or, et ceci est capital, l'analyse expérimentale, dans les cas où elle a pu être faite avec une rigueur suffisante, a démontré que cette répartition topographique dessine les linéaments des organes fondamentaux de l'être adulte, c'est-à-dire de ceux qui sont à la base de sa structure anatomique : cerveau et moelle par exemple, chez les animaux supérieurs. Ces grands organes ou plutôt ces grands systèmes d'organes sont donc représentés dans l'œuf fécondé en une place définie et constante. Mais qu'on me comprenne bien! Cela ne veut nullement dire que l'œuf ait un cerveau, mais bien qu'il possède dès le début, en un point spécial et toujours le même, une constitution matérielle et dynamique qui le construira par le jeu normal et régulier des actions et des réactions qui s'y passeront, des énergies chimiques et physiques qui y seront mises en œuvre, par le lambeau de vie, en un mot, qui s'y déroulera.

Par conséquent, quand je parlais tantôt de la vie créatrice des

formes et des organes avec leurs fonctions, j'entendais, en réalité, le déploiement d'ébauches primordiales, la croissance et la différenciation anatomique de substratums amorphes mais réels, contenus dans le germe dès son origine, et qui pour lui sont aussi caractéristiques que le seront, pour l'être adulte, les organes définitifs auxquels ils auront donné naissance.

Le développement d'un œuf fécondé — ce que nous appelons une ontogénèse — se résume donc, en dernière analyse et d'un point de vue très général, en une croissance continue et progressive d'ébauches primaires informes. Cette croissance, avec l'augmentation de masse qui en est la conséquence, se complète par une prise de formes anatomiques et par l'apparition de structures fonctionnelles; car la substance vivante ne peut grandir qu'en se découpant en cellules de plus en plus nombreuses groupées en organes selon leurs aptitudes physiologiques.

Tout le monde aura compris qu'il n'y a rien, dans cette manière de voir, qui ressemble à l'*Homunculus* ou à la théorie de l'organisme en miniature contenu dans l'œuf, que fondèrent les anciens évolutionnistes; du moins l'analogie, si on veut la trouver quand même, est tellement vague et superficielle, qu'elle perd toute signification; on s'en apercevra mieux encore par la suite.

Si les grands organes prennent naissance par la croissance et la différenciation spontanées d'ébauches primaires localisées dans le germe, leur formation ne constitue pas tout le développement, pas plus qu'ils ne forment à eux seuls l'organisme tout entier. Notons, avant d'aller plus loin, que l'expression « spontanée » veut simplement dire que les facteurs de leur croissance sont localisés dans les ébauches elles-mêmes et elle ne préjuge en rien de leur nature, sur laquelle on ne peut encore faire que des hypothèses.

Ces grands organes sont toujours complexes; si nous continuons à prendre le cerveau comme exemple, tout le monde sait qu'il se complique d'organes annexes, l'œil par exemple, moins fondamentaux peut-être au point de vue du plan général d'organisation, mais tout aussi importants. Ensuite, il entre dans la structure anatomique des animaux quelque peu compliqués d'autres organes encore, digestifs, urinaires, etc., plus tardifs dans leur apparition et qui, au point de vue embryologique strict, qu'il ne faut pas confondre avec le point

de vue fonctionnel, occupent un degré inférieur dans la hiérarchie. Or, pour autant qu'on le sache dans l'état actuel de la Science, toutes les annexes des grands organes, tous les organes que je viens de classer en second ordre, n'ont pas leur ébauche matérielle primairement localisée dans le germe et capable d'un développement spontané.

Si même le substratum matériel existe préformé, il resterait à l'état d'ébauche virtuelle, incapable de manifester ses tendances, sans une excitation, une impulsion venue d'ailleurs; dans les cas les plus simples, cette impulsion vient de l'une des grandes ébauches spécifiques, dont la mise en marche provoque l'entrée en activité d'un territoire voisin qui sans cela resterait inerte. A la différenciation spontanée des grandes ébauches primordiales autonomes succède donc la différenciation provoquée d'ébauches subsidiaires. celles-ci en déclenchent d'autres encore, de troisième ordre. Ainsi un enchevêtrement de plus en plus complexe de développements spontanés et provoqués étend ses ramifications dans la substance entière du germe en voie de croissance et assure le développement harmonieux de toutes ses parties, jusqu'à son achèvement. La preuve qu'il en est bien ainsi, c'est que si, dans un cas bien choisi, on détruit expérimentalement la substance d'une ébauche spontanée, on n'arrête pas seulement le développement de l'organe auquel elle aurait donné naissance, mais encore de tous ceux dont elle aurait provoqué la formation. Et la réciproque se vérifie également.

La notion que je viens de définir est l'une des plus fructueuses et des plus intéressantes qu'ait fait connaître l'embryologie causale. Elle n'est pas vieille encore et elle est loin d'avoir dit son dernier mot; nous ne savons pas toujours, dans l'ontogénèse d'un organisme, ce qui est spontané et ce qui est provoqué; nous connaissons moins encore la nature des facteurs qui provoquent et la qualité des énergies qui répondent. Mais la notion elle-même paraît bien établie et c'est l'essentiel. L'avenir la précisera sans doute, la modifiera peut-être, mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle elle constitue un remarquable instrument de recherches. Grâce à elle, tout le monde en conviendra, un peu de lui-même est projeté sur les mécanismes du développement embryonnaire et l'esprit est incontestablement plus satisfait que quand on devait se contenter de dire que le germe se

transforme en un organisme par le jeu des tendances héréditaires qu'il contient. Je n'ai pas prononcé le mot hérédité jusqu'ici, certains d'entre vous l'auront sûrement remarqué; je n'ai pourtant parlé que d'elle, mais je l'ai prise en action, dans sa réalisation et sans remonter à la façon dont elle a pu s'acquérir: cela m'aurait fait sortir du cadre que je me suis tracé.

Un point jusqu'ici est resté dans l'ombre, et il est d'importance. Pourquoi un développement commencé s'arrête-t-il à un moment donné, quand est atteint ce que nous appelons l'état adulte, caractérisé par la conformation définitive des organes et la taille normale du corps? Pourquoi cette propriété qu'a le germe de grandir, de se différencier, s'arrête-t-elle après s'être ralentie progressivement ? Pourquoi, en un mot, l'état constructif de l'activité vitale atteint-il fatalement un terme et se stabilise-t-il en une phase conservatrice ?

On peut admettre, et des faits bien établis le confirment, que si l'énergie formatrice se fige pour devenir virtuelle dans les organes où s'édifieront les germes des nouvelles générations, elle n'est pas absente ailleurs, mais que là son activité est inhibée par des facteurs contingents, par le fonctionnement des organes, par leur usure progressive, par les produits toxiques que dégage leur métabolisme, etc...

Qu'il y ait une part de vérité dans cette manière de voir, ce n'est pas contestable et il y a dans ce domaine matière à de fort intéressantes recherches. Pourtant il semble bien, d'après des observations récentes, que les facteurs que je viens de mentionner ne jouent qu'un rôle complémentaire, un rôle d'achèvement. Au dessus d'eux, les dominant tous, agit une cause initiale dont on trouve la source et la localisation dans le germe lui-même, dans l'œuf fécondé. La connaissance de cette cause, comme on va le voir, aura ce résultat considérable de poser une partie du problème ontogénétique sur une donnée quantitative, d'ouvrir par conséquent la perspective de mesures exactes et de l'énoncé de lois. L'expérience a montré que les substances qui mettent en marche la croissance et les différenciations spontanées — qu'elles soient des ferments, catalyseurs ou autre chose, peu importe en ce moment — non seulement se trouvent dans chaque ébauche en quantité déterminée, mais qu'elles vont en se dégradant au fur et à mesure que le développement progresse, on que si elles ne se dégradent pas elles se diluent de plus en plus jusqu'à ce que leur

action s'annihile. Dans ces conditions, le volume des organes formés est proportionnel à la quantité initiale de ces substances formatives contenues dans le germe. Mais ce n'est pas tout: la taille qu'atteint un organe issu d'une ébauche dont le développement doit être provoqué est également proportionnelle à la quantité de substance contenue dans l'ébauche qui provoque. L'harmonie de l'ensemble est donc toujours sauvegardée. L'expérience principale sur laquelle ces notions reposent est la suivante : si l'on provoque artificiellement un déficit de substance dans une ébauche spontanée, l'organe qui se formera à ses dépens sera plus petit que la normale, mais le seront aussi tous ceux dont l'apparition est provoquée par la région lésée, bien qu'ils se forment aux dépens de matériaux sains et normaux quantitativement comme qualitativement. Et ce qui donne à cette expérience toute sa signification, c'est que les parties du corps dont la taille a été ainsi réduite restent toujours trop petites, ne parviennent jamais à récupérer ce qui leur manque.

La conclusion générale qui se dégage de ces faits est que l'œuf fécondé n'a pas seulement en lui, exactement mises en place, les ébauches matérielles de toutes les parties du corps de l'être futur, mais que sa composition détermine aussi la limite de taille que cet être ne pourra pas dépasser.

Ainsi se noue le lien qui unit l'organisme adulte au germe dont il est issu. Il est sans doute, comme je le disais dès le début, tressé par la continuité de la vie elle-même, mais nous savons maintenant ce que cela signifie exactement. La continuité de la vie, c'est la continuité de la composition spécifique de la matière vivante de chaque espèce animale, ou, de façon plus précise encore, la continuité, en ébauches ou pleinement épanouies, des formes qu'elle revêt.

De ces faits et de ces idées, on peut, sans effort, dégager certaines considérations qui me paraissent intéressantes.

L'œuf fécondé est un mécanisme compliqué et délicat, malgré sa petitesse et la simplicité apparente de son aspect. Sa mise en marche provoque automatiquement et par extensions progressives, un développement dont le déterminisme est rigoureusement établi. Mais comme tout ce qui vit, il a inéluctablement besoin d'un milieu extérieur à lui, réalisant certaines conditions, notamment celles qui lui

permettent d'y trouver ce qu'il lui faut pour croître ou pour rejeter les déchets de son activité.

En ce sens, l'œuf et son milieu forment un tout dont les deux composants doivent se compléter et s'harmoniser.

Le développement parfait, absolument schématique d'un germe, le déroulement idéalement exact de toutes les potentialités réelles et virtuelles qu'il renferme, exigent donc une réalisation parfaite aussi et durable autant qu'il le faut des conditions internes et externes dont ils dépendent. Il faut, pour exprimer les choses plus simplement, qu'aucune entrave, aucun accroc, aucune variation fortuite ou accidentelle ne se produise à aucun moment.

Or, il est certain qu'il n'en est jamais ainsi dans la nature. Si un jour le calcul mathématique pouvait déduire de la constitution du germe et de la composition du milieu ce que doit être le résultat final d'une ontogénèse, la réalité n'en donnerait sûrement qu'une vérification approximative. Il y a toujours, dans un développement ordinaire, et pour des causes infiniment variées, des choses qui marchent mieux et d'autres moins bien; il y a toujours de légères déviations au plan tracé. Les conséquences en sont minimes; en général elles ne sont pas perceptibles à nos sens. Nous les saisissons cependant, en gros, par le fait qu'il n'y a pas deux individus qui soient complètement identiques. Mais nous pouvons les prendre sur le vif quand, par des interventions expérimentales, nous en exagérons l'importance.

Il en résulte qu'il n'existe pas, en fait, de représentant idéal, schématique, d'aucune espèce animale; semblable individu n'est qu'un être de raison et l'être réel, tel qu'il nous apparaît, n'est jamais que ce qu'a pu en faire son germe dans des conditions de réalisation moyennes.

L'importance de ce point mérite d'être soulignée et j'y insisterai quelque peu.

La composition intérieure d'un œuf fécondé, la nature, la qualité et la répartition de ses ébauches, ne sont pas autre chose, je l'ai déjà dit, que ce qu'on appelle habituellement son patrimoine héréditaire. C'est celui-ci qui dictera, en fin de compte, les caractères généraux et particuliers que prendra l'organisme adulte.

Il y a des hommes, parmi ceux qui s'occupent de cette science assez neuve et fort obscure encore qu'on appelle la génétique, qui

croient que ce patrimoine, avec tous ses petits traits spécifiques, est un dictateur absolu auquel tout se soumet sans réserves. Sans doute, il en serait à peu près ainsi dans le développement absolument parfait à tous ses stades dont je parlais tantôt, si rien ne se produisait, par l'effet du hasard ou par la volonté d'un expérimentateur — ou d'un éleveur — qui empêchât la manifestation de l'un ou l'autre de ces traits au profit d'autres, plus favorisés. Mais, je le répète, semblables incidents arrivent toujours, dans la nature comme dans le laboratoire, et aucun être n'est exactement ce qu'aurait fait de lui son hérédité si elle avait pu se manifester sans entraves. Tout individu est sans doute, au fond, la résultante de ses ancêtres, mais pas complètement, avec des différences, des variations qui pourront très bien d'ailleurs ne pas être elles-mêmes transmises aux descendants.

On a donc le droit d'espérer, pour ce qui concerne spécialement l'espèce humaine, qu'il n'est pas impossible de redresser certaines de ses tares sans recourir au moyen, radical à coup sûr, mais peut-être un peu primaire, de la suppression des moyens de procréer. Je crois même qu'il ne serait pas difficile de démontrer que l'Humanité, par le seul jeu des forces naturelles, a beaucoup corrigé de ce qu'auraient dû laisser dans le patrimoine des hommes modernes les avatars organiques de leurs ancêtres depuis qu'elle existe sur la terre.

J'ai parlé jusqu'ici en pur biologiste, plutôt même en simple anatomiste; j'ai voulu montrer le germe déployant en organes fonctionnels des ébauches localisées en lui et qu'il tient de ses origines mêmes; on a vu que ces ébauches en développement irradient leur action constructrice et la propagent sur d'autres, qui sans cela resteraient latentes; on a vu enfin que toutes ces ébauches, tant spontanées que provoquées, n'arrivent probablement jamais à réaliser intégralement toutes leurs propriétés; qu'une foule de facteurs contingents peuvent plus ou moins inhiber les unes et en favoriser d'autres; parmi ces facteurs, ceux provenant du milieu extérieur jouent un rôle prépondérant.

Je pourrais m'en tenir là. Je ne puis cependant résister au désir d'aller un peu plus loin, en m'excusant auprès de plus compétents que moi d'aborder un domaine qui ne m'est guère familier.

La notion des ébauches latentes, des développements spontanés et

provoqués, des incidents qui en hâtent ou en retardent l'épanouissement, n'est pas vraie seulement pour un germe entier ou pour un organisme complet, mais aussi, en la ramenant à des proportions plus modestes, pour de simples systèmes d'organes synergiques.

Anatomiquement, chez l'homme comme ailleurs, le cerveau se développe lentement et progressivement; ses parties fondamentales, les premières apparues, provoquent, par une sorte de contagion, l'apparition du reste, et le tout se fondra finalement en un ensemble harmonieux.

Des faits d'observation saisis non chez l'homme, où de semblables recherches sont impossibles, mais chez un vertébré inférieur, le prouvent. C'est ainsi que la destruction, dans un œuf tout jeune de grenouille, de l'ébauche spontanée du bulbe futur, n'arrête pas seulement la formation de celui-ci, mais encore de tout ce qui se trouve au-dessus de lui, c'est-à-dire des hémisphères.

Ce qui est vrai de l'organe doit l'être aussi des fonctions qu'il assume. Celles du cerveau, sous tous les aspects qu'on les puisse envisager, doivent aussi exister en principe à l'état d'ébauches qui se précisent, se développent et se perfectionnent peu à peu, qui, en réagissant les unes sur les autres, font naître des qualités nouvelles dont les ébauches resteraient latentes sans cela. Pour la fonction mentale comme pour l'organe qui l'exerce, il doit exister un fonds primaire et fondamental de propriétés en ébauches dont le développement est spontané et qui, dans leur mouvement, entraînent celles qui doivent être provoquées pour devenir des réalités.

Il est évident, en effet, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur leur nature essentielle, que les fonctions mentales non seulement s'affinent par l'utilisation qu'on en fait, mais qu'elles subissent vraiment ce que nous appelons en embryologie un développement, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissent pas simultanément, entières et complètes d'emblée; qu'elles ne sont d'abord presque rien, une trame, si l'on veut, sur laquelle se brode peu à peu le dessin définitif. S'il en est ainsi, les lois de la genèse organique doivent leur être applicables, avec les caractères que nous leur avons reconnus; car l'organe est le substratum de la fonction et en embryologie causale, sinon en zoologie phylogénétique, c'est l'organe qui fait la fonction et l'inverse n'est pas vrai.

Tantôt, en parlant des transformations du germe, j'ai insisté sur la nécessité, pour que ses potentialités s'extériorisent, d'un milieu extérieur adéquat. S'il se modifie, s'il subit des fluctuations, les mécanismes qui jouent dans le germe en ressentiront l'effet, fugitif ou définitif, et des troubles, graves ou légers, visibles ou indistincts, en seront la conséquence. N'en est-il pas de même pour les fonctions mentales et ne dit-on pas couramment que tout homme est de son époque ou de son milieu? Cette influence du milieu social ou familial est synonyme de ce que nous appelons l'éducation, et ce que je viens de dire prouve que j'ai confiance en son pouvoir.

Mais qu'on ne s'y trompe pas! Presque tous ceux qui se consacrent à l'embryologie causale s'accordent à dire, et je l'ai déjà exprimé tantôt, que le milieu extérieur, pour un œuf en évolution, n'agit qu'en tant que facteur de réalisation et ne crée rien au sens propre du mot. Cela veut dire, en biologie, que ce n'est pas lui qui est la cause directe, immédiate, des différenciations de la matière vivante; il ne représente qu'un ensemble de conditions qui permettent aux mécanismes internes de marcher régulièrement et par conséquent aux ébauches de s'épanouir et de se diversifier, mais il n'en crée pas de nouvelles; il n'est capable, par ses variations fortuites ou voulues, que de favoriser les unes ou de porter obstacle à d'autres. Pour que la destinée d'un germe soit définitivement modifiée, il faut qu'un changement se soit produit dans la composition et la répartition de sa substance, et nous n'avons pas jusqu'ici de preuve péremptoire que le milieu à lui seul soit capable de le produire : à moins, peut-être, d'une action continue s'exerçant sur une longue période de temps et sur un grand nombre de générations successives. Je suis porté à croire que dans le domaine mental il en est également ainsi.

Admettre, comme je viens de le faire, que l'intelligence se développe et s'élargit progressivement aux dépens d'ébauches primitives et en fonction du milieu ambiant, c'est formuler le principe de la continuité de la vie mentale presque dans les mêmes termes où nous avons énoncé celui de la continuité de la vie organique et tout ce que j'ai dit de cette dernière, il y a un instant, peut presque sans changement s'appliquer aussi à l'autre. Et nous sommes ainsi amené à conclure, que la minime partie du corps qui se détache du générateur pour former le germe de son descendant, est l'image poten-

tielle de celui-ci au point de vue morphologique comme au point de vue fonctionnel. Tel est dû moins ce qu'il est légitime de dire dans l'état actuel de la Science.

Jeunes gens qui m'avez écouté et qui venez vivre dans notre Maison, c'est à vous que s'adresseront mes derniers mots. Vous avez eu assez de confiance en nous pour nous livrer vos intelligences et aussi, j'en suis sûr, vos cœurs.

Vous venez vous soumettre à l'influence du milieu que nous constituons; il dépend de vous autant que de nous qu'il porte tous ses fruits. L'Université ne créera rien en vous qui n'existait déjà en germe dans vos esprits, dans ceux de tous les hommes, mais il est dans sa mission de provoquer l'éclosion d'aspirations intellectuelles et morales, en même temps que de donner les moyens d'exercer une profession enviée.

Le rôle éducatif de l'Université ne s'exerce pas seulement dans la chaire professorale. Pour en ressentir tous les effets, il ne peut suffire que vous écoutiez, même avec le plus grand souci d'apprendre, ce que vos maîtres vous exposeront dans leurs cours. L'Université, c'est toute une ambiance, c'est un corps pensant et agissant, dont les parties sont assemblées et coordonnées par un lien discret mais solide: le travail en vue de connaître de mieux en mieux et de répandre de plus en plus largement la vérité, la beauté et la justice, ces trois choses que tous les hommes ont le privilège de comprendre et d'aimer et pour lesquelles même les plus frustes d'entre eux combattront toujours.

Il faut, jeunes gens, que par vous-mêmes, par votre effort à vous bien pénétrer de ce que doit être l'élite dans une démocratie, vous vous incorporiez dans cette ambiance, vous vous mettiez en communion d'esprit avec elle, vous vous imprégniez de l'idée qu'elle est une nécessité sociale. Elle l'est parce que l'état d'âme qu'elle engendre donne une vision plus claire et plus haute des choses de la vie et permet de juger dans leur signification *humaine* les conflits dans lesquels les hommes se heurtent, qu'ils soient d'ordre économique ou social.

Ainsi, vous pourrez plus tard, quand vous serez dans la carrière, dire les paroles et accomplir les actes que dicte à des hommes de cœur et d'intelligence lucide, le désir de voir un peu plus de bonheur dans le monde.

N'oubliez jamais non plus que pour ces raisons même et aussi par la profession qu'il vous sera permis d'exercer, vous êtes des privilégiés dans ce pays.

Pensez souvent que parmi ceux qui peinent pour gagner durement leur vie, ils sont nombreux ceux dont l'intelligence n'aurait besoin que d'un milieu favorable pour les situer en bonne place dans l'élite intellectuelle de la Nation. Et souhaitez ardemment que la haute science, la grande culture soient rendues accessibles à tous ceux qui y aspirent. Les bienfaits qu'elles procurent pénétreront ainsi plus aisément dans les couches profondes du peuple.

Enfin, et je terminerai par là, pensez parfois aussi que tout ce que vous apprendrez ici, dans quelque domaine que ce soit, que tout le mouvement d'idées auquel vous prendrez part, sont le résultat actuel du labeur d'une longue série de penseurs et de chercheurs dont les origines se perdent dans l'Antiquité, venus de tous les peuples du monde au fur et à mesure qu'ils entraient dans la voie de la civilisation, et qui ont tous versé leurs trésors au patrimoine commun de l'Humanité.

Première leçon d'introduction aux Études supérieures

(16 octobre 1923)

PAR

M. le Professeur HEGER

Président du Conseil d'Administration.

MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

Au nom du Conseil d'Administration de l'Université, je souhaite la bienvenue à tous ceux d'entre vous qui franchissent pour la première fois le seuil de cette maison.

Puissiez-vous y passer des années heureuses et fécondes !

Vous venez de terminer vos études humanitaires; vous entrez aujourd'hui à l'Université; vous avez fait choix d'une carrière, et pour vous y préparer vous vous êtes inscrits dans l'une de nos Facultés. Vous voici réunis pour quelques heures, mais vous allez vous disperser : ceux-ci appartiendront à la Philosophie, ceux-là aux Sciences naturelles ou à la Polytechnique. Jusqu'ici vous avez partagé les mêmes devoirs et reçu à peu près les mêmes enseignements; maintenant vous allez vous spécialiser.

C'est là une première différence entre l'enseignement moyen et celui de l'Université. Il en est d'autres : vous voici désormais libérés du contrôle quotidien de vos maîtres; plus de « Journal de classe » où s'inscrivent les bonnes ou les mauvaises notes, plus de leçons à apprendre par cœur, plus de dictées, plus même de bulletins hebdomadaires ou trimestriels; désormais, le contrôle de vos actes vous appartient et vous avez à vous mouvoir dans votre liberté.

Perspective agréable sans doute, mais ceci n'est pas seulement

réjouissant : c'est grave... Songez-y bien, c'est un moment unique dans votre vie, un moment d'où dépend, avec votre avenir, le bonheur ou le malheur de votre existence. Sans doute, avant de choisir la Faculté dont vous suivrez les cours, vous avez mûrement réfléchi ? C'est qu'il faut avant tout savoir où l'on va; vous êtes au début du voyage, il s'agit de ne pas se tromper de train, de ne pas faire fausse route.

Les cours d'introduction aux études supérieures ont précisément pour objet de vous aider à vous orienter; on ne se propose pas ici d'ajouter quelque chose aux connaissances que vous aurez à acquérir en vous spécialisant. Ces cours, qui ne durent qu'une semaine, ont une portée générale : nous voulons vous montrer le but élevé vers lequel vous devez vous diriger du moment où vous appartenez à l'enseignement supérieur et à l'Université de Bruxelles; nous voulons vous rappeler qu'il y a un lien commun entre tous les étudiants, que tous doivent aspirer à un même idéal, quelle que doive être leur carrière future.

Vous êtes-vous déjà demandé ce qu'est, au juste, une Université ?

On vous a appris qu'elles n'existent que depuis quelques siècles; les plus anciennes (Bologne, Oxford) datent du XIIe siècle. Sans doute les civilisations antiques ont connu des groupements philosophiques, religieux, professionnels surtout, et l'Ecole d'Alexandrie ressemble fort à une Université médicale; mais il n'y a rien pendant ces périodes brillantes de la civilisation, rien qui ressemble à ces associations de maîtres et d'élèves que représentent les Universités du moyen âge; elles eurent pour objet des études générales et non pas uniquement professionnelles; on y enseignait la *théologie et les arts*. Car tel était alors le groupement accepté des connaissances humaines; la théologie d'abord : n'était-elle pas la véritable science, le criterium de toute vérité ? Le grand courant religieux qui entraînait tous les penseurs de l'Europe ne permettait pas l'enseignement d'autres doctrines que celles qui étaient approuvées par les théologiens; l'érection même d'une Université ne pouvait se faire qu'avec l'autorisation du Pape et de l'Empereur.

Voilà d'où nous venons. Il est nécessaire de s'en souvenir : la liberté de conscience est une conquête moderne, et, sachez-le bien, cette conquête n'est pas achevée.

Ceux qui naissent aujourd'hui à la vie mentale ont une tendance sinon à vouloir ignorer le passé, au moins à ne pas en tenir compte dans leurs appréciations des choses du temps présent. Pour savoir ce que vaut le libre examen, il n'est pas d'initiation meilleure que l'histoire de la pensée humaine. Vous devrez vous en rendre compte pour aboutir à une conviction raisonnée. Dans les Universités anciennes, oui, même dans les meilleures d'entre elles, si une découverte quelconque, une affirmation, une doctrine, une idée nouvelle venaient à se produire, les maîtres ne se demandaient pas si cette découverte ou cette doctrine était vraie, ils estimaient qu'elle ne pouvait l'être qu'à la condition qu'elle fût conforme aux enseignements de l'Eglise, et il appartenait aux théologiens de se prononcer sur ce point. Etait-elle conforme, on pouvait l'accepter; sinon, il fallait la rejeter ou se laisser condamner avec elle.

Toute vérité était contenue dans le dogme : le progrès de la science dérivait de sa définition. Les Universités étaient des institutions essentiellement religieuses et autoritaires. Ni les méthodes expérimentales ni l'observation même n'y étaient en honneur. Depuis la découverte de l'imprimerie surtout, on épilogua sur des textes; on édifiait des raisonnements subtils, on construisait des syllogismes vainqueurs, on discutait à perte de vue, et de même qu'il y avait des tournois où de vaillants chevaliers rompaient des lances en l'honneur de leurs dames, les universitaires soutenaient des thèses en champ clos dans l'arène des auditoires; avec une bonne armure de syllogismes, ils se croyaient invincibles; montés sur les chars d'assaut de la dialectique, ils avaient la certitude de pouvoir forcer les portes de l'inconnu.

Ce n'est pas seulement l'absence de liberté, la soumission à la théologie qui caractérisent l'enseignement scolastique, c'est l'étroitesse de la conception que l'on avait de la science elle-même, je veux dire de l'étendue des connaissances humaines. Nous savons tous aujourd'hui que leur domaine est infini et que l'évolution de la pensée n'a pas de limites que nous puissions percevoir. Les savants professeurs des Universités du xvie siècle avaient d'autres idées : pour eux, la science était faite; elle était tout entière dans les traditions. Lorsque Vésale voulut fonder l'anatomie en la basant sur la dissection, ses adversaires lui opposèrent que c'était là chose inutile,

puisque les descriptions de Galien avaient établi définitivement et complètement cette science. Le jour où Vésale démontra que la description des valvules du cœur faite par Galien n'était pas conforme à la structure réelle de ces organes, que lui répondit son maître Sylvius ? Que si Vésale avait raison, c'est que la nature avait changé depuis le temps de Galien ! L'infaillibilité de Galien dans les choses de la médecine, l'infaillibilité des théologiens dans le domaine religieux (qui comprenait toutes les connaissances humaines), telles étaient les bases de l'enseignement scolastique; il méconnaissait le rôle de l'observation, il ne soupçonnait pas la valeur de l'expérience; la science pour lui était fille du raisonnement, on s'y préparait par la dialectique.

Un exemple typique de cette mentalité nous est offert par un personnage dont vous aurez peut-être entendu parler : Pic de la Mirandole (1463-1494). Ce n'est pas un personnage légendaire, c'est un brillant représentant de l'esprit du xve siècle, ce jeune homme qui, à 24 ans, vint défier les maîtres de l'Université, en déclarant qu'il avait résumé tout ce que l'homme peut savoir en 900 propositions qu'il s'offrait à défendre vis-à-vis des savants de toute la terre !

Vous ne perdrez pas votre temps en étudiant l'histoire, non pas seulement l'histoire des conquêtes et des guerres, mais l'histoire des idées au cours des siècles : il faut savoir d'où nous venons; il faut, pour apprécier la valeur du libre examen et de la science moderne, connaître les marécages où nos prédécesseurs sont restés embourbés en tournant le dos à la lumière.

Je vous recommande cette étude, parce qu'elle n'éclaire pas seulement le passé mais aussi le temps où nous vivons : la lutte continue entre les contempteurs de la science et les chercheurs qui travaillent à l'affranchissement de l'esprit humain. Il ne manque pas de rêveurs qui, aujourd'hui encore, affichent leur scepticisme et proclament la faillite de la science; vous devez avoir entendu ce mot, on le fera certainement résonner à vos oreilles; on vous dira que la science est impuissante à faire le bonheur de l'homme, qu'elle n'a rien donné de ce que l'on avait cru pouvoir promettre en son nom, qu'elle n'est qu'un monument d'orgueil.

Informez-vous, pratiquez les méthodes qui vous seront enseignées ici, et vous apprécierez ce que valent de telles affirmations. Nous ne

sommes pas orgueilleux : nous cherchons humblement la vérité; nous savons que nous n'en possédons que des parcelles et que nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions que se pose la curiosité humaine; cela est bien certain; mais, comme l'a si bien dit Ernest Renan, « il vaut mieux savoir effectivement peu de chose que d'imaginer que l'on sait beaucoup de choses et se repaître de chimères ». Nous basons notre enseignement sur l'observation des faits et sur l'expérience, qui est notre meilleur guide. Où sont donc les orgueilleux ? A l'infatuation de ceux qui se prétendent les dépositaires de toute vérité et se disent les interprètes de la pensée divine, nous opposons cette relative ignorance dont nous cherchons à nous dégager par un travail obstiné. « *Scientiâ vincere tenebras* », c'est la devise de notre Université libre.

J'ai prononcé tout à l'heure ces mots : *libre examen*. L'article 1er de nos statuts déclare qu'il est à la base de notre enseignement. M'adressant aujourd'hui aux nouveaux venus dans notre maison, je voudrais définir pour eux ce que ces mots signifient.

Mais d'abord je vous rappellerai comment et pourquoi notre Université fut fondée : quand on reçoit un hôte pour la première fois il convient de se présenter à lui, de se faire connaître avant de se mettre à sa disposition; on a même la coutume de faire « le tour du propriétaire ».

Il me serait difficile de vous y inviter, car je ne pourrais vous conduire dans des bâtiments qui n'existent pas encore !

Mais l'édifice intellectuel, le seul vraiment important, est debout depuis 1834, et il s'est élevé si haut dès la première heure, que nous n'avons pu que le respecter sans y rien ajouter pour l'élever davantage.

Il n'y avait jamais eu d'Université à Bruxelles avant 1834. Il est vrai qu'au xve siècle le duc Jean IV proposa d'en fonder une, mais les bourgeois de la ville s'y opposèrent : ils redoutaient pour leurs familles la présence de jeunes gens tapageurs et indisciplinés comme l'étaient les étudiants à cette époque. Plus soucieux de leur repos que du progrès des sciences, ils déclinèrent l'honneur que le duc voulait leur faire !

Louvain n'eut pas les mêmes scrupules; l'Université qui devait illustrer cette ville y fut établie en 1426 et au xvie siècle surtout elle

brilla d'un vif éclat. Puis vint la décadence; en 1797, l'Université de Louvain fut supprimée par ordre du Directoire et pendant la période napoléonienne il n'y eut plus d'Université dans nos provinces.

En 1815, sous la domination hollandaise, furent fondées trois Universités : à Gand, à Louvain et à Liége. L'enseignement supérieur ainsi reconstitué ne fut pas sans valeur, mais l'esprit de ces Universités était vieillot : à Gand et à Liége les cours se donnaient en latin.

A Bruxelles, de 1815 à 1830 l'enseignement supérieur ne fut représenté que par quelques cours publics parmi les titulaires desquels nous remarquons les noms de Lesbroussart et de Quetelet; il n'y a pas de trace d'une organisation universitaire.

Après la révolution de 1830, l'œuvre éducatrice créée sous le régime hollandais est anéantie : les trois Universités sont supprimées et *toute vie scientifique se trouve temporairement entravée.*

En 1831, les Chambres s'occupent de légiférer sur de nouvelles bases.

Un premier projet proposait la création d'une Université unique pour toute la Belgique; les quatre Facultés auraient été disséminées dans le pays.

Enfin, en 1833, sous le ministère Rogier, une Commission législative proposa de ne maintenir que deux Universités d'Etat, l'une à Gand, l'autre à Liége. Ce fut pour le clergé une grande déception, puisqu'il n'était pas question de Louvain. Mais la liberté d'enseignement venait d'être proclamée et le clergé en fit usage; le 4 novembre 1834, le corps épiscopal de Belgique fonda l'Université catholique, qui fut d'abord érigée à Malines et se transporta peu après à Louvain. Elle y fut installée le 1er décembre 1835.

Ainsi donc, dès 1834 un enseignement universitaire catholique se constitue en concurrence avec l'enseignement supérieur de l'Etat.

Veuillez réfléchir à ce que devait être, par suite de ces dispositions, la situation des jeunes gens appartenant à Bruxelles et à ses environs ! Certes ils pouvaient se rendre à Gand, à Liége, et surtout à Louvain, pour y faire leurs études, mais les voies de communication n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui, et vous n'ignorez pas que le premier train de chemin de fer établi sur le continent ne circula qu'en 1836 entre Bruxelles et Malines ! Pratiquement les enfants des familles bruxelloises iraient donc forcément à Louvain. Quel était

le caractère de l'enseignement de l'Université de Louvain à ce moment? Il est nécessaire que je précise ce point d'histoire devant vous, sinon vous ne pourriez comprendre le mouvement qui a donné naissance à l'Université libre de Bruxelles.

L'Université de Louvain avait un but confessionnel clairement avoué par la déclaration solennelle de son premier Recteur : « Nous lutterons, disait-il, de toutes nos forces et de toute notre âme pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste. »

Le texte est explicite, formel, c'est l'abdication de la science devant le dogme, la soumission consentie aux enseignements de l'Eglise, comme si celle-ci était la source de la vérité.

Ainsi donc les choses allaient se passer comme si l'on en était encore au XVIe siècle, comme si l'esprit humain n'avait pas progressé, comme si la Révolution française n'avait pas balayé le passé. C'était un défi à la raison humaine.

Le défi fut relevé : le 20 novembre 1834, quinze jours après la publication du manifeste épiscopal, Théodore Verhaegen et ses amis fondaient l'Université de Bruxelles, en donnant pour base à son enseignement le libre examen.

Proclamer ce principe, c'était s'affranchir de tout préjugé dogmatique, c'était appeler la libre discussion de toutes les doctrines entre lesquelles se partagent les doutes et les espérances de l'humanité, c'était refuser de diviser désormais les hommes, les enfants d'un même pays, en croyants et en hérétiques, c'était affirmer dans son expression la plus large et la plus haute cette liberté que nos pères venaient de conquérir dans le domaine politique.

Les fondateurs de notre Université, et à leur tête Théodore Verhaegen, ne prétendaient nullement ériger une institution hostile à la religion; ils étaient profondément respectueux du sentiment religieux, mais ils entendaient dégager l'enseignement de toute influence dogmatique et de toute tendance sectaire.

Vous qui entrez dans cette maison pour la première fois, écoutez les paroles prononcées par ceux qui l'ont fondée il y aura bientôt un siècle : « Nous jurons, disaient-ils, d'inspirer à nos élèves l'amour

des hommes, qui sont frères, sans distinction de caste, d'opinion ou de nation. Nous jurons de leur apprendre à consacrer leurs pensées, leurs travaux, leurs talents au bonheur et à l'amélioration de leurs concitoyens et de l'humanité. »

Méditons ces paroles; l'idéal de 1834 est toujours le nôtre : il n'a point vieilli. Et, comme je le disais quand je suis devenu Recteur, il y a vingt-cinq ans, si l'Université libre n'existait pas, il faudrait la fonder aujourd'hui dans les mêmes termes et dans le même esprit.

Vous percevez maintenant, jeunes gens qui entrez cette année à l'Université, vous percevez quel est le caractère spécial de cette maison : dès la première heure, il s'est affirmé comme l'antithèse de la foi aveugle, de la foi inintelligente qui se refuse à examiner sa propre croyance. L'Université libre ne s'érigeait pas en adversaire de l'idée religieuse, elle n'avait pas pour but de combattre une religion déterminée, mais elle entendait pratiquer et faire pratiquer la plus entière liberté de penser; par ce fait, elle était nettement anticléricale.

Car ces deux mots : antireligieux et anticlérical, ne sont pas synonymes; tous ceux-là nous appartiennent qui cherchent sincèrement, humblement, à découvrir la vérité par l'étude de la nature : nous ne demandons à nos élèves aucune déclaration préalable, nous ne leur imposons ni dogme, ni entrave, ni tutelle; leur liberté personnelle trouve ici un abri. Et c'est là ce qu'exprime notre statut en son article premier : « L'enseignement de l'Université repose sur le libre examen ! »

Le libre examen est tout l'opposé de l'esprit de système : il combat les préjugés, quels qu'ils soient, il est une méthode critique, une méthode qui consiste à vouloir observer, vérifier, avant de juger. Le libre examen est complètement réalisé dans la méthode expérimentale, il exclut cette primauté du sentiment que certains publicistes modernes essaient de ressusciter sous la forme de « l'intuition ». L'homme ne possède pas la vérité en lui et comme l'a dit Bacon, l'observation et l'expérience, voilà les outils intellectuels.

Après cela, vous pouvez lire Jean-Jacques, mais si vous vous laissez séduire par la beauté de sa prose, défiez-vous de ses principes et de la profession de foi du vicaire savoyard.

Le libre examen ne fait pas intervenir le sentiment dans la recherche du vrai; la conviction personnelle de l'auteur d'un système

n'est pas un argument en faveur de celui-ci. C'est pourtant ce que nous entendons sans cesse dans les discussions : on affirme, on certifie, on se déclare « absolument convaincu »... plus on s'anime, plus on trahit l'incertitude contre laquelle on se débat.

Magendie, dans ses *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie,* exprime ceci fort bien : « Si un interlocuteur me dit : *telle chose pourrait être,* je l'écoute aussitôt et je me sens porté à vérifier l'exactitude de son assertion. Mais s'il commence par me parler de la sincérité et de la profondeur de ses convictions, je me mets en garde. »

La vérité se démontre — un professeur ne doit pas prêcher; cependant il me semble que c'est un peu ce que je fais en ce moment-ci.

Il est une obligation morale sur laquelle j'attire votre attention parce que chacun de vous la contracte en s'inscrivant pour suivre nos cours : nous n'imposons aucune doctrine, c'est entendu — mais nous vous demandons de travailler pour acquérir par vous-mêmes une conviction raisonnée.

Vous portez désormais la lourde responsabilité de votre direction morale; vos maîtres, vos lectures, peuvent vous fournir des renseignements, des lumières, mais rien ne peut vous dispenser du travail intérieur, souvent pénible, qu'exige l'acquisition d'une conviction sérieusement établie : vous ne devez de créance aveugle à personne; le principe du libre examen est l'affranchissement de la conscience, c'est bien vrai, mais il est aussi l'obligation du travail, la condamnation de l'inertie et de l'aveuglement volontaire.

Encore quelques réflexions, et je termine.

La notion du travail doit être méditée. On s'écarte trop du travail intellectuel pur, on a une certaine tendance à considérer le travail comme une contribution immédiate à une production purement matérielle. Parmi les jeunes gens qui sollicitent des prêts d'études de la Fondation universitaire, soit pour travailler dans le pays, soit pour fréquenter les Universités américaines, se remarquent en nombre de plus en plus considérable ceux qui sont attirés par les carrières d'ingénieur, de médecin, d'économiste; la science pure rencontre peu d'adeptes.

Vous me direz que la science pure est séduisante, mais qu'elle est nue comme la Vérité et qu'elle ne donne pas les moyens de vivre à ceux qui s'y dévouent. *Primum vivere, secundum philosophari.*

Je ne discuterai pas ici la valeur de cet argument, je vous dirai seulement qu'il ne me convainc pas; il y a autre chose : il y a un entraînement vers les jouissances matérielles, vers le luxe, vers l'argent, ce n'est pas contestable.

L'Université doit réagir — vous devez nous aider à réagir contre cette tendance, car elle entraîne la société vers la décadence et menace même la civilisation.

L'Université n'a pas pour but exclusif ni même pour objet principal la préparation professionnelle; elle vise à constituer une élite sociale, elle est vouée au culte de la vérité, de la beauté, du bien moral, elle entend garder et augmenter le patrimoine intellectuel, qui est le plus précieux trésor de l'humanité.

C'est, du reste, bien à tort que l'on oppose la science pure à la conquête des applications pratiques; lorsque dans le cours de vos études vous serez initiés aux progrès merveilleux de toutes les disciplines académiques, si vous cherchez d'où dérivent ces progrès vous devrez reconnaître que leur origine est dans le travail de savants qui ne songeaient nullement à des applications pratiques.

A qui devons-nous, par exemple, la découverte de l'électricité, sinon à Galvani, à Volta, travaillant tous deux, l'un à Bologne, l'autre à Pavie, sans songer aucunement, et pour cause, à la révolution industrielle dont ils préparaient l'avènement; il n'y pensait pas davantage, OErsted, de Copenhague, quand il observait l'action des courants électriques sur l'aiguille aimantée, fait scientifique d'où dérive la dynamo.

Et dans tous les domaines, c'est le laboratoire qui dicte le progrès : même en médecine, si nous ne connaissons plus les grandes épidémies de choléra, de fièvre typhoïde, c'est grâce aux minutieuses observations de Pasteur.

Les moteurs à explosion, qui mettent en mouvement les machines les plus modernes, ne sont qu'une des applications de la loi de Boyle et Mariotte qui règle la force élastique des gaz. Et le Radium, et les rayons Roentgen, et les admirables synthèses de la chimie, sont autant de conquêtes du laboratoire : il crée l'usine qui enrichit le monde moderne.

Ainsi le bénéfice réalisé par la collectivité humaine a pour point de départ le travail silencieux des hommes de laboratoire.

A ceux d'entre vous qui songent à réaliser les réformes dont notre société a besoin et que nous pressentons, je demanderai de se souvenir que tout vrai progrès social dérive du progrès des actions individuelles.

C'est ce qu'exprime fort bien un professeur italien qui a récemment traité la question de savoir pourquoi la formation de la jeunesse par les humanités est indispensable au progrès; il formule sa pensée en ces termes :

« La seule voie qui permette d'atteindre les grands idéaux de l'avancement humain résulte du constant et sûr développement de l'individu et de l'affirmation de sa personnalité (1). »

Pour développer celle-ci, il importe qu'au cours de vos études vous ne négligiez pas les branches qui n'ont pas d'utilité immédiate et évidente au point de vue pratique. Je dirais volontiers que la poursuite de la chose qui n'a pas cette utilité immédiate doit être ce à quoi vous devez viser et tenir par dessus tout.

Vous allez fatalement vous spécialiser, c'est entendu, mais s'il est vrai qu'un homme n'a presque toujours de pouvoirs élevés que dans une seule direction, il est tout aussi vrai qu'un spécialiste ne doit pas être ignorant de ce qui dépasse les limites de sa petite sphère. « Il convient à l'homme de science d'être autre chose qu'un ouvrier micrographe ou un transformateur d'intégrales (2) ». Il appartient aux travailleurs scientifiques de fixer en quelque sorte l'échelon intellectuel de leur génération; et il faut pour cela une culture générale.

Dans la spécialité que vous cultiverez, ne négligez donc pas les points de vue généraux ou philosophiques. Ceux-ci offrent d'ailleurs un puissant attrait : ils corrigent l'aridité de la technique.

Je vous recommandais tout à l'heure de cultiver l'histoire, j'y reviens encore : l'histoire de chaque science et l'histoire générale.

---

(1) Professeur Sanarelli, de l'Université de Rome. *Rev. mod. de médecine et de chirurgie*, avril 1923, p. 106.

(2) « De l'excès du spécialisme dans la culture des sciences », par J.-C. Houzeau. *Annuaire populaire de Belgique*, 1886, p. 207.

Comprend-on qu'un homme intelligent puisse s'en dispenser ? Ne croyez pas que vous l'ayez suffisamment apprise pendant vos études d'athénée ou de collège; ne croyez pas qu'elle ne soit qu'une énumération de faits, un tableau chronologique où des noms sont classés comme des plantes sèches dans un herbier. Par le fait que vous appartenez maintenant à l'enseignement supérieur, l'histoire doit avoir pour vous, vos maîtres vous le diront, une portée philosophique. N'est-elle pas le récit de la grande aventure humaine? et aussi la grande expérience d'où dépend l'avenir?

Il y a aussi la préhistoire, dont on vous a peu parlé et qui mérite votre attention. C'est un professeur d'une Université belge qui découvrit les premiers vestiges de l'homme préhistorique et qui, le premier, osa nettement affirmer son existence. Vous trouverez le compte rendu de ses recherches à la bibliothèque (1).

Songez que cette découverte de la lointaine antiquité de l'homme donne à la doctrine moderne de l'évolution toute sa valeur : il n'est plus aujourd'hui un homme de science qui conteste que l'homme soit l'aboutissement d'une évolution millénaire; c'est pourtant du nouveau, à ce que je pense, pour beaucoup d'entre vous.

Lorsqu'il y a deux ans nous avons eu l'honneur de recevoir ici, en même temps que d'autres illustres physiciens, un docteur de Leyde universellement connu par ses découvertes et par ses ingénieuses théories sur la constitution des atomes, le professeur Lorentz, aux paroles de bienvenue que nous lui adressions il répondit en félicitant notre Université de ce qu'elle conservait toute sa ferveur pour le culte de la science pure. Avec beaucoup d'humour le professeur Lorentz nous rapporta qu'un industriel de ses amis, critiquant les méthodes de l'enseignement supérieur, lui avait dit qu'en fait on apprend dans les Universités un tas de « *choses inutiles* ». Et Lorentz formait le vœu que tout en faisant le nécessaire pour assurer à nos étudiants une bonne formation professionnelle nous continuions à leur inspirer le goût des études qui n'ont pas de rapport immédiat et visible avec telle ou telle profession.

Je ne saurais assez vous engager à suivre son conseil et à ne jamais perdre de vue le culte de ces « choses inutiles », qui corres-

(1) *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége*, 2 vol. avec atlas, par le Dr F.-C. Schmerling, Liége, 1833.

pondent en réalité à tout ce qui fait le charme et la beauté de la vie.

En feuilletant le programme des cours vous constaterez qu'il vous invite à pratiquer les sports, à visiter les musées, et n'oubliez pas qu'il vous est permis d'aller assister à des cours autres que ceux de la Faculté dans laquelle vous vous êtes inscrits. La génération à laquelle vous appartenez a devant elle d'immenses devoirs, car vous devez prendre part au travail d'édification qui va succéder aux négations et aux destructions actuelles. Il faut vous préparer à cette noble tâche en devenant des hommes complets. La plus haute ambition, le plus ardent désir de l'Université est de vous y aider.

Les Cohésions Humaines

La place qu'y tiennent la contrainte juridique et l'attraction morale [1]

PAR

PAUL HUVELIN

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon,
Associé de l'Académie royale de Belgique.

Au moment où je commence, sous les auspices de l'Université libre de Bruxelles, un cours sur l'*Esprit du droit français*, je tiens à remercier ceux qui m'ont appelé ici de l'honneur qu'ils m'ont fait, et à leur dire que j'en sens tout le prix. Français, je suis fier de professer en Belgique. La Belgique est la plus libre et la plus noble des nations. Son indépendance intellectuelle ne le cède qu'à sa générosité morale. Elle vient encore d'affirmer courageusement l'une, et de pratiquer passionnément l'autre, au cours de l'épreuve sans précédent qu'a récemment traversée le monde. Elle s'est acquis alors des titres impérissables à la reconnaissance et à l'admiration de tous les hommes pour qui la justice et l'honneur ne sont pas de vains mots. La Belgique héroïque et martyre s'est offerte en holocauste pour racheter le droit violé. Un Français ne saurait oublier ce grand exemple. Aussi ai-je à cœur, au seuil de ces causeries sur le droit, de m'incliner pieusement devant votre drapeau, comme on salue le symbole même de l'idéal auquel on se consacre. La Belgique a été

(1) La leçon reproduite ici est la première d'un cours sur l'« Esprit du Droit français » professé à l'Université libre de Bruxelles. On la donne telle qu'elle a été faite. Les discussions et les références manquent. Elles trouveront place dans une *Introduction à l'étude du droit* qui paraîtra prochainement.

la gardienne d'un certain idéal moral; et il se trouve que cet idéal est aussi celui de mon pays. Ceci nous rapproche. Ceci donne tout leur sens aux définitions que je vais essayer de formuler. Ceci les éclaire, et rend notre recherche plus actuelle et plus émouvante. En me demandant pourquoi seize cent mille Français sont morts, je me demande en même temps pourquoi tant de sang belge s'est mêlé au leur. En analysant l'esprit du droit français, et, par le fait même, l'esprit de la civilisation française, c'est donc un élément profond de la conscience belge que je vais définir. Et, pour attester la vérité, c'est au témoignage commun de nos martyrs, les vôtres avec les nôtres, que j'en veux appeler.

Mais rassurez-vous, Messieurs, c'est bien la vérité que je veux attester. Si vous sentez quelque accent passionné dans mon exorde, — et comment n'en sentiriez-vous pas, puisque je suis homme, et que je parle de mon pays? — si vous sentez, dis-je, quelque accent passionné dans mon exorde, je tiens à ce que ma passion ne m'aveugle point. Je veux que ma sensibilité s'efface devant ma raison. Ma piété filiale ne troublera pas mon jugement. Je chercherai la vérité humblement, dévotement, à tout prix et à tout risque. Et, si je ne sais pas la voir, il faudra accuser la faiblesse de mon regard, plutôt que le piège de mon cœur prévenu. Français, je suis dans la mêlée; mais, historien, j'entends m'élever au-dessus d'elle. J'entends prendre pour observatoire Sirius.

En adoptant cette règle de méthode, et en tâchant de m'y conformer, je suis d'ailleurs l'exemple, non seulement des meilleurs maîtres de mon pays, mais aussi des savants les plus justement qualifiés du vôtre. Car je sais à côté de quels hommes j'ai l'honneur d'enseigner. Je connais leur sérénité scientifique. Je sais que leur ardeur patriotique ne les a jamais éloignés de la vérité. Par ce trait, si frappant chez tant de maîtres belges — je ne citerai parmi eux que M. Pirenne, parce que cet historien, éminent par le cœur et par l'esprit, peut passer pour particulièrement représentatif de votre conscience nationale, — ils donnent au monde de la pensée une grande leçon. Je tâcherai de rester digne d'eux. Selon le mot d'Apollonius de Tyane, cité par Montaigne, « c'est aux serfs de mentir, et aux libres de dire vérité. » Vous avez défendu votre liberté pour mériter la vérité. J'essaierai de rester libre pour la mériter, moi aussi. Puisse le sou-

venir de vos maîtres ne pas trop déprécier mon humble effort! La comparaison à laquelle je m'expose suffirait à m'inquiéter, si la difficulté particulière, — je dirai plus : la dignité propre — du sujet que j'ai choisi ne venait m'inspirer une inquiétude de plus.

Je dois en effet traiter de l'Esprit du droit français.

L'Esprit du droit français! Voilà un sujet redoutable par sa complexité, et, je puis bien le dire, par sa nouveauté.

Un sujet redoutable par sa complexité... A vrai dire, il ne s'agit pas d'exposer ici le système juridique français dans sa masse et sa variété, dans ses grandes lignes et dans ses nuances, dans la synthèse de ses principes et dans l'analyse de ses applications. Pour brosser pareille fresque, il faudrait disposer de vastes emplacements; or l'espace m'est mesuré. Je n'ai que six courtes leçons à faire. Il s'agit seulement de préparer ceux qui me suivent à discerner ce qu'il y a de spécifiquement français dans le corps de nos institutions juridiques, en négligeant tout l'accessoire et le contingent, et en ne retenant que le général et le permanent, de séparer ce que ce corps a d'universel et ce qu'il a de national, de mettre ainsi en lumière ses « manières » propres et son génie, de rechercher où il tend, ce qui favorise ses penchants ou ce qui les contrarie, et, puisqu'une société réflète toujours plus ou moins son visage dans le miroir de ses institutions, de tracer le portrait moral de la France en faisant le tableau sommaire de ses lois, de sa jurisprudence, de ses mœurs judiciaires. Tâche multiple et variée, qui réunit dans un même dessein toutes les sciences des mœurs, — sociologie, histoire, géographie, ethnographie, — avec les sciences proprement juridiques, et qui puise dans le trésor de toutes les idées générales pour en condenser les données en un raccourci exact, et, s'il se peut, vivant!

Tâche nouvelle aussi! La plupart des juristes, et même des historiens, traitent des systèmes juridiques sans les situer dans des cadres définis, sans en préciser les prédestinations et les aptitudes propres, et comme si les techniques de ces systèmes seules les opposaient. Ce portrait de mon pays à quoi je pense, personne ne l'a esquissé. Et voilà que j'ai l'audace de m'y essayer! Je sais pourtant combien il est plus difficile de connaître l'esprit de son droit national que l'esprit d'un droit étranger : Jhering, le biographe juridique de Rome, l'a justement remarqué. N'importe! Il faut tout de même le tenter. La guerre, en

mettant en jeu notre existence, nous a contraints à faire notre examen de conscience, à éprouver les principes de notre force et de notre faiblesse, à décider enfin si nous possédons une vraie individualité, qui nous pose en nous opposant, une vitalité qui nous garde également de l'anéantissement et de l'absorption. Je ferai cet effort, dussé-je y échouer, ou réussir incomplètement.

Je vais donc m'appliquer à analyser le génie propre du droit français. Mais, pour définir et classer les aptitudes qui composent ce génie, il faut jeter un coup d'œil d'ensemble sur les différentes formes de vocations juridiques qu'on peut observer dans les groupements humains. Apparemment, le droit n'est pas la seule force de cohésion qui s'y affirme. Il concourt avec d'autres forces. Les conditions de ce concours, j'entends les proportions des forces concurrentes, ne sont pas les mêmes partout. Aussi est-il nécessaire de réunir au préalable sur cette question quelques idées sociologiques essentielles. Posons le problème des cohésions humaines. Demandons-nous quelles sont les diverses forces qui contribuent à assurer ces cohésions, et comment elles peuvent se combiner entre elles, se remplacer ou s'exclure. Voilà un sujet de réflexions ingrat. Je m'excuse de vous entraîner sans préparation par des chemins un peu rudes. Mais il le faut. Nous ne discernerons les attributs spirituels du droit français qu'au prix d'une initiation douloureuse.

Deux faits d'observation fournissent les données du problème : l'existence des individus et l'existence des sociétés.

Première donnée : *les individus*. L'expérience la plus rudimentaire révèle à chaque observateur son existence propre en tant qu'individu, animé, semble-t-il, d'une vie puisant en elle-même son principe, et doué, semble-t-il, de la liberté. Elle lui révèle ensuite l'existence d'autres individus extérieurs à lui, qui lui paraissent doués de la même spontanéité. Ces individus s'assemblent dans l'agrégat humain comme les molécules constituantes s'assemblent dans les corps matériels. Pour qui ne regarde pas au delà des apparences, il semble, dans un cas comme dans l'autre, que toute la réalité se réduise à une agglomération désordonnée, à une juxtaposition fortuite de molécules éparses, d'individualités solitaires, c'est-à-dire de forces libres.

Mais voici la deuxième donnée : *les sociétés*. Une observation plus poussée, instituant d'abord une analyse des éléments abstraits com-

muns aux individus, pour aboutir à une synthèse de ces éléments, conclut à l'existence d'influences réciproques, d'interactions puissantes, enserrant et commandant les spontanéités superficielles seules entrevues d'abord. En fait, on n'observe jamais d'individus échappant totalement à ces influences : J.-J. Rousseau a rêvé; et Robinson lui-même lisait la Bible! Les interactions s'exercent dans des champs plus ou moins vastes, selon leur nature et leur intensité. Elles rayonnent d'homme à homme. Elles pénètrent, se réflètent, se réfractent, se diffusent, s'interfèrent. Les unes touchent les individus en quelques points seulement, en ne leur imposant qu'un minimum de soumission. D'autres les étreignent davantage. D'autres enfin les absorbent. Une même individualité peut donc se trouver comprise dans plusieurs champs d'attraction, et sollicitée dans des sens divers, et par des forces inégales. Regardons, en effet, autour de nous. Il n'y a pas d'homme qui n'appartienne à plusieurs groupes, plus ou moins lâches, plus ou moins compacts. J'appartiens, par exemple, à un parti politique, à un comité artistique, à un club athlétique, à un syndicat professionnel, à une association charitable; j'exerce un métier et des fonctions; j'ai mon domicile dans telle commune, et ma patrie en France; je me targue d'appartenir à un certain « monde », de professer une certaine morale, de témoigner d'une certaine culture, etc. Parti, comité, club, association, profession, fonctions, cité, milieu mondain, milieu moral, milieu cultivé, etc., autant de cercles auxquels m'attachent des liens de cohésion inégalement solides. Certains de ces cercles concentrent sur moi tant d'influences efficaces que j'en reçois mes impulsions dominantes, et que ma vie en traduit principalement le rythme. Ainsi, je suis de ma patrie avant d'être de mon village. J'appartiens à ma fonction avant d'appartenir à mon club. On dit que chacun de ces cercles superposés, entremêlés, juxtaposés, qui m'encadrent, est *une société*. On dit que le cercle où s'exercent les attractions décisives est *la société*. Retournons ces constatations, pour en tirer une formule générale. Nous dirons qu'on nomme *société* l'ensemble des individus placés dans un champ d'interactions, ou, si l'on aime mieux, enserrés dans le même réseau d'influences réciproques.

Individus, d'une part, sociétés, de l'autre, voilà les deux pôles de

la réalité humaine. Prenons-les pour des données. Il nous reste à les comprendre. Comment ces données se combinent-elles sans s'exclure? N'y a-t-il pas antinomie entre elles? L'individu demeure-t-il libre, du moment qu'il est associé? Où commencent, où finissent sa détermination et son indétermination? Comment se fait-il, pour reprendre un mot de Barrès, que le moi individuel soit « tout supporté et alimenté par la société », et, inversement, que la société soit toute supportée et alimentée par le moi individuel?

Nous rencontrons ainsi sur notre chemin l'éternel problème de la liberté. Apparemment insoluble sur le plan de la psychologie individualiste, ce problème trouverait-il une solution sur le plan de la sociologie? On peut l'espérer. Mettons-nous en quête, et tâchons d'identifier les attaches qui unissent les unes aux autres les molécules sociales. Au premier abord, diverses solutions, plus ou moins spécieuses, nous sollicitent. Mais nous possédons, pour sortir d'embarras, une règle sûre de discrimination. Cette règle consiste à rejeter d'emblée les explications qui ne rendraient pas compte de *toutes* les formes du phénomène à expliquer, et qui ne s'appliqueraient pas à *tous* les groupements humains, larges ou étroits, compacts ou lâches. Appliquons cette règle : elle nous libérera de toute hypothèse qui ne se justifierait pas aussi bien dans les cadres éphémères et fragiles d'un cénacle mondain ou d'un comité philanthropique, par exemple, que dans les cadres permanents et solides d'une patrie ou d'une civilisation. La force à identifier se révélera par son caractère d'absolue généralité.

Ayant éliminé, en vertu de cette règle, diverses explications à quoi nous aurions pu penser, nous aboutissons, en fin de compte, à n'en retenir qu'une, que recommandent sa simplicité et sa généralité. C'est celle qui rattache les cohésions sociales à un phénomène d'influence intermoléculaire qu'on désigne du nom de *sympathie*. J'emploie ce mot, après Darwin et Schopenhauer, dans le sens plein que lui assigne l'étymologie (σύν-παθεῖν : *ressentir ensemble)*, et je l'applique à la résonnance immédiate d'une sensibilité, éveillée par la représentation, chez le sujet sensible, d'une manifestation de sensibilité extérieure. Cette résonnance provoque chez le sujet des réflexes et des états de conscience identiques, quant à leur nature, sinon quant à leur

intensité, à ceux que susciterait une excitation directement subie. Chacun de nous fait journellement cette expérience : un mouvement affectif, que nous percevons ou que nous imaginons en dehors de nous, nous soumet, plus ou moins impérieusement, plus ou moins distinctement, à un mouvement affectif analogue. Quand nous observons ou que nous nous représentons une souffrance, nous souffrons. Nous communions, malgré nous, avec la peine ou la joie que nous attribuons aux hommes ou aux choses. Parfois nous mêlons notre sensibilité avec la sensibilité ambiante au point de réaliser un don de nous-mêmes, une véritable transposition de personnalité. « Quand vous toussez, écrivait Mme de Sévigné à Mme de Grignan, j'ai mal à votre poitrine. » Voilà un premier phénomène, dont nul ne conteste l'existence.

En voici un second, inverse, et également incontesté : *l'antipathie.* On appelle de ce nom, comme on sait, la force d'opposition, l'espèce d'avertissement instinctif, qui met notre sensibilité en garde contre certains objets. Fait d'expérience quotidienne, aussi : nous rencontrons à chaque instant des choses qui nous repoussent, sans raison plausible, et comme mécaniquement.

Reste à comprendre pourquoi et comment notre affectivité profonde vibre ou ne vibre pas à certains appels. C'est difficile. Les philosophes tâtonnent, discutent, s'égarent. Je ne les suivrai pas dans toutes leurs hypothèses. Beaucoup d'entre elles pêchent d'ailleurs pour ne pas distinguer assez soigneusement les occasions où s'éveillent les forces identiques, mais de signes contraires, que je viens de définir. C'est seulement en sériant ces occasions que nous aurons chance de voir clair dans les causes.

Les occasions qui déclanchent la sympathie se ramènent à deux : la proximité et la similitude. Celles qui déclanchent l'antipathie procèdent de circonstances symétriques et inverses : l'éloignement et la dissemblance. C'est entre « prochains » ou entre « semblables », pour adopter la terminologie évangélique, que l'unisson moral se réalise naturellement. C'est entre êtres qui se sentent ou s'estiment distants ou différents, — étrangers ou étranges, — que s'accusent les dissonances.

Examinons donc séparément les deux prétextes à résonnances sympathiques : la proximité et la similitude.

La *proximité* comporte différents degrés, qui vont de la continuité et du contact, plus ou moins prolongé, au simple voisinage, plus ou moins immédiat, plus ou moins durable. A tous ces degrés, elle crée entre l'homme, d'une part, et les objets contigus ou voisins, d'autre part, des résonnances sympathiques plus ou moins intenses. Donnons quelques exemples de ces résonnances. Les plus frappants sont ceux où la transmission s'opère d'homme à homme : on peut citer ici les cas nombreux de solidarité morale et juridique entre voisins que nous fait connaître l'histoire du droit ou l'ethnographie, ou les cas d'entr'aide entre voisins que révèle l'observation des milieux populaires. Mais ces résonnances dues à la proximité s'établissent également entre animaux, ou entre hommes et animaux, ou entre hommes et choses inanimées. Les exemples les plus caractéristiques sont fournis par les pratiques de ce qu'on nomme la magie sympathique. Les ethnographes ont collectionné des témoignages nombreux sur la sympathie magique qui naît de la contiguïté, notamment sur le lien mystérieux qui unit certains objets corporels (bagues, colliers, mouchoirs, vêtements, armes, etc.) à la personne qui les a portés, les traces d'un animal ou d'un homme à l'être qui les a laissées, etc. Je puis me borner à renvoyer, à ce propos, au livre bien connu de Sidney Hartland, sur la *Légende de Persée.*

Comment expliquer en pareil cas la résonnance sympathique? Gardons-nous d'explications purement verbales. On parle parfois de « contagion ». Ce terme équivoque n'éclaire point le problème, du moment qu'il ne peut se prendre dans son sens propre de « contamination par transmission immédiate ou médiate de germes pathogènes », et qu'il doit s'entendre métaphoriquement. L'explication par l'idée d'une « influence », au sens que les physiciens donnent à ce terme, c'est-à-dire par le rayonnement d'une force émanant de l'objet sympathique pour gagner le sujet, serait plus séduisante, si la sympathie ne s'établissait qu'entre êtres animés, et, particulièrement, entre hommes. On la rapprocherait alors de la suggestion. Ce serait une suggestion involontaire. Mais comment alléguer une suggestion qui s'exercerait, sans intermédiaire, d'un objet inanimé sur un sujet animé? Où serait le moteur? A moins qu'on ne songe

à une autosuggestion du sujet à propos de l'objet? Il nous paraît plus sûr de mettre en avant ici une explication tirée du jeu de nos habitudes, explication plausible, à condition de poser, comme on le fait depuis Leibnitz, que l'habitude s'attache à tout acte et à tout état, même avant qu'il se répète ou se prolonge. Avant tout contact ou tout rapprochement du sujet et de l'objet, il n'y a apparemment(1) entre eux qu'antipathie. Mais le rapprochement ou le contact crée dès le premier instant un commencement d'accoutumance (2). Si le contact dure, si le rapprochement se renouvelle, l'accoutumance se fortifie. Une série de représentations (auditives, visuelles, tactiles, etc.) et de jugements issus de l'expérience, se forme et s'ordonne chez le sujet à propos de l'objet. Le sujet et l'objet s'impliquent, en quelque sorte, dans un réseau de plus en plus serré de représentations habituellement associées. Tout ce qui affecte l'objet sympathique affectant ce réseau de représentations, c'est comme si le sujet sympathisant était affecté par son intermédiaire.

Le mécanisme de la résonnance affective se complique quand cette résonnance procède de la *similitude* observée ou conçue entre le sujet sympathisant et l'objet sympathique. Ici encore, je me réfère à des faits très connus. La Sagesse des nations affirme elle-même l'attraction engendrée par les ressemblances. « Qui se ressemble s'assemble », proclame un proverbe fondé sur une expérience immémoriale, et un simple retour sur nous-mêmes nous atteste que c'est entre nous et nos « semblables » que l'entente s'établit le plus spontanément. Les émotions que nous observons chez un individu de notre âge, de notre apparence, de notre éducation, de notre condition, nous touchent plus que celles que nous observons chez un être sans point commun avec nous. La souffrance d'un animal su-

(1) Réserve faite de la sympathie par similitude, visée plus loin.

(2) C'est ici qu'il faudrait insister. Car on a peine à s'expliquer comment l'habitude tend à substituer la sympathie à l'antipathie déclanchée par le premier contact. Utilisons pourtant les leçons des physiologistes et des thérapeutes. Elles nous apprennent que l'habitude crée l'*immunité*. Par elle, un organisme menacé s'accommode au risque et le conjure, en opposant progressivement au choc menaçant des forces de résistance qui finissent par l'équilibrer. L'habitude paraît donc reposer sur une réaction de notre vitalité, nous permettant de soutenir les surprises du monde extérieur, et de nous mettre en communication et en harmonie avec lui.

périeur — un chien, un cheval — nous émeut plus que la souffrance d'un animal plus différent de nous : un insecte ou un mollusque, par exemple.

Pour expliquer la sympathie par similitude, l'explication donnée pour la sympathie par proximité ne suffit plus. Aux associations habituelles d'idées il faut ajouter le raisonnement analogique inconscient (1). De la manifestation affective que j'observe ou que j'imagine chez mon semblable, je conclus à la possibilité de pareille manifestation affective chez moi-même; je me représente les effets de cette manifestation sur ma sensibilité; et, comme il arrive, la représentation entraîne l'impression correspondante : simple *action idéo-motrice,* pour adopter l'expression de William James.

Quoi qu'il en soit de ces explications, où entre forcément une part d'hypothèse, on doit retenir comme avéré le phénomène dont elles veulent rendre compte, et lui assigner une portée générale et profonde parmi les phénomènes de la physique sociale. On le retrouve, notamment, à la base du totémisme, du système des tabous, et de la foi, si universellement répandue dans les sociétés simples, à la communion mystique de l'homme avec un milieu vague, utile et dangereux, — un milieu « sacré », — auquel les sociologues donnent le nom de « mana ». Comment ces représentations et ces systèmes se relient à la résonnance sympathique, ce n'est pas le lieu de l'examiner ici. Il suffit, pour notre dessein, de marquer le point d'attache.

La sympathie ne s'exerce pas seulement dans le domaine de la sensibilité. Elle se traduit en action : action parfois presque automatique encore, et, parfois, plus consciente. Quelquefois la résonnance affective n'éveille que des actions idéo-motrices comme celles dont je viens de parler, et qui ne dépassent guère le niveau des réflexes. Quelquefois aussi, elle affecte la volonté réfléchie, elle entraîne la contagion de l'activité délibérée. Le sujet sympathisant veut s'assimiler à l'objet sympathique. La sympathie conduit à l'imitation. J'en viens ainsi à côtoyer la thèse connue de Tarde sur le rôle de l'imitation dans les sociétés. Mais j'y introduis une réserve qui en renverse le sens. Pour moi, l'imitation ne constitue point le

(1) Cf. Cresson, *Les réactions intellectuelles élémentaires.* Paris, 1922.

phénomène primordial. Il constitue un phénomène dérivé, subordonné aux forces de la sympathie. Je ne saurais suivre l'exemple de mon voisin ou de mon semblable, si je ne sentais préalablement comme lui. Il faut que le mouton de Panurge ait d'abord l' « âme moutonnière », pour qu'il se jette à l'eau avec son chef de file. Proclamons donc le primat de la sympathie dans la formation de cet instinct simiesque, grégaire, qui répète, et multiplie les uns par les autres les gestes individuels pour en faire des gestes sociaux. Notons aussi qu'inversement la répétition des gestes sociaux développe l'instinct grégaire. Plus les individus s'assimilent, plus ils agrandissent les champs des sympathies irradiées autour d'eux. Il y a là une véritable réversibilité de la sympathie, se transformant de motrice en réceptrice.

Nous appelons *solidarité* l'ensemble des attractions, conscientes et inconscientes, dérivant de la sympathie. Je pose dès maintenant que la solidarité ne dérive que de la sympathie, et, par conséquent, n'a pour occasions que les similitudes ou la proximité. J'aurai à démontrer, dans un instant, qu'elle ne dérive jamais de l'éloignement ou des dissemblances, sources d'antipathie.

Mon maître, Emile Durkheim, a analysé avec pénétration la solidarité fondée sur les ressemblances. Je saisis ici l'occasion de rendre hommage à sa mémoire. Sans lui, la sociologie juridique n'aurait pu se constituer; et c'est toujours de lui qu'on dépend, même quand on en vient, comme il m'arrive, à abandonner certains résultats auxquels il s'était attaché. Mais, à défaut des résultats, il reste la méthode, et c'est la méthode surtout qui importe. Durkheim s'est proposé d'abord d'analyser la solidarité dans les sociétés les plus simples, c'est-à-dire dans celles où, vu la faiblesse des divisions du travail et des spécialisations, la différenciation n'existe guère. Dans ces milieux, les hommes ont des mentalités presque identiques, les mêmes qualités et les mêmes défauts; ils sentent, jugent, imaginent, agissent de la même façon. On ne rencontre parmi eux nulle individualité accusée, nulle originalité. On ne connaît ni hérésies, ni dissidences, ni sectes. Toute la vie du groupe est commandée par la sympathie qui pénètre identiquement et totalement ses membres. On exprime la même idée, sous une autre forme, en constatant que toute la vie y est religieuse : toutes les manifestations d'activité correspondent à des sentiments

et des croyances communs à tous, se transmettant spontanément, circulant à travers le tissu social comme par une sorte d'imbibition. La religion — on nomme ainsi le trésor de ces représentations communes, et des rites par lesquels on tend à entretenir et vivifier les sympathies qu'elles expriment — comprend tout. Elle contient en elle, à l'état diffus, « tous les éléments qui, en se dissociant, en se déterminant, en se combinant avec eux-mêmes, ont donné naissance aux diverses manifestations de la vie collective » : outre les croyances qui resteront plus tard proprement religieuses, toutes celles qu'on rattachera par la suite à la morale, à l'art, à l'organisation politique, juridique et économique, et même à la science. Durkheim nomme *solidarité mécanique*, on le sait, la force d'attraction, née des similitudes, qui domine si complètement la vie des groupements que je viens de décrire, et qui tient encore une si grande place dans la vie des groupements moins simples et moins homogènes. Il veut, en effet, opposer cette forme de solidarité à celle qu'il appelle la *solidarité organique*. Mais pour moi, la solidarité organique n'existe pas. Je n'aurai pas besoin de parler de solidarité organique. Je parlerai aussi bien de solidarité sans épithète.

La solidarité se traduit en actes automatiquement, sans autre contrôle que celui qu'exerce la sympathie répandue dans le groupe. Elle n'a pas besoin de coercition organisée pour forcer la volonté des participants. Elle a donc, de sa nature, un caractère plus moral que juridique. La force d'attraction intérieure qui assure essentiellement les liaisons des éléments sociaux est une *force morale* qui s'impose sans contrainte extérieure. Retenons cette proposition. J'y attache d'autant plus de prix qu'on la méconnaît davantage. Remarquons pourtant que, même dans nos sociétés complexes, l'immense majorité des relations humaines demeurent gouvernées par la seule morale, sans qu'aucune sanction coercitive entre en jeu. Dans les sociétés simples et homogènes, la sanction n'apparaît que tout à fait exceptionnellement, lorsque le principe de sympathie se trouve menacé par un effort de différenciation. Encore n'apparaît-elle que sous la forme d'une réaction diffuse et inorganique. Qu'un individu se sente travaillé par le démon de l'originalité, et qu'il ne soit pas assez pondéré pour lui résister, voilà la sympathie troublée, voilà l'antipathie déchaînée, voilà

le scandale. L'individu qui se singularise, et manque par là au devoir moral, soulève contre lui la réprobation de son milieu, et la réaction qui s'ensuit s'exerce avec d'autant plus de violence que la manifestation à réprimer s'avère plus imprévue, plus audacieuse. Le novateur, l'hérétique, c'est-à-dire, selon la parole de Bossuet, « celui qui a une opinion », pèche contre la cité, et son écart, même généreux, même bienfaisant, soulève naturellement l'animosité vengeresse des bons citoyens. Ainsi l'attraction interne s'appuie sur l'inhibition désordonnée du milieu, — inhibition qui n'a rien encore de juridique, — pour exclure toute différenciation perturbatrice.

Néanmoins, la différenciation ne se laisse guère contenir. L'antipathie collective suffit rarement à rendre inoffensif le ferment de dissociation, quand il a commencé d'infecter une société homogène. Généralement, l'infection gagne de proche en proche, plus ou moins rapidement, plus ou moins complètement. La société devient hétérogène, en s'organisant. Pourquoi cette fatalité? A quelles virtualités, à quels besoins, à quelles croyances répond-elle? Faut-il faire intervenir ici les lois de Darwin, et alléguer les nécessités de la « lutte pour la vie », ou faut-il, plutôt, corriger ces lois, pour les mieux accorder avec les faits que nous observons, et les purger de cette tendance matérialiste qui en fausse l'application? Je n'ai pas, dans cette esquisse sommaire, le temps d'en discuter. Je prends la tendance à la différenciation par l'organisation comme un fait, comme un fait incontestable, à peine contesté, dont l'interprétation peut être ajournée, et dont l'existence suffit à expliquer ce qui va suivre.

L'organisation peut se définir, littéralement, la prolifération d'*organes*, c'est-à-dire d'*outils*. S'organiser, c'est s'outiller. Une société s'organise quand, ayant senti ou discerné plus ou moins clairement les buts qu'elle se propose, elle affecte à leur service un outillage approprié. On a souvent décrit le processus de l'organisation sociale en l'assimilant ou en le comparant au processus de l'organisation dans la série animale. Souvent aussi, on a critiqué cette méthode, qui, en effet, a conduit parfois les esprits aventureux à des identifications décevantes. Il me semble pourtant que, si l'on se sert de la comparaison comme d'un procédé didactique, permettant de préciser les idées en les attachant à un vocabulaire défini, et si l'on distingue

soigneusement les éléments différenciés qui s'intègrent dans la machine animale, et qui n'ont pas de conscience, des éléments différenciés qui s'intègrent dans le corps social, et qui sont des individus conscients, la méthode organiciste ne présente pas d'inconvénients sérieux. Mais je n'y veux même pas recourir. Ici encore, pour simplifier, je reste sur le terrain des faits, et je néglige délibérément les interprétations. Il est avéré que l'évolution des sociétés s'accomplit par voie de division du travail, dans le sens de la localisation des fonctions, de la formation d'organes de mieux en mieux adaptés à la fonction qu'ils doivent remplir, et de l'interdépendance de plus en plus étroite des parties différenciées. Ainsi les individus se vouent à des formes d'activité distinctes, s'intègrent dans des appareils sociaux adaptés à des fins déterminées, et, par suite, subissent des modifications adéquates de structure physique et mentale. On voit naître et grandir l'originalité, les hérésies, l'esprit d'invention, l'esprit de secte. La sympathie née des ressemblances voit son champ restreint par une différenciation croissante. Les antagonismes se multiplient.

Cependant, les éléments sociaux spécialisés ont besoin les uns des autres. Chacun d'eux, ayant sa fonction propre et sa structure différente, ne peut vivre qu'avec le concours des autres. Cette *interdépendance* (adoptons ce mot) des individus différenciés a été illustrée depuis longtemps par les conteurs et les poètes. A en croire les annalistes romains, Menenius Agrippa apaisait la sédition des plébéiens révoltés, près de cinq siècles avant notre ère, en leur narrant la fable des Membres et de l'Estomac. Il faisait de l'organicisme avant la lettre. Je me bornerai, quant à moi, à citer, parce qu'il pose une question troublante, le sonnet de Sully-Prudhomme qui traîne dans toutes les anthologies :

Le laboureur m'a dit en songe : « Fais ton pain.
Je ne te nourris plus. Gratte la terre, et sème ».
Le tisserand m'a dit : « Fais tes habits toi-même »;
Et le maçon m'a dit : « Prends la truelle en main ».

Et seul, abandonné de tout le genre humain
Dont je portais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,
Je trouvais des lions debout sur mon chemin.

Je m'éveillai, doutant si l'aube était réelle.
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle;
Les métiers bourdonnaient; les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur, et qu'au monde où nous sommes,
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes;
Et, depuis ce jour là, je les ai tous aimés.

Ce poème s'achève donc sur une profession de tendresse. Embrassons-nous! — Oui... mais, tout de même, avons-nous l'assurance que nos effusions ne se trompent point d'adresse? L'optimisme bénisseur qu'affiche notre poète trouve-t-il son appui dans l'expérience? La sympathie naît-elle aussi de la division du travail et de la différenciation?

Mais écartons d'abord l'équivoque des mots. Lorsque Sully-Prudhomme proclame qu'il s'est pris à aimer ses fournisseurs, il attribue, évidemment au verbe *aimer* son sens le plus anodin, celui qui exclut toute idée d'activité réalisatrice. Il veut dire, tout simplement, qu'il a éprouvé quelque sympathie pour les bons ouvriers de son bien-être. Il a communié en sentiment avec leur effort; il s'est apitoyé sur leur peine; il a souhaité qu'ils continuassent de vivre et de travailler pour lui. Mais gardons-nous de confondre la sympathie avec l'amour. « Non point la sympathie, Nathanaël », dit le Ménalque d'André Gide (1), « non point la sympathie, — l'amour »! L'amour au sens plein du mot, c'est en effet le besoin qui veut s'assouvir, c'est la recherche inquiète et passionnée, c'est le *désir*. Cet amour là naît de la différenciation. « C'est parce que tu diffères de moi que je t'aime », dit ailleurs Ménalque : « Je n'aime en toi que ce qui diffère de moi ». Voilà des paroles à vibrations profondes, qui s'appliquent littéralement à tout *amour*, et point seulement aux curiosités sensuelles et esthétiques auxquelles le héros de Gide se complaît. L'amour-désir, passion égoïste, n'a rien de commun avec l'attraction altruiste qu'est la sympathie. Tandis que la sympathie se repose, acquiesce, obéit, s'abandonne, l'amour s'oppose, nie, lutte et conquiert. L'amour qui se sacrifie n'est plus l'amour, pas plus que la sympathie qui tyrannise n'est encore la sympathie. Les poètes, grands interprètes des vérités

(1) Voy. André Gide, *Les nourritures terrestres.*

intérieures, l'ont compris, sachant que le baiser d'amour n'est qu'une morsure apaisée (1). Tenons donc l'amour pour la plus grande force d'antagonisme qui ravage le monde moral. Mais rappelons-nous, pour son excuse, qu'il ne détruit qu'en créant. Ainsi l'oiseau Phénix, expirant dans les flammes, ne mourait que pour renaître. L'amour consumé prépare les retours éternels.

La division du travail ne sème pas dans le champ humain la sympathie, seule source interne de solidarité. Elle répand la « passion de régner » (2), le besoin, le sentiment de dépendance ou la résignation. En vérité, les hommes différenciés qui échangent des services ne subissent pas, de ce chef, de réciproques attractions désintéressées. Ils cherchent d'abord à s'assouvir, et, pour s'assouvir, à se maîtriser, à s'exploiter. Ils s'affrontent en adversaires, et leurs appétits se bravent. Parfois indifférents, ils ne s'abordent guère sans méfiance, et vont souvent jusqu'à la haine. Regardons autour de nous l'assaut quotidien des besoins, des convoitises, des égoïsmes : dirons-nous que le consommateur communie en esprit avec le fournisseur qui lui vend de quoi manger ou se vêtir? Dirons-nous que le créancier communie avec son débiteur, ou le débiteur avec son créancier?

Voilà le tournant où je me sépare de mon maître Durkheim, et des juristes comme le Doyen Duguit, qui ont suivi dans leur effort de synthèse la leçon de Durkheim. Pour eux, il existe une forme de solidarité qui résulte des différences et de la division du travail. Ils la nomment *solidarité organique,* en la comparant à l'étroite liaison qui subordonne les uns aux autres les organes spécialisés de l'économie animale. Cette solidarité organique, ils la conçoivent, sans trop y insister, comme une force *intérieure* de cohésion; ils y voient un impératif moral, intuitif, spontané, à l'égal de l'impératif fondé sur la sympathie. L'expérience quotidienne, il est vrai, paraît ruineuse pour cette conception. Durkheim ne se le dissimule pas, et il insère dans sa théorie une réserve. La division du travail n'engendre la solidarité, observe-t-il, qu'à la condition d'être volontaire. Ainsi, entre le maître et l'esclave, il y a bien une division du travail.

---

(1) « Kisse, Bisse »: « des baisers, des morsures », râle l'ardente Penthésilée de KLEIST.

(2) C'est l'expression de LA ROCHEFOUCAULD, *Réflexions morales,* § 68.

Mais l'esclave n'a pas choisi son rôle : voilà pourquoi il ne sent nul « attrait » pour son maître. — A merveille! Mais alors, pour rencontrer des cas où se révèle le sentiment moral de la solidarité organique, il faudrait rencontrer des exemples authentiques de spécialisations volontaires et de vocations pleinement libres. Et ce sont ces exemples que la pratique ne fournit pas. On n'en rencontre presque aucun. Jamais l'individu n'assume en pleine indépendance, sans regret, sans envie, surtout sans esprit de lutte, le rôle qu'il tient dans l'échange des services. Dans le contrat à titre onéreux, — qui fournit, remarquons-le, le type même de l'acte juridique fondé sur la division du travail, puisque chaque contractant demande à l'autre ce qu'il désire individuellement, — les parties cherchent l'une et l'autre leur avantage propre, et non pas l'avantage adverse : les parties sont en lutte. Aussi le contrat n'est-il pas, par lui-même, générateur de solidarité. Le choix des professions n'est guère plus libre. Il dépend de toutes sortes de considérations extrinsèques, et, notamment, de la fortune et des capacités qu'on a. M. de Rothschild peut se spécialiser, s'il veut, comme balayeur; mais le fils du balayeur ne peut pas se spécialiser comme banquier. M. Einstein peut se spécialiser comme mathématicien et physicien; mais nous ne le pouvons ni vous ni moi. Il faut être naïf comme un Charles Fourier pour imaginer qu'on pourrait combiner des agencements sociaux dans lesquels chaque individu ne pratiquerait, dans l'intérêt commun, que le métier qui lui plairait. Je conclus, très délibérément, que les dissemblances ne créent pas la solidarité profonde, c'est-à-dire la force spontanée d'attraction que seule la sympathie met en mouvement. Elles ne créent que des liens de possession et de domination.

Je rejetterai donc désormais l'expression de solidarité organique. J'emploierai, pour caractériser les liens nés de la différenciation, l'expression d'*interdépendance*, qui exclut l'idée d'attraction, et n'implique que l'idée de sujétion. J'opposerai la solidarité mécanique, fille de la sympathie, à l'interdépendance organique, fille du besoin et du désir. La première seule rend plus compact le tissu social de toute l'attraction qu'exercent les unes sur les autres les molécules constituantes. La seconde, bien loin de le resserrer, tend à le désagréger, sous la poussée en quelque sorte explosive de l'antagonisme qu'elle suscite entre les mêmes molécules. Un milieu travaillé par

la spécialisation est un milieu instable, où les réactions d'antipathie créent des surpressions dangereuses.

Cependant, les ruptures violentes demeurent relativement rares. Nos groupes organisés résistent pour la plupart à la pression intérieure. On ne comprendrait pas cette solidité, si l'on n'envisageait que les données simples que j'ai jusqu'ici réunies. Mais la réalité met en jeu des données un peu plus complexes. Il faut les envisager à leur tour, en poursuivant notre analyse.

Il existe, en effet, deux forces qui concourent à rétablir ou à maintenir l'ordre menacé, et à empêcher les sociétés différenciées de se dissoudre. Ce sont, d'une part, la contrainte sociale organisée, et, d'autre part, les croyances collectives nouvelles, génératrices de nouveaux courants de sympathie, que fait apparaître l'ordre nouveau.

La contrainte sociale organisée intervient pour resserrer, du dehors, les attractions qui se relâchent. Précisons bien, et répétons qu'il s'agit d'une contrainte *organisée*. Le premier organe qui s'instaure dans les sociétés en mal de différenciation, c'est l'organe *souverain* ou *régulateur* qui prétend y imposer sa paix par l'autorité d'une force spécialisée. De ce premier organe se détachent, par segmentations successives, d'autres organes à missions plus limitées et mieux définies : justice, police, administration, etc. Ces outils de puissance substituent leur domination à l'inhibition chaotique du milieu inorganisé, et réfrènent méthodiquement les antagonismes issus de la division du travail, lorsqu'ils menacent de dissoudre les liaisons sociales. Ainsi la coercition organique s'emploie sans cesse à prévenir les catastrophes : tel l'artisan soigneux qui recerclerait sans répit un tonneau tourmenté par un bouillonnement intérieur. Prenons derechef l'exemple du contrat à titre onéreux. J'ai dit que le contrat n'établit pas de solidarité interne entre les contractants, parce que chacun d'eux veut son propre avantage, et non l'avantage de son adversaire. Mais les tribunaux punissent les contractants qui manquent à ce qu'ils ont promis. Aussi bon nombre de contractants s'exécutent-ils, non par sympathie, mais par crainte.

L'interdépendance organique n'a donc, par elle-même, que des sanctions *juridiques*. Elle vaut d'abord par la contrainte sociale qui s'y attache. Voilà une différence radicale avec la solidarité mécanique, née de la sympathie, qui a un caractère avant tout *moral*.

Cependant, il n'est guère possible que les choses en restent là, dans des sociétés où l'organisation pénètre profondément. Un milieu ne peut demeurer dans un état habituel d'instabilité, ou, comme j'ai dit, de surpression, et sous le coup d'un désastre, à la moindre défaillance de l'armature qui le contient. On ne peut concevoir que l'interdépendance reste indéfiniment suspendue à la seule sanction sociale. Un régime régulier ne souffre la contrainte que pour les cas extrêmes et exceptionnels. En fait, dans les sociétés normales, les sanctions organiques n'entrent en jeu qu'assez rarement. Pour un contrat qu'on défère aux tribunaux aux fins d'exécution, il y en a des centaines qui s'exécutent pacifiquement. Pour beaucoup, cela s'explique parce que la menace de la sanction suffit à en éviter l'exercice. Mais, pour beaucoup aussi, le régime établi d'ordre et de paix s'explique autrement. L'interdépendance elle-même finit par créer des champs de sympathie. Il se forme, entre individus qui échangent des services dans des conditions analogues, des états d'âme communs, générateurs de solidarité spontanée. Une fois de plus, la similitude des situations et la proximité des individus les soumet à l'attraction sympathique. Autrement dit, les croyances et les représentations individuelles relatives à la division du travail se recouvrent d'un vernis religieux. Il se développe, progressivement, des idéaux de justice, de probité, d'honneur, et ce sont ces idéaux que les contractants les plus sains suivent désormais dans les échanges de services. Ainsi ils rentrent sous la loi des similitudes et de la continuité. Ils obéissent aux suggestions impérieuses de ces idéaux, qui contrebalancent chez eux les conseils de l'intérêt personnel. Désormais, chacun d'eux veut l'avantage de l'autre en même temps que le sien propre. Dans la pratique, nous constatons que les contractants *veulent* parfois exécuter leur contrat, et cela, non parce qu'ils redoutent la sanction sociale, mais parce qu'ils écoutent, au fond d'eux-mêmes, les ordres de la probité, de la justice, de l'honneur. Ces impératifs religieux, dont l'ascendant s'affirme progressivement dans les milieux les mieux doués, s'y superposent aux impératifs juridiques fondés sur l'interdépendance, pour incliner ceux-ci vers la véritable solidarité. Ainsi un faisceau de forces morales vient doubler le faisceau des puissances juridiques : moyennant quoi l'interdépendance organique se réalise dans l'ordre et dans la

paix. Mais si, pour une cause ou pour une autre, le faisceau des forces morales faiblit, l'antagonisme né de la différenciation redevient un facteur de trouble et de ruine. Le faisceau des forces juridiques ne suffit point à maîtriser l'anarchie.

On voit donc que l'équilibre social ne se fonde pas seulement sur le droit, c'est-à-dire sur les préceptes que sanctionne la contrainte sociale organisée. Il repose, pour une plus large part, sur l'adhésion spontanée des intéressés. L'élément attractif et l'élément coercitif, — disons l'élément moral et l'élément juridique, — se conjuguent pour assurer les cohésions humaines. Négliger l'un d'eux serait méconnaître une des données du problème. Ne pas voir que le droit n'est presque rien sans la morale, c'est commettre la plus grave, la plus inquiétante des erreurs.

Voici donc un premier résultat de notre recherche. Mais il ne suffit pas d'avoir identifié les forces qui empêchent les sociétés de se désagréger, il faut déterminer aussi la part que chacune d'elles peut revendiquer dans cette mission. Il faut voir dans quelles proportions elles se combinent pour assurer la cohésion d'une société.

A pareille question, on ne saurait faire une réponse unique, valable pour toutes les sociétés. Les conditions de la cohésion peuvent varier presque à l'infini selon les groupements; les proportions de l'attraction et de la contrainte changent avec la nature, l'âge, l'histoire de ces groupements. Ici se reconnaît le tempérament propre à chaque milieu; ici se révèlent sa vocation juridique ou morale, ses aptitudes à la sympathie ou à l'organisation.

Il semble bien, en effet, que les deux facteurs de la cohésion se complètent mutuellement, et que, par conséquent, chacun d'eux soit inversement proportionnel à l'autre. L'insuffisance de l'un trouve sa compensation dans l'excédent de l'autre, et réciproquement. Là, où le droit ne peut aller, la morale le remplace; là où la morale est en déficit, le droit la supplée. J'appellerais cette loi, s'il fallait lui donner un nom : *loi des compensations juridico-morales*. Dans une société donnée, et pour une époque donnée, il y a un état d'équilibre, correspondant au tempérament social de cette société, et aux circonstances qu'elle traverse.

Il suit de là qu'il ne faut pas attribuer, dans la hiérarchie des valeurs sociales, une place privilégiée à la faculté d'organisation. A elle

seule cette faculté est assez peu de chose. Une société pourrait subsister sans organisation. Une société n'existerait pas sans sympathie. Certes, l'organisation a son utilité : elle augmente le rendement du groupe, surtout en permettant l'utilisation des médiocres. Mais elle n'augmente pas la valeur humaine de l'individu. Evitons une confusion fréquente, et pernicieuse. La civilisation n'a rien de commun avec l'outillage. Le *businessman* rasé de frais, et « confortable », qui « fait de l'argent » à Broadway ou ailleurs, s'estime en vain supérieur au paysan toscan labourant la plus noble des terres, ou à l'artisan parisien fixant dans ses créations éphémères quelques rayons de l'éternelle beauté. On achète des culottes ou des téléphones; mais on n'achète pas vingt siècles de goût, de politesse, de tact, d'aristocratie. Toute l'illusion de certains parvenus sur ce qu'ils nomment leur « culture » tient à ce qu'ils confondent l'organisation et la civilisation, le dressage et la formation, la quantité et la qualité. Mais il ne suffit pas de diviser l'effort pour rendre l'âme plus accueillante, plus communicable, plus humaine. Bien plus, l'organisation n'est pas même toujours le signe de la supériorité matérielle. On a vu l'Hellade, petit pays inorganisé et divisé contre lui-même, vaincre l'Empire perse, qui fut le premier empire organisé de l'antiquité. Et les guerres médiques ont eu des lendemains. On a vu d'autres Léonidas se sacrifier en d'autres Thermopyles, et leur sacrifice porter les mêmes fruits.

C'est en étudiant le dosage des éléments moraux et juridiques dont se compose la conscience collective des peuples qu'on peut décrire avec quelque précision leur tempérament social, et, spécialement, leurs aptitudes juridiques. On rencontre, notamment, des peuples de labour, imitateurs, dociles, moutonniers même, qui supportent difficilement les écarts, les dissidences, les initiatives. Mais on rencontre aussi des peuples primesautiers, ivres de liberté et d'audace, qui tolèrent que les individus s'émancipent. C'est chez ces derniers peuples que lève le plus aisément le ferment de la différenciation. Dans leur sein, la spécialisation fait des progrès rapides, et les dissemblances, en s'accusant, produisent leurs effets dissolvants. Mais ce n'est point chez eux, pourtant, que l'organisation s'implante le plus solidement. C'est chez les nations naturellement moins indépendantes : ces dernières, en effet, se plient sans révolte à la contrainte sociale. L'interdépendance organique s'y heurte à

moins de spontanéité. Plus un peuple a de vocation pour la différenciation, — nous disons, en pareille matière : pour l'*individualisme*, — moins il en a pour l'organisation. Cela paraît paradoxal, au premier abord. En réfléchissant, et en analysant les témoignages historiques, cela devient très clair.

Mais cette opposition qui se révèle entre le tempérament individualiste et la faculté d'organisation, à laquelle l'individualisme fournit ses ressources et ses prétextes, devrait nous alarmer. On pourrait craindre que les sociétés à vocation individualiste ne vinssent trop facilement à perdre l'équilibre et la cohésion. On pourrait craindre de voir l'individualisme verser dans l'anarchie.

On pourrait le craindre, effectivement, si la résistance à l'organisation ne trouvait son correctif dans la sociabilité instinctive. Les âmes réceptives, dociles, qui ne peuvent se détacher de la masse, sont aussi celles qui ont le plus de mal à faire prévaloir leurs sympathies actives sur les antipathies déchaînées par les différenciations. Au contraire, les âmes indépendantes ont moins de peine à réagir contre ces antipathies. Elles sont plus sociables dans les milieux organisés. Elles ont plus de goût, et plus d'aptitudes pour le commerce d'autrui. Ceci balance cela.

Ainsi, l'on peut opposer l'un à l'autre deux grands types d'hommes sociaux.

Les uns, plus indépendants de caractère, et plus sociables aussi, paraissent, par contre, supporter plus impatiemment l'organisation. C'était le type athénien, et c'est peut-être le type français.

Les autres, moins spontanés, moins naturellement sociables, se plient par contre sans grand effort à l'organisation, à ses restrictions, à ses coercitions. C'était, apparemment, le type spartiate; et beaucoup de publicistes allemands revendiquent pour leur nation l'avantage d'appartenir à ce type.

Bien entendu, cette opposition schématique simplifie à l'excès la réalité. Il y aurait de grandes nuances à exprimer, des tempéraments notables à apporter. Entre ces deux types extrêmes, on devrait intercaler je ne sais combien de types intermédiaires : par exemple, le type anglo-saxon, dans lequel on ne relève ni particulière sociabilité, ni aptitude propre à l'organisation, et qui inclinerait vers l'anarchie, si l'excès des tendances indépendantes ne se trouvait contrebalancé

par une force antagoniste particulièrement efficace : la force de l'esprit traditionnaliste (ou conservateur).

Mais je n'entends pas m'engager dans l'analyse des applications, ni chercher à établir pour chaque peuple « l'équation d'équilibre » où les facteurs moraux et les facteurs juridiques figureraient avec leurs valeurs numériques approximatives. La rapide esquisse sociologique que je viens de tracer a en effet un but défini : elle doit me permettre de décrire le génie social, et, spécialement, le génie juridique français. Pour ce dessein, j'en ai assez dit. Nanti de quelques idées générales indispensables, j'entrerai demain dans le vif de la question posée. Je demanderai à l'étude de la nature, des hommes et de l'histoire de m'expliquer, s'il se peut, comment est née et comment a grandi cette conception française du droit pour laquelle nos pères ont vécu, et pour laquelle nos enfants viennent de mourir.

" Sordello " et l'Obscurité de Browning

PAR

PAUL DE REUL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Sordello se range, avec *Pauline* et *Paracelse*, parmi les œuvres de jeunesse de Robert Browning (1) : poèmes philosophiques, *faustiens*, romantiques par le caractère du héros et qui pourtant dominent et jugent de haut ce caractère.

Pauline et *Paracelse* témoignaient encore, dans le style, de la première admiration du poète pour Shelley. Par contre, dans *Sordello*, il ose être lui-même, avec une intransigeance qu'il n'a jamais dépassée.

Puisqu'on refusait de lire *Paracelse*, dont le sujet demandait quelque effort, Browning prévient qu'il écrira « pour les morts » et pour quelques vivants seulement. Je ne crois pas, comme M. Chesterton, qu'il s'exagérât l'intelligence du public; les derniers vers prouveraient le contraire plutôt : « Que mes amis trouvent à ce poème un arrière-goût piquant, il serait hardi de le prédire. » Je ne crois pas non plus comme sa biographe, Mme Orr, à l'influence d'une personne qui aurait trouvé « diffus » le style de *Paracelse* et lui aurait conseillé de le condenser. Du moins, s'il écouta ce conseil, suivit-il en même temps sa pente naturelle et donna-t-il toute licence à son individualisme. D'où l'obscurité légendaire de *Sordello*, source de quelques mots si connus qu'il faudrait s'excuser de les redire à des Anglais lettrés. De Carlyle : « Ma femme a lu *Sordello*, mais elle ne sait si c'est un homme, une ville ou un livre. » De Tennyson : « Je n'ai compris que deux vers, le premier, *qui voudra pourra entendre l'histoire de Sordello;* et le dernier, *qui l'a voulu a pu entendre l'histoire de Sordello,*

---

(1) *Sordello* parut en 1840.

mais ce sont deux mensonges! » Du critique Douglas Jerrold, lisant le poème après une grave maladie et tout à coup se prenant la tête à deux mains : « Suis-je devenu fou? »

Sans doute, ces éminents Victoriens furent légers et superficiels. Mais faut-il s'en étonner? Pouvaient-ils faire crédit au jeune poète autant que nous, qui avons lu depuis *Hommes et Femmes* ou *l'Anneau et le Livre ?* Pouvaient-ils deviner, en 1842, que la pensée de Browning méritât des travaux d'approche? Véritablement l'auteur de *Sordello* parlait une « autre langue », à tel point que le poème a été, à diverses reprises, traduit en prose anglaise, à l'usage de ses compatriotes (1). Nous le comprenons aujourd'hui, après plusieurs lectures, mais au lieu de nier nos premières difficultés d'accès nous ferions mieux de nous en souvenir. *Sordello* me paraît une occasion excellente pour définir l'obscurité de Browning, en étudiant sa manière d'écrire et de penser.

Le style de *Sordello* est d'abord synthétique. La concision de tel vers paraît calquée sur un vers latin :

Themselves before, the multitude turns you (V, 236) : « Une multitude (de gens qui étaient) d'abord eux-mêmes, se changent en vous. » Mais en latin, les mots portent une adresse, l'indice de leur situation dans la phrase. Le paradoxe de Browning consiste à faire de la synthèse avec la langue analytique par excellence, avec ce germanique francisé qu'est l'anglais moderne, avec cette langue sans cas, sans genres, où la troisième personne du singulier résume la grammaire, où tout nom peut servir de verbe, et *vice versa*. Ce caractère amorphe de la langue, Browning l'exagère, pousse à leurs dernières limites les libertés de la syntaxe en réduisant le nombre des mots-signes, des mots de relation qui remplacent les désinences. Il aime à « supprimer les éléments accessoires du langage » — *to dock the smaller parts of speech*, — éléments inexpressifs mais pas toujours inutiles. Il omet le *que* (*that, which*), qui sert de frontière entre la subordonnée et la principale; il élimine le *do*, qui annonce une interrogation; dit volontiers *speak they* pour *do they speak* ou même, par une sorte d'infinitif neutre, télégraphique ou nègre : *not know Crescentius?* pour « Ne connaissez-vous pas Crescentius? »

Il omet les oppositions, les « mais », les « par contre », remplace

(1) Par M. Duff, par exemple.

« dit-il, dit-elle » par des guillemets, souvent oubliés! Il supprime les prépositions, le *to* de l'infinitif; puis, avec ces monosyllabes à toutes fins que sont les mots anglais, assez semblables aux vocables chinois, il entreprend d'écrire comme le latin Horace, avec les mêmes inversions, les mêmes raccourcis et ces parenthèses mentales, construisant un groupe de mots en fonction d'un seul qui en est comme la clef de voûte. Il s'agit de découvrir les connexions, et cela sans aucune aide visible. Ce mot *sounds*, par exemple, est-il substantif, pluriel ou verbe à la troisième personne? ce mot *rip*, impératif ou infinitif? ce mot *stanch*, adjectif ou verbe? A tout moment, nous sommes sur de fausses pistes, il faut revenir, essayer plusieurs sens pour justifier le texte : rarement la phrase de Browning nous offre cette qualité française, de s'entendre du premier coup et d'une seule façon. Ajoutez la longueur des périodes, l'abus des incidentes et des parenthèses, surtout gênantes quand survenant au milieu de la phrase elles la coupent en deux tronçons, séparant un verbe de son complément (1), et au moment où nous croyions comprendre, interrompent et brouillent notre effort.

Voici un de ces nombreux passages qu'en français l'on est obligé de décomposer, de paraphraser. L'auteur dit d'abord que pour le poète Sordello l'humanité n'est qu'une « machine », un outil par quoi sa pensée se prolonge pour compléter sa perception de soi : Sordello se dédouble, projette dans les hommes une moitié de lui-même pour, de là, regarder l'autre moitié. Cette projection est qualifiée, dans le passage entre tirets, « l'insane pulsation d'un sang divin dans une argile (l'humanité) qu'il peut bien convulser, mais non transformer »; la phrase dit encore (au début) que les derniers

---

(1) Dans les vers suivants, quatre lignes séparent le verbe *acquit* du complément *of incurring scoff* :

> ...let slip no opportunities
> As pitiful, forsooth, beside the prize
> To drop on him some no-time and *acquit*
> His constant faith (the Poet's half to wit —
> That waiving any compromise between
> No joy and all joy, kept the hunger keen
> Beyond most methods) — *of incurring scoff*
> From the Man-portion... (II, 662-8)

murmures de l'humanité (pour Sordello revenu à la solitude) s'éteignaient parmi les vignes en fleurs :

The last voice murmurs, 'twist the blossomed vines
Of Men, of that machine supplied by thought
To compass self-perception with (a) *he sought*
By forcing half himself, — an insane pulse
Of a god's blood, on clay it could convulse,
Never transmute (b) *on human sight and sounds*
(c) *To watch the other half with...*

(a) Omission du relatif *which;* (b) complément circonstanciel de *forcing;* (c) complément circonstanciel de *sought.*

Cette extrême condensation d'une pensée d'ailleurs subtile explique la difficulté de traduire Browning, difficulté qui tient chez d'autres poètes à des motifs différents, par exemple à des beautés musicales assez rares chez Browning.

Mais ce poème condensé qu'est *Sordello* n'en a pas moins six mille vers! La condensation lutte avec une surabondance qui paraît la contredire. L'effet du style bref est à chaque pas détruit par un embarras de richesses, une pléthore d'idées, d'images, d'allusions, de comparaisons, que le poète répand toutes à la fois dans un afflux torrentiel. Ces images accessoires mais irrépressibles sont une grande occasion de parenthèses : « Vous trouverez cela dans la Chronique (*bien que le ver, ce frère industrieux, fore sa route en rampant à travers les lettres jadis tracées grandes et belles pour plaire à l'œil d'un abbé* » (I, 193). De telles échappées n'aident en rien la marche du récit, mais Browning semble goûter leur inopportunité; comme son héros, « il jette une pierre pour abattre une pomme de pin, et de l'arbre jaillit un oiseau ». Ces digressions se rencontrent partout dans son œuvre. Plus particulières à *Sordello* sont les allusions à des faits obscurs, inconnus du lecteur et qui n'ont qu'un lien assez faible avec l'objet qu'elles devraient illustrer. On dirait que Browning, comme les euphuïstes élisabéthains, veuille se parer d'une érudition bizarre, quand il invoque par exemple certaines vertus magiques des plantes. « Manger des spores de fougères » signifie pour lui « devenir invisible » (I, 694, ceci du reste est dans Shakespeare) ; de même, « la fougère de lune et le trèfle mystique » (début du livre III) symbolisent la guérison morale de Sordello.

A côté de ces périphrases arbitraires, voici des images plus intéressantes, mais non moins recherchées. Sordello, à mesure que ses souvenirs s'effacent, redevient moralement pur, vierge « comme un vêtement teint, tissé du byssus le plus soyeux qui garnisse les lèvres nacrées de la coquille tyrrhénienne

Woven of painted byssus, silkiest
Tufting the Tyrrhene whelk's pearl-sheeted lip (1) (III, 11-14)

et qui aurait séjourné longtemps au fond des mers où l'a laissé choir une trirème, pour l'ennui d'un satrape ».

Un savoir si spécial multiplie les termes spéciaux et le poète n'évite pas toujours l'équivoque naissant de l'homonymie de ceux-ci avec des mots plus connus. *Breese*, par exemple, est un nom d'insecte et ne signifie pas « la brise » dans ce passage où l'on parle d'un hippopotame qui se chauffe au soleil

a river horse
Sunning himself o' the slime when whirrs the breese (2).

Voici d'autres exemples de cette précision trop scientifique.

L'énergie pratique du condottière Taurello Salinguerra rappelle au poète un roi captif d'Ethiopie qui s'enfuit, plonge dans l'eau son pied meurtri par les fers et frotte ses narines brûlantes avec une peau de lézard dont il a compté d'abord les glandes à poison (IV, 865). L'étonnement du poète Naddo évoque un « laboureur égyptien qui découvre, sur la langue du bœuf qu'il aiguillonne, la marque du scarabée d'Apis (II, 1) ; Sordello, si mince dans sa robe

---

(1) Le dernier éditeur de *Sordello*, M. Whyte, en 1913, ne semble pas avoir compris comme nous ce vers. Il interprète *tufting* comme substantif et construit comme suit :

...*silkiest*
Tufting (of the) Tyrrhene's whelk pearl-sheeted lip.

supposant une ellipse encore plus hardie que celle que se permet Browning.

(2) II, 773. Une équivoque du même genre pourrait naître à la lecture de vers français récents, qui ne sont clairs que par l'orthographe :

... rompez d'eaux réjouies
Ce toit tranquille où picoraient les *focs.*

(Paul Valéry, *Le Cimetière marin.*)

de ménestrel, ressemble « à la chandelle à moitié brûlée qu'un fiancé arménien cache, jusqu'à sa mort, en sa laineuse robe de noce » (I, 345).

S'apercevant qu'il a révélé trop tôt certain trait du caractère de Sordello, le poète s'écrie : « Vite, rabattons le couvercle sur ce mauvais démon, etc... » et le mot « couvercle » amène une anecdote en dix lignes, prise dans Ammien Marcellin, à propos d'un coffret trouvé dans le Sanctuaire d'Apollon lors du pillage de Séleucie (I, 591 et suiv.).

De telles digressions font tableau sans faire image. Elles ajoutent au poème des couleurs étranges, précieuses, exotiques, mais absorbent l'attention, s'étalent pour elles-mêmes et masquent le point qu'elles devaient éclairer; véritables parasites, mauvaise herbe envahissante et tenace qui, malgré la rapidité de Browning, nous empêche d'avancer.

Nous avons considéré de l'extérieur la langue de Browning, ses images; mais c'est à l'intérieur de sa pensée qu'on saisit une autre cause d'obscurité, l'absence de transitions.

Cette absence doit s'entendre dans le temps et dans l'espace. Dans le temps : le poète passe brusquement du point de vue rétrospectif au moment où Sordello parle, ou à celui où le poète écrit. Il pense sur plusieurs plans et change de plan sans nous avertir.

Dans l'espace, ou hors du temps : je pense au lien qui unit les idées entre elles ou l'idée à son symbole. Le poète se retire au fond de lui-même, il y monte, par degrés, à certaines hauteurs; puis, au lieu de redescendre et, nous tendant la main, de nous aider à refaire le chemin parcouru, il retire les échelons : il faut voler à lui de nos propres ailes. Il parle une autre langue parce qu'il est dans une autre sphère. Il procède comme l'ébrancheur qui ne s'élève d'un cran dans son ascension qu'en quittant du pied le cran précédent : il faut deviner, restituer ces points d'appui.

Beaucoup de ses allusions, un dictionnaire d'histoire, de mythologie, de folklore, finirait par les éclaircir. Mais d'autres ont trait à des personnages ou à des faits connus de lui seul. « Demandez à Naddo », dit-il au premier livre, et nous ne connaîtrons Naddo qu'au livre suivant. Ou bien il parle à un personnage connu, mais sans le nommer. Comment savoir que cette apostrophe du vers 60 :

« Arrête, Esprit! ne me trouble pas de ton pur visage » s'adresse à Shelley que l'auteur s'est décidé à nommer en marge, dans la seconde édition.

A la fin du troisième livre commence une belle et curieuse tirade où Browning, abandonnant son récit, nous parle longuement de lui-même. Il est à Venise, entouré de riantes contadines dont la gaieté le séduit, lorsque tout à coup une femme en deuil, l'air pauvre et flétri, lui touche le bras, le force à se retourner. Il faut quelques tâtonnements pour comprendre que cette femme n'existe pas au même titre que les contadines, qu'elle représente la Muse de sa Jeunesse, l'Humanité souffrante à laquelle d'abord il voulut se consacrer.

Et qu'est-ce que ce « platane transcendant » (v. 696) qui s'élance avec grâce et dont le poète demande s'il va continuer de grandir, ou s'évanouir en fumée! Ce symbole est l'aboutissement de deux démarches de son esprit : d'abord il a comparé son poème à un platane en train de grandir harmonieusement; puis il songe à ces derviches ou fakirs qui évoquent par enchantement un arbre avec toutes ses feuilles et le font ensuite disparaître; en sorte que la question du poète au sujet du platane signifie simplement : Achèverai-je ou abandonnerai-je définitivement *Sordello?*

La forme d'obscurité que nous étudions ici eût pu dans bien des cas s'appeler profondeur : elle ne tient en partie qu'à nous-mêmes, n'exige, pour disparaître, qu'une « mise au point ».

Mme Duclaux, dans une boutade de son essai sur Browning, prononce le mot *dadaïsme* à propos de *Sordello* : mais il ne faut pas confondre d'aimables jeux d'esprit avec l'héroïque effort d'une pensée sincère qui sonde sa pénombre et nous livre ses trouvailles.

Certes l'obscurité de Sordello parfois nous décourage : le style est trop dense, rocailleux, tendu; on voudrait plus d'air, plus de plaines où l'on puisse, entre deux passages ardus, se reposer un moment avant de gravir; le poète nous oublie trop, se fait à lui-même des confidences, en un grimoire abréviatif, une langue chiffrée dont il semble que lui seul ait la clef.

Mais ailleurs les ténèbres apparentes s'entr'ouvrent, deviennent fécondes, révélatrices. Les vers « s'ébattent, se dispersent, planent au-dessus de nos têtes comme une envolée d'anges ».

Disport, disperse, lingering overhead
Like an escape of angels.

Ces vers en ayant l'air de nous fuir nous excitent à poursuivre leur secret, la pensée de Browning, qui se dérobe ou se dévoile. Précisément parce qu'il exige de nous plus d'attention, nous pénétrons dans son esprit plus avant que chez d'autres poètes. Il obtient de nous une plus forte adhésion et, une fois que nous habitons sa pensée, tout s'anime, tout se charge de significations imprévues, tout prend une acuité, une intensité de vie singulière.

Mais il nous faut encore vaincre une dernière cause d'obscurité, qui provient non de la langue, ni des allusions abstruses, ni des transitions absentes, mais du sujet même et de la façon dont il est présenté, c'est-à-dire de la composition du poème.

Le sujet, c'est ici le développement intérieur d'une âme, dans le cadre d'une action historique des plus touffues.

L'âme est celle que l'imagination de Browning prête à Sordello, poète de Mantoue, immortalisé dans le *Purgatoire* de Dante où l'on se rappelle son apostrophe à l'Italie : *Ahi serva Italia...*

Dans sa dédicace de la seconde édition à M. Milsand, en 1863, Browning affirme que seul « le développement d'une âme » vaut qu'on l'étudie et que le décor historique n'a dans ce poème que l'importance d'un arrière-plan.

Cependant il apporte à ce décor un soin extrême. Je suis loin de m'en plaindre et de regretter, comme le dernier éditeur, qu'il complique un sujet psychologique déjà difficile par un sujet historique encore plus ardu. Il est vrai que le dernier pourrait être exposé autrement. Browning s'est jeté avec son ordinaire avidité intellectuelle dans l'étude des intrigues politiques, des luttes intestines au moment le plus chaud de la querelle entre Guelfes et Gibelins. Il a lu, outre Muratori (1), « plus de trente volumes au British Museum » puis, la tête encore pleine de noms de villes, de princes, de condottières, de dates et de batailles, — soit excès de virtuosité, soit scrupule de peintre qui ne veut rendre simple une riche complexité, il s'est plu à brouiller les faits, à nous les présenter sens dessus-dessous, rompant la chronologie, ou du moins indirectement, par des

(1) V. sur les sources de *Sordello*, W. M. Rossetti, *Browning Society Papers*.

allusions, des sous-entendus, des conversations d'initiés, comme des choses que nous pourrions nous-mêmes découvrir. Il s'ensuit que l'accessoire parfois détourne du principal, que l'arrière-plan se pousse en avant, réclame trop d'attention.

Néanmoins l'élément historique est dans le poème une diversion heureuse, indispensable; et c'est de plus une des rares occasions où l'on puisse voir Browning, poète de l'individu, peindre des masses en mouvement. Comme il ressuscite ce monde grouillant, pittoresque, âpre, ardent, coloré qu'évoquent les allusions personnelles et politiques de Dante! Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il eût dès lors étudié Dante à fond. Ses vers très admirés (I, 367-72) sur les trois parties de la Divine Comédie ne contiennent rien de précis, de topique, rien qui prouve qu'il eût les trois *Cantiche* présentes à l'esprit dans leur détail. Chose curieuse, à l'époque où Browning écrivit les deux premiers livres de *Sordello* et la moitié du troisième, il ne connaissait pas *de visu* l'Italie (1). On s'étonnera d'autant plus de la vérité de couleur, de l'intensité d'évocation qui accompagne la réelle et profonde poésie historique du premier livre.

Véritablement la nuit du passé se rompt, se déchire pour nous livrer cette fulgurante vision de Vérone « au temps où le second Frédéric portait la pourpre, où le troisième Honorius occupait le trône pontifical ».

« Un reste de crépuscule brûlait vaguement sur les forêts lointaines, comme un flambeau dont le vent renverse la flamme en une longue traînée rouge derrière la main du porteur; au-dessous, les bois s'étendaient, noirs comme un tison... Sur l'antique place du marché, des groupes inquiets s'abordaient; pas une face que la colère ne rendît livide... La peur avait depuis longtemps pris racine dans tous ces cœurs et maintenant ils savouraient son fruit, la haine mûre, comme un vin... des hommes graves et grisonnants, les yeux mi-clos, dans une marche balancée, laissaient la liqueur silencieuse descendre lentement au creux de leurs poitrines...

Pour comprendre qui est Guelfe, qui Gibelin, vous ferez bien, par exemple, de connaître les blasons des familles d'Este et de

---

(1) On voudrait savoir dans quelle mesure ces premiers livres ont été modifiés après le premier voyage en Italie. Malheureusement, les manuscrits de *Sordello* n'existent plus.

Romano... Browning compare les barons gibelins à des récifs isolés dans la mer et les Guelfes, qui représentent pour lui le parti populaire, à des algues qui peu à peu enserrent, envahissent ces rochers. Ce qu'on démêle non sans peine dans les propos de la foule, c'est que Richard de Saint-Boniface, guelfe comme la ville de Vérone, allié d'Azzo d'Este, vient d'être fait prisonnier dans Ferrare par Taurello Salinguerra, le bras droit des Romano ou des Gibelins.

Enfin, derrière ces intrigues dont il est, sans le savoir, un des enjeux, voici Sordello. Il nous faut passer de la ville à la campagne et reculer de trente ans en arrière sans que rien nous avertisse, le poète racontant les événements passés, comme les actuels, au présent historique.

Sordello ne connaît point ses propres origines et tout ce que nous savons de lui pour le moment, c'est qu'il est élevé, par de mystérieuses influences, dans le plus solitaire des châteaux :

« Le pays de Mantoue n'est que marais et pinèdes. Des érables, des chênes rougissants bordent le lit des rivières : car le Mincio lui-même disparaît l'été sous les sables et, l'hiver, le marécage gagne jusqu'aux murs de Mantoue. Trente ans avant les événements de ce soir, un endroit échappait à l'envahissement, — Goïto, simple château bâti parmi les collines. Des pins et des sapins cachaient les gorges, des cordons de vignes enlaçaient tout le reste. Comme une créature prisonnière dont l'étonnement naïf empêche la détresse et que rassure le sentiment de ses charmes, ce château s'élançait, regardant de haut ses liens où les passereaux glanaient au moment des vendanges. »

Avec cette puissante « eau-forte » qui ne rappelle aucun poète antérieur à Browning, on voudrait citer la description non moins originale de certains fonts baptismaux aux caryatides en marbre. Mais il est temps d'aborder l'essentiel, la psychologie de Sordello.

En ce svelte jeune homme, vêtu en page, Browning nous montre la sensualité artiste, un tempérament à la manière de Keats et le vers même s'imprègne, profondément, de cette qualité. La narine délicate, la lèvre mobile et le front serein du jeune page décèlent « une des ces âmes faites pour jouir — comme ces heureux pays où chaque pas dégage dans l'air tiède les épices en train de germer, où le déchet produit une vie plus riche, où chaque jour, dans les lys, le pollen s'accumule, et s'accroît, au cœur des boutons de roses, le labyrinthe (des pétales) ».

... a footfall there
Suffices to upturn to the warm air
Half-germinating spices; mere delay
Produces richer life; and day by day
New pollen on the lily-petal grows
And still more labyrinthine buds the rose.

Ces natures que l'amour du beau va jusqu'à faire souffrir se délivrent, nous dit le poète, en prêtant un peu d'elles-mêmes aux choses inanimées; parfois elles se fondent entièrement dans l'objet de leur amour (comme la lumière primitive fut absorbée par les étoiles) : parfois se reconnaissant elles-mêmes comme source de beauté, elles invertissent leur hommage (« le tournent en dedans », v. 537). Et ces âmes orgueilleuses, ou bien n'agissent point, parce que le monde leur paraît une arène trop étroite, ou bien essaient trop de choses, veulent « insérer dans le temps ce qui exige l'éternité » (v. 566). Ce fut le malheur de Sordello... mais le poète « referme le couvercle » sur ce secret qu'il a laissé entrevoir et reprend le récit des jeunes années.

Dans le « somnolent paradis » de Goïto, Sordello se nourrit de sensations. Il tisse des mythes autour des objets familiers, leur prête une vie chimérique, découvre de secrètes analogies, par exemple entre les joubarbes qui grimpent sur un toit et des archers qui traversèrent un jour la cour du château. Comme il est seul, comme rien ne lui montre que d'autres désirent une partie de sa joie (v. 687), il s'enfonce dans l'égotisme. Puis il se sépare de la nature inanimée, découvre qu'il n'a rien de commun avec « ce coquelicot dont la rouge effronterie devient, en automne, un crâne sec et bruissant ». La contemplation ne lui suffit plus, il voudrait « non plus étendre, mais circonscrire ses plaisirs actuels »; en un mot, il rêve d'agir. Comme il manque d'amour, — « l'amour qui, s'il n'est sûr de rien, connaît du moins sa propre vérité » (732), comme tout de même l'isolement lui pèse, il se crée un public imaginaire parmi les caryatides, les guerriers peints de la galerie, les figures des tapisseries, les êtres animés ou inanimés qui l'environnent ou dont il a lu des histoires. De ce peuple fictif, il entend être le roi, le dieu, réunir en lui-même, pour se faire mieux admirer, toutes les qualités isolées qu'il prête à ses personnages. Il se voit (bien

que sa faiblesse physique le trouble un peu) guerrier entrant par la brèche dans quelque forteresse d'Orient; il se voit empereur, Frédéric II, par exemple, « vidant avec le Sultan des coupes brûlantes de vin sarrasin »; finalement son idéal se fixe en l'image d'Apollon, dieu, poète, vainqueur de Python, amant de Daphné. L'idée de Daphné se confond avec celle de Palma, fille d'Agnès d'Este, qui fut la première femme d'Ezzelin de Romano, cette Palma naguère vaguement entrevue, comme une statue vivante dans la pénombre de la chapelle, ou à cheval, dans la forêt de pins...

Un orgueil romantique nourri dans la solitude, tel est, au résumé, le sujet de ce premier livre.

Le livre suivant nous montre le héros aux prises avec les hommes, le vaste monde. Un matin, poursuivant sa Daphné, il a marché devant lui par les bois aux fougères ruisselantes. Il atteint une région lumineuse où le Mincio ne coule plus, mais où chaque pas fait jaillir du sol poreux un jet de diamant

... though Mincio leaped no more,
Each foot-fall burst up in the marish-floor
A diamond jet ...

A Mantoue se tenait « une cour d'amour », c'est-à-dire un tournoi poétique en l'honneur de Palma. Le poète à la mode, Eglamor, va gagner le prix, quand Sordello s'élance sur l'estrade, improvise un chant, se fait couronner par Palma. Eglamor reconnaît la supériorité de son rival, mais il meurt de sa défaite. Sordello rumine son triomphe, savourant la douceur de chaque épisode,

Sucking the sweet out of each circumstance.

Il se compare mentalement à Eglamor : pour celui-ci, le poème est une fin; pour Sordello, l'inspiration vaut plus que le chant, qui n'est lui-même qu'un moyen d'affirmer sa personnalité. Quoi que Sordello ou Browning pensent d'Eglamor, nous le trouvons supérieur en un point. Ce troubadour sans reproche a la superstition de la forme, regarde la poésie comme un cérémonial compliqué, il aime son art d'une manière étroite : mais enfin il l'aime, réellement et par-dessus tout.

L'orgueil de Sordello va subir un premier heurt. On lui dit qu'il est de naissance modeste, fils d'un archer qui jadis a trouvé la

mort en sauvant des flammes un fils d'Ezzelin et de sa seconde femme, Adelaïde. Adieu donc aux avantages de la naissance comme à ceux de la force physique ! Il ne se montre guère abattu et pas un instant ne consent à se considérer comme l'égal des autres hommes, pas plus qu'à Goïto il ne se croyait l'égal des arbres et des fleurs. Son plan est tôt tracé. Il exprimera la quintessence de toutes choses; il sera tout à la fois ce que d'autres hommes sont isolément, mais le sera en imagination, pensée, désir (ce qu'il appelle *will*, volonté) ; il comprendra tous les sentiments sans les vivre et ne se donnant à rien (puisqu'il ne renonce à rien) règnera sur les hommes en représentant le plus haut degré de la qualité que chacun préfère (435).

C'est dans la réalisation de ces projets qu'il rencontre les plus grands déboires. Ayant appris, non sans répugnance, le métier de troubadour, il obtient d'abord des succès faciles. Mais il veut faire mieux, ne plus représenter seulement des qualités abstraites personnifiées; puis, comme la nature analytique du langage contrarie sa conception totale des êtres, il modifie le langage.

Browning sans doute se souvient ici de ses propres ambitions et dans les conseils du critique Naddo sur l'art des vers, qui se résument dans l'éternel *dulcia sunto* de l'*Art poétique*, il vise les lieux communs dont lui-même a longtemps souffert.

En Sordello, des conflits naissent bientôt entre l'homme et le poète. Le poète cède, mais avec une mauvaise conscience. Comme il cherche le succès, il retombe dans le style traditionnel. Malgré cette concession, les lecteurs ne lui font point crédit, comme il l'espérait, de tous les beaux sentiments qu'il exprime. En cherchant à leur plaire, il n'a pas gagné dans leur estime. Les Mantouans le considèrent personnellement comme un poète parmi d'autres, chétif et point beau. Aussi, pourquoi se soucier des Mantouans? Il les a parés de qualités fictives, comme jadis les arbres ou les coquelicots. Ces gens n'ont que des opinions toutes faites; Sordello tâche à se créer les siennes, qui sont lentes à se modeler dans une phrase. Il voudrait se réfugier dans le rêve, mais trop tard : il ne sait plus rêver! (850) Son bilan est une faillite complète. Son corps, machine à réaliser sa « volonté », s'est montré insuffisant; l'humanité qui devait refléter, démontrer cette volonté a manqué le but également : se pourrait-il que sa volonté elle-même fût en faute?

The Body, the Machine for acting Will
Had been at the commencement proved unfit;
That for demonstrating, reflecting it,
Mankind, — no fitter : was the Will itself
In fault?

Alors, cédant un jour à la pente qui l'invite, à l'aimable embrassement d'un ravin, il regagne les collines de son enfance. Il reconnaît le paysage familier, la gorge en forme de coupe et le château de Goïto, tandis que la lune se lève sur « une querelleuse fraternité de pins ». Il se redresse, il se retrouve Apollon, — non plus un ménestrel humilié maudissant la Fortune.

Il renonce à « se révéler » aux hommes, à ce besoin de « devenir toutes les autres natures sans quitter sa propre nature » (III, 40). Il s'aperçoit qu'il n'a point vécu, et le regret le point de tout ce qu'il a manqué : « l'amour jeune, né en avril et qui mûrit doucement tout le temps que les tilleuls fleurissent — *linden-flower-time-long* »; la vie audacieuse de Frédéric, ses fêtes siciliennes dans ce palais éclairé de torches, parfumé de vin,

The hot torchlit wine-scented island-house

parmi ses Panormitains, Messinois, Sarrasins et « ces hauts Norrois, sérieux, étranges aux joues longues, cheveux plats, dents blanches comme des dents de morse

... those tall, grave, dazzling Norse
High-cheeked, lank-haired, toothed whiter than the morse.

Il regrette la croisade détournée vers Byzance d'où l'on rapporta, sur la place de Venise, les fameux chevaux sculptés. Il a commencé par la fin, il a voulu exprimer la vie avant de l'avoir apprise, sans comprendre que la poésie n'est qu'une fleur de notre expérience : « Pour exister, il faut que j'embrasse dans la chair ce monde que je ne conçois qu'en esprit »,

... I must, ere I begin to be,
Include a world, in flesh, I comprehend
In spirit now.

Or, une occasion s'offre à Sordello de recommencer à vivre. Nous revenons, en ce troisième livre, aux événements du livre premier. Un message de Palma informe Sordello qu'Ezzelin, chef nominal des Gibelins, s'est fait moine, depuis la mort de sa femme Adélaïde. Ses fils ont épousé des Guelfes. Le vaillant Taurello n'a d'espoir qu'en Palma pour la cause gibeline. Palma voudrait appuyer son courage sur une « âme complémentaire » (*outsoul*), qu'elle croit avoir trouvée dans Sordello. Elle sait du reste que celui-ci est fils de Taurello, non d'un archer obscur.

One round of life is accomplished... un cercle de vie est accompli. Sordello, cette âme qui manquait de corps, va faire exécuter ses idées par les hommes. La fonction des hommes désormais sera d'agir sous son impulsion, non plus de contempler dans Sordello leurs propres actions,

to be by him themselves made act
Not watch Sordello acting each of them.

Le livre suivant nous transporte à Ferrare, parmi les horreurs de la guerre. « Sordello sentit en lui se fondre une immense erreur »,

He felt
An error, an exceeding error melt.

Il découvre que cette humanité qui doit « agir » les conceptions de son esprit est avilie, diminuée par la misère. Il ne peut se passer de ses semblables et doit les accepter tels qu'ils sont. Il comprend que ces hommes dont il voulait se servir méritent par leurs souffrances qu'on les serve. Il s'étonne de n'avoir pas réfléchi que ses grands projets pourraient leur être utiles et que leur bonheur accroîtrait le sien. Naïvement il se figure que le bonheur des peuples est le but que poursuivent, par des moyens différents, les partis gibelin et guelfe. Une conversation avec Taurello le guérit de cette illusion. Taurello, ce guerrier de soixante ans, « dont la tête se meut si prompte, si agile encore au-dessus d'une poitrine bardée d'acier », est un portrait plus vivant peut-être que celui de Sordello. Pour cadre, le pittoresque jardin créé par Taurello dans son palais de Vicence. Le long du puissant mur en brique rouge, sur trois côtés, des arbres grandissent comme ils peuvent; les peupliers s'élancent, les figuiers dressent la tête, « raides et contraints, comme

des lions domptés »; au centre, porté par des têtes farouches de léopards, un bassin évasé, où retombe un jet d'eau unique; plus loin des aloès, qui se souviennent des cités mauresques, s'insèrent dans les fissures de la muraille et l'affermissent mieux que les crampons rouillés qui s'effritent, mangés par le soleil. Enfin, terrasses sur terrasses portent un peuple de statues, « rappelant les marbres de Messine... ou ces caryatides aujourd'hui réfugiées à Goïto, que Taurello rapporta jadis pour la maîtresse Adélaïde ».

Taurello Salinguerra, seigneur de ces lieux, est un homme d'action sans ambition personnelle. Il pourrait devenir le chef des Gibelins : A quoi bon? Il est vieux, se croit sans postérité. D'ailleurs il a toujours « servi », mais qui servir maintenant? L'Empereur, l'autorisant à choisir un chef, lui a confié les insignes du commandement. A qui les remettre? A Ezzelin, retiré au couvent? Au jeune Ezzelin, marié à une Guelfe?

Sordello, de son côté, réfléchit. Un chant qu'il a, par hasard, composé sur Rome, cristallise son idéal en politique. Ni Guelfes ni Gibelins ne songent aux souffrances du peuple. Le salut doit venir de Rome, ni guelfe, ni gibeline, mais principe éternel d'ordre et de souveraineté.

Parfois il doute : comment créer cette Rome avec l'humanité misérable qui jonche les rues de Ferrare? On peut faire un premier pas que Dieu complétera. Son dessein se précise. Charlemagne n'a compris que la force, comme but et comme moyen, — *strength by stress of strength*. Hildebrand a voulu par la force réaliser l'idée — *by stress of strength, work knowledge*. Sordello répandra l'idée par la seule force de l'idée. Dans le discours où il s'explique auprès de Taurello, il brille peu d'abord, parce que le souci de l'effet à produire (*self counsciousness*) le divise, sépare en lui l'homme qui parle de l'homme qui sent, tandis que Taurello, « parce qu'il ne songe pas à la manière, trouve toujours la vraie manière »

careless of his phrase, (he) ne'er lacked
the right phrase.

Mais peu à peu, devant les dédains de Taurello pour un simple poète, il s'anime, parvient à s'oublier, démontre que les poètes (pourvu qu'ils songent à l'humanité) sont les rois de la terre, puisqu'ils créent les idées d'où jaillissent les actes.

Taurello, soit que son éloquence le touche, soit qu'il le devine aimé de Palma, jette alors sur ses épaules les insignes qui feront de lui le chef du parti impérial. En même temps il a le pressentiment que Sordello est son fils : « reconnaissance » tout accessoire en ce poème idéologique.

Le soir, à Ferrare, Sordello revoit sa destinée. La rivière, devant lui, étale au clair de lune un espace d'eau céleste, qui rend rayon pour rayon, étoile pour étoile, avec, çà et là, « des ailes d'anges, splendeurs tumultueuses qui se replient pour mourir ». Sordello se dit que ses aspirations se sont contrariées parce qu'il a manqué de « lune », c'est-à-dire d'un amour qui réglât, disciplinât ces vagues en désordre. Par une telle grâce, d'autres, moins doués que lui, donnèrent leur fruit, cueillirent cette palme : un caractère authentique — *authentic attribute.*

Mais existe-t-il un centre, un pôle pour une âme comme la sienne? Les splendeurs de la nature nous font rêver de merveilles qui les dépassent, d'hommes au delà des hommes actuels, *men beyond these actual men* (ce que, depuis, nous avons appelé surhomme) ; le bien entrevu çà et là nous fait rêver du parfait. — *the Best.* S'ensuit-il que le bien suprême existe en dehors de nous et que Sordello ne puisse trouver en lui-même sa propre loi? L'idéal, ne sont-ce pas, au fond, nos besoins que nous personnifions pour leur donner plus de grâce — *wants ... for lure embodied* (v. 117). Dès lors, Sordello sacrifiera-t-il au peuple tout son propre avenir?

On peut servir l'humanité dans n'importe quel parti : l'essentiel est d'agir, de ne pas rêver seulement. Le service qu'il peut rendre en s'immolant à un principe, à l'idée guelfe telle qu'il la comprend, est peu de chose au regard des possibilités que le pouvoir lui ouvrirait. Petite est la vérité qu'il enseignerait au peuple, en renonçant à la poursuite personnelle de nouvelles vérités. Le mal, dans le monde, se mêle partout au bien : pourquoi prétendre à une conduite parfaite? Des saints, des martyrs renoncent à la vie pour trouver la vie, mais Sordello ne partage point leur foi...

Si subtile est la chaîne du raisonnement que le lecteur pourrait s'y laisser prendre, n'en pas découvrir le sophisme latent : en effet, le mal n'est l'instrument du bien que parce qu'il excite à redresser le mal... Des critiques ont pu croire que le scrupule qui va naître en Sordello dissimule (comme chez Hamlet) sa paresse d'agir,

et qu'en se dérobant aux honneurs, il a fait « le grand refus ». Ceci est un contresens. La suite montre que ce scrupule représente sa meilleure nature, et le raisonnement qu'on vient d'entendre, une dernière révolte de la chair. Sordello voit maintenant que la *petitesse* du service et la *grandeur* du bonheur sacrifié qu'il a mis en balance, sont des termes relatifs qui s'appliquent au temps, à la matière, non à l'esprit. Or, comme dira plus tard un autre personnage de Browning, le rabbin Ben Ezra, « l'homme a l'Eternité »

Man has forever.

La vérité, si petite soit-elle, est toujours la vérité. Sans doute, il faut que l'homme accepte ses limites, sache adapter au fini son infinité

Fit to the finite his infinity (VI, 499),

n'exige pas de son corps par exemple plus qu'il ne peut donner (ce fut l'une des fautes de Sordello). Mais qu'il n'étouffe pas pour cela ses aspirations, ne cache pas la lueur entrevue, ne cesse de tendre vers l'idéal!

Le sens que la vie révèle à Sordello dans ce suprême épisode, c'est que si l'on ne veut sacrifier une partie de soi-même à une autre (c'était l'obsession de Sordello jeune) il faut placer hors de soi le but de la vie.

Finalement, il repousse l'insigne impérial : Taurello et Palma le trouvent mort, l'insigne sous ses pieds. La façon brusque dont l'auteur fait disparaître son héros montre assez que le récit n'est pour lui qu'un prétexte; ce qui compte, c'est le développement d'une âme. Comment jugerons-nous l'âme de Sordello?

Les chroniqueurs, ajoute le poète, diront qu'il a laissé échapper une belle occasion de gloire et qu'il ne reste de lui que ce refrain, recueilli par Browning de la bouche d'un pâtre, sur la brune colline d'Asolo. « Triste comédie ! » (qu'une telle existence). Ces derniers mots ne sont qu'une ironie à l'adresse du chroniqueur qui dit justement ce que Browning ne pense pas. Pour lui Sordello a raison de repousser le mensonge, d'obéir à une voix plus haute que son ambition. Vaincu par la vie, lui-même a vaincu son égoïsme. Sa

faillite n'est qu'apparente. S'il a manqué la gloire terrestre, il n'a pas du tout, comme le croit Mme Duclaux, « perdu le ciel » (1).

Telle est, bien simplifiée, bien appauvrie, cette œuvre si forte d'un poète presque débutant sur l'Education d'un poète. L'intellectualité de Browning, ses préoccupations abstraites dépassaient l'Angleterre de son temps et ne se peuvent comparer qu'à la sagesse de Gœthe. Comme Faust, son héros est sauvé. De même que Faust voulait du ciel l'étoile la plus belle, Sordello désire « tout ce qui s'éveille au matin sur la terre, depuis le panache fumeux du volcan que le vent disperse sur la mer jusqu'aux humides épis d'orges de la vallée, aux barbes soyeuses dégouttant de pluie, qui s'inclinent vers le sol et se relèvent lentement » (521-5). Mais si Browning a lu le poème allemand, il en a creusé les idées, les a imprégnées de toute sa vie intérieure. De là ces involutions du style, ce relief incisif, cette couleur originale. Toujours, il essaye d'atteindre ce qu'il y a de plus personnel en lui, par là-même, de plus intraduisible. C'en était trop pour « la simple mentalité victorienne » de son public, parmi laquelle on regrette de compter quelques-uns des meilleurs écrivains et critiques de l'époque. Il est vrai que Browning, loin de leur expliquer sa tentative, semble prendre plaisir à les rebuter. Il se retranche dans un individualisme farouche :

O Muse...
Va-t-en de moi un peu! laisse-moi faire ce que je veux un peu...

Ces paroles de Paul Claudel à « la Muse qui est la Grâce » expriment bien son attitude et pourraient servir d'épigraphe à une réédition de *Sordello*.

(1) *Op. cit.*, p. 21.

Bibliographie

Dr E. STEINER. *Die französischen Lehnwörter in den alemannischen Mundarten der Schweiz,* 603 pages. Basel, Wepf, Schwabe et Co, 1921.

Cet ouvrage considérable qui vient d'entrer à la bibliothèque de l'Université est à recommander comme un modèle à ceux de nos étudiants qui s'occuperaient des dialectes flamands dans leurs thèses de doctorat, ce qui s'est vu plus d'une fois ces dernières années. La dialectologie s'est depuis peu transformée par les travaux de M. Gilliéron en France, de M. Tappolet et d'autres en Suisse, amenant des résultats fort intéressants pour la linguistique et la sociologie. L'ouvrage de M. Steiner nous paraît faire en quelque sorte pendant à celui de M. Tappolet (en allemand) sur les influences alémanniques dans les dialectes de la Suisse française. M. Steiner étudie au contraire les mots français dans les dialectes alémanniques de son pays. Le livre se compose d'une première partie sur l'emprunt des mots étrangers en général (p. 1 à 92), d'une seconde partie (p. 93 à 254) sur la phonétique, la morphologie, l'accentuation et la sémantique, enfin d'un dictionnaire étymologique de 350 pages environ. On ne résume pas une grammaire et un dictionnaire. Disons que l'auteur a vraiment tiré de son sujet tout ce qu'on en pouvait tirer, qu'il n'en a négligé ni les aspects pittoresques ni les aspects philosophiques et que sa patience n'est que trop exhaustive. Le lecteur non linguistique que ne passionnent pas les questions d'accentuation, le choc et le mélange de deux systèmes phonétiques, s'intéressera du moins à la première partie qui nous montre les causes de l'Emprunt linguistique et les voies qu'il a suivies. Il assistera aux fluctuations de certains cantons bilingues comme Fribourg où le français ne domine définitivement que depuis 1830, comme le Valais qui faillit devenir allemand et où une ordonnance, à Sion, en 1679, interdit l'usage du français dans les écoles. M. Steiner montre l'influence sur le Valais supérieur, du chemin de fer Jura-Simplon, avec son personnel welche et l'influence récente, en sens inverse, de la ligne du Lötschberg.

L'auteur distingue deux voies de pénétration, celle du français par les villes telles que Berne, Fribourg, Bâle, celle des *patois* ou dialectes romans qui s'exerce directement le long des frontières, ici empêchée par des barrières de montagnes, là facilitée par des cols, des marchés, des rapports personnels. On constate ainsi que seul le nord-est de la Suisse, avec Zurich, la Thurgovie, Schaffhouse et le nord de Saint-Gall semblent soustraits à l'influence romande et orientés d'une manière permanente vers l'Allemagne.

On verra que l'emprunt s'applique tantôt à des notions morales comme dans *puntenöri* qui veut dire « point d'honneur », tantôt à des notions d'ordre matériel. Signalons un curieux chapitre sur l'horlogerie. Cette industrie d'origine romande s'est étendue récemment à Soleure, Waldenburg, Langenbruck, Breitenbach, d'où émigration en bloc des termes techniques depuis *Ebosch* (fabrique d'ébauches) jusqu'à *Balangni* (balancier), *Scharniere* (charnière), etc. Naturellement une si immense collection de matériaux ne va pas sans quelques petits lapsus. Ce n'est pas seulement en Suisse que *centimètre* signifie, non l'unité de mesure mais le ruban qui sert à mesurer et l'on est un peu surpris de lire à la page 48 que le chien est appelé « d'après ses rapports avec l'homme », *Ami*, *Fidel* ou *Medöri*. J'ai toujours cru que *Médor* était un simple nom d'homme, emprunté au *Roland Furieux*. M. Steiner le dit lui-même dans une note de son dictionnaire.

P. DE R.

TSEN TSONMING, *Essai historique sur la Poésie chinoise*. Lyon, 1922, 150 pages.

Ce petit livre très élémentaire a l'avantage d'être écrit par un Chinois dont on regrette cependant qu'il n'ose être plus original et s'appuie constamment sur l'opinion de sinologues occidentaux. On y trouvera d'utiles renseignements et des extraits de poètes, depuis l'époque de Yao (2357-2257 av. J. C.) jusqu'à l'école postérieure à la révolution de 1911 qui veut rejeter les anciennes règles. Une des parties intéressantes du livre est précisément l'exposé de ces règles, notamment de ce « parallélisme » que l'auteur appelle un rythme psychique et qu'il divise (après J.-F. Davis) en parallélisme synonymique, consistant à répéter deux fois la même pensée en employant chaque fois une image différente; parallélisme antithétique et parallélisme synthétique ou grammatical « dans lequel les pensées ne se répondent plus, mais seulement les éléments grammaticaux de la phrase ».

P. DE R.

Il Poeta dell' Umana Tragedia, Scritti inediti su l'opera di G. A. CESAREO, Girgenti, 1922, 320 pages.

Cet élégant recueil qui fait honneur aux presses de l' « Ansia », de Girgenti, est un hommage au poète, critique et professeur sicilien G. A. Cesareo, dont on se rappelle la belle conférence sur Dante l'an dernier, au Palais des Académies, à Bruxelles. L'un des promoteurs de cette manifestation de sympathie fut Arturo Farinelli, le professeur de littérature comparée, le « pèlerin de toutes les poésies » qui est venu, cette année même, nous parler des universités italiennes au Cercle des *Alumni* de la Fondation universitaire. Le recueil édité par M. Peritore contient des études sur la poésie lyrique et dramatique de G. A. Cesareo ainsi que sur ses tendances en critique et en esthétique. G. A. Cesareo se rattache à l'idéalisme de De Sanctis, par réaction contre l' « éruditomanie », le pédantisme historique et positiviste qui prétendait réduire l'histoire littéraire à l'étude des « sources » et considérait celle-ci comme une fin, en elle-même. Malgré son idéalisme, G. A. Cesareo s'écarte en certains points de Benedetto Croce avec lequel il eut une polémique à partir de son *Essai sur l'art créateur* (1919). Sans entrer dans ce débat, disons que Cesareo voit dans « la conscience de la création » le caractère qui distingue l'art de la connaissance, ainsi que de l'activité pratique.

P. DE R.

A. KOSZUL. *Proserpine and Midas, Two unpublished Mythological Dramas by Mary Shelley,* London, 1922. — *Collection Shakespeare,* Paris, Dent, 1922.

M. Koszul, professeur à l'Université de Strasbourg et auteur de *La Jeunesse de Shelley*, a publié en l'honneur du centenaire de ce poète deux petits drames mythologiques de sa femme qui ont servi de cadre à des poèmes connus de Shelley. C'est pour *Midas* notamment que furent écrits les vers de *Pan*:

From the forests and highlands
We come, we come.

M. Koszul fait précéder ces deux petits drames, en vérité beaucoup meilleurs que nous n'aurions cru, d'une excellente introduction qui, bien qu'écrite en anglais, contient sur le romantisme par exemple, des choses utiles à dire en France:

« Le Romantisme anglais, c'est un de ses mérites distinctifs, n'eut rien d'exclusif. Il fut trop spontané, l'on voudrait dire trop incon-

scient, pour tomber dans l'esprit de parti. Il grandit non entravé par aucun code, ni cristallisé dans aucune formule, chose essentiellement vivante et non seulement prétexte à manifestes trompeurs et à querelles littéraires. Ils ont absorbé et utilisé des éléments qui semblaient antagonistes en d'autres littératures... C'est ainsi que les romantiques anglais ont restauré dans sa fraîcheur et sa pureté la religion de l'Antiquité. »

M. Koszul dirige la séduisante *Collection Shakespeare* commencée chez Dent en 1922. Cette traduction nouvelle de Shakespeare, répartie entre divers collaborateurs, rend le vers blanc par des vers blancs, la prose par la prose et la rime, quand il y a lieu, par la rime. Elle reprend l'excellente pratique des XVIIe et XVIIIe siècles qui mettait le texte original en regard de la traduction. Chaque œuvre forme un charmant volume du type connu de la collection Dent, avec notes et préface, à son prix vraiment modéré pour l'époque. *Macbeth* et *les Sonnets* ont paru l'an dernier et nous avons reçu, sous la date 1923, *le Soir des Rois*, par M. Félix Sauvage. On annonce *Comme il vous plaira* par M. L. Wolff, auteur d'un bel ouvrage sur Keats et M. Koszul lui-même, nous promet un *Roméo et Juliette*.

P. DE R.

VICTOR MIRGUET, directeur honoraire d'Ecole normale, rédacteur en chef de l'« Education Nationale ». *Miscellanées pédagogiques*. Bruxelles, imprimerie Rossel et Cie, 1923.

« Jusqu'ici, les réformes introduites de temps à autre dans l'organisation et les programmes de l'enseignement public se limitèrent le plus souvent à des modifications de détail. Aucune ne marqua jamais le souci de quelque réfection d'ensemble basée sur une conception de principe, à la fois logique et ordonnée, intégrale et harmonieuse, des nécessités propres aux temps nouveaux que nous vivons... Ne serait-il pas plus sage, plus expéditif et plus avantageux, de prendre délibérément le problème corps à corps et de s'attacher à le résoudre une bonne fois dans son intégralité? Il en coûterait assurément moins d'efforts, de temps et d'argent qu'il n'en faut pour tant de solutions approximatives et partielles, toujours provisoires, auxquelles on s'arrête. »

C'est en ces termes excellents que M. Mirguet nous présente un ensemble de réflexions mûries par une longue expérience, et de propositions marquées au coin d'un esprit judicieux et pondéré.

M. Mirguet aborde tout d'abord la question de l'« Ecole unique », expression toute récente et assez mal choisie d'ailleurs. Pour quel-

ques-uns, c'est un problème d'une portée politique et sociale, qui consisterait à assurer à chaque enfant, quelle que soit la situation de fortune de ses parents, la possibilité de faire toutes les études pour lesquelles il réunit les aptitudes nécessaires. Pour les autres, le problème de l'Ecole unique est d'ordre purement pédagogique: c'est un ensemble de dispositions qui relieraient entre eux les divers degrés des enseignements primaire, moyen, supérieur, et aussi l'enseignement professionnel et l'enseignement normal.

C'est au point de vue pédagogique que se place M. Mirguet (1). Il estime que « en réalité, seul, l'enseignement primaire est susceptible de fournir à tous les enfants, en ce qui concerne la culture générale, une base et un point de départ unifiés. Mais à partir de ce stade, l'école peut difficilement rester unique, sauf partiellement par les programmes, qu'il est possible d'uniformiser dans les établissements à objectifs similaires... Une des conditions primordiales de la réforme est l'établissement d'une technique de sélection destinée à tamiser et à trier, avec quelque certitude d'un bon choix, les meilleurs éléments qui fréquentent les différents degrés des multiples catégories d'écoles et aspirent à des études supérieures. Cette mesure n'emportant pas d'ailleurs l'exclusion des autres critères d'appréciation admis jusqu'ici, mais au contraire, associant et combinant les deux procédés d'investigation ».

Dans un deuxième chapitre, M. Mirguet s'occupe longuement de la crise qui sévit avec une spéciale intensité dans l'enseignement moyen du degré supérieur. Il se demande si « l'absence totale ou l'insuffisance de préparation professionnelle des maîtres n'y serait-elle pas pour quelque chose, leur savoir et leur compétence scientifiques, comme leur zèle et leur dévoûment professionnels étant hors de cause? » Il rend hommage à l'Université de Bruxelles qui, depuis 1919, a créé « une sorte d'Ecole normale de psychologie éducative, de pédologie et de méthodologie didactique à l'usage des maîtres des divers degrés. » (2)

---

(1) C'est également le point de vue de M. T. Jonckheere qui, dans un article inséré dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (février-mars 1923), a mis en pleine évidence le manque d'enchaînement des études dans notre édifice scolaire et la spécialisation prématurée qu'il comporte.

(2) Il est juste de reconnaître aussi que l'Université de Louvain a institué, depuis longtemps déjà, non seulement des cours de pédagogie, mais encore une école d'application (voir F. Collard: « La préparation pédagogique des professeurs de l'enseignement moyen. » *Nova et Vetera*, octobre-décembre 1922).

Il n'y a donc que dans les Universités de l'Etat que rien n'a été réalisé et qu'on vit encore sous le régime incohérent de la loi de 1890-1891. Cette situation ne devrait pas être tolérée!

Une très intéressante lettre adressée à un jeune professeur d'athénée fournit à l'ancien directeur de l'Ecole normale l'occasion de paternelles recommandations. Il reconnaît au jeune maître une compétence scientifique et littéraire poussée à un haut degré, mais il déplore que sa compétence professionnelle et didactique ne soit pas suffisante. On n'a pas attiré son attention sur la science de l'éducation et en particulier sur la pédagogie scientifique. On ne lui a pas montré que pour le professeur « ce qui importe, c'est moins ce qu'on apprend que la manière dont on apprend ». Une autre critique s'adresse au jeune professeur lui-même qui trop volontiers joue professeur d'université! Les programmes, enfin, sont trop chargés: « ils contiennent aujourd'hui des matières quatre fois plus considérables que ceux d'il y a cinquante ans ». Déplorons que chaque fois qu'on revise les programmes, c'est pour y ajouter quelque chose! Déplorons aussi les dispositions d'esprit de certains « professeurs des humanités anciennes qui ne veulent rien savoir d'une condensation des disciplines d'autrefois, ni d'un moindre nombre d'heures à consacrer à leur étude ».

Sous un troisième titre, M. Mirguet envisage la réorganisation d'ensemble de l'enseignement public, la culture générale des maîtres, leur formation technique, leur rémunération, les programmes, les méthodes, les horaires, les locaux et le matériel didactique. Je ne puis résumer ici les développements qu'il a donnés à ces divers points. Je me bornerai à une question qu'il affectionne particulièrement et à laquelle il est revenu à diverses reprises: l'enseignement normal primaire.

Il souhaite qu'une culture générale similaire soit donnée aux maîtres de tous les degrés. Il voudrait voir « une certaine communion de vues, de pensée et d'idéal, quelque sympathie de cœur fondée sur un large esprit de fraternité et de solidarité, naître entre tant de professionnels intelligents, avertis et consciencieux qui exercent leur sacerdoce aux divers degrés de l'enseignement public ». On y arriverait par une organisation rénovée dans laquelle, « tous les maîtres à quelque degré qu'ils se destinent, recevraient d'abord, à l'athénée ou au collège, une formation secondaire identique ou équivalente. (Projet de la Ligue de l'Enseignement.) Quant à la formation des maîtres des divers ordres, elle pourrait se réaliser à l'université même, en des cours normaux dont les programmes, distincts à certains égards, s'interpénétrant à l'occasion, pourraient revêtir des modalités variables à déterminer et à préciser. » (1)

---

(1) Des idées analogues ont suggéré à M. Gollier une proposition de loi tendant à permettre aux détenteurs d'un certificat d'humanités complètes dûment homologué de conquérir le diplôme d'instituteur après une année

Ceci aurait pour corollaire « la disparition des écoles normales primaires actuelles en tant qu'institutions spéciales de préparation à l'emploi d'instituteur et leur transformation en athénées et lycées affectés à la formation générale de toutes les catégories de maîtres ».

Selon M. Mirguet, la disparition des écoles normales primaires et la transformation des écoles moyennes en athénées offriraient d'importants avantages d'ordre intellectuel, professionnel et moral; elles permettraient de réaliser des économies qui ne sont pas négligeables.

Je regrette vraiment de devoir passer ici sous silence tant de choses intéressantes et importantes réunies dans les *Miscellanées pédadogiques* de M. Mirguet: formation technique du personnel enseignant, ses qualités morales; apprentissage des méthodes nouvelles, remède à apporter aux deux grandes plaies des écoles en Europe : l'immobilité et la passivité des élèves; réduction des programmes et des horaires; rédaction de manuels, réforme de l'inspection; éducation s'ajoutant à l'instruction, formation des élèves à la vie sociale; préparation des futurs parents, des futurs chefs; et enfin sujet particulièrement important et difficile: l'éducation féminine rénovée.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement, tous ceux qui se préoccupent de l'avenir intellectuel de la Patrie, seront captivés par la lecture des pages dans lesquelles M. Mirguet a concentré le fruit de sa longue expérience et de ses profondes réflexions. Ils y trouveront de puissants arguments à faire valoir en faveur des réformes qu'il n'est plus permis de différer.

A. GRAVIS.

BENOÎT BOUCHÉ, docteur en sciences économiques, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. *Un plan d'organisation de l'enseignement en Belgique.* Bruxelles, édition de l'« Horizon », 1923.

Des réformes urgentes sont à faire dans l'enseignement à tous les degrés: voilà une idée qui commence à faire son chemin malgré

---

d'études pédagogiques dans une école normale. Ce projet a suscité de nombreuses critiques. On craint, avec raison semble-t-il, qu'au sortir de rhétorique ceux qui ne se sentent pas la force ou le courage d'entreprendre des études universitaires puissent se décider pour l'école normale, non par vocation, mais pour en finir en un an! Il faudrait un examen d'admission, deux années d'études pédagogiques et un diplôme de sortie. Ce nouveau régime ne devrait pas entraîner la suppression des écoles normales qui viennent d'être réorganisées.

les obstacles que d'aucuns cherchent à lui opposer. Pour préciser quelles sont ces réformes et trouver le moyen de les réaliser, il faut recourir à la collaboration de professeurs expérimentés que la routine ne retient pas dans les anciens errements. M. Benoît Bouché est l'un de ceux qui ont le plus efficacement contribué à éclairer l'opinion publique en publiant une série d'articles qu'il vient de réunir en une brochure sous le titre indiqué ci-dessus.

L'auteur rappelle d'abord l'organisation actuellement en vigueur dans notre pays. Au point de vue pédagogique, il reproche principalement à cette organisation de ne pas assurer l'intercommunicabilité de l'enseignement primaire, des enseignements moyens, inférieur et supérieur, des écoles normales et des écoles d'apprentissage. M. Bouché examine ensuite la question de la gratuité scolaire, puis celle des programmes de l'instruction primaire.

L'école primaire (de 6 à 12 ans), avec ses trois degrés, doit constituer un ensemble suffisant à ceux qui ne recevront pas une culture générale plus complète. Elle doit, en outre, permettre aux autres d'aborder soit l'école moyenne ou l'athénée, soit les écoles d'apprentissage qui remplaceront avantageusement ce que l'on désigne sous le nom de quatrième degré.

Pour que le passage de l'école primaire à l'athénée se fasse aisément, il faut que l'élève de 12 ans puisse entrer de plain-pied en sixième dans un athénée. La classe de septième doit donc disparaître et les humanités doivent être réduites à six ans, comme elles le sont dans les collèges libres. D'autre part, il est nécessaire que les trois années de l'école moyenne (de 12 à 15 ans) correspondent aux trois classes inférieures de l'athénée, de telle sorte qu'au sortir de l'école moyenne l'élève soit admissible sans difficulté en troisième des humanités modernes.

Un autre point plus difficile sans doute à réaliser est « la suppression de la spécialisation des études dans les trois premières classes de l'athénée, c'est-à-dire en sixième, cinquième et quatrième. Donc de 12 à 15 ans, à l'athénée comme à l'école moyenne, des cours généraux, une culture générale de trois ans préparatoire à une culture générale spécialisée de trois ans, en troisième, deuxième et en rhétorique. Il en résulte que les trois premières classes de l'athénée ne forment plus qu'*une section* et qu'elles constituent une école moyenne ou que, *vice versa,* les trois années d'étude de l'école moyenne constituent un athénée amorcé ». Le sectionnement ne s'établirait qu'après les trois premières années: l'étude du latin et du grec ne commencerait qu'en troisième de la section gréco-latine; les mathématiques renforcées en troisième de la section mathématique.

Cette réforme aurait le grand avantage de retarder, jusqu'à l'âge de 15 ans, la spécialisation des études en humanités anciennes (gréco-latine ou latine), humanités modernes (commerciale ou scientifique).

L'auteur développe, en faveur de cette thèse, une série d'arguments de grande valeur, notamment celui-ci: « De cette manière, l'on serait sûr de ne plus enseigner ces admirables langues (le latin et le grec), expressions de deux civilisations supérieures, qu'à une élite. Les cancres ne saboteraient plus les cours volontairement ou involontairement... En commençant les études classiques, les humanités anciennes, à 15 ans l'élève aura son enthousiasme juvénile déjà empreint d'une certaine maturité de l'esprit; le latin aura pour lui la beauté et le mordant intellectuel qu'il n'a pas en septième pour l'enfant très jeune et qu'il n'a plus en troisième pour ce même écolier qui a grandi en tête-à-tête avec lui sans l'aimer et le comprendre... Que peut-on, en effet, entreprendre de sérieux en latin, langue morte et synthétique, avec des enfants de 10 à 11 ans qui ignorent l'analyse grammaticale et la conjugaison dans la langue maternelle? »

Revenant au quatrième degré, M. Bouché rappelle sa genèse et montre son insuccès. Il établit que le véritable quatrième degré c'est l'école moyenne et que l'école unique n'est pas réalisable. Pour éviter l'encombrement, il réclame une triple sélection: sévérité pour l'admission à l'école moyenne après le troisième degré; sévérité pour l'admission à l'athénée après l'école moyenne; sévérité pour l'admission à l'université au sortir de l'athénée. »

Quant à l'enseignement normal des instituteurs, il importe tout d'abord de faire disparaître la solution de continuité qui existe actuellement entre la sortie de l'école primaire à 12 ans et l'entrée à l'école normale à 15 ans! Après l'école primaire, les études normales devraient comporter l'enseignement moyen au complet, plus une année consacrée à la fondation professionnelle pédagogique de 18 à 19 ans (1).

L'obligation scolaire et l'apprentissage retiennent aussi longuement l'attention de l'auteur qui propose de « porter la scolarité obligatoire, pour la première étape, jusqu'à 15 ans..., puis de 15 à

---

(1) Cette thèse a soulevé plus d'une sérieuse critique. M. Ed. Lamotte, notamment, ne croit pas qu'il soit possible de former pédagogiquement un instituteur en l'espace d'une année. Il faudrait deux années d'études exclusivement pédagogiques; les écoles normales ne s'occuperaient plus d'enseignement général. Il faudrait, en outre, un stage rétribué d'une année dans une école primaire, année qui entrerait en ligne de compte pour la pension.

18 ans pour l'apprentissage, l'enseignement technique obligatoire d'une part, l'enseignement moyen supérieur ou les enseignements spéciaux également obligatoires d'autre part ».

Arrivé au terme de son étude, M. Bouché s'exprime ainsi: « A supposer que soit accomplie l'organisation des enseignements primaire et moyen devant assurer la formation d'une meilleure élite de jeunes gens pour les universités, on est en droit, on a même le devoir de se demander si l'enseignement supérieur n'a rien à faire pour une utilisation meilleure de cette jeune élite meilleure ? » Répondant à cette question, l'auteur pense que « l'université doit elle-même se réformer dans son régime, ses méthodes et son esprit. Elle doit comprendre que pour former des hommes, des hommes d'élite, elle ne peut se borner à son rôle d'école professionnelle supérieure, qu'elle ne peut se contenter d'être un foyer de haute culture, qu'elle doit être, en outre, une école et un foyer d'éducation ».

Je ne puis, faute de place, rapporter ici les considérations qui justifient la citation que je viens de faire, mais j'attire sur elles toute l'attention de mes collègues, parce qu'elles ont, à mon sens, une grande importance. Je mentionnerai cependant encore ceci: « D'abord, il faut une bonne fois abandonner cette illusion qui représente l'étudiant frais émoulu du collège comme un jeune homme capable de se conduire et de choisir ses déterminations. Il faut encore le protéger contre ses faiblesses. » L'université doit donc établir un régime d'ordre comprenant, notamment, le contrôle des présences, des interrogations périodiques, des programmes et des horaires revisés, des examens réformés (1).

Certes, dans le monde universitaire, il y des esprits convaincus de la nécessité de se soumettre aux lois de l'évolution et du progrès, mais il y a, il faut l'avouer, trop de silence, trop de résignation à des situations déplorables. Je crois que le moment est venu de rompre ce silence et d'agir. La brochure de M. Bouché vient donc à son heure: elle appelle un examen attentif de la part des Conseils de perfectionnement et de tous ceux qui pensent qu'il ne suffit pas d'attendre, mais qu'il faut faire des propositions et entrer franchement dans la voie des réformes réalisables de notre propre initiative. Le législateur ne fait souvent que décréter ce qui a déjà reçu un commencement d'exécution.

---

(1) Voilà des suggestions qui provoqueront les protestations de ceux de nos collègues qui se sont déclarés hostiles à nos idées concernant les examens d'octobre parce qu'ils se disent « ennemis de la scolarité universitaire » et « partisans de toutes libertés, y compris celle des abus »! D'autres soutiennent que les examinateurs doivent uniquement tenir compte des réponses qui leur sont faites et nullement des aptitudes et du travail de leurs élèves!

Plusieurs des idées préconisées par M. Bouché ont déjà reçu l'approbation de la Commission dite de « l'emboîtement des enseignements primaire et moyen ». C'est là un indice de nature à nous encourager.

A. GRAVIS.

LUCY KUFFERATH, *Visions d'ombre et de lumière.* (Sous le ciel de Suisse, 1914-1918.) Bruxelles, J. Luyckx, libraire-éditeur, 1923, 358 pp. in-12.

C'est un livre gracieux, gracieux, léger, léger : évocations de l'« Ardenne sauvage », de l'« Engadine », de la « Côte d'Azur », rappels de printemps et d'été, lumière, lueurs rosées, prés verts, ruisseaux, lacs, gazouillis. Il est vrai que, parfois, une vision d'automne ou d'hiver, une ombre de la grande guerre qui passe, viennent poser une teinte un peu plus sombre sur ces tableaux où les nuances diaphanes dominent. Mais, dans cette âme féminine qui s'épanche, s'affirme un crédo d'amour universel dont l'anachronique candeur éclaire, lui aussi, les quelques taches noires semées en marge des esquisses.

Et les pages tournées nous ramènent encore au gazouillis des oiseaux, nous imposent le doux pensum de contempler les lacs, les ruisseaux, les prés verts, les lueurs rosées, l'azur et la lumière, et puis la lumière, l'azur, les lueurs rosées, les prés verts, les lacs, le gazouillis des oiseaux.

Ces petites aquarelles se transposeraient très heureusement sous l'harmonie de l'archet. Elles nous donneraient des sonates de Scarlatti et des printemps de Sinding, et puis des printemps de Sinding et des sonates de Scarlatti.

L. P. TH.

PRINCE DE LIGNE, *Lettres à Eugénie sur les Spectacles.* Edition critique par GUSTAVE CHARLIER, Bruxelles, Bureau des Annales Prince de Ligne; Paris, Champion, 1922. LXII+138 p. in-12.

C'est en 1774 que le Prince de Ligne publiait ses *Lettres à Eugénie sur les Spectacles* où il expose, avec une élégante discrétion, son opinion sur les spectacles qui ralliaient alors les suffrages du public, où il juge les acteurs et disserte sur les questions que soulève, en général, la pratique du théâtre.

Remaniées par leur auteur qui, entretemps, a fréquenté d'autres milieux et qui s'adresse, à présent, plus particulièrement au cercle mondain des acteurs de société, ces lettres ont été insérées, au

tome XI des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentaires* (1796). Elles portaient, cette fois, le titre de *Lettres à Eulalie sur les Spectacles de Société.*

C'est ce dernier texte que reproduit M. Gustave Charlier, tout en relevant toutes les variantes de la première version. Peut-être eût-il été plus normal de maintenir le nom d'*Eulalie* en tête des épîtres refondues ou nouvellement rédigées par le prince qui a cru préférable de substituer un nom imaginaire à celui de son ancienne amie, la sémillante Eugénie d'Hannetaire.

Ce n'est là qu'un détail. L'édition que nous offre M. Charlier a été établie avec un soin extrême. Elle est enrichie de notes nombreuses. Une érudition infatigable éclaircit tous les doutes que peuvent soulever les allusions incessantes à des œuvres parfois surannées, à des personnalités un peu pâles et généralement oubliées aujourd'hui.

Une introduction copieuse met en lumière, en la replaçant dans son cadre, l'œuvre de cet ancêtre de nos lettres. Elles nous fait assister aux menus progrès de l'opinion artistique dans nos provinces; elle retrace les efforts des publicistes, des directeurs de théâtre, des acteurs (professionnels ou amateurs) et rappelle quelle fut l'attitude des pouvoirs publics. On ne saurait trop louer l'impeccable information de cette étude. Les faits qu'elle évoque se meuvent dans le cadre souvent ingrat d'une période singulièrement béotienne de l'histoire des lettres françaises dans les provinces belges. Mais précisément, M. Charlier a pu noter, un à un, les premiers efforts tendant vers un mouvement intellectuel plus intense, et, de cela également, il y a lieu de lui savoir gré.

Un index des noms propres et des titres compris dans le texte complète cet ensemble.

Les Lettres à Eugénie sur les Spectacles, telles qu'elles nous sont offertes dans ce volume, méritent d'être considérées comme une édition type. Enrichie de son excellente documentation, celle-ci permet de lire, avec un réel profit, des pages qui paraîtraient un peu effacées sans cet appareil critique qui les rapproche heureusement de nous.

L. P. Th.

Jacques HILLEMACHER. *Les Germains devant l'Histoire.* Paris, Alcan, 1920, 127 pages.

L'auteur de cet ouvrage avait terminé en 1917 quelques études sur les caractères permanents de la mentalité allemande à travers les âges. Au lendemain de la guerre, ces études furent publiées dans

la *Revue Anthropologique* du Dr Georges Hervé, puis, en 1920, éditées, toutes réunies en un volume, par Alcan.

Il serait fort malaisé de formuler, en 1923, un avis sur un ouvrage paru il y a trois ans si le sujet: le maintien inaltérable de l'individualité intégrale des Allemands et de leurs tendances générales instinctives n'était — hélas — encore de nos jours un thème d'actualité.

Il se peut que cette permanence existe, mais ce n'est certes pas la méthode suivie par M. Hillemacher qui nous en aura fourni la preuve. Avec une patience certes digne d'éloges, cet auteur a composé un florilège de citations concernant les Germains, citations tirées de Tacite, de César, puis de tous les auteurs latins et grecs plus ou moins contemporains des invasions, jusqu'à Jornandès, Ammien Marcellin et Victor Vitensis.

M. Hillemacher a voulu réaliser ce tour de force: composer avec sérénité d'esprit une œuvre tendancieuse. Son insuccès était fatal. Et d'abord, qui sont ces Germains qu'il met continuellement en scène ? L'auteur est le premier à reconnaître qu'il est très difficile de démêler les particularités raciques de ces peuplades d'envahisseurs, que les anciens désignaient parfois simultanément sous le nom de Gaulois et de Germains ou de Goths et de Scythes. D'autre part, il ne tient aucun compte du fait que les historiens ou chroniqueurs qu'il mentionne sont tous nettement hostiles aux Germains. Il admet sans discussion leurs accusations les plus diverses. Tous les faits, d'ailleurs, lui fournissent l'occasion d'une critique, d'un blâme. Les provocations des Cimbres et des Teutons sont, pour lui, la preuve d'une « audace et d'une insolence révoltantes ». La défaite de Varus décèle l'esprit de ruse, d'hypocrisie, de basse cruauté des assaillants, etc.

Parfois l'auteur établit des contrastes entre les Germains, voleurs de grand chemin guidés par l'instinct de lucre et de traîtrise, et les Gaulois, auxquels il prête, en bloc et, du nord au midi, le haut degré de civilisation des Celtes romanisés du bassin rhodanien. Mais son thème dominant reste « l'antagonisme de deux races, l'une s'efforçant de maintenir l'ordre, l'harmonie et la lumière, l'autre s'acharnant à l'anéantissement de ce merveilleux équilibre politique, de cette perfection sociale que le génie d'hommes policés... était parvenu à fonder ». Assurément, ce thème est assez séduisant mais la trop grande simplicité de la conception nuit à son exactitude. L'Histoire n'est jamais aussi schématique. M. Hillemacher reconnaît lui-même que les chefs germaniques admiraient ingénument l'Empire, cherchaient à en imiter les usages et y briguaient de hautes dignités. Mais il en conclut aussitôt que ce furent

précisément ces infiltrations étrangères qui provoquèrent la corruption et la décadence de la société latine.

Enfin, étudiant dans Eginhard, Froissart, Comines et quelques écrivains modernes, la psychologie individuelle du Teuton, l'auteur y retrouve la confirmation de sa thèse favorite, soit qu'il s'agisse des Francs en lutte contre les Saxons (à cette occasion, les Francs sont à peu près entièrement dépouillés de leur caractère germanique!), soit qu'il s'agisse des chevaliers pillards rhénans et des reîtres du moyen âge.

En somme, l'ouvrage de M. Hillemacher subit par trop l'empreinte de l'époque à laquelle il fut conçu. Je crois que j'aurais pris un très grand plaisir à le lire en 1917. Aujourd'hui, il est aussi crispant à analyser que les ouvrages de Dahn et de tant d'autres auteurs allemands, dans lesquels les Germains, le grand Théodoric surtout, flanqué de ses guerriers goths, si nobles, purs et bons, sont opposés aux welsches perfides, habiles à répandre la calomnie et à verser le poison.

Sans doute, il est utile et même nécessaire de combattre la « manie de tout ramener à un principe germanique ». Mais qu'il serait donc aisé à quelque *privat docent* en mal de propagande, de fournir de son côté, un « florilège », afin de tirer du caractère romain, des mœurs du bas-Empire ou des procédés de combat des compagnons de Hugues Capet des conclusions tout aussi tendancieuses.

J'ajouterai que le nationalisme aigu de M. Hillemacher et son hostilité avérée vis-à-vis des principes démocratiques issus de la Révolution française tendent à diminuer encore le crédit de ses affirmations.

Il n'en reste pas moins que son livre est consciencieusement élaboré et qu'il s'y rencontre des analogies de mentalité vraiment frappantes entre les soudards de Tamines et les guerriers d'Alaric.

FRANS VAN KALKEN.

J. VILLEY, maître de conférences à la Faculté des sciences de Caen, *Les divers aspects de la théorie de la relativité,* avec une préface de MARCEL BRILLOUIN, membre de l'Institut. Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1923, un volume in-8° raisin de 106 pages, fr. 7.50.

Extrayons de la préface de M. Brillouin, l'intéressant passage suivant:

« M. Villey n'a pas essayé de vulgariser la théorie de la relativité d'Einstein, de donner au lecteur l'illusion qu'il a compris quelque

chose sans un véritable effort et surtout sans une connaissance préalable approfondie de la physique contemporaine, et sans notions de géométrie et d'analyse. Ce serait une tentative sans intérêt scientifique et destinée au plus complet échec. Mais tout le public de professeurs, de savants, d'ingénieurs, pourvus d'une forte instruction scientifique et connaissant le langage et l'écriture mathématique, peut lire avec fruit son livre. »

La première partie est consacrée à l'analyse des travaux de vulgarisation d'Einstein, et à celle de l'ouvrage publié, il y a trois ans, par l'astronome anglais A.-S. Eddington. Remarquons que, tout récemment, Eddington a publié un excellent exposé mathématique de la Relativité (Cambridge, University Press, 1923), qui nous paraît très supérieur à son premier traité.

Dans la deuxième partie, intitulée: « L'aspect objectif de la Théorie de la Relativité », l'auteur développe les idées fondamentales de la Relativité restreinte et de la Relativité générale; c'est, dit-il, le résumé extrêmement succinct de l'exposé objectif qu'a donné M. Langevin dans son cours du Collège de France en 1920-1921.

La dernière partie met en lumière: « Le contenu essentiel de la Théorie de la Relativité »; il s'agit du passage du $(ds)^2$ de la Relativité générale à celui de la Relativité restreinte dans un domaine infinitésimal.

T. D.

W. KOSSEL, *Les forces de valence et les spectres de Röntgen*, traduit par M. Golay. Paris, Blanchard, 1922, 70 pages.

Cet ouvrage comporte deux mémoires distincts, mais qui, tous deux, traitent de la structure électronique de l'atome.

Dans le premier mémoire, l'auteur, après un court exposé historique de la question de la valence, montre comment la constitution que l'on attribue actuellement à l'atome (modèle dynamique de Bohr) conduit à modifier la théorie de l'affinité chimique et des forces de valence.

C'est l'étude des combinaisons à caractère polaire bien marqué qui, grâce à sa simplicité, permet de jeter les bases de la théorie nouvelle. L'auteur entreprend ensuite l'examen de deux classes de combinaisons importantes: les combinaisons complexes et les hydroxydes basiques et acides.

Les conclusions à tirer des considérations développées dans ce premier mémoire sont les suivantes: il n'est pas douteux qu'il y ait des forces physiques bien connues qui déterminent l'affinité de l'atome; dans la représentation complète et définitive il y a lieu de

ne pas se borner à l'électrostatique et d'introduire des forces électromagnétiques; à l'intérieur de l'atome, les phénomènes magnétiques se montrent régis par des conditions particulières qui se rattachent à la notion de quanta; enfin, il est fort peu probable, qu'en plus de l'affinité, nous ayons à supposer l'existence de forces naturelles inconnues jusqu'ici.

Le second mémoire montre les importantes contributions que l'observation des spectres de Röntgen a apportées dans l'étude de la structure atomique de l'atome.

Cet ouvrage, très bien ordonné, est remarquable par la clarté avec laquelle sont exposées les questions qui y sont traitées.

R. C.

SPRINGAEL. *Sanguines*, Bruxelles, Lamertin, 1922.

M. Springael nous a fait parvenir un volume de vers qu'il intitule *Sanguines*. Nous supposons que ce titre est un programme et qu'il symbolise des œuvrettes qui, nous le craignons, s'effaceront un peu vite.

M. Springael reste dans la tradition, ce qui ne veut point dire qu'il soit classique, hélas ! et combien nous préférerions des brutalités, des erreurs de formes à cette versification froide sur des sujets... refroidis.

Etre sévère pour ce jeune auteur et lui conseiller de lire, de beaucoup lire, est peut-être la meilleure manière de lui prouver notre sympathie.

R. J. L.

Bureau international du Travail. — *Enquête sur la production. Rapport général.* Tome 1er. (En vente au dépôt général : Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris, 1923, ou au Service de vente du B. I. T., Genève. Prix : 12 fr. 50 suisses, 25 francs français ou belges.)

Le premier volume de l' « Enquête sur la production » du Bureau international du Travail vient de paraître.

C'est dans la session de juin 1920 du Conseil d'administration du Bureau international du Travail que le grand industriel italien, M. Alberto Pirelli, proposa de faire cette enquête.

En acceptant cette motion, le Conseil d'administraion décida de confier au Bureau le soin de faire une enquête « sur la production industrielle dans les différents pays du monde, considérée dans

ses rapports avec les conditions du travail et le coût de la vie ». On se rappellera qu'alors on se trouvait aux prises avec toutes les difficultés d'une production déficitaire. L'objet essentiel de l'enquête était de rechercher quelle pouvait avoir été la part, dans cette crise, de différentes mesures intéressant le travail : journée de huit heures, abolition dans certains pays du salaire aux pièces, etc.

Il fut entendu que les recherches porteraient simultanément sur tous les facteurs ayant pu jouer leur rôle dans le fléchissement de la production : crise des matières premières; crise des transports; crise des changes; crise de crédit; crise des débouchés.

Evidemment, un changement profond est survenu presque immédiatement après l'heure où l'enquête fut décidée.

Dans une longue préface, le Bureau international du Travail a dû indiquer comment, tour à tour, la crise du déficit universellement ressentie après la guerre, la crise du marché, qui a atteint toute une série de pays, le resserrement de la production, contrecoup de cette crise du marché, la crise du chômage, due elle-même au resserrement de la production, se sont succédé et ont affecté l'économie générale.

Le problème des conditions du travail, après la crise économique, s'est posé souvent sous des aspects nouveaux.

L'enquête sera publiée en quatre volumes, en français, mais il est certain qu'un résumé des résultats sera publié dans les principales autres langues, spécialement en anglais et en allemand.

Le premier volume vient de sortir de presse, et s'ouvre par une lettre-préface de M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail, au président du Conseil d'administration du Bureau, dans laquelle on rappelle les origines de l'enquête, les difficultés de toute nature rencontrées au cours de son exécution, les débats auxquels elle a donné lieu. Suit une introduction générale qui indique les changements survenus dans la situation économique du monde depuis le moment où l'enquête a été décidée.

Ce premier volume comprend une série d'informations sur le plan du Rapport, la marche de l'enquête, le texte des questionnaires et la liste des 29 gouvernements, des 180 organisations professionnelles et des 39 fédérations de sociétés coopératives qui y ont répondu, des 206 différentes personnalités consultées, etc... A ces informations s'ajoute une section de plus de 200 pages de bibliographie de la production établie d'après les informations fournies par les réponses des différents gouvernements. On y trouve enfin 40 tableaux statistiques et 92 diagrammes.

Le second volume du Rapport est actuellement sous presse. Les

deux derniers volumes sont annoncés comme devant paraître d'ici deux à trois mois. Le tome premier permet d'apprécier l'effort accompli par le Bureau international du Travail pour réunir une documentation exceptionnellement riche et l'intérêt de cette documentation pour les problèmes économiques et sociaux de l'heure actuelle.

« La masse d'informations recueillies et l'élaboration qui en a été faite seront, comme le dit dans sa lettre-préface M. Albert Thomas, d'une haute utilité pour les chercheurs ou pour tous ceux qui sont soucieux de l'œuvre de progrès social assumée par le Bureau international du Travail. »

(Communication du Bureau international du Travail.)

Chronique Universitaire

Rectorat. — Le corps professoral de l'Université, réuni en assemblée générale, a élu comme Recteur pour l'année académique 1923-1924 M. le Dr A. Brachet, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

Administration. — M. Maurice Bourquin, administrateur de l'Université, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été nommé Administrateur général.

M. Charles De Keyser, prorecteur, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, a été nommé administrateur technique.

Institut de Sociologie Solvay.

La famille Solvay a confié la gestion de l'Institut de Sociologie, fondée par Ernest Solvay, à l'Université de Bruxelles.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 6 octobre, a appelé aux fonctions de Directeur M. le Professeur Ernest Mahaim.

Un Conseil scientifique de sept membres contribuera à déterminer l'orientation de l'Institut par l'échange de vues entre compétences et lui donnera un supplément d'autorité au point de vue international.

Un de ces membres sera désigné par le Bureau International du Travail. Trois membres ont été désignés par la famille Solvay, qui a appelé à ces fonctions les anciens directeurs de l'Institut : MM. Barnich, Vandervelde et Hostelet.

Les membres à nommer par le Conseil d'administration de l'Université seront désignés prochainement.

Facultés et Ecoles.
Nominations.

Faculté de Droit. — M. P. Graux (cours libre de technique professionnelle et judiciaire) a été nommé chargé de cours.

Faculté des Sciences. — MM. P. Erculisse, chargé de cours, et H. Vande Walle, chef de travaux pratiques de chimie générale, ont été nommés agrégés.

MM. G. Gilta et E. Saerens ont été nommés assistants à la Chimie générale.

Faculté de Médecine. — Le mandat d'assistant de M. le Docteur P. Spehl, agrégé, a été prorogé jusqu'à la fin de l'année académique 1923-1924.

M. le Docteur A. Persin a été nommé chargé de clinique complémentaire et est devenu titulaire de la Clinique de Stomatologie.

Faculté des Sciences appliquées. — Ont été nommés :

M. l'assistant J. Leemans, chef de travaux.

M. F. Van den Dungen, assistant pour les exercices pratiques relevant des cours de mathématiques et de mécanique.

M. H. Dustin, chargé de cours.

M. E. Bogaert, directeur adjoint du Laboratoire de mécanique et d'hydraulique; il a été appelé à diriger ce laboratoire au même titre que M. Ch. De Keyser, professeur ordinaire et déjà Directeur.

M. le chargé de cours E. Warnant, directeur adjoint de ce même laboratoire.

Ecole de commerce. — M. P. Moulin, directeur d'administration de la Marine, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées et ingénieur des Constructions navales, a été chargé du cours de technologie des transports, en remplacement de M. le Professeur E. Bogaert, démissionnaire.

Distinctions.

M. le Professeur Ansiaux a été nommé membre correspondant de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.

M. le Recteur Brachet a été nommé membre de l'Académie des Sciences de Christiania.

L'Université de Lyon lui a conféré le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine.

M. le Docteur Maffei a été nommé vice-président de la Société belge de Pédiatrie.

M. le Docteur Keiffer, agrégé, a été élu membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine.

Voyage en Allemagne, effectué par les élèves du cours de technique de l'Aviation.

Chaque année, à l'issue du cours de technique aéronautique, professé à l'Université libre par M. Allard, directeur du Service technique de l'aéronautique, les élèves du cours font un voyage d'études à l'étranger.

En novembre 1922, ce voyage a été effectué en Allemagne. M. Allard et les élèves de l'année 1921-1922, auxquels s'étaient joints deux élèves de l'année précédente, ont visité les Usines Junckers, à Dessau, le Laboratoire Aérodynamique du professeur Prandtl, à Göttingen, les Ateliers Dornier et une partie des installations de la Société Zeppelin, à Friedrichshafen.

Dans une usine d'aviation, plus que partout ailleurs, la collaboration du laboratoire et de l'atelier est indispensable.

La conception et le calcul des avions modernes se font d'après les résultats d'essais de laboratoire; aussi l'usine Junckers et l'usine Zeppelin, dont la Société Dornier est une filiale, possèdent-elles chacune une soufflerie.

La fabrication elle-même doit être soumise à un contrôle scientifique : les procédés de fabrication sont nouveaux, les matières employées sont peu connues. L'usine Junckers est pourvue de vastes laboratoires. Nous y voyons un laboratoire de chimie, où les métaux légers employés, en l'occurrence l'alliage dénommé duralumin, sont soumis à l'analyse et subissent des essais d'inaltérabilité, ainsi qu'un laboratoire de mécanique, où les pièces construites sont soumises à des essais multiples : résistance à la traction, au choc, aux vibrations, à la flexion, etc.

Les avions Junckers sont entièrement métalliques. Ils sont construits en duralumin, utilisé sous forme de tubes et de tôles ondulées. Tout le travail se fait à froid et les assemblages sont obtenus par de petits rivets de duralumin, posés également à froid. Les ailes de ces avions sont recouvertes de tôle ondulée, ce qui leur donne un aspect particulier.

A Göttingen, nous avons vu la soufflerie où le professeur Prandtl a fait les essais d'ailes épaisses qui ont rendu son nom célèbre.

Sur les bords du lac de Constance, nous avons visité les ateliers où la série des hydravions métalliques Dornier a vu le jour.

Bien que les appareils Dornier n'aient pas remporté le même succès commercial que les avions Junckers, la construction Dornier semble plus pratique que celle de son concurrent. Elle se rapproche des procédés couramment employés dans la construction des charpentes métalliques, par assemblage de tôles et de profilés. Elle ne comporte ni tubes, ni tôles ondulées.

Les longerons des grands hydravions Dornier sont établis en acier au nickel-chrome, ceux des petits avions, en duralumin. Les nervures et les pièces moins importantes sont exclusivement en duralumin, et les surfaces sont naturellement recouvertes, non de toile, mais de tôle.

Plusieurs specimens remarquables étaient en construction lors de notre passage : nous avons vu les détails du « Delphin », hydravion commercial à six places, et du « Libelle ».ou « Libellule », joli canot-volant de 50 HP, emportant trois passagers, appareil d'une grande élégance de lignes et d'un rendement remarquable.

Chez Zeppelin, nous n'avons pu visiter les ateliers, naguère si actifs, mais nous avons pu voir une partie des laboratoires et la fameuse soufflerie dont l'hélice est actionnée par quatre moteurs Maybach de 240 HP.

En résumé, voyage des plus intéressants, au cours duquel les élèves ont pu voir les instruments de laboratoire et les procédés industriels utilisés par les spécialistes d'outre-Rhin.

Fr. Haus, I. C.

Descartes et la Métaphysique scolastique

Positions des six leçons professées à l'Université libre de Bruxelles [1]

PAR

ÉTIENNE GILSON

Chargé du cours de Philosophie médiévale à la Sorbonne
Directeur à l'École pratique des Hautes Études religieuses.

PREMIÈRE LEÇON.

LE DOUTE MÉTHODIQUE ET LA CRITIQUE DES FORMES SUBSTANTIELLES.

La coupure qui a séparé trop longtemps l'histoire de la philosophie moderne de celle de la philosophie médiévale tend actuellement à s'effacer. Peut-être certaines résistances qui s'opposent encore à la réunion des deux domaines tomberaient-elles si l'on pouvait écarter le préjugé suivant : étudier la philosophie moderne en fonction de la philosophie médiévale, c'est nécessairement étudier ce que la philosophie moderne a emprunté à la philosophie médiévale. Or, il n'en est pas nécessairement ainsi, car le problème de leurs rapports peut recevoir cette formule beaucoup plus générale : est-il possible de bien comprendre le sens, même de ce qu'il y a d'original dans une philosophie, si l'on ignore une doctrine que l'auteur de cette philosophie avait constamment présente à la pensée pendant qu'il élaborait la sienne ? Le but que visent ces leçons serait de montrer que non, et,

(1) Les 5-8-11-14-17 et 21 décembre 1923.

pour ne pas disperser notre attention, nous nous proposerons simplement de méditer quelques points essentiels de la métaphysique cartésienne, en examinant ce que leur confrontation avec la scolastique pourra nous apprendre sur eux de nouveau.

I. — *Le doute méthodique.*

Commençons par le commencement. S'il est une partie de la doctrine cartésienne que personne n'ignore et sur le sens de laquelle on soit définitivement fixé, c'est bien le doute méthodique. Il suffit d'ouvrir les *Méditations métaphysiques* pour le rencontrer, et il remplit à lui seul la première. Descartes cherche une certitude inébranlable; or, il constate que l'examen attentif de ses opinions lui en a fait découvrir beaucoup de fausses; il aura donc plus tôt fait de « commencer tout de nouveau dès les fondements ». (*Œuvres complètes*, édit. Adam-Tannery, t. IX, p. 13.)

Pour ce faire, il supposera provisoirement que toutes ses anciennes opinions sont fausses et accumulera les raisons de douter de toutes en général, comme de chacune en particulier. Il dissout donc le témoignage de nos sens, la distinction de la veille et du sommeil, et va jusqu'à soumettre au doute les vérités mathématiques en introduisant, avec l'hypothèse d'un « grand trompeur », un germe d'incertitude au cœur même de nos connaissances les plus assurées. Quant à l'interprétation de cette première Méditation, nulle hésitation ne peut donc subsister. Descartes lui-même a dit que s'il doutait de tout c'était pour être absolument sûr de la vérité de ce qui aurait résisté à ce doute universel, car « il n'est pas possible que nous puissions plus avoir aucun doute de ce que nous découvrirons après être véritable ». (*Abr. des Médit.*, t. IX, p. 9.) Le doute prépare la découverte d'un « aliquid inconcussum », et c'est pourquoi ses historiens voient dans le doute méthodique la position du problème préalable de la certitude (L. Liard, *Descartes*, p. 143), ou même le prélude de « cette critique de Kant d'où est sorti un idéalisme rajeuni ». (A. Fouillée, *Descartes*, p. 82.) Il n'y a qu'un pas de là à déclarer que « Descartes ist Erkenntnistheoretiker wie Kant » (K. Jungmann, *René Descartes*, p. VII), et l'on ne s'est pas fait faute de le franchir. Au lieu d'accomplir ce bond en avant, faisons plutôt quelques pas en arrière, et de-

mandons à Descartes lui-même de nous expliquer l'histoire de sa pensée sur ce point.

II. — *L'expérience de Descartes.*

Nous le comprendrons d'autant mieux que nous chercherons moins à l'inventer, mais plutôt à le comprendre. Or, ses confidences les plus intimes touchant la raison d'être du doute ne sont pas dans le *Discours de la Méthode*, mais dans les *VI*[ae] *Responsiones*, et en voici l'occasion. Descartes a conclu les *Méditations métaphysiques* en affirmant la distinction réelle de l'âme et du corps; on lui a contesté cette conclusion, et, malgré les explications qu'il a déjà fournies dans les *II*[e], *IV*[e] et *V*[e] *Réponses*, des théologiens lui objectent enfin : « De même, on ne vous concédera jamais que la pensée, ou plutôt que l'esprit humain soit réellement distingué du corps, quoique vous conceviez clairement l'un sans l'autre, et que vous puissiez nier l'un de l'autre, et même que vous reconnaissiez que cela ne se fait point par aucune abstraction de votre esprit. » (*VI*[e] *Object.*, t. IX, p. 223.) *On ne vous concédera jamais...* C'est une fin de non-recevoir, et Descartes se heurte, sur la conclusion qui lui est la plus chère, à l'impossibilité d'être compris. Mais il connaît le mal dont souffrent ses adversaires parce que lui-même en a souffert; lui-même a jadis été sur le point de ne pas se concéder ses propres conclusions, et, pour nous aider à lever nos doutes, il va nous avouer les siens, nous montrant par l'exemple comment on peut s'en délivrer. (T. IX, p. 238, « ... *je dirai ingénument...* »)

D'abord le fait. Il est attesté par Descartes dans un récit d'allure manifestement historique et dont l' « ingénuité » est très sensible. Voir *VI*[e] *Rép.*, t. IX, p. 238 : « *Lorsque j'eus la première fois conclu...* », jusqu'à p. 239 : « ... *lorsqu'ils jettent les yeux sur lui.* »

C'est donc une impression des sens qui bloque, en quelque sorte, une conclusion de la raison. Quelle en est la nature ? Elle consiste en ce que Descartes perçoit les corps avec des *qualités* (chauds, froids, secs, humides, colorés, obscurs, lumineux) et des *facultés* (d'échauffer, d'attirer, de peser, etc.). Or, l'expérience décisive de Descartes est la constatation de ce fait, que la réflexion métaphysique seule est

impuissante à dissiper cette illusion. Seule la physique mécaniste, en ne laissant au corps que l'étendue et le mouvement, élimine de l'esprit l'illusion des *qualités* ou facultés, et permet à la métaphysique de nous « persuader » enfin de la distinction de l'âme et du corps. (*Ibid.*, depuis : « *Mais après que j'eus passé plus avant...* », jusqu'à « *la configuration et arrangement des parties* »; p. 239.)

III. — *Caractère biologique de l'aristotélisme.*

Telle est l'expérience par laquelle est passé Descartes; en vrai philosophe, il en fait un sujet de réflexion. (« ... *je commençai à considérer...* », p. 239.) Le problème se pose pour lui en ces termes : pourquoi l'élimination des formes substantielles par la physique rend-elle plus aisée l'acceptation de la distinction métaphysique de l'âme et du corps ?

Il faut chercher la réponse dans une critique de la notion scolastique de « forme substantielle », qui contient en soi les notions subordonnées de « facultés » et de « qualités ». Or l'aristotélisme est, par un de ses aspects essentiels, une analyse de l'expérience commune enregistrée dans le langage. Cette expérience procède toujours en percevant d'abord le phénomène le plus extraordinaire dans chaque genre, en lui donnant un nom, et en étendant ensuite ce nom à tous les phénomènes analogues, mais dont le caractère est moins frappant. Dans l'ordre du changement, c'est la naissance d'un animal qui est le plus extraordinaire; on lui attribue une cause, et c'est : ce qui fait naître, ou « nature »; mais la cause du changement dans les animaux est une âme; l'âme est donc la nature. Or, lorsque nous étendrons cette explication du changement type à tous les autres changements, nous dirons que tout ce qui se meut soi-même le fait en vertu d'une nature; et, comme la première cause de changement perçue était une âme, nous supposerons que toute nature, ou principe interne de changement, est analogue à l'âme; c'est précisément la « forme substantielle ». (Sur la parenté des notions d'âme et de forme, voir Aristote, *Physique*, II, ed. O. Hamelin, p. 34-35, 87-90 et 155-156. — Et. Gilson, *Index scolastico-cartésien*, texte 40, p. 24; texte 209, p. 127 : « *Rursus idem...* à *distinguat atque exornet* »; texte 212, p. 129 : « *Sexto, quia formae naturales...* » Pour la réduction par Descartes des formes

substantielles aux artificielles, voir t. II, p. 367, 12-20, et t. III, p. 566, 1-5.)

Ainsi, la forme substantielle est née d'une confusion de l'âme et du corps. Nous la supposons semblable à une âme qui est *tota in toto et tota in qualibet parte;* Descartes le montre par une analyse de la forme du *lourd.* (T. IX, p. 240, « *Par exemple...* » à p. 241, « *Mais après...* ») Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'en défaisant ce nœud et dissociant ces éléments confondus, la physique ne facilite l'acceptation de la distinction de l'âme et du corps.

Mais comment le nœud s'est-il formé ? C'est que nos idées actuelles des choses sont modelées sur les premières perceptions que nous en avons eues, et que ces perceptions de notre enfance nous livraient les choses, non telles qu'elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'elles nous apparaissaient en fonction de nos besoins. (*Loc. cit.*, t. IX, p. 239 : « *Toutes lesquelles opinions...* » à p. 240 : « *... des esprits que des corps.* » La métaphysique scolastique, en enregistrant avec Aristote cette expérience biologique, nous représente donc l'univers tel qu'il devrait être s'il était constitué par les perceptions que nous en avons; c'est la métaphysique de nos besoins. Et comme elle est fondée sur la vision du monde tel qu'il apparaît à une âme d'enfant encore mal dégagée de son corps et absorbée dans la vie végétative, on pourrait dire qu'elle est la métaphysique de notre animalité. (T. II, p. 599, 4-12.)

IV. — *Fonction purgative du doute.*

Supposons maintenant que Descartes veuille exposer sa métaphysique avant sa physique, comme il s'est trouvé conduit à le faire par la condamnation de Galilée, en publiant les *Meditationes* avant *Le Monde,* nous le trouverons fort embarrassé. Car si la physique seule peut persuader l'esprit des conclusions de la métaphysique, celle-ci, venant avant celle-là, ne se fera jamais accepter. A moins cependant qu'un nouveau procédé d'exposition ne vienne se substituer à la physique pour en assumer la fonction, et c'est précisément la raison d'être du doute méthodique, ainsi que nous allons le vérifier.

D'abord, la déclaration initiale de Descartes à propos du doute reçoit par là son sens plein : « ... il nous délivre de toutes sortes de préjugés et nous prépare un chemin très facile pour accoutumer

notre esprit à se détacher des sens. » (T. IX, p. 9. Cf. *Principes*, t. IX, p. 25, I, ch. 1.)

Ensuite, le fait qu'à part l'argument du grand trompeur, sur lequel nous reviendrons, tous les arguments de Descartes portent contre les sens : « Tout ce que j'ai reçu jusqu'à présent pour le plus vrai et assuré, je l'ai appris des sens, ou par les sens... » (*Médit. I*, t. IX, p. 14.) Voilà le fondement dont la ruine entraîne celle de l'édifice; d'où la critique des illusions des sens, du sommeil, etc.

Enfin, la nécessité de s'*entraîner* à douter. S'il s'agissait d'une idée à critiquer, la lecture de la *Première Méditation* suffirait; mais il s'agit d'une habitude invétérée à défaire, et comme elle ne s'est pas contractée en un jour, elle ne se défera pas en un jour : « Mais il ne suffit pas d'avoir fait ces remarques... » (T. IX, p. 17.)

V. — *Contre-épreuve historique.*

Nous pouvons vérifier cette interprétation par la méthode d'absence, car il en existe deux cas typiques.

Le *Discours de la méthode* est un écrit exotérique, rédigé en français, et qui peut être entre les mains de tous. Or, le doute est un instrument trop dangereux pour qu'on puisse le rendre populaire; il n'y sera donc fait qu'une simple allusion (t. VI, p. 37, l. 4-5); ses arguments ne seront pas développés, et cela de propos délibéré (*IVe Réponse*, t. IX, p. 191 : « *Je confesse donc...* » à « *... de leur usage.* ») Résultat : tout ce qui concerne la métaphysique y est réduit à l'état de spécimen et devient, de l'aveu de Descartes, incapable de persuader.

La confusion de l'âme et du corps n'ayant été éliminée ni par la physique ni par le doute, la preuve même de l'existence de Dieu ne réussit plus à se faire accepter. (Cf. surtout *à Mersenne*, mars 1637, t. I, p. 349, 29-351, 2. Et aussi : I, 560, 6-27; II, 596, 20-23.)

Deuxième cas : on a demandé à Descartes d'exposer le contenu des *Méditations*, mais en le disposant *more geometrico*. Descartes répond : elles le sont déjà, mais dans l'ordre analytique; c'est donc dans l'ordre synthétique que vous les voulez; soit, mais alors je ne puis commencer par le doute; ceux qui liront cet exposé n'auront pas purifié leur esprit des impressions de leur enfance, ils ne comprendront pas la

distinction de l'âme et du corps ni les preuves de l'existence de Dieu; je récuse d'avance ceux qui voudraient me juger sur un tel exposé. (Voir texte latin seul, t. VII, p. 158, 8-159, 8.)

VI. — *Conclusion.*

Ainsi la préoccupation de la doctrine scolastique des formes substantielles domine la structure même des méditations métaphysiques.

C'est à cause d'elles, tout d'abord, qu'il a écrit des *Méditations*, et non pas des *Theoremata* mathématiques, qui réclameraient le secours de l'imagination (Cf. t. II, p. 622, 13-16), ou des *Quaestiones disputatae* scolastiques, qui, en accumulant les objections à résoudre, entretiennent dans la pensée les fantômes qu'il s'agit d'exorciser (t. IX, p. 122 : « *Pour moi...* » et p. 123 : « *Ce qui a été la cause...* »)

C'est aussi pourquoi les *Méditations* ainsi entendues commencent, et doivent nécessairement commencer, par l'exposé et la pratique du doute méthodique, substitut de la plaie physique et spécifique contre la physique des formes; c'est enfin pourquoi la nécessité de réagir contre la scolastique a fait de cette philosophie des idées pures, si abstraite et géométrique d'intention, une ascèse et une discipline de la pensée, dont l'effort se marquera non seulement par le doute méthodique, mais encore par les haltes que nous imposent les *Méditations* après la conquête de chaque conclusion principale (t. IX, p. 26 : « *Mais, parce qu'il est presque impossible...* »; p. 41 : « *Mais, auparavant, que j'examine...* ») pour nous ménager le temps nécessaire à son assimilation.

DEUXIÈME LEÇON.

Descartes critique de saint Thomas.

Etendons notre enquête à la première preuve cartésienne de l'existence de Dieu. Le schème en est connu : nous avons des idées et, parmi elles, l'idée d'un être infini; or, tout a une cause, et la cause contient au moins autant de perfection que son effet; la cause de l'idée d'un être infini doit donc être elle-même infinie; donc Dieu existe.

I. — *La cause des idées.*

La preuve nous est devenue si familière que nous l'acceptons aujourd'hui dans sa teneur littérale en ne lui donnant qu'un sens purement cartésien. Au XVIIe siècle, et dans un public nourri de scolastique, elle produisait une autre impression; les lecteurs des *Méditations* éprouvaient le sentiment de lire une transposition de la preuve de saint Thomas par la cause efficiente et de ne pas comprendre la raison de cette singulière transposition. (*I[res] Obj., de Caterus*, t. IX, p. 75-76 : « *Voilà certes, à mon avis, la même voie que suit saint Thomas...* »)

La première surprise éprouvée par les scolastiques était de voir argumenter sur la cause des idées, non pas seulement parce qu'il eût été plus simple d'argumenter, comme saint Thomas, sur la cause d'un être concret et sensible, mais surtout parce que, pour un scolastique, à partir du moment où une idée existe, on n'a plus à en chercher la cause ailleurs que dans l'intellect. Ce désaccord peut surprendre, car un des rares textes que l'on avoue généralement être scolastiques dans les *Méditations* est celui qui attribue une « réalité objective », et même des degrés de réalité objective variables à nos diverses idées. (*IIIe Médit.*, t. IX, p. 31 : « *Mais il se présente...* » à p. 32 : « ... *me sont représentées.* ») Ces expressions, authentiquement scolastiques en effet, ne doivent pas nous induire en erreur, car les conceptions qu'elles recouvrent ne le sont pas.

Du point de vue scolastique, représenté ici par Caterus, tout acte de connaissance implique les coefficients suivants de réalité : 1° d'abord l'objet connu, p. ex.: une pierre; c'est de l'être réel; 2° l'acte de l'intellect par lequel je connais cette pierre; c'est l'être réel d'un acte de connaissance et, en lui-même, c'est l'être d'une chose, donc un *être subjectif;* 3° le concept de pierre, qui la représente; cet être, qui n'est plus ni celui de mon acte de connaissance, ni celui de la pierre en elle-même, mais seulement celui de la pierre *en tant que représentée* dans la pensée dont elle est l'objet, se nomme *être objectif;* 4° enfin, le fait, pour la pierre elle-même, d'être pensée par moi; cela ne change absolument rien à la pierre, n'est rien de réel, et ne représente rien de réel; c'est un *être de raison.* (Et. Gilson, *Index scolastico-cartésien*, texte 182, p. 107. Cf.. aussi, saint Thomas (?), *Summa*

logicae, II, 1. *Quaest. disput. de veritate*, I, 8, *ad Resp.)* Or, s'il en est ainsi, la conclusion de Caterus se comprend aisément. L'objet de ma pensée est réel, donc il requiert une cause. L'acte même de ma pensée est réel, dont il requiert une cause, qui est l'intellect. Le fait, pour l'objet, d'être pensé, n'est rien de réel et n'a par conséquent pas de cause. Mais l'*être objectif* de l'idée, bien qu'il ne soit pas rien, puisqu'il correspond à un objet et le représente, n'est cependant ni l'être subjectif de mon acte de connaître, ni l'être subjectif de la chose qu'il représente; pris à part, et séparément de l'objet pensé comme de l'acte de pensée qu'il termine, il n'offre aucun être concret sur lequel la causalité puisse avoir prise. C'est ce que conclut notre scolastique : « J'ai des idées, mais il n'y a point de cause de ces idées; tant s'en faut qu'il y en ait une plus grande que moi et infinie. » (*I^res^ Rép.*, t. IX, p. 74.)

Quelle est, au contraire, la position de Descartes ? En choisissant comme principe de toute sa philosophie le *Cogito*, et en s'obligeant par là même à aller de la pensée aux choses, il s'oblige à poser les objets en fonction de la pensée, et s'interdit corrélativement toute hypothèse *a priori* sur la nature de ces objets. Par exemple, s'il s'agit pour un scolastique de former l'idée d'un navire, les conditions nécessaires et suffisantes en seront : un intellect qui la forme, et des objets sensibles dont il la tire. Tout ce que ce concept peut avoir de substance vient de là, et se demander quelle est la cause de son être objectif quand on se donne l'intellect et des objets, c'est vouloir l'expliquer deux fois. Que si l'on veut enfin savoir pourquoi c'est l'idée d'un navire que l'intellect forme, et non l'idée d'autre chose, on répondra que c'est parce que nous voyons des navires, et qu'un navire est un navire parce que c'est sa nature d'en être un; rien de plus (*Ibid.*, t. IX, p. 74 : « *Mais quelqu'un dira...* » à p. 75 : « *... et par partie* »), à moins que l'on n'ajoute simplement qu'un navire est tel parce qu'il est un exemplaire particulier d'une essence éternelle et qui, comme telle, ne requiert point de cause. Pour Descartes, au contraire, l'esprit est bien donné pour expliquer l'idée, mais il n'est pas évident *a priori* que l'objet le soit, et même nous n'aurons le droit de le poser qu'au nom de certains caractères de l'idée. En outre, le caractère mathématique de la méthode cartésienne, qui définit le réel à partir des idées, ne supporte pas que les idées vraies ne soient pas déjà

du réel; il faut donc que l'*être objectif*, qui n'était dans la scolastique rien de plus que l'imitation d'une essence dans la pensée, reçoive dans le cartésianisme toute la consistance d'une manière réelle d'exister. Par là, une preuve de l'existence de Dieu fondée sur l'idée de Dieu, qui était impossible dans un sensualisme du type thomiste, devient possible dans un innéisme d'inspiration mathématique comme celui de Descartes; nous allons voir, en outre, qu'elle était nécessaire.

II. — *Descartes et saint Thomas.*

Sommé de dire pourquoi il n'a pas suivi jusqu'au bout la voie de saint Thomas, Descartes refuse de critiquer son prédécesseur, mais entreprend de justifier sa propre preuve sans attaquer la preuve scolastique. (*I^res^ Rép.*, t. IX, p. 84 : « *Mais ici la courtoisie...* ») Son premier argument n'en porte pas moins directement contre la scolastique, car Descartes déclare d'abord qu'il n'est pas parti des choses sensibles, ce qui serait précisément la méthode thomiste, mais d'une idée, ce qui est spécifique de la méthode cartésienne. Son deuxième argument, au contraire, est surprenant : « partie aussi pour ce que je ne voyais pas que cette succession de causes me pût conduire ailleurs qu'à me faire connaître l'imperfection de mon esprit, en ce que je ne puis comprendre comment une infinité de telles causes ont tellement succédé les unes aux autres de toute éternité, qu'il n'y en ait point eu de première. » (*I^res^ Rép.*, t. IX, p. 85.) Surprenant, disons-nous, parce que cet argument n'est aucunement thomiste. Saint Thomas considère que la création du monde dans le temps n'est pas démontrable; il prouve donc toujours l'existence de Dieu sans supposer que le monde ait eu un commencement dans le temps, et, lorsqu'il nie qu'une infinité de causes soit possible, c'est toujours dans l'instant présent qu'il argumente, comme le fera Descartes lui-même; aucune preuve thomiste de l'existence de Dieu ne suppose donc que la succession éternelle des causes soit impossible.

Comment interpréter ce curieux passage ? Supposerons-nous que Descartes veut critiquer ici la doctrine de saint Bonaventure ou d'un augustinien quelconque ? Mais c'est celle de saint Thomas qu'on lui objectait. — Supposerons-nous, au contraire, qu'il se trompe sur la doctrine de saint Thomas ? Mais d'abord ce serait une erreur gros-

sière et bien invraisemblable de la part d'un excellent élève de La Flèche. Et surtout, nous sommes sûrs qu'il connaissait parfaitement le raisonnement authentique de saint Thomas, car il s'en est servi pour son propre usage. Dans le texte même de la *IIIe Médit.* (t. IX, p. 39-40) Descartes argumente sur une série d'êtres essentiellement ordonnés pour prouver que cette série doit être finie, ce qui est la preuve thomiste même. (*Sum. théol.*, 1^a, qu. 2, art. 3, Concl. Voir aussi Et. Gilson, *Le Thomisme*, p. 54-55.) Mieux encore, Gassendi objectera à Descartes précisément ce que Descartes objecte ici à la scolastique, et Descartes lui répondra précisément ce que saint Thomas lui répondrait à lui-même. Gassendi déclarant, en effet, que nos parents peuvent être causes de notre idée de Dieu, et ainsi à l'infini, parce que la régression à l'infini ne serait absurde que dans une série de causes: « ita inter se connexis subordinatisque ut inferior agere sine superiore movente non possit » (*V^ae Obj.*, t. VII, p. 302, 27-303, 5), Descartes répond, comme l'eût fait saint Thomas, qu'il argumente lui aussi sur des causes essentielles, ou, comme il le dit en termes d'école : « de talibus enim tantum hic quaestio est, nempe de causis in *esse*, non de causis in *fieri*. » (*V^ae Resp.*, t. VII, p. 370, l. 17-18). Pourquoi donc a-t-il oublié une doctrine qu'il connaît si bien, au moment précis où il aurait dû s'en souvenir ?

III. — *La division de la matière.*

Nous n'avons plus d'autre ressource que l'hypothèse d'une distraction volontaire, et bien qu'on ne doive recourir à de telles solutions que dans un cas désespéré, nous devons ici le faire, parce que Descartes lui-même nous y invite, et parce qu'il a fini par l'avouer.

Relisons le texte de la *Ire Rép.* (« *Car certainement...* », t. IX, p. 85) ; tout ce que Descartes y explique de la division de la matière à l'infini est pour nous un trait de lumière. Saint Thomas raisonne comme si un infinité actuelle de causes hiérarchisées était impossible; or, la physique mécaniste comme la distinction réelle de l'âme et du corps ont supprimé les formes substantielles; il n'y a donc plus de hiérarchie essentielle dans l'ordre des causes matérielles, et l'idée même de les disposer en série pour atteindre une première cause n'a plus de sens. Elle en a d'autant moins qu'une telle série de causes et d'effets,

étant accidentellement ordonnée, pourrait être infinie, même dans l'instant présent considéré, puisque, d'une part, les limites du monde matériel ont été indéfiniment reculées, et que, d'autre part, la division actuelle de la matière à l'infini, telle que la requiert la nouvelle physique, prouve la réalité de l'infini actuel. Si donc Descartes avait voulu comparer son argument à celui de saint Thomas, il aurait été obligé de dire : la preuve thomiste par la causalité est sophistique, parce qu'elle suppose : 1° une série de causes matérielles essentiellement ordonnées, ce qui n'a pas de sens; 2° l'impossibilité d'une série infinie actuelle de causes, ce que j'enseigne d'autre part.

Que Descartes ait mieux aimé se tromper sur saint Thomas en critiquant la preuve de Dieu par le commencement du monde dans le temps, c'est enfin ce qu'il confesse au P. Mesland : « Car mon âme étant finie, je ne puis connaître que l'ordre des causes n'est pas infini, sinon en tant que j'ai en moi cette idée de la première cause... Ce que j'ai insinué en ma réponse aux premières objections, mais en peu de mots, afin de ne point mépriser les raisons des autres, qui admettent communément que *non datur progressus in infinitum*. Et moi je ne l'admets pas; au contraire, je crois que *datur revera talis progressus in divisione partium materiae*, comme on verra dans mon traité de Philosophie, qui s'achève d'imprimer. » (T. IV, p. 112, 7-113, 4.)

C'est donc, en toute vérité, mais en un sens assez complexe que Descartes a déclaré d'abord qu'il ne parlerait pas de saint Thomas.

IV. — *La psychologie du lecteur scolastique.*

Descartes ne se contente jamais de constater une erreur, il en explique toujours la genèse afin de lui appliquer le remède approprié. De même ici. L'argument de saint Thomas ne conclut pas, c'est un fait; mais il reste à expliquer un autre fait : comment saint Thomas peut-il avoir l'illusion de conclure ? Et si le raisonnement thomiste n'aboutit pas à Dieu, comment peut-il le rencontrer? C'est que, répond Descartes, l'idée de Dieu est le vrai point de départ de la preuve. Saint Thomas prétend la conclure, mais il en part, sans quoi sa fausse preuve ne la retrouverait jamais. Et comment en part-il, puisqu'il semble argumenter sur le sensible ? Précisément en postulant qu'une

série de causes ne peut pas être infinie; s'il arrête la série à Dieu, c'est qu'il avait déjà l'idée de Dieu. — Partons, au contraire, avec Descartes de l'idée de Dieu, alors, mais alors seulement, la série des causes ne peut pas être infinie, car elle se réduit en fait à un seul terme : la perfection objective de l'idée de Dieu postule immédiatement Dieu lui-même comme cause.

Mais alors on se demande pourquoi Descartes lui-même a usé, dans des textes que nous avons rappelés, d'arguments analogues, et comment il a pu répondre à Gassendi qu'il argumentait sur une série de causes *in esse*. Si l'on y prend garde, le texte même des *Méditations* nous l'indique. Après avoir exposé sa preuve par la cause de l'idée de Dieu, Descartes ajoute : « Et certes je ne vois rien, en tout ce que je viens de dire, qui ne soit très aisé à connaître par la lumière naturelle à tous ceux qui voudront y penser soigneusement; mais lorsque je relâche quelque chose de mon attention, mon esprit se trouvant obscurci et comme aveuglé par les images des choses sensibles, ne se ressouvient pas facilement de la raison pourquoi l'idée que j'ai d'un être plus parfait que le mien, doit nécessairement avoir été mise en moi par un être qui soit en effet plus parfait. *C'est pourquoi* je veux ici passer outre, et considérer si moi-même, qui ai cette idée de Dieu, je pourrais être, en cas qu'il n'y eût point de Dieu. Et je demande, de qui aurais-je mon existence... » (*IIIe Médit.*, t. IX, p. 38.)

C'est ce que l'on nomme : la deuxième preuve, et c'est à cette occasion que Descartes fait intervenir l'objection des « parents » (p. 39), puis l'argument par la série hiérarchique des causes (« *Que si elle tient son existence de quelque autre...* », p. 40). En réalité, il n'y a pas là de deuxième preuve; Descartes craint que ses lecteurs scolastiques, habitués aux preuves par le sensible, et mal libérés par le doute, ne saisissent pas une preuve qui porte sur la cause d'une idée pure; il va donc argumenter sur un être sensible : l'être qui a l'idée dont on cherche la cause.

Mais alors, objectera-t-on, vous retombez dans la preuve thomiste par le sensible et la série finie des causes ! — Nullement, répond Descartes, car j'argumente sur la cause de cet être, non en tant que corps, ni même en tant que pensée, mais, exactement, sur la cause d'un être sensible dont la pensée contient l'idée de Dieu; car s'il

n'avait pas cette idée, rien ne prouverait que la cause de cet être fût Dieu.

N'est-ce pas de plus en plus étrange ? S'il en est ainsi, en effet, la deuxième preuve n'est qu'un trompe-l'œil et un déguisement de la première; et pourquoi avoir l'air d'ajouter une preuve qui n'en est pas une ? Descartes répondrait : je n'ai pas dit que j'apportais une nouvelle preuve, mais que je « passais outre... », c'est-à-dire que je continuais mon exposé. Et j'ai dit à quelle intention; à l'intention de ceux dont l'esprit est « obscurci et comme aveuglé par les images des choses sensibles. » C'est donc, non d'un argument nouveau qu'il s'agit ici, mais d'une *manuductio* à l'usage des philosophes scolastiques; Descartes s'efforce dans ces pages de les amener à raisonner sur l'idée tout en leur laissant l'illusion de raisonner sur le sensible. A ce point de vue son exposé est un chef-d'œuvre de tactique philosophique. Descartes sait que son lecteur veut un point de départ sensible, il lui en donne un : l'être de celui qui pense. Il sait que son lecteur va se trouver gêné d'argumenter dans l'instant présent sans avoir la ressource de nier l'infini actuel; il lui rend à la place une pseudo-série de causes essentielles, qui ne joue que dans ce cas unique et se réduit à un seul terme. La rédaction même de la *III*[e] *Méditation* est donc inintelligible, si l'on ne suppose pas qu'elle est commandée, dans certains éléments essentiels, par la préoccupation constante du public scolastique auquel Descartes s'adressait. C'est d'ailleurs ce que lui-même a plusieurs fois indiqué.

Après avoir rappelé au lecteur, dans ses *III*[es] *Réponses*, la nécessité de se délivrer « des préjugés qui offusquent peut-être sa lumière naturelle », il ajoute : « Or, de tout cela on conclut très manifestement que Dieu existe. Et toutefois, en faveur de ceux dont la lumière naturelle est si faible, qu'ils ne voient pas que c'est une première notion, que toute la perfection qui est objectivement dans une idée doit être réellement dans quelqu'une de ses causes, je l'ai encore démontré d'une façon *plus aisée à concevoir*, en montrant que l'esprit qui a cette idée ne peut pas exister par soi-même. » (*II*[e] *Rép.*, t. IX, p. 107. Et au P. Mesland, t. IV, p. 112, l. 7 et suiv.: « *Il importe peu que ma seconde démonstration...* »)

V. — *Passage à la preuve par l'idée de parfait.*

Ainsi tout l'exposé de Descartes témoigne d'un ajustage minutieux de la doctrine en vue du public scolastique auquel elle s'adresse : la preuve cartésienne de Dieu par la cause efficiente est une transposition savamment réglée de la preuve thomiste par la causalité.

C'est pourquoi la preuve par l'efficience vient ici la première et passe avant la preuve par l'idée de parfait que saint Thomas avait réfutée. C'est encore pourquoi, s'appuyant sur l'idée, Descartes l'exprime en termes scolastiques, alors que l'être objectif dont il requiert la cause n'est précisément, dans la scolastique, que l'être qui n'est pas l'être réel de la chose, mais l'être abstrait de la chose réduit à sa qualité d'objet de pensée. C'est enfin pourquoi nous l'avons vu supporter cet être trop abstrait par celui plus concret d'un sujet pensant, et par l'être même qui pense; puis, donner l'illusion qu'il argumentait sur un être au lieu d'une idée et même esquisser une série finie de causes essentielles analogue à celle dont usait saint Thomas. Ne pourrait-on pas aller plus loin ? Car si toute la preuve par la cause efficiente repose sur l'idée de Dieu, l'idée de Dieu nous dispenserait peut-être de la preuve par la cause efficiente. C'est ce que nous allons examiner en réfléchissant à la nature de la preuve cartésienne de Dieu par l'idée de parfait.

TROISIÈME LEÇON.

Descartes et saint Anselme.

Je trouve dans ma pensée l'idée de Dieu, c'est-à-dire celle d'un être souverainement parfait; or je connais évidemment que l'idée de l'existence actuelle y est nécessairement inclue; donc Dieu existe. (*Ve Médit.*, t. IX, p. 52.)

I. — *Saint Thomas contre saint Anselme.*

L'argument ressemblait comme un frère à celui que saint Thomas avait déjà critiqué dans la *Somme théologique* (*I^a^, qu. 2, art. 1, 2^a^ obj.*

et ad 2^{m}) et sous lequel chacun reconnaissait une interprétation thomiste de l'argument de saint Anselme. Caterus ne manqua pas le rapprochement et dirigea contre la preuve de Descartes les vieux arguments que tous les étudiants en philosophie ressassaient depuis le XIIIe siècle, voire depuis le XIIe, avec Gaunilon. Si l'on assimile l'être tel que l'on n'en peut concevoir de plus grand, de saint Anselme, à l'être infini de Descartes, on peut leur opposer à tous deux l'argument de saint Thomas : une fois admis que tout le monde possède cette idée, il n'en résulte pas que l'être qu'elle représente existe dans la réalité, mais seulement dans l'entendement; et l'on ne peut conclure que Dieu existe si l'on ne suppose d'abord que l'être infini existe. Or c'est justement ce qu'il s'agit de démontrer. (*I*^{re} *Obj.*, t. IX, p. 78-79.) Cette petite fête scolaire devient complète lorsque Caterus rajeunit ensuite le vieil argument de Gaunilon, par l' « Ile perdue », sous la forme du « lion existant ».

II. — *Descartes contre saint Thomas.*

Voilà donc Descartes ramené en présence de saint Thomas, confrontation qui ne lui est jamais agréable. Il va chercher de nouveau à l'éviter en déclarant : l'argument que saint Thomas critique n'est pas celui dont je me sers, « et enfin je ne m'éloigne ici en aucune façon de l'opinion de cet Angélique Docteur ». (*I*^{re} *Rép.*, t. IX, p. 91.) Enregistrons cet heureux accord sans trop y croire, et voyons comment il se réalise.

Descartes se dit d'accord avec saint Thomas pour nier que l'existence de Dieu soit *res per se nota*, car cette vérité requiert à ses yeux une démonstration. Et, en effet, ce que saint Thomas nomme proposition connue par soi est une proposition telle que le prédicat y est contenu dans le sujet, et qui, par conséquent, est évidente; exemple : le tout est plus grand que la partie. (*Sum. Théol.*, I, 2, 1.) Or Descartes nie avec saint Thomas que cette proposition : l'être parfait existe, soit évidente, en ce sens que n'importe qui puisse en percevoir immédiatement l'évidence; mais saint Thomas estime qu'elle ne peut en aucun cas, et après aucune préparation, devenir évidente pour aucun esprit humain; Descartes estime, au contraire, qu'il est de la nature même de cette proposition de tendre progressivement vers une évi-

dence immédiate à mesure que l'esprit se dégage des sens : « La considération d'un tel être (souverainement parfait) nous conduit si aisément à la connaissance de son existence, que c'est presque la même chose de concevoir Dieu et de concevoir qu'il existe. » (T. III, p. 396, l. 4-10). C'est donc bien saint Anselme ques Descartes retrouve ici sous la critique thomiste, car jamais saint Anselme n'a dit que Dieu fût connu sans preuve, sans quoi il ne se serait pas donné tant de mal pour en inventer une nouvelle, mais que Dieu pouvait être connu par une preuve tirée de son idée et qui, à force d'être méditée, acquéraitp eu à peu le caractère d'une intuition. (*Proslog.*, Prooemium et cap. I; Pat. Lat. de Migne, t. 158, col. 223-227.)

Descartes sera-t-il plus heureux dans son effort pour dissocier sa preuve du reste de l'argument anselmien ? Pour mieux établir son accord avec saint Thomas, il va critiquer à son tour la preuve que la *Somme* avait critiquée et lui reprocher d'avoir argumenté sur la définition nominale du mot « Dieu », passant ainsi indûment de la définition d'un mot, présente dans la pensée, à l'existence hors de la pensée de l'objet que décrit cette définition, alors que lui, Descartes, ne raisonne pas sur le mot, mais sur la nature ou essence de Dieu clairement conçue, ce qui rend sa conclusion légitime. C'est aller vite en besogne, mais que de choses cette hâte de Descartes nous apprend !

D'abord, il faut noter que Descartes ne raisonne pas sur saint Anselme même, mais sur un argument « de saint Thomas » (t. IX, p. 91), c'est-à-dire, non pas : accepté par saint Thomas, car Descartes à la *Somme* sous la main (t. II, p. 630) et il sait bien que saint Thomas « ne s'est pas servi de cet argument comme sien » (t. IX, p. 91), mais: tiré du texte de saint Thomas. Or nous savons, d'autre part, qu'en 1640 Descartes ne s'était pas encore reporté au texte de saint Anselme. (T. III, p. 261, l. 9.) Si donc, ce qui est infiniment vraisemblable, il n'ignore pas que l'argument critiqué est celui de saint Anselme, car tous les écoliers le savaient, il ne sait cependant pas que le résumé qu'en donne saint Thomas est tendancieux. Il a donc, comme le dira Leibnitz, emprunté à saint Thomas l'argument de saint Anselme, ou, plutôt, réfléchi sur le résumé thomiste de l'argument anselmien.

Or, selon saint Thomas, tous nos concepts sont empruntés au sensible, même celui de Dieu. Notre concept de Dieu n'est donc pas l'idée d'une essence, mais la définition de son nom, formée par analogie avec le

sensible. Voilà pourquoi jamais l'argument de saint Anselme, appliqué au concept thomiste, ne pourra devenir concluant. Mais saint Anselme lui-même argumente sur une idée et sur l'essence qu'elle contient; il n'a pas de plus vif désir que de se distinguer de l'*Insipiens*, dont la pensée verbale et creuse conclut : « Dieu n'existe pas », justement parce qu'il parle sans penser. L'argument de saint Anselme requiert la présence sous les mots de notions nécessaires dont le contenu dicte à l'esprit ses conclusions. (Voir *Monologium*, cap. X, Pat. lat., t. 158, p. 158.) Certes, Descartes pense cette nécessité sous la forme plus précise de la nécessité mathématique, mais il est remarquable qu'il retrouve ici, pour l'enrichir et la promouvoir, l'inspiration originale d'une œuvre qu'il ne connaît pas. En croyant se mettre d'accord avec saint Thomas contre saint Anselme, il se met d'accord avec saint Anselme contre saint Thomas. C'est qu'il existe des rapports nécessaires entre les idées et que ces rapports n'échappent jamais aux philosophes de génie; dès lors qu'il prétendait conférer à un argument mal formulé sa signification véritable, Descartes ne pouvait faire autre chose que de le réinventer.

Il l'a cependant dépassé sur un point essentiel, et c'est ce qu'il nous reste à établir.

QUATRIÈME LEÇON.

Descartes et le principe scolastique de causalité.

Pressé par ses adversaires sur la preuve de Dieu par l'idée de parfait, Descartes reprit l'argument et le détailla avec un soin minutieux. Ni la majeure (idée de Dieu), ni la conclusion (Dieu existe), ne souffrent de difficulté, car tous accordent l'existence de Dieu, et la nécessité de son essence est telle que tous les métaphysiciens la décrivent de la même façon, comme les mathématiciens s'accordent sur le triangle. Reste la mineure (l'idée de Dieu implique l'existence nécessaire), où Descartes reconnaît que la difficulté n'est pas petite. (T. IX, p. 92.) Il entreprend donc une limpide démonstration de la différence radicale qui sépare notre idée des choses finies, dont l'existence est possible, de notre idée de Dieu, dont l'existence est nécessaire; et c'est au terme de cet exposé qu'il attribue, en une for-

mule quelque peu sybilline, cette différence spécifique à l'idée de Dieu : « En après, parce que nous ne pouvons penser que son existence est possible, qu'en même temps, prenant garde à sa puissance infinie, nous ne connaissions qu'il peut exister par sa propre force, nous conclurons de là que réellement il existe, et qu'il a été de toute éternité. » (*I^res^ Rép.*, t. IX, p. 94.) Que veulent dire ces mots : « exister par sa propre force ? »

I. —*Causalité cartésienne et causalité scolastique.*

Remarquons d'abord que l'argument par l'idée de parfait se présente à nous sous deux aspects. D'abord sous son aspect le plus immédiatement accessible : une notion dont la nécessité s'impose à notre pensée. On peut prendre cette nécessité comme un fait; c'est l'attitude que supposent les *Meditationes* (*IVes Rép.*, t. IX, p. 184 : « *C'est pourquoi je n'ai pas expliqué...* »), et elle est légitime en métaphysique autant qu'en mathématique. Il ne nous est pas plus loisible d'affirmer ou non l'existence de Dieu que les propriétés du triangle; dans une doctrine où le réel se définit par le nécessaire, Dieu est le type même de la réalité. — Ensuite, sous un aspect plus profond, mais plus difficilement accessible : qu'est-ce qui fonde métaphysiquement cette nécessité de l'idée de Dieu ? C'est lorsque Caterus, secondé par Arnauld, le somme de s'expliquer sur ce point, que Descartes fournit cette réponse mémorable : « Ce qui peut exister par sa propre force existe toujours. » (T. IX, p. 94.)

Avec un instinct très sûr du sens des doctrines, Caterus avait déjà soupçonné quelque chose d'insolite dans la première preuve de l'existence de Dieu. En suivant la série ordonnée des causes qui sont *par soi* ou *par autrui*, Descartes arrivait à une cause par soi qui, « ayant la vertu d'être et d'exister par soi, doit aussi avoir, sans doute, toutes les perfections dont elle conçoit les idées ». (*IIIe Médit.*, t. IX, p. 39.) C'était donc un Dieu qui existait par soi, *positive*, par puissance de se donner l'être, et non un Dieu qui existait par soi, *négative*, par absence de cause comme dans la scolastique. Descartes l'avoua, avec des distinctions, mais il l'avoua, et Arnauld revenant à la charge dans les *IVes Obj.*, Descartes avoua de nouveau; dégageons les leçons de cette confrontation de doctrines.

Il va de soi, tout d'abord, que si la cause efficiente est prise au sens usuel, Dieu n'a pas plus de cause efficiente pour Descartes que pour saint Thomas. Le principe de causalité suppose normalement que la cause est distincte de son effet; donc Dieu ne pourrait se donner l'existence que s'il existait déjà, pour se la donner, avant d'exister parce qu'il l'aurait reçue. C'est absurde. (T. III, p. 336, l. 4-21, et 337, l. 4-16.) Mais Descartes n'accorde au fond cette concession que pour éviter les disputes, car il s'oppose déjà sur ce point à la conception scolastique de la causalité. La cause scolastique est nécessairement antérieure comme cause à son effet, et, par conséquent, distincte de lui, parce que la causalité de la cause ne consiste pas dans l'acte par lequel elle produit l'effet, mais dans le pouvoir, inhérent à son essence et inséparable d'elle, qu'elle a de produire cet effet. La vraie cause scolastique, c'est la cause finale (Et. Gilson, *Index scol.-cart.*, texte 63, p. 39), et, comme elle est ce à cause de quoi tout le reste se fait, elle le précède. Descartes, au contraire, supprime les essences et les formes; il ne peut donc plus maintenir cette distinction scolastique entre la causalité de la cause (antérieure à l'effet) et l'exercice de cette causalité (contemporain de l'effet). Seul le deuxième sens lui reste : toute cause, en tant que telle, est contemporaine de son effet. (*IVes Rép.*, t. IX, p. 185 : « *Car qu'il ne soit pas nécessaire...* », *I^res Rép.*, t. IX, p. 86 : *Comme aussi parce que...* »)

La première conséquence qui résulte de là est qu'en ce sens précis il n'y a plus rien d'absurde à poser une chose comme cause de soi-même. Mais il reste à chercher si ce peut être vraiment une cause efficiente. Descartes le pense, mais il ne sait comment le dire, parce que la présence de la scolastique impose ici une contrainte manifeste à sa pensée.

Dans la première rédaction des *Ire Responsiones*, Descartes avait écrit : « Deinde quia cogitare non possumus ejus existentiam esse possibilem, quin simul cogitemus aliquam dari posse *potentiam cujus ope existat*, illaque potentia in nullo alio est intelligibilis quam in eodem ipso ente summe potenti, omnino concludemus illud propria sua vi posse existere, etc. » Il le fait corriger par Mersenne, et de l'encre la plus noire : « Car plusieurs sont plus curieux de lire et d'examiner les mots qui sont effacés que les autres »; il croit même que si Arnauld n'avait pas déchiffré sous ses ratures la première

rédaction de ses réponses à Caterus, qui était « trop rude », il ne lui aurait rien objecté sur ce point. (T. III, p. 329, 20-331, 9.) Descartes va donc, ici encore, dire ce qu'il pense dans les termes les plus analogues à la doctrine scolastique qu'il pourra trouver; on le voit s'évertuer en conséquence à exprimer en termes négatifs l'auto-causalité positive de Dieu (t. III, p. 335, 11-336, 21), et toute cette peine n'est dépensée que pour ne pas « apertement blâmer l'école ».

Il peut sans doute ne pas la blâmer, mais il lui faut bien la contredire, et cela ne lui facilite pas la tâche de s'exprimer. La formule la plus heureuse à laquelle il soit parvenu est celle que lui a inspirée la notion scolastique de cause formelle (*IVes Rép.*, t. IX, p. 187 : « *Mais lorsque je prends l'essence...* ») et qu'il a exprimée par ces mots : l' « *essence positive d'une chose* ». Essence, pour marquer le caractère causal de ce que ce terme désigne, car l'essence de la chose est précisément la cause formelle; positive, pour marquer le caractère d'activité interne et réalisatrice que Descartes lui attribue. Ici nulle antériorité, nulle distinction même n'est requise ni concevable entre la cause et l'effet. (*IVes Rép.*, t. IX, p. 184 : « *Car tous ceux qui suivent...* » à p. 185 : « *... au concept du cercle.* ») Est-ce enfin sur ce terrain que l'accord va se réaliser ?

II. — *La portée du principe de causalité.*

C'est, au contraire, le moment décisif où les philosophies irréconciliables vont avouer leur désaccord. Arnauld craint, ici encore, pour les dangers auxquels Descartes expose « les choses du monde les plus sacrées ». Poserons-nous Dieu, ou n'en rendrons-nous pas, au contraire, la position impossible en introduisant au sein de son essence le principe de causalité ?

Visiblement, Arnauld reste fort perplexe avant d'abandonner, en ce centre de tout, la philosophie traditionnelle.

Tout a une cause; mais la causalité des causes données dans l'expérience ne s'expliquerait pas s'il n'y avait pas une cause première; or pour que cette cause soit première, il faut qu'elle-même n'ait pas de cause. Le principe de causalité, intégralement appliqué, suppose donc à l'origine de toute la série des effets un cas unique de cause non causée. Bien plus, c'est en vertu même du principe qui veut que la

cause soit distincte de l'effet (car on ne peut pas recevoir et donner à la fois et sous le même rapport), que la notion de cause première exclut qu'elle reçoive ce que c'est sa fonction propre de donner. (*IV*^{es} *Obj.*, t. IX, p. 163 : « *Cela est fort bon...* » à p. 164 : « *... pourquoi se la donnerait-il ?* »)

Descartes argumente aussi en vertu du principe de causalité. Mais un principe est absolu ou n'est pas un principe. Nous sommes donc devant ce dilemme : si tout a une cause, Dieu a une cause; si Dieu n'a pas de cause, le principe de causalité n'est pas un principe. Or, comme les preuves les plus universellement admises de l'existence de Dieu sont fondées sur le principe de causalité, on peut dire que si Dieu n'est pas cause de soi-même, il n'y a plus de preuves de l'existence de Dieu. En effet, pour prouver Dieu par la cause efficiente, on part d'un effet quelconque et, en vertu du principe de causalité, on remonte jusqu'à Dieu; la question est donc de savoir si l'on doit renoncer à ce principe au moment où l'on atteint Dieu. Or, si l'on y renonce faute de poursuivre la causalité jusque dans son premier terme, on renonce au principe; mais si l'on y renonce à ce moment décisif, on abandonne avec lui la preuve tout entière qu'il soutient. — Certes, il nous est difficile de concevoir ce que peut être en Dieu cette causalité de soi-même, puisque nous ne connaissons que des causes secondes extérieures à leurs effets; mais il nous faut ici affirmer jusqu'au bout au nom de l'esprit, ou le renier. Ce que fait le géomètre qui étend « le concept d'une ligne circulaire, la plus grande qu'on puisse imaginer, au concept d'une ligne droite, ou le concept d'un polygone rectiligne, qui a un nombre indéfini de côtés, au concept du cercle » (t. IX, p. 185, et t. II, p. 308-309) nous pouvons et devons le faire ici. Nous ne pouvons prétendre atteindre Dieu par le principe de causalité sans que Dieu ne soit à soi-même sa propre cause « analogue à l'efficiente », ou qu'il ne fasse « en quelque façon la même chose à l'égard de soi-même que la cause efficiente à l'égard de son effet ». (*I*^{res} *Rép.*, t. IX, p. 88.)

III. — *L'idée de Dieu, centre des preuves.*

Nous sommes parvenus au sommet de la métaphysique cartésienne, et nous y découvrons l'unité profonde des deux preuves de l'existence

de Dieu. Nous y découvrons en même temps ce que Descartes ajoute à la preuve anselmienne par l'idée de parfait. Lorsqu'on examine l'interprétation qu'en apporte Descartes, on aboutit à l'idée d'un Dieu dont la nécessité est faite de fécondité interne et d'efficience de soi; si cette tendance est sensible dans toute la tradition augustinienne dont saint Anselme est ici le représentant, elle atteint chez Descartes un degré de clarté dans la conscience de soi qu'elle n'avait jamais connu. Mais si l'on remonte, d'autre part, du créé jusqu'à Dieu par la voie de la cause efficiente, l'ascension ne demeure possible qu'à la condition de porter jusqu'en Dieu le principe de causalité.

C'est dire que l'argument par l'idée de Dieu est en un sens une preuve par la cause efficiente, car Dieu n'est nécessaire que s'il est infini et capable de se poser de soi-même dans l'être. Mais c'est dire aussi que la preuve par la cause efficiente est un aspect particulier de la preuve qui se tire de l'idée de Dieu; car d'abord elle n'aboutit qu'à la condition de s'appliquer à l'idée de Dieu, et ensuite, lorsqu'on envisage cette idée du point de vue de l'efficience, elle nous livre du premier coup l'existence nécessaire de l'essence positive de Dieu. Voilà en quel sens profond Descartes a pu écrire : « la considération de la cause efficiente est le premier et principal moyen, pour ne pas dire le seul et l'unique que nous ayons pour prouver l'existence de Dieu. » (*IV*^{es} *Rép.*, t. IX, p. 184.) Et c'est aussi par là que, comme on l'a lumineusement montré, Descartes prépare le Dieu *causa sui* de Spinoza. (L. Brunschvicg, *Spinoza et ses contemporains*, 3e édit., p. 290-292.)

Mais la méthode selon laquelle il le prépare suppose un sentiment de la transcendance de Dieu que ne connaîtra plus Spinoza. Car si l'idée cartésienne de Dieu prouve Dieu, ou si le principe cartésien de causalité atteint Dieu, c'est parce que, d'une part, l'idée de Dieu infini est transcendante à l'être fini, donc la marque laissée par Dieu même sur son ouvrage; et c'est, d'autre part, que le pouvoir d'intégrer, par lequel l'esprit conduit le principe de causalité jusqu'en Dieu, se confond en nous avec cette marque même de Dieu. Descartes ne pose donc Dieu que parce qu'il se connaît capable de plus de science que son essence finie ne lui permet d'en expliquer, et qu'il se voit usant de règles de discernement et de principes de preuve dont la portée dépasse son essence de toutes parts. Parce qu'il découvre en soi l'idée

transcendante de l'infini, ou du « tout en un », comme la véritable et la seule analogie de Dieu dans l'univers, il peut le poser, et se trouve même capable d'assigner avec une certitude infaillible ses véritables attributs. (*II*^{es} *Rép.*, t. IX, p. 108, « *Mais outre cela...* ») Signés au visage du signe de l'infini, nous sommes les preuves vivantes de Dieu chaque fois que nous faisons appel à cette idée qui nous dépasse de si loin que nous en usons sans la comprendre. Et c'est en ce sens profondément religieux que Descartes a pu dire : Je n'ai jamais traité de l'infini que pour m'y soumettre. (T. III, p. 293, l. 20-27. Cf. t. II, p. 138, l. 1-5, et *Principes*, I, 26.)

CINQUIÈME LEÇON.

Dieu, garant de la certitude.

C'est un des traits les plus caractéristiques du cartésianisme que d'avoir fait appel à Dieu pour garantir la certitude. La scolastique, à qui l'on reproche de s'encombrer de théologie, ne se servait cependant pas de Dieu pour arriver au monde, mais du monde pour arriver à Dieu. Ce curieux détour n'en était pas moins imposé à Descartes par son point de départ même. Il ne suffit pas de dire que dans sa philosophie, et contrairement à la scolastique, « du connaître à l'être la conséquence est bonne » (*VII*^{es} *Rép.*, t. VII, p. 520, l. 5), mais il faut dire même que nulle autre conséquence n'y est bonne. Or, lorsqu'on ne part pas de l'être, il est quelquefois difficile de le retrouver; c'est l'essence même du cartésianisme que d'avoir refusé de traverser la rivière sur le pont et de s'être contraint à remonter jusqu'à sa source pour passer de l'autre côté.

I. — *La suffisance de l'évidence.*

Les idées claires et distinctes sont vraies; ce qui signifie que l'évidence se suffit et ne comporte pas d'autre garantie qu'elle-même, mais ce qui ne signifie pas que toute impression de certitude soit une évidence.

L'évidence n'est un sentiment légitime que chez celui qui peut se rendre témoignage d'avoir tout fait pour le mériter; et ceci suppose

déjà l'application scrupuleuse de la méthode. — Elle ne mérite, en outre, son nom que chez celui qui ne peut plus concevoir, quelque effort qu'il fasse, la moindre raison d'en douter. — Elle se reconnaît de plus à ce qu'elle consiste en des propositions que l'on ne peut mettre en doute sans faire éclater leur évidence, comme le *Cogito*, ou qu'elles s'y ramènent. (*II Rép.*, t. IX, p. 113 : « *Mais d'autant que je remarque...* » à p. 114 : « *... nous le voudra persuader.* ») Enfin il est contradictoire d'affirmer, comme tout le monde le fait, que les mathématiques sont les seules sciences absolument certaines, et de nier en même temps que l'évidence soit la marque de la vérité, car elles n'ont d'autre garantie que cette même évidence. — Ici, toutefois, nous nous heurtons au doute que nous avons soulevé : qui nous garantit que nous ne sommes pas systématiquement trompés ?

II. — *L'insuffisance de son souvenir.*

Limitons d'abord, en lui donnant son sens vrai, la portée de ce doute. Rien ne peut infirmer ni garantir l'évidence en tant que telle, car si je doute de mon existence, c'est que j'existe, et si je doutais de l'évidence de Dieu pendant que je la perçois, je ne le prouverais jamais.

Mais il n'en est pas ainsi du souvenir de l'évidence. Or nous raisonnons presque toujours sur des souvenirs d'évidences passées, non sur des évidences actuelles, et si nous n'avons pas besoin de garantie pendant que nous avons l'intuition du lien qui unit une conséquence à son principe, nous avons besoin d'une garantie lorsque, le souvenir seul demeurant, nous ne jouissons plus de cette intuition. En bonne doctrine cartésienne, le souvenir d'une évidence n'est pas une évidence, et la chose est si vraie que nous doutons souvent d'une vérité qui nous a semblé certaine pendant que nous l'examinions, faute d'en avoir les preuves présentes à la pensée. La preuve en est encore que nous prenons pour vraies, par erreur de mémoire, des propositions que nous croyons avoir jadis été vraies pour nous, bien qu'en fait elles ne l'aient jamais été. Qui nous garantira que ces erreurs ne sont qu'accidentelles ? Il faut donc un principe stable de certitude, et c'est la véracité divine : elle prend la place de l'évidence absente pour garantir la permanence des vérités qui ont été évidentes

et qui ne le sont plus actuellement. (T. III, p. 433, 22-434, 8.) Même le *Cogito* ne serait qu'un préjugé si nous ne le considérions que comme un souvenir non garanti de Dieu. (T. IX, p. 205, l. 11-20.)

Généralisons le problème, et soumettons à cette critique, non seulement le souvenir des évidences passées, mais même le souvenir de l'évidence des évidences. Qu'est-ce qui me garantit, dans le temps où je n'éprouve plus aucun sentiment d'évidence, que je ne me trompais pas pendant que je l'éprouvais ? L'actuelle présence de l'évidence est exclusive de toute critique, mais la critique reprend ses droits lorsque l'évidence est passée, et la raison réclame alors une garantie. Prenons un exemple : l'athée qui constate l'évidence d'une vérité mathématique est aussi valablement certain de sa certitude que peut l'être celui qui sait que Dieu existe; mais pendant qu'il ne perçoit aucune vérité particulière, il affirme sans fondement s'il prétend que celles qu'il a démontrées sont vraies ou que la certitude des mathématiques en général est assurée. (*II*^{es} *Rép.*, t. IX, p. 111. *VI*^{es} *Rép.*, art. 4, t. IX, p. 230.) Autre chose est donc avoir la certitude d'une vérité évidente, autre chose avoir la certitude que les vérités évidentes sont vraies. Et c'est cette dernière certitude que peut seule nous donner la connaissance de l'existence de Dieu. (*V*^{e} *Médit.*, t. IX, p. 55 : « *Comme, par exemple...* » *Principes*, I, 13. Cf. *IV*^{es} *Rép.*, t. IX, p. 189 : « *Enfin j'ai déjà fait voir...* »)

III. — *Le grand trompeur.*

C'est seulement au moment où ce doute hyperbolique se trouve levé que l'on comprend le sens de l'argument du grand trompeur. On sait qu'il a excité l'imagination des interprètes, et Hamelin a écrit sur ce sujet une page dont Descartes eût été probablement fort surpris. (*Le système de Descartes, p. 118.*) Nous apercevons maintenant que l'argument du grand trompeur est la suspicion qui plane sur la valeur du souvenir de nos évidences dans un système où l'évidence actuelle est seule une garantie suffisante de vérité, lorsque :

1° On ignore l'existence d'un auteur de notre nature;

2° Lorsqu'on ignore que cet auteur est Dieu;

3° Et même lorsqu'on croit avoir prouvé son existence, bien qu'on ne se soit pas appuyée sur l'idée de Dieu. C'est ce que font les tho-

mistes, et en fait, le troisième cas revient au second, car tant que l'on prouve une première cause sans s'appuyer sur l'idée de Dieu, on ignore que cette cause est Dieu.

Le grand trompeur est donc le doute hyperbolique que peut seule éliminer, non pas simplement la preuve, mais la preuve cartésienne de l'idée de Dieu. Mais sa présence seule l'élimine, car prouver Dieu comme infini, c'est le prouver comme parfait, donc véridique. Le malin génie, au contraire, est ce que peut encore être supposé l'auteur de notre nature lorsqu'on le prouve, comme les scolastiques, par le sensible et qu'on ne prouve par conséquent pas que c'est Dieu, c'est bien le « verum Deum », mais « neque satis clare cognitum » dont a parlé Descartes. (T. IV, p. 64, 18-21.) La vraie preuve de l'existence de Dieu est en même temps la preuve que nos idées claires et distinctes sont vraies.

IV. — *Dieu, garant du monde extérieur.*

Le réalisme de l'Ecole suppose que l'objet est nécessairement requis pour qu'il y ait acte de connaissance; le mathématisme de Descartes s'oblige, au contraire, à le conclure, et là, plus que partout ailleurs, la permanence de la certitude est impossible sans Dieu. Si je doute que j'existe, je conclus aussitôt que j'existe. Si je pense l'idée de Dieu, je vois aussitôt qu'il existe et qu'il est véridique. Si je pense au monde extérieur, je ne vois ni qu'il soit évident, ni qu'il soit nécessaire; et si je pense que j'ai prouvé l'existence du monde extérieur, je ne découvre dans une telle pensée ni la nécessité privilégiée du *Cogito*, ni l'évidence de la véracité divine; le souvenir de la preuve de l'existence du monde extérieur ne contient donc aucune relation nécessaire avec quoi que ce soit qui puisse la garantir. C'est cette relation qu'il s'agit d'établir.

Or nous n'avons pas le choix des moyens; ici comme ailleurs nous devons partir du contenu de la pensée, et nous ne pouvons en conclure autre chose qu'au moyen du principe de causalité. Si nous devons requérir l'existence nécessaire des corps, ce ne pourra être que comme causes de quelque élément de la pensée. Lequel ?

Le *Cogito* nous a livré d'abord la pensée, avec tout ce qu'elle contient d'idées, de sentiments et de volontés; or la première de ces idées

est celle de la substance pensante; et la cause formelle en est évidemment cette même substance présente à elle-même; l'idée de l'âme est donc expliquée.

Nous y avons ensuite trouvé l'idée de Dieu; cette idée a trouvé aussi sa cause, et cette cause est *éminente*, c'est Dieu lui-même.

En continuant notre analyse, nous rencontrons l'image du corps. Cette image, en effet, ne s'explique pas complètement par la seule notion de l'âme. La pensée, en tant que telle, contient de quoi penser l'étendue (sa définition), mais la représentation imagée de l'étendue suppose quelque chose de plus. Il est donc probable qu'il existe un corps et que ma pensée peut, en s'y appliquant, entrer en contact avec lui. Probable, disons-nous, car il est possible que l'imagination se fasse de la sorte, et même on ne conçoit guère d'autre explication satisfaisante, mais enfin ce n'est pas évident. (*VIe Médit*, t. IX, p. 58 : « *Je remarque outre cela...* » Cf. t. VII, 387, 11-14, et 389, 3-6.)

Restent enfin les états confus, ou sensations proprement dites. Et ici la probabilité ne suffit plus. Ou bien la confusion qui s'introduit dans la pensée n'a pas de cause, car la pensée même est intelligible par essence, ou bien elle a une cause extérieure à la pensée. Cette cause est-elle éminente ou formelle ? Si elle est éminente, elle contient de quoi expliquer le confus de la pensée, mais elle le contient sans le souffrir; ce serait Dieu. Or, objecte Descartes, « nous n'avons aucune faculté pour connaître que cela soit »; entendons par là : aucune faculté ne nous permet de saisir cette action de Dieu en nous, et nous n'avons donc aucun fait de conscience dont, par application du principe de causalité, nous puissions induire que cela soit. L'hypothèse serait donc gratuite; mieux encore, si elle était vraie, nous serions trompés par Dieu; elle est donc fausse...

C'est, par conséquent, une cause formelle du confus de la pensée qui prouvera seule l'existence du corps, parce que seule elle l'explique. Il faut qu'il existe effectivement un corps, et une union de ce corps avec notre pensée, pour que la sensation et l'irrationnel que nous découvrons en nous soient expliqués. L'existence du monde extérieur se démontre donc dans le système de Descartes par application du principe de causalité au contenu de notre conscience, exactement comme s'est démontrée l'existence de Dieu. (*IVe Médit.*, t. IX, p. 63 : « *De plus, il se rencontre...* »; *IIes Rép.*, t. IX, p. 106-107 :

« ... *toute l'opinion que nous avons eue...*», et *Axiome IV*, t. IX, p. 128. Cf. *Principia*, II, 1.)

Mais on voit en même temps quelle certitude indirecte nous obtenons de son existence. A la différence de l'âme, le monde extérieur peut être nié, non sans absurdité, mais sans absurdité immédiate, et comme il faut passer par le confus de la pensée pour l'établir, l'*âme est plus connue que le corps*. — A la différence de l'idée de Dieu, le contenu de la sensation n'inclut aucune nécessité d'existence, car il s'explique par recours au principe de causalité dont Dieu garantit l'application à un objet possible; c'est pourquoi *Dieu est plus évident que les corps*, car c'est lui qui les garantit et non point eux qui le garantissent. — Mais nous revenons aussi, par ce long détour, à l'inévitable confrontation entre Descartes et la scolastique, parce que le confus s'explique peut-être dans une *âme* thomiste, mais qu'il puisse trouver place dans une *pensée* cartésienne, c'est une difficile question.

V. — *Le paradoxe cartésien.*

Car nous aboutissons ici au paradoxe cartésien. Toutes les *Méditations* tendent vers la distinction réelle de l'âme et du corps entendus comme deux substances complètes, et cela contre la scolastique. Nous l'avons vu pour la première (1re leçon); Descartes l'a affirmé de la deuxième (*IIes Rép.*, t. IX, p. 103-104; t. IX, p. 9-10; t. III, p. 247-248; et *Principia*, I, 7-8, t. VIII, p. 6-7), puis des trois suivantes (*IVes Rép.*, t. IX, p. 176) et c'est évident de la sixième. Or cette distinction suppose : 1° que nous avons des idées distinctes de l'âme et du corps; 2° qu'il existe réellement des corps. Et comme l'on ne peut prouver leur existence qu'en établissant qu'il y a du confus dans la pensée, ce qui suppose une violence faite à cette pensée, et une confusion de natures qui explique cette confusion de connaissances, il résulte de là que la preuve cartésienne de la distinction réelle de l'âme et du corps implique à titre d'élément essentiel l'union substantielle de l'âme et du corps. Et nous disons : *substantielle*, car le cartésianisme n'aboutirait pas à moins de cela. S'il n'y a que contact platonicien entre l'âme et le corps, l'élément confus de la pensée est inintelligible et la distinction réelle de l'âme et du corps n'est que probable. Nous

n'aurons pas trop du temps qui nous reste pour méditer sur tout ce qu'il y a de singulier dans une telle situation.

SIXIÈME LEÇON.

L'homme scolastique et l'homme cartésien.

Nous avons commencé cette étude en montrant Descartes préoccupé d'expulser de notre pensée le fantôme des formes substantielles en leur substituant les deux idées distinctes de l'âme et du corps. Mais voici que nous avons besoin d'unir l'âme et le corps pour conquérir le droit de les distinguer; pourrons-nous éviter de revenir aux formes substantielles ?

I. — *L'âme, forme substantielle.*

Arnauld, en bon scolastique, avait bien senti que Descartes « prouvait trop » (*IVes Obj.*, t. IX, p. 158), et l'ex-platonicien Regius, devenu disciple de Descartes, avait suivi l'impulsion donnée au système par le maître, le jour où il écrivait sans malice que l'homme est « ens per accidens ». Descartes fut touché au vif, et nous savons pourquoi. (T. III, p. 493, l. 1-17). Mais il ne se contenta pas de réclamer l'union substantielle sans laquelle le monde extérieur est indémontrable, il protesta, pour mieux s'assurer ce point, que l'âme humaine était la « forme substantielle » de notre corps. (T. III, 424, 12-425, 11; p. 434, 9-17; p. 503, 10; p. 505, 15 et suiv.; p. 508, 3-10 et 19-23; p. 663-668; p. 691-694. T. VIII, p. 315, 3-4.) N'oublions pas sa tendance à verser du vin nouveau dans de vieilles outres, mais demandons-nous cependant s'il n'était pas acculé à user de l'expression, et même à garder quelque chose de l'idée.

Le point culminant de la critique cartésienne des formes substantielles était, on s'en souvient peut-être, l'analyse psychologique de l'erreur aristotélicienne. La *forme* trouvait son origine dans une sorte de contamination de la nature physique par l'expérience humaine de l'union de l'âme et du corps. Est-il besoin maintenant de faire observer que cette explication deviendrait caduque, et avec elle la critique qu'elle fonde, si cette union n'était pas une réalité. Puisque l'homme

a inventé les formes substantielles en étendant au monde de l'étendue son expérience personnelle, il faut bien que cette expérience soit celle d'une union substantielle. C'est ce que Descartes ne pouvait manquer de comprendre. C'est pourquoi cet homme dont toute la métaphysique vise à dissoudre les formes substantielles, et rend par là même si difficilement concevable l'union de l'âme et du corps, nous renvoie cependant à ces mêmes formes lorsque nous lui demandons comment nous pourrions nous la représenter. Il nous renvoie donc, pour la comprendre, à ce dont la suppression, qu'il a lui-même voulue, nous empêche maintenant de la concevoir. (T. III, p. 424, 12-425, 11, et 434, 9-17. Surtout, t. V, p. 222, 15-223, 13, et t. III, p. 667, 18-668, 4.) C'est donc en toute sincérité que Descartes nous attribue « une notion particulière pour concevoir cela »; encore faudrait-il en connaître le contenu.

II. — *La distinction dans l'union.*

On ne s'attend point à voir un philosophe comme Descartes renier les principes directeurs de son système, si pressant que soit le cas. Tout lui interdit de concevoir une unité, même substantielle, comme une unité de *natures*. La philosophie des idées claires exclut qu'une nature soit en même temps une autre nature. Si donc il y a union substantielle de l'âme et du corps, elle ne peut consister que dans l'union de deux substances pour en former une troisième; l'âme et le corps sont deux parties d'un même tout, leur unité est donc une unité de *composition*. (*VI*[ae] *Resp.*, t. VII, p. 423, 25-424, 6.)

D'une telle union, les caractères sont les suivants. D'abord, les parties composantes demeurent distinctes par nature, même en tant qu'unies. Car si Dieu, qui les a associées, voulait les dissocier, il le ferait sans rien changer à leur nature. (*Ibid.*, p. 425, 9-19.) — En second lieu, les opérations effectuées par chaque partie demeurent attribuables à elle seule. La pensée n'est donc jamais étendue, et ce n'est pas elle qui digère, végète ou chauffe; et le corps ne pense jamais, bien que ce soit le même homme qui pense et ait un corps (*VI*[ae] *Resp.*, t. VII, p. 444, 10-13), ou même que l'on dise du corps de tel homme que Dieu lui a conféré la faculté de penser (*Ibid.*, p. 445,

2-6), car il ne l'a qu'en tant que partie composante d'un homme qui pense; lui-même ne pense jamais.

III. — *L'union dans la distinction.*

Mais une question subsiste : en quoi consiste le caractère « substantiel » de cette union ? Dans quelle mesure l'unité de l'homme, si hautement proclamée par Descartes, se distingue-t-elle de l'*unitas aggregationis* dont parlait la scolastique, c'est-à-dire de l'unité d'un tas de cailloux ? On a dit que Descartes employait ici l'expression d'union substantielle pour se couvrir du côté scolastique, sans que rien répondît à ce terme dans sa propre pensée. Est-ce vrai ?

Nous avons posé l'union de l'âme et du corps pour rendre compte de la sensation. Or, quelle place le cartésianisme a-t-il préparée pour loger la sensation lorsqu'il la rencontrerait ? Il s'est donné d'abord deux idées distinctes, dont chacune, prise en soi, est une source de clarté et d'intelligibilité. L'âme, prise en soi, est transparente à elle-même. Riche de ses idées innées, il suffirait, pour la rendre immédiatement capable de tout concevoir, qu'on libérât l'âme de l'embryon de la servitude de son corps ! (T. III, p. 424, 12-18.) Quant à l'étendue prise à part, elle est vide de pensée, mais tout ce qu'elle est et tout ce qui se passe en elle est de soi parfaitement intelligible. Il n'y a donc ni dans l'une ni dans l'autre aucune source de confusion, il n'y en aurait même pas dans leur union, si cette union n'engendrait rien qui ne demeurât de l'étendue intelligible et de la pensée intelligible. Mais c'est alors aussi que leur union serait *accidentelle*, et, si elle était telle, nous percevrions les mouvements externes et internes qui produisent en nous les sensations, non des sensations (t. III, p. 493, 10-17); la physique du vulgaire se serait trouvée être du premier coup une physique mathématique et les formes substantielles n'auraient jamais été inventées.

Il y a donc bien ici de la réalité interne, qui ne peut ni se déduire de l'âme et du corps, car le confus ne se déduit pas du distinct; ni se penser au moyen de l'âme et du corps, car le confus ne se pense pas au moyen du distinct. Et c'est cela même aussi qui, ne se réduisant à aucun des deux éléments qui le causent, atteste la substantialité de leur rapport. Voilà ce que Descartes s'efforce d'exprimer lors-

qu'il nous propose de concevoir l'âme comme « matérielle » (t. III, 691, 14-16; t. III, 692, 3-10, et 694, 15-28. Cf. t. III, 424, 11, et V, 223, 6-13), après nous en avoir systématiquement dissuadés.

IV. — *Mathématisme cartésien et sensible scolastique.*

La méthode suivie par Descartes semble donc se heurter ici à une difficulté qu'elle n'était pas destinée à résoudre : le sensible n'est pas assimilable pour le cartésianisme, bien que le cartésianisme ne puisse pas s'en passer.

En effet, la scolastique n'avait pas prétendu que le réel fût composé de substances dont chacune correspondît à une idée claire. Le « sensible », aliment normal de l'intellect humain dans le thomisme, y était au contraire, et cela d'intention première, de l'intelligible concrétisé par de la matière. Or la matière aristotélicienne et thomiste n'est pas de l'intelligible; il y a donc du confus et de l'irrationnel dans les choses, et c'est à notre intellect de l'éliminer. Mais notre intellect lui-même ne peut travailler cette pâte que parce qu'il est, lui aussi, formé d'une matière, substance incomplète, et en puissance à l'égard de l'intelligible dont il va se charger. La scolastique n'a donc jamais dit que l'âme fût corporelle, parce qu'elle ne l'a jamais posée comme une substance complète à part du corps. Ne l'isolant pas, elle peut l'y unir sans l'y confondre; Descartes, au contraire, les a si bien distinguées qu'il ne peut plus nous demander de les penser unies sans les penser confondues; ce qu'il nous interdit de faire, c'est de les penser distinctes et unies à la fois.

On objectera que c'est là l'essence même du christianisme, et cela est vrai, à condition toutefois de préciser. Ce qui est authentiquement original dans le cartésianisme, c'est l'universalisation de la mathématique et l'application de cette méthode aux problèmes de la métaphysique. Mais lorsque Descartes se met en mouvement pour appliquer sa méthode, il est en quelque sorte décidé d'avance à retrouver, mieux que les autres, le réel qu'ils détenaient déjà sans y avoir droit. Pas un instant Descartes ne paraît soupçonner que les conclusions de la scolastique sont solidaires des méthodes de la scolastique, et que, s'il en abandonne les méthodes, il aura quelque difficulté à en rejoindre les conclusions. L'embarras qu'il éprouve lors-

qu'il veut loger le « sensible » dans sa philosophie n'est que la résultante, en ce point particulier, d'une difficulté beaucoup plus générale : Descartes utilise une méthode nouvelle pour redécouvrir d'anciennes réalités.

V. — *Cartésianisme et scolastique.*

Descartes commence, en effet, par éliminer la « qualité » des domaines de la métaphysique et de la physique. Eliminant la qualité, il élimine l' « analogie » du sensible à l'intelligible, et supprime par conséquent les preuves de Dieu par le sensible. (*II*[ae] *Rép.*, t. IX, p. 107 : « *Quant à ce que vous ajoutez...* ») Mais il a besoin de conserver Dieu, et c'est pourquoi nous le voyons conserver une analogie spirituelle qui lui permet de rejoindre par le dedans ce Dieu qu'il ne peut plus rejoindre par le dehors. D'où l'impression éprouvée par ses contemporains, d'un grand effort pour arriver où tout le monde était déjà.

Descartes dissocie le sensible, qui est du confus, en deux éléments intelligibles, qui sont clairs. Mais il ne veut pas résorber, comme le fera Leibnitz, le confus dans l'intelligible. Il partira donc de l'idée, mais ce sera pour rejoindre, en passant précisément par le sensible, ce même corps dont tout le monde avouait candidement qu'il eût été ausi simple de partir.

Non pas ce même corps, dira-t-on, car le corps retrouvé par la voie de la pensée est précisément cette pure étendue de la physique, qu'il eût été impossible de saisir directement si l'on eût voulu en partir. — Sans doute, mais alors il fallait conduire jusqu'à son terme cette entreprise métaphysique, et, allant des idées aux choses, ne pas suivre une voie qu'avaient frayée d'autres idées. Il fallait éliminer de la conscience elle-même le sensible qui, chassé de la matière, venait de s'y réfugier, car s'il y a du sensible dans la pensée, comment n'y en aurait-il pas dans l'étendue ? Mais c'est que, s'il n'y a plus de sensible dans la pensée, l'existence réelle du monde extérieur est indémontrable, il n'y a plus d'étendue dépouillée de sensible hors de la pensée, et tout l'effort de la métaphysique cartésienne pour fonder la physique cartésienne pour fonder la physique de l'étendue et du mouvement se trouve irrémidiablement compromis. C'est pour éviter cette

catastrophe que Descartes s'est astreint à reconstituer, par composition d'idées claires et antithétiques, des notions voulues par la scolastique en raison même de leur complexité; de là les méandres parcourus sous nos yeux par sa métaphysique, l'impression qu'elle nous a parfois laissée d'être comme une transposition de la scolastique, et la nécessité qui s'impose à nous de recourir à cette dernière si nous prétendons l'expliquer.

Le Travail législatif [1]

PAR

M. MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Je n'apprendrai rien à mes auditeurs en leur disant que nous vivons sous un « gouvernement représentatif ».

Cette expression signifie que les lois sont l'œuvre collective des Chambres législatives et du Roi. Notamment, il appartient au Roi de « sanctionner » les lois (Constitution, art. 26 et 69).

En fait, cependant, il est couramment admis que les lois sont élaborées par la Chambre des Représentants et le Sénat.

Nous savons tous, par expérience, que la locution, profondément vicieuse, de « loi votée », est employée constamment comme synonyme de l'expression « loi édictée ». Il est admis que le Roi se trouve, en fait, dans l'impossibilité absolue de refuser sa sanction à un projet de loi issu des délibérations des Chambres; le droit de veto n'a plus qu'une valeur purement théorique.

N'oublions pas, néanmoins, que l'initiative, en matière de législation, appartient également aux Chambres et au Roi (Const., art. 27). Or, l'initiative joue un rôle capital dans la confection des lois. Sans doute, l'initiative est exercée, en fait, par les ministres, lesquels ne peuvent demeurer en fonctions que s'ils ont la confiance des Chambres législatives. Mais on doit admettre que, à l'occasion de la préparation d'une loi, il est licite pour le souverain de communiquer sa manière de voir à ses ministres et d'exercer sur leurs décisions une certaine influence. Divers exemples pourraient être cités à l'appui de l'opinion que je viens d'énoncer.

(1) Conférence faite à l'*Institut des Hautes Études*, le 8 mai 1923.

Au reste, mon intention n'est pas, en ce moment, de définir la situation qu'occupe le Roi dans notre régime politique. Je voudrais simplement attirer l'attention sur le rôle essentiel de *l'initiative* dans l'exercice du pouvoir législatif. Cette initiative appartient aux membres des Chambres aussi bien qu'au chef de l'Etat et ils en font assez fréquemment usage. Toutefois, on peut affirmer que la plupart des lois — et spécialement les lois importantes — sont dues à l'initiative gouvernementale; en réalité, ce sont les ministres qui élaborent les projets de loi avec l'assistance de leur personnel administratif.

* * *

Dans notre régime constitutionnel, la loi apparaît comme une manifestation de la volonté nationale, parce que le pouvoir législatif est lui-même un organe de cette volonté. On nous dira qu'il y a dans une telle conception une part notable de fiction. Il serait téméraire de soutenir que la collectivité nationale a voulu, d'une manière consciente et réfléchie, la promulgation de la plupart des textes de loi qui nous régissent. Mais cette part de fiction, qui se mêle inévitablement à la mise en œuvre du régime représentatif, est-elle excessive ? Est-elle supérieure à celle que l'on pourrait relever dans la plupart des institutions sociales ? Je ne le pense pas. Il est vraisemblable que nos lois traduisent en général, sous une forme nette et précise, les aspirations quelque peu confuses de l'opinion publique. Une loi qui serait profondément en désaccord avec le sentiment général ne pourrait pas subsister fort longtemps.

* * *

La question dont nous devons nous occuper ce soir n'est pas une question de droit constitutionnel. Il ne s'agit pas de définir la nature véritable du pouvoir législatif. Mes ambitions sont beaucoup plus limitées. Je voudrais simplement examiner si les procédés qui sont actuellement en œuvre pour assurer le fonctionnement du pouvoir législatif sont les meilleurs que l'on puisse imaginer et s'ils sont de nature à nous procurer une pleine satisfaction.

La confection d'une loi est une œuvre particulièrement difficile — une œuvre qui devient de jour en jour plus difficile.

Une loi est ordinairement une règle d'un caractère général et qui est destinée à régir des rapports sociaux.

De tels rapports sont rarement simples, et ils sont fréquemment d'une extrême complexité. Il est nécessaire que le législateur en ait une connaissance parfaitement claire, afin de pouvoir déterminer les conditions dans lesquelles ils pourront ou devront se former, se modifier, se dénouer. Il est nécessaire également que le législateur aperçoive les contestations et les doutes qui peuvent naître de ces rapports, et cela afin de prévenir, autant que possible, les litiges, ou d'en faciliter tout au moins la solution.

Si de telles obligations s'imposent déjà au législateur dans une société primitive, pourvue d'institutions quelque peu rudimentaires, elles sont d'un accomplissement beaucoup plus malaisé dans une société infiniment compliquée, mobile et changeante, où jamais le lendemain n'est identique à la veille. Ces caractères sont assurément ceux de la société dans laquelle nous vivons et pour laquelle il y a lieu de légiférer.

Il serait, dès lors, assez naturel de penser que l'élaboration des lois doit être confiée à des spécialistes, à des hommes intelligents, prudents, perspicaces, doués de connaissances aussi profondes que variées. Et, par voie de conséquence, on pourrait être amené à se demander si l'absolutisme éclairé n'est point de tous les régimes celui qui est le plus capable d'élaborer de bonnes lois. A l'appui de cette opinion il serait permis d'alléguer les belles ordonnances édictées par les rois de France, particulièrement sous le règne de Louis XIV, de même que le Code civil et les autres codes successivement promulgués sous les auspices de Napoléon.

Ces qualités de science et de sagesse auxquelles il vient d'être fait allusion, est-il certain qu'elles existent — du moins très abondamment — dans les Chambres législatives d'aujourd'hui ? Convenons qu'il règne à cet égard un certain scepticisme, et qui n'est pas précisément de date récente. En 1881, M. Edmond Picard publia (en guise de préface à l'un des volumes des *Pandectes belges*) un écrit qui eut beaucoup de retentissement et qui avait pour titre : *De la confection vicieuse des lois*. Dans ce qu'affirme M. Edmond Picard, il y a beaucoup de vérité, et je serai presque toujours d'accord avec lui au sujet des remèdes qu'il préconise. Toutefois, l'écrit que je viens

de mentionner a pour objet principal la critique — peut-être justifiée — de certaines lois que l'auteur estime fâcheuses ou inconsidérées, tandis que nous nous réduirons modestement ce soir à chercher s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer quelque peu le fonctionnement de notre appareil législatif. Et, à ce propos, je dirai immédiatement que, si même il était établi que ce fonctionnement laisse beaucoup à désirer, ce ne serait pas encore un motif suffisant de faire le procès au régime parlementaire. Ce régime est une nécessité. Personne n'est capable de dire ou de voir ce que l'on pourrait mettre à sa place. Eût-il encore des vices plus nombreux que ceux dont on lui fait grief, nous devrions leur être indulgents à raison des garanties essentielles qu'il procure aux libertés publiques. Si même l'absolutisme était en mesure de nous donner des lois d'une forme impeccable, on reconnaîtra qu'un tel avantage serait trop chèrement payé par la perte ou l'amoindrissement de nos libertés. Mais sans toucher en rien aux principes essentiels du gouvernement parlementaire, il est cependant permis de se demander si sa mise en œuvre n'est pas susceptible de certaines corrections.

* * *

Nous avons maintenant à examiner les conditions dans lesquelles une loi s'élabore actuellement, et, en quelque sorte, à considérer les étapes qu'elle parcourt avant d'arriver à sa « perfection ».

On me pardonnera de limiter cet examen aux lois qui doivent leur existence aux initiatives du Gouvernement.

Non pas qu'il soit permis de parler légèrement de l'initiative des membres du Parlement en matière de législation. Cette initiative s'exerce assez fréquemment et nous lui devons certaines lois d'un intérêt véritable. Mais, enfin, il est à la connaissance de tout le monde que cette initiative ne joue qu'un rôle relativement secondaire; que les projets de loi les plus importants sont déposés par le Gouvernement et qu'ils sont ordinairement les seuls qui aient des chances sérieuses d'aboutir.

Cela se conçoit facilement. La mise sur pied d'un projet de loi — surtout lorsque ce projet présente une certaine complexité et touche à des intérêts nombreux et divers — réclame une assez longue

préparation. Cette préparation elle-même exige qu'on ait à sa disposition des documents variés, des sources d'information abondantes et sûres, un personnel instruit et suffisamment nombreux. Le Gouvernement possède de tels avantages, dont ne disposent aucunement — ou dont ne disposent pas au même degré — les membres du Parlement.

Il est donc inévitable que la première phase du travail législatif consiste dans l'élaboration du projet de loi par les fonctionnaires d'un département ministériel, et, pour le dire en un mot, par les « bureaux ».

Je ne dirai certes aucun mal des « bureaux » et je ne parlerai des fonctionnaires qu'avec la considération qu'ils méritent amplement. Il y a des gens qui s'expriment sur leur compte sans aucune obligeance. Ils ont tort. Sans fonctionnaires, l'administration ne « fonctionnerait » pas. Ajoutons que, dans notre pays, les fonctionnaires sont en immense majorité, des hommes probes, consciencieux, suffisamment laborieux, profondément dévoués aux intérêts qu'ils gèrent et dans la défense desquels ils apportent une énergie qui va quelquefois jusqu'à l'obstination.

Ils ont donc une foule de qualités. Mais cela ne veut pas dire qu'ils soient particulièrement aptes à rédiger un projet de loi.

Hâtons-nous de dire que l'on ne saurait les exclure systématiquement de la préparation des lois. Ils doivent au contraire y concourir, et d'une manière très active. Ils possèdent des connaissances d'ordre technique dont il est impossible de se passer. Cela n'empêche pas qu'il y a de sérieux inconvénients à leur confier exclusivement le soin d'élaborer les projets de loi.

Les fonctionnaires sont, en raison de l'emploi qui leur est confié, des spécialistes. Ils connaissent admirablement le domaine qu'ils occupent et qu'ils « possèdent ». Ils ne jettent qu'un regard quelque peu distrait au delà des limites qui le circonscrivent. La région qu'ils habitent est un petit monde qui se suffit à lui-même et qui, en ce qui les concerne, leur suffit amplement. Les rapports qui existent entre ce petit monde et les autres parties du vaste univers n'offrent à leurs yeux qu'un intérêt relativement secondaire. Ils se sentent « chez eux » et ils en éprouvent une satisfaction dont il convient de les louer, puisque c'est une des conditions de leur zèle. Se sentant

chez eux, ils sont naturellement enclins à penser que les lois à la confection desquelles ils participent sont essentiellement faites pour eux. Comme ils sont forcément amenés à devoir les appliquer, il leur paraît suffisant qu'ils les comprennent et que le langage du législateur soit celui qui leur est familier. Il ne leur paraît pas aussi nécessaire que le public comprenne avec une égale aisance les textes qui lui sont destinés. Peut-être s'imaginent-ils avec candeur que ce qui leur paraît lumineux est forcément clair pour le public. Comme ils sont, par définition, des spécialistes, les questions d'application, les détails ont, à leurs yeux, une importance considérable. Les principes généraux auxquels ces questions se rattachent, et d'où elles dérivent, intéressent moins les fonctionnaires; pour mieux dire, ils les sous-entendent. De là une rédaction confuse et d'apparence très souvent incohérente. Un texte de loi ne se comprend bien que lorsque, à travers les solutions pratiques qu'il sanctionne, on aperçoit, sans trop d'efforts, les règles essentielles, les « vérités » qui leur servent de fondement.

On pourrait conclure de ces observations que si le concours des fonctionnaires est indispensable à la rédaction des lois, cette rédaction ne doit pas néanmoins leur être abandonnée complètement.

On fera peut-être observer qu'en fait les fonctionnaires ne sont pas exclusivement chargés de la rédaction des projets de loi; qu'on leur adjoint parfois des hommes d'une compétence reconnue et qui n'appartiennent point à l'administration; que l'on constitue des commissions dans lesquelles siègent des magistrats, des avocats, des professeurs. C'est exact, et il est heureux qu'il en soit ainsi. Il est extrêmement utile qu'un souffle venu du dehors ravive et rafraîchisse l'atmosphère des bureaux. Mais cela même n'est pas suffisant. L'esprit qui anime notre législation deviendra sans doute, grâce à ces interventions extérieures, plus libre et plus large. Néanmoins, dans la rédaction d'un texte de loi, ce n'est pas seulement le fond qui importe, la pensée à laquelle on veut donner corps; c'est également ce corps lui-même; en d'autres termes, c'est la forme que doit revêtir la volonté du législateur.

A cet égard on doit reconnaître que, pour rédiger un texte de loi satisfaisant, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, des conceptions élevées et justes, ou même une science éprouvée. Il y faut quel-

que chose de plus; ce quelque chose, c'est l'habileté technique. La Bruyère a dit que c'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule. C'est un métier, — ce devrait être un métier, — que de rédiger un projet de loi. Il importe que les intentions essentielles du législateur y apparaissent clairement; qu'on aperçoive le lien logique qui relie entre elles les idées; que l'on ne se mette pas en contradiction avec d'autres lois que l'on n'a aucunement le désir d'abroger. Que d'autres qualités on pourrait encore relever dans une loi d'une forme irréprochable ! Je ne mentionne ce point que pour signaler la nécessité d'avoir à sa disposition des spécialistes, des techniciens, dont les fonctions seraient précisément de mettre sur pied des projets de loi, qui, tout au moins par la forme, échapperont à la critique. C'est d'ailleurs un point sur lequel nous reviendrons plus tard.

* * *

Tout projet de loi devrait, en ce qui concerne sa rédaction, la disposition des matières qu'il traite, en un mot sa forme, ne mériter aucune censure. Sans doute, rien n'est parfait en ce monde; mais on doit, quand on le peut, aspirer à la perfection. Un texte excellemment rédigé facilitera de façon singulière les travaux des Chambres législatives. De plus il aura un autre mérite : par sa netteté, par sa pureté, par sa fermeté, il découragera quelque peu les bonnes volontés intempérantes qui auraient l'ambition de l'améliorer, de l' « amender ». Lorsqu'au contraire un texte est obscur, diffus, ambigu, d'une contexture lâche, il devient un butin qui stimule toutes les ardeurs. Avec quel entrain joyeux on se précipite sur cette argile afin de la pétrir à nouveau... mais ceci me conduit à parler du sort réservé à notre projet de loi après qu'il a été régulièrement déposé.

* * *

Il est renvoyé à une section ou bien à une commission qui l'examine et qui désigne un « rapporteur ». Déjà, au cours de ce travail préparatoire, des corrections sont ordinairement suggérées; des amendements sont proposés. S'ils sont admis, on y a naturellement égard dans la rédaction du texte qui est soumis aux délibérations de la Chambre ou du Sénat.

Vient alors la discussion en séance publique.

C'est pour un projet de loi l'épreuve la plus grave, l'heure périlleuse entre toutes.

Et je ne fais pas allusion ici à la discussion elle-même. Elle est indispensable, elle est de l'essence du régime parlementaire et ce n'est aucunement parce qu'elle souffre parfois d'une certaine prolixité que l'on serait autorisé à en dire du mal. Ce n'est pas l'ampleur, fût-elle même excessive, des débats, qui doit nous effrayer; ce sont les conditions dans lesquelles s'exerce le droit d'amendement.

Ce droit est consacré par la Constitution (art. 42) et l'on ne pourrait l'enlever aux Chambres législatives qu'au prix d'une réforme complète (et nullement désirable) de notre régime politique. Mais enfin on ne dit rien de blasphématoire en insinuant que la mise en œuvre de ce droit prête à des abus incontestables.

* * *

Je rappelais, il n'y a qu'un instant, que nos députés et nos sénateurs portent avec empressement des mains hardies sur les textes que le Gouvernement leur livre. Oh ! sans doute, c'est afin de les rendre meilleurs (et reconnaissons qu'il leur arrive de les améliorer). Mais ces corrections, ces amendements, comment viennent-ils au jour? Peut-on les comparer à des fruits qu'une patiente méditation a fait mûrir et que l'on cueille d'une main prudente ? Cette image fera probablement sourire. On songera plus volontiers à des sources, à des jets d'eau, qui jaillissent brusquement sous les pas dans un terrain mouvant. Au cours d'un débat, qui n'est pas forcément méthodique et clair, des amendements s'élancent de différents points de la salle des séances. Le bureau leur donne asile (c'est d'ailleurs son devoir), les repousse vers l'assemblée pour qu'elle décide de leur sort. On se lève, on reste assis, quelquefois on dit oui ou non (sans être nécessairement fixé sur la valeur de cette affirmation ou de cette négation). En fin de compte, un texte est adopté. A la vérité, il y a un « second vote », grâce auquel il sera possible de redresser les erreurs du premier. Mais ce n'est là qu'une garantie bien insuffisante.

Il serait surprenant qu'un texte de loi élaboré dans de telles conditions ne pêchât point par une certaine confusion.

Il est vrai que pour dissiper cette confusion, pour concilier des antinomies, bref pour déterminer le sens d'une loi, il reste un moyen suprême, lequel consiste à interroger les orateurs qui, soit à la Chambre, soit au Sénat, ont fait connaître leur manière de voir. Leurs discours, parfois même leurs interruptions, font partie de cet ensemble que l'on décore du nom de « Travaux préparatoires ». Ce que le législateur a dit imparfaitement, tel membre du corps législatif va se charger de l'expliquer. Grâce à lui — ou plutôt, grâce à eux, car ils peuvent être plusieurs — ce qui était trouble ou ambigu va devenir limpide et précis; sénateurs et députés seront individuellement les interprètes d'un oracle collectif.

De tous les défauts que l'on peut relever dans la manière dont fonctionne le régime parlementaire, on doit se demander si l'un des plus sérieux ne consiste pas justement dans l'abus que l'on fait des discussions parlementaires afin de fixer le sens d'un texte de loi. On s'accoutume à chercher dans les déclarations échangées au cours d'un débat la pensée — la secrète pensée — du législateur. Bien plus, il arrive qu'alors même que le débat n'est pas encore clos, on sollicite certains orateurs (et notamment un ministre ou le rapporteur d'une loi) de donner leur avis sur le sens de telle ou telle disposition, et cela dans le but de se prévaloir plus tard d'une semblable déclaration à l'occasion d'un litige !

N'hésitons pas à le dire : on exagère beaucoup, dans notre pays, l'importance qu'il convient d'attribuer aux paroles qui sont prononcées par les membres des Chambres au cours des débats parlementaires.

Et, à cet égard, nous n'admettrons que très partiellement un traitement de faveur pour les déclarations qui émanent soit du rapporteur de la loi, soit d'un membre du gouvernement.

Qu'on m'entende bien. Je ne nierai pas qu'il puisse y avoir intérêt à connaître l'opinion soit d'un ministre, soit d'un député qui a fait d'un projet de loi une étude approfondie. Mais ce serait une théorie inexacte, et même périlleuse — quoique assez répandue — que de conférer à une déclaration quelconque énoncée au cours des débats une autorité propremen dite et, pour ainsi dire, la valeur d'une interprétation authentique de la loi.

Un texte de loi est l'expression de la volonté du législateur. Mais

cette volonté ne se confond point avec les idées, peut-être fugitives ou fragmentaires, qu'ont admises certaines personnes à une date déterminée. Elle procède de tendances souvent anciennes et profondes; elle est une étape dans une évolution; elle atteste un effort, une aspiration vers un but. Elle n'est pas isolée, ni ne sort du néant. Elle a des racines, parfois infiniment ramifiées, qui vont puiser la sève dont s'alimente la plante à des profondeurs que ne soupçonnent qu'imparfaitement ceux-là même qui participent à la confection d'un texte. En d'autres termes, une loi est un produit, le produit d'un milieu déterminé, milieu moral, milieu économique, milieu juridique, et c'est ce milieu qu'il faut connaître pour fixer avec sûreté le sens d'une expression obscure ou douteuse. Une loi doit s'interpréter au moyen des principes généraux du droit, auxquels le législateur n'est jamais présumé avoir voulu déroger, au moyen des antécédents, au moyen d'autres textes qui s'inspirent de pensées analogues. Il y a là un ensemble de force sociales et d'influences qui subsistent en dehors même des intentions des « créateurs » d'une loi, qu'ils subissent cependant, quelquefois avec une pleine conscience, quelquefois aussi d'une façon plus obscure, mais dont il n'est pas permis de faire abstraction, sous prétexte que l'un ou l'autre de ces « créateurs », parlant en son nom personnel, n'en a pas lui-même saisi l'importance.

* * *

Les débats de nos Chambres législatives sont fréquemment bien longs. N'allons pas conclure de là qu'ils sont toujours beaucoup trop longs. Il leur arrive d'être extrêmement brefs et cette brièveté, dans certains cas, ne laisse pas de sembler quelque peu inquiétante.

Il y a forcément des projets de loi qui traitent de questions spéciales, de questions d'ordre technique — et ce ne sont pas les moins importants. Il suffira de mentionner les projets de loi qui concernent soit l'administration financière du pays, soit des problèmes juridiques d'un caractère plus ou moins abstrait.

Je ne songerai pas à dire (car ce serait un blasphème) que de tels projets n'intéressent pas les membres de nos Chambres législatives et qu'ils n'ont pas la compétence nécessaire pour juger de leur mérite. Mais enfin ils intéressent d'une manière moins directe la

plupart d'entre eux et l'on ne s'exprime pas à leur sujet avec le même plaisir et la même assurance.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que fort ordinairement les Chambre législatives, en ce qui concerne des projets de ce genre, font crédit au Gouvernement et votent avec confiance les textes qu'on leur propose. Le ministre compétent et le rapporteur du projet disent seuls quelques mots; un sénateur ou un député présente deux ou trois courtes observations; un texte voté à la hâte va devenir une loi dont l'intérêt est peut-être capital.

Faut-il blâmer cette façon de procéder ? En aucune façon. Elle est inévitable. Lorsqu'un projet de loi règle des questions d'un caractère essentiellement technique, une discussion à laquelle prendraient part des orateurs insuffisamment préparés, risquerait fort d'être incohérente et stérile. Cela est tellement vrai que de plus en plus s'accrédite une pratique consistant à confier législativement au gouvernement le soin de mettre en œuvre, au moyen d'arrêtés d'exécution, des principes directeurs inscrits dans un petit nombre d'articles d'une rédaction sommaire. Pratique nécessaire et qui tient compte de la complexité de la vie sociale. Mais dans cette hypothèse, comme aussi dans le cas où les Chambres votent sans discussion et sans un examen sérieux les textes qu'on leur soumet, on peut affirmer que c'est en fait le Gouvernement qui légifère. J'en demande bien pardon aux adeptes du principe rigoureux de la séparation des pouvoirs, c'est bien sous cet aspect qu'il faut envisager la réalité. Et il serait parfaitement vain de nous en plaindre. Les choses sont ainsi parce qu'il est impossible qu'elles soient autrement. Ce que nous pouvons toutefois demander, c'est que le système pratiqué actuellement, soit qu'il se manifeste par d'interminables débats, soit qu'il se ramène à une espèce de blanc-seing conféré au Gouvernement, puisse se prémunir contre des abus possibles. Il doit être entouré de certaines garanties et ce sont ces garanties qu'il importe maintenant de rechercher.

* * *

Quels que soient les défauts qu'il est possible de relever dans le fonctionnement de notre appareil législatif, il ne saurait être question, cela va sans dire, de modifier celui-ci de fond en comble. Une

telle réforme serait irréalisable et il serait extrêmement dangereux de vouloir la tenter. Ne médisons pas du gouvernement parlementaire. Il a ses inconvénients et ses vices, on ne le sait que trop; mais ses avantages sont inestimables et demandent que l'on témoigne quelque indulgence à des défaillances d'ordre secondaire. Mais si ces défaillances peuvent être corrigées, ou simplement atténuées, n'est-il pas naturel que l'on recherche les remèdes, assez bénins au surplus, qui pourraient conduire à un tel résultat ?

Parlons, tout d'abord, de l'élaboration des projets de loi.

Ainsi que nous l'avons fait observer, il serait infiniment désirable que ces projets fussent d'une forme irréprochable. Et par le mot *forme* nous n'entendrons pas seulement l'emploi d'une langue limpide et châtiée, mais, en outre, une disposition rationnelle des matières, la mise en lumière des idées directrices, la subordination de l'accessoire au principal, l'absence de contradiction avec d'autres textes, en un mot tout ce qui confère à une loi un caractère de solidité et de cohésion.

Cette perfection ne sera atteinte — perfection relative assurément, mais il importe d'y tendre constamment — que si la rédaction des projets de loi est confiée à des hommes qui, par la formation de leur intelligence et par l'expérience qu'ils ont acquise, possèdent en cette matière une compétence certaine. On ne s'improvise pas rédacteur de lois. L'élaboration d'un texte satisfaisant exige la mise en œuvre d'une technique. Il y faut, en quelque sorte, des professionnels qui pourront, qui devront être éclairés sur des points de fait par des spécialistes (fonctionnaires ou autres); mais l'agencement des matériaux à utiliser devrait être confié à des hommes dont c'est le métier de savoir ce qu'est une loi et ce qu'il convient d'y introduire et d'en exclure.

Que l'on n'aille pas inférer de ces paroles que je suis d'avis de charger un Conseil d'Etat de la préparation des lois. Une telle solution a déjà séduit bien des esprits. Elle peut offrir des avantages, mais elle est sujette à de graves objections, sur lesquelles je crois ne pas devoir m'étendre en ce moment. Elle a le tort — probablement irrémissible — d'exiger une altération trop profonde du gouvernement parlementaire, tel qu'il est pratiqué dans notre pays. Il n'est pas nécessaire que la rédaction des projets de loi soit confiée à un

corps politique ou administratif, doué d'une autorité proprement dite. Il suffirait d'une commission de personnes compétentes et qui travailleraient sous la direction d'un ministre. Cela est tellement vrai que les idées que je préconise ont déjà reçu un commencement d'exécution. Les arrêté royaux du 3 décembre 1911 et du 13 mai 1922 ont créé un « Conseil de législation », dont le rôle est de s'occuper des questions que le ministre de la justice lui soumet, et notamment de la préparation des lois et des arrêtés royaux. La réforme est donc amorcée. Il conviendrait de l'étendre et de convertir en règle constante ce qui jusqu'à présent n'est qu'une sorte d'expédient, auquel on a recours quelque peu au hasard et d'une manière intermittente.

* * *

J'ai quelque peu insisté précédemment sur les abus auxquels donne lieu, à l'occasion de l'élaboration d'une loi, l'exercice du droit d'amendement. Ces abus sont-ils susceptibles d'être réprimés ou du moins atténués ? Cela ne me paraît pas impossible, bien que ce soit fort difficile, en raison d'habitudes invétérées. Et pourtant ce serait bien nécessaire.

Il ne saurait être question de porter la moindre atteinte au droit qu'ont les Chambres d'amender les projets de loi. Ce droit est inscrit dans la Constitution (art. 42). Il forme une des garanties essentielles du gouvernement parlementaire, tel que nous le concevons et le pratiquons. Mais ce n'est pas abolir un droit que d'en régler l'usage. On admettra malaisément qu'un amendement puisse être proposé à l'improviste et mis aux voix sans faire l'objet d'un examen sérieux. En réalité, c'est ce qui arrive constamment. Le projet de loi le plus sagement conçu, le plus méthodiquement agencé, ne saurait sortir sans dommage d'une semblable épreuve. Il risque d'être mis en lambeaux ou dénaturé, sans même que les auteurs du préjudice aient clairement conscience du ravage qu'ils opèrent. Un amendement, en principe, ne devrait jamais donner matière à une décision hâtive et improvisée. Il devrait normalement être renvoyé à l'examen d'une commission, et plus particulièrement à l'examen du corps administratif (Conseil d'Etat, Conseil de législation) qui a participé à l'élaboration du projet de loi. Cette remarque s'applique notamment aux projets de

loi qui émanent du Gouvernement; mais tout le monde sait que ce sont de beaucoup les plus importants. C'est à propos de projets de ce genre qu'il importe de vérifier si des amendements n'en troublent pas profondément l'économie. Il serait utile assez souvent qu'un rapport motivé éclairât les Chambres législatives sur le sens et les conséquences d'un amendement proposé.

Je m'attends à l'objection : que d'entraves, que de lenteurs, que de procédures superflues ! On peut répondre à cela que, dans la grande majorité des cas, ces retards n'entraîneront pas d'inconvénients sérieux. Et au surplus, la Chambre serait libre de déclarer que, en raison de l'urgence, il y a lieu de statuer immédiatement. On dira que les Chambres pourraient être tentées d'user systématiquement de ces déclarations d'urgence. C'est bien possible; il est clair que si les Chambres sont décidées à ne modifier en rien les pratiques actuelles, on perdra sa peine à leur suggérer des correctifs et des remèdes.

Et cependant, il est une réforme encore dont on me pardonnera de dire quelques mots. Je n'en parle qu'avec hésitation, et, en quelque façon, d'une voix tremblante. C'est qu'il s'agit ici d'un problème d'ordre psychologique. Est-ce une condition essentielle du régime parlementaire que l'âme d'un législateur s'épanche, à propos de la « discussion générale », en de vastes discours, où abondent, en effet, les généralités ? Ne serait-il pas plus utile de concentrer son effort sur l'examen clairvoyant et scrupuleux des textes qui réclament l'attention des Chambres ? Et, répétons-le une dernière fois, députés et sénateurs se livreraient plus volontiers à un examen de ce genre si ces textes, en raison même d'une rédaction irréprochable, leur inspiraient plus de confiance et de respect.

* * *

Les quelques réformes que j'ai la témérité de recommander n'ont rien de révolutionnaire, rien de très effrayant. Elles sont modestes, et malgré cela, affecteraient, d'une manière assez sensible, pour peu qu'on les applique, la mise en œuvre de notre régime parlementaire.

Je pressens, je devine la critique, laquelle s'exprimera comme suit : Vous reconnaissez que vos réformes n'ont qu'une portée restreinte.

Pour un résultat aussi mince, est-il bien nécessaire de déranger des habitudes anciennes, de provoquer la mauvaise humeur des intéressés ? Le régime actuel a ses défauts, ses erreurs, ses abus; nous en conviendrons de bonne grâce. Mais il a un grand mérite : il vit; il ne lèse gravement personne; nul ne s'en plaint avec amertume; que vaudra, en fin de compte, ce qu'on essayera de mettre à sa place ?

Cette façon de raisonner n'est aucunement méprisable. Elle me paraît toutefois offrir un point faible, qui est le suivant : Elle implique une espèce de postulat; elle repose sur une confiance absolue, inébranlable, dans les vertus, dans la vitalité, dans la popularité du gouvernement parlementaire. Or, une telle confiance est-elle entièrement légitime; est-elle à l'abri de toute discussion ?

Nous sommes tellement accoutumés à voir fonctionner, en somme paisiblement, et sans à-coups vraiment graves, le gouvernement parlementaire, que nous avons fini par l'accepter et le respecter un peu de la même façon que l'on subit et que l'on vénère une loi de la nature. Que l'on réfléchisse cependant à ceci: c'est que le gouvernement parlementaire, dans le sens où nous l'entendons (c'est-à-dire en tant qu'il implique la souveraineté effective d'un parlement issu du suffrage populaire) est, en réalité, quelque chose de fort récent, et cela, même dans les Etats qui se flattent, non sans motif, de posséder des institutions démocratiques et représentatives. L'humanité a fort bien vécu sans lui, et, disons-le franchement, n'a pas eu besoin de lui pour réaliser, dans tous les domaines, des progrès extraordinaires. Il convient de protester contre les attaques qu'on lui prodigue aujourd'hui, contre les calomnies par lesquelles on cherche à le noircir. Ses mérites l'emportent très notablement sur ses défauts, et l'on n'aperçoit pas clairement le régime qu'on pourrait lui préférer. Mais enfin il a des adversaires, disposés à tirer parti de ses défaillances et dont la critique ne l'épargne guère. Depuis cinquante ans, son prestige a plutôt décru qu'augmenté et, dans une certaine mesure, il est toujours menacé.

Il ne m'appartient certes pas de juger les événements qui se sont déroulés récemment en Italie. Il y a vraisemblablement des éléments d'appréciation qui nous échappent et sur lesquels des Italiens pourraient seuls se prononcer en connaissance de cause; cependant nul

ne s'avisera de soutenir que le gouvernement parlementaire est sorti d'une semblable épreuve grandi et fortifié.

Qu'on n'aille pas croire que le découragement doit nous envahir et que nous voyons déjà se dessiner à l'horizon le spectre de l'absolutisme. Un régime purement autocratique dans les Etats qui, tel que le nôtre, ont atteint un certain degré de développement politique, est, j'en suis convaincu, une impossibilité. Au bout d'un temps assez court il succomberait à la tâche. Une longue pratique de la liberté crée des habitudes auxquelles on ne se résigne pas à renoncer. Mais le déclin graduel et l'extinction du gouvernement parlementaire ne conduisent pas nécessairement au despotisme. Ce qui pourrait fort bien se substituer au parlementarisme, c'est un régime politique dans lequel le Gouvernement, fort de l'adhésion formelle ou tacite de la nation, posséderait, en somme, la plénitude de l'autorité, sous le contrôle indulgent des représentants du peuple. C'est le césarisme, dira-t-on. Parfaitement; mais le césarisme est un régime viable, il a fait ses preuves sous l'empire romain et il demeure l'espoir secret (ou même avoué) d'un grand nombre de personnes. Les sympathies qu'il éveille sont dues principalement au fait que des groupes sociaux, par ailleurs extrêmement puissants (notamment en matière économique et financière) sont capables d'exercer, par son intermédiaire, une influence prépondérante. Il leur est plus difficile de maîtriser la volonté rétive de masses populaires, lorsqu'elles n'ont pas renoncé de bonne grâce à l'exercice de la souveraineté.

Que le césarisme soit arbitraire et brutal, ou qu'il soit judicieux et modéré, un même caractère le distingue nécessairement. Lorsqu'il règne, le principe de la division des pouvoirs tend à s'effacer. Quelles que soient les formes extérieures auxquelles on a recours, c'est en réalité le Gouvernement qui légifère. Ne nous imaginons pas qu'un tel régime présente quoi que ce soit d'extraordinaire. Sans nous en douter peut-être, nous le pratiquons déjà; partiellement, cela va sans dire, et avec de sérieuses garanties; mais enfin nous le pratiquons. Lorsqu'une loi charge le Gouvernement de régler certaines matières au moyen d'arrêtés royaux d'exécution, elle l'investit d'un véritable pouvoir législatif, de quelques réserves théoriques que l'on veuille entourer une semblable « délégation ». Nous ne blâmerons point, disons-le une fois de plus, un tel procédé; il est assez souvent com-

mandé par les circonstances. Il n'en est pas moins vrai qu'il contient un germe de césarisme. Que ce germe se développe et que sa fructification soit acceptée par le sentiment public, voilà le césarisme qui, peut-être sans aucune secousse, paisiblement, insidieusement, se sera intronisé dans l'organisation politique d'un Etat.

Les lois, fera-t-on peut-être observer, seront mieux faites. Ce n'est nullement certain; toutefois, ce n'est pas impossible. A supposer qu'un tel avantage soit obtenu, de quel prix ne devra-t-on point le payer ? Pour nous, qui comptons parmi les partisans résolus du gouvernement parlementaire, parce qu'il demeure la meilleure garantie de nos libertés et de la paix sociale, et qui, par surcroît, sommes persuadés de sa solidité en Belgique, nous nous en voudrions d'insister sur des périls très probablement imaginaires. Mais en d'autres pays ces périls furent, sont encore, ou deviendront dans l'avenir, une réalité cruelle. Une sourde inquiétude n'est donc pas tout à fait déplacée. Nous ne sommes pas autorisés, dès lors, à repousser avec dédain des critiques justifiées. Et puisqu'il est indéniable que la confection de nos lois est, à certains égards, vicieuse, pourquoi ne chercherions-nous pas à corriger ces vices au moyen de réformes qui ne sont entachées d'aucun radicalisme ?

Le Furnes-Ambacht submergé en 1914 [1]

PAR

HENRI DE HOON

Professeur honoraire à l'Université de Bruxelles.

I. — Nos ancêtres ont été des maîtres remarquables dans l'art d'organiser les institutions provinciales et communales; l'armature de ces corps, noyaux de l'Etat, était si solide qu'elle a pu résister à tous les chocs venant du dehors.

On s'en est bien aperçu pendant les événements qui se sont déroulés sous l'occupation allemande de 1914 à 1918. Malgré la disparition de l'autorité gouvernementale qui, aux termes de la IVe Convention de La Haye, avait dû céder la place à l'envahisseur, l'édifice est resté debout, les bourgmestres tenant tête à l'ennemi et le rappelant sans cesse à l'observation des prescriptions qui règlent l'*occupatio bellica*. Les Allemands eux-mêmes reconnaissaient ce pouvoir et lui attribuaient même parfois un ressort trop étendu lorsque, par exemple, ils rendaient le bourgmestre de Bruxelles responsable du défaut d'entretien d'une route qui n'était pas établie sur le territoire de la capitale.

Les conseils provinciaux n'ont-ils pas pris, pour et au nom de l'Etat, des engagements relatifs aux contributions de guerre imposées par l'occupant ?

(1) Anciennement, le mot flamand « ambacht », en latin *ministerium* ou *officium*, « métier », désignait une circonscription territoriale, placée sous la surveillance d'un officier du prince. Le « Veurne-Ambacht » ou « Métier de Furnes », qui ne comprenait à l'origine que les huit communes limitrophes de la ville de Furnes, s'étendit, sous la dénomination de « Châtellenie de Furnes », à tout l'arrondissement actuel de Furnes ainsi qu'à diverses parties des arrondissements de Dixmude et d'Ypres.

Ce que l'on a pu regretter, durant cette période néfaste, c'est que des attributions avaient passé de la Province et de la Commune au pouvoir central et avaient ainsi rétréci le cercle d'action où nous avions le droit de nous mouvoir librement.

Mais, si nos institutions provinciales et communales sont universellement connues et appréciées à leur juste valeur, il est une autre organisation que nous devons à nos ancêtres et qui n'est pas moins remarquable que l'administration de nos villes et de nos provinces : il s'agit des polders et wateringues, c'est-à-dire des établissements d'utilité publique qui ont sous leur direction le régime des eaux dans les terrains alluvionnaires d'origine marine ou fluviale ou, en général, le desséchement des terres basses.

Napoléon, par son décret du 11 janvier 1811, n'a fait que codifier les anciens principes, qui furent remis en vigueur là où ils étaient tombés en désuétude. Dans le rapport que le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, présenta à l'Empereur, il était dit notamment :

« A mesure que les digues sont rétablies en bon état, il serait utile, sous plus d'un rapport, d'en remettre l'entretien aux directions (des polders) *suivant l'ancien ordre des choses*, et que les ingénieurs se bornassent à une simple surveillance afin de s'assurer que toutes les précautions ont été prises pour prévenir tout accident. Je rendrais leur intervention plus immédiate dans les travaux des polders calamiteux, c'est-à-dire de ceux qui ont besoin de secours. Je donnerais le même degré d'influence à l'administration toutes les fois qu'il s'agirait de nouvelles constructions d'ouvrages hydrauliques; et, dans ce cas, les projets seraient rédigés par les ingénieurs, approuvés et exécutés dans les formes ordinaires. »

L'ancien ordre des choses, remis en vigueur par Napoléon, avait fait ses preuves et méritait d'être conservé intact; l'administration des Ponts et Chaussées n'intervient que pour les endiguements de nouveaux polders, pour la surveillance et pour l'exécution des grands travaux d'utilité publique.

Il y a donc là une savante organisation que l'intérêt général commandait d'étudier et qui, dans les cas de suprême nécessité, pouvait être mise au service de la défense du pays.

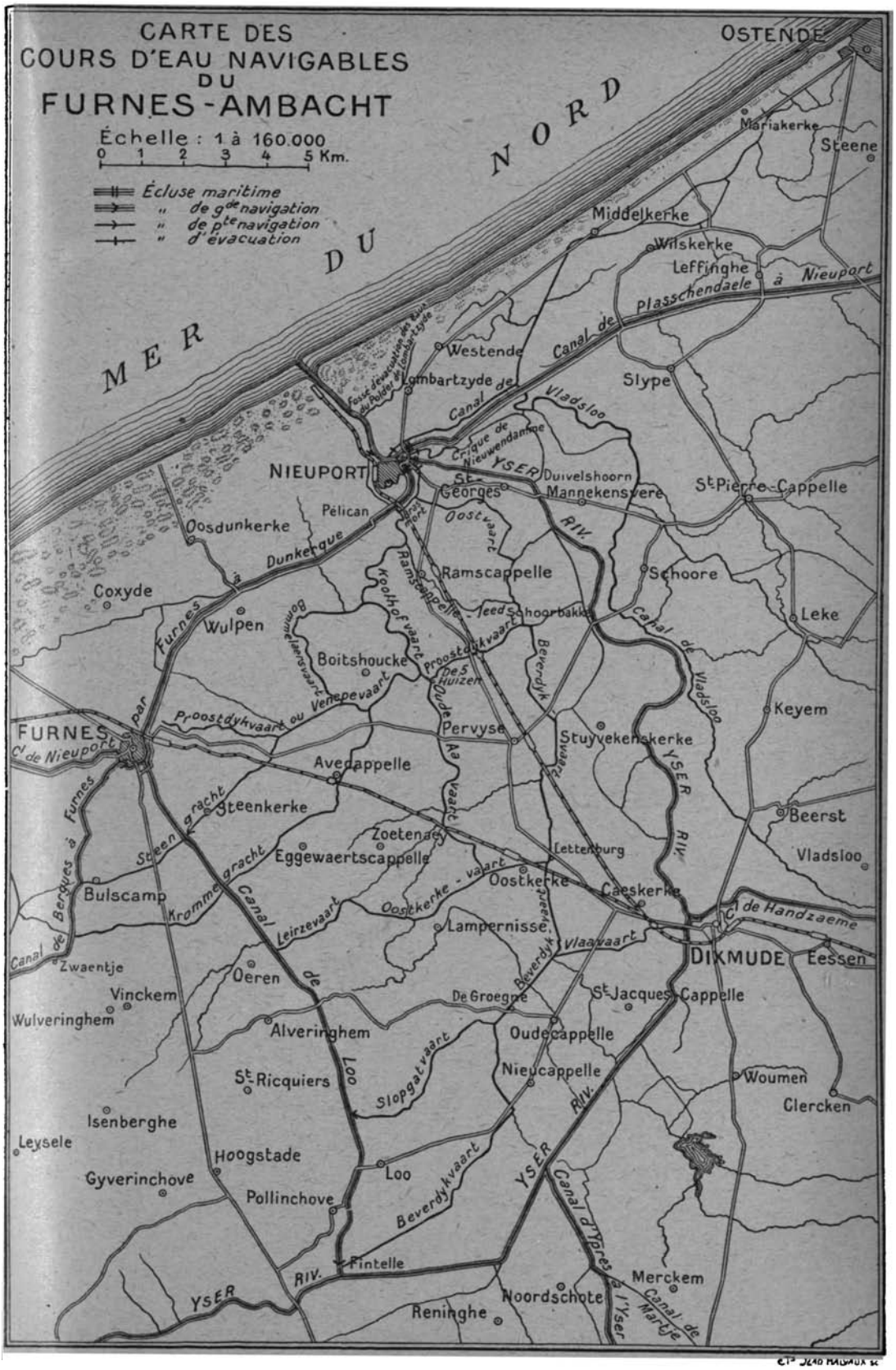
CARTE DES
COURS D'EAU NAVIGABLES
DU
FURNES-AMBACHT
Échelle : 1 à 160.000
0 1 2 3 4 5 Km.
Écluse maritime
" de g^de navigation
" de p^te navigation
" d'évacuation
MER DU NORD
OSTENDE
Mariakerke
Steene
Middelkerke
Wilskerke
Leffinghe
Canal de Plasschendaele à Nieuport
Westende
Lombartzyde
Canal de Vladsloo
Slype
Crique de Nieuwendamme
NIEUPORT
YSER RIV.
St Georges
Duivelshoorn
Mannekensvere
St Pierre-Cappelle
Pélican
Oosdunkerke
Oostvaart
Dunkerque
Ramscappelle
Schoore
Coxyde
Wulpen
Ramscappelle - Jeed
Schoorbakke
Leke
Boitshoucke
Proostdykvaart
De 5 Huizen
Beverdyk
Canal de Vladsloo
Keyem
Proostdykvaart ou Venepevaart
Pervyse
Stuyvekenskerke
FURNES
Cl de Nieuport
Avecappelle
Steenkerke
Beerst
Zoetenaey
Lettenburg
Vladsloo
Eggewaertscappelle
Oostkerke
Caeskerke
Bulscamp
Kromme gracht
Canal de Loo
Leirzevaart
Oostkerke - vaart
Lampernisse
Cl de Handzaeme
Canal de Bergues à Furnes
Zwaentje
Oeren
Vlaavaart
DIXMUDE
Eessen
Vinckem
De Groegne
St Jacques-Cappelle
Wulveringhem
Alveringhem
Oudecappelle
Slopgatvaart
Nieucappelle
St Ricquiers
Woumen
Clercken
Isenberghe
Leysele
Hoogstade
Loo
Gyverinchove
Pollinchove
Beverdykvaart
Canal d'Ypres à l'Yser
Fintelle
Merckem
Noordschote
Reninghe
Canal de Martje

De même que les montagnes et tous les autres reliefs du sol, de même que les forêts et les bois s'opposent à l'envahissement de l'agresseur, de même les terrains, conquis sur la mer et susceptibles d'être de nouveau submergés par le flot remontant dans l'intérieur des terres, peuvent arrêter victorieusement la marche de l'ennemi.

Les études sur le régime des polders et wateringues tendent à faire connaître les moyens d'évacuer les eaux douces et d'amener éventuellement à l'intérieur des terres les eaux de la mer, à fournir des notions exactes au sujet du plan d'eau des fleuves, rivières et canaux par rapport à la plaine, à ne rien laisser ignorer du système compliqué des écluses, des barrages et des vannages, ni de la manœuvre de ces ouvrages hydrauliques.

L'Académie Royale des Sciences de Belgique s'est préoccupée de cette matière il y a près de trois quarts de siècle et elle a mis au concours la question suivante :

« Faire connaître la nature, la formation et la topographie actuelle des polders de la rive gauche de l'Escaut et du littoral belge; donner un coup d'œil sur les différentes périodes de leur formation et de leur accroissement, en s'appuyant sur des documents historiques; en décrire la mise en culture, les endiguements et les travaux d'art et exposer le système d'économie rurale qui y est actuellement en usage, les constructions, les instruments aratoires, les races d'animaux domestiques, les causes de la fertilité; enfin, étudier les différents moyens d'augmenter les ressources agricoles de cette contrée. »

Comme on le voit, le sujet était vaste et embrassait un ensemble de connaissances qu'il était difficile de trouver réunies chez une seule personne.

La réponse à la question, posée par l'Académie, exigeait, en effet, tout à la fois, des études historiques, techniques et agricoles qui ne marchent généralement pas de pair.

Malgré les difficultés de la tâche, elle stimula le zèle d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui était sorti peu d'années auparavant de l'Ecole du Génie Civil, annexée à l'Université de Gand, et qui venait d'être appelé à la direction de la wateringue du Nord de Furnes.

Le mémoire, présenté en réponse à la question développée plus

haut, fut couronné par l'Académie des Sciences dans sa séance du 15 décembre 1851 (1).

L'auteur y expose tout d'abord ce qu'il faut entendre par ce mot « polder » qui n'a pas d'équivalent dans la langue ni dans l'hydrographie des autres peuples :

« On entend par polders en Belgique et dans les Pays-Bas les terres d'alluvion, conquises sur la mer, dans les golfes ou aux embouchures des fleuves et munies de digues pour les défendre contre l'invasion des flots. Leur caractère général est d'être bas, humides et argileux. La plus grande partie du littoral belge d'Ostende à la frontière de France manque de digues et, partant, le nom de polders n'y est pas en usage; mais, là aussi, se trouve une lisière de terres fortes d'alluvion, en tout semblables à celles des polders ».

Le dépôt argileux forme une bande limitée, du côté de la mer, par les dunes et, du côté des terres, par une ligne sinueuse qui sera indiquée ci-après.

La topographie de la région dans laquelle les polders sont situés est ainsi décrite dans le Mémoire :

« La partie du pays dont nous allons nous occuper s'étend depuis Burght vis-à-vis d'Anvers jusqu'aux Moëres, entre Furnes et Dunkerque, sur la frontière de France. C'est une lisière en forme de croissant, d'une longueur de 150 kilomètres et large de 10 à 15 kilomètres environ. Elle est bornée à sa convexité par l'Escaut et la mer du Nord et, au sud, par le banc de sable qui passe au nord des villages ou hameaux de Burght, Zwyndrecht, Melsele, Beveren, Vracene, Saint-Gilles, Clinge, Koewacht, Overslag, Selzaete, Assenede, Bouchoute, Bentille, Saint-Laurent, Middelburg, Moerkerke, Saint-Pierre, Jabbeke, Beerst, Eessen, Clerken, Loo, pour remonter ensuite vers Bulscamp. »

« Les terres de cette lisière se trouvent au-dessous des hautes marées contre lesquelles elles sont protégées par des dunes ou des digues. Elles réclament les soins incessants de l'homme, tant pour les garantir contre les assauts des tempêtes que pour les préserver de la sura-

(1) Ad. de Hoon. *Mémoire sur les Polders de la rive gauche de l'Escaut et du Littoral belge*, dans le tome V de la collection in-8° des « Mémoires de l'Académie ». Bruxelles, Hayez, 1853.

bondance des eaux pluviales. A la marée basse, les eaux intérieures s'écoulent par quatre grandes écluses de mer et par une trentaine d'éclusettes munies de portes ou de vannes. Quoique cette lisière présente partout la même apparence de terrain, il paraît tout naturel de la diviser en deux parties : la première est formée des polders de la rive gauche de l'Escaut jusqu'au Zwyn; la deuxième, de quelques polders de la Flandre occidentale et du reste du littoral présentant des terres d'alluvion qui s'étendent jusqu'à la frontière française. »

« Dans cette seconde zone située le long des côtes, le fait que nous voudrions bien constater, c'est le changement de niveau entre la mer et nos rivages depuis la formation de nos dunes actuelles, nous dirons même depuis la conquête romaine. Ce changement est tel qu'après avoir permis la végétation terrestre et l'habitation de l'homme dans les plaines qu'abritent ces dunes, comme tant de monuments en font foi, la mer a pu y déposer plus tard deux à trois mètres de limon sur un sol déjà exhaussé par trois ou quatre mètres de tourbe (1), occuper dans la Flandre occidentale des golfes considérables dont l'histoire et les ouvrages d'art attestent l'existence d'une manière irrécusable et n'en demeurer expulsée qu'à l'aide de moulins et d'écluses de desséchement. »

C'est là un fait capital. Le cordon des dunes sépare de la mer une importante lagune qui ne peut évacuer son excédent d'eau qu'à marée basse et qui a dû être mise à l'abri des incursions maritimes par des travaux d'art spéciaux.

Mais les ouvrages hydrauliques, destinés à évacuer les eaux à marée basse, permettent en sens opposé de submerger la plaine qu'en temps normal ils ont pour but de dessécher. C'est ce qu'expose l'auteur en ces termes :

« Les désastres de ces malheureux pays ne se bornèrent pas aux inondations causées par les tempêtes : la guerre de l'indépendance des Provinces-Unies, qui sévit pendant quatre-vingts ans dans ces contrées, causa plus de maux encore. Plusieurs fois prises et reprises, les villes de l'Ecluse, d'Aerdenburg, d'Ysendijke, du Sas de Gand, d'Axel et de Hulst, ainsi que les innombrables forts et fortins, épar-

(1) C'est le combustible appelé « Deerinck » par les West-Flamands; il est formé par l'accumulation de débris de substances végétales.

pillés aux environs, usaient de l'inondation comme de leur principal moyen de défense. Souvent il suffisait d'un simple bruit que l'ennemi s'approchait pour ouvrir les écluses et percer les digues. »

Les ouvrages hydrauliques indispensables dans les polders sont les canaux d'évacuation et les écluses de desséchement.

« Les cours d'eau ou *watergangen* sont creusés le plus souvent en ligne droite ou suivant les sinuosités d'une *kille* ou crique étroite. Leur largeur, leur profondeur et l'inclinaison des talus sont déterminées par la nature du terrain et la quantité d'eau à écouler. Les berges sont protégées d'une manière très efficace contre l'action du courant, en plantant, le long des bords du fossé, des broussailles, des têtards, des arbres de haute futaie, dont les racines tapissent bientôt les talus, préviennent les éboulements et maintiennent le cours dans son lit primitif. Ce mode de consolidation n'est pas général. »

Quant aux écluses de desséchement nous y reviendrons plus loin.

La zone, dont il vient d'être question et qui s'étend à l'ouest de l'Yser, entre Dixmude et Nieuport, servira de champ de bataille de 1914 à 1918.

II. — « Entre le bourrelet dunal et la région sableuse des Flandres s'étend la *plaine maritime* (1). C'est une surface plate et horizontale qui commence près de Calais, longe toute la côte belge sous forme d'une bande de 20 à 25 kilomètres de largeur moyenne (2), puis se continue dans la région qui borde le Bas-Escaut jusqu'en amont d'Anvers. On la considère souvent comme limitée vers l'intérieur par la courbe de niveau de 5 mètres; mais, en réalité, la plaine maritime proprement dite n'atteint pas cette ligne et la plus grande partie de sa surface ne dépasse que de 1 à 4 mètres le zéro du nivellement topographique, c'est-à-dire qu'elle est tout entière à un niveau inférieur à celui des marées hautes extrêmes et que, n'étaient les digues et le

(1) Jules Cornet, professeur à l'Ecole des Mines et Faculté polytechnique du Hainaut, *Géologie*, Mons, 1909, tome I, p. 35.

(2) Maurice Leriche, *Les régions naturelles de la Belgique*, dans la *Rev. Univ.*, 1913-14, p. 215 : La largeur de la plaine maritime belge oscille entre 10 et 12 kilomètres, mais celle-ci s'enfonce dans l'intérieur des terres aux points où débouchent l'Yser et l'Escaut. Le diverticule qui remonte ainsi l'Yser forme le *Métier de Furnes;* celui qui remonte l'Escaut comprend les *Pays de Cadzand* et *d'Axel.*

cordon dunal, la mer y pousserait ses eaux deux fois par jour et envahirait parfois le pays jusqu'au delà de Bruges (1).

Comme nous allons le voir, de telles invasions ont eu lieu à des époques rentrant dans le domaine historique.

« Ces terres, qui ne sont à l'abri des invasions de la mer que grâce aux dunes et à des digues artificielles, constituent les polders. Les eaux pluviales qui y tombent et celles des cours d'eau qui y pénètrent ne peuvent être évacuées vers la mer qu'à marée basse, grâce à un réseau compliqué de fossés et de canaux munis d'écluses.

« Les terres argileuses de la région poldérienne sont, en général, d'une grande fertilité qui contraste avec la stérilité relative du sable des Flandres. »

« Le peuple a toujours fait la distinction, en Flandre, entre deux grandes variétés régionales : la plaine maritime et l'intérieur. C'est là que s'accumulent vraiment les différences physiques, économiques, ethnographiques même. Aussi pour exprimer ce qu'il y a de tranché entre les deux régions, existe-t-il des formes nombreuses, populaires, qui sont de vrais noms de pays, car ils n'ont pas d'ancêtres historiques et désignent des phénomènes naturels. »

En Flandre, les hauteurs s'éloignent de la lisière des deux régions. « Le relief de l'intérieur n'est guère plus puissant que celui de la plaine; mais ce qui saute aux yeux, c'est que la plaine n'a pas d'arbres et que l'intérieur en foisonne : l'une est donc le pays découvert (*Bloote, blooteland*), l'autre la région boisée (*Houtland*). C'est là la distinction profonde en Flandre, le pays bas au long de la côte et le pays boisé derrière : Plaine maritime, Flandre intérieure sont les deux grandes divisions du pays.

« De Sangatte à Anvers, sur une largeur d'une douzaine de kilomètres, le long de la côte, la Flandre présente l'aspect d'une plaine basse, au sol gris ou noirâtre, coupée d'innombrables fossés ou canaux, plantée de rares arbres tordus. Du côté de la terre, l'horizon semble infini jusqu'aux arbres du Houtland aperçus dans les brumes bleuâtres; vers la mer, l'œil s'arrête sur une rangée de dunes blanches

(1) Les marées hautes de vives eaux ont une hauteur moyenne de 4 m. 60 au-dessus de la cote (*Z.*). La marée du 31 janvier 1877 a atteint 6 m. 60 au-dessus de (*Z.*); celle du 12 mars 1906 fut plus forte encore et, favorisée par le vent, inonda divers polders en Zélande et en Belgique.

irrégulières ou sur le profil vert d'une digue. C'est la plaine maritime (1).

« Tâchons maintenant de reconstituer la succession des événements géologiques qui se sont accomplis dans la région côtière de notre pays durant les temps les plus récents de l'histoire du globe et dont les dépôts de la plaine maritime sont les témoins irrécusables.

« Nous voyons d'abord par l'extension du sable des Flandres que pendant la dernière phase des temps pléistocènes (2), la mer envahit la partie Nord-Ouest de ce qui est aujourd'hui la Belgique jusque Courtrai au Sud et jusque Aerschot à l'Est en envoyant des golfes allongés dans les grandes vallées du bassin de l'Escaut.

« Puis la mer se retira vers le Nord-Ouest, reportant la côte bien au delà sans doute de notre littoral actuel.

« Des tourbières s'établirent dans les vallées des rivières; sur la partie de la plaine maritime qui nous reste aujourd'hui et jusqu'à environ 15 kilomètres vers le large, elles prirent un grand développement.

« A l'époque où Jules César conquit la Gaule Belgique, la plaine maritime, le pays des Morins et des Ménapiens, continuait à être une région basse de marécages et de tourbières protégées probablement par un cordon dunal. Ces conditions devaient encore durer environ deux siècles.

« Vers la fin du IIIe siècle, la mer avait entamé le cordon dunal et commencé à revenir lentement vers l'Est. Après le règne de Constantin (337), la plaine maritime paraît avoir été inhabitée.

« Vers l'an 350, la mer avait déjà dépassé l'emplacement de la côte actuelle, et elle envahit graduellement le pays jusqu'à la limite intérieure de la plaine maritime : c'est à cette invasion que correspond le dépôt de sable marin qui recouvre la tourbe...

« Vers le milieu du IXe siècle, par suite de l'ensablement de la plaine, et, sans doute, du rétablissement dunal vers la côte actuelle, la mer, sans abaisser son niveau, commence à rétrocéder le terrain conquis; il persiste cependant des criques allongées et des lagunes où elle

(1) Raoul Blanchard. *La Flandre.* Paris, 1906, p. 122.

(2) Avant l'époque du sable des Flandres, le territoire qui est aujourd'hui la partie méridionale de la mer du Nord, à l'ouest des Pays-Bas et de la Belgique, était continental et prolongeait notre pays vers le Nord-Ouest.

pénètre encore à marée haute. Comme elle le fait aujourd'hui encore dans les criques de Philippine, elle y dépose une fine vase qui constitue notre argile inférieure des polders.

« Ces conditions durent jusque vers l'an 1000. La plaine maritime se repeuple à mesure du retrait de la mer et de l'envasement des lagunes. C'est probablement de cette période que datent les premières digues.

« Après l'an 1000, la scène change encore une fois. La mer, à la suite de la rupture du cordon dunal et des digues, pénètre de nouveau à plusieurs reprises et en divers endroits dans la plaine maritime et elle va déposer jusque Bruges des sables à coquilles marines.

« Vers l'an 1200, et même déjà vers la fin du XIIe siècle, la mer tendait à perdre du terrain et l'on reconstituait les digues.

« Pendant les trois siècles suivants, les conquêtes de la terre sur la mer continuent de progresser. En même temps, la côte, d'abord accidentée d'anses et de pointes sableuses, se régularisa et prit son tracé rectiligne, ce qui entraîna la disparition de certains lieux habités, mais, par contre, le comblement de certaines criques. Le long du littoral, ainsi constitué, s'établit un cordon de dunes qui constitua une digue naturelle abritant la plaine maritime contre les incursions de la marée haute.

« Vers l'année 1570, la Flandre entra dans une période politique troublée. L'entretien des digues et des canaux d'écoulement fut négligé; parfois même, pour la défense des places fortes, les digues furent rompues. Cet état de choses amena l'inondation, à la fois par les eaux douces privées de leur écoulement et par les eaux de la mer, de grandes étendues de la plaine maritime. Plus tard, lorsque la tranquillité reparut dans les Flandres, les dégâts furent réparés et le terrain perdu rapidement reconquis. Mais les inondations des XVIe et XVIIe siècles laissèrent un témoin sous la forme de l'*argile supérieure des polders.*

« Ainsi donc, pour nous résumer, vers la fin des temps pléistocènes la mer envahit ce qui est aujourd'hui la partie méridionale de la mer du Nord, puis a pénétré profondément sur notre territoire actuel où elle déposa le sable des Flandres. Plus tard, elle s'est retirée vers le Nord-Ouest, mais en ne rétrocédant au continent qu'une partie du territoire conquis.

« Pendant les temps historiques, la mer a envahi par deux fois la plaine maritime. La première invasion, due à un relèvement relatif du niveau de la mer ou simplement à la rupture du cordon dunal, ensevelit sous les sables la couche de tourbe qu'avaient foulée les colonisateurs romains et enleva de nouveau à la terre ferme des espaces dont une grande partie ne lui fut jamais rendue. De sorte que si l'on fait la somme algébrique des avances et des reculs, on peut dire que, depuis la dernière phase de l'époque pléistocène, la mer du Nord a considérablement empiété sur le continent.

« Aujourd'hui, si les dunes et les digues venaient à disparaître, on verrait encore la mer pénétrer à marée haute dans la plaine maritime, la recouvrir souvent tout entière et parfois même envahir des territoires que n'ont jamais recouverts les deux invasions postérieures à la tourbe » (1).

C'est le phénomène qui va se produire pendant la guerre. Jusque-là la plaine maritime a été asséchée, ses eaux évacuées, ses terres endiguées. On a changé le cours de certaines rivières, raccourci ou allongé le lit de certaines autres; on les a toutes barrées, creusées, asservies. L'empreinte de l'homme est partout; son labeur a enchaîné la nature inclémente et indocile. « La Flandre, écrit Michelet (2), s'est formée, pour ainsi dire, malgré la nature; c'est une œuvre du travail humain. »

Les efforts des siècles vont être anéantis.

Par suite de la composition géologique de la plaine maritime, le sol est imperméable.

Les cours d'eau, les ruisseaux, les watergangen, y sont nombreux; mais leurs eaux ne peuvent être évacuées qu'à marée basse. Si, au lieu de laisser s'écouler ces eaux, on les arrête dans le bassin formé par la nature et les ouvrages d'art; si, à l'heure du flux, la mer ne trouve plus d'obstacles devant les écluses, la vallée ne tardera pas à être entièrement submergée, la plaine maritime sera noyée par les eaux douces et par les eaux salées et, à raison de l'imperméabilité du sol, le territoire se convertira en un vaste estuaire.

III. — Les terres d'alluvion, situées dans la plaine maritime, constituent, aux termes du décret du 11 janvier 1811, des *polders propre-*

(1) Jules Cornet, *Géologie*, p. 48.

(2) *Histoire de France*, tome V, p. 320.

ment dits ou *polders maritimes*, et auraient dû être soumises au même régime que les terrains endigués plus au Nord le long de la mer et dans le voisinage de l'Escaut.

Les associations qui, sous la surveillance de l'autorité publique, les régissent trouvent leur raison d'être dans le besoin d'une défense permanente contre un désastre commun, *une inondation générale*.

Les terres basses, situées derrière les dunes de notre littoral, ont pris la dénomination de wateringues : ce terme s'applique aux associations régissant soit les terres protégées contre les eaux intérieures (fleuves et rivières), soit les terres réunies dans un but commun d'asséchement et d'irrigation.

Mais cette définition, basée sur le but poursuivi par l'association, peut, en certains cas, n'être pas rigoureusement adéquate à l'origine de la wateringue.

C'est ainsi que Charles Maillard, le directeur général des Polders, nommé par Napoléon, en transmettant par lettre datée du 10 mars 1812 le décret du 11 janvier 1811 à l'administration s'occupant du régime des eaux à Furnes, la qualifiait de « *Direction du polder du Nord de Furnes* ».

Charles Maillard, qui avait inspiré le décret du 11 janvier 1811 et qui avait étudié d'une manière approfondie la constitution ancienne des polders et wateringues, avait raison en se servant dans l'espèce qui nous occupe du nom de « polder », de même que le gouverneur de la Flandre occidentale, M. Vrambout, lorsque par sa dépêche du 18 octobre 1872 il faisait remarquer que l'association dont il s'agit était régie par le décret du 11 janvier 1811.

Cette opinion ne fut pas maintenue; un arrêté royal du 8 août 1882 approuva le règlement délibéré en assemblée générale le 26 juin 1879, et déclara que les dispositions du règlement organique, régissant les associations de wateringues, sont applicables à la wateringue du Nord de Furnes, constituée antérieurement à la promulgation de ce règlement organique et non soumise au régime de la législation de 1811 sur les polders maritimes.

IV. — A diverses époques, les souverains des Flandres firent exécuter des travaux pour soustraire les terres basses à l'influence des marées et pour les livrer à la culture; et ils firent con-

struire une écluse sur chacune des deux grandes artères qui, non loin de Furnes, se déversaient à la mer : sur l'Yser, l'écluse fut construite à l'endroit dit « Nieuwendamme » et, sur le Grand Beverdijk, à l'endroit où il débouchait dans la mer.

Aujourd'hui, l'écluse de Nieuwendamme existe encore, mais il est probable que ses dispositifs ont été modifiés à diverses reprises pour cause de changement de destination de cet ouvrage, notamment lors de la rectification de l'Yser entre Duivelshoorn et Nieuport en 1643. Il en est de même pour l'écluse du Beverdijkvaart qui porte actuellement le nom d'ancienne écluse de Furnes.

On ne se contenta pas néanmoins de l'établissement de ces deux écluses : pour mettre le Furnes-Ambacht à l'abri des débordements de l'Yser, on éleva entre la Fintelle (hameau de Pollinchove) et Nieuport, sur la rive gauche de cette rivière, une digue dite « Digue du Furnes-Ambacht ». Pour couvrir les frais d'établissement de ces divers ouvrages il fut réparti sur les terres livrées ainsi à la culture un impôt, nommé « *watergeschot* ».

A l'origine, l'entretien de ces ouvrages était confié aux échevins ou baillis des communes intéressées. Ces baillis portaient le nom de « *watergraaf* » : ils avaient sous leurs ordres des agents désignés sous le nom de « *dijkgraven* » et chargés spécialement de la visite journalière des ouvrages d'art et des digues.

La compétence de ces « *watergraven* » se bornait à la surveillance et à l'entretien des ouvrages existants. Pour l'établissement des travaux nouveaux, ils devaient demander l'avis et le concours des propriétaires.

Dans le courant du XIIe siècle, une abbaye ayant été construite dans les dunes, non loin de la ville de Furnes, les moines demandèrent au souverain la faveur d'être exemptés de payer l'impôt du « *watergeschot* » pour les terres qu'ils possédaient dans la châtellenie de Furnes et qui étaient soumises à cet impôt. Les terres qu'il s'agissait d'exempter avaient alors une contenance de 1,516 mesures ou 662 hectares 45 ares et 20 centiares.

En 1183, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, leur accorda cette faveur; toutefois, « l'abbaye susdite devait prendre à sa charge l'entretien des écluses et des digues, pour autant que les dégâts qui y survenaient pussent être réparés en une journée, les dégâts plus importants restant à la charge de la généralité ».

L'administration, chargée de maintenir le desséchement des terres basses, reçut le nom de wateringue et fut confiée à l'abbé-prieur de l'abbaye des Dunes, à celui de l'abbaye de Saint-Nicolas établie en la ville de Furnes, au prévôt du Couvent de Loo et à celui de l'abbaye d'Eversam.

Le prieur de l'abbaye des Dunes prit le titre de « *watergraaf* » et il était le premier en rang parmi les administrateurs de la wateringue. Il avait le droit de désigner un des religieux de son couvent comme receveur de l'impôt du « *watergeschot* » et de nommer les éclusiers. Tous les ans, vers les Pâques closes, le receveur devait faire deux copies du compte des recettes et dépenses de l'année précédente. L'une de ces copies était remise aux administrateurs de la wateringue et l'autre aux magistrats de la ville et châtellenie de Furnes qui étaient investis de la haute surveillance sur tout ce qui concernait la wateringue.

Le taux du « *watergeschot* » était fixé annuellement d'après l'importance des travaux à exécuter pendant l'année. Il était ordinairement de deux à trois escalins par mesure de terre, soit fr. 3.50 par hectare.

En l'an 1600, les bâtiments de l'abbaye des Dunes se trouvant en mauvais état et en même temps menacés d'être ensevelis sous les sables amenés par le vent, il fut décidé d'en construire une nouvelle en dehors des dunes; pour se procurer les fonds nécessaires à cette reconstruction, le prieur vendit quelques biens appartenant à la communauté et il céda aux magistrats de la ville de Furnes le droit que lui et ses successeurs avaient au titre de « *watergraaf* » pour la somme de 1,600 florins. En outre, il céda le droit de nommer les préposés à la manœuvre des écluses, moyennant paiement d'une rente annuelle de cinquante florins, remboursables au denier seize, mais il réservait pour lui et ses successeurs le droit de rester le premier en rang parmi les administrateurs de la wateringue.

Cette association fut désignée sous le nom de wateringue du Nord de Furnes, non pas que toutes les terres de sa circonscription soient situées au Nord de cette ville, mais parce que l'écoulement des eaux, au moins pour la plus grande partie, s'y fait directement vers la mer, c'est-à-dire vers le Nord. C'est cette wateringue qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui, à l'heure actuelle, est régie par l'arrêté royal du 24 janvier 1891, supprimant tous les règlements antérieurs.

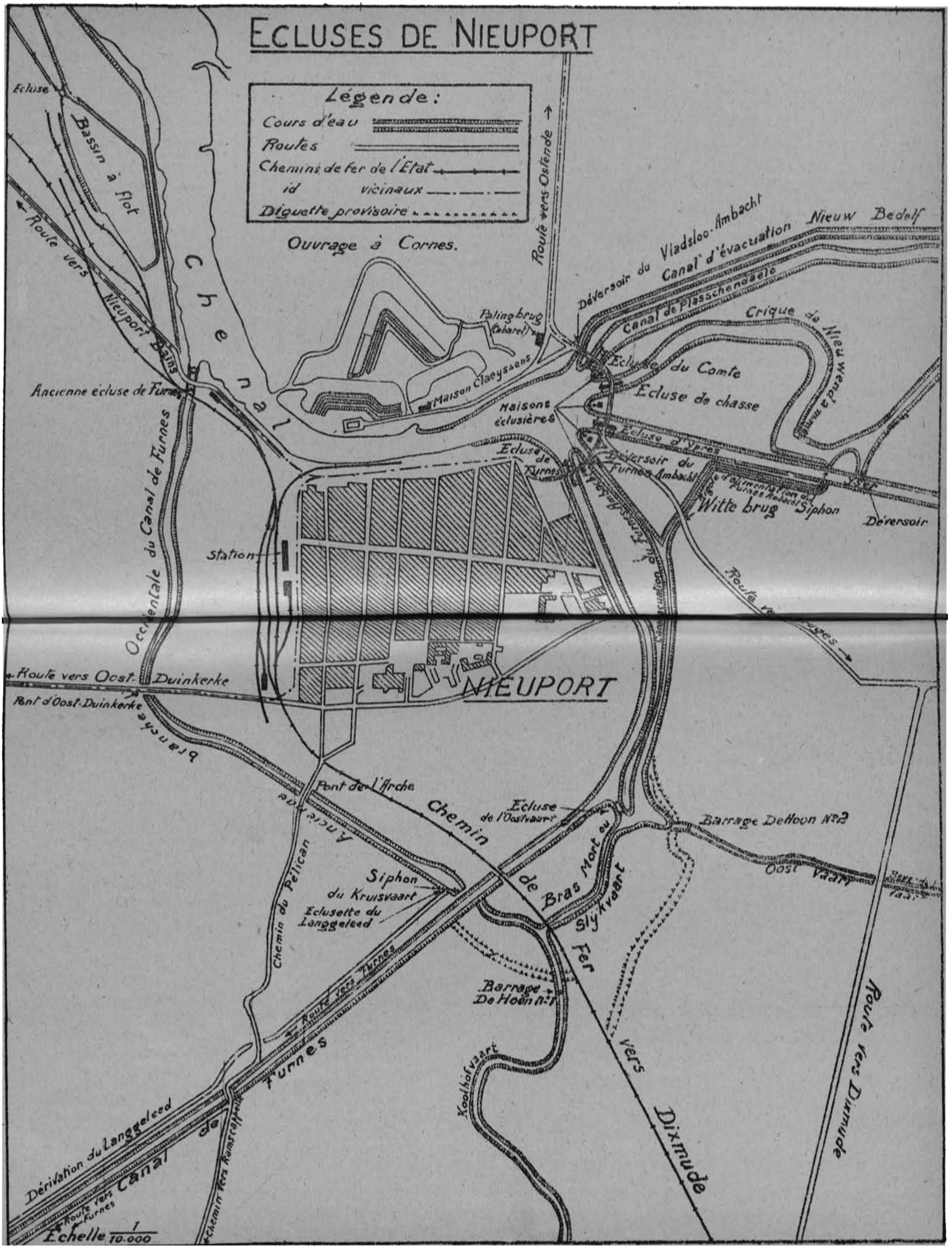
ECLUSES DE NIEUPORT
Légende:
Cours d'eau
Routes
Chemins de fer de l'Etat
id vicinaux
Digue provisoire
Ouvrage à Cornes.
Ecluse
Bassin à flot
Route vers Nieuport Bains
Chenal
Route vers Ostende
Déversoir du Vladsloo-Ambacht
Canal d'évacuation Nieuw Bedelf
Canal de Plasschendaele
Crique de Nieuwendamme
Paling brug (cabaret)
Maison Claeyssens
Ancienne écluse de Furnes
Maisons éclusières
Ecluse du Comte
Ecluse de chasse
Ecluse d'Ypres
Ecluse de Furnes
Déversoir du Furnes-Ambacht
Witte brug
Siphon
Déversoir
Station
Occidentale du Canal de Furnes
Route vers Oost-Duinkerke
Pont d'Oost-Duinkerke
NIEUPORT
Branche
Pont de l'Arche
Ancienne
Chemin
Ecluse de l'Oostvaart
Barrage De Hoon N°2
Chemin du Pélican
Siphon du Kruisvaart
Ecluselte du Langgeleed
de Bras Mort ou Slykvaart
Oost Vaart
Barrage De Hoon N°1
Route vers Furnes
Fer vers Dixmude
Koolhofvaart
Route vers Dixmude
Dérivation du Langgeleed
Canal de Furnes
Route vers Furnes
Chemin vers Ramscappelle
Echelle 1/10.000

L'impôt de desséchement dans la wateringue du Nord de Furnes est aujourd'hui de fr. 1.85 par hectare.

La wateringue de Furnes s'étend sur le territoire de trente communes, conformément à son ancienne délimitation, et comprend environ 23,500 hectares.

Les cours d'eau sur lesquels la régie de la wateringue exerce sa surveillance constituent un vaste réseau dont les éléments sillonnent et drainent toute la circonscription de l'association.

Les plus importants des éléments ou artères de ce réseau sont entretenus par les soins et aux frais de la wateringue. Cet entretien comprend les recreusements, les consolidations de talus, les faucardements annuels. Ces cours d'eau sont au nombre d'environ 70, et ont une étendue totale de 200 kilomètres ou de 40 lieues.

Les petites artères du réseau, que l'on désigne dans la contrée sous le nom de « *trekgrachten* » ou fossés de drainage, sont entretenues par les cultivateurs riverains. L'ensemble de l'étendue des « *trekgrachten* » est plus considérable que celui des cours d'eau que la wateringue entretient; bien que la longueur n'en ait pas été mesurée, on estime qu'elle s'élève bien à 300 kilomètres.

Les fossés d'irrigation, servant aussi d'abreuvoirs, ont une étendue cinq fois plus considérable que les fossés de drainage (1).

Cette zone ne peut, ainsi que nous l'avons vu, évacuer son excédent d'eau qu'à marée basse au moyen d'écluses de desséchement. Ces écluses se trouvent dans l'arrière-port de Nieuport.

V. — Nieuport est situé à l'embouchure de l'Yser.

Cette rivière a ses sources en France, aux environs de Cassel et de Saint-Omer; elle pénètre en Belgique à Rousbrugghe, en se dirigeant vers le N.-N.-E., passe à Dixmude et se jette à la mer, à Nieuport. Son niveau ordinaire de navigation se trouve à 3 m. 25 au-dessus du zéro (z) des Ponts et Chaussées qui correspond au niveau moyen des basses mers de vive eau observées à Ostende. En temps de sécheresse, le débit de la rivière est presque nul; mais, après quelques jours de pluies intenses, les eaux affluent rapidement de la France et de la région d'Ypres et de Poperinghe et, comme elles ne trouvent qu'une

(1) Ces données nous ont été fournies par Charles Cogge.

faible pente en arrivant vers Rousbrugghe et Elsendamme, leur niveau s'élève, dans un temps très court, à une hauteur considérable au-dessus de l'étiage. Le gonflement peut atteindre une couple de mètres aux époques des grandes crues, et alors tout le bassin prairial de la rive droite de l'Yser en amont de Dixmude est submergé (1).

L'Yser se divisait autrefois en plusieurs branches. L'artère principale passait devant Lombartzyde et y formait le port de ce nom; elle se prolongeait en amont dans la direction de la crique de Nieuwendamme. Une autre branche passait devant le bourg de Santhove, qui se trouvait à une demi-lieue de la mer en face de Lombartzyde (2). C'est cette branche qui fut utilisée, à partir de 1160, comme nouveau port, après que le port de Lombartzyde eut été envasé à la suite des inondations; et le bourg de Santhove prit le nom de Neuf-port ou Nieuport.

De nombreuses ramifications s'étendaient en amont de ces branches principales; l'une d'elles laissait pénétrer la mer jusque dans les moëres de Furnes.

Actuellement les principaux canaux du Furnes-Ambacht qui déversent leurs eaux à la mer, à Nieuport, sont: *a*) le *Beverdijkvaart* (3) qui, entre la Fintelle et Pervyse, se trouve au Sud du chemin de fer Dixmude-Nieuport, tandis qu'il coule au Nord de ce railway depuis Pervyse jusqu'à Nieuport; *b*) le *Koolhofvaart*, dont le cours se développe entièrement au Sud de cette voie ferrée; *c*) le *Bras-Mort* ou *Slijkvaart* qui établit une liaison entre ces deux cours d'eau à leurs extrémités aval, où il existe deux barrages à poutrelles que l'ingénieur de la wateringue a fait construire en vue d'empêcher la remonte des eaux saumâtres en été (4).

---

(1) En décembre 1880, les eaux de l'Yser s'élevèrent à 3 mètres au-dessus de l'étiage à Rousbrugghe, à 2 m. 25 à La Fintelle et à 1 m. 25 à Nieuport.

(2) Les populations des côtes prononcent: *Lombard-y*. Le suffixe *y*, de même que dans *Koks-y*, *Ravers-y*, signifie « eau », « cours d'eau ». La rivière qui, au nord d'Amsterdam, se jette dans le Zuiderzee, s'appelle « *Het Y* ».

(3) C'est à tort que le Beverdijk est appelé sur les cartes et dans les récits officiels « Noordvaart »; le tronçon de ce cours d'eau, à l'aval de la route de Nieuport par Ramscappelle vers Dixmude, est souvent désigné sous le nom de « Oostvaart ». Voir *Canaux du Furnes-Ambacht*, dans « Voies navigables de la Belgique », Recueil de renseignements publié, en 1880, par le ministre des Travaux publics, tome I, pp. 132-137.

(4) Ces deux barrages portent, chacun, sur une pierre scellée dans la maçonnerie, le nom de l'ingénieur Ad. de Hoon.

Le chenal du port est entretenu par le jeu des marées et par l'évacuation des eaux supérieures : ces actions naturelles sont complétées artificiellement par des dragages intermittents selon les besoins de la navigation.

Le chenal extérieur a 600 mètres de longueur et 80 mètres de largeur moyenne. Le chenal intérieur, d'une longueur totale d'environ 3,000 mètres, présente une partie droite formant le prolongement du chenal extérieur et deux coudes situés en amont. Il est limité à l'Ouest par une passerelle en charpente faisant suite à l'estacade, et plus loin par une digue insubmersible en terre qui continue jusqu'au terre-plein existant devant la ville; à l'Est, il est bordé par une bande de schorres que la mer inonde dans les grandes marées de vive eau et qui se terminent au pied des dunes; puis, en amont de celles-ci, les terrains situés le long du port sont protégés par une digue en terre. En arrière de la digue, au droit de la ville, s'élève un « ouvrage à cornes », c'est-à-dire un redan, pratiqué dans la circonvallation qui date du temps de Vauban et dont ce redan forme le dernier vestige.

La partie de la rive gauche du chenal qui s'étend devant la ville est pourvue d'un quai d'un développement total de 332 mètres.

Au fond du port se trouvent les écluses et les déversoirs, construits pour les besoins de la navigation et pour l'évacuation des eaux du pays environnant. Ces ouvrages sont au nombre de six :

a) L'écluse de Furnes, avec déversoir accolé (construite en 1876);
b) Le déversoir de Furnes-Ambacht (construit en 1875);
c) L'écluse d'Ypres, avec déversoir accolé (construite en 1877-1878);
d) L'écluse de chasse (construite en 1820-1822);
e) L'écluse du Comte (construite en 1843-1845) (1);
f) Le déversoir du Vladsloo-Ambacht ou du Nieuw-Bedelf (construit en 1875).

L'écluse de Furnes et l'écluse d'Ypres se trouvent respectivement aux débouchés du canal de Furnes à Nieuport et de l'Yser. Elles se composent chacune d'un sas de 8 m. 50 de largeur et de 50 mètres de longueur utile, ainsi que d'un déversoir accolé, comprenant quatre pertuis pour le premier et cinq pertuis pour le second de ces

(1) Cette écluse a été nommée 's Graven Sas en souvenir du Comte de Flandre qui, le 22 septembre 1844, y plaça une pierre commémorative.

ouvrages. Chaque sas est pourvu de deux paires de portes de flot et de deux paires de portes d'ebbe. Chaque pertuis du déversoir a 2 m. 10 d'ouverture et est muni de deux vannes, manœuvrées au moyen de crics installés sur un bâti en fer. Les vannes d'aval servent de vannes de garde. En temps de crue, la décharge des eaux s'opère à la fois par l'ouverture du sas et par les pertuis du déversoir; les buscs se trouvent au niveau des basses mers de vive eau.

Le déversoir du Furnes-Ambacht se trouve au débouché du canal de dérivation de l'Oostvaart, dit « canal d'évacuation du Furnes-Ambacht » (1) et comprend huit pertuis de 2 mètres d'ouverture chacun, munis d'un double système de vannes manœuvrées à l'aide de crics; les buscs sont placés au niveau des basses mers de vive eau. Toutes les eaux de la majeure partie du territoire compris entre l'Yser et les dunes (à l'exception des moëres qui se trouvent entre le canal de Bergues et le canal de Dunkerque) arrivent par les canaux intérieurs du Furnes-Ambacht vers le Koolhofvaart et l'Oostvaart et se jettent à la mer par ce déversoir.

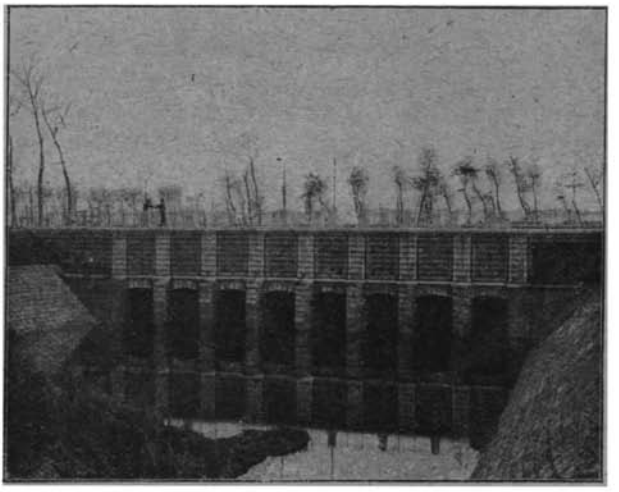

Déversoir du Furnes-Ambacht. Vue d'aval, en 1875.

(1) C'est à ce canal que pourrait être donné le nom de « Noordvaart ».

L'écluse de chasse appartient à la crique de Nieuwendamme qui communique, à l'amont, par une éclusette à vanne avec le Zydelinck (cours d'eau principal du Vladsloo-Ambacht) et, vers l'aval, avec l'Yser à l'aide d'un déversoir à vannes placé dans la digue droite de la rivière, à 500 mètres environ en amont de l'écluse d'Ypres. Cette écluse se compose, en amont, de quatre pertuis de 2 m. 05 d'ouverture chacun, fermés par des vannes et, en aval, de deux pertuis de 5 mètres d'ouverture chacun, fermés par des portes de flot (1).

Cette écluse de chasse est employée presque exclusivement, depuis 1895 environ, à l'écoulement des eaux surabondantes de la wateringue du Vladsloo-Ambacht, dont le niveau normal correspond à 2 m. 39 + (z), mais qui peuvent monter d'environ 0 m. 75 en temps de crue : alors beaucoup de terrains sont submergés en tout ou en partie.

L'écluse du Comte est une écluse de navigation, établissant la communication entre le canal de Nieuport à Plasschendaele et l'arrière-port; elle a 8 mètres d'ouverture et 50 mètres de longueur franche de sas. Ses portes, dont deux de flot et deux d'ebbe, sont munies de vannes permettant, concurremment avec des larrons ménagés dans les bajoyers, d'évacuer les eaux des terres qui s'égouttent dans le canal. La flottaison réglementaire de ce canal correspond à la cote 4 m.05 + (z).

Le déversoir du Vladsloo-Ambacht dépend du canal, dit Nieuw-Bedelf, et comprend trois pertuis de 2 m. 50 de largeur chacun, présentant le même mode de fermeture que ceux du déversoir du Furnes-Ambacht; il sert à l'asséchement des terres de la grande wateringue de l'Ouest, situées du côté de Westende et de Middelkerke.

Les terres du Furnes-Ambacht et de la grande wateringue de l'Ouest se trouvent en général à un niveau inférieur à celui des hautes mers En temps ordinaire, le niveau des eaux du Furnes-Ambacht est maintenu en moyenne à la cote + 2 m. 54 par rapport au (z) d'Ostende et celui de la grande wateringue de l'Ouest à la cote + 2 m. 39; à l'époque des grandes crues, le niveau des eaux de ces territoires peut

(1) Actuellement ces deux pertuis aval avec portes sont remplacés par quatre pertuis avec vannes de même ouverture totale.

s'élever à 0 m. 75 au-dessus de leurs étiages normaux et beaucoup de terrains sont alors inondés.

Le déversoir du Furnes-Ambacht et celui du Vladsloo-Ambacht sont exclusivement destinés au desséchement des terres des wateringues.

Sur la rive gauche du chenal du port, à environ 900 mètres en aval des écluses de l'arrière-port, se trouve l'*ancienne écluse de Furnes* qui a une ouverture de 5 m. 60 et dont les buscs se trouvent à environ 0 m. 45 + (z) : elle est pourvue de deux paires de portes de flot (dont une à l'amont et une à l'aval) et d'une paire de portes d'ebbe à l'aval (la paire de portes d'ebbe amont a été supprimée lors de l'établissement du pont qui livre passage au railway Nieuport-Ville à Nieuport-Bains). Cet ouvrage, qui servait autrefois à la navigation et à l'écoulement des eaux du Furnes-Ambacht, n'est plus guère utilisé que pour l'évacuation des eaux surabondantes, notamment pour celles du territoire compris entre le canal de Dunkerque à Nieuport et les dunes.

On peut juger, d'après ce qui précède, de la masse d'eau qui s'écoule pendant les saisons pluvieuses par le chenal de Nieuport.

Le quai de Nieuport se termine à l'emplacement occupé précédemment par le « Long pont », qui était établi au-dessus du chenal et appartenait à la route d'Ostende à Nieuport. Cette route donnait accès, au moyen d'un pont, à l'ouvrage à cornes dont nous avons parlé plus haut et dont les fossés convenaient parfaitement à l'élevage du poisson : de là le nom de « Palingbrug » ou Pont aux Anguilles donné à un établissement qui précédait le « Long pont ». Ce dernier ouvrage, dont l'ouverture n'était plus en rapport avec le débouché des nouvelles écluses et des déversoirs construits au fond du port pour l'évacuation des eaux du pays environnant, a été démoli lors de la crue de l'Yser de 1880 (1) ; avant la guerre, le passage de la route précitée se faisait par les ponts de ces écluses et déversoirs (2).

---

(1) Depuis l'armistice le « Long-pont » a été rétabli sous des dimensions plus fortes qu'autrefois.

(2) Pierre De Mey, *Etude sur l'amélioration et l'entretien des ports en plages de sable et sur le régime de la côte en Belgique.*

VI. — Notre armée qui, du 16 jusqu'au 23 octobre 1914, défendit seule la route d'Ostende à Ypres entre Slype et Dixmude, puis la ligne de l'Yser, ne connaissait pas Nieuport ni son formidable outillage d'écluses, de déversoirs, de portes et de vannes, ni le réseau de canaux et watergangen qui barra la route de Dunkerque et de Calais, sauva l'armée belge et permit aux armées alliées de se masser derrière l'Yser et d'arrêter le choc ennemi.

Cependant il ne manquait pas de précédents historiques qui démontraient la possibilité d'arrêter l'adversaire en inondant le pays.

Le 7 janvier 1602, vers le soir, l'archiduc Albert, qui assiégeait Ostende aux mains des Hollandais, fit donner l'assaut à la place. Après une lutte corps-à-corps qui se prolongea pendant deux heures avec un effroyable acharnement, les assiégés ouvrirent subitement les écluses et inondèrent une partie des environs de la ville. Les troupes hispano-belges, se trouvant prises dans les eaux, abandonnèrent huit cents morts sous les murs d'Ostende et se sauvèrent précipitamment. Ambroise Spinola fit, au moyen de fascines, construire des chaussées au travers des inondations, et ordonna que la ville fût bombardée avec des boulets qui pesaient de trente à cinquante livres. Les assiégés furent enfin contraints de se rendre faute de terrain pour combattre, car tout avait été abattu par le canon, la bombe et la mine. Ostende ne présentait plus à l'œil effrayé qu'un monceau de cendres. La capitulation, signée le 20 septembre 1604, accorda à la vaillante garnison tous les honneurs de la guerre (1).

En 1646, les Espagnols, voulant empêcher la marche en avant de l'armée française qui venait de s'emparer de Gravelines et couvrir les villes de Bourbourg, Mardyck et Dunkerque, prirent une résolution énergique mais désastreuse: dans la nuit du 4 septembre, le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, sur les ordres de son supérieur, le marquis de Caracena, ouvrit les écluses et rompit les digues qui protégeaient le pays, et « par ce moyen inonda tellement le pays qu'il ne paraissait presque plus de terre en ces quartiers ». En une nuit les moëres furent inondées, et l'œuvre de desséchement détruite. On assure qu'un certain nombre de personnes périrent. Quant aux récoltes, aux arbres, aux fermes, aux maisons, tout

(1) Th. Juste, *Histoire de Belgique*, tome II, p. 119.

fut anéanti. L'église résista et, seul, son clocher émergeant des eaux rappela qu'il y avait eu là un territoire riche et prospère. Cependant Dunkerque succomba devant le duc d'Enghien le 8 octobre 1646, lorsque les ingénieurs français eurent trouvé le moyen de faire écouler les eaux. Mais les moëres étaient redevenues pour de longues années les deux lacs d'autrefois (1).

En 1793, l'armée autrichienne, après avoir battu Dumouriez à Neerwinden près de Landen, reconquit toute la Belgique. Rien n'arrêtait plus la marche victorieuse des Impériaux, auxquels s'étaient joints les Anglais et les Hollandais, lorsque le duc d'York fut détaché avec des forces considérables pour assiéger la ville de Dunkerque dont l'Angleterre ambitionnait la possession. Tout le nord de la France fut recouvert par les eaux de la mer sur l'ordre des commandants militaires qui ouvrirent les écluses de Dunkerque, de Gravelines et de *Nieuport*. Le duc d'York fut forcé de lever le siège de Dunkerque; il fut battu à Hondschoote et contraint à la retraite (8 septembre 1793) (2).

Ces souvenirs historiques étaient restés présents à la mémoire des habitants de la Flandre maritime; et dès 1912-1913, nous affirme-t-on, les journaux locaux avaient envisagé l'inondation des terres basses comme moyen de défense en cas d'invasion du territoire belge par l'ennemi.

Néanmoins les autorités supérieures, se fiant aux garanties assurées par le traité du 19 avril 1839 que Bethmann-Hollweg qualifia en août 1914 de « *scrap of paper* », chiffon de papier, ne prévoyaient pas les ressources que pouvaient offrir les polders et les wateringues le jour où notre neutralité serait violée; et à l'Ecole militaire on se contentait d'enseigner que le terrain des Flandres n'était pas propice à la guerre de manœuvres.

Ces simples considérations expliquent les hésitations qui ont marqué le début de la campagne dans les régions du Furnes-Ambacht en 1914.

« Il ne faut pas oublier que les notions qui viennent d'être exposées sommairement, écrit le lieutenant général baron Greindl,

---

(1) Marcel Dolez. *Les Moëres en France et en Belgique*, p. 113.
(2) Moke. *Histoire de la Belgique*, p. 481.

n'étaient pas du tout familières à l'armée, au moment où elle tenta le sort des armes sur l'Yser. C'est là l'explication toute naturelle de quelques erreurs et tâtonnements, surtout lorsque les décisions durent être prises sans permettre une reconnaissance approfondie et des calculs hydrauliques (1). »

Le manque d'études préalables est justifié par l'un des officiers supérieurs de l'état-major qui s'exprime comme suit :

« Personne dans l'armée belge, personne dans aucun pays du monde, sans doute, n'avait entrevu la possibilité, pour nous, de devoir défendre un jour la position de l'Yser contre un ennemi venant de l'Est; c'est dire que jamais non plus, avant octobre 1914, les études de l'état-major belge ne s'étaient portées dans cette idée sur les caractéristiques du Furnes-Ambacht et, en particulier, sur son régime hydrographique. Je me hâte de le dire, les Allemands ignoraient, eux aussi, tout de cette région (2). »

VII. — L'armée belge, après la retraite d'Anvers, n'avait fait que toucher Bruges; et, renonçant à défendre Ostende, elle se repliait à petites marches vers l'Yser, où elle s'installait le 16 octobre 1914.

Munie d'une artillerie insuffisante, dépourvue d'avions, elle va néanmoins tenir jusqu'au 4 novembre contre trois corps d'armée allemands possédant des pièces lourdes, c'est-à-dire contre une force dix fois supérieure en nombre, pourvue d'un armement perfectionné. Dès le début, nos régiments avaient reçu comme renfort une brigade de 6,000 fusiliers marins français, défendant Dixmude et, à partir du 24 octobre, la 42e division d'infanterie française, commandée par le général Grossetti, intervint dans la défense de l'Yser.

Le champ de bataille est le pays compris entre les collines de Kemmel et de Cassel, la ville de Dixmude et le bourrelet de dunes du littoral, vaste plaine conquise sur la mer et presque partout en contre-bas des eaux marines.

De cette cuvette émerge le remblai du chemin de fer de Dixmude à

---

(1) Lieutenant général baron Greindl. *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser pour tendre les inondations*, dans le « Bulletin des sciences militaires », 1920, p. 23.

(2) P. Nuyten, lieutenant-colonel d'état-major. *Rôle et genèse des inondations de l'Yser, en 1914*, dans le « Courrier de l'armée », 2 novembre 1919, p. 5.

Nieuport qui surplombe faiblement et coupe en diagonale tout le pays environnant.

Sous ce remblai passent de nombreux aqueducs, qui mettent en communication les cours d'eau en deçà et au delà du railway.

Cinq de ces aqueducs ont des dimensions qui valent d'être citées pour faire comprendre l'effort accompli lors de leur obstruction :

Celui du Slijkvaart ou Bras mort mesure 9 mètres de largeur;
Celui du Ramscapelleleed 4 à 5 mètres;
Celui du Proostdijk ou Venepevaart 7 à 8 mètres;
Celui du Beverdijkvaart 7 à 8 mètres;
Celui du Bertegat ou Vlaavaart 6 mètres.

La plaine où la lutte s'engage représente une vaste toile d'araignée dont chaque fil est un ruisseau, un fossé d'écoulement ou toute autre voie d'eau faisant partie du drainage méthodique organisé par l'administration du polder.

Dès le 17 octobre, le feu éclate partout; et les Allemands, établis à l'est de Saint-Georges, prennent en enfilade et même à revers la ligne de tranchées belges qui longe le fleuve jusqu'à Nieuport. Les pertes sont terribles, la situation est angoissante.

Le 21 octobre, vers 8 h. 30, le lieutenant général Dossin, commandant la 2e division de l'armée qui défendait Nieuport, donne l'ordre d'inonder le bassin compris entre le canal de Plasschendaele et l'Yser par l'introduction de la mer dans la crique de Nieuwendamme.

L'inondation de la crique de Nieuwendamme s'étendit sur 3 kilomètres; ce fut le premier emploi de l'eau de mer au cours de la bataille de l'Yser, mais, nous avons lieu de croire qu'il ne donna pas le résultat espéré.

« Notre armée qui luttait avec opiniâtreté depuis plus de huit jours était à bout.

« Les effectifs étaient réduits d'un tiers; aucune réserve n'était disponible. Devant cette situation notre haut commandement prit la décision d'où devait sortir le salut » (1).

---

(1) Major Umé. *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser, pour tendre les inondations*, dans le « Bulletin des Sciences militaires », septembre 1920, p. 337.

Les généraux français, dans leur ardent désir d'une offensive immédiate, le long du littoral vers l'Est, craignaient que l'inondation ne les gênât fort (1) ; cependant ils comprenaient toute l'importance que présentait la position de l'Yser, ainsi qu'en témoigne la lettre du général d'Urbel, commandant du détachement d'armée de Belgique (D. A. B.), que l'amiral Ronarc'h reçut le 24 octobre :

« Il est de la plus haute importance que l'occupation de la ligne de l'Yser par les armées alliées soit maintenue coûte que coûte. Il y va de notre honneur d'aider les Belges dans cette tâche jusqu'à l'extrême limite de nos moyens (2). »

De plus, il importait de briser la force d'attaque de l'ennemi, afin de l'empêcher de concentrer tous ses efforts sur Ypres.

Les Belges prirent leur part dans l'œuvre commune d'affaiblissement des forces allemandes; mais, après avoir épuisé tous leurs moyens de résistance, ils recoururent à une manœuvre commandée par la nature même du sol qu'ils défendaient si vaillamment.

Le but à atteindre, c'était de se cramponner au remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport, d'inonder l'espace compris entre ce railway et la digue Ouest de l'Yser, tout en préservant de l'inondation l'armée belge elle-même. Pour mener ce travail à bonne fin, il fallait une connaissance approfondie des lieux et des moyens dont on disposait en vue d'atteindre ce double résultat : empêcher l'ennemi d'avancer par l'envahissement des eaux et mettre nos troupes à l'abri de ces mêmes eaux.

« Le 25 octobre, écrit le lieutenant-colonel Nuyten, pendant que là-bas, dans les plaines marécageuses, nos héroïques troupes bravaient la mitraille et luttaient avec la ténacité du désespoir, mes idées se reportèrent à nouveau sur l'inondation.

« Si nous parvenions à couvrir d'un blanc d'eau les polders entre l'Yser et le chemin de fer, notre armée serait sauvée et la porte vers Calais, déjà entr'ouverte, définitivement verrouillée.

« Mais comment réaliser cette inondation au seul détriment de l'ennemi ? J'ignorais tout du régime des eaux des polders, mais je ne

---

(1) Rapport sur les opérations de l'armée anglaise par le Maréchal French, cité par le lieutenant-colonel Nuyten.

(2) Vice-amiral Ronarc'h. *Souvenirs de la guerre*, tome I, p. 85.

doutais pas qu'il n'y eût moyen d'inonder les plaines, puisque l'existence des wateringues n'avait d'autre but que de mettre ces riches pâturages à l'abri des inondations. »

A défaut d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et de la wateringue qui avaient quitté la région, l'homme le mieux au courant de la question était, au dire de M. L. Bourgoignie (1), l'éclusier Gérard Dingens: à plusieurs reprises, il avait donné des indications détaillées à des officiers qui, probablement, n'ont pas bien saisi les explications techniques de cet agent. Mais G. Dingens avait reçu des militaires belges l'ordre de délaisser son poste, de même que les éclusiers adjoints (2), et l'on avait négligé de s'informer des localités où ces agents se rendaient, de manière à pouvoir les retrouver facilement en cas de besoin. Non seulement il manquait le personnel dont le concours aurait permis d'effectuer plus rapidement les manœuvres d'eau qui devaient finalement triompher, mais il manquait encore les documents propres à renseigner sur la nature des manœuvres les plus efficaces.

Dans ces circonstances, l'état-major belge s'adressa à Charles-Louis Cogge, surveillant des travaux de la wateringue du Nord de Furnes (3), qui connaissait notamment les emplacements des divers ouvrages à boucher sous le chemin de fer de Nieuport à Dixmude, et qui, en outre, connaissait tout le régime hydrographique de la région pour avoir travaillé sous la direction de la wateringue pendant une période de trente ans. Cogge savait qu'en ouvrant à marée montante les vannes du canal d'évacuation du Furnes-Ambacht, les eaux de la mer envahiraient la plaine.

Dans sa première entrevue avec l'officier qui lui montrait les

---

(1) M. L. Bourgoignie, dont un important rapport est cité plus bas, a été, en qualité d'ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé pendant treize ans du service des voies navigables du bassin de l'Yser, et il a eu, par conséquent, l'occasion d'apprécier la valeur et la compétence des agents de ce service.

(2) Le personnel des écluses de Nieuport est resté à son poste jusqu'au 19 octobre 1914.

(3) Charles-Louis Cogge, né à Furnes le 31 janvier 1855, fut enrôlé comme simple ouvrier dans l'une des équipes de la wateringue en 1885; quinze jours plus tard, il fut nommé contremaître et, en 1894, surveillant des travaux. Il continua à exercer ces fonctions jusqu'au jour de son décès, survenu le 15 juin 1922.

cartes de l'état-major, — c'était le dimanche 25 octobre, vers 11 h. 1/2, — Cogge ne parvint pas à renseigner suffisamment celui-ci; mais, l'après-midi du même jour, il revint à l'hôtel de ville de Furnes avec d'autres cartes dont il possédait tous les éléments et sur lesquelles il put donner les explications techniques les plus détaillées (1).

« Pour inonder la plaine il fallait faire déborder, par apport des eaux de la mer, les innombrables cours d'eau et fossés de la région. Mais cet afflux se porterait aussi bien à l'Ouest du chemin de fer qu'à l'Est, du fait de l'existence de nombreux aqueducs sous le remblai de la voie ferrée. Nous allions donc de la sorte inonder et les terrains occupés par les Allemands et ceux où se trouvaient nos troupes; Cogge n'y voyait pas de remède. C'est alors, écrit le lieutenant-colonel Nuyten, que je lui dis : « Et si cependant on bouchait tous les aqueducs du remblai du chemin de fer? » «Alors, répondit Cogge, vous pourriez inonder rien qu'à l'Est de la voie ferrée, mais c'est un ouvrage énorme. »

L'idée de tendre l'inondation devant notre front devint une réalité. L'armée belge ne reculerait pas, les Allemands ne passeraient pas.

Grâce aux renseignements fournis par Cogge, le Roi put encore prescrire le même jour aux troupes du génie d'aveugler à l'aide de sacs de terre les 4 grands (2) et les 23 petits aqueducs sous le remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport.

La besogne nocturne fut particulièrement pénible et meurtrière. « L'ennemi était à 400 mètres et les balles sifflaient à travers la mitraille de son artillerie qui martelait le chemin de fer sans relâche. Honneur aux nombreux héros anonymes morts à cette tâche périlleuse !

« Les travaux se poursuivirent avec fébrilité pendant la journée du 26 octobre. »

---

(1) Ces cartes sont:

1° La carte de la wateringue du nord de Furnes, à l'échelle de 1/40,000, dressée par l'ingénieur Ad. de Hoon, en 1885;

2° La carte en quatre feuilles, à l'échelle de 1/20,000, dressée par le directeur des travaux, Ch. Leper, en 1911.

(2) L'aqueduc du Bras-mort fut laissé ouvert; on établit une diguette en terre sur la rive sud du Koolhofvaart et on exhaussa le barrage de Hoon n° 1.

Tandis que ces travaux de préparation s'exécutent, la situation de l'armée belge devient alarmante; le service intensif, auquel les canons de campagne étaient soumis, avait mis de nombreuses pièces hors d'usage et épuisé les munitions; il ne restait plus que 161 coups par pièce à la 6e division d'armée, 100 à la 2e et 90 à la 4e.

Dans la soirée du 26, les troupes françaises, qui défendaient la tête de pont de Nieuport, se replièrent, à la demande du haut commandement de l'armée belge, sur la rive Ouest du chenal du port et du canal de Nieuport à Furnes. A 23 heures, le génie belge fit sauter le pont de ce canal sur l'ordre du commandant français de la défense de Nieuport.

Erreur fatale qui risqua de tout compromettre ! Loin d'abandonner Nieuport, nous devions à tout prix conserver cette tête de pont, qui commande les eaux de la mer et les eaux douces.

Le Grand Quartier Général belge, convaincu de l'impossibilité de manœuvrer les écluses et déversoirs du fond du port de Nieuport à cause des bombardements allemands et peut-être même de la proximité trop grande de l'ennemi, avait demandé au service des voies navigables à Dunkerque de donner une poussée d'eau de mer de Dunkerque vers Furnes. Il fut reconnu presqu'aussitôt que cette manœuvre contrarierait ou suspendrait la mise en exécution de certaines mesures que l'Administration française des Ponts et Chaussées avait commencé à prendre en vue de provoquer des inondations stratégiques du côté des moëres françaises, et qu'elle présenterait l'inconvénient grave d'entraîner la submersion d'une grande partie des territoires resserrés entre les dunes et le canal de Dunkerque à Furnes, tant en France qu'en Belgique. On était donc dans la nécessité de recourir à une autre mesure. L'ancienne écluse de Furnes étant accessible à raison de sa situation dans un endroit écarté, assez éloigné des écluses et déversoirs de l'arrière-port, on se résolut à ouvrir les portes de cet ancien ouvrage d'art pendant la nuit.

D'après l'exposé que fit le commandant Jamotte, au nom du général Wielemans, à M. L. Bourgoignie, inspecteur général des Ponts et Chaussées, mis à la disposition du Ministre de la Guerre (1), « le

(1) L. Bourgoignie, inspecteur général des ponts et chaussées, rapport de mission, *Les inondations de l'Yser en octobre* 1914, dans les « Annales des Travaux publics de Belgique », 1923, p. 210.

but de l'autorité militaire n'était pas de submerger complètement le terrain, mais de le détremper, de l'imbiber d'eau, de façon à rendre difficiles les mouvements de troupes, les transports de canons et de munitions et les charriages de matériel divers; il pouvait suffire de remplir les watergangen et fossés à pleins bords, sauf à provoquer la formation de quelques nappes d'eau de-ci de-là dans les dépressions du terrain. La mesure pouvait, pour le début, se borner au territoire compris entre l'Yser et le chemin de fer de Nieuport à Dixmude ».

L'inspecteur général des Ponts et Chaussées fit remarquer « qu'il considérait l'utilisation de l'ancienne écluse de Furnes comme un pis-aller non exempt de danger, surtout lors des poussées d'eau de mer aux époques des marées de vives eaux, à cause de l'état précaire du siphon du Kruisvaart; et il insista sur l'opportunité de faire, aussitôt que possible, des tentatives pour faire fonctionner le déversoir du Furnes-Ambacht, qui est d'une puissance de débit beaucoup plus considérable et qui présente le grand avantage d'être pourvu de vannes au lieu de portes, — mode de fermeture qui permet de mieux régler le fonctionnement de l'ouvrage selon les besoins, attendu qu'on peut augmenter ou diminuer le débit de celui-ci en variant le nombre de vannes à lever ou la hauteur de levée de tout ou partie des vannes ».

Pour accomplir la tâche difficile qui avait été envisagée, il aurait fallu des agents capables de donner sur place toutes indications utiles au sujet des précautions à prendre pour effectuer la manœuvre des portes et des vannes des écluses et des déversoirs.

Cet entretien décisif eut lieu le 28 octobre au commencement de la matinée. La bataille durait depuis le 16 et l'eau venait à peine de faire son apparition, soit après douze jours de luttes continuelles. Sur 48,000 combattants l'armée belge avait 14,000 tués et blessés.

L'Empereur allemand était arrivé à Thielt pour assister au triomphe de ses troupes; les plus puissants canons étaient amenés contre le front belge, et de nouveaux régiments, composés principalement de jeunes universitaires, affluaient sans cesse de Berlin.

Cependant, les efforts des troupes du génie avaient abouti le 26 au soir : les aqueducs sous le remblai du chemin de fer étaient obstrués; on pouvait donner accès aux eaux de la mer vers le polder.

Pour les introduire dans la cuvette qui avait été préparée à cet effet, le commandement de l'armée belge avait ordonné, comme nous l'avons vu, d'ouvrir l'ancienne écluse de Furnes qui n'était plus guère employée depuis trente-cinq ans.

Malheureusement la tentative faite pour en manœuvrer les portes dans la nuit du 26 au 27 octobre ne réussit pas. Dans l'obscurité les vantaux de flot n'avaient pas été suffisamment rabattus dans leurs enclaves, de sorte qu'ils se refermèrent violemment sous la poussée des eaux de la marée agissant comme un coin entre chaque vantail et le bajoyer correspondant.

La manœuvre elle-même présentait d'ailleurs ce grand défaut que les cantonnements et les installations diverses de l'armée belge dans la région d'Adinkerke commençaient à être envahis par les eaux.

Néanmoins le plan qui avait été arrêté fut poursuivi; les portes furent ouvertes dans la nuit du 27 ou 28 octobre mais, malgré plusieurs manœuvres répétées, les eaux montèrent bien lentement, le canal d'amenée étant étranglé en trois endroits : au pont de la route d'Oostduinkerke, au pont de l'Arche, et au siphon sous le canal de Nieuport à Furnes.

Enfin on eut recours à la suprême manœuvre qui assura le succès. Néanmoins il fallut passer encore par des péripéties émouvantes avant d'en arriver à la solution définitive.

« Dans la soirée du 28 octobre, vers 23 heures, sur les conseils du batelier Henri Geeraert, une tentative d'ouverture des vannes du déversoir du Furnes-Ambacht fut faite par le capitaine commandant du génie Borlon. Le débit de cet ouvrage étant de dix à douze fois plus fort que celui de l'écluse (l'ancienne écluse de Furnes), son emploi eût fortement accéléré l'inondation.

« Cette manœuvre fut arrêtée en cours d'exécution. Les vannes du déversoir n'étaient plus dans nos lignes et l'on craignait que les Allemands ne s'aperçussent des manœuvres qu'ils auraient pu empêcher et même retourner contre nous, en utilisant les vannes pour renvoyer à la mer l'eau que l'on introduirait par l'ancien canal de Furnes. »

« Néanmoins, comme dans la journée du 29 octobre la situation de l'armée belge était devenue très critique, le commandement n'hésita

pas à commander cette manœuvre (l'ouverture du déversoir du Furnes-Ambacht) ; on se décida à jouer le tout pour le tout. »

Le capitaine Umé entreprit d'aller ouvrir les vannes.

Dans le récit très sobre qu'il fait de son exploit, l'auteur écrit :

« Il s'agissait cette fois d'une réelle expédition à exécuter en avant des lignes. Le capitaine Umé du génie en fut chargé; et, dans la nuit du 29 au 30 octobre, accompagné du caporal Ballon, du batelier Henri Geeraert (1), des soldats Coppe et Van Belle, ainsi que d'un peloton de carabiniers cyclistes, commandé par le lieutenant Lupsin », il se rendit dans la tranchée à proximité du débouché du canal de Furnes à Nieuport.

A ce moment, la fusillade se mit à crépiter tout le long de la tranchée occupée par les troupes françaises qui, dans la soirée du 26, s'étaient repliées sur la rive Ouest du chenal du port. Les sentinelles venaient de donner l'alerte; elles avaient cru apercevoir des Allemands sur la plate-forme des écluses.

Le capitaine Umé chercha à percer l'obscurité, mais il n'aperçut que les bornes en pierre servant d'appui à la lisse du garde-corps des écluses. Les moments étaient comptés : pour lever les vannes, il fallait profiter du court espace de temps pendant lequel les eaux de la mer se trouveraient au même niveau que les eaux de l'intérieur, sinon la pression due à la dénivellation aurait empêché les vannes de glisser dans leurs rainures.

Le 29 octobre 1914, à 19 h. 30, les cinq hommes manœuvrent les crics qui servent à lever les vannes; les pertuis sont ouverts et livrent passage au flot, sans que les Allemands, qui n'étaient qu'à une distance de 400 mètres, s'aperçoivent de l'opération qui sera le salut de l'armée belge.

Aussitôt l'opération terminée, les vaillants pionniers se retirèrent pour revenir six heures plus tard afin de descendre les vannes à marée baissante.

Malgré l'eau qui commençait à se répandre dans la plaine d'une étendue de 30 kilomètres, les Allemands parvinrent, comme nous allons

---

(1) En récompense de sa belle conduite pendant la guerre, Henri Geeraert a été nommé éclusier-barragiste à Nieuport, au traitement maximum de 5,200 francs, sans compter toutes indemnités accessoires.

le voir, le 30 octobre, à franchir le remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport et à s'emparer de Ramscapelle.

Pendant ce temps que se passait-il sur la rive Est de la rivière ? La relation de la bataille de l'Yser, publiée par ordre de l'état-major de l'armée de campagne allemande (1), nous l'apprendra :

« C'est le 30 octobre 1914, au matin, que le coup de grâce devait être porté à l'ennemi. A 6 h. 30, l'assaut commence... Nos forces parvinrent à occuper la partie Est de Pervyse et à atteindre la ligne du chemin de fer; un régiment progressa même jusqu'à Ramscapelle. *La force de la défense était brisée.* Les aviateurs renseignaient des colonnes battant en retraite vers Furnes. Ni les canons des cuirassés, croiseurs et torpilleurs anglais, qui tiraient de flanc d'une distance de 17 kilomètres, ni les incessantes contre-attaques des divisions franco-belges ne purent arrêter les troupes victorieuses de von Beseler. Le 30, au soir, Ramscapelle était complètement en notre pouvoir. La bataille continuait très âpre.

« Elle devait être reprise le lendemain. Mais, le soir, à 11 h. 30, l'officier d'état-major de la 6e division de réserve annonçait que, par suite de la hausse continuelle de l'eau, l'attaque ne pouvait être poursuivie.

« Qu'était-il arrivé? Nos soldats, avec un merveilleux esprit de sacrifice, restèrent avec de l'eau jusqu'aux chevilles, même en certains endroits jusqu'aux genoux. C'est à peine si, dans la boue argileuse, ils pouvaient lever les pieds. Celui qui, par suite du terrible feu de l'artillerie et des mitrailleuses, voulait se coucher, était perdu.

« On supposa que la pluie des derniers jours était la cause de la hausse de l'eau, et on espéra que l'excellent système de canaux de drainage aurait tôt fait d'écouler le flot. La crue empêcha bientôt l'arrivée des voitures de la Croix-Rouge et des munitions; cependant la volonté de vaincre des Allemands ne prit pas garde à ces difficultés.

« Mais, lorsque les courageux assaillants de la ligne du chemin de fer regardaient en arrière, ils voyaient que tout le terrain derrière eux était inondé. Les prairies étaient recouvertes d'une couche jaune et boueuse. Les ruines des fermes et les rangées des arbres indiquaient seules l'emplacement des routes et des chemins. Il est évident

(1) Otto Schwink, capitaine de réserve. *La bataille de l'Yser.* Traduction de l'état-major de l'armée belge. Institut Cartographique, Bruxelles, 1919.

que l'ennemi avait ouvert les écluses du canal (1) et appelait la mer à son aide. L'avance de von Beseler avait été reconnue comme le moment critique par le commandement ennemi. Toutes les réserves avaient été opposées à l'assaillant.

« Inutile ! Si les Allemands parvenaient à rejeter les Belges et les Français épuisés, la route de Dunkerque et de Calais était libre. Tantôt amicalement, tantôt impérativement les Alliés avaient dit aux Belges : « Tenir. » Mais les Belges ne pouvaient soutenir le choc des vainqueurs d'Anvers, pas plus qu'ils n'avaient pu le faire à l'abri des murs de la forteresse; leur force était brisée.

« A l'instigation des Anglais et des Français, le roi Albert se décida finalement à employer l'ultime moyen et à inonder son beau pays sur de grandes étendues.

« Lentement la nappe d'eau s'était élevée et le 30 octobre au soir, au Nord de Dixmude, l'*Yser avait quitté son lit,* sauf en de rares endroits. Les défenseurs menacés s'assuraient de nouveau leur sécurité en faisant dévaster par les flots leur pays et ses constructions.

« Le général von Beseler reconnut vite le danger que couraient les braves qui se trouvaient au delà du canal (2) : derrière eux s'étendait déjà une nappe d'eau large de 2 ou 3 kilomètres. La décision lui fut pénible, excessivement pénible à prendre; il fallait abandonner l'attaque, évacuer en grande partie la rive Ouest du canal (3).

« La nuit même l'ordre fut donné et exécuté.

« La dangereuse retraite s'accomplit brillamment malgré la difficulté de l'orientation dans ce terrain transformé et malgré le violent tir ennemi sur les passerelles de l'Yser. Pas un canon, pas un blessé ne restèrent aux mains de nos adversaires. Le mouvement fut si bien opéré que l'ennemi ne s'aperçut que bien tard de notre départ.

« Le gros des troupes allemandes prit position le 31 octobre à l'Est de l'Yser. Au-dessus de Nieuport et au Nord jusqu'à la côte, il ne resta qu'un bataillon et une batterie de canons sur la ligne Westende-Mannekensvere-Schoore-Kasteelhoek; on rechercha une nouvelle ligne de défense; par suite de l'étendue de l'eau à l'Ouest de l'Yser on ne pouvait songer à reprendre la bataille.

« Un corps de réserve essaya le 31 octobre et le 1er novembre de con-

(1) (2) (3). Il s'agit de l'Yser canalisé.

tinuer son attaque vers le Sud pour occuper la tête de pont de Dixmude; mais, là aussi, l'eau qui montait toujours empêchait bientôt tout mouvement, et ces braves troupes durent plier devant les éléments et battre en retraite derrière l'Yser.

« Cela fut fait pendant le clair de lune de la nuit du 1er au 2 novembre, sans que l'opération fût dérangée par l'ennemi qui, très épuisé, restait immobile dans ses positions. Dixmude resta occupée par les Français. »

Ici s'arrête le récit de l'état-major allemand : il prouve que l'ennemi se faisait une fausse idée de la manœuvre d'eau opérée par notre armée.

Les Belges, encouragés par le succès de l'opération qui avait été mise à exécution dans la nuit du 29 au 30 octobre, ne se contentèrent pas d'un succès partiel.

La manœuvre du déversoir du Furnes-Ambacht fut continuée en avant de nos lignes par le capitaine Umé, aidé de ses quatre braves, le 30 et le 31 octobre ainsi que le 1er novembre. A cette date l'inondation fut définitivement tendue.

Le lendemain, 2 novembre, c'était la pleine lune, à 11 h. 58 du soir; on peut se représenter les effets de cette submersion, lorsqu'on songe que beaucoup de terrains entre l'Yser et le railway ne se trouvent qu'à une altitude de 3 à 4 mètres au-dessus du (z), alors que les marées hautes de vives eaux atteignent environ la cote 5 mètres + (z) et parfois même davantage.

Comme on vient de le voir dans le récit allemand, le 31 octobre les troupes belges, aidées du contingent français sous le commandement du général Grossetti, reprirent Ramscapelle en rejetant les Allemands dans les terrains fraîchement inondés.

« Le 3 novembre, des reconnaissances belges atteignirent Lombartzyde qui fut occupée le 4 novembre par le 7e de ligne. Nos troupes réoccupèrent la tête de pont de Nieuport, protégeant de la sorte tous les ouvrages hydrauliques qui donnaient à l'armée belge la maîtrise du régime des eaux depuis Nieuport jusqu'à Ypres.

« Depuis lors et jusqu'au 28 septembre 1918, jour de notre offensive finale, l'inondation, soigneusement entretenue et placée techniquement sous la surveillance de la compagnie des sapeurs mariniers, a couvert la plus grande partie du front de l'armée belge contre les

attaques en masse des Allemands. Après nous avoir procuré le temps de réorganiser notre armée, de l'aguerrir au cours des bombardements journaliers et des attaques partielles intermittentes, l'inondation nous permit, malgré nos faibles réserves d'alimentation, de disposer jusqu'à la fin des hostilités d'une force armée qui sut remplir vaillamment son rôle et qui, prenant part à l'offensive de la délivrance, entraîna ses drapeaux à la glorieuse victoire. » (1).

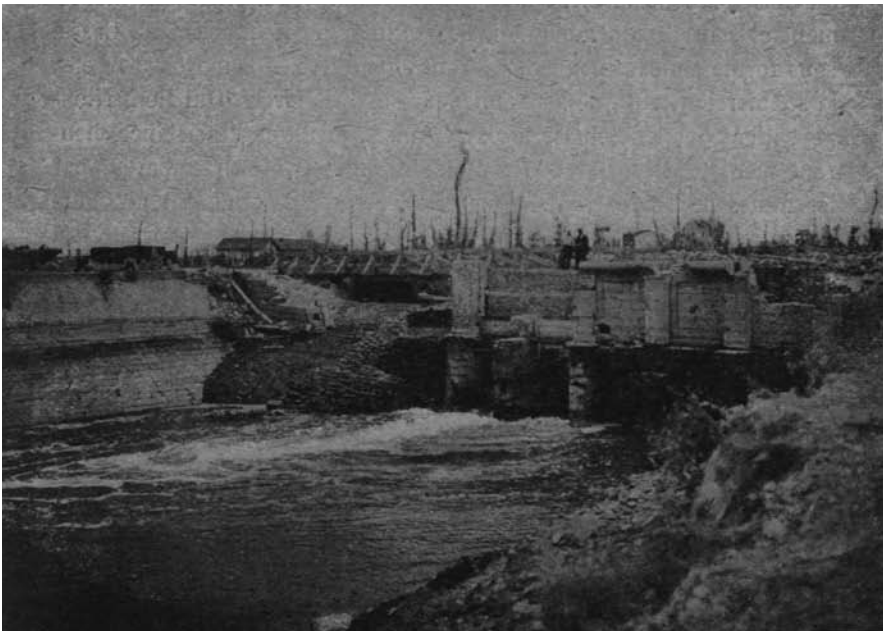

Déversoir du Furnes-Ambacht. Vue d'aval, en 1919.

Que l'on se figure l'effet de l'opération tentée et menée à bonne fin par le capitaine Umé!

A l'heure du flot les vannes du déversoir du Furnes-Ambacht sont levées : la mer entre, forçant les eaux douces du canal et de ses tributaires à refluer; et la mer ne redescend pas : les vannes ont été

(1) Major Umé, *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser*, voir *supra*.

abaissées. Désormais les eaux douces, qui accourent de partout dans le bassin de l'Yser, n'auront plus d'écoulement; elles ajouteront lentement, inlassablement, leur apport à celui de la marée; peu à peu elles déborderont les rives des canaux d'évacuation, gagneront les *trekgrachten* et les *watergangen*, prendront tout le polder dans leurs mailles. C'est une montée sournoise, muette, sans arrêt, sur un sol déjà imbibé, gonflé comme une éponge et incapable d'absorber une goutte d'eau de plus. Toutes les précipitations qui tomberont là, qu'elles viennent du ciel sous forme de pluie (et il pleut lamentablement et sans discontinuer) ou des collines de Kemmel et de Cassel sous forme de torrents, demeureront en surface. Nul moyen d'arrêter la submersion tant que les vannes ne sont pas levées. Qui tient Nieuport, tient par ses écluses le pays. Ainsi s'explique l'insistance, heureusement tardive, que mettront les Allemands à s'en emparer; par les dunes de Lombartzyde et de Middelkerke, ils tenteront une surprise qui réussirait peut-être sans la coopération que prêtera tout à point aux forces belges la flotte anglo-française; sous le feu des monitors, l'attaque allemande devra reculer et ne parviendra pas à mettre la main sur le jeu d'écluses de Nieuport. L'inondation continuera.

Quand ses dernières mailles seront nouées, toute la trame ourdie, elle s'étendra en demi-cercle sur une zone de 30 kilomètres carrés et cette immense lagune artificielle, large de 4 à 5 kilomètres, profonde de 3 à 4 pieds, où des escadrons et des batteries légères pourraient donc à la rigueur s'engager, si les brusques dépressions des *trekgrachten* et des *watergangen* n'y ouvraient à chaque pas des trappes invisibles, constituera le plus imprenable des fronts de défense, un barrage liquide défiant toutes les attaques. Dixmude, à l'extrémité de cette lagune, sera une sorte de mince et basse presqu'île à l'ancre sur une mer immobile, sans vagues, sans flux ni reflux, piquée de têtes d'arbres, de toits de fermes noyées et promenant sur ses eaux mortes, au fil d'une insensible dérive, des cadavres ballonnés de soldats et d'animaux, des casques à pointe, des culots de cartouches et des boîtes de conserves vides.

Le plan du grand état-major allemand était déjoué : il n'avait compté, pour atteindre Dunkerque, ni sur l'intervention de la flotte anglo-française qui l'empêchait de longer par les dunes le rivage de

la mer, ni sur les facilités qu'offrait à la défense l'inondation du bassin de l'Yser. La clé de la position n'était ni à Dixmude ni à Pervyse, ni à Ramscapelle, ni à Ypres, comme il l'avait cru; mais dans la poche du chef-wateringue qui garde les écluses de Nieuport (1).

Dans un ouvrage américain consacré au récit de la grande guerre, nous avons cueilli cette citation empruntée à un auteur, M. Gibbs :

« The Belgian resistance on the banks of the Yser is one of the « heroic things of all history. »

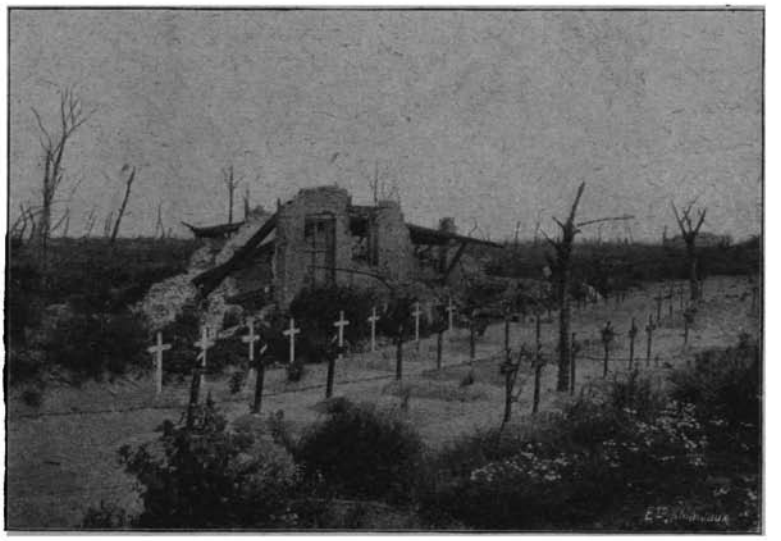

Cimetière français dans le redan, à Nieuport.

(1) Charles Le Goffic. *Dixmude*, dans la « Revue des Deux Mondes », 1915, tome II, pp. 381 et 389.

Les Anciennes Races Européennes et le Substratum des Nations Modernes

(à l'âge néolithique)

PAR

O. G. LECCA

Dans les notes qui suivent, nous avons tâché de donner un aperçu des races européennes qui constituent le fond, le substratum archaïque des nations modernes. C'est aux temps préhistoriques qu'on peut rencontrer les types encore purs de ces races, dont la différenciation se perd dans l'inconnu des âges quaternaires.

Nous sommes en Europe, au delà des premiers millénaires qui précèdent notre ère, bien au delà des commencements de l'histoire de ce coin de la terre, aujourd'hui le cerveau de l'humanité. Il y a cinq, dix mille ans.

Après de longs siècles de lent développement, qu'il faut grouper par centaines, l'homme est arrivé à la civilisation relative qu'il est convenu d'appeler âge de la pierre polie, dont les vestiges se retrouvent un peu partout en Europe. Né sur le sol même du continent, divisé depuis longtemps déjà en types distincts, l'homme européen se réunit en sociétés et tribus et forme à cette époque des peuples ou des groupements de peuples. Cette concentration sociale est achevée vers la fin de l'âge néolithique. Trois grands groupes ou races de l'espèce blanche (1), auxquelles s'ajoute une quatrième, occupaient le continent.

C'est le substratum le plus anciennement connu des peuples actuels de l'Europe.

---

(1) Nous envisageons l'*espèce homme* divisée en *sous-espèces* ou variétés (blancs, mongols, noirs, etc.), les espèces en *races* (européens blonds, méditerranéens, sémites, etc.), les races en familles ou *branches*.

Au delà de ces groupements, toute tentative de remonter à leur origine commune échoue. L'hypothèse seule essaye de combler l'inconnu.

Pour les âges paléolithiques, aucun point d'appui ne permet d'affirmer quelque chose de positif au sujet des races, dont l'industrie primitive se retrouve par-ci par-là. L'homme de Néanderthal, l'homme de Sussex, n'étaient pas des « hommes » dans le sens parfait de ce terme : ce sont des précurseurs. L'homme de Galley Hill ou de Brünn est déjà l' « homo sapiens »; celui de Cromagnon est mieux caractérisé. Mais leurs restes, et ceux d'autres types encore, ne nous enseignent rien sur la race ni sur les variétés des familles européennes, ni sur la manière et l'époque où se fit la différenciation de ces familles. Fort peu de conclusions peuvent être tirées de ces quelques fossiles qui nous ont permis de reconstituer l'homme paléolithique (1).

Monogénique ou polygénique, descendant d'anthropoïdes différents, connus ou disparus, ou d'un seul, l'homme en tant qu'espèce intéresse de près la biologie, qui parviendra peut-être à résoudre le problème de l'origine des trois grandes espèces humaines. Car la question de savoir si l'homme a paru et s'est développé sur un seul point du globe, — en Lémurie ou ailleurs, — ou sur plusieurs, est encore à résoudre.

Pour les hommes de l'espèce blanche, ce sont l'Europe, la Méditerranée actuelle, l'Asie antérieure ou l'Afrique du Nord, qui virent naître autrefois ces premiers individus hésitants et inconscients de la hauteur à laquelle certains de leurs descendants arriveraient par la pensée.

Mais un grand inconnu plane encore sur la longue suite de siècles qui couvre cette période sombre où l'existence de l'homme ne fut qu'un combat contre les forces naturelles et contre ses frères inférieurs en intelligence, les animaux de l'ère quaternaire.

Deux grandes familles semblent se partager alors l'Europe. A côté,

---

(1) La durée des âges préhistoriques échappe à toute précision. Considérer ces époques comme des tranches déterminées de la civilisation, est tout aussi arbitraire que d'admettre leur synchronisme chez des peuples différents par l'évolution ou la situation. La classification admise en préhistoire doit être limitée à l'Europe.

on trouve des traces d'infiltrations négroïdes (l'homme de Grimaldi) ou finnoises (l'homme de Furfooz), appartenant à d'autres espèces. Une certaine influence de ces derniers sur les populations blanches locales n'est pas exclue.

* * *

Il arriva un moment où les humains qui constituent l'antique population de l'Europe, vivant durant de longs siècles dans des conditions différentes, se développèrent avec des caractères particuliers et finirent par former des races. Y a-t-il vingt, cinquante mille ans ou plus, que cette évolution s'acheva? Nul ne sait.

Le fait est que, à l'âge néolithique européen, plusieurs familles ou races blanches, les unes blondes au crâne long, les autres brunes au crâne court, les autres de caractère mixte, vivaient sur le sol habité aujourd'hui par les peuples, ou mieux, les nations historiques qui en dérivent.

Nous y trouvons quatre variétés ou races, — les hommes blonds du Nord, les Méditerranéens, les Pélasges, les Celtes, — que nous allons caractériser plus loin.

Les migrations, le voisinage, les invasions, les juxtapositions pacifiques (infiltration, alliances) et jusqu'à l'influence du milieu, ont continuellement transformé, mélangé, atténué, renouvelé ces types, au point qu'aucun peuple n'a pu conserver intact le type primordial. L'européen moderne est un composé héréditaire de toutes ces races, avec une prédominance plus ou moins marquée de l'une ou de l'autre.

Il suffit d'un petit calcul pour montrer combien, ces causes aidant, l'homme actuel est un produit peu homogène :

En l'an 1 de notre ère, chacun de nous compte (en 57 générations) un nombre de 288,000,000,000,000,000 ancêtres ! Ce chiffre incalculable, qui se réduit en pratique à beaucoup moins à cause des individus qui se répètent dans notre ascendance, représente des millions de fois la population totale de l'Europe à l'époque du Christ. En faisant la part des aïeux communs et en ramenant ce chiffre à x individus, il ne s'ensuit pas moins que chaque Européen de nos jours peut descendre de tous les hommes de différentes races, vivant alors en Europe et même ailleurs. On peut déduire de là combien l'unité d'origine et de race, dont on fait tant de cas, est fictive.

De très lointaines hérédités trouvent souvent un écho en nous. Cela est prouvé scientifiquement et ne peut étonner. Tous les Pélasges, tous les Méditerranéens, tous les Germains, tous les Celtes des vieux temps, vivent en nous. Quant aux autres espèces humaines, qui sait ?

C'est le substratum ethnique primitif qui constitue en quelque sorte le principal cachet des peuples modernes, car le fond sur lequel se sont greffés continuellement des apports nouveaux a le mieux conservé et transmis son caractère jusqu'à nos jours.

Les nations modernes dans leur ensemble peuvent avoir eu un ou plusieurs substratum, selon la région qu'elles occupent. (La France, par exemple, a un substratum néolithique principal celte, un autre méditerranéen au sud, un autre germain au nord-est.)

Pour déterminer et connaître les races fondamentales primitives, quoique imparfaitement encore, il faut tirer également parti des éléments que l'anthropologie et ses branches, la géographie et la géologie (1), la linguistique, la tradition, l'archéologie, la préhistoire et les textes, — nous fournissent.

On ne peut se baser uniquement sur l'une de ces sources. L'anthropologie peut entraîner une conclusion erronée ou n'en entraîner aucune. La linguistique à son tour fait souvent fausse route, en groupant les familles humaines d'après les langues parlées, qui ont pu être empruntées à un peuple plus civilisé, voisin, envahisseur eu envahi. Ainsi le classement « indo-européen » est simplement linguistique : il se rapporte à une communauté de langue et non de race. Les divers peuples qui se servent des langues indo-européennes ou aryennes, depuis l'âge néolithique, ont certainement des origines diverses. Mais on ne peut contester que les « aryens » ont un tronc commun linguistique, la langue primitive parlée par un peuple disparu (de race

---

(1) Il ne faut pas perdre de vue que l'homme quaternaire (paléolithique) a été le contemporain des grands cataclysmes géologiques : la disparition du continent Atlantide, qui causa probablement la période glaciaire, en premier lieu. La mer Egée, l'Adriatique, la mer Tyrrhénienne, la Manche, la mer du Nord et la Baltique ont toutes envahi à cette époque des terres habitées par l'homme et ont changé la face de notre continent. Leurs flots cèlent peut-être l'énigme de nos origines.

blonde ou bien pélasge), duquel ils héritèrent ou empruntèrent les racines fondamentales de leur vocabulaire.

* * *

Les quatre races, sur les caractères particuliers desquelles nous allons jeter un coup d'œil, étaient socialement distinctes, il y a environ dix mille ans, lorsque l'une d'elles donnait naissance à la première grande civilisation du monde en Egypte, et lorsque les Pélasges inauguraient une civilisation différente qui allait fleurir dans les îles de l'Egée, en Asie, et sur notre continent à la fois. Les deux autres races se développent seulement au seuil des temps historiques, pour atteindre et dépasser même les premières aux temps modernes.

Au sujet de ces races et de leurs branches, nous ne devons pas perdre de vue que tous les *noms* qui servent à les désigner, sont conventionnels, étant de beaucoup postérieurs à l'époque qui nous intéresse. Ces noms, datant des temps historiques et transmis par les vieux auteurs, la plupart déformés, mal compris ou composés par eux-mêmes, n'ont qu'un intérêt de classement, donc très relatif. On attache généralement trop d'importance aux noms. Tel peuple ou tribu nous a été transmis sous plusieurs noms différents : de là une variété ethnique qui est une source de confusions pour l'âge du bronze et du fer. Nous n'avons aucune documentation sur l'âge néolithique européen; pour distinguer les races, nous emploierons soit les noms le plus anciennement connus par les historiens, soit une désignation adaptée à la situation géographique.

Avant d'aborder la classification que nous proposons, nous ne devons pas oublier les divisions anthropologiques plus connues. Celle de M. Ripley (*The races of Europa*), aussi scientifique que claire, peut s'appliquer, en traits généraux, aux anciennes races. Le savant américain distingue trois types : teutonique, alpin, méditerranéen (1).

La classification de M. Deniker, comprenant des types divers, en

(1) Cependant ce dernier doit être divisé : l'homme grand brachycéphale, au nez droit ou aquilin, de l'Illyrie, et l'homme petit, dolichocéphale, des îles méditerranéennes ou d'Espagne, sont deux types différents.

grande partie créés par des croisements, — six races principales et quatre secondaires, — quoique d'un réel intérêt au point de vue de l'anthropologie, ne peut être rapportée aux temps préhistoriques.

L'âge européen de la pierre polie, commencé il y a dix à douze mille ans, d'une étendue approximative de 70 siècles, a vu s'opérer la fusion, la transformation définitive des races organisées en tribus ou en clans. Nous avons dit que ces races, dont l'une au moins, — celle des hommes blonds, — doit être considérée comme indigène au quaternaire, peuvent être d'origine extracontinentale (Atlantide, Asie, Afrique), comme elles peuvent être nées en Europe. Les nombreux restes de l'homme quaternaire européen, montrent que toutes ont *pu* naître sur notre continent (et la race du nord semble être leur tronc commun et autochtone), ou bien qu'elles sont arrivées à des époques qu'aucune chronologie ne saurait déterminer.

Les hommes paléolithiques étaient encore peu nombreux partout, et rien ne prouve, avant la fin de l'âge du renne, qu'ils étaient groupés en peuples. On a exagéré l'importance des grandes migrations humaines aux âges reculés. Les hommes se répandaient simplement, selon les nécessités de leur vie. Ces *expansions* se faisaient lentement, par tribus. Quel indice nous permet de voir des nuées de peuples conquérants à ces âges? L'Europe s'est peuplée progressivement, et certainement pas de l'est à l'ouest.

Voyons par exemple le bassin du Danube inférieur, la Roumanie actuelle, où l'âge de la pierre taillée n'a laissé aucune trace (1). Cette lacune dans une contrée riante, dotée de toute la faune quaternaire, s'explique par le manque d'habitants et constitue la meilleure preuve que les migrations continuelles d'Asie en Europe ne sont que des suppositions. L'expansion des Pélasges a apporté la première, dans la région du Danube et des Carpathes, la civilisation néolithique.

Mais ces questions nous entraîneraient trop loin. Les notes synthétiques que nous présentons n'ont guère le développement d'un

---

(1) L'absence de toute trace de l'homme paléolithique dans cette région étonne à juste raison M. Pittard (*Les peuples des Balkans*). Mais on ne saurait l'attribuer au hasard pour un pays comme la Roumanie, où l'industrie néolitique est si richement représentée. Selon toute probabilité, il n'y a pas eu d'époques paléolithiques dans ce pays.

exposé critique : ce sont des conclusions qui serviront à compléter le tableau synoptique qui suit. Ce tableau comprend les quatre races de l'époque néolithique, — leur division en branches connues aux temps protohistoriques, — et les nations modernes dont elles constituent le substratum.

I. NORD-EUROPEENS *Race blonde (germ.-scandinave).*	*Germains.* (4 branches : 1. Britanniques; 2. Scandinaves; 3. Saxo-Teutons; 4. Gaulois.)	Anglais; Norvégiens, Danois, Suédois; Allemands; Hollandais; Belges flamands.
	Baltiques.	Lettons; Lithuaniens; Vieux Prussiens.
	Slaves.	Vendes; Polonais; Russes.
II. PELASGES *Race adrio-pontique.*	*Illyriens*	Albanais; Bosniaques, Dalmates.
	Géto-Thraces.	Roumains.
	Scythes.	Russes (du sud).
	Eqéo-Phrygiens.	Grecs; Anatoliens.
	Etrusques et *Italiotes.*	Italiens.
III. MEDITERRANEENS *Race brune ou nord-africaine.*	*Ibères* et *Ligures.*	Espagnols, Portugais; Siciliens, Sardes. Corses.
	Atlantes.	Basques.
	Lybiens.	Afrique du Nord.
	Egyptiens.	

IV. CELTES *Race alpine.*	*Ceveno-bretons.*	Français ; Wallons.
	Alpins.	Suisses ; Souabes, Bavarois ; Autrichiens ; Tchèques, Serbes.
	Celtes Occid.	Irlandais.

* * *

LA RACE BLONDE DES EUROPÉENS DU NORD.

La première race, que nous considérons comme européenne par excellence, est celle des hommes du Nord (Germano-Scandinave), dont les traits caractéristiques sont donnés comme typiques de l'espèce blanche (1).

Caractères physiques. — Taille haute; cheveux roux ou blonds; yeux bleus; crâne dolichocéphale; figure longue; nez droit, étroit.

Centre d'origine et de dispersion : Scandinavie, mer du Nord, Angleterre, pourtour de la mer Baltique.

Type représentatif actuel : Norvégiens, Anglais du Nord.

Influences de voisinage : Celte au sud; finnois à l'est (Baltes); races inconnues à l'ouest (Angleterre).

Cette race, qu'on pourrait dénommer « alano-germanique » (2), comprend trois branches bien distinctes :

1° Les Germains, qui forment le substratum des nations modernes : Anglais, Norvégiens, Danois, Suédois, Allemands, Hollandais et Belges (Flamands). Au point de vue géographique, distinguons les rameaux : Britannique; Scandinave; Germain proprement dit ou Teuton; Gaulois belgo-kimrique.

---

(1) Voir notre notice « sur la vieille race européenne des hommes blonds », dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, n° 1, 1923.

(2) Dans la *Generatio regum* de l'époque mérovingienne, donnant la filiation des peuples germaniques, il est dit que *primus homo venit ad Europam de genere Japhet, Alanus*, fils de Fetuyr (le père) et souche de tous les Germains. C'est le plus ancien nom générique que la tradition ait conservé.

Notons que l'Angleterre, bien avant l'incursion de tribus celtes dans l'ouest et le nord, a été comprise dans la zone des hommes blancs du Nord, qui constituent le substratum réel le plus anciennement connu des Britanniques (1). Les néolithiques anglais des « long barrows » sont tous dolichocéphales.

Les vieux Belges ou Gaulois des Pays-Bas n'avaient certainement rien de commun avec les Celtes.

2° La branche balte ou letto-lithuanienne, groupée à l'est de la mer Baltique ou Suévique. Substratum des Lithuaniens, Lettons et Prussiens;

3° La branche slave (ou vistulienne, ou sarmate), moins pure, se composait de tribus répandues sur le territoire de la Pologne actuelle jusqu'aux confins ethnographiques de l'Europe. Depuis l'âge néolithique, il subit des influences scythes, celtes, ouralo-altaïques. Ce rameau constitue le substratum des Vendes, des Polonais et des Russes (grands et blancs-russiens).

Les Pélasges.

Les Pélasges, pour lesquels nous proposons encore la dénomination de race « *adrio-pontique* », dominent le monde archaïque depuis la mer Tyrrhénienne, par l'Adriatique jusque autour du Pont-Euxin.

Cette race, qui à l'aurore des temps protohistoriques présente un caractère mixte, se rattache à la grande race des hommes blonds du Nord. Elle ne s'étend en Europe sud-est qu'au début de l'époque géologique moderne (voir p. 6 et note). Des influences méditerranéennes et plus tard celtes modifient certains de ses caractères anciens. Ils forment le trait d'union entre les blonds du Nord et les bruns méditerranéens à la civilisation desquels ils participent.

Caractères physiques. — Taille haute; cheveux brun-châtain; yeux clairs ou bruns; crâne dolicho et brachycéphale; figure longue; nez droit, étroit.

Centre de dispersion : autour de l'Adriatique; peut-être la Thrace.

Type représentatif actuel : Albanais, Dalmates.

---

(1) Une race primitive très ancienne (l'homme de Galley Hill) s'est éteinte lors de l'expansion de l'homme du nord, qui dut avoir lieu avant la séparation des îles du continent.

Influence de voisinage et d'infiltration à la fin du néolithique : méditerranéen en Italie, îles et Asie Mineure; germaine slave au nord; celte dans le bassin moyen du Danube.

Les civilisations crétoise, phrygienne et étrusque fleurissent avant le xxe siècle avant J.-C. Il y a 4,000 ans, les Pélasges répandaient les premiers une civilisation nouvelle sur le continent européen (1).

Nous distinguons quatre familles pélasges :

1° Les Illyro-Thraces, qui vivaient groupés en plusieurs peuples de l'Adriatique à la mer Noire et au nord du Danube. Ils forment le tronc des Géto-Daces du côté du Danube, des peuplades Dalmates du côté Adriatique. C'est le substratum le plus ancien des Albanais, des Bosniaques, — au nord des Roumains (et en partie des Hongrois);

2° Les Tyrrhéniens (ou Turzènes, ou Etrusques), et le groupe des peuples Italiotes, occupent le territoire de l'Italie actuelle.

En contact avec les peuples méditerranéens (Ligures, Ibères), les Etrusques subirent de bonne heure leur influence, de sorte qu'à l'époque où leur civilisation se développe, ils présentent un caractère *mixte*, de langue atlanto-méditerranéenne;

3° Le groupe que nous appelons Egéo-phrygien, dominant les îles de l'Archipel et l'Anatolie, groupe auquel appartiendront les Troyens, les Lydiens, les Crétois, les Cariens, les Lyciens, tous les vieux « dominateurs de la mer », et auxquels se rattache probablement la tribu encore obscure des Grecs. Parmi ces peuples, il y eut à l'est de vagues infiltrations iraniennes ou sémites;

4° Les Scythes forment le pont qui relie les peuples européens aux Iraniens par-dessus la mer Noire, qui, comme l'Archipel et l'Adriatique, était aussi une mer pélasge. C'est là qu'il faut chercher l'énigme des langues indo-européennes. (Les Scythes ne sont pas de la race du Nord et encore moins mongols. Mais leur contact a dû influencer cette famille pélasge avec le temps.) (2).

---

(1) Nous devons attirer l'attention sur l'ouvrage posthume du savant roumain, N. Densusiano, *Dacia preistorica* (Bucarest, 1913), une très importante contribution à la question des Pélasges ou « Proto-latins » (pp. 668-1153). Les déductions linguistiques et l'énorme matériel consulté sont une source des plus précieuses, malgré l'exagération de certaines conclusions.

(2) « Ces peuples, qui se rattachent au type dolichocéphale encore homogène de l'Europe orientale et centrale à la fin de l'âge de pierre », que M. Zaborowski (*Les peuples aryens*) appelle « race *aryenne* », sont justement les représentants du groupe ou de la race pélasge.

Le substratum des Italiens à l'âge néolithique est donc étrusque et italique; celui des Roumains, des Albanais, des Dalmates, thraco-illyrien; celui des Russes du Sud, scythe; celui des Grecs (et en partie des Turcs), thraco-phrygien.

Les Méditerranéens.

La race nord-africaine, méditerranéenne, ou pour employer un ancien terme : chamite, s'étendit de bonne heure aux temps quaternaires dans l'ouest de l'Europe. Son origine doit-elle être cherchée dans l'Atlantide disparue? La question reste toujours ouverte. En tout cas, c'est à cette race que se rattachent les Atlantes, dont l'existence ne peut plus être contestée. Un grand secret gît au fond de l'Océan Atlantique ou de la Méditerranée qui pourrait résoudre le problème des races primitives d'Europe et d'Amérique (1).

Une grande race donc, d'un caractère différent des hommes du Nord, s'étend autour de la Méditerranée aux temps préhistoriques. On lui doit la première civilisation du monde en Egypte. Depuis des jours immémoriaux cette race s'était divisée en plusieurs groupes, dont les uns influencèrent puissamment une partie de ces familles de race blonde qui donna naissance à la race pélasge.

Caractères physiques. — Taille moyenne, mince; cheveux noirs; yeux noirs, foncés; crâne dolichocéphale; figure longue; nez moyen, élargi.

Types représentatifs actuels : Sardes, Basques (?).

Influence de voisinage : celte (France mérid.), pélasge (sud, îles, Italie).

Centre de dispersion : Afrique du Nord; Atlantide (?).

Nous rattachons à cette race :

1. Les Egyptiens, dont la brillante civilisation atteignait l'apogée à l'âge où nos ancêtres européens étaient encore sauvages;

---

(1) A l'autre bout du monde, le Pacifique recouvre aussi le mystère d'une partie de l'antique monde américain, né peut-être sur le continent disparu, sans qu'il soit besoin d'imaginer l'invraisemblable émigration mongole par le détroit de Behring, pour expliquer l'origine de tant de races qui n'ont aucun rapport entre elles.

2. Les Lybiens ou anciens peuples de l'Afrique méditerranéenne;
3. Les Ibères et les Ligures, leurs parents européens.

Enfin, les vieux Phéniciens, qui n'étaient pas Sémites, mais avaient seulement adopté un dialecte des voisins et s'étaient « sémitisés ».

Longtemps avant l'expansion des Celtes, la race méditerranéenne s'était étendue dans toute l'Europe occidentale, jusque dans l'ouest des îles britanniques.

La branche ibère constitue le substratum ethnique de l'Espagne, du Portugal, de la Gascogne, de la Sicile, de la Sardaigne; la branche ligure celui de la Provence, de la Corse et du nord-ouest de l'Italie.

Les Celtes (*Alpins*).

Aux temps préhistoriques, la race celte occupe le centre (Alpes et prolongements, vallée supérieure du Danube) et l'ouest de l'Europe (France). Ses ramifications pénètrent avec le temps en Irlande par l'ouest de l'Angleterre, au nord de l'Italie, en Hongrie et en Croatie actuelles. On ne peut déterminer l'origine primitive des Celtes, ni les conditions de leur développement au néolithique entre les blonds ou Germains et les Méditerranéens, qu'ils ont dû refouler si, comme on le croit, ils sont arrivés des confins orientaux de l'Europe ou plutôt de l'Asie antérieure. Ce sont des Touraniens (1).

Le caractère de leur crâne penche sans doute vers une lointaine origine mongoloïde. Mais quelle que soit l'influence qui a déterminé ce caractère, nous devons, jusqu'à preuve décisive, les rattacher aux races blanches européennes.

Au néolithique, leur civilisation semble plus avancée que celle des peuplades qui les entourent : on leur doit les palafittes.

Caractères physiques. — Taille moyenne, trapue; cheveux châtains; yeux gris; crâne rond brachycéphale; figure large; nez moyen, plutôt large (2).

---

(1) Parents donc des Mèdes, des anciens Sumériens et des Hittites. (Que M. Zaborowski considère comme les vrais Touraniens et les nomme encore, fort proprement, « Eurasiates ».)

(2) Cela ressemble peu aux grands blonds de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, qui les confondent avec les Germains, comme d'autres auteurs depuis.

Types représentatifs actuels : Bretons, Suisses.

Centre d'expansion : Souabe, Bavière, Suisse.

Influences de voisinage : germaine au nord, ligure et pélasge au sud.

L'établissement des Celtes et leur pénétration dans toute la région alpine et ses ramifications : massif central, Vosges, Forêt Noire, plateau bohémien, jusqu'aux Ardennes au nord et aux Tatra à l'est, témoignent d'une affinité spéciale de cette race pour les contrées montagneuses (1). Le type Alpin subsiste encore dans toutes ces régions.

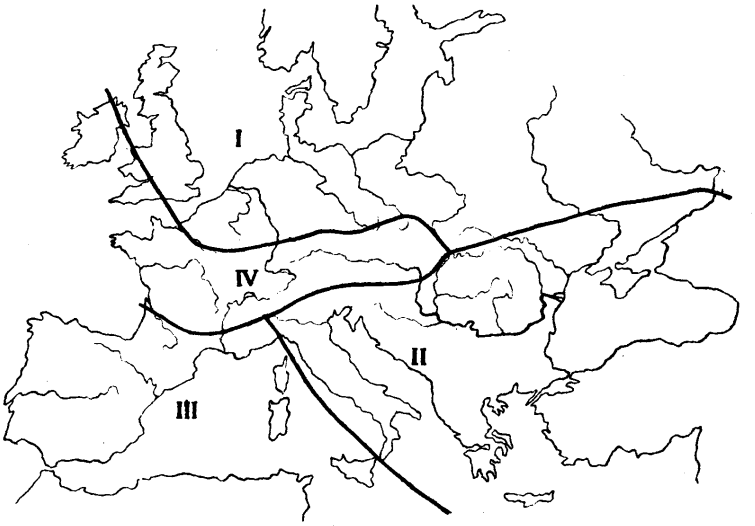

I. Race blonde du Nord. — II. Adrio-pontique ou Pélasge.
III. Méditerranéenne. — IV. Alpine ou Celte.

Cette race est le substratum néolithique des Français et des Wallons à l'ouest; des Suisses, des Autrichiens et Tyroliens, des Souabes et des Bavarois, des Tchèques et des Serbes, qui en dérivent, au centre et à l'est; enfin, des Irlandais (2).

---

(1) Cette pénétration a pu atteindre même l'ouest de la Transylvanie (*Muntii apuseni et Metalici*).

(2) Aux temps historiques rapprochés, les Magyars se greffent sur un fond européen pélasge-germanique d'un côté, celtique d'un autre.

Aujourd'hui, et déjà depuis le début des temps historiques, il n'existe plus de nations homogènes, représentantes pures des races du type ancien. Les peuples modernes sont nés du mélange des différentes races de l'espèce européenne dont le type et le caractère se sont continuellement renouvelés, brouillés, et qui deviennent de plus en plus complexes par les rapports étroits que la civilisation a établis entre les peuples. Ce mélange est beaucoup moins accentué dans les pays du Nord à cause de leur isolement relatif.

Des quatre grandes nations de l'Europe occidentale, anglaise, allemande, française, italienne, il est certain que la moins hétérogène est la première, comme la plus mélangée est la dernière. Sur un substratum de la vieille race nord-européenne, une infiltration brune localisée, suivie d'une deuxième et troisième puissantes superpositions germano-scandinaves aux temps historiques, ont donné naissance à la race anglaise, qui en grande partie a conservé le type de ses premiers ancêtres.

Par contre, la race alpine de France, transformée par un fond ligure et ibère d'un côté, germain de l'autre, pélasge enfin par la conquête romaine, se présente au début de notre ère comme un alliage que la civilisation latine finit par consolider pour former une race nouvelle.

Depuis la constitution des nations modernes, il s'est formé des groupements ethniques qui peuvent être considérés comme autant de races. Des races au sens *social* du mot, se distinguant les unes des autres par la mentalité, l'idéal, les mœurs, le langage (1) communs, malgré la diversité du type qui subsiste encore.

Mais les types mêmes se forment. Les habitudes et la conception de vie, l'hérédité, la situation géographique (monts, mer, steppe) et le climat, jusqu'à des causes métaphysiques, autant de circonstances qui transforment ou même créent le type. Cela s'est passé de tout temps. Les précurseurs quaternaires ou tertiaires d'espèces diffé-

(1) La classification d'après les langues est commode, mais arbitraire même pour les temps rapprochés. Les Italiens, les Français, les Espagnols, les Roumains sont sans doute des nations de *langue* ou de *civilisation* latine, mais ayant chacune une composition ethnique plus ou moins éloignée de ce noyau civilisateur. Considérer ces nations comme de « race » latine est une erreur que le langage courant seul tolère.

rentes, comme les types des temps relativement récents, ont dû se former sous les mêmes influences physiques ou physiologiques.

A l'unité de vie, de civilisation, succède l'homogénéité du type (1). Autrement on ne pourrait expliquer l'existence dans chaque espèce humaine, de races au caractère nettement différent. Ce n'est qu'une question de temps et d'évolution.

L'histoire connue de l'humanité est fort peu de chose par rapport aux siècles innombrables qui ont présidé à son développement (2). Vingt, trente siècles de civilisation fort relative, devant les trois ou peut-être les quatre mille siècles qui représentent les tâtonnements vers le progrès du précurseur et de l'homme primitif, — presque rien....

Mais on ne peut nier le grand progrès de l'intelligence. L'homme a commencé de comprendre, de savoir, et dans toutes les directions où nos sens imparfaits peuvent se diriger.

Le formidable XIXe siècle marque un bond dans le progrès du génie humain. Tant d'esprits clairs ont levé le voile de l'inconnu, ont reconnu la vérité et nivelé la route de la science, ont répandu des connaissances sur l'univers, sur la nature, sur la vie. Cette magnifique pléiade de penseurs, de naturalistes, de chimistes et de physiciens, d'astronomes, de géographes, de physiologistes, d'archéologues, d'inventeurs, chercheurs et vulgarisateurs, est le produit de toutes les races.

Les races de l'avenir se distingueront peut-être par des caractères d'un ordre plus élevé, intellectuel, sentimental ou moral, qui n'ont pu encore, vu leur état rudimentaire, déterminer les variétés humaines, — mais quelque chose du lointain fonds ancestral vivra toujours en eux.

---

(1) Un exemple, nous l'avons avec les Etats-Unis. Depuis un siècle et demi à peine, il s'est formé — et il se forme en deux à trois générations — une race américaine, avec ses caractères et même aussi un type reconnaissable.

(2) Quand fixer le début des temps « historiques »? L'histoire de l'Egypte, de l'Asie antérieure remonte à sept mille ans et plus; celle de l'Europe n'atteint pas trois mille. Mais ces différences entre l'homme de l'industrie néolithique et celui qui a connu les métaux et les signes de l'écriture, est une question de possibilités accidentelles, plutôt que d'infériorité intellectuelle.

Variété

La Chimie et l'Industrie.

L'art du chimiste est d'utiliser les propriétés spécifiques de la matière, en les plaçant à la disposition de l'homme, qui en fera usage pour son confort et son bien-être. Cet art n'est pas en évidence, il le cultive silencieusement dans la poursuite de la vérité qu'il veut comprendre et qu'il cherche à appliquer au perfectionnement de l'expérience humaine.

Le sentier qu'il suit est celui de l'atome, sentier obscur où le public le perd de vue, mais d'où il rapporte, grâce à son initiative et à son imagination, les piliers qui soutiennent toute notre vie industrielle. Une nation qui veut vivre doit se pénétrer des possibilités qu'offre la chimie en matière de développement économique, et s'inspirer de ce fait dans l'élaboration d'une politique industrielle et commerciale. Dans ce développement, la collaboration du chimiste et la place qui lui est réservée dans l'industrie sont de première importance, car 65 à 70 p. c. de notre activité industrielle s'exercent dans les différentes branches de la chimie.

La nécessité d'augmenter et d'affermir le contrôle encore très imparfait que nous possédons des forces naturelles s'affirme à mesure que la densité de la population augmente et que nos besoins sont plus étendus. Ce problème, chaque pays semble en rechercher la solution pour son propre compte, et avec raison d'ailleurs, car il diffère selon les conditions économiques dans lesquelles il se trouve placé. La nécessité d'une collaboration étroite de l'industriel et du chimiste revêt donc un caractère nettement national.

Les sacrifices les plus grands sont consentis par la Nation pour aider à la formation d'une élite de techniciens, et le produit de ces efforts sera d'autant plus efficace qu'ils seront mieux dirigés. A l'heure actuelle, nous possédons un état-major de techniciens, notamment de chimistes, de tout premier ordre, qui sont tous pénétrés du désir de concentrer et de coordonner leurs efforts scientifiques vers un même but national : le développement et l'intensification de nos industries par les recherches.

La Belgique, entre autres, n'arrive à conserver une place honorable sur le marché mondial que grâce à la qualité de ses produits. Quelle garantie pouvons-nous avoir de maintenir cette position ? De tous côtés nous voyons les pays étrangers se lancer à la recherche de procédés nouveaux, appuyant de plus en plus leur prospérité industrielle sur la science pure. L'effort des Etats-Unis, dans cet ordre d'idées, est suggestif. Nous voyons, par exemple, pendant la guerre, la compagnie Dupont, qui n'hésite pas à consacrer une somme de $ 4.000.000 à des recherches de laboratoires, lesquelles se traduisirent d'ailleurs, dès l'année suivante, par un bénéfice net de $ 30,000,000. La Corning Glass Works Cy, de son côté, nous offre un exemple non moins intéressant. Des recherches entreprises sur une base purement scientifique amenèrent, dès le début, à la découverte du fameux verre « Pyrex » dont plus aucun laboratoire ne peut se passer aujourd'hui, et à l'heure actuelle encore on y poursuit des expériences sur les possibilités de fabrication du verre pliable. Est-il besoin d'ajouter que ce dernier projet, s'il était mené à bonne fin, placerait notre industrie du verre dans une position extrêmement critique? Enfin, le président de la « Joseph Bancroft Cy » déclarait dernièrement que cette société n'avait été à même de résister à la dépression d'après-guerre que grâce à la collaboration de ses chimistes.

Les moyens dont disposent nos entreprises, dans la majorité des cas, sont insuffisants à satisfaire les besoins de la science; ils le sont d'autant plus que, chez nous, la production se trouve disséminée en une foule d'entreprises de capacité si faible qu'elle interdit tout espoir d'action individuelle. Seules donc, les sociétés particulièrement importantes parviennent à maintenir leur propre laboratoire de recherches. D'une façon générale, lorsque les travaux ne suffisent pas à occuper trois chimistes (un directeur et deux assistants) on trouve avantage à confier à des organismes étrangers à l'entreprise la solution des problèmes. Les frais d'équipement d'un laboratoire, en effet, sont tels, qu'il y a un minimum de travail qui puisse être fait avec économie.

La solution pour la majorité de nos entreprises consisterait donc à ériger à frais communs un ou plusieurs laboratoires de recherches industrielles. Cette politique ne constituerait d'ailleurs, en aucune manière une innovation.

Avant la guerre déjà, nos voisins de l'Est avaient résolu le problème selon cette directive. Ils possédaient un Institut national dont la mission était de fournir des informations techniques de tout genre, de guider et de stimuler les efforts des chercheurs.

Cet établissement : « Das Königlische Material Prüfung Bureau »,

à Gross-Lichterfeld, près Berlin, comprenait les grands laboratoires nationaux, ainsi que les bureaux d'informations. Son but était de placer à la disposition des industriels allemands un groupe de spécialistes compétents pourvus de toutes les facilités techniques pour les aider à résoudre leurs problèmes pratiques et à les faire profiter des connaissances nouvellement acquises dans le monde entier. 80 p. c. des problèmes ainsi présentés à cet établissement, et demandant des recherches expérimentales, furent résolus.

Les Etats-Unis, qui possèdent à l'heure actuelle bon nombre d'établissements de recherches, font des efforts pour obtenir une organisation nationale.

Il ne nous appartient pas de reculer davantage la résolution d'un problème dont dépend notre avenir immédiat, car c'est à l'individu, à la nation, ou à la race qui s'applique à utiliser les connaissances accumulées par l'humanité et fait le meilleur usage de son savoir, qu'appartiendront l'avantage en industrie, la supématie en science, et même en politique et en art.

M. E. Saerens.

Bibliographie

P. LANGEVIN. *La Physique depuis vingt ans.* Paris, Doin, 1923 (450 pages).

Les livres de M. Paul Langevin sont rares; absorbé par ses cours et ses recherches, cet éminent physicien n'a, sans doute, que peu de temps à consacrer à la rédaction. *La Physique depuis vingt ans* n'est pas, comme son titre semblerait l'indiquer, un aperçu rétrospectif des progrès accomplis par la physique; c'est un recueil de conférences faites par l'auteur de 1904 à 1920. Nous ne pouvons qu'applaudir à leur publication en un tout homogène, car la plupart de ces petits chefs-d'œuvre de clarté et de précision étaient depuis longtemps devenus introuvables. Malgré les modifications profondes intervenues dans ces toutes dernières années, l'ensemble est bien vivant et présente, à quelques détails près, un caractère d'actualité qui étonne.

Les quatre premiers chapitres ont trait à la physique *du discontinu;* l'électron y est l'objet d'une attention toute particulière. Nous voyons d'abord quelles sont les bases expérimentales d'où s'est dégagée la notion de grain d'électricité; puis, comment cette notion a donné l'interprétation de phénomènes électro-magnétiques et optiques les plus divers et a établi un lien intime entre ceux-ci; enfin, comment, avec l'électron s'est imposée une dynamique nouvelle, qui justifie beaucoup plus la possibilité d'une représentation électromagnétique des principes et des notions de la mécanique ordinaire que la possibilité inverse. « La mécanique elle-même appa-« raît comme une première approximation, largement suffisante « dans tous les cas de mouvement de la matière prise en masse, « mais dont une expression plus complète doit être cherchée dans « la dynamique des électrons. »

On aboutit d'ailleurs à la même conclusion en se plaçant au point de vue du *continu.* Pour mettre en harmonie l'ensemble des lois fondamentales de la physique, en particulier celles de l'électromagnétisme, avec l'impossibilité de déceler expérimentalement le mouvement de translation uniforme d'un système, par rapport à

l'éther, tant par des expériences électromagnétiques que mécaniques, une modification des notions fondamentales d'espace et de temps, telles qu'on les conçoit ordinairement et telles que l'exige la mécanique rationnelle, s'impose. Tout un chapitre est consacré à l'évolution de ces notions. Suit une mise au point concernant le principe de causalité qu'aux yeux de certains profanes les théories d'Einstein semblaient mettre à bas. Langevin analyse ensuite la notion de masse. Cette propriété fondamentale et invariable de la matière, selon la mécanique classique, subit en réalité des modifications profondes quand la masse est animée de grandes vitesses. Mais ces vitesses ne se rencontrant que dans des circonstances exceptionnelles, la mécanique rationnelle restera comme première approximation presque toujours suffisante; « elle aura seulement « perdu sa puissance explicative qui faisait sa suprématie ».

Il convient encore de signaler le chapitre établissant le pont entre ces deux aspects de la physique : il montre comment le calcul des probabilités permet le passage de l'aspect profond des phénomènes à leur aspect superficiel.

L'ouvrage se termine par une conférence sur l'esprit scientifique dans l'enseignement secondaire, remontant à 1904; cette conférence mérite d'être lue attentivement par les pédagogues et par les philosophes. Sous sa forme actuelle, dogmatique et fractionnaire, l'enseignement des sciences dans les athénées et lycées ne répond plus au but éducatif qu'il s'était proposé. « L'élève qui demande à la science « uniquement sa culture emporte de cet ensemble de lois, dont la « juxtaposition compose les manuels de physique, l'impression que « les physiciens sont des croyants d'une espèce singulière qui « s'amusent à regarder dans des lunettes et à construire des courbes « avec une activité aussi dispersée qu'inutile. Quant au futur tech- « nicien, il sort de là chargé d'une collection de lois et de formules « dont il saura qu'elles sont généralement fausses, sans savoir d'ail- « leurs pourquoi ni dans quel sens... Le but principal de l'enseigne- « ment doit être de donner la notion de l'effort vivant et continu « que fait la science pour s'adapter aux réalités extérieures et pour « constituer l'édifice harmonieux de notre représentation. » Il convient de donner d'abord les grands principes qui dominent toute la physique, comme le principe de la conservation de l'énergie et celui de Carnot, « mais dégagés des langues mécaniques dans lesquelles ils ont grandi », le premier disant : un résultat s'achète au prix d'un effort, le miracle n'existe pas, et le second : les actes sont irrémédiables.

Notons également cette opinion intéressante de Langevin quand il dit : « Je ne crois pas que le caractère d'évolution continuelle,

« inégalement rapide dans les divers domaines, doive faire exclure « systématiquement de l'enseignement, aux dépens de son unité, « ces constructions imposantes quoique au moins en partie provi- « soires, qui représentent le résultat le plus clair des conquêtes « scientifiques, à condition d'enlever à leur exposition tout carac- « tère dogmatique. » La Mécanique et l'Atomistique, entre autres, appartiennent à ces genres de construction qui rendent de grands services en coordonnant des lois; mais « bien que leur structure et « leur validité soient en tous points comparables », l'Atomistique jouit d'une défaveur injustifiée, tandis que « l'enseignement ne s'est « jamais défié du caractère provisoire de la construction mécani- « que. On l'expose toujours en France de manière dogmatique, sans « remonter suffisamment à son origine expérimentale, sans se sou- « cier des obscurités qu'elle comporte au début, et sans signaler « la portée limitée de ses conséquences, restreintes au domaine des « mouvements d'ensemble, sans radiations émises et sous faible « vitesse... Il faut éviter de faire, de la Mécanique, le centre de l'en- « seignement et la base de toute explication scientifique... En Chi- « mie, comme en Physique, lorsqu'il s'agit des modifications intimes « qu'éprouve la matière, ou des phénomènes qui, comme la lumière, « révèlent sa structure profonde, la Mécanique devient insuffisante « et les idées atomistiques s'imposent ». Les deux synthèses, méca- nique et atomistique, appliquées la première aux phénomènes de surface et l'autre aux phénomènes profonds, jointes aux quelques principes généraux de la Physique, « constituent un ensemble que « je crois indispensable à la fois au philosophe et au technicien ».

ANDRÉ J.

MAX BORN. — *La théorie de la Relativité d'Einstein et ses bases physiques. Exposé élémentaire.* — Traduit de l'allemand d'après la seconde édition par F.-A. Finkelstein et J.-G. Verdier. (Paris, Gauthier-Villars, 1923, 339 pages, 133 figures.)

C'est une tâche bien ardue que d'écrire un livre de vulgarisation sur les théories de la Relativité; le livre de Max Born peut certes lutter avec les meilleurs ouvrages qui traitent le même sujet. Son succès en témoigne : la troisième édition allemande a déjà paru.

Pour exposer les bases physiques de la Relativité d'Einstein, pour montrer l'étendue de cette théorie, pour faire comprendre comment elle couronne en quelque sorte la conception scientifique de l'univers, il était nécessaire de reprendre la Mécanique de Newton au point de vue relativiste, de retracer les progrès successifs de l'Op-

tique et de l'Electromagnétisme; en un mot, il fallait donner au lecteur une formation scientifique suffisante. C'est pourquoi on ne peut reprocher à l'auteur de s'être étendu longuement sur les théories classiques; c'est en même temps toute l'histoire de la Relativité qui se déroule devant nous.

L'ouvrage devait rester dans le cadre de l'Algèbre élémentaire. Etait-il possible alors de faire pénétrer le lecteur jusqu'aux abstractions mathématiques les plus profondes ? L'auteur l'a tenté et je pense bien que le «*general reader*» comprendra l'exposé élémentaire de la géométrie non-euclidienne et qu'il pourra s'assimiler les notions de continuum et d'espace-temps, mais je me demande s'il n'éprouvera pas des difficultés insurmontables devant l'espace imaginaire de Minkowski et devant les équations de Maxwell, même écrites sous leur forme intuitive.

Malgré cela, le lecteur courageux ira jusqu'au bout et il éprouvera une satisfaction intense devant l'élévation progressive, la hardiesse, la grandeur et la puissance des idées einsteiniennes.

Aux adversaires qui ne peuvent admettre une telle théorie parce qu'elle les heurte dans leur bon sens et leur paraît fantaisiste, Max Born répond :

« L'appel au bon sens commun est tout à fait déplacé dans ces questions ardues. Il existe des partisans de la théorie de l'éther substantiel qui s'élèvent contre la théorie de la relativité parce qu'ils ne la trouvent pas assez expressive et imagée. La plupart d'entre eux ont pourtant fini par reconnaître le principe de relativité restreinte après que l'expérience eut décidé en sa faveur, mais ils se refusent à admettre le principe de relativité généralisé parce qu'il choque leur gros bon sens. »

L'auteur rappelle ensuite la leçon d'Einstein :

« D'après la relativité restreinte, un train qui se déplace d'un mouvement uniforme est un système de référence équivalent à la Terre. Est-ce que le sens commun du mécanicien peut admettre cela ? Il vous objectera que ce n'est pas la campagne traversée qu'il doit graisser et chauffer continuellement mais la locomotive, et que, par suite, l'effet de son travail se montre dans le mouvement de cette dernière. Une telle application du bon sens humain aboutit à la négation de toute étude scientifique. »

Et Born ajoute dans sa conclusion : « La force de la nouvelle théorie est due à ce qu'elle provient directement de l'expérience. Elle représente une conception spirituelle qui a pour idéal un équilibre sain entre l'imagination, la logique critique et l'adaptation patiente aux faits. »

G. v. L.

CORPS. — *La Simultanéité générale et le Temps universel.* (Paris, Gauthier-Villars, 1923, 20 pages.)

Dans les deux premiers chapitres, l'auteur s'occupe de Relativité restreinte. Le troisième chapitre, consacré au mouvement circulaire uniforme, gagnerait, sans doute, en clarté, s'il était rapproché de la belle note consacrée par P. Langevin à l'expérience de Sagnac. (Comptes rendus, Paris, 7 novembre 1921.) Dans le quatrième et dernier chapitre, intitulé : « Résumé et Observation », l'auteur dit : « Quand un corps est immobile dans l'espace, c'est-à-dire dans le milieu éthéré qui transmet les ondes lumineuses, ses dimensions apparentes sont les mêmes que les dimensions absolues de l'espace qu'il occupe, et les chronomètres qui lui sont liés marquent le temps absolu. » Ce retour à l'espace absolu et au temps absolu se retrouve dans les trois notes que M. De Donder a consacrées à l' « Interprétation physique de Relativité générale » (*Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique*, 1922 et 1923).

N.

H. BOUASSE. — *La Question préalable contre la théorie d'Einstein.* (Paris, Librairie scientifique Albert Blanchard, 28 pages, 1923.)

Donnons, tout d'abord, un échantillon du style adopté par l'auteur dans son article : « Vous oubliez », dit-il, en s'adressant aux partisans de la relativité einsteinienne, « qu'en définitive c'est nous, les physiciens de laboratoire, qui sommes juges en dernier ressort, qu'une théorie ne vit que si nous l'acceptons, et que nous nous soucions de vos turlutaines comme d'une nèfle pourrie. ». M. Bouasse exagère un peu le rôle du physicien de laboratoire...

En exposant sa « question préalable », l'auteur semble ignorer que la théorie d'Einstein explique non seulement « trois petits phénomènes du second ordre », mais encore bien d'autres; qu'elle a fait *prévoir* des phénomènes insoupçonnés des physiciens de laboratoire, et enfin, qu'elle ne touche en rien à la théorie classique du champ électromagnétique des corps *au repos*. Elle a aussi, à son actif, *la synthèse* du champ de gravitation et du champ électromagnétique.

M. Bouasse ne veut pas abandonner l'*éther;* c'est son droit. Remarquons que la Relativité n'exige en aucune façon qu'on nie l'existence de l'éther; j'ai la conviction que l'éther convenablement modifié sera appelé, un jour, à prendre une place importante dans la Relativité généralisée.

T. D.

H. THIRRING. — *L'idée de la théorie de la Relativité*, traduit de l'allemand par *M. Solovine.* (Paris, Gauthier-Villars, 1923. Un volume de x-186 pages avec 8 figures.)

Voici comment s'exprime l'auteur dans la Préface de première édition, datée septembre 1921 : « Le but de ce livre est de dégager l'idée fondamentale de la théorie de la Relativité et de l'exposer d'une manière aussi approfondie qu'il est possible de le faire, quand on néglige complètement l'appareil mathématique. On a présenté une série de faits physiques et montré de quelle façon ils ont été utilisés pour la construction de la nouvelle théorie. Le livre traite le sujet au point de vue purement physique : on n'a pas tenté de tirer avantage de ces idées pour la philosophie. »

Dans sa seconde édition (juin 1922), l'auteur a soumis à un examen plus approfondi les objections, soulevées par des collègues et des critiques, concernant les vitesses supérieures à celle de la lumière (dans le vide de Minkowski), qui seraient dues à la rotation diurne des étoiles autour de la Terre. Quand l'auteur (p. 163) conclut que : « Ce n'est que relativement aux axes de ce système de coordonnées qui est lié à la Terre, c'est-à-dire relativement à des constructions purement imaginaires, que se manifestent des vitesses supérieures à c », il semble oublier que tous les systèmes de référence sont *équivalents* en relativité *générale*, et que la vitesse de la lumière dans un champ gravifique *n'est pas un invariant* par rapport à tout changement des variables x, y, z et t. La question soulevée par l'auteur n'est donc pas résolue ici; il y revient du reste plus loin (p. 179 et 180), sans apporter aucun argument décisif.

Cela ne nous empêche pas de constater que l'ouvrage de H. Thirring est d'une lecture attrayante et fort instructive.

T. D.

RENÉ SORNET, *La Technique industrielle des parfums synthétiques.* Paris, Gauthier-Villars, 1923, 135 pages.

La fabrication des parfums constitue actuellement une branche importante de la chimie de synthèse. La bibliographie à ce sujet est considérable, bien que la question soit assez récente.

M. Sornet dans son petit livre a rassemblé les méthodes de synthèse des composés organiques servant à la fabrication de parfums, et qui se trouvent dispersées dans la littérature. Cet ouvrage rendra de grands services aux industriels et aux chimistes de l'industrie de la parfumerie en leur évitant de longues recherches bibliographiques. Il sera également utile à l'étudiant qui y trouvera des préparations ne se trouvant pas dans les manuels de laboratoire.

Le sujet est divisé en cinq parties, comprenant respectivement les alcools, les aldéhydes, les cétones, les éthers et les composés à fonctions diverses. L'exposé est concis, ce qui est une grande qualité pour un livre technique.

G. GILTA.

EMILE BALLY, *Principes et premiers développements de Géométrie générale synthétique moderne.* Paris, Gauthier-Villars, 1922.

L'auteur de cet ouvrage, qui se qualifie dans la préface « d'amateur », a composé un traité de Géométrie projective de l'espace à n dimensions, dont il se borne, pour le moment, à publier cinq chapitres.

Un chapitre préliminaire, intitulé *Eléments d'arithmétique ordinale,* a pour but d'introduire les notions de nombres qui seront dans la suite nécessaires à l'auteur.

Vient ensuite le chapitre I : *Notions de Géométrie générale,* qui est une introduction à la géométrie projective de l'hyperespace.

Les trois chapitres suivants, numérotés 12 à 14, traitent de l'hexagramme de Pascal, avec d'amples développements.

Pour établir sa géométrie, M. Bally commence par introduire comme postulats le théorème de Desargues (triangles homologiques) et le théorème de Pappus sur la possibilité de construire un triangle circonscrit à un triangle donné et inscrit dans un second triangle, lui-même inscrit dans le premier triangle donné. Il appelle la géométrie qu'il obtient ainsi : géométrie pappusienne.

En introduisant ensuite un troisième postulat suivant lequel les points de concours des côtés opposés d'un quadrangle proprement dit ne sont jamais en ligne droite, il obtient la géométrie pascalienne. Enfin, en introduisant les postulats de disposition des points sur une droite et de continuité, il obtient la géométrie archimédienne.

L'ouvrage de M. Bally est intéressant; peut-être trouvera-t-on que l'auteur y introduit trop de locutions nouvelles.

L. GODEAUX.

EMILE PICARD, *Discours et Mélanges.* Paris, Gauthier-Villars, 1922.

« J'ai réuni dans ce volume de mélanges, écrit le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, quelques notices consacrées à la vie et à l'œuvre de savants éminents, ainsi que des études relatives à l'histoire et à la philosophie des sciences. On y trouvera aussi des articles et des conférences se rapportant à

divers sujets qui ont préoccupé l'opinion dans ces dernières années, particulièrement pendant la guerre. Les questions scientifiques interviendront de plus en plus à l'avenir dans la vie sociale, et il est essentiel que le grand public ait des vues justes sur le rôle de la science et sur ce que l'on peut attendre d'elle. »

La plupart des matières qui composent ce volume ne sont pas inédites, mais il faut savoir gré à M. Picard de les avoir réunies. C'est toujours avec le même intérêt que l'on relit les belles pages qu'il a consacrées à Poincaré, à Darboux, à Duhem, la large esquisse qu'il a tracée des progrès des Mathématiques en France de 1850 à 1900, sa critique des prétentions de la science allemande...

L. GODEAUX.

HENRI SÉE. *Les Idées politiques en France au* XVIIe *siècle.* Paris, Marcel Giard, 1923 (371 pages, in-8°).

M. H. Sée fait preuve d'une fort grande activité : en 1920, il nous expose « Les Idées politiques en France au XVIIIe siècle » et l'année suivante une « Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles », et voici qu'il complète le premier de ces ouvrages par un volume consacré aux idées politiques en France au XVIIe siècle.

Ce qui domine l'histoire des idées politiques en France pendant le grand siècle, c'est leur concordance avec les évènements.

Si les origines de la doctrine absolutiste lui sont antérieures, sa forme définitive, comme le fait fort justement remarquer M. Sée, concorde avec l'épanouissement de la monarchie de Louis XIV et les critiques dont elle finit par être l'objet, l'apparition de points de vue divergents, se produisent quand les vices du système et les ruines causées par la politique de Louis XIV sont apparus.

Dans un livre premier, M. Sée étudie l'achèvement de la doctrine absolutiste, en la montrant d'abord dans ses développements des débuts du siècle, puis, se formulant pleinement dans les écrits et les actes de Richelieu, affirmant le principe de la Raison d'Etat, résistant aux attaques de la Fronde, pour aboutir à ses deux représentants les plus complets : Louis XIV et Bossuet.

La doctrine politique de ce dernier est longuement analysée et M. Sée met particulièrement en lumière son principe essentiel de l'autorité du souverain.

Le livre deuxième est consacré à la réaction contre l'absolutisme. Elle se manifeste tout d'abord parmi les écrivains protestants, en particulier chez Jurieu, mais elle se précise chez Fénelon et chez

Saint-Simon. Tous deux ne se bornent pas à critiquer vigoureusement le gouvernement de Louis XIV, ils formulent, le premier avec plus de méthode, d'ampleur et de hardiesse, des plans de réformes dont ils attendaient la réalisation de l'avènement du Duc de Bourgogne.

Bougainvilliers et l'abbé de Saint-Pierre sont aussi signalés comme ayant contribué à la ruine de la théorie, tout en se plaçant à des points de vue spéciaux et restreints.

Enfin les économistes, avec Vauban et Boisguillebert, à la fin du grand règne et à l'aube du XVIIIe siècle, par leurs exposés de l'état où la politique royale avait mis la France, et leur critique du système fiscal, achevèrent de caractériser la réaction analysée par M. Sée.

L'auteur consacre un dernier chapitre aux « Libertins », et notamment à Pierre Bayle, avec lequel apparaît la notion de progrès que le XVIIIe siècle allait développer.

M. Sée procède par analyse en exposant les idées des auteurs ou hommes d'Etat qu'il étudie, plutôt que par de longues citations. L'ouvrage y gagne en unité et clarté, sans perdre de sa valeur scientifique, grâce à de nombreuses, bien que brèves, références de sources.

Souhaitons que l'auteur, continuant à remonter le cours des âges, nous donne bientôt une étude sur les idées politiques en France au XVIe siècle.

G. BIGWOOD.

A. VERMEYLEN, *Van Gezellen tot Timmermans.* Uitgeversmaatschappij « Elsevier », Amsterdam, MCMXXIII. Elsevier's Algemeene Bibliotheek, n^r^ 18.

Ce livre petit mais substantiel se présente sous un titre modeste: il ne veut, dans le cadre du mouvement littéraire contemporain, que mettre en relief quelques noms de valeur. L'auteur a vécu la période qu'il décrit, il y a joué un rôle de premier plan; dénonçant avec vigueur la banalité du style et la pauvreté des idées, il a mené le combat avec ceux qui se proposaient d'assainir l'art et d'épurer le goût. Il connaît l'admiration féconde qui s'exprime en une langue claire, où l'homme de science et l'artiste ont collaboré.

Avoir révélé au public la valeur de Gezelle, lorsque celui-ci, après un long et douloureux silence, sentit sa veine poétique se réveiller, reste une des grandes joies de M. Vermeylen, et la place accordée à ce précurseur comme à son brillant élève l'atteste suffisamment.

Un chapitre est consacré à *Van nu en straks*, la revue révolutionnaire, qui accomplit en terre flamande l'œuvre d'assainissement commencée par la *Jeune Belgique*. Que ces efforts ne furent pas perdus, c'est ce que prouve la belle floraison littéraire qui s'ensuivit : nous trouvons ici des noms qui ont depuis longtemps dépassé le cadre factice de nos frontières. Les auteurs de moindre importance n'ont pas été oubliés. Ils forment la chaîne qui relie les sommets entre eux. Ici les talents originaux sont plus rares, et parmi les nombreux poètes et conteurs qui ont de la grâce ou de l'aisance, il est malaisé de discerner le trait qui souligne et accuse. L'auteur avoue simplement son embarras, abandonnant au recul du temps la tâche de situer chacun à la place qu'il aura définitivement gagnée. Et ainsi nous emportons de la lecture de ce petit livre charmant l'impression d'une œuvre de bonne foi, honnête et sincère, alliant l'analyse parfois délicate à une louable objectivité, et qui a le mérite assurément grand d'être impartiale quand l'auteur est à la fois juge et partie.

G. D.

E. GOSSART, *Charles-Quint et Philippe II dans l'ancien drame historique espagnol.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* Classe des Lettres.) Bruxelles, Hayez, 1923, 62 pages.

M. Gossart fut, on le sait, un de nos meilleurs « hispanisants ». Son œuvre a été principalement consacrée à l'histoire politique de l'Espagne du XVIe siècle et à celle de la littérature espagnole pendant cette période (1).

En étudiant les problèmes relatifs aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II, M. Gossart avait rencontré, au cours de ses lectures, des textes littéraires, et il fut ainsi amené à rechercher comment les dramaturges avaient transposé dans leurs pièces les personnages et les événements historiques. En 1910, il fit paraître dans les *Bulletins* de l'Académie une curieuse analyse de pièces du théâtre espagnol du XVIIe siècle qui mettent à la scène les événements qui se sont succédé aux Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVIe. Il montrait les parts de réalité et de fantaisie qui se mêlent dans ces œuvres où apparaissent Philippe II, Don Juan, Don Carlos (par Enciso et par Montalvan), le duc d'Albe et Farnèse

(1) *Les Origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe* (1896). *Espagnols et Flamands au* XVIe *siècle* (1905-1910, 3 vol.). *La Révolution des Pays-Bas dans l'ancien théâtre espagnol* (1910). *Les Espagnols en Flandre : Histoire et poésie* (1914). Etc.

(par Lope de Vega). Plus tard, dans un article de *La Belgique artistique et littéraire* (1), il a montré qu'Enciso et Montalvan ont dessiné un Philippe II plus conforme à la vérité historique que celui d'Otway, de Schiller, d'Alfieri et de Verhaeren. Dans *Les Espagnols en Flandre,* l'historien fait voir comment les événements des Pays-Bas ont été compris pa ivains d'outre-Pyrénées.

Il analyse, tour à tour, des drames historiques (de Montalvan, d'Enciso, de Lope de Vega, d'Ossorio, de Guevara) où les auteurs cherchent à rester fidèles, « parfois jusqu'à l'audace », à la vérité; et des pièces militaires — notamment : *El sitio de Breda* de Calderon — compositions semi-historiques exaltant le courage des officiers et des soldats espagnols.

Dans les papiers laissés par E. Gossart se trouvait une étude complémentaire. C'est celle qui vient d'être publiée par l'Académie. Elle est des plus intéressantes, pour l'histoire comme pour l'histoire littéraire. Ecrite d'une plume à la fois alerte et sobre, elle se lit avec le plus grand agrément.

L'analyse approfondie des pièces où Charles-Quint et son fils jouent le premier rôle (2) ont conduit l'auteur à quelques observations d'ensemble. Si « Charles-Quint n'offre guère de traits saillants qui émeuvent ou charment », s'il n'a « ni passions violentes, ni penchant à la galanterie, ni haine, ni fanatisme », il occupe cependant une place considérable dans le drame castillan. De nombreuses pièces rappellent le rôle qu'il a joué en Europe, « soutenant la lutte contre François Ier pour assurer sa prédominance, défendant la chrétienté contre les Turcs, faisant la chasse aux Corsaires barbaresques, la guerre au protestantisme en Allemagne ». Tous ces événements ont inspiré aux dramaturges des scènes caractéristiques.

« A l'inverse de Charles-Quint, Philippe II n'a pas été tenté par les entreprises au dehors. » Mais, « mieux que son père, il se prêtait à l'observation psychologique ». Les auteurs le montrent à l'Escurial, « vivant avec les siens, en lutte avec le prince appelé à lui succéder, menant une vie retirée, que les événements finissent par assombrir, et qui se termine dans d'atroces souffrances supportées avec une stoïque résignation ». Ces drames dépei-

---

(1) *Un roi philosophe* (1er juin 1913).

(2) MONROY Y SILVA : *La Batalla de Pavia.* SALAZAR Y LUNA : *Los dos monarcas de Europa.* LOPE DE VEGA : *El Cerco de Viena por Carlos V; Carlos V en Francia; La mayor Desgracia de Carlos V; El valiente Cespedes.* MIRA DE MESCUA : *La hija de Carlos V.* ENCISO : *El principe don Carlos.* MONTALVAN : *El Secundo Seneca de España*; etc.

gnent, avec un réalisme puissant, le caractère de Philippe II. En eux, écrit justement M. Gossart, se manifeste l'esprit « qui se reflète dans les peintures du Greco, de Ribera, de Zurbaran, si justement appréciées par Théophile Gautier, quand il parle de ces effrayants tableaux de martyrs où « l'amour du réalisme et de la vérité est poussé aux dernières limites ». M. L.

PIERRE TEMPELS, *L'Infini*. Bruxelles, Veuve Ferdinand Larcier, 1921.

C'est avec un sentiment de très grande admiration pour la vigueur intellectuelle d'un vieillard de près de cent ans qu'on lit le dernier ouvrage qu'a publié M. Tempels sur l'Infini.

Ce n'est pas à proprement parler un livre de science, c'est plutôt une suite de hautes et de très nobles réflexions sur l'ensemble des connaissances scientifiques et sur les problèmes philosophiques les plus ardus. On en tirera une leçon de belle moralité et lira avec infiniment d'intérêt ce livre inspiré d'un spiritualisme élevé.

M. Tempels résume lui-même ses doctrines fondamentales dans les lignes suivantes :

« J'ai écrit sous l'impulsion de quelques idées :

Montrer que notre science est bien minime devant l'abondance et l'immensité des choses qui nous entourent;

Que partout nous nous cognons à l'Infini inconnaissable;

Que notre savoir, si petit qu'il soit, joint à notre besoin d'en savoir plus, joint à la conscience que nous avons de l'Infini, est une supériorité qui nous distingue essentiellement des animaux;

Que notre grandeur est dans cette aspiration à la vérité;

Que nous discernons dans l'univers quelque chose de vivant qui n'est pas la matière et que nous nommons par le mot *esprit;*

Que notre vie morale, notre mentalité, est tout imprégnée de ce quelque chose;

Que cette *émotion* est le point de départ de toute religion et de toutes les spéculations philosophiques;

Que c'est cela que l'humanité exprime par le mot *Dieu.*

Que ce *sentiment de Dieu* est notre plus haute pensée, commune à tous les hommes. » (pp. 260-261.) R. KREGLINGER.

EUG. BACHA. *La loi des créations,* Bruxelles, Lamartin, 1921.

Dans un livre plein d'intérêt et d'originalité, rédigé dans un style harmonieux et clair, M. E. Bacha essaye de prouver que tous nos actes, que toutes les productions humaines, quel que soit l'ordre d'idées dans lequel elles se réalisent, obéissent à une loi préétablie qu'il appelle : « La loi des créations ».

« Si, jusqu'à ce jour », nous dit-il, « l'historien ne l'a pas découverte au cours de ses investigations, c'est que la réalité extérieure des faits a toujours éclipsé leur réalité intime. » La réalité n'est pas dans les faits, qui ne sont que l'expression de pensées originales, d'idées créatrices, et c'est là qu'il faut rechercher les causes des évènements, quels qu'ils soient. Si ce travail eût été fait, indubitablement dans ces pensées originales l'on aurait observé la marque de la loi des créations, qui fait jaillir ces pensées avec la même certitude, la même détermination que la chaleur en met pour dilater les corps. Ce n'est donc pas un motif de nier la loi que de ne pas l'avoir trouvée : il fallait chercher plus loin. Au fond, tous changements, dans les domaines historique, artistique, politique et tant d'autres, ne sont que des conséquences inéluctables d'idées-mères qui leur donnent naissance. L'auteur croit découvrir un principe sûr, une cause unique qui produirait ses effets dans toutes les variétés des œuvres humaines. Il voit, dit-il, que l'esprit humain, « en mal d'invention », conçoit l'idée contradictoire de celles émises jusque-là. C'est la loi des contraires auxquels tous doivent, inconsciemment ou non, se soumettre. M. Bacha nous parle de la loi des créations politiques où tous les états, après avoir réalisé plus ou moins parfaitement l'unité, tendent à se désagréger : La loi qui dirige le monde l'a voulu ainsi! L'auteur appuie ses dires d'exemples pris dans les grands faits de l'histoire. (En étudiant de moindres évènements, serait-il arrivé à la même certitude sur l'existence de cette loi? On peut se le demander.) L'artiste lui non plus n'est pas tout à fait libre : il obéit à la loi des créations artistiques et toute sa liberté se borne à pouvoir choisir les représentations qui créeront son individualité, mais qui sont offertes à son esprit par la *loi* préétablie. Des exemples frappants viennent confirmer les affirmations de M. Bacha, qui va même jusqu'à nier l'indépendance des philosophes! L'auteur laisse à la critique postérieure le soin de vérifier la loi des contraires dans toute l'histoire de la philosophie et se contente de la démontrer pour la philosophie grecque. En résumé, la loi des créations antithétiques, loi inexorable, se vérifie dans tous les domaines et il suffit d'avoir flairé son existence pour la retrouver dans tous les phénomènes qui nous entourent. Elle nous mène vers plus de liberté, en nous affranchissant, par le fait qu'elle est antithétique, des règles précédemment établies : elle nous mène au progrès, à un monde nouveau qui sera l'antithèse du nôtre.

Assurément, les exemples que donne M. Bacha, pour confirmer ses paroles, ne supportent guère de critique : ils ont été minutieusement étudiés et ils sont convaincants. Pourtant,

tout en rendant hommage au travail original et beau de M. Bacha, ne peut-on pas se demander si, pour affirmer une telle loi avec autant de conviction, il ne faudrait pas réunir des exemples bien plus nombreux en une étude plus fouillée encore que celle qu'il nous présente? Ne pourrait-on pas — pour peu que l'on soit sceptique — considérer ces faits expliqués par l'auteur au moyen de la loi fatidique, comme les produits de curieuses coïncidences? C'est peu probable, mais qui prouvera le contraire? D'autre part, le labeur assidu d'érudits nombreux et variés, travaillant dans tous les domaines imaginables, pendant plusieurs vies humaines et arrivant tous à la même constatation, pourrait-il suffire même à nous convaincre d'une loi dont les applications auraient dû être contrôlées depuis d'incommensurables années???...

ALBERT JAUMAIN.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale du samedi 8 décembre 1923.

L'assemblée générale s'est réunie à 5 heures dans la grande salle de la Fondation universitaire, rue d'Egmont, 11. De nombreux membres de l'Union y ont pris part.

Après quelques paroles de bienvenue, le président, Lucien Beckers, prie le secrétaire, Marcel Vauthier, de donner lecture de son rapport.

Rapport du secrétaire.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

L'Union des Anciens Etudiants compte actuellement plus de seize cents membres; elle en comptait, effectivement, environ cinq cents au moment où elle a repris ses travaux après l'armistice.

Ces chiffres vous prouvent ses progrès; mais ils ne vous révèlent pas les éléments moraux, les éléments intimes de progrès dont on s'aperçoit seulement dans l'administration d'une œuvre : c'est qu'il se produit chaque année un afflux naturel de nouveaux membres qui s'inscrivent, sans ou après peu d'instance, et que les cotisations aussi prennent le chemin de notre trésor, comme on prend une habitude.

Il n'en a pas toujours été ainsi.

Il fut un temps où il en coûtait beaucoup de sollicitations pour obtenir une adhésion nouvelle; je ne vous en dirai pas plus des cotisations.

Mais il n'y a pas de meilleur stimulant que le succès.

Vous savez qu'il est dans la nature des Belges d'aimer à s'associer: la Belgique, terre bénie des sociétés, peut-on dire! Aussi, sentant la

force des groupes et sensibles aux indices obscurs de leur cohésion, les Belges vont-ils volontiers à ceux qui leur donnent cette impression de force et de sécurité exprimée par notre devise nationale.

Je crois pouvoir dire que l'Union des Anciens Etudiants est parvenue à ce point de son évolution, où la cohésion devient sensible et exerce un attrait. Ce serait le moment de marquer son succès, d'affirmer sa force, afin de saisir les tendances sympathiques mais encore hésitantes.

Lorsqu'on veut faire triompher une œuvre comme celle de l'Union, on ne doit pas attendre trop du sentiment. Le devoir, l'amitié, la reconnaissance envers l'Université ont un pouvoir incontestable sur les esprits, mais pas suffisant pour triompher toujours de l'indifférence. Ceux qui se sont dévoués à une propagande savent qu'il leur en coûte parfois de paraître fâcheux.

Il n'en est pas de même, en Belgique, lorsqu'on fait appel à l'esprit d'association; l'impression que chacun éprouve, de voir son individualité comme multipliée par l'effort collectif, l'engage à consentir des sacrifices. Je dirai même que ce ne sont plus des sacrifices, lorsqu'il s'agit d'une association vivante et puissante.

Nous devons utiliser cette excellente disposition de notre caractère national.

Conscient de ce fait, que ce n'est plus un sacrifice d'être membre de l'Union et de lui apporter tout ce dont elle a besoin, mais un avantage, le Comité a estimé que le moment était venu de donner à l'Union une forme juridique et de demander à ses membres une participation plus forte. L'Union en a besoin pour continuer son œuvre; elle en a besoin pour rester une association digne de l'Université à laquelle elle s'est dévouée; elle en a besoin pour répondre à la confiance qu'ont mise en elle les anciens qui l'ont fondée.

Il y aura des mécontents; il y en a toujours. Mais une œuvre saine doit pouvoir se passer des adhésions consenties avec restrictions mentales. Ceux-là n'ont pas l'esprit d'association et ils n'aiment pas l'Université.

Messieurs, il est sorti de l'Université, entre 1884 et 1914, en trente ans, de 5,000 à 6,000 étudiants. Il en est sorti environ : 135 à la fin de l'année académique 1918-1919; 265 à la fin de l'année 1919-1920; 340 à la fin de l'année 1920-1921 et 355 l'an dernier.

Nous avons donc parmi les générations anciennes et parmi les générations nouvelles des éléments nombreux qui doivent se joindre à nous. Ne croyez-vous pas qu'ils auront tôt fait de remplacer les mécontents, s'il en est, et croyez-vous qu'ils se laisseront arrêter par des considérations matérielles mesquines, quand ils verront que l'Union, à 80 ans, fait sa crise de croissance?

C'est dans cet esprit que le Comité vous propose aujourd'hui

d'adopter pour l'Union la forme d'association sans but lucratif, instituée par la loi du 27 juin 1921. Le projet des statuts qui vous est soumis à cet effet, a été étudié et discuté au sein du Comité et s'inspire du texte même de la loi, dont les dispositions ont, en somme, été reproduites pour éviter de devoir sans cesse recourir à des recueils de législation.

Le principal avantage de la forme légale, sa raison d'être, c'est que l'association sans but lucratif forme une *personne morale*. Elle a donc une existence propre, étrangère à celle de ses membres; elle a un patrimoine; elle peut acquérir, disposer et, surtout, elle peut recevoir des dons et des legs.

Vous voyez immédiatement qu'une association douée de la personne morale jouit d'une continuité indispensable à une œuvre de longue haleine et se trouve à l'abri des événements fortuits. Elle a une *responsabilité*, ce qui est un élément constitutif d'autorité et de force. Etant responsable, elle a droit à la confiance.

Nous devons accepter dès à présent cette idée que l'Union recevra, de ses membres ou bien d'étrangers, des dons et des legs destinés à favoriser l'Université ou les étudiants. Sans doute, l'Université peut recevoir elle-même les libéralités et, en fait, les libéralités importantes lui sont attribuées directement. Mais nous pouvons nous attendre à ce que des personnes de plus en plus nombreuses (la générosité elle-même peut devenir épidémique) désirent disposer en faveur de l'Université ou des étudiants, de sommes modiques, qui trouveraient mal un emploi déterminé dans un aussi vaste ensemble que l'Université.

L'Union réservera un accueil tutélaire à ces bonnes volontés. Elle est plus accessible que l'Université pour ceux qui désirent réaliser un vœu modeste : bourse d'études, subside à une œuvre estudiantine, collaboration à une publication, amélioration partielle d'un organisme, etc...; innombrables sont les formes que peut prendre l'imagination d'un donateur en mal de générosité.

Puisque le législateur de 1921 a mis à notre disposition une institution juridique destinée à donner satisfaction à d'aussi utiles tendances, nous commettrions une erreur en nous en privant.

* * *

Il faut à l'Union des ressources pour vivre.

Jusqu'à présent, la cotisation s'était maintenue au cours d'avant guerre : 10 francs par an; je ne crois pas exagérer en disant que c'était votre seule dépense qui n'était pas majorée. Cependant il fallait faire face à des dépenses, qui, elles, subissaient le contre-coup de la crise de « vie chère ». Bourses d'études, subsides aux œuvres

estudiantines n'auraient plus été que de vains secours sans une sérieuse adaptation. Le Comité de l'Union s'y est employé de son mieux, en utilisant les ressources nouvelles produites par l'accroissement du nombre des membres et par le remboursement partiel des anciennes bourses d'études.

Les frais généraux aussi se sont accrus : communications, circulaires, publications, convocations exigent maintenant des dépenses considérables.

Que résulte-t-il de cet état de choses? Le calcul en est simple : c'est que l'Union ne fait pas maintenant tout ce qu'elle devrait pouvoir faire, étant donné qu'elle est devenue une association trois ou quatre fois plus puissante qu'elle l'était avant guerre, par le nombre de ses membres et l'influence qu'elle exerce.

Ne vous étonnez donc pas que le Comité inscrive en tête de son programme une majoration des cotisations; c'est la condition indispensable et à peine suffisante pour entreprendre une œuvre d'avenir.

Mais tout ne peut pas être fait en une fois.

Si l'Union éprouve une satisfaction de vanité à se comparer aux associations d' « Alumni » des universités américaines — ce sont les Unions des Anciens Etudiants de là-bas — elle ne doit pas cependant tomber dans le travers de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. Gonflons-nous prudemment!

Par quoi commencer?

Il a paru au Comité que l'Union ferait œuvre utile en venant au secours de la *Revue de l'Université.*

Cet estimable organe universitaire, bien que moins ancien que l'Union, — il n'a que 29 années d'âge — a rendu bien des services à l'Université. Il a permis aux professeurs de publier de nombreux articles scientifiques; il a contribué à étendre la portée des conférences qui y étaient publiées; il a concouru enfin à l'extension des idées directrices de l'Université dans les milieux intellectuels de Belgique.

C'est une œuvre ardue, en Belgique, que de répandre des idées. Tout le monde sait qu'on lit peu dans le pays et que les hautes spéculations de l'esprit y inquiètent trop peu de cerveaux. Soupçonne-t-on même parfois qu'il y en a? Cependant, il ne suffit pas que l'enseignement universitaire forme de bons praticiens, forts de l'expérience acquise au cours d'une honnête carrière. Il faut qu'il apprenne à penser.

Il est nécessaire au bien du pays que les universitaires restent sans cesse en contact avec les idées générales : avec les problèmes philosophiques, sociaux, scientifiques, littéraires, artistiques... enfin avec toutes les manifestations de l'esprit humain. Si l'Université y a préparé ses élèves, il n'est pas facile de soutenir l'impulsion

donnée, contre les difficultés matérielles de l'existence et la routine de l'application pratique. Aussi un organe qui contribue à continuer parmi les praticiens cette grande œuvre de la pensée commencée à l'Université mérite-t-il notre appui, parce qu'il procède d'un même esprit que nous.

Une idée qui vient naturellement à l'esprit, c'est que la *Revue de l'Université* est lue par les anciens étudiants. Il n'en est rien.

Le Comité a estimé que la première majoration de cotisation qu'il vous demandait d'inscrire à vos statuts devait avoir pour effet de mettre la *Revue de l'Université* aux mains de tous les membres de l'Union. En portant la cotisation au double de celle d'avant guerre, c'est-à-dire à 20 francs, et en affectant à la *Revue de l'Université* ce supplément de recette, il devient possible de faire le service de la Revue, gratuitement, à tous les membres de l'Union.

Je n'oserais pas promettre qu'ils liront tous la Revue.

Cependant, nous avons le droit de croire que le milieu des anciens étudiants comprend moins d'irréductibles aux problèmes intellectuels que les autres milieux belges, et que la Revue recevra un bon accueil. L'Union enverra des délégués au Comité de Rédaction de la Revue; les numéros seront composés de façon à intéresser tout le monde et à tenir les universitaires au courant, dans la mesure du possible, du mouvement général des idées.

N'oubliez pas que votre association a inscrit à l'article premier de ses statuts qu'elle est constituée dans le but de *concourir au développement des doctrines de l'Université.* Comment y concourir plus efficacement qu'en disposant d'un organe où les vérités de tout ordre pourront être exposées en toute liberté et en toute sincérité?

Pensez-y bien : le moment serait mal choisi pour négliger cet article de notre programme; la liberté de pensée ne rencontre plus maintenant cette faveur commode qui permettait, avant guerre, d'y songer sans inquiétude.

On pourrait répéter, au sujet de la liberté de pensée, les fortes paroles que M. le Président de la Chambre prononçait en parlant de notre régime parlementaire.

« D'une part, une sorte de dédain aristocratique, d'autre part, une hostilité démagogique tendent de le discréditer au profit de formules mal définies, de conceptions brumeuses, mais qui toutes doivent aboutir à l'anéantissement de la liberté, à la dictature des uns, à la servitude des autres. »

Ce tableau de notre époque est saisissant.

Les universitaires ont le devoir d'apporter dans la confusion et la panique le calme des esprits avertis. Leurs maîtres les ont habitués à considérer sans effroi les vérités les plus dramatiques

de l'existence et leur ont appris à les pénétrer avec conscience. Chaque fois qu'ils en ont l'occasion, ils doivent appliquer leur méthode aux problèmes nouveaux qui se posent, quels qu'ils soient, afin d'écarter l'erreur. C'est en opérant de la sorte que bien des savants ont encouru la réprobation publique. Elle ne les a pas empêchés de poursuivre leur œuvre.

Si la liberté de pensée est maintenant plus que jamais battue en brèche par les forces coalisées de l'ignorance, de la sottise, de la cupidité, de la haine, de l'hypocrisie, du fanatisme et, en général, de tous les bas instincts qui triomphent dans la médiocrité, les universitaires doivent poursuivre avec d'autant plus d'énergie l'expression de leurs idéaux.

Toutes les occasions leur seront bonnes.

Même une expression modeste, mais ferme, répétée avec persévérance, si elle est imprégnée d'un idéal élevé, fera nombre dans le grand mouvement de la pensée moderne. Apportons notre contribution à l'édifice; pour n'avoir que peu d'éclat, notre *Revue de l'Université* n'en sera pas moins d'une matière durable.

* * *

Messieurs, je voudrais vous parler d'autres services que l'Union aurait pu rendre avec plus d'efficacité, si ses ressources s'étaient accrues en proportion du nombre de ses membres.

L'octroi de bourses d'études surtout doit attirer notre attention, et certainement un effort s'imposera dans peu de temps. En examinant les requêtes des dernières années, on est frappé de voir que les postulants se recrutent de plus en plus dans la classe ouvrière et se présentent après des études moyennes brillantes.

L'Union a le plus grand intérêt à développer la confiance qu'elle inspire dans la classe populaire d'où sortent les boursiers. L'Université y trouve d'excellents travailleurs; ce serait notre rôle que de soutenir leurs aspirations vers la culture et vers l'idéal. Jusqu'à présent nous pouvons donner une satisfaction partielle à bon nombre de jeunes gens; le progrès à réaliser n'est pas d'une urgence impérieuse, mais je vous invite dès à présent à y réfléchir.

Ne perdons surtout jamais de vue qu'en développant les œuvres de l'Union, nous faisons fructifier l'héritage spirituel qui nous a été légué par les générations précédentes d'anciens étudiants. Nous leur devons un pieux souvenir et c'est avec émotion, chaque année, que nous voyons disparaître quelques-uns de ceux qui nous ont été un lien avec le passé. Ils ont aimé fortement l'Université, autant pour ce qu'ils y avaient vu la science se développer que parce qu'elle leur paraissait le refuge de la liberté de pensée.

L'Union a perdu cette année deux de ses membres qui étaient des professeurs estimés de l'Université : M. le professeur Van Engelen et M. le professeur Désiré De Moor.

Les professeurs de l'Université méritent toujours un sentiment de reconnaissance particulier de notre part; ils sont, pour nous, les travailleurs de l'esprit qui ont consacré leur existence à des études ardues, souvent dans des conditions difficiles, toujours avec désintéressement et sans que la gloire ou les succès soient pour eux récompense fréquente. Leurs efforts constants ont formé les connaissances dont nous usons journellement sans réfléchir toujours à quel prix elles ont été conquises.

Et voilà, pour finir, notre dernière obligation : que les anciens étudiants cherchent toute occasion de se rapprocher de l'admirable corps professoral de l'Université, afin que ces maîtres aient la sensation réconfortante et la joie d'avoir été compris.

La lecture de ce rapport est accueillie par des applaudissen
A l'unanimité, le rapport est approuvé.

Le président donne la parole au trésorier, dont le rapport constate une encaisse de 9,365 fr. 95 c. Le rapport est approuvé et des remerciements sont adressés à M. Jules Descamps.

Il est procédé ensuite aux élections. Sont élus à l'unanimité :

1° Président : M. L. Beckers, ingénieur;

2° Délégué au Conseil d'Administration : M. G. Herlant, avocat près la Cour d'appel;

3° Membres du Comité : Mlle Paule Lamy, avocat; MM. J. Bordet, professeur à la Faculté de médecine; J. Clavareau, référendaire au Tribunal de commerce; L. Cornil, procureur du Roi, professeur à la Faculté de droit; E. Cox, avoué-licencié; M. Craps, docteur en médecine; F. de Lancker, ingénieur; J. Descamps, ingénieur, trésorier de l'Union; M. Frison, avocat, membre du Conseil des Hospices; F. Herman, docteur en médecine, sénateur suppléant, conseiller communal de la ville d'Anvers; C. Jonas, juge au Tribunal de commerce de Bruxelles; E. Koettlitz, ingénieur; R. Leurquin, ingénieur commercial, attaché au Ministère des Affaires étrangères; A. Libiez, juge de paix; M. Philippson, professeur à l'Université; A. Poelaert, notaire, sénateur et conseiller communal de Bruxelles; E. Soudan, professeur à la Faculté de droit, membre de la Chambre des Représentants; J. Van de Meulebroeck, docteur en médecine, échevin de la ville de Bruxelles; H. Van Leynseele, avocat; M. Vauthier, avocat, secrétaire de l'Union.

Le président développe ensuite brièvement les raisons pour lesquelles le Comité a décidé de proposer à l'assemblée de modifier le statut de l'Union en transformant celle-ci en *Association sans but lucratif*. Aux termes de la loi du 27 juin 1921, ces associations jouissent d'avantages qui ne sont pas négligeables et qui assureront à l'Union une complète autonomie.

La proposition du Comité est adoptée à l'unanimité, ainsi que le texte des statuts élaborés par le Comité. Les membres actuels du Comité de l'Union sont, à l'unanimité, désignés pour former le premier Conseil d'Administration de l'Association.

L'assemblée fixe pour l'exercice 1923-1924, la cotisation des membres effectifs à 20 francs, celle des membres à vie à 500 francs.

La séance est levée à 6 heures.

Banquet de l'Université et de l'Union à l'occasion de la « Saint-Verhaegen ».

Le banquet, auquel prirent part plus de deux cents convives, eut lieu dans la salle des fêtes du palais d'Egmont, à 7 h. 1/2. La date du banquet avait été fixée au 8 décembre afin de permettre aux délégués de l'Université, envoyés par elle en mission à New-York, d'assister à notre fête annuelle.

Avaient été invités et prirent place à la table d'honneur :

MM. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles; Emile Jacqmain, échevin de l'Instruction publique; Ernest Richard, membre de la députation permanente du Brabant; W. Tuck et M. K. Shaler, délégués de la C. R. B. en Belgique; Gilson, professeur à la Sorbonne, et Alexis Dumont, architecte de l'Université.

A l'heure des toasts, M. Paul Heger, président du Conseil d'Administration de l'Université, prit la parole dans les termes suivants :

MES CHERS COLLÈGUES ET AMIS,

La date de notre fête traditionnelle a été postposée afin que les délégués de l'Université pussent venir vous communiquer leurs impressions de voyage et se réjouir avec vous de la prospérité

croissante de notre Université. C'est une grande joie pour moi de me retrouver parmi vous, de pouvoir serrer la main aux anciens, de constater qu'ils nous gardent leur fidèle amitié. Rien ne peut émouvoir davantage le cœur du vieux Prof!

Mais avant de dire ma reconnaissance à nos Camarades venus ici de tous les coins de la Belgique, j'ai à remplir l'agréable devoir de remercier nos protecteurs : l'Administration communale de Bruxelles, dont je salue les représentants, notre Bourgmestre Max, nos Echevins MM. Jacqmain et Steens; les Représentants de la Province et du Conseil général des Hospices et Secours, MM. Richard et Goossens-Bara. L'Université, aux jours lointains de sa naissance, a contracté vis-à-vis de la Ville une dette qui n'a fait que s'accroître et dont je suis loin de souhaiter l'extinction, bien au contraire. Cette dette, comme toutes celles que nous contractons vis-à-vis de nos bienfaiteurs, nous la payons par notre travail et par les services rendus au pays par notre Université.

Le public comprend de mieux en mieux la nécessité du concours que nous sommes en droit d'attendre de lui; je n'en veux d'autre preuve que les dons récents attribués au laboratoire des très hautes tensions électriques par le baron Empain, par les Ateliers de constructions électriques de Charleroi, par la Société de Gaz et d'Electricité du Hainaut, par la Société de Seraing et extensions, par la Société d'Electricité du Pays de Liége.

Ce n'est pas seulement le concours financier dont nous devons nous réjouir; ce qui nous touche bien plus, c'est de voir se propager une idée féconde : la participation des représentants de la haute industrie au travail scientifique de l'Université; je remercie particulièrement nos amis MM. Roch Boulvin et Halleux d'avoir fait comprendre l'utilité, disons même la nécessité, d'une telle collaboration. Si les vieilles universités ont décliné et sont mortes, c'est parce qu'elles n'ont point voulu participer à la vie sociale; si les universités américaines ont atteint un degré de prospérité si remarquable, c'est parce que tout en consacrant leur principale activité à la science pure elles n'ont point négligé les intérêts de la vie pratique.

J'arrive à mes impressions de voyage.

Vous savez quelle était notre mission : juger les résultats d'un concours auquel avaient été appelés les architectes belges désignés par la C. R. B. Un programme avait été très soigneusement élaboré par un éminent architecte américain, M. Howells, membre de l'Institut de France; c'est à lui qu'avaient été adressés les projets entre lesquels était appelé à se prononcer un jury présidé par M. Herbert Hoover et dont faisaient partie deux délégués de l'Université.

Messieurs, c'est avec un sentiment de fierté patriotique que j'ai

constaté la valeur des différents plans qui ont été exposés à New-York, et ce ne fut pas chose facile de nous prononcer, car chacun des projets avait un incontestable mérite. Quand vint le moment où il fallut pourtant se décider, l'unanimité du jury se prononça en faveur du projet de M. Alexis Dumont; je n'avais pas l'honneur de connaître M. Dumont, je suis heureux de pouvoir lui dire, en le félicitant, tout l'espoir que nous fondons sur lui; son dessin atteste qu'il a compris la grandeur de l'œuvre que nous voulons réaliser.

Messieurs, je reviens d'Amérique avec un attachement plus profond que jamais pour notre Université libre : il y a là-bas, comme en Belgique, deux catégories d'établissements d'enseignement supérieur. Je n'entends pas les mettre en parallèle — je n'ai pas vu les universités d'Etat, mais ce que j'ai vu des Universités libres de Columbia, de Princeton, de Harvard, de Yale, m'autorise à proclamer que dans ce domaine comme dans tous les autres la liberté est féconde.

Je reviens surtout avec un attachement plus profond que jamais pour le principe sur lequel notre Université repose : nos amis d'Amérique ont mis un certain temps à comprendre pourquoi nous devions affirmer le principe du libre-examen. L'idée de subordonner la science au dogme, de limiter l'essor de l'esprit humain, leur est à ce point étrangère qu'ils ne peuvent imaginer la nécessité de la lutte pour laquelle notre Université n'a pas cessé et ne cessera jamais de livrer le bon combat.

C'est avec joie, avec fierté que je vous le déclare, les sympathies que l'on a pour notre Université, et dont nous avons eu tant de preuves, sont dues à ce qu'on a reconnu que nous professons le culte de la science pure, sans aucun esprit confessionnel ou sectaire; à diverses reprises on me l'a dit là-bas.

Je m'étais proposé comme but de mon voyage, non seulement de prendre part aux opérations du jury du concours, mais de voir de près nos amis, et tout en les remerciant, de pénétrer jusqu'au fond les motifs de leur générosité et de leur bienveillance à notre égard.

Après les entretiens que j'avais eus ici avec les représentants de la Fondation Rockefeller, M. Pearce, M. Rose, M. Flexner et surtout avec le Président de cette Institution, M. Vincent, après les conversations que j'avais eu l'occasion d'avoir avec les représentants de la C. R. B. Educational Foundation, M. Hoover, M. Alexandre Smith, MM. Shaler et Tuck, quelques autres encore, je me croyais certain de pouvoir affirmer que l'intervention des représentants de ces deux Institutions en faveur de notre enseignement universitaire était inspirée par les sentiments les plus élevés, par le souci de servir un idéal humanitaire des plus purs, des plus désintéressés.

Oui, je savais cela — je croyais cela — j'avais confiance, mais

il m'intéressait d'étudier de plus près le peuple américain et de voir si vraiment les hommes d'élite dont je viens de citer les noms étaient les interprètes fidèles d'un sentiment populaire.

Aujourd'hui, je puis l'affirmer; il est bien vrai que je n'ai vu qu'une partie restreinte de la grande Amérique; il est bien vrai que j'ai pu être trop favorablement influencé par le milieu exceptionnel où l'on nous faisait un si aimable accueil; il est bien vrai que New-York, Philadelphie, Washington, Boston, Princeton ne sont pas toute l'Amérique et que ce paradis universitaire fut illuminé pendant tout notre séjour par le plus radieux soleil — mais l'expérience faite me paraît suffisante pour affirmer que c'est bien un but purement idéal que poursuivent nos amis en s'intéressant à notre pays et à notre Université. Et c'est de ceci que je veux féliciter particulièrement les délégués de la C. R. B. ici présents, nos amis Shaler et Tuck.

L'idéal a beaucoup de prise sur le citoyen de la libre Amérique. On en a eu la preuve en maintes circonstances, et notamment lorsque ce peuple si profondément épris de bien-être et de paix a résolu d'entrer en guerre.

N'est-ce pas pour servir un très pur idéal que les Américains du Nord ont combattu pour obliger les Etats du Sud à abolir l'esclavage? Je vous le demande, quel intérêt matériel pouvait les y pousser? C'est l'idéalisme du Président Lincoln qui a entraîné dans cette circonstance les masses populaires.

Il n'en a pas été autrement dans la dernière guerre. Il faut avoir traversé l'Atlantique — surtout par un gros temps — pour se rendre compte de l'effort surhumain qu'il a fallu faire pour transporter et pour ravitailler l'armée américaine en Europe, alors surtout que sévissaient les sous-marins. Quelle ambition avait l'Amérique, sinon de servir la cause du Droit et de la Justice? N'aurait-elle pas trouvé plus d'avantages matériels à continuer à nous fournir, moyennant argent, des vivres et du matériel de guerre?

Messieurs, je ne veux pas généraliser en portant un jugement sur tous les Américains, alors que je n'ai eu l'occasion d'en voir que quelques-uns. Mais il existe des Institutions comme la C. R. B. et comme la Fondation Rockfeller; que ces institutions soient amplement et généreusement servies par des hommes d'élite, c'est pourtant quelque chose qui mérite considération. Et que vous dirai-je de l'accueil qui nous a été fait? J'ai le devoir et le droit d'en reporter tout l'honneur sur l'Université. Vous auriez été fiers d'entendre les paroles de sympathie que nous ont adressées et le Président de la République, M. Coolidge, auquel j'ai eu l'honneur d'être présenté par notre très estimé et très populaire Ambassadeur à Washington, le baron de Cartier de Marchienne, et le Président de la C. R. B.,

M. Herbert Hoover, et le Président de la Rockefeller Foundation, M. Vincent, et M. Rickard, et M. Alexandre Smith, et les Recteurs des Universités.

Messieurs et chers amis, vous comprendrez certes la joie que j'ai éprouvée pendant ce voyage; plus d'une fois j'ai songé aux premiers temps de notre Université et la comparaison avec le présent me donnait un sentiment de réconfort et d'espoir.

Mais si je mesurais ainsi la route parcourue, le spectacle grandiose d'une université comme Princeton, comme Harvard ou comme Yale me permettait de mesurer aussi l'étendue de ce qui nous reste à faire.

Nous sommes à mi-chemin, pas plus loin, et tous les encouragements que nous recevons, toutes les donations que nous avons reçues de la famille Solvay ou d'autres grands amis de l'Université, toutes les interventions américaines, tout cela ne suffit pas encore pour nous permettre de remplir complètement notre mission.

Mais nous sommes jeunes, nous ne datons pas encore d'un siècle.

En visitant la splendide ville de Washington et le Musée de la Smithsonian Institution j'ai vu la représentation de l'emplacement correspondant à celui de cette ville il y a cinq cents ans sur les bords du Potomac. Il n'y avait là que quelques Indiens formant une tribu sauvage, et voici qu'à cette même place aujourd'hui s'élève une cité de rêve, véritable cerveau de la grande Amérique. Devant cette affirmation du progrès il est permis de tout espérer; l'avenir de notre Université est désormais assuré : ce que sera cet avenir, dans quelle mesure il répondra à nos espoirs, je dirai même à mon ambition, cela dépend de vous, mes chers Collègues, de vous surtout, Messieurs les Anciens Etudiants; vous êtes un anneau de la chaîne, gardez cette union qui doit faire notre force : il vous appartient d'être des ancêtres et de créer les traditions dont s'inspireront les générations à venir.

A l'Union des Anciens! A l'Université Libre!

Ce discours fut accueilli par de chaleureux applaudissements qui n'étaient pas terminés lorsque se leva le président de l'Union.

Discours de M. Lucien Beckers, président de l'Union des anciens étudiants.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CAMARADES,

Les applaudissements chaleureux, qui viennent d'accueillir le discours de notre président, témoignent de l'affection que vous lui

portez et aussi de la gratitude que vous donne l'occasion d'exprimer cette nouvelle marque de dévouement donnée à l'U. L. B. par le Docteur Heger.

Permettez-moi, malgré les liens étroits qui m'unissent à lui, de vous dire combien je partage vos sentiments. Mieux que tout autre je puis en parler, puisque j'ai été le compagnon involontaire et ravi de sa campagne d'Amérique !

Involontaire ? Oui. Je ne m'attendais certes pas le 22 octobre dernier à partir le surlendemain pour New-York. J'avais déjà fait un voyage aux Etats-Unis il y a quelques années et ne comptais pas y retourner de sitôt. J'étais à la veille de partir pour Moscou lorsque M. Bourquin me demanda de remplacer au pied levé M. De Keyser, indisposé, et d'accompagner, en qualité de « technical adviser », la mission composée de MM. Heger et Slosse.

« Technical adviser », sans droit de vote, cela peut se traduire en français par « cinquième roue à un char »... mais ce char était celui de notre chère Université, qui allait faire un parcours triomphal parmi les grandes universités américaines ! Comment résister, dans ces conditions surtout, à l'éloquence persuasive de notre ami Bourquin ? J'ai donc eu la bonne fortune d'être de ce beau voyage et ce fut une très douce joie pour moi d'être le témoin des marques d'amitié qui partout ont été données à vos délégués : c'étaient les hommes de science, les hommes de tous les dévouements qu'on saluait en acclamant M. Heger et M. Slosse, mais c'était aussi la Belgique et l'Université libre, l'Université libre dont les principes de large tolérance vont droit au cœur de nos amis d'Amérique.

Ce que notre président ne vous a pas dit, c'est la façon dont il a su consolider les amitiés très sûres que nous avons là-bas : avec une vaillance que ses 77 ans n'ont pas entamée, se couchant tard, se levant tôt, passant ses nuits en chemin de fer, il a voulu voir tous ceux qui ont au cours de ces dernières années donné à notre Université des marques d'intérêt si précieuses; à Washington, à New-York, à Boston, dans les centres universitaires de Yale, Harvard, Columbia et Princeton, il a porté partout la bonne parole, exprimant vos remercîments et vos espoirs dans des allocutions dont vous connaissez le charme prenant !

Messieurs, entraîné dans cette course rapide dans le sillage du président, j'ai pu, dans un voyage qui ne présentait pour moi aucun intérêt d'affaires ni d'études, vivre complètement dans l'atmosphère des grandes universités et contempler l'admirable travail accompli dans ce domaine par les Américains.

Ces universités, je ne vous les décrirai pas, vous savez qu'elles constituent dans ces énormes Etats-Unis, au commerce puissant, à l'industrie trépidante, des oasis admirables de calme et de recueille-

ment; vous savez que des sommes fabuleuses ont été dépensées pour créer des cités universitaires rivalisant de beauté, comprenant des logements et des cercles où tous les étudiants trouvent un confort dont nous n'aurions idée qu'en visitant les plus beaux clubs de Londres; vastes auditoires, collections de tous genres, bibliothèques où les livres se comptent par millions, laboratoires où étudiants et chercheurs disposent d'un outillage parfait et toujours renouvelé, rien n'a été négligé ou omis de ce qui peut favoriser les progrès de la science ou la formation des hommes dont l'Amérique a besoin.

La formation des hommes : tel est surtout l'objectif envisagé dans leur esprit pratique et utilitaire, par nos amis d'Amérique.

Ils ont à ce point de vue une toute autre conception que la nôtre : comme nous, ils s'efforcent naturellement de former des savants et d'assurer aux étudiants le maximum de connaissances qui leur sera utile dans leur carrière; mais, en outre, ils veulent que leurs étudiants acquièrent à l'université un développement physique et un caractère bien trempé qui, plus peut-être que les connaissances scientifiques, feront d'eux d'utiles citoyens.

Cette éducation systématique du corps, de l'esprit et de la volonté se poursuit pendant toute la durée des études de 10 à 24 ans — elle est due à une pratique large et obligatoire des sports, à la vie en commun dans des internats où la liberté est en apparence absolue mais où des traditions de self-control, de moralité et de dignité constituent la meilleure des sauvegardes — elle est due surtout, comme notre président vous l'a dit, au dévouement de tous les instants des professeurs qui vivent en contact constant avec leurs élèves sur le pied d'une véritable camaraderie. Nous avons beaucoup à apprendre en Amérique dans ce domaine de la formation des hommes par l'enseignement universitaire.

Messieurs, si mon départ de Bruxelles a été imprévu, le rôle que j'ai été amené à jouer là-bas ne l'a pas été moins. C'est ma qualité de président de l'Union des Anciens qui primait tout — laissant loin dans l'ombre celle de « technical adviser » — c'est elle qui me valait l'accueil le plus amical, les banquets les plus somptueux, les toasts les plus chaleureux — car la prohibition qui nous réduisait à la consommation d'une excellente eau glacée, ne met nullement obstacle à la chaleur communicative des manifestations gastronomiques !

Président de l'Union... certes c'est un beau titre — je le savais avant mon départ — mais je reviens avec une toute autre idée des devoirs qu'il m'impose.

Sachez que la prospérité des universités libres d'Amérique est due *entièrement* à l'intervention des anciens étudiants. C'est eux qui ont su réunir entre eux pour chacune de leurs écoles les centaines de millions nécessaires à l'édification et à l'équipement de locaux

dont je vous défie de concevoir la somptuosité. C'est eux qui apportent chaque année à leur université les revenus qui par dizaines de millions de dollars assurent la persistance d'institutions libres qui ne reçoivent aucun subside des pouvoirs publics. C'est eux qui répondent toujours aux appels de leur école chaque fois que des extensions nécessitées par les progrès de la science ou par un accroissement du nombre d'élèves exigent de nouveaux capitaux.

Exemple : en 1919 l'Université d'Harvard expose en une brochure envoyée à tous ses anciens étudiants que ses besoins pressants exigent 15 millions de dollars; elle ne cache pas que ses besoins futurs, dont elle développe le programme, exigeront ensuite 30 millions de dollars. Le Comité de l'Union des Anciens de Harvard mène systématiquement sa campagne de propagande afin de toucher ses 25,000 membres. Résultat : au 1er novembre 1923, en moins de cinq ans, 14 millions de dollars sont souscrits par 23,500 anciens étudiants dont les souscriptions s'échelonnent de 1 à 100,000 dollars.

Simple exemple, je pourrais vous en citer bien d'autres, mais il vous montrera l'attachement des anciens élèves pour l'université où ils se sont instruits, attachement si profond, si enraciné dans leurs cœurs, qu'ils ne sont satisfaits que lorsqu'ils ont payé *la dette* que leur impose leur reconnaissance. Et ce qui est surtout admirable dans ces résultats, ce n'est pas l'énormité de la somme recueillie, c'est le fait que *tous les anciens* tiennent à honneur de participer à la souscription, même pour une somme infime proportionnée à leurs moyens de fortune souvent limités.

Vous comprendrez, mes chers Camarades, l'embarras dans lequel je me suis trouvé, chaque fois que, à l'issue d'un des nombreux banquets qui nous ont été offerts, on m'invitait très cordialement à prendre la parole pour exposer ce qu'était l'Union des Anciens de Bruxelles et dans quelle mesure elle participait à la vie de notre université.

J'ai fait de mon mieux pour montrer à nos amis que nous brûlons d'un amour ardent pour l'U. L. B., que nous sommes de vaillants défenseurs du libre examen, que nos 2,000 membres (j'ai exagéré un peu) versent chaque année une cotisation dont le produit permet de distribuer des bourses à des étudiants, j'ai célébré notre banquet de la Saint-Verhaegen qui est pour tout ancien la solennité la plus impatiemment attendue de l'année... mais j'ai dû reconnaître que si quelques anciens, arrivés à une très brillante situation de fortune, ont fait à l'université des dons généreux, la grande masse de nos anciens s'est jusqu'à ce jour tout à fait désintéressée de la situation matérielle de notre université. Je n'ai pas manqué de faire valoir que ce n'était pas tout à fait leur faute, parce que le plan de nos hautes études et nos mœurs diffèrent essentiellement de ce qui

se fait en Amérique et que si le contact entre étudiants et entre étudiants et professeurs est beaucoup moindre pendant la durée des études, les liens persistants entre les anciens étudiants et l'université sont excessivement ténus. Et puis il faut bien avouer que dans la période heureuse d'avant-guerre, les besoins financiers de l'U. L. B., étaient très limités et que la générosité inlassable de quelques amis infiniment dévoués suffisait à y pourvoir. Il faut reconnaître que les hommes qui président aux destinées de l'université ont su jusqu'à ce jour réaliser ce miracle de réunir les millions nécessaires aux développements de notre Alma Mater sans nous rien demander...

C'est une chose, à tout prendre, fort heureuse, puisque notre capacité de souscription reste entière et que notre Union reste une terre vierge à cultiver pour les besoins futurs de l'Université.

Ces besoins futurs sont ceux de demain et je n'hésite pas à vous en faire part, sachant que vous me remercierez de vous les signaler.

Vous savez que la C. R. B. Educational Foundation Américaine, alloue à l'Université une somme de 20 millions pour lui permettre de transférer au Solbosch les facultés de droit et de philosophie, la bibliothèque, les bâtiments administratifs et de construire des maisons d'étudiants et d'étudiantes. J'ai assisté aux opérations du jury chargé d'arrêter à New-York les plans et le choix de l'architecte, j'ai pu me convaincre de l'insuffisance de la somme allouée à raison du prix élevé atteint en ce moment par toute chose. Il s'en faudra de 3 ou 4 millions pour que le programme puisse être entièrement réalisé. Les membres belges du jury en étaient consternés. M. Hoover, président du jury, me demanda, comme la chose la plus simple du monde, si l'Union des Anciens ne serait pas disposée à couvrir ce déficit.

Devant cette question directe, j'ai fait ce que vous auriez tous fait à ma place; j'ai promis que nous ferions de notre mieux, mais qu'étant donnée la dureté des temps je n'avais pas la certitude de couvrir cette somme intégralement. J'ai eu alors la surprise agréable d'entendre M. Hoover me dire que les Américains aimaient à assister ceux qui faisaient leur possible pour s'aider eux-mêmes et que pour reconnaître la bonne volonté de l'Union des Anciens, il se faisait fort de verser deux francs à l'Université pour chaque franc que nous apporterions. J'ai accepté la convention avec reconnaissance sans toutefois fixer de délai d'exécution. Grâce à la proposition très généreuse de M. Hoover, inspirée, je pense, par MM. Tuck, Shaler, Rickard, Smith et Galpin, tous fidèles amis que nous comptons au sein de la C. R. B., l'Université disposera donc des 3 millions qui lui manquent pour autant que nous arrivions entre nous tous à réunir 1 million. Je ne doute pas que vous ne m'aidiez tous à tenir

la parole que j'ai donnée en votre nom à M. Hoover. Je voudrais surtout que les noms de *tous nos membres* figurent sur les listes de souscription que nous allons mettre en circulation; les souscriptions les plus modestes, émanant de ceux qui réellement ne peuvent pas faire plus, nous seront les plus précieuses.

Le Comité de l'Union se réunira prochainement en vue de régler et de déclancher le mécanisme de cet appel que nous allons faire à la générosité de nos membres. M. Hoover a bien voulu m'initier aux règles qui constituent en Amérique le manuel du « parfait tapeur »; je ne manquerai pas d'en faire part aux membres des comités de propagande que nous créerons.

Nous nous efforcerons de rendre les souscriptions plus aisées en accordant aux souscripteurs de larges facilités de paiement : songez que si chacun de nos membres s'engage à verser annuellement 100 francs pendant cinq ans, nous serons bien près d'avoir atteint notre but !

Et puis, Messieurs, je songe à la Presse, dont je suis heureux de saluer ici les représentants, la Presse qui s'est en toute occasion montrée l'amie fidèle et dévouée de notre Université. Elle fera connaître aux Anciens ce qui se trame contre leur quiétude; elle leur montrera l'importance du mouvement que nous nous efforçons de créer, la fermeté de nos propos, l'impossibilité de se soustraire au devoir moral qui s'impose à eux. J'espère fermement que la Presse soutiendra nos efforts et que grâce à elle, nous pourrons périodiquement ranimer les hésitants en leur montrant que le succès couronne nos efforts.

La *Revue de l'Université* aussi qui, en vertu d'un accord conclu aujourd'hui même, sera distribuée désormais gratuitement à tous nos membres, nous sera d'un puissant secours, en établissant un contact permanent entre tous les Anciens.

Messieurs,

Il faut que dans l'avenir le concours des Anciens de l'U. L. B. soit plus agissant qu'il ne l'a été dans le passé. Mes ambitions sous ce rapport sont démesurées, mais vous estimerez comme moi que la prospérité nouvelle de notre Université libre, qui est en passe de devenir la première université belge, et aussi la générosité de nos bienfaiteurs belges et étrangers, imposent à notre Union des devoirs nouveaux.

Aidons l'Université à perfectionner son outillage et à renforcer encore la valeur de son enseignement; contribuons à former des hommes en assurant aux étudiants des logements et des salles de réunions convenables, une nourriture saine et des plaines de sport; ne négligeons aucun effort pour que, dans l'Université transférée au

Solbosch, les professeurs vivant moins à distance de leurs élèves prennent une conscience nouvelle de leur tâche d'éducateur.

Tout cela ne se fera pas pendant les deux ans qu'il me reste à occuper ce siège présidentiel ! Mais on vient de vous dire qu'il a fallu cinq cents ans pour édifier la ville de Washington, l'Université superbe de Yale a 225 ans et celle de Harvard remonte à 1636.

Traçons dès à présent le sillon que nos successeurs continueront à creuser: dans vingt ans, si nous le voulons avec ténacité, nous aurons complété la cité universitaire du Solbosch bien au delà des plans modestes aujourd'hui esquissés, notre Union des Anciens comptera 20,000 membres étroitement unis dans un amour agissant pour notre Université et communiant dans une même ardeur pour la défense du libre examen.

Mes chers amis,

La C. R. B. s'est réunie hier à New-York pour la première fois depuis notre visite et pour la première fois depuis que spontanément M. Hoover me fit la proposition généreuse que je vous ai rapportée.

Elle sait que nous fêtons aujourd'hui la Saint-Verhaegen et elle a désiré s'associer à notre fête.

Un télégramme vient de me parvenir. En voici la traduction :

« La C. R. B. Educational Foundation adresse, à l'occasion de la Saint-Verhaegen, un salut amical aux Anciens Etudiants. Elle leur exprime ses meilleurs vœux pour que notre programme commun de construction de la nouvelle université soit réalisé c succès.

« Elle confirme l'accord conclu avec le président Héger et le président Beckers, en vue d'une coopération mutuelle pour la recherche des capitaux supplémentaires. »

Je comptais, en terminant, vous proposer de boire à la santé du président de l'Université, que nous sommes tous heureux de voir revenu à bon port. Je pense que je répondrai à votre désir en joignant à cette santé celle de M. Hoover.

Ces deux hommes personnifient les amis fidèles que nous avons en Belgique et en Amérique; ils resteront toujours unis dans nos pensées reconnaissantes.

Au Docteur Heger, à M. Hoover.

Fréquemment interrompu par les applaudissements les plus enthousiastes et des « bans » répétés, le discours de notre président eut un tel succès qu'immédiatement des souscriptions lui parvinrent en grand nombre; ce fut un moment de réelle émotion dans l'assemblée tout entière. Sous l'empire de ce sentiment, le bourgmestre Max

prit à son tour la parole et de la manière la plus heureuse, il rappela les modestes débuts de l'Université libre. Rendant hommage à M. Paul Heger, à son dévouement si actif, si noble, si généreux, il montra comment le président de l'Université réussit, après les lourdes épreuves de la guerre, à rétablir la prospérité de notre *Alma Mater*. Son nom restera associé à celui de Théodore Verhaegen, comme lui il incarne toutes nos espérances et toutes nos aspirations.

L'éloquent discours de M. Max est chaleureusement applaudi.

Le Recteur, professeur Brachet, se leva ensuite, pour s'acquitter d'un devoir d'hospitalité envers l'un des convives, le professeur Gilson, de la Sorbonne, de passage à Bruxelles, où il a donné à l'Université une série de leçons suivies par de nombreux auditeurs. M. Brachet développa ensuite l'idée dont s'étaient inspirés les orateurs précédents : l'attachement des universitaires pour le principe du libre-examen. M. Brachet, dont nous connaissons tout le talent et l'éloquence, trouva les termes les plus ébrer le dévouement du corps professoral de l'Uni

L'ancien président de l'Union, actuelle Conseil d'Administration de l'Université, notre t, parla ensuite. Il eut l'excellente idée de prop médiat à M. Hoover du télégramme suivant :

« Herbert Hoover, secrétaire du commerce,
Washington,

« Professeurs, étudiants et anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles, vous adressent l'expression de leur vive reconnaissance.

« L'Union des Anciens Etudiants s'efforcera de compléter les capitaux en vue de l'exécution intégrale du projet de reconstruction de l'Université que vous avez approuvé. Elle décide de commencer immédiatement la campagne nécessaire à cet effet.

« Votre télégramme accueilli avec enthousiasme. Cent mille francs déjà souscrits.

« (Signé) : HEGER, président de l'Université;
BECKERS, président de l'Union des Anciens:
LINET, président de l'Association Générale des Etudiants. »

Cette proposition fut acclamée. M. Herlant fit ensuite l'éloge de

l'esprit d'indépendance scientifique auquel l'Université doit sa grandeur et auquel il est nécessaire de tenir plus que jamais.

M. Linet, président de l'Association Générale des Etudiants, affirma l'attachement des étudiants pour l'Université et remercia l'Union pour le concours qu'elle apporte à une œuvre dont ils sont les bénéficiaires.

M. Paul Hymans, Ministre d'Etat, termina la série des discours. Il fit acclamer le nom du Recteur en fonction, M. Brachet, dont il rappela l'admirable carrière scientifique; l'accueil chaleureux qui lui fut réservé par les savants collègues français, lorsqu'il fut amené pendant la guerre à professer à la Sorbonne, restera marqué dans les fastes de notre Université.

La péroraison du très éloquent discours de M. Paul Hymans est couverte par des applaudissements enthousiastes.

Chronique Universitaire

Mort de M. Désiré De Moor

Professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres.

M. Désiré De Moor est mort le 29 octobre 1923. Chargé de cours le 29 novembre 1890, il avait été nommé professeur extraordinaire le 27 décembre 1891, professeur ordinaire le 27 juin 1895. Atteint par la limite d'âge, il avait pris sa retraite à la fin de l'année académique 1920-1921.

A ses funérailles, qui ont eu lieu le 31 octobre, M. le Recteur Brachet s'est fait, en ces termes, l'interprète des sentiments de l'Université :

« C'est un pénible devoir qui m'oblige aujourd'hui à apporter à Désiré De Moor les paroles d'adieu de l'Université libre de Bruxelles. Pendant plus de trente ans il fut des nôtres, car sa première nomination date de novembre 1890. Ponctuel dans l'accomplissement de sa tâche, assidu à toutes les manifestations de la vie de l'Université, son souvenir est resté vivant parmi nous, bien que depuis deux ans, atteint par la limite d'âge, il eût été promu à l'honorariat. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur son œuvre; mais ce que je sais bien, parce que tout le monde le sait, c'est qu'il avait l'amour de l'enseignement avec le désir d'en perfectionner les méthodes et d'en améliorer les résultats. On peut en juger par les articles qu'il a publiés dans la *Revue de l'Université* et dans la *Revue de l'Instruction publique*, sur l'enseignement des humanités en Belgique, sur l'enseignement des jeunes filles, etc. Qu'il fût avant tout et esentiellement un professeur, c'est d'ailleurs ce que montre bien sa carrière, partagée entre l'Athénée, où il façonnait l'esprit des jeunes, et l'Université, où il pouvait parachever ce qui n'était encore qu'ébauché. De nombreuses générations d'étudiants, disséminés aujourd'hui dans des

carrières diverses, lui doivent ainsi une partie de leur formation intellectuelle, et je suis certain qu'ils ne l'ont pas oublié.

« Après une vie bien remplie, entièrement consacrée à la belle tâche de former la jeunesse, Désiré De Moor s'est éteint. L'Université de Bruxelles salue sa dépouille avec respect, parce qu'il fut un de ceux qui l'ont aimée et qui l'ont aidée dans l'accomplissement de sa mission. »

M. Huisman, président de la Faculté de philosophie et lettres, a ensuite retracé la carrière professorale de M. De Moor :

« Interprète des sentiments attristés des professeurs de la Faculté de philosophie et lettres, nous venons rendre un hommage de respectueuse reconnaissance à celui qui, pendant trente années, apporta à l'enseignement de notre Université une collaboration précieuse, le faisant bénéficier de ses qualités d'humaniste, de philologue et de pédagogue. Trois disciplines inséparables chez notre regretté collègue et qui forment comme un triptyque lorsque nous évoquons son action et son rayonnement intellectuel.

« Ce fut en 1890, au lendemain de la loi qui remaniait et développait l'enseignement dans notre faculté et les cadres du doctorat que l'Université fit appel au concours de Désiré De Moor. Choix heureux! Le nouveau chargé de cours jouissait d'une réputation justifiée. Une dissertation consacrée au poète Cnaeus Naevius, brillamment défendue devant la faculté de Liége, lui avait valu, en 1877, le titre très apprécié de docteur spécial en sciences philologiques. Professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, il avait fait dans les athénées une carrière brillante, rapide; la classe de rhétorique latine à l'athénée de Bruxelles lui avait été dévolue dès 1882.

« Pendant près de trente années, il devait y développer des qualités de maître hors pair, exerçant sur la formation et l'intelligence de centaines de collégiens une action que tous se plaisent à reconnaître, dont chacun garde le souvenir ému de gratitude.

« Comme tant d'autres, de pensée et de cœur en ce moment avec nous, nous l'appréciâmes alors que nous traversions cette période de l'adolescence où le cerveau ne demande qu'à subir l'ascendant, l'enthousiasme du maître éclairé.

« Désiré De Moor était un grand professeur d'une trempe dont la qualité tend, hélas! à disparaître.

« Admirable pédagogue, parce qu'il aimait ce qu'il enseignait; goûtant les anciens, comme les humanistes de la Renaissance, il croyait en la vertu éminente des lettres et des classiques. Il avait pénétré le sens de l'antiquité, et son admiration, il voulait, il savait la communiquer, la faire partager.

« Le prestige, l'autorité aidant, une sévérité jointe à une réelle bonté, il réussissait, là où d'autres avaient échoué, à éveiller les intelligences lentes ou rebelles. Quel animateur au travail, quel ordre, quelle précision, quelle discipline! Maniant lui-même la plume avec élégance, il aimait à analyser, à faire valoir les beautés des grands auteurs français; il tenait à la tenue du style, qui semble avoir fléchi de nos jours.

« Lettré et pédagogue, M. De Moor était également psychologue, discernant les caractères et les aptitudes, habile à ménager certains effets pour exciter l'imagination et l'amour-propre, gourmandant parfois, sans les décourager, les esprits paresseux, encourageant par l'émulation les meilleurs. Il suivait ses élèves dans leur carrière; il applaudissait à leurs succès.

« Ces éminentes qualités, notre faculté — et, par elle, des dizaines de docteurs en philologie — en recueillit les fruits, depuis le jour où l'Université s'attacha ce précieux collaborateur. Successivement, parfois simultanément, Désiré De Moor donna les cours d'exercices de philologie sur la langue latine et la langue grecque, celui d'histoire de la littérature latine en remplacement de M. Vollgraff, puis encore le cours d'histoire de la littérature grecque au doctorat et des exercices de style latin.

« Enseignement étendu, exigeant une technique particulière que le maître inculquait à ses disciples avec une aisance et une érudition jamais mises en défaut.

« Si notre regretté collègue donnait le meilleur de son temps à l'enseignement par la parole, il prit la plume pour soutenir les idées qui lui tenaient à cœur. Ses articles, que la *Revue de l'Université* accueillait régulièrement, sont autant de professions de foi et d'hommages rendus à la vertu des humanités classiques. Le professeur qui, parfois, semblait assister avec un scepticisme aimable aux luttes d'in-

térêt, aux problèmes angoissants de l'actualité, devenait combatif, d'une ardeur de croyant, pour maintenir à la base de toute éducation libérale l'enseignement des langues anciennes.

« Lisez ses études sur « les Humanités dans notre pays », « l'Enseignement des humanités en Allemagne », ses « Notes sur l'enseignement des jeunes filles », les pages — les dernières qu'il ait publiées — à propos du discours de M. le professeur Marcq, plaidoyers de forme châtiée, écrits avec une chaleur communicative pour prôner une culture fondée sur une connaissance éclairée des auteurs de l'antiquité classique.

« L'étude des langues anciennes était à ses yeux autre chose qu'une étude de mots et de formes; *c'était la plus riche culture.*

« Ce n'est pas que sa curiosité en éveil négligeât les productions des auteurs modernes. Il se tenait au courant des œuvres des jeunes écrivains, réclamait même pour eux dans les « manuels » une place qui leur était en général parcimonieusement réservée. Mais sa pensée se reportait avec prédilection vers le problème des études classiques, ainsi qu'en témoignent deux extraits de lettres récentes qu'il adressait à l'un de nos collègues, fervent admirateur des belles-lettres de l'antiquité :

« Je lisais, l'autre soir, le livre d'Agathon sur *les Jeunes gens* « *d'aujourd'hui*, et j'y relevais un passage qui exprime, mieux que je « ne pourrais le faire, *ma foi indéfectible dans la valeur des études* « *classiques : la culture classique assure à la conscience je ne sais* « *quel désintéressement. D'avoir vécu pendant la jeunesse dans* « *l'atmosphère des grands écrivains de l'antiquité, le ton de l'exis-* « *tence en est comme haussé.* »

Et voici l'autre :

« *L'étude des écrivains grecs et latins est le seul moyen de ramener* « *la jeunesse à l'amour de ce qui est beau et grand, clair et bien* « *ordonné, de lui inspirer le goût de la précision dans le style et* « *surtout l'horreur de l'à-peu-près.* »

« Voilà les idées qui ont dirigé l'action de notre vénéré collègue pendant près d'un demi-siècle.

« Au milieu des souffrances, si vaillamment supportées à la fin de

ses jours, il a dû certes éprouver un réconfort à voir triompher, par le retour de la France à la discipline classique, les idées qui lui étaient chères, celles dont son esprit et son enseignement s'inspiraient, en pleine application de la formule : *Humaniores litterœ.* »

* * *

Renseignements généraux

Le 24 octobre sont partis pour New-York, à l'invitation de la C. R. B. Educational Foundation, M. le docteur Paul Heger, M. le professeur Slosse et M. Lucien Beckers, ingénieur, président de l'Union des Anciens Etudiants; ce dernier prenait la place laissée libre par l'absence de M. Charles De Keyser, retenu à Bruxelles pour cause de maladie.

MM. Heger et Slosse, assistés par M. Beckers, ont participé depuis aux travaux du jury qui a jugé les plans envoyés en Amérique par les architectes désignés par la C. R. B. pour prendre part au concours relatif aux nouveaux bâtiments à élever au Solbosch.

Le jury, que présidait M. Hoover lui-même, a primé le projet de M. l'architecte Alexis Dumont.

MM. Heger, Beckers et M. K. Shaler (représentant à Bruxelles de la C. R. B. Educational Foundation qui a accompagné la mission) sont rentrés à Bruxelles le 3 décembre.

* * *

Le Conseil d'administration a nommé membres de la Commission des Comptes et du Budget, MM. Cattier, Halleux, Hallet, Hymans et Lepreux.

* * *

Le Conseil a nommé membres de la Commission de la Bibliothèque MM. les professeurs Baes et Zunz.

* * *

Conférences universitaires

M. E. Gilson, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, a fait, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921,

les 5, 8, 11, 14, 17 et 21 décembre, des leçons sur : *Descartes et la Métaphysique scolastique.*

* * *

Associés C. R. B.

Grâce à une nouvelle intervention de la C. R. B. Educational Foundation, quelques collaborateurs scientifiques nouveaux pourront être attachés à l'Université; ils s'appelleront : « Associés C. R.-B. »

Les deux premiers de ces collaborateurs scientifiques viennent d'être nommés par le Conseil d'administration, sur proposition des facultés compétentes.

Pour la Faculté de Philosophie et Lettres : M. Philippart, docteur en philosophie classique.

Pour la Faculté des Sciences : M. G. Lurquin, docteur en sciences physiques et mathématiques.

* * *

Le Conseil d'administration de l'Université a exprimé à Son Excellence M. l'Ambassadeur du Japon ses sentiments de profonde sympathie à l'occasion du cataclysme qui a frappé si cruellement la nation japonaise.

Facultés et Écoles

Faculté de Philosophie et Lettres. — Le Conseil a accepté la démission de M. le professeur A. Vermeylen et lui a attribué le titre de professeur honoraire.

Faculté des Sciences. — M. Alexandre Pinkus a été chargé du cours de chimie analytique, en remplacement de feu M. Van Engelen.

Mlle Mendelieff a été nommée assistante hors cadre au cours de physiologie animale de M. le professeur Philippson.

Sur proposition de la Faculté des Sciences, l'agrégation a été conférée à MM. Erculisse, H. Vande Walle et Kraitchik.

Faculté des Sciences appliquées. — M. R. Piérard a été nommé assistant pour l'ensemble des cours de machines et l'organisation des laboratoires de mécanique et d'hydraulique.

Distinctions

M. le docteur Depage a été élu le 10 juillet par l'Académie française de Médecine en qualité d'associé étranger.

M. H. Rolin, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Le prix quinquennal des sciences sociales pour la période de 1918-1922 a été attribué à M. Georges Cornil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

M. le professeur Leriche a été nommé collaborateur principal du service de la carte géologique de la France.

M. F. Bremer, assistant à la Faculté de Médecine, a obtenu le prix Gluge (physiologie) 1922 (classe des sciences de l'Académie royale).

M. R. Desprets, chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées, s'est vu attribuer à l'unanimité, pour la période triennale 1920-1922, le prix A. Dubois; M. Desprets est le premier titulaire du prix.

* * *

Concours universitaires

Mme Férond-Chapeauville, docteur en médecine, chirurgie et accouchements s'est classée première ex-aequo avec 85 points sur 100 dans la défense de son mémoire présenté au concours universitaire en réponse à la question : « On demande de nouvelles recherches sur les réactions physio-pathologiques des organismes lymphoïdes. »

Mlle Elsa Claes, élève à la Faculté de Médecine de notre Université (3e doctorat) a présenté une thèse (groupe des sciences anatomiques et physiologiques) dont le titre était le suivant : « Nouvelles recherches de l'action des secrétions internes sur le travail du cœur. » Mlle Claes a soutenu sa thèse avec grand succès et a remporté un brillant résultat (90/100).

M. F. Vanden Dungen, assistant à la Faculté des Sciences appliquées, vient de se classer premier au concours avec 78 points sur 80. Le jury a décidé l'impression aux frais de l'Etat du remarquable mémoire du lauréat sur : « La vitesse critique des machines rotatives. »

M. F. De Backer, docteur en philologie classique de notre Université, s'est classé premier ex-aequo avec 85 points sur 100. Le sujet de sa thèse était le suivant : « Bernard Shaw as a dramatist. »

Considérations historiques sur le mouvement des salaires en période de déflation

PAR

M. MARION

Professeur au Collège de France.

Les difficultés économiques avec lesquelles le monde entier est aux prises, le déséquilibre des prix, les profonds bouleversements sociaux qui en sont la conséquence, attirent naturellement l'attention vers les temps qui, dans le passé, ont présenté des faits analogues à ceux que nous avons maintenant sous les yeux. On aimerait à pouvoir demander à l'histoire quelques lumières sur l'avenir obscur et chargé de menaces vers lequel les peuples se sentent entraînés. Malheureusement la crise que le monde a traversée ces dernières années et qui est loin d'être terminée dépasse tellement par son amplitude, sa durée, son intensité, tout ce qu'il a jadis connu, qu'inutilement chercherait-on des précédents à des faits qui n'en ont point. Tout au plus est-il possible de relever dans l'histoire certains traits de ressemblance avec quelques-uns des phénomènes économiques et sociaux qui en ce moment attirent spécialement les regards, et dont un des plus frappants est à coup sûr l'affaiblissement, pour ne pas dire l'écrasement, des classes vivant de revenus fixes et de fortunes précédemment acquises, et le mouvement ascensionnel prodigieux, au contraire, de celles qui tirent leurs ressources du commerce ou du travail manuel. La matière est riche et se prêterait à bien des considérations diverses, d'ordre politique, économique, moral, dans lesquelles il pourrait être intéressant, mais à coup sûr trop long, de se jeter. Je voudrais simplement, dans ce travail purement historique, rappeler qu'on a déjà vu quelque chose de semblable, en deux circonstances, au moins, de notre histoire natio-

nale, et que, toutes réserves faites d'ailleurs sur des différences non moins frappantes que ces analogies, on a assisté lors du Système de Law et lors de l'inondation du papier-monnaie sous la Révolution à ces enrichissements subits, à ces ruines imméritées, à cette coexistence de beaucoup de cherté et de très peu d'économie, à cette décadence des classes possédantes et à cette progression des classes laborieuses, par qui les années que nous vivons en ce moment pourraient bien rester caractérisées dans l'histoire. Dans l'un et dans l'autre cas, mais surtout dans le second, bonne partie de l'avance acquise fut conservée par ces dernières et la preuve fut faite qu'elles savent fort bien s'arranger pour que la régression des prix ne s'accompagne point d'une régression des salaires.

Vers 1719-1720, la diffusion de sommes considérables et dont les imaginations les plus aventureuses n'auraient même pas osé concevoir la possibilité, exaltait les esprits, créait l'illusion de la richesse, surexcitait les appétits de jouissance et de luxe, et en même temps la défiance de ces richesse factices et le besoin de les convertir en objets de conservation assurée accroissait la demande des bijoux, des meubles, des étoffes, etc.: une activité quasi maladive s'imprimait à toutes les manufactures; on bâtissait volontiers, et c'est un fait bien connu que l'industrie du bâtiment a rarement connu en France des temps aussi beaux que ceux qui suivirent les prospérités et même aussi les convulsions du Système. De là une demande active et quasi désordonnée de main-d'œuvre, laquelle, sans doute, ne se trouva point partout en état de profiter de la bonne occasion, mais qui, généralement, fut à même de mettre ses services à plus haut prix — une élévation notable des salaires se constate généralement à partir de 1719 — et qui prit en même temps envers l'employeur des habitudes d'indépendance et d'exigences très différentes de l'esprit de soumission et de craintive déférence qui jusque-là lui était ordinaire, parce qu'elle était pressée par le besoin et par la terreur du chômage. Ce changement fut surtout remarquable dans les campagnes, où tout contribuait à la raréfier : le coût en hommes des grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV, l'activité nouvelle de l'industrie qui la détournait des travaux plus rudes de l'agriculture, et aussi, chose plus inattendue et de nature à étonner certaines opinions consacrées, mais qui est attestée par des documents très sûrs, l'existence dans les cam-

pagnes d'une très réelle, quoique très relative aisance qui, en y développant la propriété, restreignait par là même le nombre des ouvriers agricoles : on ne peut lire certaines lettres d'intendants du temps de la Régence sans soupçonner fort Vauban et Bois-Guilbert d'avoir un peu exagéré le mal dans les descriptions lamentables qu'ils ont faites de la misère des campagnes françaises, pour une époque un peu antérieure, il est vrai, et d'avoir introduit pas mal de rhétorique là où il eût été préférable de mettre surtout de la précision. Ainsi Orry, intendant de Soissons, signalait dans une lettre de 1724 (1) que les vignerons de sa généralité, enrichis par plusieurs bonnes années, avaient presque tous des vignes en propre ou à surcens, qu'ils étaient en état de se passer de tout autre travail et s'occupaient uniquement à mettre leurs vignes en valeur; qu'il n'était presque point d'ouvriers ruraux qui n'eussent chez eux une vache, des poules et autres petites commodités, qu'ils en tiraient bon profit et ne se déterminaient à travailler que quand on leur offrait un prix assez fort pour les tenter. Très certainement la main-d'œuvre rurale était en état de faire ses conditions et de profiter des occasions favorables que lui offraient les événements; aussi manifesta-t-elle, au lendemain du Système, des exigences tout à fait inattendues et une volonté très arrêtée de ménager sa peine, analogue à celle qui vient de se produire à deux siècles d'intervalle. « On voit les ouvriers, dit dans des remontrances du 22 avril 1722 le Parlement de Rouen, fort irrité du développement des manufactures de coton qui enlevaient des bras à la terre (2), accourir où l'avarice les conduits, flattés de la molle facilité de l'ouvrage qu'ils vont entreprendre et rebutés des sueurs que cause l'agriculture; avec plaisir ils abandonnent leurs maisons pour se transplanter où la mollesse semble les appeler. Les villages dégarnis de leurs habitants laissent les pères de famille sans domestiques, les fermiers sans laboureurs et sans journaliers, les vignerons sans ouvriers pour faire la façon de leurs vignes... Les terres cessent d'être cultivées, ou ne le sont qu'à des prix exorbitants... Ces inconvénients nous montrent déjà dans le cœur de nos compatriotes l'horreur de la fatigue et l'amour de la fainéantise... qui attire indubita-

(1) Arch. Nat. G⁷ 517.
(2) *Ibid.* G⁷ 169, G⁷ 517, etc.

blement la misère... » La municipalité de Rouen signale les mêmes faits et les déplore : « Un valet de charrue qui, les années précédentes, ne gagnait que 40 à 50 livres, en exige aujourd'hui jusqu'à 150 au moins... Les journaliers comme batteurs en grange et autres gens nécessaires pour la culture des terres, qui gagnaient 7, 8, 9 à 10 sols par jour, dont ils étaient bien contents, exigent aujourd'hui du laboureur jusqu'à 20,25, même 30 sols par jour, outre leur nourriture qu'ils prétendent avoir à leur gré, et encore, à ce prix-là, ont-ils bien de la peine à en trouver... La dernière récolte ne s'est faite dans les campagnes qu'avec des peines extraordinaires et à diverses reprises, et qu'à force d'argent, et plusieurs laboureurs qui n'ont pas eu le moyen de donner aux moissonneurs ce qu'ils ont demandé ont été obligés de la faire eux-mêmes, en sorte que les mauvais temps étant survenus, ils en ont perdu une partie... Les gens de la campagne, qui s'accoutument à une vie molle par le filage du coton, ne manqueront pas d'abandonner la culture des terres, dont le travail est plus pénible... et trouveront moyen par la suite d'envoyer leurs enfants dans la ville, comme ils ont fait en grande quantité ci-devant pour y vivre commodément, ce qui sera cause que par la suite les campagnes demeureront désertes et les terres incultes. »

A La Rochelle, le contrôleur général est instamment prié, en août 1721, de pousser vigoureusement les poursuites pour la rentrée des impositions, bien qu'il soit d'usage de n'en point faire en temps de moisson, sans quoi il sera impossible de trouver des moissonneurs, ou il faudra subir de leur part les conditions les plus exagérées. A Marseille, Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence, constate dans les considérants d'un projet de règlement « que les ouvriers et journaliers s'étant accoutumés à être payés au double de ce qu'ils avaient auparavant, ce surcroît d'aisance leur avait donné lieu de sortir de leur état au grand préjudice de tous nos autres sujets, de mener une vie qu'à grand'peine de bons bourgeois pourraient soutenir, et fomenté par là leur arrogance et leur indépendance, qui ne peuvent qu'être préjudiciables à notre royaume et au bon gouvernement, qui demande que les conditions ne soient pas confondues et que chacun vive selon l'état où Dieu l'a fait naître. » (1) A Paris, Barbier s'indigne

(1) Bib. Nat. Ms f° 8928, fol. 244.

du dérèglement des ouvriers, qui ne travaillent plus que trois jours par semaine, y gagnant de quoi vivre le reste, qui profitent du besoin qu'on a d'eux et font des séditions. En même temps ils se livrent à des consommations inusitées, qui font hausser le prix de la vie au détriment de tous et à leur propre détriment à eux-mêmes, et la classe bourgeoise est doublement atteinte, et par la cherté de la main-d'œuvre, et par la cherté de vie qu'entretiennent ses achats inusités. « Tant de gens mangent de la viande, écrit en 1724 Le Bret, intendant de Provence, que les bouchers, qui en tuent une plus grande quantité qu'ils n'ont jamais fait, n'en peuvent pas fournir à tous ceux qui en veulent, quoiqu'on ait laissé subsister les prix que la peste avait fait augmenter » (1).

Entre le XVIIIe siècle et le XXe, qui en cela se ressemblent, existe toutefois une profonde, une considérable différence : c'est que ce mouvement ascensionnel de la classe ouvrière, favorisé aujourd'hui par les pouvoirs publics qui électoralement dépendent d'elle, était alors au contraire combattu par eux avec un véritable acharnement. Le contrôleur général Dodun faisait emprisonner, au pain et à l'eau, les ouvriers coupables de coalition et travaillait énergiquement, avec l'appui de Pâris Duverney, ennemi implacable de Law et de toute l'œuvre de cet aventurier, à en faire disparaître, autant que cela était possible, toutes les traces, à remettre de l'ordre dans la maison, à rétablir les prix normaux. Le visa avait débarrassé la France de la masse énorme des papiers dépréciés, près de 2 milliards et demi, non sans infliger à leurs infortunés détenteurs les plus cruelles mais les plus inévitables pertes. Mais l'inflation ne s'était pas seulement produite, en ces temps malheureux, sous la forme classique de l'inondation du papier-monnaie : elle avait revêtu une autre forme aussi, que permettait alors l'usage déplorable des mutations monétaires, pratique dont Law avait singulièrement abusé afin de détourner le public des métaux précieux et de le ramener de force à ses billets, au point que de septembre 1719 à décembre 1720 il n'y eut pas moins de 28 fixations pour l'or et de 35 pour l'argent, sans parler des déclarations qui, comme celle du 11 mars 1720, prétendaient abolir l'usage des

(1) Bib. Nat. Ms f° 8928.

espèces d'or et d'argent. Ces mutations s'étaient faites surtout dans le sens de l'augmentation des monnaies, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre des unités monétaires de compte contenues dans une quantité donnée de métal d'or ou d'argent : et les monnaies ainsi augmentées, c'est-à-dire affaiblies, puisqu'une même quantité de monnaie de compte ne représentait plus qu'une moindre quantité de métal et perdait beaucoup de son pouvoir d'achat, étaient encore, quelque temps après la chute du Système, à des hauteurs exagérées, un marc d'or monnayé étant censé valoir en 1723, 997 livres au lieu de 678.15, auxquelles devait être fixée sa valeur normale en 1726. Il était nécessaire de les en faire descendre pour ramener toutes choses à des proportions raisonnables, rendre aux transactions un peu de cette sécurité qui, depuis si longtemps, en était bannie, et substituer aux prix gonflés par le Système les prix normaux auxquels le public avait été jadis habitué. En un mot, à l'ère des augmentations monétaires le moment était venu de faire succéder celle des diminutions, préface nécessaire du retour à ces prix, ardemment souhaité par le gouvernement comme la condition absolue du rétablissement dans le royaume de la bonne santé économique gravement troublée : il le fallait pour les denrées, il le fallait donc aussi pour les salaires, cet élément essentiel, de tout temps, du prix des denrées. Une campagne à la baisse fut donc entreprise, vigoureusement menée, violemment même : exhortations, menaces, rigueurs, tout fut employé; les lettres les plus pressantes furent adressées aux intendants pour qu'ils eussent à combattre l' « avidité » des marchands et des artisans, à taxer, au besoin, sous des peines graves, les marchandises et les travaux, et l'on vit alors une première et médiocrement heureuse tentative de maximum, dont j'ai raconté ailleurs l'histoire.

Avec lui, ou malgré lui, une certaine diminution du prix des marchandises, du moins des marchandises autres que celles de première nécessité, s'opéra au cours de l'année 1724 : les tableaux qu'envoient les intendants en octobre ou novembre, après une troisième diminution d'espèces, accusent nettement cette baisse, d'ailleurs peu considérable; ainsi d'après M. de Gasville, intendant de Rouen, le chanvre serait tombé depuis les diminutions de monnaie de 29 à 27 livres le cent pesant; le riz, de 20 à 17.10 sols; le savon de Marseille, de 47.10 à 45 livres; à Orléans, les draps fins seraient tombés de 18 livres

l'aune à 15.10; les laines du Berry, de 50 à 45 sous; le sucre de La Rochelle, de 90 à 83 livres le pain de 100 livres, etc., etc. (1).

Mais quant aux salaires, il fut démontré dès lors que l'autorité est ici bien plus impuissante encore à obtenir la baisse et qu'elle se heurte à une résistance insurmontable, même en ces temps où l'ouvrier comptait si peu dans la cité et où il était traité si rudement. Presque tous les intendants proclament que là est la partie la plus difficile de leur tâche. Fontanieu, de Grenoble, qui croit ou veut faire croire que les marchands ont baissé à proportion des espèces, ou même un peu au-dessous, pense que pour les journées d'ouvriers il sera nécessaire de faire quelques exemples (2). En quoi il est probable qu'il ne réussira pas davantage, car, écrit Courteille, intendant de Bourges, « les exemples de sévérité que j'ai pu faire sur les journaliers n'ont fait que les rendre plus rares et plus chers ». Le Bret, en Provence, en a fait aussi l'expérience à ses dépens: « Nous voulûmes fixer le prix des journées des travailleurs. Il y en avait 200 au moins des montagnes de Provence et du Dauphiné; ils sortirent tous d'ici, et il ne nous est resté que les paysans qui ont quelques pièces de terre, et quand il a fallu faire la récolte, ces paysans, en trop petit nombre, ne demandaient pas davantage qu'il n'avait été réglé, mais ils avaient affaire ailleurs que chez celui qui voulait les louer, et le bourgeois empressé à recueillir leur offrait au delà du prix fixé pour les engager à les aller servir, et cet empressement va jusqu'à débaucher continuellement les valets de campagne, et il ne se passe pas de jour que je ne signe quelque arrêt de condamnation contre ces valets qui abandonnent leurs maîtres... L'expérience des règlements que les consuls ont faits et que le Parlement a homologués en y ajoutant des peines afflictives, nous a fait connaître qu'ils sont inutiles, et qu'ils n'ont servi qu'à faire déserter les étrangers » (3).

Aurait-on au moins la ressource de charger les manouvriers d'impôts pour les rendre moins avares de leur travail? Orry ne le pensait pas, et les raisons qu'il en donne (4) jettent un jour si vif sur la véritable situation des prolétaires ruraux dans l'ancienne France, sur laquelle

(1) Arch. Nat. G⁷ 504, 422.
(2) Bib. Nat. Ms f° 8928.
(3) Arch. Nat. G⁷ 517.
(4) *Ibid.* G⁷ 290, etc.

on a mis en circulation tant de légendes fausses ou exagérées, qu'on ne saurait trop les faire connaître. « On est en usage de rejeter toute la taille sur les fermiers et laboureurs, et le simple manouvrier paye au plus 3 ou 4 livres pendant que le fermier paye 100, 110 et 120 livres par charrue... » et quand on augmente la taille, ce n'est point le manouvrier qui en souffre, c'est le fermier ou le laboureur, parce que dans une paroisse il y a 20 ou 30 manouvriers contre 1 laboureur, et ils se ménagent entre eux et accablent le laboureur : d'ailleurs, les collecteurs chargent toujours volontiers ces derniers, parce qu'il y a chez eux de quoi prendre et de quoi assurer le paiement de la taille, au lieu qu'ils craignent de ne pouvoir faire leur recouvrement sur les premiers s'ils les chargent trop. Quel remède donc pour faire baisser le prix des journaliers? Je crois qu'il ne faudra qu'un peu de patience. » Et il comptait sur le très bas prix du vin (tombé, en effet, à des prix infimes à la suite de trois récoltes fort abondantes) pour forcer les vignerons à rechercher des journées, et sur le grand nombre d'enfants issus des mariages contractés pendant la guerre pour éviter la milice pour faire baisser le prix de ces journées. Il n'ajoutait pas, mais il pensait certainement qu'une récolte déficitaire de grains et la hausse qui en serait la conséquence, cas qui allait précisément se réaliser en 1725, suffirait pour mettre la main-d'œuvre dans la nécessité de fournir un grand effort et de modérer ses exigences, et que les choses amèneraient ainsi d'elles-mêmes une solution à un problème insoluble tant qu'on s'obstinerait à vouloir le trancher par des moyens d'autorité. Il était bon prophète, et la crise de cherté de 1724 se termina d'elle-même par des moyens tout naturels. Retenons-en toujours qu'elle fut pour les salaires plus intense et plus durable que pour les denrées, à cause du facteur d'ordre psychologiqe qui intervient ici pour retarder le jeu des lois économiques, mais qui ne le retarde et ne l'empêche jamais que pour un temps.

Gardons-nous d'ailleurs de croire qu'il suffise de se livrer à quelques orgies monétaires pour que les salaires en bénéficient nécessairement. C'était bien avant le Système que la rareté des bras, conséquence de la dépopulation survenue, tendait à élever la rémunération de la main-d'œuvre, quoi qu'en aient pu dire les publicistes qui ont fait des descriptions si sombres de la misère des classes rurales, et c'est dès août 1715 que Foullé de Martangis, intendant de

Bourges (1), montrait les journaliers de campagne de sa généralité « se prévalant du besoin qu'on a d'eux et du bas prix du pain, voulant gagner 25 sols et plus par jour, et aimant mieux rester à ne rien faire une partie du temps que de travailler, parce que le gain d'une journée était suffisant pour les nourrir, et leur famille, toute une semaine, disant avec arrogance que les maîtres ont eu leur tour pendant la cherté du blé, et qu'à présent qu'il est à bon marché ils veulent avoir le leur et profiter de l'occasion. » Inversement, au lendemain du Système et en pleine période ascendante des salaires, le travail manque dans bien des industries qui n'ont pas la vogue ou qui n'ont pas la chance, et la misère est alors d'autant plus cruelle que les denrées, elles, n'en sont pas pour cela meilleur marché.

La Révolution aussi, avec l'abus bien autrement grave et bien autrement prolongé qu'elle fit du papier-monnaie, aboutit à un bouleversement général des prix et, par conséquent, à une augmentation des salaires bien plus intense que ce qu'on avait vu au début du règne de Louis XV : et le maximum, qu'on pourrait comparer à une toile d'araignée tendue pour arrêter un torrent, n'arrêta rien. Celui des salaires, en particulier, encore moins respecté que l'autre, n'empêcha jamais la main-d'œuvre d'exiger et d'obtenir des prix notablement supérieurs aux prix légaux, et accrus encore par la diminution du temps de travail qui entra rapidement dans les habitudes. Un journalier, à la campagne, au moment des travaux les plus pressants, se payait couramment, vers l'automne de l'an III, le quintuple de la taxe; et l'on vit des ouvriers demander pour battre une récolte de blé autant que cette récolte aurait valu si elle avait été elle-même vendue au prix du maximum; c'est à ces conséquences désastreuses pour l'agriculture qu'aboutissait la néfaste politique de taxation. A plus forte raison, lorsqu'on eut enfin renoncé à la chimère du maximum et que la liberté eut été rendue aux transactions, mais malheureusement sans que fût encore secoué pour cela le joug du papier-monnaie, de plus en plus follement prodigué, vit-on monter à des hauteurs vertigineuses et les denrées et les salaires. En messidor an III un moissonneur se paie couramment 50 francs, et en thermidor un débardeur sur les quais de Paris 200 francs. Grisé par les

(1) G⁷ 128.

hauts salaires, l'ouvrier fait des dépenses exagérées, prend l'habitude de ne plus travailler qu'un jour sur trois, ne met plus de bornes à ses prétentions, exige pour la moindre réparation à une maison plus que le prix de location de cette maison. En nivôse an IV, où l'on n'est pas encore cependant au moment extrême de la dépréciation du papier, on voit les forts de la Halle, profitant du besoin extrême qu'on a d'eux, exiger et obtenir 100 livres pour le transport de chaque sac et se mettre ainsi sur le pied de gagner des journées de 2,000 à 3,000 livres, tandis que fonctionnaires et employés, mourant de faim avec leurs appointements trentuplés, sont réduits à « envier le sort du simple et ignorant manœuvre », et que les rentiers, plus à plaindre encore, parce que, pour eux, les quelques mesures de réajustement de leurs ressources à leurs besoins sont toujours plus tardives et plus insuffisantes, tombent littéralement dans la mendicité. Et l'on serait tenté au premier abord de croire que la classe ouvrière connut alors des jours particulièrement prospères, si l'on ne rappelait aussitôt qu'à ces gros salaires correspondait une telle cherté de vie que le pain était à 40 et 50 francs la livre, en attendant qu'il arrivât à 150 francs; les pommes de terre à 240 francs le boisseau; le sel à 35 francs la livre; les œufs 9 et 10 francs pièce, etc.; qu'en outre ces prix étaient certains, tandis que le salaire, lui, ne l'était point, que le travail est rare dans ces temps de désordre et de convulsion, et que cet hiver de l'an IV, où le salaire monta à de telles hauteurs, est précisément le moment où les rapports de police enregistrent le plus de décès par le froid et par la faim, où les rues de Paris offrent le douloureux spectacle de quantités de femmes, d'enfants, affaissés par le besoin, ayant la rage et le désespoir peints sur le visage, se disputant la chair des chevaux abattus par les équarrisseurs, et que jamais encore population n'avait été soumise à de si cruelles épreuves.

Réels cependant étaient ses progrès, et ils apparurent d'une façon plus nette lorsque le discrédit absolu du papier-monnaie força enfin le gouvernement, après de longues hésitations, à le laisser bannir de toutes les transactions, auxquelles d'ailleurs il ne servait plus et à avouer sa mort, déjà réalisée, mais non encore officiellement constatée. Le numéraire qui depuis longtemps se substituait à lui, était là, tout prêt à prendre sa place, et il la prit d'autant plus apprécié qu'on avait plus souffert de son absence, d'autant plus populaire

qu'il avait été l'objet des plus ardentes malédictions révolutionnaires; étant d'ailleurs plus rare qu'il n'était à la veille de la Révolution, il eut vite fait de ramener les prix à leur niveau de 1790, au temps de la bonne monnaie, et plutôt même quelque peu au-dessous; mais il y eut toutefois à cette règle une importante exception : les salaires, et surtout les salaires ruraux, là où précisément l'assignat ayant toujours été à peu près hors d'usage, ils n'avaient pas été gonflés maladivement par la dépréciation du papier, les salaires, eux, ne retombèrent point au chiffre de 1790 et se fixèrent notablement au-dessus. Car la raréfaction des bras par suite des guerres continuelles, la diminution de l'activité de ceux qui restaient à cause des agitations et des suspensions de travail résultant des circonstances de la Révolution, et surtout le sentiment de leur force acquis par les classes ouvrières, étaient des causes puissantes d'une amélioration dans leur situation matérielle, et ce fait frappait tous les observateurs attentifs. « L'augmentation du prix des journées, disait Cochon au Conseil des Anciens en frimaire an IV, n'est pas uniquement l'effet de l'émission d'une grande masse d'assignats... Sa cause principale est dans la Révolution et dans les idées que des hommes prétendus populaires ont inspirées à la classe des ouvriers... Il est constant que ce prix a augmenté avant que l'émission des assignats fût disproportionnée aux besoins de la circulation et qu'il s'est accru considérablement lorsque toutes les denrées et marchandises étaient taxées à un prix très médiocre. » « Le prix des denrées a considérablement diminué », écrivait le 25 messidor an IV le commissaire du Directoire exécutif près le département du Morbihan, « mais la main-d'œuvre est à un prix excessif, quoique toujours payée en numéraire, seul signe représentatif qui ait cours dans les transactions... On a tant prêché l'égalité sous les rapports les plus absurdes, notamment sous celui des fortunes, que l'artisan a élevé son salaire pour soutenir une dépense plus élevée, et s'est emparé du luxe qui échappait ailleurs; le prix de la main-d'œuvre est généralement le double de celui de 1790 (1). »

Après l'an V surtout, tandis que les denrées tombent bien au-dessous des prix de 1790 (il est reconnu que le septier de blé est tombé dans la plupart des départements producteurs de 24 francs à 18), la

(1) F i c III Morbihan 6.

main-d'œuvre est sensiblement plus chère, et les propriétaires ruraux, accablés d'autre part par un impôt foncier beaucoup plus lourd, sont dans une situation très difficile. Le commissaire du Directoire près le canton de Quinsac (Gironde) écrit en floréal an V (1); « Les ouvriers agricoles qui, en 1790, travaillaient les vignes à raison de 15 à 18 sols, même dans les plus grands jours, pour toutes les façons d'usage, exigent maintenant de 40 à 50 sols par jour, qui avec les accessoires comme vin et soupe, montent à plus de 50 sols; ils se coalisent dans les cabarets, au mépris de l'article 20 de la loi du 28 septembre 1791, et se réjouissent ensemble tandis que les pauvres propriétaires gémissent en secret au sein de leur famille de l'impossibilité de pouvoir faire travailler leurs vignes à cause de la tyrannie des travailleurs, qui se prévalent de la pénurie des bras... Les possesseurs de biens ruraux (vont être) réduits à la dure nécessité de négliger ou même d'abandonner leurs fonds en les laissant sans culture, faute de moyens, attendu que leurs productions ne pourront pas à beaucoup près les indemniser des frais exorbitants que les paysans exigent. » En ventôse an V, un propriétaire de l'Indre écrit au Conseil des Cinq Cents (2): « De toutes parts les fermiers abandonnent l'exploitation et désertent leurs champs. Les denrées leur coûtent plus cher qu'ils ne les vendent. Cela procède de la cherté exorbitante de la main-d'œuvre et du défaut de moyens légaux de répression contre les ouvriers à gages qui éludent impunément leurs engagements, mettant à contribution le cultivateur dans les moments où les travaux sont le plus urgents et de nécessité indispensable; les domestiques à gages, se jouant des termes pour lesquels ils sont engagés, abandonnent leurs travaux lorsqu'ils deviennent plus urgents... Profitant alors du besoin qu'on a d'eux, ils s'entendent par un concert unanime pour faire la loi la plus dure ou rendre impossible ou ruineuse la continuation de la culture. Les juges de paix sont là-dessus d'une insouciance bien étonnante, et leurs décisions ne démontrent que trop qu'il n'y a pas de réciprocité de justice entre les fermiers et leurs domestiques à gages, qui, d'ailleurs, ont beaucoup restreint leurs travaux en les fixant à un genre de travail unique... Tout le monde veut être journa-

(1) Arch. Gironde L 701.
(2) Arch. Nat. AF III 127.

lier et fixer arbitrairement le salaire de ses travaux, comme si un homme, logé, nourri, chauffé, éclairé par un cultivateur, devait être classé parmi les journaliers qui courent les chances de manque d'ouvrage... Les journaliers ont réduit de beaucoup les heures de travail que leur prescrivaient les coutumes locales; n'en employant que la moitié de ce qu'ils faisaient d'après la loi, ils se sont fait payer le double, d'où il résulte que la main-d'œuvre a quadruplé de prix... L'agriculture souffre et s'abandonne de toutes parts. »

Ces plaintes qui, émanant de propriétaires fonciers, pourraient être suspectes, sont absolument confirmées par tous les rapports des commissaires du Directoire près les départements : « Les salaires des ouvriers s'augmentent chaque jour », écrit en fructidor an VI celui de l'Allier. Celui du Cher : « Le blé à vil prix et la main-d'œuvre portée à un taux excessif ne contribuent pas à faire fructifier l'agriculture. » Celui du Calvados : « Les subsistances sont réduites au taux le plus modéré, tandis que la main-d'œuvre se paie fort cher. » En brumaire an VII un représentant constate en Vendée « que les gages des domestiques sont du double du temps ordinaire; que les artisans en fer, en pierre et en bois, tels que les maréchaux, serruriers, taillandiers, maçons, tailleurs de pierre, tonneliers, menuisiers, gagnent le double de ce qu'ils gagnaient avant la rébellion, et que comme les subsistances sont à bas prix, ils sont les plus aisés du pays; s'ils étaient exactement payés, ils seraient riches. » Il y avait longtemps déjà, d'ailleurs, que le clairvoyant Dupont de Nemours avait constaté le sensible progrès accompli dans la condition matérielle des ouvriers agricoles. « Les mœurs de la Révolution, remarquait-il dans l'*Historien* du 18 frimaire an IV, ont introduit parmi les ouvriers de campagne l'habitude de faire de plus fortes consommations et des consommations plus recherchées; il leur faut plus de beau pain, plus de viande, plus de vin; pour les battages les ouvriers de plusieurs cantons, qui prenaient le seizième, exigent et obtiennent aujourd'hui le douzième. » « La main-d'œuvre, disait Lecointe Puyraveau dans un important rapport du 12 germinal an VII, est presque un tiers au delà de ce qu'elle était en 1790; depuis le garçon de ferme jusqu'au dernier manœuvre, tous exigent des salaires plus forts, et c'est une plaie du commerce et de l'agriculture. » Dans les départements rhénans le prix des journées était triplé, et les grains étaient à un tiers meilleur mar-

ché qu'avant la Révolution. Des faits semblables s'observaient dans les villes, où cependant la vie avait été pendant la crise révolutionnaire singulièrement plus dure et la subsistance plus problématique que dans les campagnes. « Jadis, constate le journal *Le Rédacteur* le 24 messidor an VI, deux misérables repas à 5 sols, ou même à 4 sols 1/2, avec de l'eau claire pour boisson, alimentaient tous les garçons tailleurs, cordonniers, selliers, maçons, dans Paris, pendant toute la semaine: en revanche, ils se saoûlaient... les dimanches et la moitié du lundi. Aujourd'hui, ces mêmes ouvriers mangent et boivent moins les décadis et primidis, les dimanches et lundis, mais, en revanche, ils font meilleure chère tous les jours et boivent généralement du vin à tous les repas. Leur physique et leur moral ne peuvent que gagner à ce changement de régime. »

De même sous le Consulat l'impression générale est que le prix des salaires excède au moins du quart celui de 1789 (Gerboux, *Discussion sur la démonétisation de l'or*) et les statistiques départementales dressées par les préfets de l'an IX à l'an XII, documents très sûrs, confirment et au delà cette assertion, partout où ils ont songé à rapprocher les prix alors pratiqués et ceux qui étaient en usage avant la Révolution. Ainsi, dans le Doubs, les gages d'un domestique homme sont passés de 90 à 150 livres; ceux d'un garçon de charrue de 125 à 180 livres; d'une servante de basse-cour, de 35 à 75 livres. Dans la Moselle, les domestiques gagnent 128 livres au lieu de 82 livres autrefois. Dans l'Ain, le salaire moyen d'un manouvrier en ville était de 0.75 en 1789; il est de 1 franc en 1801. Les gages d'un domestique homme sont passés de 72 à 96; ceux d'une domestique de 48 à 72. Mêmes proportions dans la Haute-Vienne, où les journées passent à la ville de 10 à 15 sous, à la campagne de 9 à 12 sous. D'une façon générale, Peuchet note dans sa *Statistique élémentaire de la France* (1805) que le prix moyen de la journée de travail, dans les villes et dans les bourgs, de 20 sous en 1789 est monté à 30 sous, etc., etc. C'est une règle à laquelle on ne connaît pas d'exception.

De cette ascension des salaires l'inflation monétaire avait été comme on l'a vu beaucoup moins la cause que l'occasion; mais tandis que le papier-monnaie ayant disparu, une tendance très nette au retour aux anciens prix et parfois même à des prix inférieurs à ceux d'autrefois s'était manifestée, une très remarquable exception s'était produite

pour les salaires, restés sous le régime de la bonne et saine monnaie à un niveau très sensiblement supérieur à celui où ils étaient avant l'irruption de la mauvaise monnaie. Tout semble indiquer que telle est la tendance actuelle des choses, et que si, ce qui est douteux, nous sommes destinés à revoir quelque jour les prix d'avant-guerre, il y a au moins une certaine catégorie de prix qu'on ne reverra jamais, parce qu'il y a un certain niveau d'existence que ceux qui l'ont récemment conquis ne se résigneront jamais à perdre. En tout cas, les précédents historiques sont loin de confirmer, bien ntraire, les assertions de quelques adversaires de la déflation qui craignent d'y voir par l'abaissement des salaires une nouvelle cause de troubles sociaux. Fût-elle même à prochaine échéance, et malheureusement il n'en est rien, que nous n'aurions nullement à redouter ce péril.

Le poète Spenser, à propos d'un livre récent

PAR

PAUL DE REUL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

De tous les grands poètes anglais, l'élisabéthain Spenser est le moins connu en France et le seul qui n'ait jamais été traduit. Jusqu'ici, le public français n'avait, pour s'initier à la *Reine des Fées*, que les deux chapitres de Taine et de M. Jusserand; le premier, tout d'enthousiasme, le second, sévère jusqu'à l'antipathie. M. Legouis, professeur à la Sorbonne, dont on connaît les ouvrages sur Wordsworth et sur Chaucer, nous donne enfin un livre (1) qui répond à ce qu'on pouvait attendre d'un savant doublé d'un homme de goût et d'un traducteur poète. L'auteur n'essaie pas de concilier les deux historiens de la littérature anglaise. Il se soucie moins de juger Spenser que « de le faire connaître et de le faire comprendre ». Mais l'on n'est pas obligé d'imiter sa réserve et son *Spenser*, par l'absence de parti pris, la parfaite soumission à l'objet, mérite qu'on le rende arbitre de ces jugements divergents.

Pour Taine, Spenser est « une âme éprise de beauté sublime et pure, platonicienne par excellence, une de ces âmes exaltées et délicates, les plus charmantes de toutes, qui, nées au sein du naturalisme, y puisent leur sève mais le dépassent, approchent du mysticisme et, par un effort involontaire, montent jusqu'aux confins d'un monde plus haut. » Ailleurs, à propos de Spenser, Taine évoque Rubens. Il dit encore : « Cette Acrasie couchée a la pose d'une déesse et d'une courtisane du Titien. Un artiste italien copierait ces jardins, ces eaux courantes, ces Amours sculptés... »

M. Jusserand remarque surtout le décousu du poème, le désaccord

(1) EMILE LEGOUIS, *Spenser*, Paris, Bloud, Collection des « Ecrivains étrangers », 1923.

entre ses « nudités » et sa morale puritaine. Il conclut : « Tout ébloui que nous sommes de ces merveilles, et ravis de la musique du vers, mais las de tant d'inconséquences, de ce mélange de bacchanales et de sermons, avec si peu de vraie tendresse humaine, il nous semble étouffer. »

Notre impression, confirmée par l'étude impartiale de M. Legouis, c'est que Taine, qui allait vite et s'est borné peut-être aux belles pages de Spenser, a vu juste sur les points essentiels, l'idéalisme du poète et sa splendeur décorative; tandis que M. Jusserand, qui a certainement lu toute la *Reine des Fées*, a pu être excédé par certains défauts réels, mais accessoires.

Taine, peu curieux de « littérature comparée », ne s'est pas avise que ces jardins « qu'un artiste italien copierait » sont eux-mêmes copiés des jardins d'Armide, aux chants XV et XVI de la *Jérusalem délivrée*.

M. Legouis non seulement rapproche les deux passages, il les compare, montre combien Spenser ralentit le mouvement du Tasse et au ton du récit substitue celui de la description. Il observe que le seul morceau de la *Jérusalem* que Spenser ait imité de près est celui « qui offrait le tableau le plus sensuel et le plus coloré ».

Mais cette « Acrasie couchée » n'aurait-elle pas d'autres sources encore? Ne serait-elle pas réellement inspirée « d'une déesse ou d'une courtisane du Titien »? M. Legouis se l'est demandé. Il a consulté le catalogue des peintures que le poète a pu voir chez son patron Leicester, et s'il n'aboutit pas à l'identification précise, il rend probable du moins l'influence directe des arts plastiques sur le poème de Spenser et sur l'*Arcadie* de Sidney, qui l'avait précédé.

Mal informé des sources, Taine est aussi trop systématique. Ayant fait de Spenser l'homme représentatif de la « Renaissance païenne » et de Milton le coryphée de la « Renaissance chrétienne », il néglige dans le premier l'élément puritain qui n'a pas échappé à M. Jusserand. Certes, il y a du calvinisme, et plus qu'on ne l'a cru, dans les deux premiers livres de la *Reine des Fées*. Telles idées que Miss Winstanley, M. Harrison, attribuent à Platon pourraient bien venir, tout simplement, de l'*Institution chrétienne* (1). Seulement, Spenser n'en

(1) C'est la conclusion d'un travail manuscrit de M. Eric Buyssens, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

reste pas moins, comme l'a dit Taine, « une âme platonicienne par excellence ». C'est Platon qui transfigure les principes de Calvin, les enveloppe d'une atmosphère ou d'un voile de beauté.

Milton appréciait le théologien dans Spenser et, dans ses *Aeropagetica,* l'appelle « un meilleur maître que Duns Scot ou que Thomas d'Aquin ». M. Jusserand n'a pas tort de nous parler de ses « sermons ». Mais ceux-ci ne sont pas la seule cause de cet ennui voisin de la mauvaise humeur que provoque chez l'éminent auteur de l'*Histoire littéraire du Peuple anglais* la lecture prolongée de Spenser. Cet ennui, nous pouvons le comprendre et nous l'expliquons par le manque de plan du poème, que dissimulent mal des raccords factices et des symétries extérieures, par l'absence d'humour du poète et surtout par la faiblesse de Spenser en tant que conteur. C'est là sa véritable infériorité sur l'Arioste et le Tasse, et ce qui sans doute le priva de traducteurs (1). Rien de puéril, de monotone, d'incohérent, d'inutilement compliqué comme les aventures où il nous promène à travers les six livres de son épopée destinée à « façonner les gentilshommes en noble vertu et gracieuse discipline ». Si utile qu'eût été pour le lecteur un résumé de ces histoires, M. Legouis a reculé devant cette tâche fastidieuse. On devine qu'il a senti combien la donnée matérielle ou la fable, dépouillée du décor et de l'intention morale, ferait saillir la maigreur de l'invention narrative. Les exemples qu'il donne de ce romanesque sans saveur suffisent à la démonstration; ainsi l'histoire de la belle Florimelle et de sa contrefaçon créée par une sorcière « avec de la neige, du vermillon et du vif argent ». Shelley seul est parfois aussi vague, insubstantiel et bizarre, quand il imite la stance de Spenser, dans le long récit de la *Révolte d'Islam,* ou quand sa *Sorcière de l'Atlas* se compose « avec de la neige, du feu et de l'amour liquide » (str. 35) un compagnon « asexué » qui n'est pas sans ressemblance avec « la fausse Florimelle ». L'imagination idéaliste aboutit chez les deux poètes à la même inanité. Médiocres romanciers, ces rêveurs ne s'intéressent ni aux *faits* en eux-mêmes ni à leur enchaînement, à leur engrenage, à leur causalité. Les personnages de Spenser, comme le dit M. Legouis,

(1) Alors qu'un poème presque contemporain, l'*Arcadie* de Sidney, fut traduit de bonne heure (1625) par un « Gentilhomme François » et par Mlle Geneviefve Chappelain.

donnent rarement l'impression de la vie, car ils ne sont pas pris dans la vie. Le dédain du réel explique encore le goût de Spenser pour les travestissements : « Le travestissement est pour lui la moitié de l'art, comme l'archaïsme (autre déguisement) est la moitié du style. »

Shelley s'est figuré lui-même comme l'Alouette qui plonge dans l'azur. Spenser s'est représenté dans le Papillon du poème *Muiopotmos* qui, serré dans son corselet, ayant sur la tête un casque étincelant, déployant ses antennes comme un brigantin de guerre, agitant l'éventail de ses ailes ocellées comme l'oiseau de Junon, s'ébat dans l'azur cristallin, tout le long de la côte terrestre, va, tourne et revient, goûte à cette fleur, puis à cette autre, se gorge de sucs et, variant ses délices, « possède tout ce qui plaît aux yeux ».

Il faut lire la *Reine des Fées*, non comme un livre d'histoires, mais comme un livre d'images.

Les incidents ne comptent ici que par leurs détails pittoresques; les allégories, froides en elles-mêmes, moins ingénieuses et bien moins suivies que celles d'un Bunyan, ne sont qu'un prétexte à tableaux somptueux. Laissons-nous glisser au fil des stances : quel spectacle se déroule ! combats, scènes de volupté, enchantements, défilés de Fleuves ou de Rois... !

Dès qu'il s'agit de peindre, le poète reprend l'avantage, qu'il s'inspire de la nature ou qu'il ravive les « pageants », pantomimes, « Masques » et autres Jeux de l'époque élisabéthaine. Ses cortèges de Mois, de Saisons, de Péchés capitaux sont caractéristiques. Suivant la remarque de M. Legouis, les visages n'ont pas ici grande importance, puisqu'il n'y a pas de caractères à exprimer, mais costumes, accessoires, étoffes produisent des effets d'autant plus riches. Voici l'Eté, rhabillé par M. Legouis dans cette langue du *seizième*, qui respecte l'archaïsme du modèle :

Puis vient l'Eté dans sa tunique claire
De fine soie à la verte couleur
Et sans doublure afin d'estre légère;
Sa teste porte une guirlande en fleur
D'où tombe goutte à goutte sa sueur;
Sa droite main tient un arc et des traits
Car il revient, fatigué du labeur
De chasser l'once au profond des forêts
Et se voudrait baigner dans un flot pur et frais.

Voici l'Hiver :

Dernier Hiver, tout mitouflé de laine,
Claquant des dents du froid qui le gelait;
Sur son poil blanc se glaçoit son haleine
Et la roupie à son nez violet
Comme d'un bec d'alambic distillait;
Une béquille estait dans sa main droite
Pour estayer sa marche qui tremblait,
Car sa vieillesse est si faible et si froide
Qu'à grand'peine peut-il remuer son corps roide.

Dans la *Maison de Souci*, après le croquis de la maison, la scène se décompose en une série de tableaux vivants :

Elle est tapie au pied d'un roide mont
Dedans un trou de la roche pourrie;
Tout auprès rampe un ruisseau de limon
Dont l'eau puante et à moitié tarie
Sous des saules tortus gît assombrie.
S'accroist comme ils approchent le bruit lourd
De grands marteaux tonnant avec furie,
Et qui, choquant le métal tour à tour,
Dénoncent une forge en ce triste séjour.

Le maistre forgeron depuis la porte
Leur apparut, sur son travail baissé;
Meschant démon et de minable sorte,
Les os crevant la joue et l'œil creusé,
Comme s'il eût langui dans l'*in pace;*
Et la fumée où sans tresve il travaille
Brusle sa vue et son front grimacé;
Ses cheveux roux et sa barbe en broussaille
Oncques n'ont fatigué ni peigne ni cisaille.

Six compagnons l'aidoient dans sa besogne,
Sur son enclume à jamais martelants;
D'un lourd maillet chacun sans arrêt cogne
Et bat le fer à coups terrifiants.
Six forts varlets inégalement grands,
Rangés par taille et le moindre un athlète,
Ayant marteaux ainsi qu'eux différents
Et le dernier si haut dresse la tête
Qu'on diroit le bourdon passant cloche et clochette.

Dans ces tableaux tout est pour l'art plastique. Ailleurs, le trait horrible, répugnant, cruel ou licencieux n'a, selon nous, qu'une valeur de contraste. A ceux qu'il choque, l'artiste eût répondu sans doute, avec la candeur de Flaubert, « qu'il voulait quelque chose de pourpre ».

Nous avons pensé maintes fois que la poésie, en Angleterre, tenait lieu de musique; mais au temps d'Elisabeth, elle remplaçait la peinture absente.

Cela ne veut pas dire que Spenser soit uniquement un décorateur, le Véronèse de la poésie.

Son secret et sa grâce est de nous mener, suivant l'expression de M. Legouis, au pays de nulle part, au pays de féerie.

En cela, il remplit une des missions du Poète. Il est plus qu'un simple amuseur à l'usage des nobles dames et seigneurs qui feuilletaient ses pages dans l'embrasure d'un *bow-window*. D'abord, quelques-unes de ses allégories ne tirent pas leur beauté du seul décor. Le vieillard Mémoire, par exemple, parmi ses manuscrits et ses registres poudreux, « devient un symbole poétique de la mémoire individuelle et de la mémoire collective consignée dans l'histoire ». Le personnage appelé Désespoir traduit avec une rare vigueur « une des tragédies de l'âme religieuse, fréquente chez les calvinistes » :

L'horrible aspect tant le point et moleste
Que la mort seule à sa vue est offerte;
Par juste arrêt de son maistre céleste
Il voit l'Enfer qui l'attend, gueule ouverte;
Lors le Maudit sentant cette âme inerte
Lui tend poison, cordes, glaives et feu,
Tout ce qu'il a, pour l'induire à sa perte,
Et lui dit de choisir la mort qu'il veut.
Car la mort seule est due à qui provoqua Dieu.

Notons aussi que Spenser vit dans une époque merveilleuse où les bornes du connu vont sans cesse reculant, où de nouveaux continents, des cieux nouveaux, des peuplades étranges sont journellement découverts, où l'impossible n'existe plus, semble-t-il, où les plus bizarres fantaisies de l'imagination sont dépassées par la réalité même. Aussi avec quel accent sérieux il proteste contre l'objection que

son royaume de fées serait pur mensonge ! Parlant des pays nouveaux, Pérou, Virginie, Amazone, il s'écrie :

> Ils existaient pourtant sur nostre terre
> Bien que voilés aux plus sages aïeux,
> Et l'avenir lira plus grand mystère...

Mais la portée véritable de la continuelle féerie de Spenser n'apparaît qu'à la lueur de son platonisme. N'oublions pas que dès « les vertes années de sa jeunesse », passionné pour le *Banquet*, pour *Phèdre* et plus encore, d'après M. Legouis, pour le commentaire de Marsile Ficin, il nous enseigne, dans ses *Hymnes à l'Amour et à la Beauté* que le beau n'est que le parfait devenu visible. De même dans les derniers vers peut-être qu'il ait écrits, dans le noble et grave prélude au septième livre inachevé qu'il intitule *Mutabilité*, il exprime cette idée chère à d'autres poètes platonisants que le Changement, dans la nature, est apparent, non réel. Pour Spenser, « ce que nous appelons réalité n'est que l'ombre difforme de l'idéal », seul véritable, seul existant.

C'est pour n'avoir pas senti cette gravité platonicienne du poète que M. Jusserand, véritablement, n'est pas « touché de la grâce ».

C'est aussi parce que M. Jusserand ne sépare pas assez l'homme de l'auteur et permet au jugement moral de peser sur le jugement littéraire. Chez Spenser, l'œuvre est plus attachante que l'homme, ou plutôt, l'homme extérieur est distinct du poète et sa vie n'explique pas ses vers. La première partie du livre de M. Legouis n'est proprement qu'une biographie de Spenser encadrant ses œuvres mineures. On y trouve, avec le résultat de mainte recherche personnelle (1), un vivant tableau de la brillante Angleterre du temps, ainsi que de la triste et sauvage Irlande, où le poète passa, comme fonctionnaire, la moitié de son existence. Il apparaît comme un ambitieux de naissance

(1) M. Legouis ne croit pas que Spenser soit l'auteur de la traduction en vers blancs des *Visions* de Du Bellay dans le *Theatre of Wordlings*, version anglaise de *Het Theatre oft Toon-neel* de l'Anversois Van der Noot (v. p. 5). Il ne croit pas non plus que l' « aimable Willy » des *Larmes des Muses* ni l' « *Aétion* » du *Retour de Colin* par Spenser, puissent être une allusion à Shakespeare.

modeste, prenant comme devise : *Cautela non nocet*, prodiguant à la Reine et à ses patrons successifs, Leicester, Raleigh, Essex, les énormes flatteries qu'autorisait l'usage, pratiquant d'ailleurs, envers ses protecteurs un loyalisme tout féodal, fidèle à Leicester contre Burleigh et défendant courageusement, même après sa disgrâce, Lord Grey de Wilton, qui fut son premier chef en Irlande. Vis-à-vis de cet infortuné pays, il partage la dureté de ses contemporains, préconise la manière forte de Lord Grey, ce que nous appellerions une politique réaliste. M. Jusserand lui en fait un grief. Mais en peut-on conclure que l'idéalisme du poète ne fût pas sincère? Non, car cet idéalisme ne concerne que son art et son imagination. Il y eut chez lui, comme chez d'autres écrivains, une double carrière, l'une, administrative, l'autre, littéraire, sans ouvertures entre elles.

Aussi M. Legouis abandonne-t-il sagement le plan biographique quand il aborde la *Reine des Fées*. Il reconnaît que le grand poème est trop impersonnel pour entrer dans ce cadre.

Dans les œuvres moindres, l'élément personnel ne fait pas entièrement défaut. Il y a de la « tendresse humaine » dans l'*Epithalame* et dans les *Amoretti*, poèmes à la fiancée. Voici rendu, avec un rare bonheur, le sonnet où la jeune fille aimée du poète se laisse enfin fléchir :

Comme un chasseur lassé d'une longue carrière,
Ayant perdu les pas du gibier qu'il poursuit,
S'assied dans la fraîcheur d'une verte clairière,
Et ses chiens haletants se couchent autour de lui.

Ainsi les membres las et le cœur lourd d'ennui,
J'avais abandonné la longue chasse vaine
Quand je vis revenir la biche à petit bruit,
Pour étancher sa soif à la proche fontaine.

Son pas en me voyant n'eut point de peur soudaine
Et son œil adouci ne marquait plus d'effroi.
Alors je la saisis tremblante encore à peine
Et de son propre gré l'enchaînai contre moi...

D'autres tendresses manquaient à notre poète. Il n'aimait pas les plantes et les bêtes comme Shakespeare ou comme Shelley. Le poète

de la *Sensitive* n'eût jamais comme lui raconté sur un ton héroï-comique la mort d'un papillon qu'assassine une araignée.

Parmi les premières œuvres, le *Calendrier du Berger*, recueil d'églogues disposées selon les mois, garde toujours son parfum de jeunesse. Il est vrai que l'idylle y voisine avec la satire ecclésiastique. M. Legouis aperçoit dans ce mélange « la diversité de ton qui allait devenir la formule du théâtre public » ou populaire. Nous y voyons plutôt la tradition des *Bucoliques* de Virgile, les allusions politiques de Tityre, que nous retrouverons dans le *Lycidas* de Milton.

Nous admirons plus peut-être que M. Legouis certaines églogues de Spenser, telle *Décembre*, imitée de Marot, mais qui dépasse le modèle par l'inspiration poétique et le sentiment pittoresque.

C'est un trait joliment observé que ce crapaud qui trône au haut d'un champignon :

The grieslie Todestoole...
And loathed Paddocks lording on the same,

et c'est un beau vers que celui qui nous montre les vagues enflées soudainement :

The sodain rysing of the raging seas.

Ailleurs, Spenser a remplacé un détail matériel par une réflexion morale. Marot s'écriait :

O quantes fois aux arbres grimpé j'ai
Pour dénicher ou la pie ou le geai
Ou pour jeter des fruits jà meurs et beaux
A mes compaings qui tendaient leurs chappeaux !

Spenser supprime les « chapeaux » et dit que son berger ne se soucie guère de l'hiver approchant, parce qu'il sent le printemps en lui-même. Spenser donne ensuite une valeur morale à la fuite des mois. Colin fait un retour sur sa vie, associe son propre déclin à celui de l'année, avec une mélancolie qu'ignore l'élégant badinage du Français :

« Ma moisson est hâtive, l'épi prometteur est brûlé, ravagé; mon espoir devient souffrance et des germes de ma jeunesse, je ne récolte que brindilles, broussailles... Le froid morose pince et ride mon écorce,

ma tête est parsemée de givre, sur ma tempe se marque la patte de corbeau. Les plaisirs sont couchés, le soleil est éteint, les nuages m'envahissent... L'âpre hiver *(the breme Winter)* est venu, soufflant la tempête, amenant la Mort. »

Colin dit adieu à ses troupeaux, aux bois, aux Muses, en quelques vers tristes qui ferment ce Cycle des mois et lui confèrent une sorte d'unité.

Pourtant, l'unité n'est pas la qualité dominante de Spenser, sous quelque aspect qu'on l'envisage, et l'on doit louer M. Legouis de n'en pas avoir mis plus qu'il n'y en a réellement, dans le Portrait qu'il trace de lui. L'auteur évite avec soin de généraliser, s'abstient de tout système, montre son poète plein de contradictions qui s'ignorent : Spenser s'inspire de Platon sans cesser d'être le disciple d'Aristote et met comme ce dernier la vertu dans le juste milieu; il se dit chrétien et adopte les principes de Machiavel; il est romantique par le choix des sujets, classique par l'aisance souveraine de ses vers. Tous ces éléments disparates se juxtaposent en lui plutôt qu'ils ne se fondent harmonieusement, de même que dans un de ses recueils il juxtapose deux hymnes chrétiennes et deux hymnes platoniciennes.

M. Legouis le rapproche de Ronsard et le montre comme un artiste de la Renaissance. Pour situer Spenser plus exactement encore dans le développement de la littérature anglaise, il faut nous rappeler que la Renaissance en Angleterre eut plusieurs actes. Chaucer prélude, au XIVe siècle, en s'inspirant de Pétrarque et de Boccace. Puis vient le triomphe de l'humanisme et, au début du XVIe siècle, l'italianisme de Wyatt et de Surrey. Puis une éclipse, et Spenser est enfin présenté au public dans la préface du *Calendrier des Bergers* comme « le nouveau poète », c'est-à-dire comme un classique, un humaniste, disciple de Virgile et de Platon, émule des grands Italiens. En fait, le poète est saturé d'Homère, de Virgile, d'Ovide, d'Apollonius de Rhodes, sans compter l'Arioste et le Tasse. La mythologie, le paganisme envahissent jusqu'aux poèmes d'amour personnels, comme ce fameux *Epithalame*, qui rappelle le *Carmen nuptiale* de Catulle. Mais ce qui complique la position de Spenser, c'est d'abord qu'il essaie de réaliser, entre l'Antiquité renaissante et le Puritanisme naissant, cette fusion qui s'accomplit au siècle suivant, dans un esprit plus mûr, avec un sentiment religieux plus profond, une culture classique plus harmo-

nieuse, chez Milton. Autre singularité de Spenser : cet humaniste, qui ne peut se marier sans allumer des torches nuptiales et arroser de vin les jambages des portes — *postes aspergere vino* — ne partage nullement les dédains de la Pléiade pour les « ballades, virelais et autres épiceries » du passé national. Il reste fidèle à son vieux maître Chaucer ainsi qu'au roman de chevalerie. De là, sur Spenser, de curieux malentendus. A sa mort il était regardé déjà comme un attardé par la génération nouvelle, individualiste, qui, s'émancipant des tuteurs classiques, prenait hardiment possession de la vie par le Drame. Spenser fut dédaigné par les poètes de l'âge suivant, saut Milton. Sous le règne de Pope il passa pour « gothique » et ne fut admiré que vers 1750 pour de tout autres raisons que celles qui l'avaient fait saluer jadis comme « le nouveau poète ». Thomson, l'auteur des *Saisons*, l'imite dans son *Château d'Indolence*, et Thomas Warton, dans ses *Observations sur la Reine des Fées*, de 1754 (1), que M. Legouis n'a pas cité dans sa bibliographie, écrit cette phrase remarquable :

« Il faut, pour comprendre Spenser, se faire l'imagination de l'âge où il vivait... Les tournois de chevalerie existaient encore, les romans étaient lus avec avidité. Spenser fut donc, par les mœurs du temps, amené à devenir un poète romantique » (II, p. 71). Ce fut l'opinion des romantiques véritables, des Scott, Shelley, Keats, jusqu'au jour où les Préraphaélites redécouvrirent les romans d'Arthur dans la version de Malory.

Et tout de même, avec son caractère hybride et tous ses disparates. Spenser « a son harmonie qui est celle de l'atmosphère : son grand poème, de structure si artificielle... engendre l'illusion qui mène au rêve. Il nous emmène dans le pays merveilleux où les conceptions les plus contradictoires se réconcilient, où les plus extravagantes fantaisies deviennent plausibles. » C'est ici qu'il faut tenir compte d'un don du poète que nous avons jusqu'ici négligé, bien qu'il soit pour

---

(1) Thomas Warton a, le premier, signalé la parenté des allégories de la *Faërie Queene* avec les *pageants* ou cortèges allégoriques du temps: « Si Spenser peignit ces figures d'une manière si distincte et d'un style si animé, n'est-ce pas qu'il était accoutumé à la vue de ces personnages emblématiques décorés de leurs attributs propres, doués de langage, de mouvement, de vie? » (II, p. 92).

plusieurs son charme dominant : la musicalité. Très finement, M. Legouis montre l'importance de cette qualité dans la féerie de Spenser. « Cette rêverie à laquelle induit son poème et qui participe du charme de l'opéra, réclamait que le long déroulement des visions s'accompagnât d'une musique ininterrompue, suspendant l'activité des facultés logiques et aidant à accréditer les chimères. » De là, la stance spensérienne, de huit vers décasyllabiques, plus un alexandrin final, que M. Legouis appelle « l'horloge du pays de féerie ».

On a pu apprécier avec quel art M. Legouis a coulé ses propres vers dans ce moule illustre. Nous applaudissons à ses réussites, mais n'étant point partisan absolu, en principe, de la traduction en vers, qui risque d'être une ressemblance au deuxième degré, nous savons gré à l'auteur d'avoir fait alterner les vers et la prose, n'employant les premiers que lorsqu'il se sentait vraiment en veine poétique. Ces versions de M. Legouis, nous les souhaiterions plus nombreuses, et c'est dans ce sens qu'une prochaine édition de son livre pourrait être augmentée. Une traduction intégrale de la *Reine des Fées* n'est sans doute pas désirable, mais bien des épisodes encore méritaient d'être signalés. Qu'on nous permette d'en citer un que nous appellerons « Calidore et les Grâces » :

« Sire Calidore parvint un jour à une colline isolée au milieu de la plaine, bordée par un bois touffu dont la hauteur semblait dédaigner la terre. Les arbres s'y dressaient comme une garde d'honneur... On dit que Vénus préférait ce lieu à son cher Cithéron...

« Le chevalier crut entendre au-dessus de lui le son joyeux d'une flûte aiguë et de pieds nombreux battant la terre creuse, tellement que l'écho rebondit par les bois; s'approchant, il aperçut une troupe de dames qui dansaient joyeusement autour d'un berger qui jouait du chalumeau...

« Celles du dehors formaient une ronde; mais, au milieu, trois dames dansaient et chantaient, cernées par les autres, comme par une guirlande; puis, parmi les trois, l'on voyait une demoiselle qu'elles enchâssaient comme une pierre précieuse et dont la noble présence rehaussait tout le reste.

« Telle la couronne d'Ariane... aujourd'hui projetée dans le firmament, répand ses rayons dans le ciel et rehausse les étoiles qui se meuvent autour d'elle dans un ordre excellent.

« Telle était la beauté de cette troupe glorieuse; mais celle du milieu dépassait toutes les autres de son front couronné de roses et toujours les danseuses, en passant devant elle, lui jetaient des fleurs parfumées; mais les Trois surtout la paraient de leurs dons.

« Celles-là, c'étaient les Grâces, filles du plaisir, servantes de Vénus qui, jour et nuit, hantent cette colline et versent aux hommes leurs bienfaits...

« Elles sourient avec douceur, pour que nous soyons comme elles doux et conciliants; nues, pour que chacun voie qu'elles sont pures, simples et sans artifices; et dans leur danse elles font en sorte que deux toujours semblent s'éloigner, tandis qu'une seule se montre de front... »

Ce groupe charmant, d'une grâce un peu roide et naïve, d'une fraîcheur de juin, d'une saveur de fruit à peine mûr, évoque la danse des Muses dans le *Parnasse* de Mantegna, le berger fatiguant ses pipeaux dans l'*Education de Pan* de Signorelli. Le charme de Spenser, c'est la Renaissance en fleur, le printemps qui se change en été, le moment exquis où le moyen âge anglais, sous l'encourageant sourire de l'Italie, découvre les Grâces antiques.

La Belgique et l'Allemagne

du 26 juillet au 4 août 1914

(D'après les Archives de l'Office impérial des Affaires étrangères)

PAR

LÉON LECLÈRE

Professeur à l'Université de Bruxelles

Au mois de novembre 1918, Karl Kautsky, alors secrétaire d'Etat adjoint à l'Office (Ministère) des Affaires étrangères de Berlin, fut chargé par le « Gouvernement du peuple » allemand de rechercher, de grouper et de publier les documents que possédaient les archives de ce Ministère, au sujet des faits qui ont immédiatement précédé les premiers jours de la grande guerre. Aidé par quelques collaborateurs, Kautsky acheva son travail au mois de mai 1919. La publication en fut alors différée pour des raisons que nous n'avons pas à étudier ici. L'auteur n'attendit pas qu'elle fût de nouveau autorisée pour donner de son labeur un résumé, d'un puissant intérêt, dans un livre substantiel et courageux paru en cette même année 1919 sous le titre: *Wie der Weltkrieg entstand ?* et traduit depuis lors en français (1).

Peu après, le gouvernement du Reich confia au général comte Max Montgelas et au professeur W. Schücking la tâche de mener à bonne fin l'œuvre entreprise l'année précédente. Dans leur *Préface*, les nouveaux éditeurs déclarent n'avoir apporté que de légères modifications au classement de leur prédécesseur; ils constatent que les changements opérés par eux ont été faits d'accord avec Kautsky, qui a revu les épreuves de la publication. Celle-ci commença au mois de septembre

---

(1) *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale.* Trad. par V. Dave. Costes, Paris, 1921.

1919. Quatre volumes parurent successivement (2). La traduction française de ce recueil, dont l'importance est capitale pour l'étude des origines de la guerre de 1914-1918, est l'œuvre de M. C. Jordan, ministre plénipotentiaire de France (3).

Parmi les 1,123 pièces reproduites ou mentionnées dans ces volumes, il nous a paru intéressant d'étudier celles (au nombre d'une quarantaine) qui ont trait aux rapports directs de la Belgique et de l'Empire allemand du 26 juillet au 4 août 1914. Plusieurs d'entre elles ont déjà été publiées (notamment dans les Livres gris) et commentées (4); mais on n'en a pas, semble-t-il, tiré tout ce qu'elles contiennent d'intéressant. La plupart de ces documents d'ailleurs ont passé inaperçus ou peu s'en faut. Réunis, ils forment, en se complétant, en s'éclairant l'un par l'autre, un ensemble précieux pour l'histoire de nos relations avec l'Allemagne à la veille de l'invasion de la Belgique, précieux aussi pour la détermination des responsabilités.

Ceci explique l'accueil que, depuis 1919, l'Allemagne a réservé à ce recueil. Ne pouvant contester sa valeur, puisqu'il s'agit de la publication officielle, par l'ordre du gouvernement allemand, de documents reposant aux archives des Affaires étrangères de Berlin, les historiens et les publicistes d'outre-Rhin ont fait le silence autour de lui, autant du moins qu'ils l'ont pu (5).

---

(2) *Die deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch.* Charlottenburg, 1919, 4 vol. in-8°. Ier, 15 juin-27 juillet 1914; IIe, 28-31 juillet; IIIe, 31 juillet-3 août; IVe, 3-6 août.

(3) *Documents allemands relatifs à l'origine de la guerre.* Costes, Paris, 1922, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage sera désigné dans les notes par les initiales KMS (Heure allemande, pour les documents émanant de Berlin; heure de l'Europe occidentale, pour les pièces venant de Belgique).

(4) Par exemple, par A. DE RIDDER, *La Belgique et la guerre.* IV: *Histoire diplomatique*, chap. III.

(5) Dans le recueil les documents sont « rigoureusement » classés par ordre chronologique. Les pièces sont rangées d'après l'heure (allemande) de leur transmission de la Wilhelmstrasse à l'office central télégraphique de Berlin, quand il s'agit de dépêches partant du Ministère impérial des Affaires étrangères; elles sont disposées d'après l'heure de leur arrivée au bureau du chiffre de ce Ministère quand il s'agit de pièces émanant de l'étranger ou de la province. Ce système conduit les auteurs à classer *après* un document parti à une certaine heure de Berlin une dépêche, une lettre expédiées de Bruxelles, rédigées *avant* la pièce qui les précède dans le recueil et se rapportant donc à une situation antérieure. Cet ordre est discutable. Mieux

I

Le premier texte qui mérite d'attirer notre attention est une dépêche adressée le 28 juillet au chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, par M. de Below-Saleske. Le ministre d'Allemagne en Belgique constate que « le conflit austro-serbe a fortement inquiété ici (à Bruxelles) l'opinion publique ». Mais il ajoute que « dans les milieux officiels on observe une attitude expectante et calme. Jusqu'ici on n'a pas pris de mesures sérieuses pour la mobilisation de l'armée belge, si ce n'est que les officiers et hommes de troupes en congé ont été rappelés (6) ».

Dès le 27 juillet, le grand état-major de Berlin avait commencé l'envoi au Ministère des Affaires étrangères de rapports quotidiens résumant, au fur et à mesure que lui parvenaient des renseignements, la situation militaire des principaux Etats européens. Les rapports des 27 et 28 juillet n'ont pas été retrouvés aux archives. Mais celui du 29 contient quelques lignes significatives consacrées à la Belgique : « L'armée, par l'appel de trois classes, est portée de 55,000 à 110,000 hommes. L'appel de ces réserves a été ordonné. La surveillance des frontières doit être renforcée. La Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands; elle prend des mesures en conséquence. On arme les forts, on se prépare à pouvoir faire sauter éventuellement les travaux d'art (7) ».

« *La Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands.* » Cette affirmation du grand état-major, fondée sur les indications qu'il recevait de Bruxelles, doit être recueillie soigneusement, car à l'heure où elle était émise le chef de cet état-major, le général de Moltke, avait, *depuis trois jours déjà, écrit de sa main la*

---

vaut ranger les documents d'après le jour et l'heure du départ de leur lieu d'origine, que ce soit Berlin, Bruxelles ou telle autre ville belge ou allemande. Nous nous écarterons toutefois de cette méthode pour deux groupes de pièces qui n'acquièrent toute leur valeur que si on les étudie ensemble, bien qu'elles ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre chronologique.

(6) KMS, t. II de la traduction française, n° 403, pp. 167-168.

(7) KMS, t. II, n° 372, p. 115. Le 29 juillet, l'armée belge avait été mise sur le pied de paix renforcé, par l'appel de trois classes de milice (Lieutenant-colonel TASNIER et major VAN OVERSTRAETEN, *La Belgique et la guerre.* III : *Opérations militaires*, p. 30).

première version de l'ultimatum destiné à la Belgique. Ainsi, d'une part, la constatation objective des faits amenait — à juste titre — l'état-major allemand à reconnaître, dans un document qui n'était pas destiné à la publicité, le souci qu'avait la Belgique de faire respecter par tous ses voisins sa neutralité (8) ; mais, d'autre part, des considérations stratégiques avaient déjà poussé Moltke à commencer la rédaction de l'ultimatum ! Aux affirmations qu'il aligne dans son projet il n'est pas de meilleure réfutation que la phrase même du rapport de son état-major : la Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands (9) !

C'est sur ce projet de Moltke que nous devons maintenant porter notre attention.

L'origine de ce texte tristement fameux a été établie, on le sait, grâce au recueil de 1919. C'est le *dimanche 26 juillet* que le chef du grand état-major rédigea de sa main la minute de la dépêche remise le *dimanche 2 août* seulement à M. Davignon, ministre belge des Affaires étrangères. Moltke songeait donc, dès le 26 juillet, à attaquer la France en passant par la Belgique, en exécutant le plan de son prédécesseur Schlieffen et celui que son oncle, le vainqueur de 1866 et de 1870, avait déjà élaboré en 1859 (10). Le 26 juillet ! C'est-à-dire le lendemain du jour où la Serbie avait répondu par une soumission complète, sauf une réserve, aux injonctions brutales de l'ultimatum autrichien. Le 26 juillet ! Deux jours *avant* la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, trois jours *avant* la mobilisation partielle de la Russie, cinq jours *avant* les mobilisations générales russe et austro-hongroise, une semaine entière *avant* la mobilisation française. Le 26 juillet ! Alors que les pourparlers entre l'An-

---

(8) « Les positions de concentration avaient été choisies en vue d'assurer la défense du territoire, tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique sa neutralité. La 1re division (Flandres) regardait l'Angleterre ; la 3e division (Liége) regardait l'Allemagne ; les 4e et 5e divisions (Namur, Mons) regardaient la France (*La guerre de 1914 : rapport du commandement de l'armée*, pp. 2-3). »

(9) Le rapport du 29 juillet n'indique d'ailleurs aucun mouvement de troupes françaises dans la direction de la Belgique, contrairement aux affirmations déjà consignées par Moltke dans le projet d'ultimatum !

(10) Leclère : « 1859-1914. Un mémoire du maréchal de Moltke » (*Revue de l'Université de Bruxelles*, juillet 1921, p. 664).

gleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne pour le maintien de la paix commençaient à peine. Est-il, dans l'ensemble des documents diplomatiques relatifs à la grande guerre, beaucoup de preuves plus éclatantes que celle-ci de la responsabilité allemande ?

Moltke semble avoir gardé par devers lui, pendant trois jours, son « projet d'une communication au gouvernement belge (11) ». Il l'envoya le 29 juillet, dans l'après-midi, à la Wilhelmstrasse, où le directeur de la section politique, de Stumm, y apporta les modifications caractéristiques qu'on va voir. La minute de Stumm, paraphée par lui, fut soumise au sous-secrétaire d'Etat Zimmermann, puis au chancelier de l'Empire, qui, après l'avoir lue, la munirent aussi de leurs paraphes. Le document fut ensuite mis au net par le comte de Mirbach, conseiller référendaire. Enfin le secrétaire d'Etat Jagow signa l'expédition portée à Bruxelles, le jour même, par un courrier de cabinet, qui la remit entre les mains du ministre d'Allemagne. L'ultimatum, sous pli cacheté, était accompagné d'une dépêche du secrétaire d'Etat. Elle prescrivait au chef de la légation impériale en Belgique de « conserver bien fermée l'annexe ci-jointe (l'ultimatum) et de ne l'ouvrir que si vous y êtes invité par télégramme (12) ». Le 30 juillet dans l'après-midi, comme le prouve un accusé de réception de M. de Below, l'enveloppe contenant le texte de l'ultimatum était parvenue à destination.

Pendant trois jours, le ministre d'Allemagne attendit l'ordre de décacheter le pli mystérieux. Il le reçut enfin le dimanche 2 août par un télégramme rédigé dès le 30 juillet, mais dont le texte ne fut définitivement arrêté par Zimmerman et Stumm qu'au moment même de son dépôt à l'office central télégraphique de Berlin (2 h. 5 m. après-midi). M. de Below avait à ouvrir l'enveloppe renfermant la « dépêche 87 » et à exécuter le soir même, à 8 heures, les instructions qui s'y trouvaient contenues. Il recevait en même temps l'ordre d'apporter au texte de l'ultimatum les deux corrections qui seront mentionnées plus loin. On lui demandait aussi de faire connaître le lundi 3, avant 2 heures de l'après-midi, la réponse du gouvernement

(11) Titre donné, aux archives des Affaires étrangères, à la minute rédigée par Moltke (KMS, II, n° 376, p. 122).

(12) KMS, II, n° 375, p. 121; n° 376, pp. 122-124 (ultimatum).

belge. De plus, il avait à communiquer sans retard cette réponse au général von Emmich, à Aix-la-Chapelle (13). Enfin, en remettant au représentant du gouvernement belge le texte de l'ultimatum, rédigé une première fois le 26 juillet, remanié le 29, arrivé à Bruxelles le 30, le ministre d'Allemagne devait faire naître chez son interlocuteur « *l'impression que toutes les instructions au sujet de cette affaire ne vous sont parvenues qu'aujourd'hui !* (14) »

On devine la raison de cette contre-vérité. Il s'agissait de faire croire que l'Allemagne n'adressait à la Belgique l'outrageante sommation que sous la pression d'une nécessité vitale, et notamment après avoir eu connaissance de la mobilisation française (15) — alors que la première version de l'ultimatum est antérieure d'une semaine à cette mobilisation et que l'arrivée du document à Bruxelles l'avait précédée de deux jours ! (16). Enfin, le diplomate allemand était autorisé à « suggérer au gouvernement belge qu'il peut se retirer avec ses troupes sur Anvers et qu'au cas où il le désirerait nous pourrions assurer la protection de Bruxelles contre les troubles intérieurs (17). »

---

(13) « Par un membre de la légation impériale ou, ce qui vaudrait mieux, par l'attaché militaire, en automobile. » Cet ordre prouve que le groupement des troupes (tirées de plusieurs corps d'armée) qui allait le 4 août prononcer une attaque brusquée contre Liége était, dès le matin du 2 août (au plus tard), placé sous le commandement du général von Emmich.

(14) On se souvient que le ministre d'Allemagne, interrogé par un rédacteur du *Soir* de Bruxelles, lui avait déclaré, le matin du 2 août : « Peut-être verrez-vous brûler le toit du voisin, mais l'incendie épargnera votre demeure. » Cette déclaration, contraire à la démarche accomplie par M. de Below dans la soirée du même jour, a pu être sincère, puisque le chef de la légation de Bruxelles n'a reçu l'ordre d'ouvrir le pli contenant l'ultimatum qu'après la réception de la dépêche partie de Berlin au début de l'après-midi.

(15) Annoncée le 1er dans l'après-midi, commencée dans la nuit du 1er au 2.

(16) Le recueil contient plusieurs révélations de ce genre. Un seul exemple : le 24 juillet, dans un entretien avec l'ambassadeur Cambon, Jagow avait nié avec hauteur que le ministère allemand des Affaires étrangères eût connu l'ultimatum autrichien, avant sa remise à Belgrade. La vérité, heureusement, finit toujours par se faire jour : « Nous avons reçu l'ultimatum à la Serbie douze heures *avant* sa remise. Par contre, je ne me souviens pas l'avoir déclaré à un diplomate américain. *On peut donc publier un démenti.* Mais est-ce opportun ? Nous ne pourrons pas éternellement cacher le fait que nous en avons eu connaissance. » Zimmermann à son collègue von Bussche, 11 août 1917 (KMS, IV, p. 197).

(17) KMS, III, n° 648, pp. 142-143.

Pour constater d'un coup d'œil les différences qui séparent les trois « états » de l'ultimatum : le projet de Moltke, l'expédition signée par Jagow et le document remis au gouvernement belge, nous reproduisons parallèlement le texte complet de la minute du 26 juillet et les corrections qu'il a subies le 29 juillet et le 2 août.

Projet du chef de l'état-major général Moltke (26 juillet, II, n° 376, pp. 122-124, notes).	*Expédition signée par Jagow et adressée au ministre allemand à Bruxelles* (29 juillet, II, n° 376, pp. 122-124).	*Modifications à la dépêche du 29 juillet indiquées par Jagow au ministre allemand à Bruxelles* (2 août, III, n° 648, pp. 142-143).
Le gouvernement impérial possède des informations certaines sur la marche projetée de forces françaises sur la section de la Meuse, Givet-Namur. Elles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France (*après réunion avec un corps expéditionnaire anglais*) de traverser le territoire belge pour attaquer l'Allemagne.	. . . . . sur l'intention *de la France de traverser* le territoire belge	
Le gouvernement impérial ne peut se défendre de la préoccupation que la Belgique, en dépit de sa bonne volonté, ne soit pas en mesure de se défendre sans assistance contre une invasion *franco-anglaise* avec une assez grande perspective de succès pour qu'on puisse *l'envisager comme* une garantie suffisante pour la sécurité de l'Allemagne. C'est pour l'Allemagne un devoir de conservation que de prévenir l'attaque ennemie. *Mais* le gouvernement allemand éprouverait le plus	. . . . . contre une invasion *française* avec une assez grande perspective de succès pour qu'on puisse *y trouver* une garan... . . . . l'attaque ennemie. *Aussi* le gouvernement allemand éprouverait-il . .	

grand regret de voir la Belgique considérer comme un acte d'hostilité le fait que les mesures de ses adversaires pourraient contraindre l'Allemagne à pénétrer, pour sa défense, sur le territoire belge.

Pour éviter tout malentendu, le gouvernement impérial déclare ce qui suit :

1° L'Allemagne ne se propose aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique est disposée à *se placer aux côtés de l'Allemagne, non seulement le gouvernement allemand s'engage à garantir l'intégrité et l'indépendance du royaume dans toute son étendue, mais encore il est prêt à accueillir de la manière la plus favorable des demandes éventuelles de compensation en matière territoriale;*

2° L'Allemagne s'engage dans l'hypothèse ci-dessus à évacuer le territoire du royaume, dès la conclusion de la paix;

3° En cas d'attitude amicale (*ou d'une neutralité bienveillante*) de la Belgique, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités royales belges, à acheter et à payer comptant tout ce qui serait nécessaire à l'entretien des troupes et à réparer les dommages qui pourraient être causés

. . . . . .

Si la Belgique est disposée à *observer dans la guerre imminente une neutralité bienveillante à l'égard de l'Allemagne, non seulement le gouvernement allemand s'engage, à la conclusion de la paix, à garantir . . . . . des demandes éventuelles de compensations territoriales aux dépens de la France.*

3° En cas d'attitude *amicale de la Belgique*

. . . . . .

Si la Belgique est disposée à observer dans la guerre imminente une neutralité bienveillante à l'égard de l'Allemagne, *le gouvernement allemand s'engage, à la conclusion de la paix, à garantir l'intégrité et l'indépendance du royaume dans toute son étendue.*

par les troupes allemandes.

Si la Belgique observait une attitude hostile à l'égard des troupes allemandes, en particulier si elle opposait des obstacles à leur marche en avant, par la résistance des forts de la Meuse ou par la destruction de chemins de fer, de routes, de tunnels ou d'autres travaux d'art, l'Allemagne se verrait, à son grand regret, contrainte de considérer le royaume comme un ennemi. Dans ce cas, l'Allemagne ne pourrait assumer aucun obligation envers le royaume, mais devrait abandonner le règlement futur des rapports entre les deux Etats à la décision des armes.

Le gouvernement impérial *veut espérer que le gouvernement royal belge saura éviter dans son propre intérêt tous les événements que nous venons de citer. La crise actuelle ne ferait alors que contribuer à fortifier d'une manière durable les vieilles relations amicales et éprouvées des deux Etats voisins.*

Je prie Votre Excellence d'en informer, à titre strictement confidentiel, le gouvernement royal belge et de le prier de donner une réponse

Le gouvernement impérial espère fermement que cette éventualité ne se produira pas et que le gouvernement royal belge prendra les mesures nécessaires pour empêcher qu'il intervienne des événements comme ceux que nous venons de mentionner. Dans ce cas, les rapports amicaux qui unissent les deux Etats seraient accrus et fortifiés d'une manière durable.

non équivoque *dans les 24 heures* (*).	. . . . .	. . . . .
	dans les 24 heures. Vous devrez me donner immédiatement un avis télégraphique détaillé, au sujet de l'accueil qu'auront rencontré nos ouvertures et me faire connaître la réponse définitive du gouvernement royal belge. (Cette dernière phrase, au crayon.)	*dans les 12 heures* . . .

(*) En note sous le texte : Une réponse non ambiguë à cette communication doit avoir lieu dans le délai de 24 heures après sa remise, autrement les hostilités seront immédiatement ouvertes.

En négligeant les corrections purement formelles apportées au projet du 26 juillet, on voit qu'il a subi deux fois, le 29 juillet et le 2 août, des remaniements significatifs.

Dans sa minute, le général de Moltke consacre le système de l'état-major de Berlin : l'Allemagne est attaquée par la France *et* par l'Angleterre. Ce système, on allait plus tard s'efforcer de l'étayer péniblement en utilisant des documents trouvés à Bruxelles après le 20 août. Moltke dénonce donc l'intention des armées françaises de traverser le territoire belge « après réunion avec un corps expéditionnaire anglais » ; il fait semblant de croire à une invasion « franco-anglaise ». Mais Stumm biffe les sept premiers mots ; puis il remplace « franco-anglaise » par « française ». Ce changement s'explique. Le 29 juillet, la diplomatie allemande compte encore sur la neutralité de la Grande-Bretagne. Le chancelier de l'Empire a, ce jour-là, deux entretiens avec Sir Edw. Goschen, ambassadeur d'Angleterre. Il lui fait d'importantes déclarations. L'Allemagne ne se propose pas de démembrer la France, en Europe du moins (18) ; elle respectera le

(18) On appréciera plus loin la sincérité de cette promesse.

territoire des Pays-Bas; si elle est forcée d'entreprendre des opérations militaires en Belgique, elle restaurera après la guerre l'intégrité de ce pays, à condition qu'il ne se range pas contre l'Allemagne; en conséquence, l'Allemagne espère que l'Angleterre restera neutre (19). Le chancelier et ses collaborateurs ne pouvaient donc pas, le 29 juillet, accepter la responsabilité des affirmations des militaires. Il ne fallait rien briser entre l'Allemagne et l'Angleterre, encore immobile. De là, les prudentes corrections de Stumm. Même prudence de sa part en ce qui concerne l'attitude probable de la Belgique. Après avoir forgé la menace d'une coalition anglo-française attaquant l'Allemagne à travers notre pays, Moltke, qui ne doute de rien, s'imagine que la Belgique pourrait être « disposée à se placer aux côtés de l'Allemagne » dans la guerre qui va commencer ! Stumm, appréciant la situation avec plus de jugement, se contente de demander à notre pays une « neutralité bienveillante envers l'Allemagne ».

Pour l'obtenir, cette neutralité, Moltke, et avec lui Stumm, Zimmermann, Jagow, Bethmann-Hollweg, tendent à la Belgique un appât qu'ils jugent irrésistible : des agrandissements territoriaux. Le chef du grand état-major se borne à une promesse générale. Stumm précise : il s'agirait de compensations territoriales accordées : 1° à la conclusion de la paix, c'est-à-dire à la condition que la guerre ait été heureuse pour l'Allemagne et que la Belgique ait aidé, par son attitude, à ce dénoûment; 2° aux dépens de la France, et non de l'Allemagne, comme l'aurait à la rigueur permis le texte primitif.

Comment cette promesse d'agrandissement du territoire belge au détriment de la France pouvait-elle se concilier avec l'engagement que le même jour le chancelier prenait vis-à-vis de l'ambassadeur britannique lorsqu'il se défendait de songer à un démembrement de la France continentale ? Comment l'homme qui venait de s'exprimer de la sorte a-t-il pu parapher le texte établi par son collaborateur Stumm ? Ne s'est-il pas aperçu de la contradiction ? C'est bien invraisemblable. Peut-être l'a-t-il résolue par une équivoque en estimant que ce n'était pas au profit de l'Allemagne mais à l'avantage

(19) Lavisse : *Histoire de France contemporaine*, t. IX, 37. Cf. le rapport de l'ambassadeur britannique dans le *Blue book* (août 1914).

de la Belgique qu'il y aurait un remaniement territorial aux dépens de la France (20).

Outre les corrections qu'il a apportées au projet du 26 juillet, Stumm l'a fait suivre d'une addition au crayon qui constitue la dernière phrase du texte du 29. Moltke avait omis d'indiquer au ministre d'Allemagne à Bruxelles les mesures à prendre après la remise de l'ultimatum. Stumm lui demande l'envoi d'une première dépêche dès l'accomplissement de la démarche prescrite; et d'un second télégramme faisant connaître la réponse du gouvernement belge à l'ultimatum.

Quant aux modifications du 2 août, elles s'expliquent par les circonstances nouvelles qui se sont produites depuis l'arrivée à Bruxelles de la « dépêche 87 ».

Le chancelier et ses adjoints ont appris la mobilisation de l'armée belge; ils ont dû abandonner l'espoir de voir notre pays « aux côtés de l'Allemagne », ou même observant une « neutralité bienveillante » vis-à-vis de l'Empire. Depuis le 29 juillet, la Belgique a montré par toute son attitude, par ses mesures militaires, qu'elle entendait maintenir, conformément à son statut international, une neutralité stricte entre les belligérants. Dès lors il devenait, inutile, imprudent, de lui offrir, pour prix d'un concours (direct ou indirect) qu'elle semblait décidée à ne pas accorder, un agrandissement territorial. C'est pourquoi Jagow prescrit, le 2 août, au ministre d'Allemagne à Bruxelles

---

(20) Le baron Vander Elst, secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères de 1905 à 1917, a montré dans une étude sur : « La préméditation de l'Allemagne » (*Revue de Paris*, 1er avril 1923) que l'idée d'un agrandissement territorial de la Belgique, en échange de sa collaboration ou de sa neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Allemagne pendant une guerre franco-allemande, naquit longtemps avant 1914.

« A la fin de janvier 1904, écrit-il, Guillaume II eut, à Berlin, avec le Roi des Belges une conversation dont Léopold II donna connaissance, dès son retour, au ministre des Affaires étrangères: « Les Français veulent la guerre, ils l'auront », dit l'Empereur qui ajouta : « Dans la lutte formidable qui va s'engager l'Allemagne est certaine de la victoire, mais cette fois vous serez obligés de choisir. Il faudra être avec nous ou contre nous. Si vous êtes avec nous je vous rendrai les provinces flamandes que la France vous a enlevées au mépris de tout droit, je referai pour vous le duché de Bourgogne. Vous deviendrez le souverain d'un puissant royaume. Réfléchissez à ce que je vous offre et à ce qui peut vous attendre. » Cf. DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 27-28, 131.

d'effacer la phrase qui se rapportait à cette offre dans le texte expédié de Berlin le 29 juillet.

D'autre part, les événements se précipitent. Toutes les puissances mobilisent leurs armées. Le grand état-major de Berlin tient essentiellement à ne pas abandonner son principal atout : l'action rapide, foudroyante de l'armée allemande. Il est « très optimiste »; il estime qu'il faut « nous lancer à travers la Belgique avec toutes nos forces dans la direction de Paris pour en finir rapidement avec la France », qu'il compte « pouvoir abattre en quatre semaines » (21). Dès lors il n'y a plus un instant à perdre. Le délai de vingt-quatre heures accordé à la Belgique le 26 et le 29 juillet pour sa réponse est trop long : on le réduit à douze, car il s'agit de ne pas perdre un instant (22)!

Telle est l'histoire du texte de l'ultimatum, né le 26 juillet sous la plume de Moltke, deux fois modifié le 29 juillet et le jour même de sa remise, œuvre commune de l'état-major et du gouvernement allemand, celui-ci suivant celui-là. Son importance pour l'étude des relations entre la Belgique et l'Allemagne, à une heure décisive, n'a pas besoin d'être soulignée. Bornons-nous à remarquer qu'il n'offre pas moins d'intérêt pour l'étude des responsabilités de l'Allemagne à l'égard de l'Europe en général.

Analysant les faits qui montrent la « volonté de guerre » de l'état-major de Berlin, M. Gauvain a pu écrire avec raison que « la manœuvre allemande apparaît en pleine lumière dans le projet rédigé par le général de Moltke. Le scénario, élaboré le 26, était donc réglé le 29 entre les militaires et le gouvernement. Dès lors, toutes les conversations et les dépêches des chancelleries ne sont plus qu'un jeu diplomatique. Elles offrent un vif intérêt psychologique, car plusieurs mettent à nu les caractères des hommes dirigeants. Mais elles ne modifient pas le cours des événements (23). »

---

(21) KMS, IV, 168, 176, 177. Lettres du ministre de Bavière à Berlin, comte de Lerchenfeld, au président du Conseil des ministres à Munich, comte de Hertling (plus tard chancelier de l'Empire du 1er novembre 1917 au 30 septembre 1918).

(22) Cette réduction du délai avait été demandée par le chef du grand état-major quelques instants avant le départ de la dépêche de Jagow (KMS, III, n° 662, p. 156).

(23) Lavisse : *Histoire de France contemporaine*, IX, pp. 42-4. M. Seignobos donne pareillement la première place parmi les faits « capitaux »

II

A la rédaction et à l'envoi de l'ultimatum à la Belgique se rattachent les dépêches adressées de Berlin au ministre d'Allemagne à La Haye. Moltke avait fait suivre son projet du 26 juillet d'une note qui devait être communiquée au gouvernement des Pays-Bas *après* la réception de la réponse de la Belgique à l'ultimatum allemand. Il s'agissait de donner connaissance à la Hollande du texte de la sommation qui nous était destinée. Jagow adopta l'idée du chef de l'état-major. Le 30 juillet, il expédia à La Haye un courrier de cabinet porteur du texte envoyé la veille à Bruxelles. Le ministre d'Allemagne près la cour néerlandaise recevait, comme son collègue de Bruxelles, l'ordre de n'ouvrir le pli renfermant le document que sur des instructions spéciales (24). Elles lui parvinrent le 2 août. Jagow lui prescrivait d'ouvrir le pli et de faire connaître le lendemain lundi, dans la matinée, au gouvernement royal le sens « de la démarche qui sera effectuée ce soir à 8 heures à Bruxelles ». Le secrétaire d'Etat avait jugé inutile d'attendre, comme l'avait suggéré Moltke, l'arrivée à Berlin de la réponse du gouvernement belge pour notifier à celui des Pays-Bas la remise de l'ultimatum allemand. Il ajoutait : « Je prie Votre Excellence de déclarer au gouvernement néerlandais que le gouvernement impérial compte absolument que les Pays-Bas conserveront à l'égard de l'Allemagne une neutralité bienvellante... A cette condition la neutralité des Pays-Bas sera respectée par l'Allemagne dans toute son étendue. » C'était la reproduction des deux phrases de la note de Moltke du 26; mais le général les avait fait suivre d'une déclaration que Jagow laissa tomber : « Si de la partie méridionale de la province du Limbourg on annonçait des violations de frontières, le gouvernement royal devrait être assuré qu'il ne s'agirait que d'avances de petits détachements que l'Allemagne réparerait aussitôt. » Moltke, préparant l'attaque brusquée sur Liége, avait envisagé l'éventualité où les mouve-

---

(pour l'étude des responsabilités) à ce qu'il appelle les opérations allemandes contre la Belgique : « Les Allemands le reconnaissent implicitement puisqu'ils ne disent plus rien sur ce sujet » (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, février 1922, p. 155).

(24) KMS, II, n° 426, pp. 189-190.

ments de l'extrême droite de l'armée allemande ne pourraient pas se faire commodément au nord de Liége sans empiéter sur le territoire hollandais. Mais Jagow, qui connaît la promesse faite le 29 juillet par le chancelier impérial à l'ambassadeur d'Angleterre, au sujet de la neutralité des Pays-Bas, évite, dans sa communication à La Haye, toute allusion à la possibilité d'une violation, même involontaire, de cette neutralité (25).

Dans l'intervalle de quatre jours qui sépare l'expédition à Bruxelles de l'ultimatum et sa remise au gouvernement belge, d'autres documents intéressant la Belgique furent reçus ou envoyés par le ministère impérial des Affaires étrangères.

D'Anvers, le 30 juillet (26), le consul-général allemand von Schnitzler adresse au chancelier de l'Empire et à la légation allemande à Bruxelles des renseignements au sujet de la situation commerciale de notre pays, principalement au sujet de l'escompte des traites de commerce. De Bruxelles, le ministre d'Allemagne envoie, le 30 aussi, au chancelier les informations d'ordre politique et militaire qu'il a réunies (27) : le gouvernement a ordonné la convocation des trois dernières classes de la réserve (28); le roi, revenant d'Ostende à Lacken, a eu plusieurs entretiens avec le ministre de la guerre et avec les autres membres du Cabinet. « L'officieux *Journal de Bruxelles* fait observer que la convocation de trois classes a mis l'armée sur le pied de paix renforcé et que ces mesures ont été exclusivement des mesures de précaution... Dans l'intention de calmer l'opinion publique, le journal ajoute qu'il n'y a pour l'instant aucune raison de croire que la terreur d'une guerre possible pourrait se répandre en Belgique. La confiance publique aussi bien dans la garantie des puissances que dans la force de l'armée était trop forte et l'on pouvait, par conséquent, attendre tranquillement le cours des événements ».

Dans un autre télégramme (29) du 30, M. de Below rend compte

---

(25) KMS, III, n° 674, pp. 166-167.

(26) KMS, II, n° 467, p. 231.

(27) KMS, III, n° 540, p. 54.

(28) Ce que le rapport de l'état-major avait déjà annoncé la veille. Voir *supra*, p. 3.

(29) KMS, III, n° 559, pp. 72-73.

du meeting qui réunit le mercredi 29, au Cirque royal, à Bruxelles, les chefs du socialisme international, unis dans une pensée commune de protestation contre la guerre. Le télégramme cite les noms des orateurs, notamment ceux de Haase, de Keir Hardie et de Jaurès, qui prononça ce soir-là, on le sait, son suprême discours. Après la fin de la réunion, constate le ministre allemand, une manifestation a parcouru les rues, sans incidents.

Du 30 encore (30), une longue dépêche « confidentielle » adressée par le secrétaire d'Etat Jagow au ministre à Bruxelles comme à tous ses collègues accrédités auprès des gouvernements européens (à l'exception, cela va sans dire, des ambassadeurs à Pétersbourg, à Paris et à Londres). C'est un exposé du différend austro-serbe, tendant à rejeter sur la Serbie et sur la Russie la responsabilité de la crise; c'est aussi une définition de l'attitude du gouvernement allemand : « Nos propres intérêts nous appellent aux côtés de l'Autriche-Hongrie. Le devoir de préserver, si possible, l'Europe d'une guerre générale nous conseille en même temps d'appuyer les efforts visant à la localisation du conflit, fidèles en cela aux lignes directrices de la politique que nous avons poursuivie avec succès depuis près de quarante-quatre ans dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. »

N'oublions pas qu'au moment où il lisait les derniers mots de cette dépêche, M. de Below avait déjà en sa possession le pli contenant le texte de l'ultimatum !

Le 31 juillet, le comte Mirbach note le sens d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le baron Beyens (31) : « Le ministre de Belgique est venu me voir et m'a dit qu'il attachait du prix à préciser que l'appel de trois classes qui avait eu lieu en Belgique n'avait pas le caractère d'une mobilisation, mais servait exclusivement à compléter les effectifs trop faibles. » Cette démarche s'accordait avec la dépêche expédiée le même jour par M. Davignon au baron Beyens et que le recueil reproduit d'après la copie laissée par le ministre de Belgique entre les mains du secrétaire d'Etat impérial (32). Annonçant les

(30) KMS, II, n° 423, pp. 185-187.

(31) KMS, III, n° 495, p. 14. Cette note, soumise d'abord au chancelier, à Jagow et à Zimmermann fut, le 2 août seulement, communiquée aux ministères et aux états-majors de la guerre et de la marine.

(32) KMS, III, n° 656, pp. 148-149.

mesures prises par le gouvernement belge pour assurer l'observation de notre neutralité, « quelles que soient les circonstances », elle ajoutait que ces mesures n'avaient d'autre but que « de nous mettre en situation de remplir nos obligations internationales ».

Le 31 juillet aussi, de Berlin, le secrétaire d'Etat Jagow transmet au ministre à Bruxelles une déclaration faite (le 30 ?) par le Grand-Duc Nicolas Michaïlovitch à l'attaché militaire allemand à Pétersbourg (33) : « Le Grand-Duc m'a dit qu'au club il avait reçu la nouvelle que l'armée belge était mobilisée, car la Belgique avait un traité d'alliance avec la France ; je reproduis ces paroles, bien que le Grand-Duc tienne beaucoup de propos qu'il ne peut pas justifier ». Jagow prie M. de Below de faire part, confidentiellement, de cette nouvelle au gouvernement belge. Mais l'Empereur, il faut le reconnaître, attache moins d'importance à cet « on-dit ». En lisant le rapport de l'attaché militaire, il apprécie d'un seul mot, juste et décisif, écrit en marge, cette information fantaisiste : « *Blech !* » (blague) (34).

Vers la fin de l'après-midi du 31, parvient à la Wilhelmstrasse le cinquième rapport quotidien de l'état-major général (35). Relativement à la Belgique, il fournit quelques indications : « La mobilisation continue : on travaille à l'armement des forts de Liége. Aux viaducs de la Vesdre et au tunnel de Dolhain on fait des préparatifs en vue de les faire sauter. La division de cavalerie belge n'a pas des effectifs très élevés. » Il ajoute : « Il semble qu'il y ait un traité d'alliance avec la France. » Cette assertion, appuyée sans doute sur des « on-dit » d'une valeur analogue à la déclaration du Grand-Duc Nicolas, est d'autant plus bizarre qu'elle est fournie non par les diplomates aux militaires, mais par les militaires aux diplomates.

Ce que le cinquième rapport appelle la mobilisation n'était en réalité que la mise de l'armée sur le pied de paix renforcé. La mobilisation, on le sait, n'a été annoncée que le 31 juillet, à 7 heures du soir, et n'a commencé que dans la nuit du 31 au 1er août. C'est d'ailleurs

---

(33) KMS, III, n° 505, p. 23.

(34) KMS, II, n° 445, p. 207.

(35) KMS, III, n° 524, p. 36. Le quatrième rapport n'est arrivé que le 1er août aux archives des Affaires étrangères. Il n'a pas été reproduit parce qu'il « n'était pas à jour ». Dans le sixième rapport (1er août, III, n° 609, p. 115) on ne trouve, sous le mot : Belgique, que ceci : « Rien de nouveau ».

ce que constate le chef de la légation d'Allemagne à Bruxelles dans sa première dépêche du 1er août (36) : « La mobilisation générale de l'armée belge a été ordonnée aujourd'hui. » Puis, dans un télégramme plus long (37), M. de Below fait d'abord savoir à ses chefs que le baron van der Elst a accueilli « avec ironie » les propos du Grand-Duc Nicolas : « Il m'a annoncé qu'elle (la déclaration) n'avait aucun fondement. La Belgique n'avait pour désir et pour devoir que de défendre sa neutralité contre tous ceux qui l'attaqueraient (38). » D'autre part, le baron van der Elst, « à titre purement personnel », a émis l'avis qu' « une déclaration du gouvernement impérial portant que l'Allemagne respectera les frontières du royaume serait de la plus haute importance, vu l'état fortement surexcité de l'opinion publique dans le pays ». Enfin, le diplomate allemand note que son interlocuteur a fait allusion à une démarche de l'Angleterre « connue à Berlin et à Paris ». Là-dessus, son imagination de s'échauffer et d'échafauder sur des bavardages sans valeur ce qui suit : « Cela (la communication anglaise) est peut-être connexe à une nouvelle qui vient de courir et qui émane de milieux de banque, d'après lesquels l'Angleterre, le cas échéant, aurait l'intention de débarquer un corps expéditionnaire de 30,000 à 100,000 hommes à Zeebrugge. On dit encore que 14 torpilleurs se trouvent devant Zeebrugge et 141 navires de guerre anglais devant Flessingue. » Cent quarante et un, pas un de plus, pas un de moins!

En réalité, la démarche anglaise, dont le baron van der Elst avait dit (fort exactement) qu'elle était connue à Berlin, avait été faite le 31 juillet près du secrétaire d'Etat Jagow. Le gouvernement britannique avait fait demander si l'Allemagne voulait s'engager « à respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps qu'aucune autre puissance n'y portera pas atteinte (39) ». Il ne s'agissait donc aucunement

---

(36) KMS, III, n° 565, p. 77.

(37) KMS, III, n° 581, p. 90. Parti de Bruxelles à 1 h. 40 après-midi.

(38) Dans une dépêche du 2 août, M. de Below signale que « le chef de l'état-major général (belge) de Selliers a déclaré au capitaine (allemand) Brinckmann que l'armée belge s'opposerait à un débarquement anglais ». KMS, III, n° 650, pp. 144-145.

(39) KMS, III, n° 522, p. 34. Une demande analogue et simultanée avait été faite à Paris. Cf. *Blue Book*, n°s 114, 122.

de mesures d'ordre militaire. Au surplus, le ministre d'Allemagne le reconnaît dans sa troisième et dernière dépêche du 1er août (40). En constatant que la communication de l'Angleterre « avait trait à la question du gouvernement britannique à Berlin et à Paris au sujet de la préservation de la neutralité de la Belgique », il mande que, d'après une déclaration officielle du ministre de France à Bruxelles, M. Klobukowski : « La France, en cas de conflit international, a l'intention de respecter la neutralité belge. Cette décision ne pourrait être modifiée éventuellement que si la neutralité de la Belgique était violée par une autre puissance. »

Cette troisième dépêche fut soumise à l'Empereur, qui la pourvut, le lendemain, de notes marginales. La plus courte de ces notes ne manque pas de clairvoyance. A côté des mots : *préservation de la neutralité de la Belgique* (soulignés par lui), Guillaume II écrit : « C'est de cela que dépendra l'intervention de l'Angleterre contre nous. » L'événement a prouvé qu'il voyait juste à ce moment-là. La plus longue des deux notes n'est pas moins intéressante, à un autre titre : « Nos inquiétudes, que nous avons déjà exprimées dans la note qui doit être remise ce soir à la Belgique, sont confirmées par le fait que la France a déjà, violant le droit des gens, entrepris contre nous des actes hostiles : lancement de bombes d'aviateurs sur le territoire allemand, violation de la frontière par des patrouilles de cavalerie. Signaler à notre ministre à Bruxelles qu'il fasse ressortir expressément ces faits en remettant la note. »

Deux réflexions viennent à l'esprit lorsqu'on lit ces lignes. Même si la France avait déjà entrepris des actes hostiles (et il a été surabondamment démontré qu'il n'en avait rien été), Guillaume II ne prouvait pas que ces actes avaient été commis en Belgique. En quoi, dès lors, pouvaient-ils affecter la neutralité de notre pays? C'est d'ailleurs, on le verra plus loin, ce qui fut répondu à M. de Below lorsqu'il s'acquitta de cette commission. D'autre part, le gouvernement allemand affirme dans l'ultimatum du 2 août que des troupes françaises sont en marche vers la ligne Givet-Namur. Or, le même jour, l'Empereur ne fait aucune allusion (et pour cause) à des faits de ce genre.

---

(40) KMS, III, n° 584, pp. 92-93. Partie de Bruxelles à 4 h. 15 après-midi.

Il se borne à parler de raids d'aviateurs et de cavaliers à la frontière, donc vers la Lorraine et l'Alsace (41).

III

Venons-en maintenant à un groupe de documents dont l'intérêt est doublé par l'émotion que provoque leur lecture.

Le jour même (1er août) où partaient de Bruxelles les trois dépêches qui viennent d'être résumées, le Roi des Belges adressait à l'Empereur une lettre autographe (42). Cette missive — croisant le télégramme qui prescrivait la remise de l'ultimatum — ne parvint à destination que le lundi 3 août, à 5 heures de l'après-midi. Ce jour-là, dès 7 heures du matin, la Belgique avait signifié à l'Allemagne sa réponse négative à l'injonction qu'elle avait reçue la veille; de cette réponse, le sens général était déjà connu à Berlin, quoiqu'on n'y eût pas encore reçu le texte du document (43).

La lettre du Roi était ainsi conçue :

« La guerre qui menace d'éclater entre les deux puissances voisines me donne, ainsi que Tu le comprendras aisément, de graves préoccupations.

« Depuis plus de quatre-vingts ans que la Belgique est indépendante, notre pays a observé consciencieusement ses obligations internationales, plusieurs fois dans les circonstances les plus difficiles; et le Chancelier de l'Empire a rendu une éclatante justice à son attitude correcte et impartiale en l'année 1870.

« Votre Majesté et Son gouvernement nous ont donné à diverses reprises des preuves précieuses d'amitié et de sympathie, et des personnes très autorisées nous ont donné l'assurance qu'en cas d'un nouveau conflit on respecterait la neutralité de la Belgique.

---

(41) De même, on ne trouve dans aucun des rapports quotidiens de l'état-major aucune allusion à des mouvements de troupes françaises le long de la frontière franco-belge. Tous les renseignements sont relatifs à des concentrations vers la frontière franco-allemande.

(42) KMS, IV, n° 765, pp. 21-22. L'original repose aux archives des Affaires étrangères, à Berlin.

(43) KMS, IV, n° 735, p. 1. Arrivé à la Wilhelmstrasse, à 1 h. 10 de l'après-midi.

« Nous avons parfaitement compris les objections politiques qui s'opposaient à la publication de cette déclaration, mais nous ne doutons pas que les sentiments et les intentions du puissant Empire dont Votre Majesté dirige les destinées n'aient éprouvé à notre égard aucune modification.

Les rapports de parenté et d'amitié qui unissent étroitement nos deux familles m'ont déterminé à T'écrire et à Te prier, à cette heure si grave, de vouloir bien me renouveler l'expression de ces sentiments envers mon pays.

« Je Te serai cordialement reconnaissant d'une pareille bienveillance. »

Aussitôt après avoir lu cet appel, plein de dignité et d'une loyale confiance, Guillaume II le communiqua au chancelier de l'Empire, avec ordre de préparer « immédiatement » un projet de réponse télégraphique. Peu après (à 7 h. 45) l'Empereur recevait ce projet, rédigé par le secré d'Etat Jagow. Guillaume II l'approuva, sans y rien changer; la dépêche adressée au Roi des Belges fut immédiatement portée à l'office télégraphique, à 8 h. 20 du soir. Cet empressement tend à faire croire que l'Empereur, après avoir appris le refus de la Belgique de s'incliner devant la sommation du 2 août, voulait encore, malgré tout, espérer que le lendemain notre pays ne résisterait pas à l'invasion des armées allemandes.

« J'adresse — ainsi s'exprimait l'Empereur — mes plus vifs remerciments à Votre Majesté pour sa lettre et pour les sentiments qui y sont exprimés. Je me suis vu dans l'obligation de poser une question sérieuse au gouvernement de Votre Majesté. J'ai agi avec des intentions amicales pour la Belgique, mais sous la contrainte des nécessités de cette heure où il s'agit des destinées de l'Allemagne. Il dépend encore de Votre Majesté de maintenir les relations amicales entre nous, ainsi que l'ont fait entrevoir les conditions dont je lui ai fait part. Mes sentiments pour Votre Majesté et son pays ne sont pas changés (44) ».

Intentions amicales ! Sentiments non changés ! Ces expressions se passent de commentaires.

Le lendemain, mardi 4 août, ce fut l'invasion... On connaît trop

(44) KMS, IV, n° 778, p. 31; n° 783, p. 37.

l'histoire de cette journée tragique pour que nous y insistions ici. Dans l'après-midi, après la réception des premières nouvelles arrivant de la frontière de l'est, après la séance historique des Chambres, le télégramme expédié la veille de Berlin recevait du Roi des Belges une réponse toute frémissante, en sa brièveté, d'une juste indignation (45):

« Les sentiments d'amitié que j'ai exprimés à Votre Majesté et ceux qu'elle m'a maintes fois prodigués, les relations si cordiales de nos deux gouvernements, l'attitude toujours correcte de la Belgique contre laquelle l'Allemagne n'a jamais pu articuler le moindre grief ne me permettaient pas de supposer un instant que Votre Majesté nous forcerait cruellement de choisir à la face de l'Europe entière entre la guerre et la perte de l'honneur, entre le respect des traités et la méconnaissance de nos devoirs internationaux. »

IV

Reprenons maintenant, dans leur ordre chronologique, les autres documents datés du 2, du 3 et du 4 août.

Le 2, dans l'après-midi, au moment où partait de Berlin l'ordre de remise de l'ultimatum, le général de Moltke adressait au ministère des Affaires étrangères une note politique qu'il considérait comme importante « au point de vue militaire » (46). Il demandait que la réponse belge lui fût communiquée le lendemain, à 2 heures de l'après-midi au plus tard; il insistait pour la réduction à douze heures du délai primitivement fixé à vingt-quatre pour la réponse (47); il rappelait que le gouvernement de La Haye devait recevoir une copie de la note à la Belgique; il demandait enfin qu'on donnât à l'Angleterre l'assurance que l'Allemagne, « *même au cas d'un conflit militaire avec la Belgique,* ne menacerait pas l'existence de cet Etat, mais qu'après la conclusion de la paix elle maintiendrait l'intégrité de la Belgique. »

---

(45) KMS, IV, n° 837, pp. 78-79. D'après l'original en français, reçu à Berlin, à l'office central télégraphique à 6 h. 20 après-midi.

(46) KMS, III, n° 662, p. 156.

(47) Voir *supra*, pp. 290, 293.

On voit combien était grand le désir du chef de l'état-major impérial d'éviter une intervention militaire de la Grande-Bretagne. Même si la Belgique résistait à l'Allemagne, l'Empire respecterait, à la conclusion de la paix, l'intégrité du royaume ! Cette déclaration, conforme aux paroles du Chancelier s'adressant à l'ambassadeur d'Angleterre, ne s'accordait pas avec le texte de l'ultimatum, tel que Moltke lui-même l'avait rédigé le 26 juillet : « Dans ce cas (s'il y avait résistance), l'Allemagne ne pourrait assumer aucune obligation envers le royaume, mais devrait abandonner le règlement futur des rapports entre les deux Etats à la décision des armes. » Et ce texte de Moltke avait été accepté sans modification par le ministère des Affaires étrangères. Faut-il ajouter qu'il ne s'accorde pas davantage avec les plans de remaniements territoriaux élaborés en Allemagne de 1914 à 1918, au détriment de la Belgique? (48).

Nous nous trouvons ici en présence d'une des contradictions que devait naturellement faire naître la politique du gouvernement allemand : d'une part, la promesse est conditionnelle; d'autre part, il est question d'un engagement sans réserve.

Quoi qu'il en soit, la demande du général attira l'attention de l'Empereur. Le 3 août (après-midi) il écrit au chancelier (49) : « Je vous prie de m'informer immédiatement par téléphone si, en faisant connaître à Londres la sommation que nous avons adressée à la Belgique, on a ajouté que l'Allemagne, même en cas d'un conflit armé avec la Belgique, donne au gouvernement anglais l'assurance la plus formelle que l'Allemagne, même alors, garantit l'intégrité de l'Etat belge. Au cas où, en dépit de la demande écrite du chef de l'état-major général, on aurait négligé de le faire, il faut immédiatement réparer cette omission. » Les lignes de l'Empereur ont vraisemblablement été écrites après la réception de la dépêche de Bruxelles faisant connaître le sens

---

(48) Voir mon livre : *La question d'Occident*, pp. 176-178; DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 240-248, 335-337; PASSELECQ : « La Belgique et le plan allemand de 1917 » (*Flambeau*, 31 août 1923). Il s'agissait, tour à tour, selon l'alternative des succès et des revers, de protectorat, d'union économique, de démembrement, de « rectification de frontières », voire de compensations à accorder en Brabant, Hainaut et Luxembourg à la France, qui céderait à l'Allemagne Longwy, Briey et les crêtes des Vosges !

(49) KMS, IV, n° 780, pp. 33-34.

de la réponse belge. L'inquiétude de Guillaume II, au sujet de l'attitude de l'Angleterre, s'était déjà manifestée la veille dans la note marginale qu'on a lue; elle s'accroît le 3 août. La Belgique vient de dire : non. L'Empereur voit monter l'orage, s'accumuler les nuées; de là son insistance.

De la Wilhelmstrasse on fit savoir à l'Empereur que la communication désirée par lui avait été envoyée à Londres. Communication d'ailleurs ambiguë, comme on va voir. Dans un télégramme du 2 août, Jagow priait le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne, de se rendre au Foreign Office et de faire à Sir Edward Grey, le lundi matin (donc *après* la remise de l'ultimatum) une déclaration dont les deux parties se contredisent : « Nous donnerons à la Belgique, *si elle nous promet une neutralité bienveillante*, l'assurance qu'après la fin de la campagne nous respecterons son intégrité *dans toute son étendue*. » Ceci, c'est la reproduction de la promesse conditionnelle insérée dans l'ultimatum. Puis, quatre lignes plus loin, on lit : « *Même dans le cas d'un conflit militaire avec la Belgique*, l'Allemagne, après la conclusion de la paix, garantira l'intégrité de ce pays. » Cela, c'est l'engagement sans condition, reproduisant la proposition faite par Moltke dans sa note politique du 2 août, approuvée par l'Empereur (50). L'auteur de la dépêche au prince Lichnowsky n'a-t-il pas senti la contradiction? Alors, quelle légèreté! Ou bien a-t-il joué sur les mots et considéré qu'il n'y avait pas opposition entre les deux phrases, attendu que la seconde ne parle pas de l'intégrité « dans toute son étendue » et d'une « assurance donnée à la Belgique ». Alors, quelle fourberie !

M. de Below venait de remettre le 2 août, à 7 heures du soir (h. b.), le texte de l'ultimatum à M. Davignon (51) et de faire savoir à Berlin qu'il avait accompli sa mission (52), lorsqu'il reçut du secrétaire

(50) KMS, III, n° 667, pp. 161-162 : « Diesenfalls werden wir Belgien, wenn es uns wohlvollende Neutralität zusagt Versicherung abgeben das wir nach Beendigung des Feldzuges Integrität Belgiens *im vollen Umfange* respektieren... Auch im Falle kriegerischen Konflikts mit Belgien will Deutschland nach Friedensschluss Integrität Belgiens wahren. »

(51) *Livre gris*, I (24 juillet-29 août 1914), n° 20, p. 26.

(52) KMS, III, n° 695, p. 183. Dépêche parvenue à Berlin à minuit 25 : « Le ministre des Affaires étrangères n'a pas caché sa pénible impression à cette communication inattendue. »

d'Etat Jagow deux télégrammes partis de Berlin à 6 h. 55 et à 9 h. 5 du soir. Le premier l'invitait à faire connaître au gouvernement belge les actes hostiles commis par la France, sans déclaration de guerre : « Quatre-vingts officiers français, en uniforme d'officiers prussiens, ont cherché, avec 12 automobiles, à franchir la frontière allemande (par les Pays-Bas) à Walbeck, à l'ouest de Geldern (53) ». Le second télégramme chargeait le ministre d'Allemagne de signaler les lancements de bombes, la violation de la frontière allemande par des aviateurs et par des cavaliers français (54). M. de Below retourna donc au ministère des Affaires étrangères vers 1 h. 1/2 du matin (55). On sait comment sa communication fut accueillie et quelle objection sans réplique elle rencontra : si les actes des Français n'avaient pas été commis par eux en territoire belge en quoi pouvaient-ils atteindre la neutralité de la Belgique ? Aussi M. de Below, en télégraphiant à Berlin dans cette nuit même, dut-il avouer que sa communication ne semblait pas devoir « exercer d'influence sur la réponse belge qui, d'après mon impression, doit être négative (56) ».

La série de documents du 2 août se clôt par un long télégramme expédié de Bruxelles à 7 heures du soir à l'*Abendzeitung* de Berlin. Transcrit par la section des informations de l'état-major de la marine, il fut envoyé par elle le lendemain 3 août au ministère des Affaires étrangères et communiqué par téléphone à l'état-major général. Ce télégramme de presse, signé Duntz, est intéressant parce qu'il donne, pêle-mêle, beaucoup de renseignements, les uns exacts, les autres exagérés ou complètement erronés. Son auteur constate d'abord que « la mobilisation belge se poursuit avec une rapidité surprenante. On a la preuve d'une excellente préparation. L'effectif de guerre de

---

(53) KMS, III, n° 677, p. 171. Il est inutile d'insister sur la valeur de cette information : le lendemain, un autre télégramme annonce que si la nouvelle est « au fond » confirmée, les automobiles n'ont pas franchi la frontière hollandaise ! (Cf. KMS, IV, n° 718, p. 24).

(54) KMS, III, n° 682, p. 174.

(55) *Livre gris*, n° 21, p. 27.

(56) KMS, III, n° 709, p. 195. Au moment où le ministre d'Allemagne s'était rendu au ministère des Affaires étrangères on y achevait la rédaction du projet de réponse de la Belgique (J. CROKAERT : « L'Ultimatum allemand du 2 août » dans le *Flambeau* du 31 mars 1922). La dépêche de M. de Below parvint à Berlin à 4 h. 30 du matin.

200,000 hommes sera largement atteint (57) ». Suivent des indications sur la situation économique : « Arrêt dans les affaires, panique financière, les caisses du gouvernement émettent des billets de cinq francs nouvellement imprimés, pour remplacer la monnaie d'argent qui se cache. Dans les ventes au détail, le manque de denrées alimentaires se fait déjà sentir, car les magasins, vu la rapide hausse des prix, conservent leurs approvisionnements. » Le correspondant ajoute : « La nouvelle de l'invasion du Luxembourg par les troupes allemandes a produit un effet de consternation... On attend, dans un état de tension fiévreuse, la réponse décisive de l'Angleterre au sujet de la protection du port d'Anvers et de l'Escaut... De Stavelot, on annonce qu'après la coupure de la voie ferrée Stavelot-Malmédy des sapeurs ont posé des mines dans le tunnel occupé militairement et ont bloqué les routes par des arbres abattus et des fils de fer barbelés... Des avions et des ballons dirigeables ont été vus à diverses reprises le long des frontières. Des bateaux d'Ostende annoncent une rencontre avec des croiseurs anglais dans la Manche. »

Le 3 août, à 1 h. 10 après-midi, parvint au ministère des Affaires étrangères de Berlin (qui la communiqua immédiatement à l'Empereur, aux états-majors et aux ministères de la Guerre et de la Marine) la dépêche impatiemment attendue depuis le matin (58). M. de Below télégraphiait : « le gouvernement belge se refuse à accueillir nos propositions, il s'opposera par la force à toute violation de sa neutralité ». Le diplomate allemand ajoutait, conformément aux instructions qu'il avait reçues la veille : « Le texte suit. L'attaché militaire est parti en même temps en automobile pour Aix-la-Chapelle. La presse a rendu publique la démarche. Les communications télégraphiques ne sont pas sûres. » La réponse *in extenso* du gouvernement belge ne parvint au ministère impérial qu'à 7 h. 58 du soir (59). C'est, rappelons-le, entre la réception du premier télégramme qui indiquait le sens général de cette réponse et l'arrivée du texte complet que Guillaume II, recevant à 5 heures la lettre du Roi des Belges, se hâta de faire rédi-

(57) KSM, III, n° 718, pp. 199-201. L'effectif mobilisé au début du mois d'août 1914 fut de 208,000 hommes. TASNIER et VAN OVERSTRAETEN, p. 316.

(58) KMS, IV, n° 735, p. 1.

(59) KMS, IV, n° 779, pp. 31-33.

ger et expédier la dépêche qui fut déposée à l'office central télégraphique de Berlin à 8 h. 20, alors que le texte de la réponse belge venait d'y être reçu (60).

La teneur de cette réponse n'a pas à être reproduite ici : elle est universellement connue. Mais il faut reproduire la réflexion que la situation créée par l'ultimatum allemand et par l'attitude de la Belgique inspira au diplomate allemand. Après avoir transcrit le document remis à 7 heures du matin entre ses mains, M. de Below ajoute cinq mots : « *L'opinion est défavorable à l'Allemagne.* » On ne peut vraiment pas employer de termes plus... mesurés pour caractériser l'état d'esprit dans lequel s'est trouvé le 3 août 1914 le peuple belge et particulièrement la population bruxelloise.

Le ministre d'Allemagne a-t-il voulu dissimuler à son gouvernement l'indignation patriotique qui faisait battre tous les cœurs et tendait toutes les volontés, dans un élan unanime ? Pourquoi l'aurait-il fait ? Il est plus probable que, comme ses chefs, il n'avait pas une conscience bien nette de la gravité de l'acte auquel il venait de collaborer et que, par surcroît, il ignorait totalement le caractère du peuple belge. Quoi qu'il en soit, l'expression restera. Après avoir appris que le sol national était menacé, contrairement à la foi des traités, d'une criminelle violation par une des puissances garantes de sa neutralité, le peuple belge a paru au représentant de l'Empire à Bruxelles « défavorable à l'Allemagne ». On ne pourra pas reprocher à ce diplomate d'employer des expressions exagérées !

La réponse belge étant connue, les bureaux de la Wilhelmstrasse pensèrent sur-le-champ à transmettre aux journaux un communiqué destiné à donner le ton à la presse et à l'opinion allemandes (61). Un article fut préparé. Mais à la demande expresse de Moltke, il ne sortit pas du ministère. Sur le manuscrit dactylographié se trouvent, avec des additions de la main de Stumm, une note marginale du colonel Tappen, du grand état-major (3 août), et sur une feuille-annexe quelques lignes reproduisant l'avis de son collègue.

---

(60) Entre le texte de la réponse belge telle qu'il a été publié dans le *Livre gris*, I, n° 22, et la transcription qu'en donne le recueil allemand il y a quelques différences dues à des erreurs faites à Berlin, dans le déchiffrement.

(61) KMS, IV, n° 781, pp. 34-36.

le major von Redern : « Le général de Moltke désire que, pour le moment, l'article ne soit pas publié parce qu'il pourrait encore y avoir des changements dans nos rapports avec la Belgique; et alors cet article, fait pour rassurer, manquerait son but. »

De même donc que l'Empereur, après avoir reçu le 3 août le premier avis de la réponse belge, laisse encore paraître dans son télégramme au Roi des Belges on ne sait quel espoir d'entente, de même Moltke persiste, ce même jour, à croire que l'invasion pourrait se faire le lendemain pacifiquement, sans résistance de notre part ! Il s'exprimera encore dans le même sens le 4 août.

Le projet de « communiqué » ne manque pas d'intérêt. Le premier alinéa accumule tous les faits imaginés à Berlin pour faire croire à une violation par la France de la neutralité belge : rassemblement de troupes françaises sur la ligne Givet-Maubeuge; aviateurs survolant, dans la nuit du 1er au 2 août, le territoire belge dans la direction de la province du Rhin, nouvelle émanant, la même nuit, de la frontière *hollandaise* : les troupes françaises ont franchi la frontière franco-belge :

« Ces nouvelles, absolument certaines, ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de traverser le territoire belge pour attaquer l'Allemagne... Ces incidents démontrent le commencement de réalisation de l'intention de traverser le territoire belge (62). » Nous avons déjà remarqué que dans ces mêmes journées les rapports quotidiens du grand état-major de Berlin ne signalent aucun mouvement de troupes françaises à la frontière belge, pas même à Givet et à Maubeuge, villes françaises où se trouvaient en temps de paix des garnisons (63). On sait, d'autre part, par l'histoire des avions de Nuremberg, ce qu'il faut penser des aéroplanes français survolant la Belgique... pour les besoins de la cause allemande.

Un résumé de l'ultimatum allemand suivait, mentionnant ses promesses : maintien de l'intégrité et de l'indépendance du royaume en cas de neutralité bienveillante; évacuation dès la conclusion de la paix; réparation de tous les dommages causés par les troupes allemandes; achat au comptant des denrées nécessaires à ces troupes.

---

(62) Ces nouvelles venaient d'être communiquées par le grand état-major (KM, IV, n° 793, pp. 44-45) au ministère des Affaires étrangères.

(63) Voir *supra*, pp. 284, 300.

En conclusion, après l'indication du refus de la Belgique, ces lignes hypocrites : « Le gouvernement allemand envisage cette évolution des événements avec le plus grand regret. Le peuple allemand partagera ce regret. Mais le caractère grave de l'heure et l'attitude de la France exigent une action prompte et énergique. » C'est déjà le : *Not kennt kein Gebot* que prononcera le lendemain, au Reichstag, le chancelier de l'Empire.

Dans la soirée du 3 août, Moltke demande (64) au ministère des Affaires étrangères de notifier le lendemain, mardi 4 août, à 6 heures du matin, au gouvernement belge, que l'Allemagne va devoir exécuter « à notre grand regret, les mesures que nous jugeons indispensables contre les menaces françaises, si cela est nécessaire, par la force des armes. Je considère, ajoute le général, cette notification comme suffisante; je ne crois pas une déclaration de guerre nécessaire parce que *je compte toujours que nous arriverons avec la Belgique à une entente* quand le gouvernement belge se rendra parfaitement compte de la gravité de la situation. » Ainsi, jusqu'à la dernière minute, Moltke se raccroche à l'espoir que la Belgique ne résistera pas. Les 1re, 2e, 3e et 4e armées allemandes se concentrent sur la frontière belge; déjà le général von Emmich est entouré à Aix-la-Chapelle des six brigades d'infanterie et des trois divisions de cavalerie qui vont marcher sur Liége (65). Comment la Belgique ne céderait-elle pas en voyant s'ébranler ces masses formidables ? Moltke connaît la force matérielle de son pays et la nôtre. Il n'estime que cette force-là. Il ne fait pas entrer en ligne de compte les « impondérables ».

Déférant à la demande du chef de l'état-major général, Jagow expédie aussitôt au ministre à Bruxelles l'ordre de notifier, au moment fixé par Moltke, l'exécution, « s'il le faut par la force des armes, des mesures de sécurité indispensables contre la menace française » (66).

Le lendemain 4 août, de très bonne heure (67), Moltke, qui n'abandonne pas son idée, invite — une dernière fois — le ministère des

---

(64) KMS, IV, n° 788, pp. 41-42. Annotation du sous-secrétaire d'Etat : 10 heures du soir.

(65) Tasnier et Van Overstraeten : *op. cit.*, p. 39.

(66) KMS, IV, n° 791, pp. 43-44, 10 h. 35 du soir. Pour le texte de la communication faite à M. Davignon par M. de Below, *Livre gris*, I, n° 27, p. 31.

(67) KMS, IV, n° 804, pp. 54-55. 6 heures du matin.

Affaires étrangères à répéter à Londres que l'Allemagne, « dans son intervention en Belgique, n'a pas été guidée par l'intention de se mettre en possession de territoires belges sous un prétexte frivole, *même en cas de conflit armé avec la Belgique* », qu'elle « devait agir conformément au principe que le coup est la meilleure des parades ». D'autre part, il convient, écrit-il, de persister à maintenir vis-à-vis du gouvernement belge le point de vue que, même après que la marche allemande en Belgique aura été effectuée, l'Allemagne est prête, à tout instant, à tendre à la Belgique une main fraternelle et à entamer des négociations en vue d'un *modus videndi* acceptable. Mais la base indispensable de ces négociations sera l'ouverture de Liége à la marche des troupes allemandes et l'assurance de la Belgique qu'on n'entreprendra pas la destruction des voies ferrées, des ponts et des travaux d'art. Il n'y a pas lieu de soulever d'autres exigences au point de vue militaire. »

Il faut voir dans cette communication l'origine de la tentative que fit après la prise de la ville de Liége (dont plusieurs forts tenaient encore) le gouvernement de Berlin, lorsqu'il se déclara prêt à conclure avec la Belgique « n'importe quelle convention qui puisse être rendue compatible avec le différend entre lui et la France ». On sait que, le 12 août, le gouvernement belge répondit à cette proposition par un refus non moins catégorique que celui qu'il avait opposé neuf jours auparavant à l'ultimatum (68). Jagow se hâta d'envoyer à Bruxelles des instructions conformes à la note de Moltke (69) : « Même après que la marche sur le territoire belge aura été effectuée, je prie Votre Excellence de persister à soutenir que l'Allemagne est prête... (le reste, à peu près comme dans la communication du chef de l'état-major jusqu'aux mots : travaux d'art) (70). Lorsque la dépêche fut déposée le

---

(68) *Livre gris*, I, n°s 60, 62, 65, 71, pp. 55, 56, 58, 62 (9, 10, 12 août). Cf. DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 158-160 : « D'après des renseignements provenant de sources autorisées, si nous nous étions inclinés devant ce second ultimatum, l'Allemagne aurait été disposée à nous promettre d'importantes compensations territoriales au détriment de la France. »

(69) KMS, IV, n° 805, pp. 55-56.

(70) Dans son discours du même jour le chancelier adopta le point de vue de Moltke : « Primitivement il ne consentait à garantir notre intégrité que si nous cédions aux injonctions germaniques. Dans son discours du 4 août, il offre de garantir l'intégrité et l'*indépendance*, que nous consentions ou que

mardi 4 août, à 9 h. 20 du matin, au bureau télégraphique de Berlin, les avant-gardes allemandes venaient de franchir la frontière belge, à 8 heures (heure belge).

Ce télégramme fut le dernier que reçut à Bruxelles le ministre d'Allemagne. Dans l'après-midi, par une dépêche parvenue à Berlin à 8 h. 10 du soir, il fit savoir à son chef que les relations diplomatiques étaient rompues : « J'ai reçu mes passeports; je quitte Bruxelles avec le personnel de la légation et le consul Kempf ce soir par la voie de la Hollande » (71).

Il ne nous reste plus, pour achever la revue des documents qui, dans le recueil de 1919, se rapportent aux rapports germano-belges entre le 26 juillet et le 4 août 1914 qu'à mentionner deux pièces. La première (4 août, 9 heures du soir) fut adressée par le secrétaire d'Etat Jagow aux gouvernements allemands confédérés (72). Elle résume l'article de journal (non publié) qui venait d'être rédigé par les bureaux des Affaires étrangères. Et Jagow ajoute ces lignes, qui prouvent que l'état-major n'avait pas tenu bien soigneusement le gouvernement de Berlin au courant des incidents militaires de la journée : « Nous espérons encore qu'on n'en arrivera pas à des engagements entre notre armée et les troupes belges. » L'auteur de ce télégramme ignorait donc encore — à 9 heures du soir! — le combat du matin à Visé, la belle résistance du 12e de ligne, le passage de la Meuse, à Lixhe, par quelques détachements de cavalerie...

Pendant que cette dépêche parvenait à Munich (comme dans les autres capitales des Etats confédérés), le ministre de Bavière à Berlin, comte de Lerchenfeld, tenait au courant son premier ministre : « Le chef de l'état-major général a déclaré que même la neutralité de l'Angleterre serait achetée trop cher au prix de la neutralité belge, vu que l'attaque contre la France n'était possible qu'en traversant le territoire belge »; et il ajoutait cette réflexion dont la journée du len-

---

nous nous opposions à la traversée de notre territoire. » (DE RIDDER, *op. cit.*, p. 142). Il s'agissait jusqu'au dernier moment d'obtenir, coûte que coûte, la neutralité de l'Angleterre.

(71) KMS, IV, n° 845, p. 84. Cf. *Livre gris*, I, n° 31, p. 34.

(72) KMS, IV, n° 849, pp. 86-87.

demain mercredi allait prouver la justesse : « Notre attitude vis-à-vis de la Belgique entraînera inévitablement la rupture avec l'Angleterre (73). »

V

Parvenus au terme de cette analyse — trop longue, peut-être — nous n'insisterons plus sur l'intérêt de premier ordre que présentent pour l'histoire générale de la guerre (autant que pour celle de la Belgique) les textes successifs de l'ultimatum des 26-29 juillet-2 août 1914. On a suffisamment montré (74) qu'ils attestent à la fois par la date de leur rédaction, par leur contenu, par leurs variantes, la responsabilité et la préméditation de l'Allemagne.

Mais il y a d'autres conclusions à tirer des pièces rédigées du 26 juillet au 4 août par les diplomates et par les officiers allemands.

Ils révèlent d'abord une étrange légèreté, une absence totale d'esprit critique. On accueille sans contrôle les informations les plus suspectes, souvent suivies d'un démenti formel. Il est vrai qu'elles semblaient fournir un point d'appui au système que le gouvernement, dès le premier jour, veut faire prévaloir (75).

Les documents dénotent aussi chez leurs auteurs une méconnaissance complète des réalités : par exemple, le général de Moltke persiste jusqu'au 4 août à croire que la Belgique, revenant sur sa décision, se résignera à laisser passer sur son territoire le flot de l'invasion allemande; le secrétaire d'Etat Jagow ajoute de sa main quelques mots à sa dépêche du 2 août, pour prier M. von Below de faire savoir au gouvernement belge, après lui avoir remis l'ultimatum, « qu'il peut se retirer avec ses troupes sur Anvers; au cas où il le désirerait, nous pourrions assurer la protection de Bruxelles contre les troubles intérieurs » (76).

Mais il y a mieux — ou pis : les contradictions, les équivoques, les altérations conscientes de la vérité, tous les résultats inévitables de la machination compliquée ébauchée dès le 26 juillet.

---

(73) KMS, IV, annexe IV, n° 33, p. 173.
(74) Voir *supra*, pp. 290-293.
(75) Voir *supra*, pp. 297, 298, 305.
(76) Voir *supra*, pp. 286, 308, 309, 310.

Tantôt on affirme que la Belgique entend défendre sa neutralité contre les Français aussi bien que contre les Allemands; tantôt, on attache de l'importance à cette « blague » (pour employer le langage impérial) : la Belgique a conclu une alliance avec la France. Tantôt, on promet seulement à notre pays le respect conditionnel de son intégrité; tantôt, on s'avance — lorsque les circonstances l'exigent — jusqu'à la garantie sans réserves de son intégrité et de son indépendance; on fait même simultanément les deux offres discordantes. On déclare à l'Angleterre que la France continentale ne sera pas démembrée dans le temps où l'on présente à la Belgique l'appât d'un morceau du territoire français. On dénonce des mouvements de troupes françaises à la frontière méridionale de notre pays, alors que les rapports de l'état-major ne contiennent aucune indication de ce genre. On invite, le 2 août, le chef de légation allemande à Bruxelles à donner l'impression qu'il vient de recevoir, ce jour même, l'ultimatum qu'il détient depuis le 29 juillet (77)...

Entre ces tortueuses complications, dont on peut dire, avec notre historien national, que la stupidité s'allie en elles à la perfidie (78), et l'attitude de la Belgique, quel contraste! S'il en était encore besoin, le recueil des pièces des Archives de Berlin apporterait la preuve éclatante de la prudence, de la loyauté, de l'unité de vues qui caractérisèrent en cette décade tragique la politique étrangère de la Belgique. Aucune équivoque ici, aucun mensonge. Une seule résolution manifestée dans tous les actes, dans tous les écrits, dans toutes les paroles; une seule pensée exprimée sans mots inutiles, mais avec toute la force et toute la clarté nécessaires, dans la réponse du 3 août, dans la lettre et dans la dépêche royales du 1er et du 4 août (79) : « Depuis plus de quatre-vingts ans que la Belgique est indépendante, notre pays a observé consciencieusement ses obligations internationales... L'attitude toujours correcte de la Belgique ne nous permettait pas de supposer un instant que Votre Majesté nous forcerait cruellement de choisir entre la guerre et la perte de l'honneur, entre le respect des

---

(77) Voir *supra*, pp. 283, 286, 291, 297, 300, 302, 303, 304, 309, 310.

(78) H. PIRENNE : « P. Fredericq » (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1924, p. 341).

(79) Voir *supra*, pp. 300, 301, 302, 306.

traités et la méconnaissance de nos devoirs internationaux... La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales. Le gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe. Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. »

Mêmes idées et (presque) mêmes mots. Issus d'une inspiration commune, les trois documents se font écho, la déclaration du 3 août, publiée dès 1914, la lettre et la dépêche du 1er et du 4, que nous a fait connaître le recueil de Kautsky, Montgelas et Schücking (80). Ils ne doivent pas être séparés. Ensemble, ils constituent la plus noble des protestations qui aient jamais été élevées contre les entreprises de la force brutale par une nation consciente de ses devoirs, et prête à défendre, coûte que coûte, d'un cœur vaillant, son honneur et le Droit.

---

(80) Le peuple belge les connaît-il comme il le faudrait ? Ne conviendrait-il pas de les réunir, avec un bref et simple commentaire, en une brochure de quelques pages, à l'usage de la jeunesse de nos écoles ?

Gobineau et le Romantisme

PAR

GUSTAVE CHARLIER
Professeur à l'Université.

Un théoricien de l'idée de race, un champion obstiné des Aryens, un aristocrate impénitent, exaltant le blanc de race pure au détriment de ses congénères « sémitisés » ou « mélanisés », tels sont bien les traits sous lesquels apparut d'abord — et continue d'apparaître pour beaucoup — l'originale figure du comte Arthur de Gobineau. Ce diplomate écrivain, né en 1816 et mort en 1882, n'avait pu, de son vivant, forcer le mauvais vouloir d'une renommée constamment rebelle à ses avances. En vain il avait fait suivre son grand *Essai sur l'Inégalité des Races humaines* (1853-1855) de curieuses recherches sur *Les Religions et les Philosophies dans l'Asie Centrale* (1865), ainsi que d'une paradoxale *Histoire des Perses* (1869). En vain il avait tour à tour sollicité l'intérêt du public avec ses attachants *Souvenirs de Voyage* (1872), son roman des *Pléiades* (1874), ses *Nouvelles Asiatiques* (1876) et ses scènes historiques de *La Renaissance* (1877). Ces œuvres n'avaient trouvé nul écho, et leur auteur n'avait rencontré d'abord, chez ses compatriotes, que l'indifférence presque absolue et l'incompréhension quasi totale.

Dédaigné en France, Gobineau connut meilleure fortune en Allemagne. Pour avoir, dans ses dernières années, fréquenté Richard Wagner et inspiré, dit-on, certains de ses fumeux écrits théoriques, il se vit adopter d'enthousiasme par les fidèles qui brûlaient l'encens sur les autels du dieu de Bayreuth. Leurs rangs se grossirent bientôt d'un certain nombre de pangermanistes, qui prétendaient découvrir, dans l'*Essai* du diplomate français, la justification anticipée de leurs ambitions les plus folles. Ainsi se constitua, en 1894, la *Gobineau Vereinigung*, sous le patronage de Ph. von Eulenburg et de Hans von

Wolzogen. A sa tête, un professeur de Fribourg, le Dr Schemann, qui s'était voué avec une ardeur d'apôtre à la réhabilitation du méconnu, et qui, dépositaire des papiers du comte, préparait depuis de longues années sa biographie définitive.

Il n'y a guère plus de vingt ans que le nom de Gobineau commença d'être prononcé en France, en dehors d'un groupe très restreint d'initiés. Nul doute que ce furent tout d'abord certaines analogies de sa pensée avec celle de Nietzsche qui y retinrent surtout l'attention. Le mouvement gobiniste fut, au début, une sorte de corollaire du mouvement nietzschéen. Des notions moins sommaires ne tardèrent point cependant à se propager, grâce aux livres du baron Seillière (1903) et de Robert Dreyfus (1905), et à un choix de pages lancé par le *Mercure de France*. En 1907, Gobineau forçait même les portes de la *Revue des Deux Mondes*. Il est vrai que c'était par sa correspondance avec Tocqueville, et le nom de ce dernier ne fut pas sans doute, en l'occurrence, un garant inutile à son élève et ami. Ainsi néanmoins se poursuivait une initiation à laquelle contribuèrent, pour leur part, les publications multiples de Tancrède de Visan et les vigoureux articles de Paul Souday, dans le *Temps*.

Il semblait que la guerre survenant allait tout compromettre. De fait, il se trouva, dans la fièvre de ces sombres années, des critiques véhéments et hâtifs pour dénoncer en Gobineau une sorte de complice de Bismarck. Mais l'inexactitude de cette vue un peu grossière fut aussitôt relevée, et depuis la fin de la tourmente le gobinisme n'a fait que croître et embellir, jusqu'à prendre les proportions d'une véritable mode littéraire. Les exhumations et les rééditions se précipitent. C'est aujourd'hui, pour l'auteur des *Pléiades*, la réhabilitation totale, une réhabilitation plus éclatante peut-être encore que celle de Stendhal aux environs de 1880. Car elle n'est le fait ni d'une coterie ni d'un parti : les adhésions les plus enthousiastes lui viennent des quatre coins de l'horizon littéraire et politique, et il est caractéristique de voir des périodiques aussi différents d'esprit et de tendances qu'*Europe* et la *Revue Européenne* lui faire, au même moment, les honneurs d'un numéro spécial.

Qu'il y ait dans cette ferveur, comme dans toutes les réactions, un certain excès et une sensible exagération, je ne songe point à le nier. On nous a rendu les *Pléiades*, les *Nouvelles Asiatiques* et les *Souvenirs*

de Voyage, et c'est parfait; peut-être y avait-il moins d'urgence à tirer d'un oubli plus qu'à demi mérité *Ternove* et l'*Abbaye de Typhaines*. Il n'importe. Le triage se fera de lui-même. Et déjà il s'opère sous nos yeux. Le Gobineau qui sort vraiment grandi de cette revision tardive de son œuvre, c'est le voyageur et le conteur. On n'hésite plus à mettre son art discret de narrateur au niveau et même au-dessus de celui de Mérimée lui-même, et à rapprocher ses impressions d'Orient des pages les plus brillantes de Pierre Loti. Le théoricien politique perd, par contre, du terrain, et en perd de plus en plus : les disciples les plus intransigeants du maître n'admettent plus sans de notables réserves la thèse capitale de l'*Essai*.

Je crois bien que le jugement définitif de la postérité se rapprochera de celui-là. Mais je crois aussi qu'il fera une part, modeste mais certaine, à Gobineau critique littéraire. Cet aspect de son talent est demeuré jusqu'ici à peu près complètement ignoré. C'est qu'il a renoncé très tôt à ce genre et n'a jamais recueilli ses essais. Il faut, pour les lire, dépouiller péniblement de massives collections de revues et de journaux d'avant 1850. Cette recherche vaut pourtant d'être tentée. Après l'avoir faite, je ne balance point à déclarer que si Gobineau, au tournant de la trentaine, ne s'était pas détaché de la critique pour n'y revenir jamais, Sainte-Beuve n'aurait pas eu de rival plus dangereux pour la sûreté du goût et la souple finesse de l'intelligence.

Il me tarde de fournir les preuves d'une affirmation qui peut sembler extravagante. Je compte le faire en temps et lieu. Pour l'instant, il me suffira d'analyser une partie seulement de cette production critique. Elle se divise, en effet, en deux groupes assez nettement distincts. Le premier comprend les articles publiés dans le journal *Le Commerce*, de septembre 1844 à janvier 1845, et dans la *Quotidienne* de novembre 1846 à janvier 1847. Ce sont des « portraits littéraires » d'une ressemblance singulière, d'une perspicacité étonnante et parfois prophétique. Le second groupe rassemble des études plus étendues et d'un caractère plus doctrinal, parues dans la *Revue Nouvelle* de 1845 à 1847. C'est à elles qu'il convient de nous adresser pour faire le tour des idées littéraires de Gobineau à pareille date et préciser son attitude à l'endroit du romantisme à son déclin.

* * *

Les années qui précèdent immédiatement 1848 sont, dans l'histoire des idées, une période singulièrement trouble et confuse. Les contraires s'y heurtent et parfois s'y amalgament. Une forte poussée de matérialisme, résultat de la prospérité bourgeoise, s'y accompagne d'une floraison malsaine de rêveries fiévreuses et de folies mystiques. Les économistes proclament l'avènement de la civilisation industrielle, et les philosophes se plongent à corps perdu dans la plus subtile métaphysique. La Bourse domine insolemment la politique, et vingt réformateurs fondent des sectes étranges et vaticinent sur un ton d'Apocalypse. C'est l'époque de Guizot et de Thiers, mais c'est aussi celle de Fourier, de Buchez et de Cabet.

La production littéraire du temps reflète à merveille ces antinomies flagrantes et ces contradictions perpétuelles. « La littérature d'imagination offre le spectacle désordonné, ou, tout au moins, transitoire, correspondant à l'état général, c'est-à-dire un curieux mélange de pré-réalisme et de post-romantisme. Dans la poésie, pour des raisons différentes, publiques ou privées, Lamartine, Hugo, Vigny, Musset ont abandonné la lyre; Brizeux, Marceline Desbordes-Valmore, Barbier, Laprade représentent secondairement l'idéal qui s'en va, et le plus grand du moment, Théophile Gautier, avec son amour de la ciselure et du contour, ébauche l'idéal nouveau, tout positif et tout formel, que réaliseront certains Parnassiens...

Au théâtre, même incertitude : le drame romantique est mort et bien mort, et Ponsard a donné l'illusion, vite disparue, que l'ancienne tragédie pouvait renaître : on attend sans rien apercevoir... Quant au roman, Mérimée, Sandeau, Sand donnent bien, en ces années 1846-1847, quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre, mais ils sont, pour l'instant, submergés par la marée de romans de tout ordre — et d'ordre inférieur — qui monte et déferle sans répit (1) ».

A cette heure indécise où le vieil esprit agonise, tandis que l'esprit nouveau hésite encore, tâtonne et trébuche, le besoin s'impose d'une sérieuse revision des valeurs littéraires. C'est à quoi Gobineau va s'employer dans la *Revue Nouvelle*. On se tromperait cependant en découvrant dans ce titre une promesse de rompre les anciens cadres et d'édifier sur une table rase. La *Revue Nouvelle* n'avait rien de révo-

(1) A. Laborde-Milaa, *Un essayiste, Emile Montégut*, Paris, 1922, p. 26-27.

lutionnaire. En réalité, elle était née d'une manière de schisme suscité par le despotisme de Buloz parmi les rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*. Un de ceux-ci s'était, sur la fin de 1844, assez bruyamment retiré. C'était un écrivain belge, d'origine française, Eugène Robin, qui avait naguère tenu, à l'*Indépendance belge*, un feuilleton critique très remarqué. Son engagement rompu, le transfuge se flatta de faire concurrence au tyrannique Savoisien. Il s'allia à un de ses collègues, Eugène Forcade, que les mêmes répugnances avaient décidé à la même retraite. Tous deux, avec l'ardeur généreuse et imprudente de la jeunesse, formèrent le plan d'un recueil rival, pour lequel ils eurent bientôt rallié un petit bataillon de frères d'armes.

« Notre groupe était formé, écrivait Robin à un ami dans le courant de décembre 1844 : Forcade, Durieux, Limayrac et moi, de la *Revue des Deux Mondes*, Molesnes, qui s'était retiré depuis un an; Gobineau, qui est au *Commerce*, M. de Villarceaux, leur ami. M. de Lasteyrie devait nous venir. Un jeune pair de France, M. d'Harcourt, aussi. M. de Rémusat savait notre projet, et, bien que centre-gauche forcené, y souriait. Enfin les premiers fonds étaient faits par un ami intime de Forcade, M. Cousturier de Versne (1). »

A vrai dire, Limayrac et Durieux firent défection, mais la *Revue Nouvelle* n'en vit pas moins le jour l'année suivante, et reçut, dès ses débuts, l'approbation et l'appui de Guizot, dont elle soutenait la politique. L'ancien rédacteur au *Commerce* lui apporta, pour sa part, un concours très actif, et il lui resta fidèle jusqu'à la fin, survenue en septembre 1847. L'agitation qui préludait aux journées de février devait être fatale à cet organe conservateur, qui, de l'aveu même de son fondateur, n'avait d'autre objectif que « de proclamer le régime fondé en 1830 le commencement d'une nouvelle ère de grandeur pour la France » (2).

Mais à ce moment notre auteur y avait donné assez de pages, et d'un caractère assez personnel, pour qu'il soit possible d'en déduire par l'analyse, et de retracer avec plus de précision qu'on n'a pu le faire

---

(1) Lettre citée par L. ALVIN. *Eugène Robin, poète, critique et publiciste*, Bruxelles, 1867, in-16, p. 247.

(2) *Ibid.*, p. 246.

jusqu'ici, les idées littéraires de Gobineau parvenu au tournant de la trentième année.

* * *

Dès 1845, il y paraît, sous sa signature, deux longs articles intitulés l'un : *Une littérature nouvelle est-elle possible?* et l'autre : *Des buts techniques de la littérature* (1). Il faut y joindre, le 15 janvier suivant, un examen détaillé des œuvres de Vitet, que son élection à l'Académie venait de porter soudain, comme on dit, au premier plan de l'actualité (2). Le jeune écrivain se hausse, dans ces pages, à la hauteur d'un théoricien, voire d'un philosophe de la littérature. Il explique à ses lecteurs les grandes lignes de son esthétique, et si le système est discutable, dans sa rigueur un peu simpliste, l'exposé n'en présente pas moins un réel intérêt pour l'histoire des idées de l'auteur.

Gobineau débute par une profession très nette d'idéalisme. L'art résulte, selon lui, du choix fait par l'artiste entre les éléments divers que lui fournit la réalité. Nulle beauté possible si l'on se borne à la simple imitation ou à la pure copie. Il faut que l'on distingue entre l'essentiel et l'accessoire, pour mettre le premier en relief et lui subordonner le second. Telle est la mission de l'artiste, qui ne doit pas hésiter, au besoin, à « altérer les proportions de telle ou telle partie » pour obtenir une impression d'ensemble. De là, l'importance de la formule aux époques primitives. La formule, c'est une première tentative d'idéalisation, une convention acceptée avec joie et aveuglément suivie, jusqu'au moment où un novateur vient la rompre pour en imposer une nouvelle.

La littérature a donc ses lois fixes, que l'écrivain doit nécessairement observer. Quoi qu'il écrive, il ne fera pas œuvre d'artiste s'il ne place pas son sujet dans sa lumière vraie. Il y parviendra en visant aux « buts techniques » de toute expression littéraire. Ceux-ci sont au nombre de cinq, pas un de plus, savoir : la beauté, l'énergie, la gaieté, la grâce et l'austérité. Il y a donc un type éternel, un canon immuable de la perfection littéraire? Non pas. Car Gobineau introduit aussitôt dans son système l'idée de relativité. Ces cinq éléments se

---

(1) Tome III, p. 101-139 et tome IV, p. 94-126.

(2) *Critique littéraire : Les Œuvres de M. Vitet* (t. VI, p. 626-654).

combinent, en effet, dans des proportions différentes selon les époques.

De ces interprétations diverses, et parfois contradictoires, d'une même réalité, laquelle doit l'emporter sur les autres et obtenir la préférence? Question oiseuse, que le critique n'a pas à examiner. Son rôle, c'est d'en constater les différences, pour tâcher de deviner la combinaison précise qui convient à l'époque actuelle. Qu'on renonce donc à établir des degrés entre les grands écrivains des divers temps. Leurs œuvres sont égales entre elles; elles possèdent chacune « la beauté voulue par leur siècle », et de cette beauté les contemporains seuls peuvent être bons juges. Pour apprécier Homère en toute équité, il faudrait nous refaire Grecs, et si l'*Iliade* nous semble ennuyeuse, c'est qu'elle n'a pas été écrite pour une « multitude affairée » comme la nôtre. Shakespeare lui-même ne peut plus nous apparaître sous le même angle qu'à ses spectateurs de Hay Market : « Pense-t-on que ses grossièretés et ses jeux de mots aient produit sur ses premiers auditeurs l'impression qu'ils font sur nous? » De leur côté, les Grecs n'auraient rien compris à la grandeur du *Faust* de Gœthe, cette grandeur qui « s'élève majestueusement des profondeurs de l'âme humaine, où la scène véritable est placée. »

Gobineau n'insiste pas toutefois sur le fondement métaphysique de son système : il renonce à rechercher quelle peut être l'essence des cinq éléments qu'il distingue dans la perfection littéraire. Bornons-nous, comme lui, à les caractériser rapidement. La beauté résulte de la mise en œuvre des grandes choses qui existent dans la nature ou dans l'âme humaine. Pas de beauté sans grandeur : elle ne surgit qu'à la faveur d'une grande passion ou d'un grand intérêt actuel. C'est pourquoi la tragédie du XVIIe siècle ne portait à la scène que des rois et des princes. Règle judicieuse pour une époque où le rang social était tout. Mais règle absurde de nos jours, où chacun admet que Faust ou Abailard sont aussi grands que le duc de Vendôme.

L'énergie et la gaieté ont des caractères communs. Toutes deux sont exclusives et n'admettent guère le partage avec un autre but technique. Tout au plus la gaieté peut-elle s'accompagner de grâce, et l'énergie d'austérité, mais d'une austérité énergique, d' « un renoncement farouche comme celui des Pères du désert ou de saint Ignace ». Toutes deux aussi exigent des œuvres courtes : on n'est pas perpétuellement

gai, et l'état de tension que réclame l'énergie risquerait, en se prolongeant, d'amener la fatigue et l'ennui. C'est pourquoi Juvénal et Tacite visent à la brièveté, et renoncent même aux contrastes qui, en détournant l'attention, tempéreraient la violence des sensations. Quant à la grâce, elle fait en souriant ce que la beauté accomplit avec une majestueuse gravité. C'est « une sorte de beauté libre..., une demi-déesse qui, marchant sur la terre, se laisse approcher sans peine et de chacun ».

Reste l'austérité, que Gobineau n'admet qu'en hésitant au nombre des buts de l'art littéraire. Il a peine à y voir un but légitime. S'il en fait mention, c'est parce que l'école catholique veut aujourd'hui conquérir à la littérature « les régions intellectuelles les plus abstraites ». Mais il demeure sceptique quant au succès de cette tentative. L'austérité n'a jamais été, dans les lettres, d'un usage très heureux. Elle réussira moins encore de nos jours, où elle apparaît comme une sorte d'anachronisme : « La poésie, qui est de ce monde, n'a rien à débattre avec l'ascétisme, qui ne songe qu'au ciel. » L'austérité ne suffit donc point comme but. Elle peut constituer toutefois « un *repoussoir* d'une grande puissance, qui veut être employé avec autant de tact et de discernement que les cymbales et les tambours dans une œuvre musicale ».

Ces divers éléments de la perfection littéraire n'ont pas tous la même importance. Une hiérarchie existe entre eux, fondée sur leur degré de fécondité. Le premier rang revient sans conteste à la beauté et à la grâce : toutes deux se combinent merveilleusement avec les autres buts. Elles s'accommodent de tout, tandis que l'énergie, l'austérité et la gaieté sont relativement stériles. Ces deux éléments essentiels sont aussi les plus anciens : ils remontent à l'origine même de l'art. C'est à eux que l'on a recouru d'abord pour « élever ce qui était trop bas, modérer et tempérer ce qui était trop vif ». Les autres buts une fois découverts, les deux premiers étendirent d'autant leur empire, car on eut de nouvelles raisons pour préférer « la démarche grave de la beauté et le marcher doux de la grâce aux tressautements de la gaieté, aux pas précipités de l'énergie, à l'allure lente et morne de l'austérité ».

Cette hiérarchie des buts entraîne comme conséquence une hiérarchie des genres littéraires. Ceux-ci se classent d'autant plus haut qu'ils

admettent plus d'éléments différents. D'où le privilège de ceux qui poursuivent les buts les plus féconds : la beauté et la grâce. Ainsi s'explique qu'une chanson ne vaille pas un poème et qu'un vaudeville n'égale pas un drame. C'est du reste là une simple différence quantitative. Au surplus, l'usage de ces cinq éléments n'a rien de fixe. C'est la conception même du sujet à traiter qui indique, dans chaque cas, ceux dont l'emploi se trouve requis... Point fort délicat que la détermination de ce rapport entre le sujet et les buts techniques : toute l'économie de l'œuvre peut s'en trouver faussée. Les plus grands s'y sont parfois trompés. Pour avoir préféré l'austérité à la beauté, Klopstock a étouffé l'intérêt de sa *Messiade,* et si *la Pucelle* rebute, c'est que « Voltaire a cru fermement que les ailes de la gaieté étaient assez fortes et assez souples pour faire voler ce gros livre ».

Telle est, en résumé, la curieuse théorie que développe Gobineau. On n'en veut relever ici ni le fort ni le faible. Il ne serait pas malaisé, sans doute, d'en montrer les insuffisances et d'en souligner les naïvetés. Il suffit à la gloire du jeune écrivain qu'il eût, avant la trentaine, assez médité sur les conditions de la création littéraire pour se constituer une esthétique, un peu sommaire il est vrai, mais, dans l'ensemble, suffisamment cohérente et, somme toute, personnelle. A défaut d'autre avantage, elle va lui permettre de prendre une position assez originale dans le grand conflit des classiques et des romantiques qui divisait son époque.

***

Gobineau n'est pas classique. Non point qu'il accable de reproches les derniers tenants de Voltaire. C'eût été, en 1845, la précaution inutile. Mais il apparaît entièrement dégagé du préjugé classique. Il admire assurément les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Mais il ne conçoit guère qu'on leur réserve exclusivement son admiration et son enthousiasme. Il n'admet pas surtout qu'on exalte les Anciens pour écraser les Modernes sous un injuste parallèle. Aux partisans de l'antiquité, il rappelle que les œuvres qui nous en restent ont survécu au naufrage de milliers d'autres, oubliées précisément parce qu'elles étaient médiocres. Les Anciens, tout comme nous, « ont payé les rares chefs-d'œuvre de leur littérature par des flots d'encre versés en vain ». Leur exemple ne justifie donc point la prévention des *laudatores temporis*

acti; surtout, il n'a rien de décourageant pour les écrivains d'aujourd'hui.

Pourquoi, d'autre part, s'irriter ou se désoler si le goût public se détache de plus en plus des œuvres antiques? C'est là un phénomène fatal et prévu. L'attention du grand nombre ne va qu'à ce qui offre un intérêt actuel. L'antiquité est désormais trop lointaine pour nous enthousiasmer encore. Elle est surtout trop différente de nous. On a beau dire, les passions qui animaient ses héros ne sont plus celles qui font battre nos cœurs. Notre patriotisme n'est plus celui de l'hiérophante, ni des Gracques; l'ambition même a, de notre temps, des démarches et des tendances fort inconnues à l'époque de César et d'Auguste. C'est pourquoi les sujets antiques ont perdu le meilleur de leur intérêt. Comment le poète d'aujourd'hui retiendrait-il l'attention s'il traite « les hommes du XIXe siècle en crédules païens du temps d'Eschyle », s'il « vient leur raconter gravement et l'attentat d'Oreste et la fureur des Euménides »?

Qu'on étudie donc, qu'on commente, qu'on analyse les chefs-d'œuvre antiques. C'est à merveille, et tout homme de goût y applaudira. Mais qu'on ne prétende plus les imposer au public de nos jours comme seuls dignes de son attention. Le public les repoussera, et il aura raison. Car « on ne peut trouver mauvais qu'il ne lise pas les Anciens et s'occupe même peu des auteurs nationaux, du moment qu'ils sont devenus classiques... Le grand, le suprême mérite des arts, de la littérature surtout, auprès du public, c'est de lui parler de lui-même; notre public ne s'habille pas d'une chlamyde : Ajax et Bdelycléon lui sont fort indifférents; il ne se drape pas d'une toge : Turnus et Bathylle n'ont rien à lui dire; il ne porte ni pourpoint, ni barette, ni dague : Roméo, Panurge même ont bien perdu de leur influence; il a renoncé aux grands canons et aux perruques, et depuis ce temps Athalie et le vieil Horace le laissent assez froid; mais, en revanche, il porte un frac, des gants jaunes, et les pensées d'Indiana lui remuent l'âme, il souffre et pleure avec Lélia, et il donnerait le livre d'hier pour le livre d'aujourd'hui, parce qu'il est bien autrement intéressé par la peinture de ce qu'il est aujourd'hui que par celle de ce qu'il était hier. »

Tendance heureuse à tous égards, déclare Gobineau, mais heureuse en particulier pour l'avenir de l'expression littéraire française. Une

prépondérance plus longue de l'esprit classique eût compromis, à l'en croire, les qualités les plus précieuses de la langue écrite. Elle allait s'abâtardissant entre les mains des disciples de Racine et de Voltaire. Leur horreur des termes vulgaires, leur recherche de la périphrase creusaient un fossé chaque jour plus profond entre la langue parlée et la langue écrite. Or, celle-ci ne peut garder sa vivacité, son énergie et sa verdeur qu'en se maintenant en contact étroit avec celle-là. Elle souffrait déjà du divorce auquel la condamnait le préjugé classique : « le français écrit s'était appauvri et décoloré à l'extrême; il avait été mutilé avec un zèle qui, bien qu'honoré de noms pompeux, aurait pu être appelé barbare par Despréaux lui-même. » Qu'allait-il en résulter? Il n'est pas malaisé de le prévoir : à la longue, « langue écrite et langue parlée auraient formé chacune un dialecte particulier, comme chez les Arabes ».

Les romantiques survinrent à point nommé pour arrêter le français sur la voie de la décadence. Ils ne tardèrent pas à apercevoir le danger, « et, d'une commune voix, ils commencèrent à jeter des cris de colère et d'alarme. Leur indignation fut persuasive; elle était légitime; le bon sens public s'effraya d'un danger véritable, et les jeunes écrivains, à mesure qu'ils saisissaient la plume, se mirent à frapper, à l'envi l'un de l'autre, sur toutes les barrières élevées par les écrivains académiques. L'amour de la périphrase s'enfuit devant les huées; on se piqua de ne plus craindre les mots flétris par le dictionnaire du terme *familier*. »

Réaction bienfaisante dans son principe, mais qui, l'ardeur de la lutte aidant, entraîna bientôt à de vaines exagérations. « On alla jusqu'à se faire trivial sous prétexte d'éviter l'emphase et la boursouflure; on s'enquit avec empressement des gallicismes proscrits, cette partie si caractéristique et pourtant si précieuse de notre langue, et, pendant un moment, l'horreur devint si grande pour les dieux des derniers littérateurs, que le nom même de *bon sens* fut conspué comme rappelant une honteuse servitude de l'esprit. »

Qu'importent, au surplus, ces juvéniles outrances, peut-être nécessaires pour briser les suprêmes résistances classiques! Il n'en reste pas moins que les novateurs gardent le mérite d'avoir rendu au parler français un service signalé... Leur poigne fut rude, et brutale leur attaque, mais ils « arrachèrent la langue à son mortel repos, ils l'éveil-

lèrent de sa torpeur, la firent marcher, courir, sauter; ils lui mirent, pour lui rendre ses allures de jeunesse, et du rouge sur les joues et des oripeaux sur l'habit; fort indifférents à la bonne réputation de leur Melpomène, ils n'hésitèrent pas à lui faire prononcer force mots populaires, et, l'entraînant au grand air des places publiques, ils la sauvèrent. »

Que la langue ait repris de la sorte jeunesse et vigueur, il suffit, pour s'en convaincre, de lire sans préjugé les œuvres des romantiques. Lorsque M. Thiers proclame Fontanes « le dernier des bons écrivains français », Gobineau proteste et il n'a nulle peine à invoquer, contre ce jugement tranchant de l'historien du Consulat, toute une élite de jeunes et glorieux stylistes. « Jamais, s'écrie-t-il, le français n'eut plus de richesse; jamais il n'eut plus de variété : capricieux et énergique sous la plume de M. Victor Hugo, clair et précis avec M. Mérimée, ardent et élevé quand M. de Lamennais le fait parler, prompt à créer la langueur, à ravir l'oreille dans les vers de M. de Lamartine. Quels trésors on nous a légués ! Et s'il fallait descendre aux particularités, je dirais que, de tout ce qu'ont écrit de même style les écrivains des autres époques, je ne vois rien qui se puisse comparer à certaines descriptions, à des volumes entiers de George Sand. »

Bienfaisante au point de vue de la forme, l'influence des novateurs a peut-être été moins heureuse à d'autres égards. Mais ce que nul ne peut leur contester, c'est d'avoir rendu le progrès possible en faisant une bonne fois table rase des règles étroites et des préjugés ridicules du classicisme à son déclin. Constructeurs parfois contestables, ils ont du moins fait office d'excellents démolisseurs. « Le plus grand mérite de l'école romantique aux yeux de la postérité se trouvera sans doute beaucoup moins dans les œuvres respectables qu'elle laissera, que dans la démolition, si énergiquement entreprise et consommée, des vieilles superstitions littéraires de nos aïeux. Ne point se montrer satisfait d'un bienfait si grand, ce serait une injustice; ceux à qui nous le devons ont, par lui seul, acquis le droit de nous trouver reconnaissants. Ils ont rendu le rajeunissement possible, cela suffit à leur gloire... »

Les écrivains qui viendront à leur suite profiteront de leur audacieuse initiative, et ils se montreraient ingrats s'ils oubliaient des prédécesseurs qui leur ont frayé la voie en ramenant « dans notre

littérature et le bon sens, et le goût du naturel, et la fraîcheur, et la vie, avec mille autres prérogatives divines perdues depuis longtemps ». Qu'ils ne leur refusent donc point un hommage légitime! « Ils ne doivent pas hésiter à se reconnaître pour les fils des romantiques et à s'en glorifier; c'est pour avoir vécu enfants dans le camp barbare, et pour avoir foulé aux pieds, avec ses soldats, les enseignes de Baour-Lormian et de Lancival, que nous sommes en état de profiter aujourd'hui des sages leçons de l'Antiquité. »

Voilà, sans doute, un chaud éloge de l'œuvre accomplie par les romantiques. Qu'on ne s'y trompe point, cependant : c'est l'éloge d'un tiers impartial et non d'un partisan. Pas plus qu'il n'est classique, Gobineau ne consentirait à s'avouer romantique. Il voit le faible comme le fort de l'école nouvelle. Rien ne lui échappe de ses défauts, qu'il juge sans excès d'indulgence. Il réprouve en elle « l'enflure, la bizarrerie, le grotesque outré, la rêverie creuse et les divagations sans but », autant de tares peut-être « fort agréables à des esprits allemands ou anglais », mais qui « ne sauraient jamais réussir chez un peuple raisonnable et rieur comme nous sommes ». Il se déclare dégoûté de ce lyrisme personnel qui se traduit en confessions et en confidences sempiternelles : « On est las, dit-il, de voir les écrivains, sous prétexte de poésie, ne s'occuper que d'eux-mêmes, et retourner sans relâche devant le public leur cœur, leurs chagrins et leurs plaisirs, comme le charlatan qui, de son chapeau, se pique de faire sortir mille objets différents. »

Il ne dissimule pas non plus ce que leur abandon de la discipline classique a coûté aux romantiques de vérité dans l'analyse et de profondeur psychologique. Au théâtre, en particulier, n'ont-ils pas galvaudé d'admirables sujets en sacrifiant la peinture des caractères à un pittoresque superficiel et brillant? Ce moyen âge même, dont ils ont abusé au point qu'il semble déjà une vieillerie fripée, « en état de ne plus servir de longtemps », ils sont fort loin d'en avoir épuisé toutes les ressources et toutes les possibilités. « Ces sujets que l'on dit vieux aujourd'hui, ces époques auxquelles nos devanciers immédiats se flattent d'avoir enlevé tout ce qu'elles avaient d'intérêt, nous les retrouverions, à la lueur de nos flambeaux, plus neufs, plus féconds que jamais, et, en amenant Charles-Quint, ou Christine de Suède, ou Lucrèce Borgia, devant les spectateurs, on aurait autant de

chance de plaire que le premier auteur qui jadis exhuma ces grands noms. » Il suffirait de faire ce que les romantiques négligent par système : « peindre, non les habits, mais le personnage, mais l'homme ».

Mieux encore. Là même où les novateurs sont dans le vrai, ils compromettent par leurs maladresses une cause excellente. On a vu s'ils avaient assez raison de s'en prendre à ces absurdes préjugés classiques, qui anémiaient de plus en plus le franc et vigoureux parler français. Et pourtant, même à cet égard, Gobineau en convient, « ce qu'on a pu reprocher de maladroite violence, d'excès parfois inexcusables, d'ignorance, et, si l'on veut, de vandalisme aux romantiques de tous les rangs, se trouve malheureusement véritable ». Ils n'avaient pas moins raison d'introduire au théâtre le mélange du tragique et du comique. Réforme utile et nécessaire, retour infiniment heureux à la tradition des grands maîtres grecs! Elle paraît cependant avoir échoué, rien que par la faute des dramaturges nouveaux, qui l'ont compromise en la poussant jusqu'à la parodie. Car « le tort des romantiques n'a pas consisté en ce qu'ils ont placé le bouffon à côté du monarque, mais dans le peu de discernement qu'ils ont apporté à cette très heureuse restitution du vrai ».

Leur plus lourde faute, toutefois, leur tort essentiel, selon Gobineau, c'est la négligence paresseuse qui les a fait se dérober d'ordinaire au travail de la composition littéraire. Autant leur influence a été bienfaisante quand ils ont renouvelé la langue et raffermi le style par de judicieux emprunts au français parlé, autant ils ont compromis l'avenir en établissant de funestes habitudes d'improvisation, en renonçant à cette méditation réfléchie, attentive et prolongée sans laquelle nulle œuvre d'art ne peut espérer défier l'usure du temps. Ce travail capital de la composition, les romantiques l'ont méprisé de propos délibéré, ou ne s'y sont montrés que médiocrement experts. Ils s'en sont remis, en général, à la seule inspiration, ce qui est bien « une des plus folles idées que le cerveau ait jamais pu concevoir ».

Ainsi s'explique que le plan de leurs œuvres soit si mal établi, que l'ordonnance s'en révèle si défectueuse. « Les premiers d'entre ces novateurs littéraires n'ont jamais atteint, dans cette voie, que les seuls résultats concédés par la force inculte de leur nature. Plusieurs même se sont fait de l'abandon de toute composition un véritable système; je n'en veux pour preuve que *Lélia;* je nomme ce livre, non pas qu'il

ait été seul à prétendre se passer d'ensemble, mais parce que l'histoire de ses deux éditions (1) démontre combien les écrivains de l'école lyrique ont un sentiment borné des droits et de la nature de la composition, puisqu'un génie aussi élevé que George Sand a pu s'égarer à ce point que de croire à la possibilité de refaire un livre écrit. »

Peu tendre pour les classiques, notre auteur se montre, dans l'ensemble, passablement sévère à l'endroit de leurs adversaires romantiques. Il ne se range, en somme, pour reprendre ses propres termes, ni parmi « les voltigeurs de Racine », ni parmi « les claqueurs d'*Hernani* ». Et c'est bien ce qui fait, à pareille date, l'originalité de son attitude critique.

* * *

Si Gobineau se croit autorisé à porter sur le romantisme un jugement définitif, c'est qu'il s'agit, selon lui, d'un mouvement déjà épuisé, d'une tentative désormais close. La littérature de 1830 lui semble avoir achevé sa carrière. Le public, constate-t-il, est « fatigué des derniers efforts des romantiques, qui, à vrai dire, n'existent plus »; il est « dégoûté de voir leur école se montrer si lasse après la victoire et fraterniser même, çà et là, avec les vaincus ». Ne paraît-elle pas frappée de stérilité? « L'école moderne s'est faite silencieuse : ses coryphées entrent à l'Académie, donnent des éditions complètes ou bien font l'histoire de leurs campagnes, enfin s'arrangent pour mourir; et c'est avec bien de la peine et des efforts que, par quelques rares retours de jeunesse, ils nous donnent encore, de loin en loin, celui-ci de petits vers parcimonieusement comptés, celui-là une courte nouvelle. »

Ainsi se pose la question que Gobineau donne pour titre au plus curieux de ses articles : « Une littérature nouvelle est-elle possible? » Oui, répond-il avec confiance, et son optimisme décidé réfute les sombres vaticinations des broyeurs de noir, qui prédisent la décadence prochaine et désespèrent du génie français. Il n'hésite même pas à indiquer les voies dans lesquelles doit s'engager, pour vivre et prospérer, cette « littérature nouvelle » dont il prévoit à bref délai l'avènement.

---

(1) On sait que le roman de *Lélia*, publié en 1833, fut presque entièrement récrit par GEORGE SAND et parut sous cette seconde forme en 1839.

L'histoire lui vient ici en aide, et l'antiquité romaine lui fournit la matière d'un parallèle fécond en rapprochements suggestifs. Au point de vue de la langue, la littérature française lui paraît arrivée au point où se trouvaient les lettres latines après le siècle d'Auguste. De part et d'autre, il y a retour aux origines nationales et à la langue parlée, après une longue période d'influences savantes. Cette époque de Suétone et de Tacite s'est trouvée, elle aussi, en butte à des accusations de décadence, peut-être parce qu'elle était une époque purement romaine. Accusations que Gobineau repousse énergiquement : « Les grands esprits de l'époque impériale me semblent, au contraire, les gloires par excellence du monde romain, en ce sens qu'ils ont fondé la véritable littérature latine; j'entends par *véritable* une littérature qui ne porte pas trace d'imitation ou de pastiche étranger, et qui, se trouvant sans maîtres, a droit de se proposer elle-même pour modèle. »

D'aussi glorieux destins sont réservés à la nouvelle littérature française, si elle a la sagesse de choisir le bon chemin et de s'y tenir résolument. Et d'abord elle doit revenir à l'Antiquité. La réaction romantique a été utile, nécessaire même, mais elle a désormais épuisé sa vertu. Il nous faut maintenant retourner aux sources antiques « pour rechercher, pour démêler et pour appliquer à nos compositions propres et à notre style les véritables conditions du naturel et du beau, que, d'un aveu général, les Grecs ont mieux connues que nulle autre nation. » Une « admiration réfléchie pour l'antique » doit s'allier avec l'amour et le culte de la nature. Les anciens nous seront des guides très sûrs pour nous apprendre à discerner la beauté; l'Antiquité nous servira de grammaire et de lexique pour lire, sans faux sens, dans le grand livre de la Nature. Car pour cette difficile recherche nulle méthode n'a jamais valu la sienne.

Que l'on n'objecte point que c'est là en revenir au vieux classicisme, purement et simplement! Non, notre Antiquité ne sera plus celle qu'exploitaient les écrivains du règne de Louis XIV. Ce sera « cette Antiquité plus vraie et bien autrement féconde reconstruite en silence, depuis le milieu du dernier siècle, par les savants commentateurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et qui déjà avait commencé à se faire connaître alors que notre ancienne littérature, mourant au bout de son ornière, allait faire place aux *condottieri* romantiques ». Tandis que la philologie renouvelait notre connaissance de ces âges lointains.

nos convulsions sociales elles-mêmes contribuaient à nous les faire mieux comprendre. Elles nous rapprochaient des peuples anciens et éclairaient à nos yeux les conditions de leur vie politique, « que les sujets de Louis XIV ne devaient voir, ce me semble, qu'à travers un voile ».

Ce que nous demanderons à cette Antiquité mieux connue, c'est ce que lui demandait déjà « un homme d'une renommée assurée, mais inférieure encore au mérite qu'on lui reconnaît; je veux parler de Paul-Louis Courier ». Le mordant pamphlétaire de Veretz a donné, en effet, d'après Gobineau, un excellent exemple de cette « utilisation » des sources antiques. Il évitait de les imiter, mais il s'en pénétrait, et y apprenait l'art de lire dans la nature. Les écrivains de demain auront à s'inspirer de sa méthode. « Pour peu qu'on se rende compte de l'heureuse influence exercée par les Anciens sur le style gaulois de Paul-Louis, on n'aura pas de peine à concevoir quels beaux fruits pourraient donner des travaux analogues aux siens. » Mais l'auteur du *Pamphlet des Pamphlets* n'est pas le seul précurseur qu'il découvre à la littérature nouvelle. Il lui joint l'auteur du *Pape*, qui se fût sans doute peu félicité de ce coude à coude. A l'en croire, Courier et Joseph de Maistre, ces « deux vaillants polémistes », ont ouvert la voie où s'engagera la littérature de l'avenir, et si leurs efforts avaient à peine ébranlé « l'étendard classique », c'est qu'on s'était de leur temps intéressé bien plutôt à leurs idées qu'à la forme originale dont ils les revêtaient.

A la suite de ces deux noms, Gobineau en inscrit un troisième, celui d'un contemporain, cette fois. Assurément, le copieux article qu'il consacre, en 1846, à Ludovic Vitet se motive surtout par l'élection à l'Académie française de l'auteur des *Etats de Blois*. Mais il est caractéristique qu'il le loue surtout d'appartenir, en littérature, à un tiers parti, qui, pour n'être ni celui des classiques, ni celui des romantiques, pourrait bien constituer le vrai parti de l'avenir. Avec « son goût solide et son viril talent » ne se distingue-t-il pas, tout ensemble, des premiers, qui reproduisent sans se lasser les mêmes poncifs, et des seconds, qui « exagèrent les ombres pour exagérer les lumières »? En pleine querelle romantique, il a su se réserver; il a appartenu à ce « petit groupe, un bien petit groupe, d'esprits naturellement contenus, qui trouva et prit et suivit le sentier par où les lettres françaises pou-

vaient s'échapper du conflit ». Il s'est donné pour but « l'étude du fait et le rendu, aussi approchant que possible, de la réalité humaine », qu'il scrute en « observateur curieux, zélé, obstiné ». Et c'est bien ce qui le rattache à cette littérature nouvelle que notre critique définit comme un « retour vers le sentiment de la réalité ».

Courier, de Maistre et Vitet, ces favoris de Gobineau, indiquent assez ses tendances littéraires. Mais il précise mieux encore les caractéristiques de cette littérature nouvelle qu'il appelle de ses vœux. Elle sera réaliste avant tout. « Produit d'un âge de science et de critique », elle répugnera au merveilleux, de quelque genre qu'il puisse être. « La terre, la terre seule, la terre que je prends des deux mains, enfantera désormais et nos terreurs, et notre espoir, et notre joie. » Elle s'accordera, d'autre part, avec l'esprit nouveau. Car « à une génération de dégoûtés succède un peuple laborieux. Tout travaille, tout vit, tout crée. » Ce peuple actif réclame des œuvres nouvelles. Il exige qu'on cesse de lui « répéter servilement ce qu'on a écrit déjà ». Assez de répliques et de décalques ! L'époque actuelle n'est pas un crépuscule, comme vont le répétant des prophètes de malheur; c'est une aube, au contraire, et « l'air piquant du matin est mortel pour les vieilles choses ».

On ne s'étonnera donc point si des genres jusqu'ici florissants se trouvent condamnés à une décadence complète. C'est le cas de la tragédie et de la comédie. Qui peut songer, d'autre part, à écrire encore des épîtres et des contes en vers après Voltaire, des pastorales après André Chénier? Mais surtout il faut en finir avec ce lyrisme personnel si cultivé par la génération précédente. « Les romantiques, en créant la poésie lyrique dans notre langue, en ont tellement abusé qu'il n'y a guère moyen pour nous de marcher sur leurs traces et de la comprendre comme eux... Qu'on ne croie pas que je blâme; je répète seulement qu'on vient de faire assez d'hymnes à l'impuissance; que la forme adaptée à ce genre de lyrisme ne saurait guère devenir supérieure à ce qu'elle est, et donc qu'il est temps de chercher un autre sujet. » Il ne reste aux poètes qu'à se tourner vers un autre lyrisme, le lyrisme objectif, collectif ou général, à la manière d'Archiloque ou de J.-B. Rousseau. Ce poème aura pour mérite essentiel d'être « humain avant tout »; à condition de demeurer clair, il admettra les tons les plus divers, et il sera de la sorte la forme poétique « la plus conve-

nable à une époque pratique, active, positive comme est la nôtre ».

« Je m'imagine donc, continue Gobineau, des poèmes courts, se pliant rigoureusement aux conditions sévères qui font la beauté de tout récit, tenant un milieu entre le conte par sa réalité et l'épopée par son élévation; je crois que ces compositions sont encore à faire en notre langue. » Qu'on n'objecte pas Byron et ses émules! « Notre génération et notre littérature n'ont plus rien à démêler avec les terreurs de *Manfred* et le désespoir du *Giaour*, et, comme composition, comme invention, comme attachement à la réalité, lord Byron ne saurait pleinement satisfaire aux conditions dont j'ai parlé; ce qui, bien entendu, n'ôte rien à la juste gloire de ce divin esprit. C'est en se montrant plus citoyen qu'homme isolé, plutôt père de famille que bohémien égoïste, en se faisant le peintre des passions et des actions d'autrui, que le poète désormais surprendra agréablement le monde de ses lecteurs. » Voilà bien, exactement défini, ce genre poétique nouveau que Gobineau allait s'efforcer d'illustrer l'année suivante avec sa *Chronique rimée de Jean Chouan*. D'autres se chargeront heureusement d'appuyer le précepte de plus brillants exemples !

Pressentait-il déjà à cette date qu'il se ferait un jour l'historien des Perses ? Toujours est-il que l'histoire échappe à ses sévérités : il lui promet un bel avenir. Moins brillant toutefois que celui du roman, qui « a devant lui une carrière dont on ne peut deviner les bornes ». Le roman, c'est le genre qui a les préférences de Gobineau; il se découvre pour lui toutes les indulgences. Ce n'est pas néanmoins sans quelque surprise qu'on le voit hasarder une courageuse apologie de la plus décriée et de la plus méprisée de toutes les formes du récit en prose : le roman-feuilleton. Il raille, non sans agrément, les craintes qu'inspire ce réprouvé, objet de scandale et d'horreur : on tremble « pour l'art, pour les mœurs, pour la société, que sais-je! pour le ciel et la terre! » Vaines terreurs! Ces ouvrages sont mal écrits? Sans doute, mais de tout temps les mauvais auteurs ont trouvé plus de lecteurs que les bons : « Les romans-feuilletons ne sont aujourd'hui que les mêmes choses dont tous les siècles ont pu être affligés et se sont plaints très fort sans aucun résultat. » Si les plaintes sont plus vives aujourd'hui, il y a lieu de s'en féliciter : c'est la preuve que le goût public est devenu meilleur.

Reste le reproche d'immoralité. Il ne paraît pas plus grave à l'opti-

misme de notre critique. « En toute humilité, déclare-t-il, j'avoue ne pas comprendre bien nettement comment un volume ou un autre aurait eu de nos jours l'influence de propager dans les masses le penchant à l'empoisonnement, au meurtre, au vol. Ceux qui affirment de pareilles choses n'y regardent pas d'assez près et ne recherchent pas si l'influence des livres sur les classes populaires est assez directe, et surtout assez grande et assez durable, pour amener des résultats d'importance, soit en bien, soit en mal. » On peut rappeler sans doute l'excitation révolutionnaire déterminée par les *Brigands* et l'épidémie de suicides dont *Werther* est responsable. Mais Gobineau nie que l'objection soit topique. Car les lecteurs de Schiller et de Gœthe étaient des Allemands, et nous sommes des Français, « gens légers, sur lesquels un roman ne saurait faire grande impression, ne serait-ce que par la consommation énorme que nous faisons de livres de cette espèce ». Nul danger donc pour la moralité du public, aucun péril non plus pour son goût, car « tout le dévergondage possible ne saurait l'entraîner » et il est parfaitement « cuirassé contre l'influence délétère que les écrivains de feuilletons pourraient propager ».

D'autre part, à qui fait-il tort, ce pelé, ce galeux de la littérature contemporaine? Pas, en tout cas, aux œuvres de valeur, car elles font cruellement défaut. Dans ce silence du talent, quoi d'étonnant si le public se tourne vers les auteurs de feuilletons ? Encore les traite-t-il selon leur mérite, et les cinq ou six d'entre eux qui connaissent la grande vogue la justifient toujours par quelque endroit. Il est une qualité surtout qu'on ne peut, selon Gobineau, leur refuser sans injustice; à défaut d'autre avantage, les romans-feuilletons ont du moins celui d'être habilement charpentés. Le souci de la composition, banni par les romantiques, semble s'être réfugié chez ces écrivains « qui, ne se piquant pas d'être artistes, ont consacré leurs soins à plaire à la partie la moins relevée du public. Style, pensée, élégance, toutes les qualités nobles manquent à leurs écrits, et cependant il en est plus d'un, parmi ces plastrons ordinaires des beaux esprits, qui s'est acquis une réputation, on peut même dire une gloire européenne, seulement au moyen de ce talent de composition dont les poètes contemporains se font presque un mérite de se passer. »

Le plaidoyer est ingénieux, sinon convaincant. Il a, en tout cas, cette utilité de nous expliquer comment le futur auteur du grave

Essai sur l'inégalité des races humaines ne dédaigna pas, à ces heures de son active jeunesse, de prendre rang parmi ces humiliés et ces dédaignés du roman-feuilleton, et d'écrire tour à tour l'*Abbaye de Typhaines*, le *Prisonnier chanceux*, les *Aventures de Jean de la Tour Miracle* et celles de *Nicolas Belavoir*... Qu'on ne se hâte pas, d'ailleurs, de lui donner du « Monsieur Josse »! Gobineau peut se tromper, et se trompe parfois. Il y a, du moins, dans ses vues sur la littérature, un indéniable accent de sincérité et de conviction. Puis, la part une fois faite à ses paradoxes et à ses boutades, ne reste-t-il point qu'il a très clairement discerné et indiqué avec une finesse souvent déliée le fort et le faible du classicisme et du romantisme ? Même quand il se risque à prophétiser, il touche plus souvent juste que le commun des devins. N'est-ce donc rien que d'avoir prédit l'avènement du réalisme et l'hellénisme des Parnassiens, deviné l'importance prochaine de la philologie et de l'histoire, entrevu enfin cette orientation nouvelle du lyrisme d'où allaient sortir les *Châtiments*, les *Poèmes barbares* et la *Légende des Siècles?*

Mais surtout ces études nous montrent, dans le jeune écrivain qui les signe, un fidèle des lettres françaises, amoureux de leur beauté passée et soucieux de leur grandeur à venir. L'honneur qu'il ambitionne pour sa génération, c'est d'ajouter une aile qui ne le dépare point à cet admirable palais dont l'ensemble de la littérature française lui suggère l'image. Image reprise, développée, caressée comme à plaisir dans une page que nous nous reprocherions de ne pas citer en terminant :

« Je m'arrête à considérer dans son ensemble cette admirable littérature française, depuis les premiers travaux qui l'ont illustrée jusqu'aux productions des hommes qui vivent aujourd'hui, et je ne puis assez exprimer, à mon sens, combien je la trouve supérieure à toutes les littératures de l'Europe moderne.

« Je sais sans doute que les autres peuples ont eu, çà et là, des poètes plus éminents peut-être que nos plus élevés, l'auteur du *Misanthrope* excepté, toutefois; mais aucune nation ne saurait présenter une compagnie aussi nombreuse de grands écrivains. Poètes et prosateurs, romanciers, philosophes, prédicateurs, historiens, rien ne nous manque, et chacun de nos grands hommes, en continuant le mouvement donné à la France depuis le xve siècle, fait pour lui-même

une nouvelle conquête, résultat de précédentes victoires. Tout s'enchaîne, tout se complète. On sent, à l'idée de ce superbe travail, s'élever dans la pensée l'image d'un majestueux édifice, dont les va frònts présentent de longues colonnades pompeusement alignées, dont les murs sont ornés de bas-reliefs splendides, dont les toits élevés lancent des girouettes mobiles jusque dans les nues; que des chênes, des ormes, des tilleuls, des marronniers séculaires entourent; que des plaines de fleurs parfument, et dont les fondations de marbre sont baignées par les eaux profondes, claires, vivaces de douves immenses. A l'intérieur de ce palais, que de galeries, que de salles, que de chambres où la richesse des matières s'humilie devant la perfection des ornements! Que de tableaux exquis, que de statues charmantes! Et avant tout, comme on est frappé de l'intelligente distribution qui empêche ce lieu de délices de devenir un dédale!

« Et pourtant, au milieu de tant de magnificences, il se peut que cette merveille, plus belle que Versailles, car un siècle de plus lui a prodigué ses dons, ne possède pas un vase qui se puisse comparer à celui du musée Barberini, un tableau qui ne soit inférieur au chef-d'œuvre de la galerie de Dresde; ou bien, il se peut encore que la plus élégante de ses colonnades soit au-dessous du mérite de cette autre que possède Florence ou Venise; je le veux. Mais combien nous serions fous de ne pas nous consoler de ces petites infériorités de détail! Que Dresde garde son tableau, Londres son vase de Portland, Florence ou Venise la colonnade sans rivale, notre palais est et demeurera sans pair; et la littérature française, qui n'a point d'Arioste, de Shakespeare, de Cervantès, de Gœthe, ne cessera jamais de s'imposer aux nations étrangères, de dominer sur toutes les littératures par l'abondance, la variété et l'enchaînement de ses chefs-d'œuvre. »

Elle est belle, cette page, d'une beauté sereine, et comme vibrante de conviction. Peut-être jugera-t-on avec nous qu'elle a sa place marquée dans les anthologies. En tout cas, ce n'est pas la moindre des surprises que nous réservait cette revue des opinions littéraires de Gobineau à ses débuts, que de nous avoir révélé, dans ce pangermaniste prétendu, un défenseur chaleureux et un champion enthousiaste de la précellence et de la primauté des lettres françaises.

Essai sur la " Dissolution opposée à l'Evolution "

PAR

MARIE-ANNE COCHET

Une des tendances qui resteront caractéristiques du dernier siècle sera certainement la foi professée en l'objectivité des sciences naturelles. Chaque expérience en procédant prenait un caractère de révélation où l'esprit ne semblait intervenir que pour traduire, en termes logiques ou mathématiques, des faits donnés extérieurement. *L'expérience prolongée* de cette *foi en l'expérience* démontra bientôt que la spéculation d'un naturaliste ou d'un physicien ne contient pas moins d'interprétation et d'imagination que l'introspection d'un Maine de Biran ou d'un Bergson : c'est même pour cette seule raison que ces observations sont fécondes.

La nature ne porte pas plus en elle les lois dans lesquelles nous l'insérons que les lettres de l'alphabet, les notes de la gamme ou les chiffres ne contiennent les discours et les poèmes, les symphonies ou les fonctions mathématiques. Pour atteindre l'univers, nous n'avons que cinq signes : nos sens. Mais l'activité de l'esprit, qui régit chaque conscience, agit comme un sens directeur et suprême qui, de la synthèse sensible, perçue comme unité de sensation, se transforme en jugement logique dans la raison communicable, pour se retrouver en sensibilité métaphysique dans l'affirmation de l'unité de l'esprit, commandant non seulement les rapports physiques établis par la science, mais encore et surtout les valeurs spirituelles posées par la raison.

Vis-à-vis de la nature, des autres êtres et des perceptions sensibles, l'esprit se manifeste ainsi en activité, non pas d'opposition, mais d'absorption.

Comme les mots sont absorbés dans l'unité d'un poème qu'ils igno-

rent et auquel ils servent de matière passive, comme les notes confondues s'engloutissent dans l'harmonie d'un ensemble, qui les roule dans sa beauté, les phénomènes sensibles restent passifs sous l'action spirituelle qui les unifie. Le yeux ne savent pas qu'ils voient, la lumière ignore qu'elle est perçue. Telle que nous la recevons, sa clarté est notre création, comme notre vision est la sienne. Sa qualité humaine surgit spontanément de son contact avec notre regard. Si l'humanité disparaît, le dernier rayon traversera les airs quand la mort fermera la dernière paupière. Si des yeux différents des nôtres se rouvrent en quelque lieu, une lumière nouvelle naîtra de leur première vision de l'univers impassible.

Le savant, le philosophe, le poète, ressemblent à l'enfant qui joue. Plus haut à travers l'air ils lancent, comme une balle de lumière, l'hypothèse unificatrice, plus hardie est la ligne que, des astres à la terre, elle trace en retombant vers eux. Cette ligne n'existe pas dans l'air, ni dans la balle, mais dans le geste de projection; elle n'est visible que pour ceux qui peuvent refaire le même geste : ce geste oublié, ou remplacé par un autre, rien n'en subsiste plus. En s'appuyant sur les travaux de Fabre pour parler de l'instinct, M. Bergson a choisi une base bien fragile, que son génie écrase. Il connaît plus sûrement les mouvements de l'instinct en les cherchant dans sa conscience que ne les put apprendre le vieux naturaliste, en écrivant le roman des insectes qu'il aima. Le reproche de subjectivité, si souvent adressé aux métaphysiciens, est aussi faux qu'enfantin. Ce qui, de la pensée ou de l'émotion d'un homme, atteint la pensée ou l'émotion des autres hommes, n'est plus subjectif — mais universel.

Le dogme le plus épidémique de l'époque dont je parle fut, sans contredit, celui de l'évolution. Hypothèse incontrôlable en fait, mais féconde en tant qu'observation d'un aspect partiel de la réalité, elle a complètement faussé la notion d'unité en la matérialisant. Ces hypertrophies d'hypothèses scientifiques forment, dans l'ensemble de la connaissance humaine, de véritables cellules cancéreuses, dont elle met parfois plusieurs siècles à se purifier. En France, le génie philosophique se montre généralement réfractaire à ces sortes de contagion. La résistance qu'il oppose à la pseudo-métaphysique freudienne, même enflure démesurée d'une intéressante observation de détail, en est une preuve actuelle.

Justement parce que la notion d'unité est encore altérée par les atteintes évolutionnistes, il est intéressant de rappeler les oppositions qui lui furent faites au temps de sa plus grande influence. Elles prennent, dans le recul, une valeur proportionnée à la justesse de leur mise au point des courants de pensée qui leur donnèrent naissance.

L'ouvrage que j'étudie ici parut en 1899; son titre est : *La Dissolution opposée à l'Evolution;* son auteur le professeur André Lalande.

A ce moment, la métaphysique bergsonienne avait, en droit, détruit le dogme spencérien et rétabli la philosophie en son domaine spirituel et premier, en inversant le mouvement de la succession des formes. Peut-être, parce que le mot *évolution* avait été maintenu, n'a-t-on pas assez fortement compris que, concevoir une évolution comme *créatrice,* c'était, en la délivrant de toute activité prévisible et organiciste, lui retirer précisément son caractère spécifique. L'élan vital, affirmé en acte unique et libre, actif et présent en chaque instant de la durée, ne laissait plus subsister cette fameuse transformation progressive des êtres organisés qu'en évanouissement régressif d'automatismes imprimés par l'esprit, poursuivant son acte, aux résistances passives de la matière « qui retombe », trace dégénérée du mouvement de l'esprit « qui se défait ».

Mais la métaphysique bergsonienne est encore, en ce siècle, à peine balbutiée.

L'œuvre de M. Lalande est d'une autre sorte. Elle tend à maintenir la notion de l'unité de la raison dans toute sa pureté, tout en suivant la méthode de la philosophie des sciences, et en en coordonnant les résultats expérimentaux. Cependant, s'il suit scrupuleusement ce plan, dans ses démonstrations justificatives, il se garde bien de partir, comme H. Spencer, d'une base scientifique. Il n'ignore point que la multiplicité ne saurait contenir la raison de l'unité et que toute philosophie strictement scientifique doit nécessairement aboutir au pluralisme. Il pose, au contraire, une affirmation absolue, de valeur essentiellement métaphysique, que les sciences sont loin de confirmer, puisqu'elles subsistent par la mesure, la comparaison, donc la diversité. Cette affirmation, la voici, telle qu'il l'a répétée récemment à une discussion de la Société française de Philosophie :

« Le fond de la raison constituante n'est donc pas un principe ana-
« logue à ceux de la raison constituée, formulable par une proposi-

« tion conditionnelle comme les lois de la nature. C'est l'affirmation « catégorique d'une valeur spirituelle : l'identique est supérieur au « divers, le même à l'autre (1). »

C'est par la différence qu'elle établit entre une raison *constituante* et une raison *constituée* que l'œuvre de M. Lalande est nettement philosophique, car c'est l'expérience psychologique, et non l'expérience scientifique ou logique, qui affirme l'unité de l'esprit. La raison, pour être connue dans son dynamisme concret, doit être interprétée psychologiquement et non pas scientifiquement.

L'identité, même réduite à des termes mesurables, n'existe que dans sa constatation psychologique; elle exige, en face des objets semblables, une conscience qui *la pense*. Deux actions, deux choses ou deux êtres, ne peuvent être dits identiques que par un sujet extérieur à eux. Deux hommes exactement ressemblants, comme forme et comme action, seraient cependant différents vis-à-vis l'un de l'autre; l'un n'étant pas l'autre, pouvant se détruire avant l'autre, et leur identité d'action elle-même tenant à leur dualité. Quoique semblables en tout, ils seraient deux hommes; et un troisième seul pourrait les juger identiques.

L'identité, d'ailleurs comme l'homogène, exige le multiple, mais un multiple de conformité, et c'est précisément la transformation des différences, qu'étudie la science, en ressemblances exigées par l'unité foncière de l'acte psychologique, qui crée ce double mouvement de l'observation extérieure qui sépare, et de la connaissance intérieure, qui unit. C'est parce que M. Lalande *sent* profondément cette activité intime de la raison, qu'il a pu écrire cette belle défense de l'unité; c'est parce que son œuvre a une base psychologique — donc concrète — qu'il peut renverser l'unité organiciste, et après avoir fustigé l'individualisme des sens, qui en est la conséquence, poser si fortement l'individualisme politique, moral et artistique; c'est, enfin, parce qu'il part d'une affirmation de valeur spirituelle, qu'en dépit de la méthode suivie il peut s'élever sans défaillance jusqu'aux sommets ultimes de la pensée.

Il est utile de suivre attentivement le rythme de son œuvre, car

---

(1) *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1921.

bien des vestiges des erreurs qu'il combat subsistent encore en partie dans certains milieux philosophiques. Dès ses premières pages, il met au point la notion d'évolution :

« Ce que représente le mot *Evolution* dans le langage ordinaire, « c'est avant tout le développement intérieur et spontané de l'être « par une force qui l'anime, l'*archeus faber* du vieux Van Helmont, « le principe directeur des corps organisés; en un mot, la vie. Le « succès de la formule évolutionniste vient en grande partie de cette « source. La vie, jusque dans ses dernières manifestations, est le « problème le plus déconcertant que présente la nature... Les meil- « leurs esprits s'y sont essayés, et sont demeurés sur le seuil, qu'ils « l'eussent abordé par la métaphysique, par la physiologie ou par la « psychologie. Mais l'esprit humain, si grands qu'aient été ses échecs, « ne se tient pas pour battu. A défaut d'une idée, un mot nouveau « lui paraît une explication. De nos jours, et particulièrement « chez les hommes qui s'occupent de la matière vivante, chez les phy- « siologistes et plus encore chez les médecins, il règne une grande « peur de supra-sensible, et même, si l'on veut me permettre ce mot, « du supra-matériel. Cette *psychophobie* vint en droite ligne aux « évolutionnistes anglais des philosophes naturalistes français du « XVIIIe siècle, à qui d'ailleurs ils ont souvent emprunté l'esprit, et « quelquefois même la lettre de leur doctrine. M. Herbert Spencer « se fait gloire d'avoir obéi, dès ses premiers essais, « à un désir « qu'il ne reconnaissait pas nettement, mais qui opérait sourdement « en lui », le désir de trouver « une interprétation *purement phy-* « *sique* » de tous les phénomènes de l'univers. Cette tendance, dont « il n'est pas le seul animé, a fait la puissance de sa formule. Le mot « *vie* est un témoin gênant; il a vu passer et périr trop de systèmes; « il entraîne avec lui trop d'associations d'idées psychologiques, « déplaisantes pour le mécanisme; il rappelle le vitalisme et le prin- « cipe vital. *Evolution*, au contraire, implique par le même jeu d'asso- « ciations quelques pensées physiques, un mouvement de matière, « des phénomènes de condensation ou de rayonnement, une danse « d'atomes qui pourrait bien engendrer de la vie et de la pensée. En « même temps, pour quelques esprits moins exclusifs mais aussi « préoccupés de tout interpréter « scientifiquement », ce mot joue le

« rôle d'un moyen terme, un compromis entre l'esprit et la matière, « quelque chose comme la célèbre substance de Cudvoorth qui devait « servir d'intermédiaire entre le corps et l'âme en participant à la « nature de tous les deux. On sait d'ailleurs que l'idée d'évolution « est apparentée au transformisme darwinien; par une analogie peu « logique, sans doute, mais si naturelle qu'il est bien difficile de s'en « défendre, on suppose qu'expliquant l'origine des *espèces*, c'est-à- « dire des formes vivantes spéciales et diverses, il ne lui faudra « qu'un degré de plus pour rendre raison de la vitalité; puis, par « elle, de la sensibilité; et par la sensibilité, de la pensée comme l'a « soutenu Haeckel dans sa *Création des êtres organisés*. Et c'est ainsi « que tant de savants et surtout de demi-savants en viennent à con- « sidérer comme un grand progrès d'appeler la vie évolution, sans « s'apercevoir qu'au degré de vague et de généralité où ils sont obli- « gés de la pousser pour s'en servir alors, ce mot n'est plus qu'un « synonyme de celui qu'il remplace et qu'il voudrait expliquer. »

Ceci nettement exprimé, M. Lalande précise le point spécial qu'il combat :

« L'évolution dans sa forme la plus simple et la plus générale, « est-il dit par Spencer dans ses *Premiers Principes*, est l'intégra- « tion de la matière et la dissipation concomitante du mouvement, « tandis que la dissolution, c'est l'absorption du mouvement et la « désintégration concomitante de la matière. »

Après avoir démontré que la formule « intégration de la matière » est un concept vague susceptible d'au moins trois sens différents et « employé alternativement par les évolutionnistes en ces trois sens « suivant leur commodité », M. Lalande fait remarquer que « loin de « serrer de près la physique, il faut s'en écarter pour comprendre « l'évolution qui concerne les formes, non les grandeurs, le divers, « non le semblable »... « Différenciation n'a pas de contraire dans la « langue des évolutionnistes, tant la marche inverse leur paraît insi- « gnifiante et négligeable. La question est de savoir si l'indifféren- « ciation, l'assimilation et la dissolution qui en résulte n'auraient « pas autant d'importance théorique et de valeur morale que le pas- « sage tant étudié de l'homogène à l'hétérogène, la production et le « renforcement de la diversité. »

Cette dernière phrase contient exactement la thèse du livre. Elle marque, d'ailleurs implicitement, et sans que l'auteur le postule, l'antinomie foncière du mouvement de la science et de celui de la philosophie, considérées, non en fonction de la connaissance totale, mais de leur activité spéciale. Ce n'est pas seulement pour les évolutionnistes que différenciation n'a pas de contraire, mais pour toute la science (1). Et cela, parce que les synthèses scientifiques n'ont rien de commun avec l'indivisibilité vivante de la synthèse psychologique, dont la projection domine la discipline de la pensée métaphysique. Les synthèses de la science, j'entends les synthèses expérimentales et partielles, sont réversibles et contenues dans leurs éléments, tandis que la synthèse mentale est irréversible et non contenue dans ses éléments. Quant aux grandes synthèses générales de la science, elles ne sont que des extrapolations hardies de faits analytiques, dont on élargit la portée aussi loin que possible. Quand on a réussi à coordonner dans leur rythme des faits nombreux et très éloignés les uns des autres, on a gagné une partie à ce jeu audacieux et terrible que les hommes appellent la science, dans lequel ils ne savent pas au juste si c'est la vie ou la mort qu'ils poursuivent, mais qui leur donne, pour détruire la vie, une énorme puissance, aucune pour la créer, parce que le secret de la vie est dans le joueur et non pas dans le jeu.

De même, le secret de la pensée — qui est le même secret — n'est pas dans la logique, mais dans le logicien. M. Lalande, qui nous dit dans sa préface que son ouvrage est destiné à faire progresser *l'unité logique,* dépasse de bien loin, par sa ségrégation de la raison constituante de la raison constituée, les cadres du raisonnement logique et de l'activité scientifique. Sans doute, et avec beaucoup de finesse et de pénétration, il trouve la justification de l'unité spirituelle dans l'histoire des sciences, mais, dans cette même histoire, d'autres trouveront la justification du pluralisme, parce que les deux

(1) Car toute science est établissement de rapports et que ces rapports tendent et atteignent à l'égalité, n'empêche que cette égalité n'a aucun sens séparée des diversités qu'elle absorbe.

rythmes sont inséparables de toute spéculation et qu'ils s'opposent sitôt qu'on les isole (1).

Ce fut toujours — et ce restera — la spécificité de la métaphysique de chercher à saisir l'acte de pensée avant sa disjonction en ses deux mouvements, parce que leur séparation ultérieure les stérilise. La vie, séparée de la pensée, n'est pas intelligible; d'autre part, la pensée, séparée de la vie, n'est plus réelle. Le duel, factice et momentané, entre la philosophie et la science, vient de cette séparation, factice aussi. Car l'observation ne peut être séparée de l'observateur sans se détruire elle-même, son terme de validité n'existant qu'en lui. Voici comment M. Lalande définit ces deux mouvements :

« Il y a dans la méthode des sciences physiques et sociales deux « mouvements actuellement en conflit, qui suscitent des méthodes « antagonistes, et souvent se combattent à l'intérieur d'un même « esprit. L'une est le naturalisme, cherchant avant tout l'unité dans « les lois du monde, admettant que la vie morale est un prolonge- « ment de la vie physique et l'organisme social une répétition sur « une plus vaste échelle de l'organisme physiologiste. C'est l'idée « dominante de l'école célèbre qui ramène tous les faits à la loi de « l'évolution et dont la méthode consiste à transporter dans l'étude « de l'art, de la morale et de la société, les découvertes et les hypo- « thèses de la biologie... La doctrine adverse appuie ses méthodes sur « l'opinion contraire : elle croit qu'il y a, dans les phénomènes et les « lois du monde, deux actions opposées dont l'une prédomine dans la « vie instinctive et matérielle; l'autre dans le développement intel- « lectuel et moral. Elle oppose les principes de la raison aux sensa- « tions et le droit aux luttes naturelles. Elle n'admet entre l'animal « et la société qu'une analogie temporaire et limitée, définie par la « mesure où cette dernière évolue sous des influences encore incon- « scientes et automatiques. Elle prépare des formules qui laissent « place à la marche inverse et considère toute transformation non

(1) Le résultat sera différent selon que le penseur s'attachera, soit à la vection de l'expérience, c'est-à-dire à la victoire de l'unité de l'esprit sur la multiplicité des choses ou au mécanisme même de l'expérience qui suppose impérativement le divers, la diversité permettant seule l'expérience et ce qui n'est pas objet d'expérience n'étant pas objet de science.

« comme une droite, mais comme une trajectoire, courbée par deux « tendances antagonistes : la loi de la nature et celle de la volonté « réfléchie. Cette opposition paraît avoir été l'idée dominante de la « philosophie de Platon, du Bouddhisme et du Christianisme, par « qui elle demeure encore active en face de l'idée contraire. »

Oui. Mais Platon et les religions n'ont pas conçu le monde spirituel abstraitement. Il vivait pour eux d'une vie transcendante, à laquelle l'intelligence accédait par la participation; ainsi la vie des idées était une réalité concrète, soit comme union au souverain bien, pour Platon, soit comme union en Dieu, pour la mystique. L'élimination du transcendant a rendu purement abstraite la rationalité ultime, et résulta d'une incompréhension de la véritable nature du transcendant. Cette suppression est d'ailleurs illusoire, car, s'il est facile de supprimer un mot, il l'est moins d'éliminer le problème qu'il résout et l'ordre de choses qu'il explique. Aussi est-il bientôt remplacé par un ou plusieurs autres, qui ne font que compliquer la question en en séparant les facteurs. C'est ainsi qu'au cœur même de l'expérience, sont apparues de nouvelles notions : celle de l'irrationnel et celle de l'inconscient. M. Lalande et une grande partie des philosophes scientifiques les considèrent comme des oppositions irréductibles à la raison et à la conscience, mais cette vue me semble très fragmentaire. L'irrationnel ne saurait être étranger au rationnel puisqu'il est nommé, ni l'inconscient à la conscience, puisqu'il est perçu. Ils sont, dans l'expérience, les éléments concrets, sans lesquels aucune expérience n'existerait, mais qu'aucune mesure ne saurait atteindre. Ils représentent, dans l'observation, l'observateur, que nulle observation ne saurait expliquer, pas plus que supprimer, et la science future devra chercher leurs rapports de réalité réciproque.

C'est par l'élimination du transcendant platonicien que la vie, reléguée dans l'activité exclusivement sensible, s'oppose à l'esprit, et que toutes les activités concrètes se présentent contradictoirement à la raison : d'où la négation rationnelle des disciplines religieuses.

Mais le transcendant est toujours présent en fait dans toute thèse de raison. Il l'est, et avec force, dans celle de M. Lalande, sous la forme où la psychologie moderne peut le plus facilement le saisir : celle du *futur*. La raison, nous dit notre auteur, oppose *ce qui doit*

être à ce *qui est*. Or l'existence, dans la pensée, d'une certitude de *devoir être*, la volonté de réaliser ce *devoir être*, impliquent une vie intérieure qui prend possession du temps. Le futur est nettement transcendant au présent; il *existe* comme désir, volonté, amour; en même temps, il *devient*, et ceci par essence, puisque aussitôt approché, il élargit sa perfection rêvée, sans jamais cesser d'être à la fois présent comme but et futur comme réalisation.

Il ressemble à l'atome, simple comme hypothèse, infiniment complexe en réalité, d'où naît toujours un nouvel atome dont l'approche répète le même déploiement. Il reproduit enfin l'acte conscientiel, irrationnel et transcendant dans son immédiation, rationnel dans sa médiation réfléchie. N'est-ce pas encore une transposition de ces deux mouvements qu'exprime M. Lalande en distinguant la raison constituante de la raison constituée ? Mais si l'on poursuit l'unité métaphysique, telle précisément qu'il l'affirme, comme exigence de la raison constituante, peut-on le faire sans poser la vie unitive conscientielle? L'universel et l'objectif, opposés au vivant, y suffisent-ils?

Je ne le crois pas.

La vie ne se laisse pas éliminer. Si, par l'action verbale, non seulement objective, c'est-à-dire sociale, mais intérieure, c'est-à-dire mystique ou, pour m'exprimer plus philosophiquement, a-prioristique, on n'en a pas transporté toute l'affectivité sur le plan rationnel, l'universel demeure abstrait, de quelque souffle qu'on l'emplisse. C'est justement l'originalité de l'œuvre de M. Lalande de justifier l'unité rationnelle par la seule expérience objective, en s'élevant jusqu'aux régions platoniciennes; cette méthode est la même sensiblement que celle employée par M. Goblot dans l'ordre logique. Qu'on s'y rallie ou non, ces tentatives ont, pour toute la spéculation, une extrême valeur, parce qu'elles poussent à la limite la puissance des cadres objectifs dans lesquels elles insèrent l'esprit vivant qui les crée.

M. Lalande poursuit la preuve du triomphe de la dissolution sur l'évolution, de l'homogène sur l'hétérogène, en mécanique d'abord, puis en physiologie, en psychologie et en sociologie.

Je ne m'attarderai pas aux preuves mécaniques. Dans cet ordre d'études, l'élimination forcée de l'ordre libre rend les analogies bien arbitraires, sitôt qu'il faut les poursuivre jusqu'à l'ordre psychologique. Je dirai pourtant que, si la loi de Carnot et la formule mathé-

matique de l'entropie semblent bien ramener le sens de l'activité physique de l'univers vers l'évanouissement des mouvements différenciés, l'hypothèse de la dissolution ne me paraît pas suffisante pour en pousser l'analogie. Ainsi que je l'ai dit, vers la première page de cette étude, ce n'est pas en opposition, mais en absorption, que se présente toujours l'action psychologique vis-à-vis de la matière. Cette dissolution n'est donc pas une destruction, mais une assimilation, et, si j'ose m'exprimer ainsi, une digestion conscientielle des éléments différenciés. Je ne crois pas trahir la pensée de l'auteur en l'approfondissant ainsi; tout l'esprit de son livre, sinon la lettre, conduit irrésistiblement le lecteur à cette interprétation. La limite de chaque ordre de phénomène, étant entendue comme homogénéité parfaite, entraînerait une absolue imperceptibilité, mais pourquoi reculer devant cette rigueur ? N'avons-nous pas, en notre organisme même, la preuve constante que l'unification parfaite de l'activité fonctionnelle du corps la rend complètement inconsciente dans l'état de santé et que, bien loin d'agir en destruction, cette unification libère l'activité consciente de toute inquiétude biologique, pour lui permettre une attention d'un autre ordre ?

D'ailleurs, cette limite n'est jamais qu'approchée. Elle se présente donc comme nécessitée pour un transfert d'action d'un ordre à l'autre, l'approche de la limite pour les mouvements physiques permettant l'établissement des mouvements physiologiques; l'approche de la limite physiologique permettant celui des mouvements psychologiques, le transfert d'activité s'établissant sur l'inhibition conscientielle des mouvements homogénéisés. Chaque limite étant ainsi dynamique, celle actuelle de l'activité psychologique, observée par la science dans les états extatiques, où la conscience se dissout dans l'unité parfaite, états encore inhabituels et fugitifs, ne peut-elle engendrer un nouvel ordre de perceptions, aussi innombrables que celles dépassées, mais plus subtiles, et où les ressemblances l'emporteraient toujours davantage sur les différences pour la création d'un concret plus riche et plus harmonieux ?

Tout se passerait alors comme il ressort de l'activité des tendances psychologiques, établie par le professeur Pierre Janet, ces tendances demeurant latentes jusqu'à ce que leur chargement dynamique fasse surgir un acte nouveau. Ces métamorphoses, sur des plans de con-

science hiérarchisés, prennent leur équilibre exhaustif sur l'inhibition des plans de conscience dépassés, et perdent cet équilibre par le retour conscientiel des actes inférieurs.

« Nous savons comme un fait mis hors de doute par l'observation, « dit M. Lalande, que le progrès de l'intelligence détruit les instincts « qui servent à la vie du corps et qui en assurent le bon fonctionne- « ment... Peut-être est-ce toujours à un commencement d'invalidité « physique qu'il faut rattacher le début de la pensée réfléchie qui, « par son développement, augmenterait encore le dégât. Peut-être « le premier artiste, le premier penseur n'ont-ils été tels que par « quelque infirmité qui paralysait plus ou moins en eux l'impulsion « irréfléchie de la nature... Penser, comme disait Bain, c'est se rete- « nir de parler et d'agir. Il est donc bien vrai qu'au commencement « est l'action; l'idée est un acte qui tend à s'accomplir et qui, par « quelque obstacle, s'arrêtant avant sa réalisation, trouve en cet arrêt « une forme nouvelle de réalité... La question n'est pas ici de savoir « s'il vaut mieux être un Maurice de Saxe herculéen qu'un Spinoza « phtisique, vivant toute une journée d'une soupe et d'un pot de « bière. Le fait est qu'à tous les degrés du plus ou du moins il faut « choisir d'être l'un ou l'autre... et la pensée réfléchie, en tant qu'elle « se lie au fonctionnement d'un corps organique, en est encore une « dissolution. »

Mais ici, il faut prendre garde de ne pas représenter l'acte de pensée comme sortant fortuitement d'une dissolution accidentelle; ce qui serait retourner précisément au processus physique des évolutionnistes. La compréhension de la dissolution en absorption écarte ce danger. Ce n'est plus l'impuissance organique qui cause la pensée, car celle-ci ne serait pas *dissolution* mais *destruction*, et les deux termes ne sont pas analogues. C'est, au contraire, l'action spirituelle intensifiée qui, s'unifiant sur un plan supérieur, absorbe les forces de l'organisme et en trouble l'équilibre à son profit, comme l'unité organique absorbe, pour s'établir, les forces physiques, air, chaleur, lumière, qu'elle transforme au profit de son activité. *Manger la chair, boire le sang du corps de l'homme pour avoir la vie en soi,* s'entend à la lettre de la vie de la pensée, le corps n'étant plus pour celle-ci, lorsqu'elle atteint son apogée, que l'excrément expulsé après l'assimilation de sa substance.

De la dissolution physique M. Lalande s'élève à la dissolution psychologique et pose l'irréductibilité des deux ordres :

« Nous sommes fondés à dire qu'il y a dans l'expérience deux « ordres de phénomènes rigoureusement irréductibles par tous leurs « caractères; et que, par rapport aux seuls concepts dont usent les « sciences physiques et naturelles, la pensée constitue une nouveauté « inexplicable, tout en étant, d'autre part, une donnée fondamentale « toujours impliquée par elles et nécessaire à leur existence comme « l'air à l'oiseau qui vole. »

En fait, la pensée ne peut jamais se présenter en phénomène nouveau, puisqu'elle est initiale en tous nos concepts, même en ceux que nous nous formons des choses les plus matérielles. Il est peut-être insuffisant de l'y montrer impliquée. Elle y est, sinon créatrice, au moins révélatrice, même par rapport à la vie, que nous ne connaissons pas en elle-même, mais dans la pensée que nous nous en faisons. Il en est de même de la lumière ou de n'importe quel autre phénomène, qui ne pénètre dans l'intelligence que transposé par le verbe, de la sensation immédiate à la pensée réfléchie. Il est bien vrai que la pensée réfléchie pose des valeurs opposées aux instincts de conservation de la vie organique. Mais la vie organique n'est pas toute la vie, pas plus que la pensée réfléchie n'est toute la pensée. Pensée et vie sont deux aspects d'une seule activité; ils ne s'opposent que lorsqu'on les sépare. La pensée est, beaucoup plus que l'organisme, l'activité spécifique de la vie, dont chaque organisme n'est peut-être qu'un automatisme attardé, sorte de fantôme d'être en voie de décomposition, déjà dépassé par celui qui pense et agissant sur lui en poids mort, obstacle à l'action libre, obscurité pour la conscience — selon la pensée bergsonienne.

L'œuvre de M. Lalande étant une réfutation des thèses spencériennes, il était forcé que le mot *vie* y soit conservé dans le sens étroit d'organisme, et que l'ordre ascendant, du mécanisme à l'esprit, soit suivi par lui. Mais cet ordre, éliminant dès l'abord tout ce qui, des phénomènes, échappe à leur répétition, soit à l'automatisation, c'est-à-dire est vivant et synthétique, écarte du même coup l'activité créatrice qui réapparaît victorieuse dans la pensée. De là l'irréductible, non seulement du physiologique au psychologique, mais, bien avant, du physique à l'organique. Il est impossible de faire sortir le secret

de l'esprit des lois qu'il trace; il les produit, mais elles ne sauraient le reproduire, car elles ne le contiennent pas. Au contraire, en partant de lui, en le posant premier, tout s'enchaîne en dégradation, tandis que l'enchaînement par gradation pose un irréductible à chaque étape. C'est le mouvement descendant qui fait de l'œuvre bergsonienne une œuvre purement métaphysique, parce qu'ainsi elle tente de saisir la vie à l'instant où elle coïncide avec la pensée.

Le mouvement dissolutif, que poursuit M. Lalande, est le terme second du rythme de la pensée. Il est le mouvement par lequel la pensée, en réfléchissant l'unité de son acte, la détruit par la médiation même introduite par sa réflexion. Car l'action, et l'action seule, exige, non seulement l'unité de l'être total, sensibilité et raison, mais encore l'unité de cet être avec le social et l'universel, par la conjonction de l'acte avec les formes d'activité dans lesquelles il s'insère. De plus, la sensibilité agit précisément dans l'acte en spontanéité; elle ne se retrouve plus dans sa décomposition réfléchie, parce que la sensibilité ne se prête à aucune décomposition. Il s'en suit, lorsque l'on étudie la réflexion isolément, une rupture entre la raison et la sensibilité, qui rejette la raison dans un domaine abstrait, où l'art et la religion ne pénètrent plus qu'en y imprimant un mouvement contradictoire parce que *concret*. En aucun cas, la philosophie des sciences, coordinatrice de résultats portant sur le mesurable, ne saurait mener au concret — qui échappe à toute mesure.

« La sensation, dit M. Meyerson, n'est connue que par l'intérieur; « si nous essayons de l'approcher par l'observation extérieure, elle « nous apparaît très nettement comme un fait irrationnel que la « science est obligée d'éliminer avant de pouvoir commencer son tra- « vail explicatif. »

Mais éliminer la sensation, c'est, du même coup, éliminer la conscience, c'est-à-dire la base même des faits observés; il est clair que lorsqu'on passe du fait physique au fait psychologique, cette élimination conscientielle devient absolument stérilisatrice. C'est ce qui fait achopper les plus grandes pensées lorsque de la science elles veulent passer à la morale, du social au libre, du logique au psychologique. L'ordre concret n'est pas réversible.

« Les phénomènes psychologiques, dit M. Lalande, présentent dans « leur rapport une propriété importante et totalement inconnue des

« sciences de la nature, ce sont les lois spéciales que Wundt a pro-
« posé d'appeler *lois normatives.* »

Ces lois impliquent la possibilité et la liberté de juger, puis la volonté de substituer ce qui *doit être* à ce qui *est.* Ainsi se trouvent posées la raison et la liberté, manifestées par trois ordres d'activités absolument étrangères à l'activité inconsciente de l'organisme et opposées de tendances : le *savoir,* dont l'instrument est l'ordre logique, le désir de perfection, manifesté par la morale et la volonté du beau satisfaite par le domaine esthétique.

Ces trois idées font progresser le monde « en sens inverse de
« l'évolution, c'est-à-dire en y diminuant la différenciation et l'in-
« tégration individuelles; elles ont pour effet de rendre les hommes
« moins différents les uns des autres et de faire tendre chacun d'eux
« non plus comme l'animal à absorber le monde dans la formule de
« son individualité, mais à s'affranchir au contraire de l'égotisme
« où l'enferme la nature en l'identifiant avec ses semblables ».

Ces activités identificatrices, dit encore avec raison M. Lalande, se manifestent par la création des idées objectives. J'ajouterai que ces idées objectives ne peuvent s'établir que par l'activité du verbe, qui garde aux vivants la pensée des morts, et unit le présent au passé et au futur, impliquant ainsi dans ce qui est, non seulement ce qui fut, mais ce qui sera. C'est uniquement parce qu'un mot, et *un seul,* désigne une douleur, une joie, une ville ou un homme, alors que ces objets sont ressentis et vus d'une façon différente, non seulement par chacun, mais encore en chacun, en des moments divers, qu'il est possible de faire l'unanimité sur eux et d'en détacher un aspect identique, se conservant à travers d'innombrables changements de forme et d'interprétation. Cette identité est postulée implicitement comme indispensable à toute connaissance. L'objectivité qui transforme l'individuel en universel repose exclusivement sur le langage. Ce qui n'est pas nommé est impensable. C'est sur le nom d'un homme que je pose son identité de la naissance à la mort; sur le mot : Paris, que je conçois une identité entre le Paris de la Fronde et le Paris actuel. Mais il ne faut pas oublier, et, en fait, on oublie presque toujours, et c'est ce qui entraîne vers une dualité factice entre l'objectif et le subjectif, qu'en s'universalisant, le libre s'automatise, qu'en s'objectivant, le subjectif s'éloigne de la vie. L'identité ainsi obtenue est

commode, mais non *réelle*. Ou du moins elle n'a de réalité que dans l'individu qui la pense. Il n'est pas vrai que le Paris d'aujourd'hui soit celui de la Fronde, sauf pour une conscience qui établit la continuité, ni que le vieillard soit le même que l'enfant, sauf pour celui qui ressuscite le passé dans le présent. Pourtant, l'unanimité relative se fait sur les mots, parce qu'ils ont le pouvoir supra-humain d'envelopper les choses et les êtres dans l'innombrabilité de leurs possibles passés et futurs. Pouvoir inconcevable qui, seul, fournit à la raison constituante la matière de son activité. Le langage donne à l'homme la possibilité d'agir dans le temps, comme le corps lui donne celle d'agir dans l'espace.

C'est de l'abstraction qui caractérise l'objectivité du langage que vient l'inadéquation qu'il oppose à l'expression vivante de l'immédiat, du concret. Il faut bien se garder de le prendre pour la pensée; il est seulement l'organisme dans lequel elle se développe... le *dernier* organisme dont elle ait à se libérer. Il *porte* l'esprit, flambeau humain, qu'il ne faut pas confondre avec la flamme qui le consume.

C'est parce qu'avec une très fine et souple pénétration, M. Lalande a posé sur l'unanimité des esprits, donc sur un concept purement psychologique, l'action de l'universel et de l'objectif, qu'il peut sans défaillance passer des lois normales à l'art. Malgré la subtilité du passage, évite-t-il complètement la rupture entre les deux disciplines? Sans doute, la sensibilité intellectuelle peut se satisfaire de la logique comme l'entend M. Goblot, des lois normatives comme les conçoit M. Lalande, encore que ces projections et transpositions restent attachées aux philosophes qui les expriment, plus qu'aux formes rationnelles qu'ils exhaussent. Mais, entre les lois et l'art, il y aura toujours cette différence fondamentale que la loi se moule sur de l'extérieur et de l'automatique, tandis que l'art cherche et ne peut trouver l'harmonie de ses projections qu'au rythme le plus intime du désir et du rêve de l'artiste. L'opposition des réalités qu'ils conçoivent est nettement marquée dans l'ordre du temps.

« On a remarqué justement, dit M. Lalande, que dans la vie sociale « et scientifique la durée réellement vécue (si l'on entend par réel « ce qui est individuel et premier) se trouvait transformée en un « temps mathématique représenté par de l'espace. Nous en voyons « la raison et l'utilité. La durée intérieure, chose personnelle, ne

« saurait avoir aucune généralité : le même moment, le moment « qui se termine à deux événements communs donnés est long « pour l'un, court pour l'autre, indéterminé pour un troisième. Pas « moyen de raisonner là-dessus. La science s'en débarrasse en insti- « tuant une mesure du temps qui n'est pas plus du temps qu'une « longueur thermométrique n'est de la chaleur. »

Mais c'est justement parce que la science s'en débarrasse qu'elle tourne le dos à la vie ! On ne peut peut-être pas raisonner avec le temps psychologique, mais on ne crée rien qu'en lui, et l'art n'aurait garde de s'en débarrasser. Le temps de la science peut mesurer les saisons et les siècles de l'histoire, il ne mesurera jamais la beauté d'une fleur, ni la minute d'inspiration du poète et de l'artiste, ou l'extase du mystique. Pourtant, ce sont ces instants psychologiques-là qui triomphent du temps et l'abolissent. Les statues grecques, les cathédrales gothiques sont actuelles en ce siècle, comme en celui qui les vit naître, parce qu'elles furent conçues dans un instant de vie profonde, proche de la qualité de l'instant créateur.

Ceci, M. Lalande le marque fortement. Il a d'admirables pages pour exprimer l'œuvre si profonde, si durable de l'unanimité formee, dans l'ordre libre de l'admiration, par l'activité artistique. Il n'en est pas moins vrai que, de quelques lois esthétiques que l'on justifie la beauté d'une œuvre, on n'en pénètre pas plus le secret par l'analyse, que le secret même de la vie ne se livre dans l'anatomie. Sa création ne se fait pas sur le plan normatif, mais sur le plan exhaustif et la sensibilité métaphysique joue, dans sa genèse, le rôle dynamique. C'est d'ailleurs parce que c'est à cette sensibilité spéciale que la beauté de l'art fait appel dans les intelligences, parce que c'est elle qu'elle éveille en ceux qui la contemplent, qu'elle atteint, non plus l'être logique, évoluant dans l'abstrait, mais le vivant total, s'élevant d'un seul bond à la compréhension par la transposition soudaine de sa sensibilité physique en sensibilité métaphysique, de la sensibilité du corps à celle de l'esprit.

« L'art est le porte-drapeau de la dissolution; il annonce le règne « de l'esprit... Ce que les anciens disaient du poète est vrai de tout « artiste, il est un devin, un voyant. L'art nous rend accessible le « principe intérieur qui anime une forme et l'explique en nous fai- « sant participer à son être. »

Parce que M. Lalande comprend si profondément l'art, on reste surpris de son dissentiment avec M. Bergson, à propos de la liberté. La *passion* bergsonienne n'est-elle pas justement l'action directe de ce *principe intérieur qui anime les formes ?* C'est par l'art surtout que l'on comprend la liberté. Une vérité normative, une démonstration logique, s'imposent par contrainte. On peut les admettre, en regrettant leur existence. L'œuvre d'art, au contraire, n'accepte que l'adhésion libre, qu'aucune formule n'impose. De quelques démonstrations techniques dont on enveloppe la beauté d'une œuvre, c'est par le cœur qu'on y adhère. On ne la comprend qu'en l'aimant. L'art, et l'art *seul*, pose l'égalité entre la compréhension et l'amour. Il ressort de l'ordre intérieur, qui libère, au lieu que le normatif, même sous l'angle exhaustif où l'aperçoit M. Lalande, assujettit par contrainte. Il ne faut pas confondre l'ordre métaphysique, exigence d'harmonie, avec la réglementation des lois, exigence d'une régularité voisine de l'automatisme. Si toutes les consciences étaient harmonisées dans ce principe intérieur des êtres que manifeste l'art, il n'y aurait pas besoin de lois; elles ne sont que l'ordre factice, nécessaire pour masquer et atténuer le désaccord des consciences.

Toute la partie du livre consacrée à la dissolution sociale est pleine de vues originales et fécondes, singulièrement enseignantes à relire à l'heure actuelle. Le plan social est d'ailleurs beaucoup plus directement atteint par l'œuvre que le plan artistique, qui, malgré les grandes beautés d'expression qu'il renferme, demeure moins immédiatement enchaîné à la thèse. On regrette que cette thèse même ait dû limiter étroitement certaines interprétations, celle de la *vie*, par exemple, aux interprétations spencériennes. Celles-ci sont endormies depuis longtemps dans l'indifférence générale : *évolution, intégrations,* ne font plus partie que du vocabulaire de ceux qui ne s'aperçoivent pas que ces mots sont « des synonymes obscurs de ceux qu'ils remplacent et n'expliquent pas ».

L'inspiration du livre entier va bien au delà de ces thèses et des nécessités de leur combat. Elle demeure puissante et actuelle, tandis que beaucoup de théories scientifiques qui lui servent d'appui sont désuètes depuis bien des jours (celle de Weismann, par exemple). Mais l'unité de la raison a-t-elle vraiment besoin de chercher de semblables justifications ?... J'aime mieux retenir la belle et ferme affir-

mation de la valeur spirituelle de l'unité, qui ouvre l'ouvrage et le domine. Je continue à la croire foncièrement a-prioristique et que toutes ses justifications postérieures n'atteignent que sa projection dans l'œuvre accomplie, et non sa source unitive, qui est, dans la conscience, l'acte même qui la constitue. Que la raison constituée soit expérimentale, cela est certain, que la raison constituante soit essentiellement mystique, c'est ce dont je reste persuadée. Ce sont les pages où, porté par sa pensée plus loin que sa méthode, M. Lalande fait ce retour mystique, impliqué dans toute spéculation profonde, qui demeurent révélatrice de sa puissance philosophique. Parmi beaucoup d'autres, aussi belles, je cite celle-ci, presque terminale du livre:

« On conçoit un univers où chaque chose ayant trouvé son équi-
« libre et sa place définitive, toute monade, toute conscience serait
« absorbée dans la contemplation de son état et la perfection immua-
« ble des relations qu'elle soutient avec la totalité de l'univers. On
« a parfois quelque expérience d'un sentiment de ce genre, momen-
« tané, en face de certains aspects particulièrement achevés de l'art
« ou de la nature, qui donnent une impression de calme absolu; il
« se formule naturellement dans notre esprit par les mots: « cela est »;
« cela est comme cela doit être, la perfection de l'existence se con-
« fondant avec sa nécessité et celle-ci avec la pensée même. Un tel
« univers ne serait plus sans doute objet de sensation. Mais la sen-
« sation est-elle la seule réalité ? On peut contester que nous possé-
« dions actuellement une pensée pure, dégagée des sens, mais non
« que les religions et les philosophies en aient conçu la possibilité
« et l'aient même affirmée comme la forme la plus parfaite de notre
« réalisation intellectuelle.

« Dans l'ordre moral, même réserve. Si l'individualité augmente et
« diminue, je vois dans l'homme une part de l'être qui n'est pas
« sujette à ces variations. Une grande œuvre objective, imperson-
« nelle, une science, par exemple, existe et dure dans l'esprit de plu-
« sieurs milliers d'hommes qui oublient, pendant qu'ils s'y consa-
« crent, leur existence transitoire, leur nom, leur âge et leurs soucis
« de famille. Quelques bourgeois diront qu'ils ne sont plus eux-
« mêmes à ces moments-là; ils n'oseront pas aller jusqu'à dire qu'ils
« ne sont plus rien. Le philosophe, au contraire, jugera que leur
« personnalité morale est à ce moment exaltée au plus haut point,

« comme l'est celle de l'enthousiaste qui s'oublie pour sauver son « pays, celle du mystique qui s'absorbe dans la vision divine et com- « pare avec ravissement l'être auquel il lui semble alors participer à « une transparence infinie où tout serait lumière sans aucune om- « bre. Poussons jusqu'au bout; supprimons par degré tout ce « qu'il est possible de supprimer par la dissolution; la pensée elle- « même ne va pas s'affaiblissant dans ce progrès; comme les con- « stantes physiques, elle demeure la même dans toutes les transfor- « mations. Il n'y a donc pas plus de motifs pour qu'elle s'anéantisse « à la limite; logiquement, il n'y a pas de raison de croire qu'elle « n'y demeure pas tout entière... L'incapacité réelle où nous sommes « de nous représenter adéquatement un tel état n'est pas suffisante « pour le qualifier de néant. Ceux des hommes qui sont arrivés, ne « fût-ce que pendant quelques moments, à s'affranchir de toutes « leurs déterminations individuelles, ont accusé toujours une pléni- « tude, une solidité d'existence que les mots usuels traduisent im- « parfaitement, mais qui nous prouve au moins que les possibilités « de la conscience et du sentiment ne sont pas enfermées dans les « représentations analytiques dont nous bigarrons aujourd'hui le « temps et l'espace. »

Mais ces représentations analytiques sont-elles autre chose que les procédés de la science et de la logique ? Or, aucune connaissance *a posteriori*, c'est-à-dire expérimentale, ne peut s'établir sans elles. C'est pour cela, qu'érigées à tort en intellectualité complète elles s'opposent au domaine métaphysique de l'être, car l'être se refuse à toute analyse, qui ne l'atteint qu'en le décomposant — en destruction. Les possibilités ultimes de la *conscience et du sentiment* ne peuvent être réalisées que par l'acte concret, le retour aux sources créatrices de la conscience. La discipline dite *positive*, se réclamant ingénument *des faits*, a justement éliminé dès l'abord le fait absolu qui constitue les autres : *l'observateur*, fait pourtant positif par excellence.

Rien ne dit que, même en science, cette idolâtrie de l'objectif abstrait ne soit pas une cause initiale des erreurs et des impuissances d'enveloppement de la réalité, auxquelles se heurtent tant d'hypothèses. Ce qui me semble devoir être le plus fécond et, en tout cas, restera le plus révolutionnaire des théories d'Einstein, est justement l'introduction de l'expérimentateur au cœur même de la formule

expérimentale. Ceci, accompli depuis longtemps par Kant en philosophie, n'avait jamais été tenté en science, et sera, pour les cerveaux nouveaux des générations qui auront échappé aux déformations traditionnelles, le point de départ d'une orientation scientifique absolument inconnue jusqu'ici.

A son point actuel, la science ne peut conserver d'illusion sur le simple et l'homogène et ne doit les considérer que comme des complexités et des multiplicités encore impénétrées. Cette perpétuelle contradiction entre ce qu'exige la raison et ce que constate l'expérience vient de la confusion faite et subsistante avec ténacité de l'élément physique et de l'élément psychologique. Le simple, l'homogène, sont essentiellement des états de perception conscientielle, d'absorption, de pénétration absolue de l'ensemble des choses par l'esprit. Dans un paysage, multiples sont les nuances et les contours; l'unité de beauté, dans laquelle l'artiste les résout, n'existe ni dans les choses vues, dont l'analyse atteste la pluralité, ni dans les yeux qui regardent, mais dans la pensée, qui substitue sa vision intérieure à l'apparence extérieure. C'est sur cette projection mystique que se fait l'unanimité : elle est donc immanente à la multiplicité des pensées. *L'unité n'est jamais dans les choses — mais dans l'esprit. La marche à l'unité est une incessante métamorphose de conscience.*

Ce fut l'énorme méprise des évolutionnistes de croire atteindre l'unité par l'organicisme; les exigences de la persistance de tout organisme s'opposent au contraire à sa compréhension, et obscurcissent la conscience rationnelle.

Son existence, au titre absolu de valeur spirituelle, dans l'acte de la raison constituante, est une affirmation de vérité essentielle, quel que soit l'ordre rationnel dans lequel on en poursuive la justification.

La très grande beauté du livre de M. Lalande vient de cet élargissement de la conscience qu'il accomplit, de l'individuel à l'universel; sa très grande hardiesse est de l'avoir réalisé en un temps où l'entreprise était bien plus difficile qu'aujourd'hui, et avec une parfaite indépendance à l'égard des thèses de l'époque. Sans doute, cet universel ne saurait être purement objectif, puisqu'il n'existe que dans les consciences qui le pensent; il ne saurait, non plus, être purement subjectif puisqu'il atteint l'unité des êtres et des choses. Il est le point de coïncidence de la pensée et de la vie, avant leur disjonction, accomplie par l'entendement. Si, de ce concret initial et actuel,

M. Lalande ne nous présente qu'une vision partielle dans les deux premières parties de son œuvre, il nous le révèle avec pénétration toutes les fois qu'il touche à l'art et à la morale. La concision ferme et claire de son raisonnement didactique donne une puissance plus émouvante aux belles pages où son inspiration, s'évadant des cadres qui ne sauraient la contenir, rejoint la région unitive où la pensée attentive connaît l'esprit vivant au cœur du monde, et l'exprime avec autorité. Je ne puis terminer cet essai sans faire remarquer que les luttes philosophiques ne sont, pour M. Lalande, qu'une des parties actives de la marche vers l'unanimité.

« Si je vois bien, nous dit-il dans sa préface, par où les philosophes « s'opposent entre eux, quand je me confine dans le monde philoso- « phique, je suis surtout frappé de ce qu'ils ont de commun quand « je sors de l'école et que je les replace tous ensemble dans le « monde total dont ils sont une toute petite partie. Il me semble qu'il « faudrait avoir vécu solitairement dans les livres pour méconnaître « la parenté de tous ceux qui pensent et qui accordent à la pensée « le droit de gouverner la vie, au milieu des individus innombrables « qui ont pour but de vivre, de s'amuser, de primer, qui n'agissent « que par impulsion ou par habitude... Aussi les hommes qui réflé- « chissent sont-ils en définitive plus près les uns des autres qu'ils « ne le pensent : ils peuvent l'éprouver à la défiance commune dont « les enveloppent judicieusement ceux qui se soucient peu de déve- « lopper, suivant la belle parole d'Auguste Comte, « l'ascendant de « notre humanité sur notre animalité », et qui ne donneraient ni « un cheveu de leur tête pour la science, ni une motte de leur champ « pour la paix. »

Ces paroles, si représentatives du véritable esprit philosophique, me semblent de plus exprimer l'obligation, pour le philosophe, de dépasser la méthode critique, nécessaire à l'intelligence des systèmes, mais où les différences semblent s'opposer irréductiblement à cause de la déformation analytique, pour atteindre l'ordre de l'activité libre de l'esprit, où elles n'apparaissent plus que dans leurs rapports coïncidentiels et comme une fécondité de l'unité métaphysique, aussi inséparable du multiple que l'est celui-ci du lien sans lequel il n'aurait aucune intelligibilité.

Septembre 1923.

La Peinture monochrome sous les Song et ses dérivés japonais

PAR

C. HENTZE.

C'est pour nous la dynastie des Song qui représente l'âge d'or de la peinture chinoise. Les Song succédèrent aux T'ang et régnèrent de 960 à 1280. Assurément, ce nom dynastique ne détermine pas absolument l'essor prodigieux de l'art qui nous occupe ici. Que fut la peinture avant les Song? Nous n'en conservons que des vestiges et nos connaissances restent bien fragmentaires malgré les découvertes et les documents rapportés par les missions Pelliot, Aurel Stein, von Le Coq, Grünwedel et d'autres. Aujourd'hui, la peinture monochrome — ou peinture à l'encre de Chine — nous apparaît dans son plein épanouissement sans que nous puissions nettement établir les stages successifs qui ont pu y conduire.

Le rayonnement de cette culture, qui porte le nom des Song, fut immense. Les débuts datent déjà des T'ang et ses traditions furent gardées et suivies sous le règne des barbares ou mongols Yuan, qui succédèrent aux Song de 1280 à 1368. Nous la retrouvons même toujours encore dans les paysages des Ming, sans parler pour le moment de ce qu'elle devint sous les peintres géniaux du Japon.

Le IXe siècle vit le déclin de la puissance des T'ang et la Chine, encore une fois démembrée, fut réunifiée par les Song. Mais presque en même temps le Nord dut céder à la poussée des peuples de la Steppe et la résistance s'affaiblissant peu à peu, la Chine tombe sous la domination des conquérants mongols.

Cependant, ces événements ne purent enfréner la puissance intellectuelle du peuple chinois.

Plusieurs empereurs Song furent eux-mêmes des peintres de génie, mais presque tous étaient des connaisseurs et des mécènes comme le monde n'en a plus jamais connus. Si leur règne, comme d'ailleurs si souvent en Chine, ne fut point toujours heureux au point de vue politique et militaire, il marque cependant une étape importante dans la conquête intellectuelle du monde extrême-asiatique et l'art des Song atteignit les cimes sereines, dont le clair reflet nous apparaît dans le trouble et la nuit des destinées humaines, comme une affirmation, comme un quand même, rempli de joie et de joyeuse certitude.

Il faudra surtout insister sur l'ambiance, qui fut à la base de l'art des Song, car toutes les grandes périodes de l'art sont étroitement liées à l'élévation de leur ethos et au grand idéal collectif qui leur fut contemporain. Cette atmosphère, à laquelle l'art est étroitement lié et dans laquelle seule il peut évoluer — elle est elle-même une des plus merveilleuses manifestations de l'esprit humain. Il ne s'agit donc guère d'une application volontaire de l'art à quelque théorie préalablement établie, mais bien de l'orientation générale de la pensée vers un même but à une de ces époques glorieuses, qui poussent jusqu'aux plus belles réalisations de l'esprit.

L'imitation n'est pas le véritable but des artistes d'Extrême-Orient, et pour eux toute manifestation d'art n'est que la figuration des grandes puissances spirituelles de l'univers. C'est ainsi qu'avec un sens bien profond, on raconte d'un des plus anciens maîtres chinois qu'il fit ses œuvres comme le ver à soie tisse son cocon. Il travaillait donc comme crée la nature — c'est-à-dire avec une nécessité intérieure et quasi inéluctable.

L'art fut en Extrême-Orient ce qu'il est peut-être toujours dans toute grande époque, c'est-à-dire l'humble serviteur de la pensée là où la parole ne suffit plus pour traduire les émotions de l'inconnu, de l'indéfinissable, que nous suggère un univers, qui nous écrase toujours à nouveau de ses secrets éternels.

L'évolution intellectuelle des Song fut dominée par un réveil du Taoïsme, qui trouva une réincarnation dans la secte bouddhiste des Tchan (les Zen japonais). Le mot Zen correspond au Sanscrit dhyana et se traduit littéralement par méditation.

Quelques citations devront suffire pour donner une initiation superficielle à la direction d'esprit que le Taoïsme implique.

Le Sage Lao-tse est considéré comme le patriarche du Taoïsme. Pour la partie historique de la question, disons que nous ne savons rien de bien précis sur la vie de Lao-tse. On admet généralement que sa vie a dû s'écouler entre 570-490 av. J.-C. Il fut archiviste à la Cour des Tcheou et a dû trouver les éléments de sa philosophie chez les annalistes de son temps. Il fut en tout cas le rédacteur du premier écrit taoïste, connu sous le nom de: Tao-te-king ou « traité du principe et de son action ». Tout le Tao-te-king est conçu en aphorismes dont les textes sont concis jusqu'à l'obscurité. L'orientation de la pensée est assez vaste pour faire éclater le corsetage d'un système, et le penseur ne cherche pas à retenir — ou à matérialiser — une vérité palpable dans le va-et-vient des manifestations de l'existence. Ces aphorismes sont bien plutôt des fenêtres ouvertes sur le spectacle infini des rapports et des choses, qu'ils contemplent d'ailleurs de très haut et de très loin. « L'esprit du sage étant au repos, devient le miroir du monde », dit Tchoang-tse, un successeur de Lao-tse. C'est lui et Lien-tse (vers 398) qui développèrent deux siècles plus tard les textes du patriarche. Ce sont les deux grands penseurs de leur race, penseurs dont la puissance et l'envolée ne furent jamais dépassées par aucun auteur chinois. Le livre de Tchoang-tse, plein de belles images, contraste singulièrement avec les écrits confucianistes. « Le vent, dit-il, flûte de la nature, en soufflant dans les arbres et sur les eaux, chante mainte mélodie. De même, le Tao, la grande doctrine, s'exprime à travers les âges et les esprits et demeure toujours la même. Et il parle de l'art de vivre, dont le secret ne consiste pas dans l'antagonisme et la critique, mais dans la faculté d'évoluer par adaptation au sens même de la nature. Il illustre ce point par l'histoire du maître boucher, dont le couteau ne devait jamais être aiguisé, car il tranchait entre les os au lieu de s'attaquer à eux.

Dans le Tao-te-king, Lao-tse nous dit :

« Trente rais se rencontrent sur un moyeu, mais c'est l'espace entre chacun et le vide qui déterminent la propriété de la roue.

« C'est avec de la terre qu'on forme des récipients, mais c'est le vide qui en fait l'utilité.

« On pratique des portes et des fenêtres dans la construction, mais c'est encore le vide qui les rend habitables.

« Ainsi donc, ce qui est, donne la possession, mais ce qui n'est pas, détermine le sens des choses.

« Le Tao est le vide et l'espace, il est tout ce qui remplit, tout ce qui détermine l'existence. Se pénétrer de l'idée de l'espace, c'est s'unifier avec le Tao. »

Ce monisme mystique et contemplatif fut d'une influence considérable sur l'esprit et sur l'art chinois. On peut se demander s'il est originalement ou essentiellement d'origine chinoise. Récemment, M. Arthur Waley (1) a cru voir dans la secte des Tchan des origines hindoues, qui trouveraient leur source dans d'anciennes pratiques assez semblables à celles des Yoga. Je pense cependant qu'il faudrait remonter plus haut et voir dans le Taoïsme même certaines ressemblances avec les doctrines indiennes contemporaines des Upanishad.

Il faudrait, d'autre part, se garder de conclure d'une façon trop radicale à une adaptation chinoise pure et simple de l'apport étranger, opinion que nous trouvons chez le P. Wieger (2). Le génie chinois transforme et absorbe très facilement l'élément étranger, aussi bien en art qu'en philosophie. Je désirerais d'ailleurs faire remarquer ici que le sens du mot originalité a été sinon altéré, du moins aiguisé d'une façon excessive dans les dernières cinquante années. Trop forgé pour les besoins d'une publicité mesurée à la soif de sensations, le mot a perdu sa valeur. Il semble certain, que dans ses migrations à travers des races différentes, l'aboutissement d'une pensée a pour nous un intérêt particulier. L'originalité absolue de la pensée est indéterminable et, partant, il semble assez vain d'accorder des « brevets d'invention, ou d'idée première, au génie d'une race, plutôt qu'à celui d'une autre. Ce qui importe, c'est l'avoir commun, qui conduit en Chine à des solutions essentiellement différentes de celles de toute autre race.

Wou-tao-tse, un des grands maîtres de la Chine, entra dans le paysage qu'il avait peint sur un mur du palais impérial et disparut. Devant les yeux de l'empereur émerveillé qui le regardait, le vide se fit. Cette belle légende sur la mort du maître vénéré reflète le sens de

---

(1) Arthur WALEY, *Zennisme and its relation to art.*

(2) L. WIEGER S. J., *Croyances religieuses et opinions philosophiques en Chine.* Imprimerie de Sienhsien, 1917.

l'art chinois, comme celle de Pygmalion reflète le sens de son opposé, de l'art grec. L'homme qui crée se donne et se perd. Son âme entre dans le paysage et y vit comme dans les images de ses rêves. Les images passent, et ce qui reste est le mystère du néant.

Wou-tao-tse fut un innovateur, car on dit que dans sa jeunesse il travaillait avec un pinceau fin et pointu et, plus tard, avec un pinceau large. C'est de lui que l'on entend pour la première fois que le charme de son art ne consistait point dans le détail, mais dans la puissance extraordinaire de sa touche. Khi-Yun (1) est en chinois la quintessence de cet art des Song. C'est le premier mot des six règles fondamentales de Hsich-Ho et sa signification est : la révolution de l'Esprit comme principe du Tao, le mouvement perpétuel de la vie ou simplement : l'âme et la vie dans leur plus large conception. Plus tard, un auteur chinois devait écrire que dans les vieilles peintures on accentuait surtout l'âme des choses, et qu'ainsi la forme vient d'elle-même, si d'abord Khi-Yun était bien observé. Pour le Chinois des Song, la peinture du paysage traduit un état de son âme. Il en résulte que la peinture monochrome des Song est loin d'avoir la signification collective de la sculpture et probablement aussi de la peinture des Wei et des T'ang. Le grand art bouddhique des dynasties précédentes s'adressait à tout le monde, à tout un peuple poussé par l'action stimulante d'une foi encore jeune et ardente. La création plastique embrassait alors le désir de l'homme le plus humble et le plus puissant, le plus pauvre et le plus riche — le désir de fixer les symboles de sa foi pour se les rapprocher davantage. L'art des Song, au contraire, est l'art d'une élite; mais c'est une élite dont la communauté reste puissamment soutenue par le même ethos, la même doctrine. En effet, l'Extrême-Orient n'a jamais connu le morcellement à l'infini de l'effort par l'action désagrégeante et finalement destructive de l'individualisme.

Probablement qu'à l'aube de son histoire, la Chine a connu une peinture d'artisans, mais au moment qui nous occupe, nous entendons parler de savants, d'hommes d'Etat, voire même de généraux et d'empereurs qui s'occupaient de peinture. Inutile d'ajouter qu'un nombre

(1) *Encyclopédie de la peinture chinoise* : « Kiaie - Tseu - Yuan - Houa - Tschouan » (trad. Petrucci). Paris, 1918.

considérable de moines de la secte Tchan s'adonnaient à la peinture.

Le Chinois appelle le paysage : Shan-Shui (montagne et eau). Si cette dénomination indique les éléments de son paysage, c'est qu'avec ces éléments il construit sa peinture. Il les dispose et les superpose à son gré en les maniant de telle façon que la succession des formes suggère aussi bien l'idée de profondeur et d'espace que celle d'un équilibre parfait de la surface peinte. Donc, le Chinois non seulement ignore la perspective géométrique et constructive, mais il la dépasse. Nous oublions trop souvent que notre conception de la perspective est purement mécanique et, partant, volontaire. Sa construction même étant à base monoculaire ne correspond en rien ni à l'obeservation visuelle de l'espace, ni à son illusion et sa perception par l'esprit. Les plus grands de nos chefs-d'œuvre occidentaux n'ont d'ailleurs jamais subi le joug tyrannique de la perspective constructive. L'effet ou l'illusion de l'espace ou de la profondeur sont possibles sans perspective ou même avec la plus fausse, comme d'ailleurs chaque décor de théâtre nous l'apprend. Le peintre d'Extrême-Orient évite également l'ombre, parce que dans ses combinaisons délicates d'équilibre de la surface, l'ombre ne serait qu'une tache sale abandonnée à la fantaisie du hasard et dont il ne peut se servir dans ses illusions d'optique. Il s'appuiera pour ses notions d'espace surtout sur ses connaissances de la perspective atmosphérique, qu'il a étudiée et approfondie comme jamais elle ne le fut. Pour le reste, le coup de son pinceau seul suffira à établir de la façon la plus nette les trois dimensions.

On a parlé d'impressionnisme devant les chefs-d'œuvre des peintres chinois. Rien de moins exact, car jamais le hasard du coin de la nature vu à travers un tempérament n'a joué un rôle dans la peinture chinoise. Le procédé, bien superficiellement regardé, semblerait encore justifier pareille erreur. Mais nous remarquons facilement que le coup de pinceau de l'artiste chinois n'a rien de notre inquiétude, de notre nervosité. Il est au contraire d'une exactitude déconcertante et d'une aisance parfaite et presque calligraphique dans le plus beau sens que nous puissions accorder à ce mot, car la peinture à l'encre de chine acquit en Extrême-Orient une telle subtilité exquise du métier qu'on pourrait dire que ces artistes ne peignaient pas,

mais écrivaient presque leurs émotions sur un bout de soie ou de papier.

L'expression la plus simple comme la plus complexe nous remémore d'ailleurs un seul et même état (1), il n'y a guère différents degrés de beauté et ces admirables peintures monochromes sont d'un fini que tant de tableaux célèbres n'ont jamais atteint, car la complication du métier n'ajoute rien à la possibilité d'expression. Rien n'est improvisé dans la peinture Song, tout est savamment pesé. L'épaisseur d'une ligne, la valeur de ses noirs plus ou moins accentués, décide de la valeur comme élément graphique dans l'ensemble. En Occident, l'habileté technique a toujours tué l'artiste et elle était nécessairement le résultat un peu mécanique d'une routine. Mais en Extrême-Orient, elle est la fleur même d'une sélection préalable. Comme la concentration du penseur est sans fanatisme, la communication de son âme par l'intermédiaire de son pinceau sera également sans lutte.

Songeons un instant seulement aux plis accidentés d'une draperie ou d'un vêtement chez Dürer, par exemple. Chaque pli et chaque coin de pli ressemble presque à un rocher suivi d'un précipice et exprime la tourmente et la lutte sans trève dans laquelle l'esprit occidental reste confiné. On reste accroché à ces plis sévères et compliqués et ils reflètent notre âme, sinuée et rocailleuse. Le meilleur de nous fut toujours la lutte de l'individu dans la nature — en Extrême-Orient le plus bel idéal est celui de l'homme qui s'adapte et se perd dans l'immensité.

La figure humaine n'a, la plupart du temps, qu'une valeur tout à fait secondaire dans les paysages des Song. Ceci est bien en accord avec la pensée du bouddhiste Tchan. Pour lui, l'homme n'est pas plus important qu'un brin d'herbe. Par contre, nous remarquerons souvent une véritable tendresse pour chaque petit élément de la nature, pour chaque feuille, pour chaque branche, chaque bête. Cependant, les influences du Tchan remplacèrent volontiers les myriades de bouddhas et de Dodhisattvas par les figures simples et humaines du Bouddha historique et de ses disciples, les Lohan ou saints et les Sennin ou saints ermites.

(1) Ananda Coomaraswamz, *The dance of Shiva.* New-vork, 1918.

La poésie servit souvent de sujet de peinture et surtout dans le paysage, elle marche de pair avec elle. Sur le dos d'une peinture du célèbre Mi-Fei nous trouvons cette inscription : « Au clair de la lune nous promenions au bord d'un lac et il nous vint l'idée que chacun de nous écrirait quelques vers, mais Mi-Fei seul écrivit une poésie sans paroles. »

Suang-ti, peintre chinois du XIe siècle, établit pour le paysage des thèmes de peinture qui ne sont primitivement que des titres de poésies. Ils sont au nombre de 8 et acquirent peu à peu une valeur canonique.

On fit de la peinture sur les motifs suivants : Cloche du soir d'un temple lointain. — Village de pêcheurs au crépuscule. — Lune d'automne au lac de Tung-Ting. — Soir pluvieux aux bords des fleuves. — Village de pêcheurs au soleil couchant. — Des barques qui rentrent. — La descente d'une volée d'oies sauvages. — Soirée de neige au-dessus d'un lac.

Ces thèmes, appelés les Hakkei, eurent des pendants essentiellement japonais dans les huit vues du lac de Biwa.

On ne peut évidemment rendre le son d'une cloche dans un temple lointain. Mais les mots suggèrent à l'artiste un état d'âme, et c'est lui seul qu'il veut rendre.

Il est d'ailleurs bien caractéristique, pour la peinture des Song que le Tchan nie la possibilité de communiquer par la parole ce qui importe surtout à être su. C'est grâce à l'élévation de son esprit philosophique que l'art d'Extrême-Orient a réussi comme aucun autre à faire sentir le mystère contenu dans une réalité. Le Tchan repose tout à fait sur la méditation, et c'est la victoire sur soi-même qui doit accomplir l'absorption cosmique de l'individu. Il n'existe rien de grand, rien de petit, rien d'important et rien de nul. Une fleur, une petite bête, un brin d'herbe sont autant que le bouddha même. Telle conception, où nous retrouvons aisément la trace du Tao, devait donner naissance à un art qui indique plutôt les choses qu'il ne les détermine. Aussi jamais un art ne nous sut tant laisser deviner rien qu'avec des indices et des moyens extrêmement simplifiés. S'il est vrai que les indices et les signes sont les paroles des dieux, jamais ils n'auront autant manifesté leur présence.

Les grandes écoles du paysage se terminent après les Ming. Non

pas qu'on en ait plus peint à partir du XVIIe siècle, il se développe, au contraire toute une école de peintres littérateurs. Mais c'est le grand souffle qui manque, et les premières traces de la fort longue agonie de l'art chinois se font déjà sentir tout au début des dynasties mandchoues qui devaient succéder aux Ming.

C'est au Japon même que les influences chinoises et le Zennisme devaient donner naissance à un développement artistique étonnant.

Jetons d'abord un coup d'œil sur l'histoire. Sous les Fujiwara, les relations étroites du Japon avec la Chine avaient été interrompues depuis le commencement du Xe siècle. Elles furent reprises sous les Kamakoura. Au XIIIe siècle, l'exercice spirituel n'avait cessé d'être cultivé par les bouddhistes japonais, mais le formalisme hiérarchique minait sa vitalité. C'est au moment de cette crise spirituelle dans la dernière partie du XIIe siècle, qu'une lumière nouvelle vint de la Chine (1). Les Yuan, nouveaux maîtres de la Chine, superstitieusement éclectiques dans leur religion, firent souffrir les bouddhistes du Sud, dont la civilisation restait remarquablement pure et dont la culture morale était restée propre au génie poétique de la Chine méridionale. Aussi, l'influence des envahisseurs grandissant, quelques bouddhistes chinois ont pu chercher un sol nouveau où ils pourraient perpétuer leur héritage spirituel. Ces réfugiés étaient en même temps des missionnaires; ce qu'ils apportaient était le Zennisme. Son influence dura plus de trois siècles et donna naissance à une pléiade de moines, peintres de génie. Il fut déjà dit que l'illumination spirituelle, que procurait la contemplation zenniste, inspirait le même sentiment dans l'esprit, ce qu'on appelait le « Rythme aérien » (le Khi-Yun chinois) un sentiment de sérénité et de pureté compénétrant : le microcosme et le macrocosme. Ce rythme retrouvait son expression, au Japon comme en Chine, surtout dans la peinture monochrome à l'encre de Chine. Elle fut introduite à la fin de la période Kamakoura et régna souveraine sous les Ashikaga, de 1334 à 1573. Encore une fois l'idéal chinois des Song devant revivre pour le Tchan chinois ou le Zen japonais, la beauté ou la vie des choses, est toujours plus profonde, plus renfermée à l'intérieur qu'exprimée au dehors, de

(1) OKAKOURA-KAKOUZO, *Les idéaux de l'Orient* (trad. J. Serruys). Paris, 1917.

même que la vie de l'univers se manifeste toujours sous des apparences accidentelles. Ne pas montrer, mais suggérer, voilà le secret de l'infinité. La perfection comme la maturité ne réussit plus à émouvoir, à cause de la limite imposée à son évolution.

Si le Zennisme influença l'art, il en fut de même pour toutes les circonstances de la vie et toutes les coutumes de cette époque. Il n'y a pas jusqu'à la cérémonie du thé elle-même qui n'exprime les idées Zen (1). L'idée du luxe fut remplacée par celle du raffinement. On aimait habiter de petites chaumières, aussi humbles en apparence que celles de simples paysans, mais dont les proportions étaient dues au génie d'un Sojo ou de Soami, dont les piliers étaient faits de bois parfumés les plus précieux venant des îles les plus lointaines de l'Inde et dont les bouilloires de bronze elles-mêmes étaient des merveilles de ciselures dessinées par Seshu. Le tout devait avoir ce degré de perfection, qui est si grande qu'on ne la remarque même plus. La maison de thé était ornée d'une seule et unique peinture ou d'un simple vase de fleurs, pour lui donner de l'unité et de la concentration, et tous les trésors des Daïmios étaient conservés dans leurs collections, où chacun était prêt à son tour pour satisfaire le besoin esthétique du moment.

Aujourd'hui encore, au Japonais qui chérit ses traditions, notre étalage de richesses, dans nos maisons particulières, dans nos édifices publics, semble être de la pire barbarie.

Dans la Tchanoyu (la cérémonie du thé), la contemplation même des chefs-d'œuvre était soumise à des formalités spéciales dictées autant par le besoin esthétique que par la politesse.

Un vieux conte taoïste nous enseigne à merveille la préparation nécessaire de l'esprit pour qu'il s'abandonne à l'œuvre d'art et en puise ses beautés les plus profondes :

« Jadis, dans le défilé de Long-men (2), se trouvait un arbre kiri, un véritable roi de la forêt. Sa cime s'élevait aux étoiles, ses racines s'enfonçaient profondément dans la terre et serraient dans leur étreinte le dragon d'argent qui sommeillait dans les profondeurs. Et il advint qu'un puissant sorcier fit de cet arbre une harpe merveil-

(1) Okakoura-Kakouzo, *op. cit.*

(2) Okakoura-Kakouzo, *The book of tea.* Edinburgh and London, 1919.

leuse, une harpe dont l'esprit indomptable ne devait être dominé que par le plus grand de tous les musiciens. Pendant longtemps, cet instrument fut gardé dans le trésor de l'empereur céleste, mais en vain les grands artistes essayèrent d'en jouer. La harpe ne répondit à leurs grands efforts que par des sons rogues, des sons de mépris à leurs désirs de la faire accorder avec les chansons qu'ils avaient voulu chanter.

« Comme tout dernier vint Peh-Ya, le prince des harpistes. Comme on caresse la croupe d'un cheval farouche que l'on voudrait calmer, il toucha doucement les cordes. Il chanta la nature et les saisons, les hautes montagnes et les cours d'eaux. Et tous les souvenirs de l'arbre, dont la harpe était faite, se réveillèrent. Une fois encore la douce brise printanière joua dans ses branches. Puis on entendit les voix somnolentes de l'été, le doux murmure de la pluie. Et puis encore, c'est l'automne, et la lune reluit sur le givre dans la solitude de la nuit. Et voici l'hiver et, dans l'air chargé de neige, s'ébattent les cygnes sauvages et on entend le crépitement de la grêle qui frappe les branches dénudées. Puis, Peh-Ya changea de ton. Il chanta de l'amour, il chanta de la guerre et fit entendre coup sur coup la plainte du berger ivre d'amour, et le cliquetis des armes, et le bruit des sabots des chevaux. Dans la harpe un orage s'éveillait et le dragon de Long-men passa dans le ciel sur un éclair.

« L'empereur céleste émerveillé demanda à Peh-Ya le secret de sa victoire sur la harpe. « Seigneur, répondit-il, les autres échouèrent parce qu'ils ne voulaient chanter que d'eux-mêmes. Moi j'abandonnais à la harpe le libre choix de sa chanson et, en vérité, je ne savais plus si Peh-Ya était la harpe ou si la harpe était Peh-Ya. »

Ce conte illustre à merveille le secret de savoir apprécier les chefs-d'œuvre de la peinture des Song et des Ashikaga. Que le bâton de fée de la beauté nous touche et les cordes les plus secrètes, les plus ignorées de nous-mêmes vibreront en réponse à l'appel. Cet appel peut être compris par tous ceux dont l'âme est libérée d'entraves routinières et prête à l'entendre.

La Pédagogie universitaire aux États-Unis

PAR LE

Dr O. DECROLY

Chargé de Cours à l'Université libre de Bruxelles

ET

R. BUYSE

Docteur en Pédagogie, inspecteur de l'Enseignement primaire.

Un voyage aux Etats-Unis entrepris sous les auspices de la C. R. B. Educational Foundation, en vue de réunir une documentation sur la question des examens mentaux et scolaires par le procédé des tests nous a permis de nous faire une idée de l'organisation d'institutions universitaires qui ont pris une grande extension dans ces dernières années et sont appelées à jouer un rôle important dans l'évolution de l'enseignement à tous les degrés : ce sont les *Ecoles d'éducation* annexées aux grandes universités.

L'existence de ces écoles a pour conséquence la plus importante que l'orientation du mouvement en matière d'éducation est soumise à l'impulsion d'hommes ayant reçu une formation universitaire.

A certains égards, on serait tenté de rapprocher cette organisation de celle qui existe en France, où tout l'enseignement dépend aussi de l'Université; en fait, cette analogie n'est qu'apparente. En France, en effet, si l'école normale est sous le contrôle de l'Université, elle n'en fait pas partie, en réalité; elle se trouve seulement sous sa tutelle et les universitaires ne s'intéressent que peu ou prou aux questions d'éducation et d'instruction de l'enfance.

Son rôle se limite, pour ce qui regarde l'enseignement primaire, à préparer des inspecteurs qui ignorent, le plus souvent, ce qu'est l'enfant et le travail de l'école élémentaire; ils ne peuvent, par conséquent, comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les maîtres, et y porter remède; leur formation trop exclusivement philoso-

phique à quelques exceptions près (1), les empêche de voir où sont les vrais problèmes et surtout d'aborder ceux-ci avec la méthode et l'objectivité qu'ils comportent.

Si l'on compare ce qui existe aux Etats-Unis à ce qui se passe chez nous, on constate que l'enseignement normal primaire et celui des régents est entièrement indépendant de l'Université; les cadres des directeurs et inspecteurs sont le plus souvent occupés par des hommes qui ont fait leurs premières armes dans la pratique, ce qui est un avantage sérieux; mais n'ayant pas de contact avec l'enseignement supérieur, ils manquent le plus souvent des notions nécessaires pour se rendre compte des besoins réels, de l'orientation à donner, des améliorations à introduire; ils manquent ainsi d'influence sur les maîtres et ne peuvent leur indiquer la voie à suivre et les y entraîner. Ils sont forcés d'ailleurs trop exclusivement à un contrôle étroit et mécanique qui paralyse plutôt que de stimuler, qui entrave le progrès au lieu de le favoriser. Ils se tiennent trop à la lettre des règlements et en négligent l'esprit. Il faut ajouter que le choix des chefs dépend malheureusement encore trop souvent des influences politiques, à moins qu'il ne se fasse par ordre d'ancienneté, d'où découragement des meilleurs, qui finissent par se désintéresser d'une tâche à laquelle ils s'étaient mis d'abord avec enthousiasme.

Les inconvénients des systèmes français et belges semblent disparaître, du moins pour une bonne part, dans l'organisation américaine. Comme on pourra en juger par les exemples que nous rapportons, l'Université y a non seulement une action sur l'enseignement, mais elle considère le problème de l'éducation dans son ensemble comme méritant de faire l'objet d'un travail scientifique au même titre que les autres grandes branches des connaissances humaines; l'étude de l'enfant, de son développement, des effets exercés sur sa psychologie par les procédés éducatifs, des causes d'insuccès, des différents programmes d'études, des horaires, des systèmes de discipline, de l'organisation des écoles, et ainsi de suite, méritent d'être soumis à la réflexion, à la critique et surtout aux procédés de recherches, aussi

(1) Parmi ces brillantes exceptions on peut citer des noms comme ceux de Payot, Vaney, Belot et Lapie, directeur actuel de l'enseignement primaire en France.

bien que l'étude d'un groupe zoologique ou botanique, d'un composé chimique, d'un minerai industriel, des ressources économiques d'un territoire colonial, d'un épisode de la vie de Charles-Quint ou de l'organisation d'une usine.

En sorte que si, d'une part, les écoles d'éducation sont des écoles professionnelles, d'autre part, elles renferment toutes des sections à discipline vraiment universitaire qui sont en étroit rapport avec les autres départements. Elles reçoivent ainsi des praticiens les impulsions qui permettent de préciser les sujets d'études et d'investigations, et fournissent les solutions en procédant à la manière des laboratoires scientifiques annexés à des hôpitaux ou des usines.

Comme nous avons eu l'occasion de le signaler récemment (1), « la création de centres de recherches rattachés à l'Institution nationale de l'enseignement et servant d'organisme d'union entre toutes les parties du corps enseignant en vue de provoquer un vaste mouvement d'expériences pédagogiques communes, destiné à améliorer les conditions du travail scolaire et à en augmenter le rendement est un fait essentiel dans l'histoire du progrès pédagogique. L'université est le centre de ce mouvement en faveur d'une pédagogie scientifique. N'a-t-elle pas le devoir essentiel de servir la nation qui, toute entière, contribue à la faire vivre? Ne se doit-elle pas d'être l' « Alma Mater » de tout l'enseignement, depuis celui de ses propres facultés jusqu'à celui des jardins d'enfants où germe la graine de l'humanité de demain, de son élite prochaine?

« La situation, à ce propos, est facile à préciser, chez nous. D'un côté, il y a l'Etat qui, s'étant arrogé des droits, s'est créé des devoirs; son rôle est d'améliorer l'enseignement par le double moyen de la liberté dans la recherche et de l'aide aux compétences. De l'autre, la vaste armée des praticiens de l'enseignement, aux prises avec les mille difficultés du travail scolaire, en contact continuel avec les réalités d'une pédagogie vécue, mais n'ayant ni le loisir ni la formation voulue pour déduire de leur expérience les règles didactiques qu'elle comporte.

« N'est-il pas évident qu'entre ces deux termes du problème péda-

(1) V. Decroly et Buyse. Applications américaines de la psychologie. Documents pédotechniques, Bruxelles, Lamertin, 1923.

gogique : pouvoir de direction, représenté par l'autorité d'une administration nécessairement traditionnelle, et, d'autre part, pouvoir d'exécution s'exprimant par la pédagogie empirique d'un corps enseignant facilement routinier, il y a place pour un terme moyen représentant le pouvoir d'adaptation et qui serait un organisme spécial à rôle scientifique précis ? Ne faut-il pas qu'à côté des chefs responsables qui veulent suivre le progrès, il y ait le technicien qui conseille ou contrôle, et n'est-il pas nécessaire que tout près du praticien qui applique, il y ait le chercheur qui découvre?

« Les hommes d'avant-garde de la République américaine, avec le sens aigu des réalités qu'on leur connaît, l'ont bien compris. Aussi a-t-on organisé partout, dans les universités ou, sous leur impulsion, dans les grands centres, des offices de recherches pédagogiques; là, des spécialistes, de culture universitaire, pour la plupart psychologues ou pédagogues, travaillent activement à mettre au point la science pédagogique et la transmettent ensuite à un corps « d'ingénieurs scolaires » ayant travaillé pratiquement à l'école, mais désireux d'atteindre à la haute culture pédagogique (professeurs de pédagogie des écoles normales, inspecteurs de l'enseignement, directeurs de grandes écoles).

« Les nombreux et si intéressants travaux sortis des laboratoires américains et des écoles expérimentales, où l'on culive la pédagogie scientifique, n'ont pas tardé à révéler que dans cette branche du savoir humain comme dans les autres, « la science qui s'enseigne n'est que l'alphabet de la science qui se fait ». Et cet important mouvement de recherches a surtout mis en relief une conclusion essentielle. C'est que, si la nouvelle orientation ne devait pas nous apporter de vérités pédologiques absolues, ni nous fournir des règles didactiques définitives, elle était néanmoins seule capable de nous sortir de l'empirisme actuel et d'apporter quelque lumière dans ce domaine, si mouvant et si nuancé qui englobe les réactions complexes de l'être humain en croissance.

« Le champ d'action d'un bureau de recherches pédagogiques est singulièrement vaste, puisqu'il comporte, entre autres : *a)* l'étude, par la méthode expérimentale, de tous les problèmes de la technique de l'enseignement; *b)* l'examen mental et la classification des élèves; *c)* le contrôle du rendement scolaire; *d)* l'étude et l'amélioration des

méthodes, des programmes et des livres classiques; *e)* les conférences d'initiation données au personnel, etc...

« Parmi les nombreuses activités de ceux qui fonctionnent aujourd'hui aux Etats-Unis, nous trouvons : l'inspection détaillée *(Survey)* du système scolaire complet d'une ville, d'un district, d'un Etat; l'étude et l'amélioration de la méthode des tests, avec service de renseignements sur toutes les questions qui s'y rattachent; la solution gratuite de toutes les difficultés pédagogiques soumises par le corps enseignant; la direction d'une clinique psycho-pédagogique; la poursuite de travaux de recherches originales et la publication des résultats expérimentaux obtenus; un service régulier de renseignements bibliographiques.

« Comme ceux qui sont au courant l'on déjà vu, il ne s'agit plus ici de conserver béatement les restes momifiés de nos traditions pédagogiques dans les casiers poudreux d'un musée scolaire, qui n'est qu'une sombre nécropole d'idées mortes, mais bien de réaliser en un contact intime avec la vie scolaire du pays et par la collaboration de tous, sous la sage direction de techniciens experts, l'inventaire de notre acquis pédagogique, d'en poursuivre ensuite la vérification expérimentale et de procéder, enfin, à l'instauration des améliorations opportunes et des changements nécessaires. »

Peut-être n'est-il pas encore possible de constater les résultats définitifs de cette organisation relativement récente, mais dès maintenant on peut les prévoir, et il n'est pas douteux que l'esprit de tout l'enseignement tant primaire que secondaire en sera renouvelé au même degré que l'industrie chimique, l'agriculture, la médecine ont été rénovées grâce aux découvertes des chercheurs et aux applications de ces découvertes.

Dans les lignes qui vont suivre, nous essayerons de donner une idée de ce que représente le rôle des Universités américaines dans ce domaine spécial que nous avons défini.

Ceux qui s'intéressent à d'autres faces du problème de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis trouveront des informations du plus haut intérêt dans les articles publiés par M. le professeur Pirenne, dans le *Flambeau* en 1923, et par M. C. Lurquin, dans l'*Education nationale* en 1922.

* * *

Si la plupart des institutions d'enseignement supérieur ont i à leur programme des cours concernant la théorie et l'art de l' gnement, les grandes universités possèdent toutes à présent une de pédagogie à centre autonome où s'enseignent les questions cation et où se pratiquent des recherches pédagogiques. Parmi les écoles universitaires où se donne le haut enseignement pédagogique, la plus célèbre est, sans conteste, celle de la *Columbia University*, à New-York, qui a acquis une renommée mondiale sous le nom de « Teachers College ». Le T. C., institution libre fondée en 1888, ne fait partie du système pédagogique de Columbia University que depuis 1898. Composé en fait de deux facultés, une de pédagogie *(School of education)* et l'autre d'arts appliqués *(School of practical arts)*, le T. C., bien que placé depuis 1915 sous la direction effective du président de l'Université, a conservé une autonomie relative; il possède son conseil d'administration propre et est représenté au conseil académique par son doyen et deux membres du corps professoral. Durant l'année académique 1920-1921, il fut fréquenté par 3,411 étudiants réguliers (1,108 graduates et 2,303 undergraduates), dont la majorité est constituée par des femmes. Le doyen de la faculté de pédagogie, J. E. Russel, a su grouper à ses côtés toute une pléiade (63) de savants professeurs, parmi lesquels il faut citer John Dewey, professeur de philosophie; Ed. Thorndike, professeur de psychologie pédagogique; P. Monroe, professeur d'histoire de l'éducation; G. D. Strayer, professeur d'administration scolaire; W. G. Bagley, W. H. Kilpatrick, F. G. Bonser, W. Caldwell, F. M. Mc. Murry, R. Pintner, professeurs de pédagogie; W. A. Mc. Call et H. O. Rugg, professeurs assistants de pédagogie.

La faculté de pédagogie assure aux élèves des deux sexes des cours supérieurs portant sur l'ensemble des sciences de l'éducation :

I. Histoire et principes de l'éducation :

a) Histoire de la pédagogie;
b) Philosophie de l'éducation;
c) Sociologie appliquée à l'éducation.

II. Psychologie, pédagogie et mensurations :

a) Psychologie appliquée à l'éducation;

b) Tests pédagogiques et méthodes statistiques;
c) Expérimentation pédagogique.

III. Administration scolaire :

a) Organisation pédagogique;
b) Pédagogie comparative.

IV. Théorie et pratique de l'enseignement et de l'inspection :

a) Didactique des écoles normales;
b) Didactique des écoles primaires;
c) Didactique des écoles élémentaires (jardins d'enfants);
d) Didactique des écoles secondaires.

Elle délivre : *a*) des diplômes universitaires de maître ès arts et de docteur en philosophie, et *b*) des certificats divers :

1. Pour les professeurs de pédagogie dans les collèges et les universités;
2. Pour les inspecteurs, les principaux de collèges et les superintendants d'écoles de tous degrés;
3. Pour les directeurs et professeurs d'écoles normales;
4. Pour les professeurs des écoles secondaires et élémentaires.

La faculté des arts appliqués offre à ses étudiants et étudiantes un type mixte d'éducation supérieure comportant une part de culture générale et une instruction professionnelle soignée, en vue de l'enseignement de toutes les sciences technologiques et des arts pratiques: beaux-arts, arts domestiques et industriels, service social, hygiène, alimentation et éducation physique. Elle délivre des diplômes universitaires de bachelier ès sciences et de maître ès sciences et plusieurs certificats pour les professeurs et les inspecteurs de chacune des branches du programme. Les cours — sujets à option — pour la plupart, sont donnés dans des laboratoires ou des ateliers facilitant les travaux pratiques. L'extension universitaire — cours de l'après-midi, du soir et du samedi — permet aux maîtres en service, de suivre une bonne partie des cours du programme.

Les cours de l'école supérieure de pédagogie sont fort nombreux et très morcelés, de manière à permettre l'utilisation des spécialités. On distingue les cours principaux ou obligatoires et les cours libres ou

à option. Ceux-ci sont groupés, par six, en touts logiques *(units courses)*. L'ensemble du programme est gradué en difficultés, de façon à correspondre aux trois degrés suivants :

a) Cours préparatoires (collège);

b) Cours universitaires (faculté);

c) Cours de perfectionnement (travaux de recherches; séminaires).

La durée des études est en moyenne de trois ans. Le minimum requis pour obtenir un grade académique est fixé à deux ans, dont une année de résidence à l'université. La réalisation de travaux pratiques a été rendue très facile par des arrangements spéciaux pris entre le T. C. et les superintendants des écoles de New-York et des environs. C'est ainsi que les étudiants préoccupés surtout d'administration scolaire et d'organisation pédagogique ou d'inspection des écoles, ont pu, durant les dernières années, participer à des enquêtes scolaires (*school surveys*), à des investigations concernant le rendement scolaire, à des expérimentations pédagogiques diverses dans les écoles de Saint-Paul (Minnesota), d'Omaha (Nebraska), de Baltimore (Maryland) de Paterson (New-Jersey) et Pelham, de Nassau County d'Amsterdam (New-York).

Les étudiants ont toute facilité pour s'exercer à l'enseignement pratique dans les divers types d'écoles urbaines à New-York, et rurales à Hunterdon et Warren Counties, dans le New-Jersey. Mais ce qui est le plus important et tout à fait caractéristique, c'est l'existence à l'intérieur de T. C. d'écoles expérimentales absolument remarquables, où les étudiants se livrent systématiquement, sous la direction de leurs professeurs, à l'observation des faits pédagogiques, à l'expérimentation des méthodes et à l'entraînement didactique :

1° Ces écoles, appelées « Horace Mann Schools », comprennent un jardin d'enfants, une école élémentaire de six années d'études pour filles et garçons et une école d'enseignement moyen *(high school)* de six années d'études pour filles. L'école « Horace Mann » pour garçons est une école rurale située près de Van Cortland Park. Ces diverses écoles, extrêmement progressistes, sont de véritables laboratoires scolaires. On y expérimente sans cesse soit différentes méthodes

d'instruction, soit de nouveaux types de programmes; ce qui n'empêche pas les élèves de réussir fort bien les examens réguliers, du mode classique, exigés pour l'entrée au collège;

2° La « Speyer School », ainsi que l'école n° 43, dépendant du Board of Education de New-York City ont été organisées par les professeurs du Teachers College. La première est le type d'une école moyenne du degré inférieur *(Junior high school)* visant à l'éducation générale des élèves. L'école n° 43 est une école publique élémentaire où les élèves du Teachers College cherchent à améliorer l'enseignement civique *(good citizenship)*;

3° Enfin, la « Lincoln School », véritable modèle de l'école expérimentale comprenant, douze degrés, complète merveilleusement cet ensemble inégalé d'écoles d'application.

Le travail de documentation qu'impose la composition des dissertations, d'examens ou de thèses de doctorat est fortement facilité par l'existence de trois bibliothèques de références, parfaitement organisées :

1° La « Brydn Library », qui contient 71,675 volumes choisis — anglais, français, allemands — exclusivement consacrés à la pédagogie et aux sciences auxiliaires et qui, chaque année, s'enrichit d'environ 3,000 volumes. Elle possède, en outre, 8,000 volumes, livres classiques *(text-books)* américains pour tous degrés, une collection de classiques étrangers et 700 volumes représentant le développement historique des livres pour enfants. La salle des périodiques renferme 340 revues françaises, allemandes, anglaises ou américaines;

2° La « Library of Columbia University », qui contient environ 765,000 volumes, dont près de 15,000 traitant spécialement d'éducation;

3° La « Plimpton Library », bibliothèque privée, ouverte aux élèves gradués du Teachers College pour leurs recherches de pédagogie historique. Le Dr. Plimpton possède sans doute la plus belle collection de vieux livres classiques d'arithmétique, de géographie, de lecture, de grammaire, d'anciens traités d'éducation, qui soit au monde.

L'activité de la Faculté de pédagogie s'affirme de plus en plus :

1° Par l'intérêt des nombreuses publications qui sortent des presses universitaires. Citons : a) *Teachers College Record*, remarquable pé-

riodique paraissant cinq fois par an et publiant des études pédagogiques en rapport avec les cours donnés et les recherches entreprises par le Teachers College. Jusqu'à janvier 1915, chaque numéro ne traitait qu'un problème pédagogique spécial. Depuis cette date, la revue a été considérablement élargie; on a ajouté à la monographie primitive une série de petits articles traitant chacun des points de la spécialisation pédagogique. En 1920, vingt et un volumes avaient déjà paru; b) *Columbia University Contributions to Education,* Teachers College Series. Cette série paraît depuis 1905; elle rend compte des résultats obtenus par les professeurs et les meilleurs étudiants dans leurs recherches expérimentales; 107 volumes avaient été publiés à la fin de l'année 1920;

2° Par la création récente (1921) de l' « Institut de recherches pédagogiques », qui poursuit l'étude scientifique des problèmes éducatifs, en étroite collaboration avec les divers représentants de la faculté et les autres institutions scolaires qui s'intéressent aux investigations et recherches. Il est organisé sous la surveillance d'un conseil administratif, en trois sections : 1° La division de psychologie pédagogique dirigée par le professeur Ed. L. Thorndike; 2° la division d'expérimentation scolaire, dirigée par le Dr. Otis W. Caldwell; 3° la division des enquêtes, dirigée par le professeur G. D. Strayer. Le personnel est recruté parmi les meilleurs spécialistes et des engagements sont pris pour des entreprises scientifiques d'une durée limitée *(surveys,* etc.). Les études spéciales qui ont été poursuivies en 1921-1922 sont les suivantes : la psychologie de l'algèbre, le système financier de l'école publique et les moyens d'améliorer l'orientation professionnelle des enfants quittant l'école entre 14 et 18 ans (grâce à un subside de fonds ou *Commonwealth Fund*), la continuation des expériences concernant la matière d'instruction dans la « Lincoln School », favorisée d'un subside du General Education Board, et une expérience au sujet de l'enseignement à l'école rurale, soutenue par M. F. W. Warburg.

Dans un pays aussi sincèrement démocratique, rien n'a été négligé pour permettre à chacun de se réaliser au maximum, quelle que soit la situation sociale de son milieu et l'handicap de son point de départ. L'université a compris d'emblée que, soutenue par l'effort économique de toute la nation, elle avait l'impérieux devoir de dispenser large-

ment les fruits de sa haute culture, non plus en vulgarisant son enseignement, mais en transformant les règlements désuets de son administration; cette transformation lui permet de continuer son travail durant les vacances d'été (*summer session*) pour mettre à même la grande masse du personnel enseignant de se perfectionner professionnellement; le Teachers College, suivant en cela la règle en usage depuis vingt-trois ans à la Columbia University, organise chaque année un *cours d'été*, dont la plupart des professeurs réguliers assument la charge, grâce à un roulement de service ingénieux qui les amène à prendre leurs vacances à différentes périodes chaque année. Quelques professeurs y enseignent régulièrement chaque année; d'autres, de deux en deux ans, presque tous au moins une fois par période quadriennale. Les cours les plus demandés sont donnés chaque session; quant aux autres, on les enseigne de deux en deux ans.

Les étudiants qui suivent la session d'été sont fort nombreux (7013 en 1920) et se divisent en deux groupes : les étudiants réguliers (2,403) et les auditeurs libres non inscrits à la matricule (4,610). Les étudiants réguliers peuvent prétendre au titre académique de « master » après une assistance assidue à cinq sessions et en subissant les épreuves réglementaires correspondant aux cours suivis.

Pour obtenir des grades supérieurs *(doctor's degree)*, il est nécessaire qu'ils accomplissent au moins une année d'études avec présence régulière durant l'année académique. Le « Bureau de service pédagogique » fonctionne au Teachers College. Ce bureau de placement a pour but de rendre service à la cause de l'enseignement, tout en aidant les anciens étudiants à faire leur chemin dans la vie. C'est une sorte d'agence centrale qui entretient des relations régulières avec les autorités scolaires du pays et les élèves de la Faculté de pédagogie, en vue de leur placement, durant leurs études en leur fournissant un travail supplémentaire rémunérateur (*part-time work*) ou après leur sortie de l'école.

Lors de notre visite, le directeur, le Dr. Trabue, actuellement professeur d'administration scolaire à l'Université de North-Carolina, nous a démontré avec quelle précision et quelle scrupuleuse conscience il avait organisé son travail de documentation sur chaque sujet faisant appel à ses services. De 1900 à 1920, cet organisme a placé

13,640 membres du personnel enseignant, et rien qu'en 1919-1920, il a procuré une situation à 1,278 de ses élèves, parmi lesquels :

221 ont des positions universitaires (collèges et facultés);
106 enseignent dans des écoles normales;
114 administrent des écoles publiques : superintendants, principaux, ou s'occupent d'inspection scolaire (supervision);
174 enseignent dans des écoles secondaires;
49 enseignent dans des écoles élémentaires;
11 dirigent des jardins d'enfants;
62 dirigent ou donnent des cours d'éducation physique;
556 dirigent ou donnent des cours divers : beaux-arts, arts industriels ou domestiques, musique, hygiène, service social, etc.;
293 s'occupent d'œuvres d'enseignement diverses.

Cette statistique se passe de tout commentaire; l'œuvre entreprise par le Teachers College est une œuvre féconde.

Les écoles expérimentales du Teachers College. — En vue de compléter son haut enseignement pédagogique et d'assurer l'entraînement professionnel de ses élèves en leur permettant la pratique scolaire, le Teachers College a organisé, comme on l'a vu plus haut, un système complet d'écoles à tendance nettement expérimentale. Nous croyons utile de donner quelques détails au sujet de ces écoles, qui groupent un contingent de plus de 2,000 élèves. Ce sont :

1° *Horace Mann School.* — Située dans le « Campus » même de la Columbia University, elle a son principal bâtiment adjacent au Teachers College. Digne en tout point du grand nom qu'elle porte, cette institution sert avant tout à l'observation des élèves et à l'expérimentation des méthodes. Elle comporte un jardin d'enfants, une école élémentaire pour enfants des deux sexes (six années d'études) avec deux classes en plein air sur le toit du « Grace Dodge Building » et une *high school* pour filles (six années d'études).

Le programme de l'école supérieure assure aux jeunes filles soit la préparation au collège universitaire, soit l'éducation générale.

Une école annexe pour garçons, située près de Van Cortland Park, est une sorte d'école à la campagne qui prépare les jeunes gens à entrer au collège.

L'école « Horace Mann » est un véritable laboratoire scolaire, où les méthodes et les programmes sont continuellement améliorés.

Nous y avons assisté à une leçon d'histoire sur la vie des primitifs américains, qui était un véritable modèle de ce que peuvent donner en cette branche les méthodes actives et notamment le recours aux constructions et au modelage;

2° *Speyer School.* — Organisée par le Board of Education de New-York, avec la collaboration du Teachers College, la Speyer School est une *Junior high school* du type officiel académique. L'école publique n° 43 lui est annexée et, ensemble, les deux écoles contiennent tous les degrés, du jardin d'enfants à la neuvième année d'études; on y soigne particulièrement l'enseignement civique *(citizenship)*;

3° *The Lincoln School.* — C'est la dernière en date; elle ouvrit ses portes le 1er octobre 1917 — est patronnée par le *General Board;* elle a tenu toutes les promesses de ses fondateurs et compte aujourd'hui 240 élèves. Elle vient de prendre possession de nouveaux et somptueux locaux que nous avons eu grand plaisir de visiter.

D'après son remarquable directeur, O. W. Caldwell, la Lincoln School a été créée pour réaliser un effort expérimental en vue de produire des citoyens non seulement plus instruits, mais surtout capables de mieux remplir leur devoir dans la vie et de voir leur propre bonheur accru en raison directe de l'augmentation de leur utilité sociale.

Un but aussi élevé et à la fois si pratique, ne pouvait laisser indifférentes les familles d'un pays où l'éducation des enfants est au premier plan des préoccupations des parents; aussi l'école prospéra-t-elle rapidement et put-elle opérer une sélection sérieuse parmi les enfants présentés.

Alors que la vieille pédagogie ne se préoccupait que de faire mémoriser des faits et les principes qui en découlent, sans se demander de quelle réelle valeur ces connaissances pouvaient bien être dans notre vie sociale actuelle, à Lincoln School, on se souvient que nous apprenons plus facilement et que nous retenons plus longtemps les choses qui ont une importance pratique dans la vie, et que pour bien apprendre une chose il faut d'abord la faire, en un mot, on y applique la formule: l'école *par* la vie et *pour* la vie.

Au point de vue intellectuel et moral, c'est l'*action*, la *réalisation*, qui est le critère de l'éducation. *Pupils learn best to do by doing and they learn to be by being.*

Qu'on nous permette de citer ici un exemple de cette conception pragmatique de la morale; il est typique et combien touchant pour nos cœurs belges tout pleins de souvenirs reconnaissants pour les générosités de nos amis des Etats-Unis. Les élèves du 5e degré (5e année primaire), émus par le récit des misères de tant de leurs frères d'Europe, décidèrent, le 15 avril 1921, la création d'un « bazar » en faveur de l' « European Relief ». Toute l'école eut à cœur de s'associer à cette généreuse pensée, et grâce aux dons nombreux, dus en grande partie au travail des mères des enfants, le comité put, sept jours après, adresser au trésorier de l' « European Fund » à Washington, un chèque qu'accompagnait la lettre suivante :

« Dear Sir,

« We are enclosing you $ 275.26 made by a bazar, and the bazar accounts.

« We all hope that it can support a great many children, giving them food and clothes. We hope you are having great success in saving them.

« Yours truly,
« THALIA, Elisabeth and Helen. »

Le système disciplinaire de l'école est excessivement large : c'est presque le self-government basé sur ce principe : l'autorité véritable ne réside que dans la vérité et la justice de chaque cas. Les conseils d'élèves discutent librement avec leurs maîtres, les sujets concernent le bien de l'école et le « Department Committee », composé d'élèves et de professeurs, juge les fautes commises. C'est là que se fait l'apprentissage de la direction des hommes *(leadership)*.

On attache une importance spéciale à l'étude de la langue maternelle, mais on enseigne aussi les grandes langues étrangères. Des leçons de français, adroitement menées par M. Quinche, nous ont convaincus des progrès sérieux faits par les élèves dans l'apprentissage de notre langue.

Les professeurs de sciences ont élaboré un cours aujourd'hui miméographié, mais toujours en état de transformation basé sur les besoins intellectuels mêmes des élèves, étudiés expérimentalement.

Le Dr. Daniel C. Knowlton a étudié la relation de la géographie avec les études sociales du programme, tandis que Mr. Earl R. Glenn s'est occupé de mettre au point la délicate question du choix des livres pour les bibliothèques de *high schools*. L'enseignement des mathématiques y a été fortement transformé : les élèves traitent à tour de rôle une question du cours en s'aidant d'ingénieux moyens d'intuition : croquis, graphiques, diagrammes, etc.

Quant à la musique, elle est remarquablement enseignée ici. Le but principal de cet enseignement, c'est de donner à chaque enfant le moyen de s'exprimer lui-même en musique à sa portée, à le laisser libre de l'exprimer et à le guider ensuite vers la véritable connaissance musicale. On apprend à l'élève à faire lui-même ses instruments : ce sont ceux qu'employaient nos ancêtres et dont jouent encore les primitifs : flûtes de Pan, flûtes, tambourins, harpes, violons, banjos; on entraîne l'enfant au jeu de ces divers instruments, et à travers le développement historique de la musique dans la race, on permet à chacun de développer la tendance naturelle à l'improvisation musicale.

Peu à peu on passe à l'étude des vraies mélodies dont l'analyse donnera la connaissance des éléments du langage musical. Plus tard, on en arrive à l'activité chorale ou concertante, dont la valeur sociale est si nette.

La collaboration des familles est largement assurée à la Lincoln School, grâce à une sérieuse association des parents et des maîtres. A en juger par le copieux programme de la réunion qui fut consacrée à illustrer l'enseignement des mathématiques donné aux élèves de la jeune *high school*, on peut conclure que les relations des familles et des professeurs sont non seulement très cordiales, mais des plus fructueuses. On peut considérer cette remarquable institution comme une des meilleures d'Amérique; c'est, en fait, un généreux essai tenté en vue d'organiser un cours d'études qui met en relief les intérêts et les activités de la vie actuelle, sociaux, civiques, industriels, physiques, intellectuels et moraux, de façon à amener l'élève à concevoir le travail scolaire comme étant intimement rattaché aux intérêts de

la famille et de la société. Son but ultime, c'est de former une élite digne d'une vraie démocratie. Comme on le voit, ce n'est pas sans raison qu'elle a pris le grand nom d'*Abraham Lincoln*.

* * *

Après l'école de Columbia University, il faut signaler par ordre d'importance l' « école d'éducation » de l'Université de Chicago. Cette école est le résultat de l'incorporation aux départements universitaires de philosophie et de pédagogie que dirigeait J. Dewey avant d'être appelé à New-York, de diverses institutions scolaires dont la « Chicago Institute », dirigé par Francis W. Parker; « The Laboratory School », fondée par John Dewey; « The South Side Academy », dirigée par W. B. Owen, et « The Chicago Manual Training School », dirigée par H. H. Belfast. A l'heure actuelle, cette école supérieure de pédagogie possède, outre l'autonomie administrative, tout un système scolaire complet allant du jardin d'enfants aux études universitaires.

En fait, l'organisation entière, placée sous la direction du Dr. D. Judd, comprend trois degrés : 1° le département académique de pédagogie; 2° le collège de pédagogie (doyen : Dr. A. S. Gray); 3° les écoles d'application élémentaire et moyenne dont il a été parlé plus haut.

La tendance caractéristique de l'école de Chicago consiste à asseoir la pédagogie sur une base scientifique d'ordre expérimental. Le « collège » est une sorte d'école professionnelle organisée en vue de pourvoir aux besoins de divers types d'étudiants, notamment :

a) Les futurs professeurs de pédagogie des écoles normales et des collèges universitaires;

b) Les inspecteurs de tous les degrés;

c) Les professeurs spécialistes de diverses branches du programme.

Le « département de l'éducation », centre du collège, est en relation étroite avec les autres départements universitaires : arts, littérature, sciences, histoire, mathématiques, géographie, de façon à permettre la double formation nécessaire à tout pédagogue : étude d'un programme (branche du savoir humain) et apprentissage d'une technique (science et art pédagogiques). Le collège ne délivre que les diplômes

de bacheliers. Quant à l'école graduée, elle est réservée aux véritables études universitaires. Les cours y sont organisés en vue de permettre une étude approfondie de problèmes particuliers : ainsi, par exemple, au lieu de cours généraux envisageant tout le champ de l'administration scolaire ou de la psychologie pédagogique, le travail de ce département se divise en groupes d'études spéciales, notamment la population scolaire, le corps enseignant, le programme, la psychologie de l'étude, des recherches sur la lecture, etc.; quelle que soit la carrière pédagogique (enseignement ou administration) que l'étudiant désire suivre, il est astreint à se familiariser avec les méthodes de recherche et à acquérir une attitude critique vis-à-vis des résultats scientifiques. On a remarqué que même aux Etats-Unis, les administrateurs scolaires affichent d'ordinaire, plus encore que les praticiens de la pédagogie, un scepticisme facile à l'endroit des cours scientifiques. Or, il est bien évident que chaque situation scolaire implique toute une série de problèmes, que peut seul solutionner celui qui est capable de les scruter en détail et avec toute la précision des méthodes d'investigation. C'est la raison qui a poussé les organisateurs de l' « Ecole graduée » à exiger une formation scientifique générale pour tous ceux qui, à n'importe quel titre, seront plus tard chargés d'une part de responsabilité dans l'organisation de l'œuvre éducative. Un relevé des cours professés en 1922, durant le trimestre de printemps donnera une idée de la variété et de l'étendue du programme :

Psychologie de l'éducation élémentaire (Dr. Judd);

Méthodes statistiques (cours supérieur) (prof. Holzinger);

Méthodes d'enseignement dans les écoles moyennes (prof. Butler); cours supérieur (prof. Parker);

L'école moyenne du premier degré (*junior high school*) prof. Judd);

L'administration et l'inspection des écoles élémentaires (prof. Gray);

L'emploi des tests pour améliorer l'instruction (prof. Gray);

Didactique des écoles élémentaires (prof. Parker);

Education physique, inspection médicale, hygiène scolaire (prof. Reed);

Technique générale de l'instruction dans l'école élémentaire (prof. B. Morisson);

Introduction à l'étude scientifique de l'éducation (prof. Buswell);

Organisation directe et contrôle dans les écoles élémentaires (prof. Breed);

Psychologie et traitement des enfants exceptionnels (prof. Buswell);

Problèmes de recherches en vue de l'élaboration du programme (prof. Bobbit);

L'administration de l'orientation et du placement de la jeunesse (prof. Pibbey);

Recherches concernant l'orthographe et l'arithmétique (prof. Breed);

Les fonctions administratives et inspectorales (prof. Bobbit), cours réservé;

Problèmes de recherches en éducation (prof. Judd);

Investigation dans l'enseignement des sciences (prof. Downing);

Pratique de l'enseignement (N.);

Pratique de l'inspection (N.).

Parmi les professeurs qui se dévouent sans compter pour faire de l'école d'éducation de Chicago une émule du Teachers College de New-York, nous avons rencontré le directeur C. H. Judd, l'éminent psychologue et l'auteur d'œuvres pédagogiques si appréciées, le professeur Bobbit, qui enseigne l'administration scolaire avec une compétence indiscutée, le professeur H. C. Morisson, qui donne le cours de pédagogie, ainsi que le professeur S. C. Parker, dont on connaît la science méthodologique.

Plusieurs visites au laboratoire du professeur F. N. Freeman, le savant professeur de psychologie pédagogique nous ont permis de voir fonctionner les ingénieux appareils qu'il a inventés et qui servent pour les démonstrations de son cours; quant au professeur assistant G. T. Buswell, il nous a fort obligeamment démontré le dispositif compliqué qu'il utilise pour l'étude cinématographique des mouvements des yeux durant l'acte de la lecture.

Parmi de nombreux travaux qui sont actuellement poursuivis dans le laboratoire de pédagogie scientifique, nous avons relevé l'étude

radioscopique du poignet des élèves, en vue d'établir un indice de maturité anatomique par l'examen du degré d'ossification apparaissant sur les plaques.

Est-il besoin d'ajouter que l'école d'éducation ne le cède en rien à ses rivales en fait de facilités offertes aux étudiants qui se livrent à des recherches personnelles? Nous parlerons plus loin des écoles d'application que dirigent M. W. C. Beavis (*high school)* et M. H. O. Gillet (*elementary school)*; il faut y ajouter de nombreux laboratoires magnifiquement outillés et une vaste bibliothèque de documentation (environ 25,000 volumes).

La session d'été *(summer quarter)* constitue un trimestre de l'année académique; celle-ci est divisée en quatre sessions régulières d'étude. Les cours y sont de même caractère et de valeur identique pour les examens que ceux des autres sessions; il en est de même pour les méthodes. La session d'été est, de plus, divisée en deux termes, pour la facilité de ceux qui, désirant obtenir un certificat universitaire, ne disposent que de six semaines par an. Chaque année, la plupart des professeurs de l'école ordinaire d'éducation y professent une partie de leurs cours réguliers, et d'éminents professeurs des autres universités de la République viennent y enseigner les résultats de leurs travaux ou y mettre au point une question marquante de leur spécialité.

Parmi les publications de l'école d'éducation il faut signaler :

1° *The School Review,* qui est une tribune ouverte à la discussion des mouvements progressistes en éducation secondaire. Elle publie des études scientifiques concernant la *junior high school,* l'étude contrôlée, les tests, les problèmes d'organisation scolaire et d'enseignement. Elle offre des documents pratiques sous forme de critique des méthodes pédagogiques et de projets administratifs. Elle renferme une importante partie bibliographique qui renseigne le lecteur sur ce qui paraît mensuellement dans les grandes revues. Son but est d'être le plus effectivement utile en aidant les professeurs d'écoles secondaires à mieux comprendre la valeur et le sens de leur travail et à réaliser toutes leurs possibilités;

2° L'*Elementary School Journal* s'est donné la tâche de promouvoir l'étude scientifique des problèmes scolaires, d'accentuer les courants

progressifs en éducation élémentaire, d'encourager et de publier les études qui apportent des résultats de valeur, pour les maîtres, les directeurs et les inspecteurs. Il analyse soigneusement les publications similaires et tient les lecteurs au courant des innovations et des principales tendances pédagogiques. La matière de la plupart des articles qu'il a publiés jusqu'ici a été fournie par l'école d'éducation elle-même; c'est la description de son travail pratique ou le compte-rendu de ses expérimentations;

3° Les *Educational Monographs* constituent une série de suppléments aux deux revues précédentes, et servent à publier de temps à autre des recherches de longue haleine, qui ne peuvent pas paraître dans un périodique. Ils embrassent le très vaste champ d'investigation que constitue la pédagogie quantitative. On y trouve des études fouillées sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'algèbre et sur l'organisation administrative des écoles, ainsi qu'une série importante d'enquêtes historiques concernant la pédagogie américaine.

A Chicago comme à Columbia, à New York, une série *d'écoles expérimentales* sont annexées à l'école d'éducation de l'Université. C'est d'abord l'école élémentaire, composée d'un jardin d'enfants et de six degrés primaires. Elle est placée en ce moment sous la direction générale de M. Gillet, qui s'est surtout préoccupé d'y contrôler avec précision le rendement des études. Chaque classe est confiée à une institutrice, qui travaille avec l'aide d'un inspecteur spécialiste. Les étudiants de l'école de pédagogie y donnent aussi des leçons pratiques. On expérimente, pour le moment, un cours d'études primaires qui vise à donner aux élèves une préparation complète à la *high school* dans l'espace de six ans. C'est un point qui rapproche beaucoup cette organisation de la nôtre. On y prévoit un enseignement élémentaire des langues étrangères et on accorde une large part du travail scolaire aux occupations manuelles en relation avec toutes les études.

Une visite au jardin d'enfants nous a permis de constater un perfectionnement notable de la pédagogie des tout petits. La salle, d'aspect familial, est meublée selon le plan montessorien, mais la méthode, qui est celle de Frœbel améliorée et fort éclectique, nous a paru beaucoup plus vivante que celle de la célèbre doctoresse italienne.

Les enfants construisent eux-mêmes de véritables maisonnettes

qu'ils aménagent en gares, en ateliers, en magasins, selon leurs besoins. Les cultures végétales et la présence d'animaux familiers (chien, chat, oiseaux, poissons), le choix des objets qui composent le matériel d'éducation sensorielle (graines, fruits, feuilles, insectes, etc.), le genre de dessins spontanés ou de croquis d'illustration (personnages humains, scènes de la vie courante, paysages), indiquent à l'évidence une préoccupation de rapprocher le plus possible l'école de la vie. La maîtresse se sert du gramophone pour diriger les rondes et les jeux rythmiques des enfants.

A l'école primaire, la lecture s'enseigne par la méthode analytique idéo-visuelle partant de la phrase, mais sans rapport avec les centres d'intérêt des enfants. En première année, les enfants continuent à construire comme au jardin d'enfants. Le sujet traité actuellement se rapporte au quartier urbain : post office, théâtre, gare, église de dimensions assez grandes (trois fois la taille des élèves) pour les abriter effectivement.

Ils travaillent d'après la méthode nouvelle de Kilpatrick, *The project method,* basée sur l'initiative des élèves, et visant surtout à développer leur personnalité.

A partir de la troisième année, l'enseignement devient plus classique. Nous avons assisté à une leçon de lecture où l'on visait surtout la compréhension du texte. Un détail fera bien sentir le souci constant de pédadogie différentielle. La classe était divisée en deux groupes : ceux qui étudiaient le morceau avec la maîtresse et ceux qui, le sachant déjà (c'est une deuxième leçon), lisaient un livre choisi à leur convenance dans la bibliothèque scolaire.

La leçon d'orthographe d'usage donnée en quatrième année ne comportait que l'enseignement de cinq mots difficiles, par tous les procédés conseillés par les psychologues modernes.

Dès la quatrième année, la spécialisation des professeurs commence; il y a une classe de géographie, une d'histoire, de dessin, de sciences et même d'écriture.

Nous avons aussi examiné le fonctionnement d'une classe spéciale de récupération, où les enfants éloignés de l'école durant un certain temps, pour cause de maladie, par exemple, peuvent, au moyen de leçons particulières intensives qui leur sont données, combler les lacunes de leur instruction et rejoindre leur groupe respectif.

Il est juste de noter, en terminant, que le programme et le règlement de l'école ont été élaborés par les membres de la Faculté de l'Ecole de Pédagogie.

Outre les sections enfantine et primaire, l'Université de Chicago possède aussi une *high school* expérimentale. Rappelons que la *high school* aux Etats-Unis est à peu près l'équivalent du lycée, de l'athénée ou du collège libre dans nos pays. Avec son cours d'anglais, de langues étrangères, de mathématiques, d'histoire et autres sciences sociales, de sciences naturelles, de sciences domestiques, de travail manuel, d'éducation physique, nous trouvons ici un type qui rappelle nos « humanités modernes ». Le programme est spécial à chaque étudiant, il doit comprendre nécessairement une série de cours assez fournie pour lui assurer à la fois une éducation générale et une « concentration » dans deux ou trois voies suivant l'orientation de ses intérêts, de façon à le préparer à sa spécialisation future.

Sous l'habile direction du Dr. Reavis, le corps professoral étudie de près les caractéristiques individuelles des élèves et vérifie soigneusement les résultats du travail scolaire. Les tests d'arithmétique du Dr. Reavis y sont appliqués systématiquement. Les professeurs dépensent la majeure partie de leur temps à la véritable besogne pédagogique, à l'amélioration de leurs méthodes d'instruction et l'organisation du matériel didactique. Pour la plupart, ces professeurs donnent à l'école de pédagogie un cours de méthodologie sur le sujet de leur spécialité. Ce sont eux également qui surveillent et dirigent les exercices pratiques des étudiants universitaires de pédagogie.

D'intéressants *Textbooks*, fruits de l'enseignement « expériencé » à l'école, ont déjà été publiés.

(A suivre.)

Bibliographie

EUGENIO RIGNANO, *Psychologie du raisonnement.* Paris, Alcan, 1920. XI-541 pages.

« Cet ouvrage qui voulait être exclusivement consacré au raisonnement a fini par être un traité complet de psychologie précisément parce que l'analyse de ce phénomène, le plus complexe de tous, en me conduisant, par des phénomènes de moins en moins complexes, jusqu'aux plus élémentaires, m'a fait passer en revue tous les phénomènes les plus variés de la psyché. »

Sans doute M. Rignano a-t-il raison et la psychologie trouve-t-elle en ce copieux ouvrage de multiples enseignements. Mais cette richesse n'altère pas un instant l'unité remarquable de l'œuvre développée sur un plan rigoureux.

La conception et l'exposé du sujet — l'auteur nous le raconte — suivirent des voies inverses; l'exposé ira donc du simple au complexe.

Après une étude des facteurs psychiques fondamentaux et constitutifs du raisonnement se place un chapitre central : « Quest-ce que le raisonnement? ». Ce problème crucial élucidé, les chapitres subséquents ne font plus que le prolonger en des directions différentes.

Dans ses formes simples, d'abord, le raisonnement évolue du concret à l'abstrait, de l'intuition à la déduction.

Dans ses modalités supérieures, il suit des voies parallèles, mais sous deux aspects quelque peu divergents : il est constructif et mathématique, ou bien intentionnel et dialectique.

Les mentalités logiques révélées sous ces divers aspects sont nettement déterminées et classées; après quoi, une étude très vivante de la pathologie du raisonnement vient corroborer les conclusions déjà acquises.

Enfin, une part — un peu chiche — étant faite à l'activité psychique inconsciente, et l'auteur ayant mis le raisonnement en rapport direct avec le finalisme de la vie, conclut en une lyrique péroraison d'une belle tenue morale.

M. Rignano se révèle scientiste convaincu. Dès l'abord, et avant

même d'en trouver la mention expresse, nous songeons à Ribot plaçant dans la cénesthésie les causes déterminantes de la vie affective.

Toutes les tendances affectives de tous les organismes peuvent se ramener à la tendance unique à l'invatiation physiologique. Celle-ci est essentiellement de nature mnémonique.

Des travaux antérieurs avaient fait connaître les théories de M. Rignano sur la mémoire biologique : Tous les phénomènes physiologiques en général sont susceptibles d'accumulation spécifique.

Qu'est-ce à dire? Le plasma germinal de l'œuf fécondé renferme un grand nombre d'éléments potentiels spécifiques qui sont autant d'accumulateurs élémentaires d'énergie nerveuse. Par la suite, tout noyau somatique devient lui-même un nouvel accumulateur d'énergie nerveuse, spécifique. Cette spécificité créera la faculté mnémonique propre à toute substance vivante. Et ici, par souci d'exactitude, nous citerons scrupuleusement : « La propriété grâce à laquelle la substance constituante de chacun de ces éléments potentiels spécifiques, qui est apte à donner comme décharge un seul courant nerveux spécifique bien déterminé, est encore la même et unique substance que ce courant nerveux spécifique, quand il fonctionne comme courant de charge, puisse à son tour former et déposer. Les éléments potentiels spécifiques nous apparaissent ainsi comme des éléments mnémoniques vrais et propres; et ils se révèlent comme le substratum bien défini de toutes les manifestations mnémoniques les plus variées présentées par la matière organisée (1). »

Concluons donc à une origine mnémonique directe ou indirecte de toutes les tendances affectives. Ces dernières — et c'est toute la thèse de M. Rignano — ont une importance *capitale* dans les phénomènes psychiques fondamentaux. Les émotions, par exemple, « ne sont que des modes soudains et intenses de mise en action de ces énergies accumulées qui constituent précisément les tendances affectives ». La volonté agit « toutes les fois qu'une affectivité à longue portée triomphe d'une autre à courte portée ».

L'attention, pivot de toute la psychologie, résulte d'un antagonisme affectif entre une tendance primaire cherchant à se réaliser et une tendance affective secondaire qui la tient en suspens; cette dernière peut être définie comme la crainte de se tromper, née du souvenir d'échecs antérieurs; son rôle est inhibiteur, sélectif: elle est le garant de l'esprit critique.

---

(1) Scientia, 1909. Vol. VI, pp. 76-77 : Eug. Rignano : « La mémoire biologique en énergétique. »

Il est intéressant de remarquer l'originalité de cette théorie s'opposant, entre autres, à celles du monoïdéisme et de l'origine périphérique et motrice formulées par Ribot.

Nous voici donc en possession du « fait psychique invariant » qui doit assurer un lien de connexion entre les phases successives du processus intellectuel ou raisonnement.

Reste à le définir. On le pourrait d'un mot : Gedankenexperiment. Précisons : le raisonnement consiste en la substitution d'une expérience pensée à une expérience effective. Ou bien encore : en la « poursuite de la part de la tendance affective primaire d'une série d'événements ou de changements réellement observés ou simplement imaginés, relatifs à l'objet même de l'affectivité primaire ». Ses avantages sur l'expérience effective sont multiples : économie de temps et de force; possibilité théorique d'un plus grand nombre d'expériences; valeur démonstrative beaucoup plus générale; précision plus rigoureuse dans la vérification. Néanmoins, grâce au progrès, l'expérience peut toujours infliger un démenti au raisonnement; des causes d'erreur y sont introduites par l'emploi de symboles graphiques ou verbaux, par l'interférence et la combinaison d'expériences multiples. Un raisonnement n'acquerra donc pleine validité qu'après vérification.

On a reproché à ce processus intellectuel sa stérilité. Erreur, dit M. Rignano, dénoncée par le nombre des faits nouveaux que découvre le pur raisonnement : l'imagination, avec des éléments mnémoniques anciens, crée des combinaisons toujours nouvelles.

Ce processus est téléologique et dynamique : poursuivant une fin déterminée, il s'attache d'abord à *exclure* toute affectivité non correspondante à l'affectivité fondamentale; à *évoquer* ensuite les souvenirs qui y sont associés, et cela, après une série de tâtonnements, après un travail de *sélection*. Sa *cohérence* est assurée par la persistance de l'affectivité primaire; sa *logicité*, par le contrôle continuel de l'affectivité secondaire, cohérence et logicité étant les garants de sa validité.

Dans ses formes simples, avons-nous dit, le raisonnement évolue du concret à l'abstrait, de l'intuition à la déduction; dans les formes supérieures, la marche sera parallèle. Chacune de ces étapes est soigneusement étudiée; nous souhaiterions nous y arrêter quelque peu, si une telle profusion de détails n'outrepassait les limites d'un simple compte rendu bibliographique. Une seule remarque, mais fondamentale, nous retiendra : la classification conceptuelle ou scientifique est sortie du besoin d'un classification d'abord affective des phénomènes.

Dans ses modalités supérieures, nous l'avons vu, le raisonnement

revêt deux figures bien distinctes : considérons-le d'abord sous sa forme mathématique ou constructive.

Un premier degré fut acquis dans la généralisation le jour où aux démonstrations expérimentales répétées sur chaque objet se substitua la démonstration unique sur une figure géométrique, *schéma* pour beaucoup d'autres.

Un pas plus décisif encore fut franchi dans la voie de l'abstraction lorsque l'*unité* devint le symbole de l'objet schématisé. Mais longtemps cette unité resta un objet tangible : doigt de la main, pierrette de l'abaque, ce n'est que peu à peu, la mémoire intervenant pour faire retenir certains résultats, qu'on eut recours à des symboles graphique. L'arithmétique était née; mais aujourd'hui encore, — il importe de le faire remarquer, — toutes ses opérations restent matériellement pensables et exécutables. L'algèbre, et ses symboles littéraux, n'était qu'une généralisation de plus.

Une difficulté psychologique surgit avec l'introduction des nombres négatifs : les mathématiques entraient dans la phase du symbolisme indirect ou de second degré : les opérations géométrico-cinématiques accomplies sur des segments, symboles directs du fait physique, devaient à leur tour être représentées par des symboles algébriques. L'esprit humain, fortement enclin à l'empirisme, répugne vivement à admettre ce symbolisme toujours plus compliqué. De là une certaine rébellion de l'intelligence devant le calcul des nombres imaginaires, le calcul intégral et différentiel où l'être algorithmique finit par avoir perdu tout contact avec la réalité concrète. De là aussi, selon, l'auteur, ce péril guettant les mathématiciens : un « mysticisme » consistant à croire en l'être algorithmique comme en une sorte de noumène dont aucun phénomène ne peut donner l'idée. Faire acte de mysticisme, voilà, certes, pour les esprits positifs — et M. Rignano en est, nous en sommes convaincue — un péché capital.

Aussi est-ce sans aménité aucune que — après avoir montré la stérilité de la logistique, par opposition au raisonnement mathématique si fécond — l'auteur va passer à l'examen du raisonnement intentionnel ou dialectique. Sans aménité, car le prototype en est, — avec la dialectique judiciaire, — la métaphysique! Ici, le caractère téléologique du raisonnement s'aggrave jusqu'à en altérer la rigueur; la « Will to believe » de James est à ce point puissante qu'elle fait violence au réel; ou plutôt, — pour respecter davantage l'esprit et la lettre du texte — à force d'imprécision et de nébulosité, le raisonnement métaphysique tente, sous l'impulsion d'une affectivité intense, de se soustraire aux « assauts démolisseurs » du réel.

Dans cette œuvre de défense, le langage joue un rôle fondamental et, contribue par une inintelligibilité croissante à sauver des valeurs telles que Dieu, immortalité de l'âme, substance, cause efficiente, que la science avait définitivement ruinées.

« Ce n'est donc pas que la métaphysique soit une maladie du langage, comme dit Spencer, mais c'est bien plutôt la métaphysique en tant que réaction irrésistible de la partie affective de l'individu contre sa partie intellective, qui rend malade le langage, en le réduisant à de simples sons dépourvus de sens. »

Voilà les termes en lesquels s'exprime M. Rignano.

La spéculation métaphysique ne sera donc qu'un vaste poème symboliste car, pour lui, métaphysique, poésie symboliste et sans doute aussi musique ne sont qu'harmonies émouvantes mais vides de toute signification.

Les différents types intellectuels une fois classés en synthétiques et analytiques, intuitifs et logiques, romantiques et classiques, etc... les dernières pages sont consacrées à la pathologie du raisonnement.

Une proposition résume l'esprit de cette étude : l'équilibre mental n'est qu'équilibre affectif. L'absurdité des rêves résulte de notre « silence affectif »complet durant l'activité onirique.Voilà qui dément passablement le freudisme si fort en vogue à l'heure actuelle. La paranoïa n'est qu'un mono-affectivisme bien caractérisé, laissant indemne le patrimoine intellectif; le maniaque, d'autre part, manifeste à côté d'une mobilité affective très grande une sorte d'éréthisme cérébral. Dans la démence, enfin, l'affectivité, même primaire, s'est complètement tue; c'est la désorganisation complète, la folie véritable, parmi les maladies mentales, la plus voisine du rêve.

Une part restait à faire au raisonnement inconscient; l'auteur la fait aussi minime que possible la réduisant, chez l'homme normal, à de simples distractions et estimant qu'« une saine méthode scientifique doit conseiller de ne pas recourir à l'inconscient ».

M. Rignano adresse son livre aux psychologues, aux logiciens, logico-mathématiciens, mathématiciens, aux dialecticiens, pédagogues, biologistes et philosophes. A peine sommes-nous qualifiée pour répondre au nom seulement de ces derniers.

Nous dirons simplement, sans être aussi catégorique que l'auteur, notre sympathie pour l'idée initiale de son ouvrage, idée que nous croyons profondément vraie et que nous exprimerons en mitigeant considérablement ses termes : c'est que le problème psychologique étudiant l'origine et le développement de toute spéculation intellectuelle doit reconnaître l'influence incontestable des facteurs affectifs *à côté* de celle des facteurs purement intellectifs.

Au total, la « Psychologie du raisonnement » est une œuvre très vaste, très cohérente, desservie, malheureusement, par un style souvent pénible, parfois obscur.

Nous regrettons enfin que M. Rignano s'obstine à proclamer l'inanité de la métaphysique, à laquelle il paraît, d'ailleurs absolument étranger. Comment justifier autrement cette opinion, par exemple, que l'hégélianisme est la spéculation métaphysique « poussée à son plus haut degré de nébulosité et de non-sens », et cette autre que « les spéculations métaphysiques n'attirent plus aujourd'hui que les esprits mystiques chez lesquels la partie affective règne en souveraine et fait de la partie intellective son *humble servante* »?

Il est, croyons-nous, et même à l'heure présente, des métaphysiciens dont la prodigieuse vigueur intellectuelle ne le cède en rien aux mathématiciens les plus subtils.

NELLY LAMEERE.

A. GAIN, *L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy.* Nancy, Berger-Levrault, 1922, 240 pages.

L'auteur, professeur agrégé au lycée de Metz, a conquis en 1920 le diplôme d'études supérieures d'histoire, devant la Faculté des lettres de Nancy. La thèse qu'il présenta pour ce diplôme a paru si remarquable à cette Faculté qu'elle en a décidé l'insertion dans les *Annales de l'Est,* publiées sous sa direction.

L'étude de M. Gain mérite cet honneur. Documentée avec une abondance et un sens critique irréprochable, elle retrace l'histoire de l'Ecole centrale de la Meurthe depuis sa naissance, le 19 juin 1796 jusqu'à sa fermeture, le 20 avril 1804, date à laquelle elle fut remplacée par un lycée.

De la lecture du livre de M. Gain — excellente contribution à l'Histoire locale, à l'étude de la vie intellectuelle lorraine dans les dernières années du XVIIIe siècle, une conclusion générale, importante pour l'histoire de la Révolution, se dégage nettement. Les créations scolaires de la Convention et du Directoire, — et particulèrement les Ecoles centrales, chargées d'assurer dans chaque département le service de l'enseignement secondaire — ont été parfois jugées par les historiens avec sévérité. En fait, si l'on tient compte des difficultés de tout genre auxquelles se sont heurtés les fondateurs des Ecoles centrales, il est permis de penser, avec M. Gain et avec M. le professeur Braesch, qu'elles « semblent bien — du moins à en juger par celle de Nancy — valoir mieux que leur réputation ». Le jugement que porte M. Gain sur l'Ecole centrale de la Meurthe est,

nous semble-t-il, définitif. Il témoigne de l'impartialité de l'auteur qui n'a pas étudié — comme d'aucuns le font encore — ce coin de la France révolutionnaire pour y chercher matière à réquisitoire ou à plaidoyer, mais pour y projeter la lumière de la vérité historique.

L. L.

B. LAVERGNE, *Le principe des nationalités et les guerres. Son application au problème colonial.* Paris, Alcan, 1921, 211 pages.

Il est un peu tard pour rendre compte de ce petit livre, plein d'idées et de faits. Toutefois, les questions qui y sont traitées sont à ce point « actuelles » que l'ouvrage de M. B. Lavergne, professeur agrégé à la Faculté de droit de Nancy, garde tout son intérêt.

Les trois problèmes que l'auteur s'est appliqué à résoudre sont de ceux qui retiennent plus que jamais l'attention : nationalités, politique coloniale, Société des Nations. Comment concilier l'autonomie, l'indépendance, la souveraineté des nations avec l'expansion des Etats européens s'emparant de vastes territoires dans les pays d'outre-mer et avec la fusion, plus ou moins complète, de ces nations en une grande Société internationale? Tel est le thème de l'étude de M. Lavergne. Il en analyse les divers éléments avec beaucoup de finesse; et il montre avec clarté comment peuvent se concilier les différents termes du problème : nationalité et colonisation, nationalité et Société des Nations, pourvu qu'on abandonne les définitions trop simplistes, trop radicales.

Il serait impossible de résumer ici ce volume, riche de substance. Mais nous nous en voudrions de ne pas signaler au moins les vues originales de l'auteur sur la théorie des nationalités, les amendements qu'il y propose (pp. 9-68), et notamment ses considérations sur la doctrine générale en vertu de laquelle tous les Etats ont exactement les mêmes droits. D'après M. Lavergne, elle s'entend « peut-être seulement des Etats qui ressortissent au même type de culture générale supérieure, qui jouissent de la même autonomie politique véritable. Nous imaginons que personne n'a prétendu dire que la Suisse ou la Belgique d'une part, le Népâl, l'Afghanistan ou l'Abyssinie de l'autre, ont de fait des droits juridiques et économiques égaux. Rien de plus facile que de proclamer cette égalité de droit, mais rien de plus creux aussi : On ne peut rapprocher que des choses comparables ».

L'ouvrage de M. Lavergne fait partie de la collection : *les questions actuelles,* études de culture générale, publiées sous la direction des professeurs Emile Borel et Georges Dumas.

L. L.

H. SOTTAS et E. DRIOTON, *Introduction à l'étude des Hiéroglyphes*, Paris, P. Geuthner, 1922.

Les Egyptologues liront avec beaucoup d'intérêt l'*Introduction à l'étude des Hiéroglyphes* que viennent de publier MM. Sottas et Drioton.

Le premier chapitre expose très clairement les principes mêmes de l'écriture hiéroglyphique arrivée à son plein développement et abstraction faite de toutes questions d'origine. Cette exposition semble d'ailleurs n'être point destinée aux débutants, mais à ceux seulement qui ont une connaissance déjà relativement approfondie de la langue et de l'écriture égyptiennes.

Je n'aurais qu'une remarque à faire : je m'étonne que les auteurs de cet ouvrage n'aient pas cité, parmi les moyens dont usaient les Egyptiens pour élargir l'emploi du système des signes-racine, le très fréquent usage des homonymes pour désigner différentes idées au fond tout à fait différentes.

Le second chapitre traite de l'évolution du système et l'on y admirera notamment la suggestive analyse du sens de la célèbre Palette de Narmer : cet objet, qui paraissait si clair après les premiers travaux d'Erman, reste un document extrêmement obscur et qui, malgré les hypothèses nouvelles de M. Sottas, présente encore bien des énigmes.

Dans le troisième chapitre, c'est l'extension du système des hiéroglyphes qui est exposée avec l'apparition graduelle de l'écriture hiératique et de l'écriture démotique; ainsi que l'influence que les hiéroglyphes peuvent avoir exercée sur les écritures de peuples voisins, notamment les Ethiopiens et les Cananéens.

MM. Sottas et Drioton s'expriment avec une prudence tout à fait justifiée au sujet des origines de l'alphabet cananéen et de la signification des textes sinaïtiques récemment découverts.

Dans la seconde partie du livre, les auteurs parlent de la connaissance de l'écriture hiéroglyphique telle qu'elle s'était conservée dans l'antiquité et au cours du moyen âge et ils terminent par un exposé du déchiffrement des hiéroglyphes.

« Ils aboutissent ainsi à Champollion; l'apparition de ce volume coïncide, on le sait avec le centième anniversaire de la grande découverte qui permit à ce dernier de déchiffrer les premières inscriptions hiéroglyphiques. »

R. KREGLINGER.

CHARLES-F. JEAN, *Le Milieu Biblique avant Jésus-Christ. I : Histoire et Civilisation.* Paris, Geuthner, 1922.

M. Charles-F. Jean a entrepris un ouvrage considérable où, en trois volumes, il se propose de décrire le milieu biblique avant Jésus-Christ. Il a envisagé le problème très largement : le milieu biblique consiste d'après lui dans l'histoire de tous les peuples cités dans l'Ancien Testament et dont la civilisation peut directement ou indirectement avoir exercé une certaine action sur le développement de la pensée israélite.

C'est ainsi que nous trouvons dans le premier volume, de 200 pages environ, un résumé succinct de toute l'histoire de la Mésopotamie, de l'Egypte, de Canaan, de la Perse, de la Grèce et même de Rome: c'est dire que si ce résumé est d'une façon générale très clair et assez exact, il ne faut point y chercher beaucoup de profondeur, ni des idées véritablement nouvelles.

La plupart des questions controversées y sont simplement indiquées sans que M. Jean les soumette à un examen précis : ainsi pour ce qui est de la question difficile de la date de l'exode, M. Jean se borne à dire que ces événements doivent s'être passés entre 1440 et 1240 environ. On notera cependant la très intéressante indication des raisons qui portent à croire que le roi nommé Nabuchodonosor dans le livre de Daniel ne serait autre que Nabonide (p. 157).

Ce volume qui traite des questions d'histoire proprement dites sera suivi de deux autres parties où M. Jean se propose de résumer l'histoire littéraire et l'histoire des idées religieuses et morales dans le milieu biblique. La lecture de ces deux volumes dissipera peut-être le sentiment de malaise naissant du manque de proportion qui se manifeste dans l'importance que M. Jean accorde aux différents événements qu'il décrit; si certains sont exposés avec des développements considérables, d'autres peut-être plus importants sont à peine effleurés.

Il y a des appréciations qui étonneront : c'est véritablement accorder aux Philistins un rôle tout à fait exagéré que de dire que c'est eux qui, avec les Zakkala et les Turisha, jettent le pont entre le monde antique et le monde nouveau (p. 108); c'est aussi une curieuse conception de la politique grecque que d'affirmer que la flotte dont Thémistocle dota Athènes n'était en réalité qu'un instrument au service de Sparte (p. 162); la conquête de la Gaule par César ne commença, suivant M. Jean, qu'en 53 et les guerres des Gaules ne durèrent en tout que pendant deux ans (p. 195).

Le livre se termine par une table extrêmement complète et qui le rend très facile à consulter.

R. KREGLINGER.

Histoire de Nala. Traduction nouvelle par P.-E. Dumont. Bruxelles, Lamertin, 1923.

Nous signalons avec plaisir la publication d'une nouvelle traduction de l'« Histoire de Nala », le charmant épisode des amours de Nala et Damayanti qui fait partie de l'épopée du Mahâbhârata.

La traduction de M. Dumont se lit avec beaucoup d'aisance et d'agrément; mais on pourrait lui objecter qu'elle ne reflète pas aussi fidèlement que la traduction qu'a publiée récemment M. Sylvain Lévy la couleur locale si caractéristique du monde hindou.

Pour le reste, l' «Histoire de Nala » est à ce point connue qu'il est superflu d'en donner ici le résumé.

R. KREGLINGER.

PAUL MASSON-OURSEL, *La Philosophie comparée.* Paris, Alcan, 1923.

Le dogmatisme occidental s'est longtemps persuadé de ce que la façon dont nous pensons en Europe était la seule possible, et que nécessairement tous les hommes doivent, ou bien raisonner et et percevoir mal, ou bien percevoir et raisonner comme nous.

Les études qui depuis quelques années se poursuivent sur la mentalité des primitifs ont dans une certaine mesure déjà démontré l'insuffisance et la naïveté de cette croyance; et s'il peut être inexact de soutenir que la mentalité primitive est prélogique, elle opère, dans tous les cas, suivant une logique très différente de la nôtre.

Logique rudimentaire, assurément, et à laquelle, à cause de cela même, on n'attache point toute l'importance qu'elle mérite. Son imperfection même semblait expliquer les divergences qui la séparent de la nôtre.

Mais il existe d'autres civilisations très raffinées en dehors de celle d'Europe, et parmi elles notamment les civilisations de l'Inde et de la Chine; dans ces pays également une pensée subtile est née, des méditations profondes ont pénétré la nature des choses, et sinon dans le domaine de la technique industrielle, tout au moins dans celui des sciences morales, on y découvre une réflexion aussi profonde, aussi rigoureuse que la nôtre. Il était, par conséquent, particulièrement intéressant de rechercher si la pensée y suit la même

marche ou une marche différente de celle qui nous est familière : c'est cette recherche qui fait l'objet du travail que vient de publier M. Masson-Oursel.

Il était admirablement préparé à le faire par ses études sur la pensée chinoise et par l'histoire de la philosophie de l'Inde qu'il a présentée comme thèse en Sorbonne et qui a paru, elle aussi, cette année.

Il note dans les trois milieux, Europe, Inde, Chine, certaines analogies frappantes, par exemple, l'apparition simultanée dans tous les trois d'une sophistique dont l'œuvre sceptique et négative fut partout le point de départ d'une réflexion philosophique intense et aboutit partout aux mêmes scolastiques.

Mais où l'ouvrage de M. Masson-Oursel devient d'un intérêt primordial, c'est quand il montre les trois peuples aboutir, en logique, en méthaphysique, en psychologie, à des méthodes et des procédés très différents.

L'Occident seul, depuis Socrate, estime qu'il n'est de science que du général; les peuples asiatiques s'en tiennent aux faits particuliers, mais n'en parviennent pas moins, par de subtils enchaînements de pensées, à développer des formes de raisonnements aussi fécondes que nos syllogismes et à construire, sur un type différent, une logique aussi précise.

Si la métaphysique étudie partout le problème de l'absolu et des relations que l'homme peut avoir avec lui, et cherche partout à rétablir l'union entre cet absolu et la personne humaine, elle résout ces problèmes différemment; les Grecs cherchent cette union dans la connaissance; les Hindous dans l'ascétisme et les Chinois dans l'action. « Connais-toi toi-même », demande l'initiateur de la métaphysique grecque, laquelle se termine par le précepte du retour à l'Un. « Oublie-toi toi-même », prescrit la spéculation indienne, qui trouve dans ce dépouillement de l'individualité, par accès soit à l'universel néant, soit à l'être primitif et ultime, salut et vérité. « Réalise-toi toi-même », voilà l'adage chinois, car cette réalisation implique un accord total avec le principe céleste, exempt d'un vain enthousiasme, mais exempt aussi d'une triste résignation (p. 159).

Pour la psychologie, le caractère purement européen des notions communément admises chez nous est plus apparent encore; l'opposition entre l'âme et le corps, la classification des phénomènes psychologiques sous les trois rubriques classiques, la sensibilité, l'intelligence et la volonté; l'atomisme mental si fréquent et qui porte ceux-là même d'entre nous qui en doutent théoriquement, à expliquer le mouvant par le stable et à accorder à celui-ci la réalité supérieure, sont des points de vue étrangers à la réflexion chinoise

et hindoue, et l'origine de tous ces points de vue peut être retrouvée chez l'un ou l'autre penseur d'Europe et généralement de Grèce.

On voit combien ces recherches de philosophie comparée peuvent être importantes; elles nous révèlent, mieux que toute critique sceptique, le caractère contingent de notre savoir, elles nous apprennent à mieux comprendre des civilisations étrangères à la nôtre, elles disent la place véritable que notre science occupe dans le mouvement général de la pensée humaine.

R. KREGLINGER.

P. SAINTYVES, *Les contes de Perrault et les récits parallèles : leurs origines (coutumes primitives et liturgies populaires)*. 1 vol. Paris. Librairie critique. E. Nourry. 1923. 608 pages.

L'auteur de cet important ouvrage, chargé de conférences à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, s'est assigné pour tâche l'étude des origines des contes, spécialement de ceux de Perrault. Les voici tous dans leur texte original, ces savoureux récits qui ont, depuis le XVIIe siècle, charmé tant de générations: *Les Fées; La Belle au Bois dormant* et *Cendrillon*; *Peau d'âne* et *Le Petit Chaperon rouge*; *Le Petit Poucet* et *Barbe Bleue*; *Riquet à la Houppe* et le *Chat Botté;* enfin *Griselidis* et *Les souhaits ridicules.*

M. Saintyves les a répartis en trois groupes : 1. Les contes d'origine saisonnière; 2. Les contes d'origine initiatique; 3. Les fabliaux et les apologues.

Chacun d'entre eux est accompagné d'un savant commentaire. Pour l'auteur, leur origine se trouve dans des pratiques liturgiques (1).

Le premier se rapporte au renouvellement de l'année, et aussi à « l'obligation où l'on était jadis de traiter les fées avec égard et de leur offrir breuvage et nourriture au Nouvel An ». *Cendrillon* est la reine des Cendres, *Peau d'âne* celle du Carnaval, et *Le Petit Chaperon rouge* est la petite reine de mai.

Les contes d'origine initiatique ont donné lieu à des interprétations plus délicates. On les a rattachés tout d'abord à la mythologie solaire. Mais cette thèse a été combattue par A. Lang; il a démontré que l'on pouvait retrouver en eux la trace de contes sauvages, d'une époque de cannibalisme ou de croyances aux métamorphoses, etc... (*Le Petit Poucet*, le *Chat Botté, Barbe-Bleue, Riquet à la Houppe*). M. Saintyves va plus loin. Il fait voir la large place con-

(1) Cf., pour la méthode de M. Saintyves, ses *Essais de folklore biblique* (1923) et ses *Rondes enfantines et Quêtes saisonnières* (1919).

férée à l'initiation dans les cultes primitifs. Il n'est guère possible, selon lui, que ces rites n'aient laissé aucune trace dans nos contes.

Toutefois, à son avis, « il y avait des initiations pour faire un homme d'un enfant (*Petit Poucet*), pour former les femmes à leur rôle d'épouses (*Barbe-Bleue*), pour enseigner aussi bien au mari qu'à la femme les lois du mariage (*Riquet à la Houppe*), pour apprendre au futur chef les exigences de son nouvel état (*Chat Botté*) » (p. XXI).

Quant aux *fabliaux* et *apologues*, leur véritable origine est aussi toute religieuse. *Les souhaits ridicules*, par exemple, « entendent nous enseigner les conditions et les limites de la prière » (p. XXII).

Quelle est la portée morale des contes? S'agit-il, dans ces divers récits, comme on l'a parfois pensé, de développer la *moralité*, au sens que nous conférons aujourd'hui à ce mot? Aucunement. « Ils tendaient à consacrer la valeur des vieux rituels magiques ou magico-religieux, à les maintenir et à les justifier.

Ces rituels étaient destinés à procurer le bien social... Dans un sens, et du point de vue social, c'était là déjà des visées morales... Mais ce n'est que peu à peu, à mesure que le conte se détachait du rituel magique,... que la moralité s'en est épurée. » (p. XXIII).

Cette pénétrante étude folklorique, intéressante à la fois par ses conclusions et sa richesse de documentation, est mise en pleine valeur par une présentation très élégante.

M. L.

RICCI et LEVI-CIVITA, *Méthodes de Calcul différentiel absolu leurs applications*. Paris, Blanchard, 1923.

L'algorithme nécessaire à M. Einstein pour développer ses idées sur la relativité, s'est trouvé être tout préparé. Né des travaux de Christoffel, alimenté par les recherches de Gauss et Riemann sur les surfaces et les variétés à plusieurs dimensions, le *Calcul différentiel absolu* fut également cultivé par les géomètres italiens et tout particulièrement par les auteurs de cet ouvrage. Ceux-ci publièrent dans les *Mathematische Annalen*, en 1900 (plusieurs années donc avant les travaux de M. Einstein), un exposé d'ensemble de ce calcul et de ses applications; l'ouvrage actuel est une reproduction photographique de cet exposé. C'est l'introduction obligée aux études sur la relativité générale.

Les applications traitées par MM. Ricci et Levi-Civita sont empruntées à l'analyse, la géométrie, la mécanique et la physique (potentiels binaires, champs vectoriels, équations de l'électrodynamique; de la chaleur et de l'élasticité).

La lecture de cet ouvrage permettra également l'étude des belles

recherches récentes de M. Levi-Civita sur la notion de parallélisme dans une variété quelconque et sur la courbure riemanienne.

L. GODEAUX.

J. HAAG, *Cours complet de Mathématiques spéciales.* Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie.* Paris, Gauthier-Villars, 1923.

J. HAAG, *Exercices complets de Mathématiques spéciales.* Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie.* Paris, Gauthier-Villars, 1923.

Ces volumes terminent un cours complet de Mathématiques spéciales, écrit avec beaucoup de clarté. Les volumes précédents sont consacrés à l'Algèbre et à l'Analyse (tome I), à la Géométrie (tome II), à la Mécanique (tome III). Voici la table des chapitres du tome IV :

Géométrie descriptive : I. Généralités sur la représentation des lignes et des surfaces et sur la recherche de leurs intersections. — II Polyèdres, prismes et pyramides. — III Cônes et cylindres. — IV. Sphère. — V. Surfaces de révolution. — VI. Surfaces gauches de révolution. — VII. Quadriques quelconques. — VIII. Projections côtées; surfaces topographiques. — IX. Notions de perspective. — X. Résolution des trièdres.

Trigonométrie : I. Propriétés générales des fonctions circulaires. — II. Résolution des triangles.

Note sur la construction des coniques dans les épures.

Nous croyons les volumes de M. Haag susceptibles de rendre des services aux élèves de première année de nos écoles techniques et facultés des sciences. Les exercices ont été l'objet d'un choix judicieux.

Signalons à ce sujet la phrase suivante, extraite de la préface : « Dans le chapitre des surfaces topographiques, j'ai jugé qu'il serait dénué d'intérêt de résoudre, par la méthode des projections côtées, des questions relatives à des surfaces géométriques. J'ai envisagé, au contraire, des exercices d'un caractère pratique, exécuté sur un plan directeur du front de Champagne en 1917. »

L. GODEAUX.

M. STUYVAERT. *Algèbre.* (Premier degré), à l'usage des écoles primaires, moyennes, normales, athénées et collèges et des autodidactes. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1922.

« Tout le monde fait de l'algèbre sans le savoir. Il en est de même de l'arithmétique, de la géométrie, de la mécanique, de la physique,

etc. La partie élémentaire de toutes ces sciences se fait d'instinct et porte en soi toute la certitude possible. Mais il importe de préciser lesquelles de nos idées sont de l'algèbre. Pour l'arithmétique, cela se fait à l'école primaire. En algèbre, comme en arithmétique, on représente les nombres par des lettres; de plus l'algèbre a comme caractères particuliers :

1° De généraliser la résolution des problèmes par la *mise en équation;*

2° De considérer des quantités dites *négatives.* »

C'est par ces mots que débute le premier chapitre du cours d'algèbre de M. Stuyvaert. Ils indiquent le caractère de l'ouvrage.

Ce premier chapitre, intitulé *Algèbre intuitive,* contient la résolution d'une série de problèmes simples et montre au débutant la nature et l'utilité de l'Algèbre, en même temps qu'il le familiarise avec le calcul algébrique.

Le second chapitre : *Nombres négatifs et calcul des polynômes,* comprend l'étude des diverses opérations sur les polynômes et celle des fractions. Il débute par un paragraphe sur le *calcul des nombres relatifs.* Un *nombre relatif* est composé d'un nombre arithmétique précédé du signe — ou +, ce dernier pouvant être sous-entendu.

Enfin, un troisième et dernier chapitre traite des *équations du premier degré.* Les discussions des solutions des équations ou systèmes d'équations du premier degré sont tout d'abord faites sur des exemples numériques, ce qui facilite la compréhension de ces mêmes discussions dans le cas général.

Nous croyons que l'ouvrage de M. Stuyvaert est appelé à rendre de grands services dans l'enseignement élémentaire. La facilité que les débutants trouveront à étudier l'Algèbre dans ce livre, ne provient d'ailleurs pas d'un manque de rigueur dans les raisonnements; l'auteur a su rester absolument rigoureux.

Ajoutons que de nombreux exercices résolus ou à résoudre se trouvent dans le texte de l'ouvrage.

L. Godeaux.

Gaston JULIA, *Leçons sur les fonctions uniformes à point singulier essentiel isolé,* professées au Collège de France (rédigées par P. Flamant). Paris, Gauthier-Villars, 1924.

A côté de ses grands travaux d'analyse, Emile Borel a rendu à la science le service considérable de fonder la collection de Monographies sur la Théorie des Fonctions, à laquelle ont collaboré tant de bons mathématiciens français, sans oublier notre de la Vallée Poussin.

Dans cette série, M. Julia vient de faire paraître un nouveau volume, qui concerne l'un des chapitres les plus intéressants de la théorie des variables complexes.

Son livre est accessible à ceux qui connaissent seulement les éléments de l'analyse; il leur rappelle adroitement quelques notions préliminaires, notamment sur la représentation conforme et sur la fonction modulaire; puis il les initie aux travaux récents qui trouvent leur origine dans les célèbres théorèmes de Picard.

En un style clair, rigoureux, et en même temps exempt de ces précautions exagérées, qui rendent parfois rebutants des sujets pleins d'intérêt, l'auteur nous expose la belle théorie de M. Montel sur les familles normales de fonctions, et nous conduit par les chemins les plus variés, jusqu'au voisinage immédiat des points singuliers.

M. Julia, qu'une très grave blessure de guerre n'a pas empêché de se consacrer à la science, expose ensuite avec modestie les remarquables travaux qu'il a publiés sur ces questions.

Si peut-être on regrette la parcimonie des indications bibliographiques, l'on ne peut décerner que des éloges pour la disposition de l'ouvrage et la clarté de l'exposé.

A. DAMIENS, *Les Isotopes.* Préface de J. Perrin. 1 vol. in-8°, 117 pages, avec figures. Paris, Gauthier-Villars, 1923.

La notion d'isotopes, c'est-à-dire d'éléments identiques au point de vue chimique, mais dont les masses atomiques sont différentes, a été introduite dans la science par Soddy en 1910; par son importance et sa hardiesse, elle a suscité de nombreux travaux et fait l'objet de plusieurs mises au point récentes.

L'auteur de ce petit ouvrage a renouvelé son sujet en se plaçant au point de vue du chimiste expérimentateur. On trouvera donc dans son livre un exposé clair mais succinct des recherches théoriques et expérimentales indispensables à la compréhension des problèmes traités, mais la plus grande partie du texte est consacrée à un examen critique des méthodes et des résultats obtenus.

M. Damiens souligne, à plusieurs reprises, combien il faut être prudent dans l'interprétation de résultats où tout dépend de la quatrième décimale; il montre que bien souvent un jugement définitif ne peut être rendu, les auteurs n'étant suffisamment explicites, ni quant à la pureté des corps étudiés, ni quant à la précision de leurs mesures.

En admettant que l'existence des isotopes n'est démontrée que

dans quelques-unes des nombreuses recherches qui leur ont été consacrées (celles d'Aston, Brönstedt et Harkins notamment), la conclusion de l'auteur n'en est donc que plus convaincante.

J. T.

ALB. JACQUEMIN, *La Belgique. Cours de géographie pour les écoles normales et pour le degré moyen.* Bruxelles, A. De Boeck, 1924.

Voici un ouvrage classique qui, selon le vœu de l'auteur, doit être moins un « manuel » qu'un « livre ». Et, à en juger d'après certaines descriptions de régions naturelles de la Belgique, cette ambition est parfaitement légitime. Le pays, il en parle « en connaissance de cause pour l'avoir vu ». Et, don précieux, ce qu'il a vu, l'auteur peut l'évoquer en descriptions alertes et sobres. Voici un tableau du Polder anversois : « une région très curieuse où l'on ne sait pas où commence le ciel, où finit l'onde, où la marée et les nuages semblent aller l'un vers l'autre, où un océan invisible se fait sentir en chassant à la ronde sa rumeur et son embrun. Pays de terres lumineuses et basses, malsaines mais fertiles, à travers lesquelles l'Escaut traîne ses eaux grasses; et dans ce milieu, des villages et des villes noyées dans la verdure des pâturages et des plantations (1) ». Et il y en a d'autres. Ce sont là de petits modèles de synthèses de paysages géographiques, auxquelles il ne manque que le facteur génétique pour être complètes.

L'auteur a eu l'excellente idée d'illustrer son ouvrage de nombreuses cartes suffisamment nettes. Mais pourquoi, à côté d'une recherche de la précision dans le style, tant de graves négligences dans le tracé de ces cartes ? Dans la carte n° 32, la limite des langues fait passer de nombreuses localités wallonnes en pays flamand : Waterloo, Rosières, Grez-Doiceau; dans la carte n° 34, nouvelles annexions flamandes, compensées sans doute, par des communes flamandes attribuées à la Wallonie. Dans les deux cartes n°s 34 et 38, le bassin houiller a été si fortement arqué vers le nord, que Moha, du bord nord est déplacé au bord sud et que le houiller passe à Fumal, en plein silurien. Dans cette dernière carte encore, la limite de la région calcareuse est si fortement reportée vers l'est, que des paysages aussi typiquement ardennais que le fonds de Quarreux, le Ninglinspo et les environs de la Reid, se retrouvent dans la région calcareuse. Dans la carte n° 22, Dinant se trouve dans le dévonien et par contre Tailfer, au bord du calcaire carbo-

(1) P. 100.

nifère. Quel parti, le professeur pourra-t-il tirer de cartes aussi approximatives, pour l'explication de paysages, aussi caractéristiques du sol qui les constitue ? Sommes-nous trop exigeant ? L'auteur ne l'est pas moins : « Nous avons tenu ici à la confection de cartes claires et simples qui synthétisent ou accentuent telles connaissances indispensables et *assurent la précise localisation des choses dont on parle* (1). »

Il est regrettable qu'on ne trouve pas dans cette géographie une analyse plus systématique de la structure du sol belge, si féconde en déductions géographiques. Les allusions semées ci et là, les énumérations de terrains, ni surtout les synthèses d'histoire géologique ne peuvent en tenir lieu. Ces synthèses ne sont d'ailleurs pas sans dangers et mieux vaut en laisser la responsabilité aux maîtres de la science. On ne peut faire croire à des élèves que le globe « fut un jour une masse solide complètement entourée d'eau au-dessous de laquelle les terres se travaillaient par alluvionnements, par sédimentation, par refroidissement solidifacteur (2) », car où se trouveraient alors les continents auxquels ces sédiments auraient été arrachés? La direction de nos cours d'eau n'est pas « le résultat de la direction générale et des relations mutuelles des courbes de niveau (3) »; ces cours d'eau sont en effet plus anciens que le relief actuel. Que veut dire : « La courbe (de 200 m.) septentrionale, celle de la rive gauche, est mal marquée »? Une courbe de niveau ne peut être «mal» marquée (4). A moins que cela doive signifier qu'elle n'enveloppe que quelques ilôts au nord du sillon Sambre-Meuse; mais alors cette courbe ne « va » pas « de Cateau-Cambrésis à Fontaine-l'Evêque et Visé ».

Les explications des causes du climat belge souffrent aussi de quelques erreurs. Aux équinoxes, la hauteur du soleil à Bruxelles n'est pas de 40° (5), mais de 90°-50° 48′, soit 39° 12′, donc en chiffres ronds 39° plutôt que 40°; notez que l'auteur donne pour les deux solstices, inexactement d'ailleurs, l'obliquité des rayons à la minute près : 63° 27′ et 16° 33′. Pourquoi employer dans un livre classique des expressions aussi impropres que les grandes forêts qui « attirent la pluie (6) », et nous parler d' « un plateau qui condense les vents (7) », alors que c'est précisément le phénomène physique inverse, la détente de l'air obligé de s'élever, en déterminant le refroidissement, qui amène la saturation et provoque la con-

---

(1) P. VI de l'Introduction; c'est nous qui soulignons.

(2) P. 15. — (3) P. 41. — (4) P. 28. — (5) P. 33. — (6) P. 39. — (7) P. 37.

densation de la vapeur, sans doute, en eau liquide, mais certes pas des vents?

A propos du port d'Anvers, tous les anciens bassins sont cités, un à un (1); mais des importantes extensions des vingt dernières années, pas un mot n'est dit et rien n'en est révélé dans le plan du port, inséré dans le texte.

L'auteur affirme que « la langue officielle en Belgique est le français (2) ». En fait peut-être a-t-il raison; mais en droit, il n'en est plus ainsi depuis 1898. Pour l'auteur le flamand et le wallon ne sont pas au sens propre du mot des « langues », « mais plutôt des dialectes, des idiomes (3) ». Ignorerait-il l'existence d'une littérature, d'orateurs, de journaux flamands ? De semblables malentendus répandus parmi nos jeunes générations, tendront-ils à apaiser « les tiraillements intérieurs qui surgissent trop souvent entre certains Wallons et Flamands et qui donnent l'image d'une profonde division (4) »? Pourquoi encore répéter que le wallon est d'origine celte (5), alors qu'il est acquis que le wallon est un idiome roman, simplement « alourdi » d'éléments germaniques.

Il est bien permis de supposer que nombre de ces erreurs ne sont dues qu'à la hâte de voir paraître l'ouvrage au début de l'année scolaire. Certaines négligences sont trop évidentes. Une fois Arlon se trouve à 300 mètres d'altitude (6), au lieu de 400 mètres, exacts, répétés ailleurs. Somergem s'écrit toujours Sommergem, Sichen dans le Limbourg, comme Sichem en Brabant. A la même page 240, on peut lire à quatorze lignes d'intervalle, que nous avons « aujourd'hui » 45,000 dentellières et « aujourd'hui on en trouverait difficilement 20,000 ».

Que dans les éditions ultérieures, M. A. Jacquemin ne fasse pas seulement mieux au point de vue cartographique, comme il nous le promet, mais qu'il mette encore une plus rigoureuse exactitude des faits scientifiques à la disposition de son si enviable talent d'écrivain géographique.

A. H.

Dr A. SOTTILE, *L'organisation politique et juridique de la République de Saint-Marin et sa situation internationale.* Genève, 1923, 35 pages.

Cette intéressante monographie passe en revue l'organisation politique, judiciaire, législative, budgétaire et administrative de la

(1) P. 259. — (2) P. 317. — (3) P. 317. — (4) P. 325. — (5) P. 317. — (6) P. 18.

République de Saint-Marin. Après avoir examiné la question de la souveraineté intérieure, l'auteur traite de la souveraineté extérieure du minuscule Etat. Il soutient avec talent, la thèse conforme à l'égalité juridique des Etats, axiome du droit international moderne, suivant laquelle la République de Saint-Martin, loin d'être un Etat mi-souverain ou protégé, est un Etat absolument indépendant, en possession de sa pleine souveraineté intérieure et extérieure, jouissant de tous les droits internationaux dans une égalité parfaite avec tous les Etats de la *Comitas Gentium*.

JACQUES LEVY-MORELLE et HENRI SIMONT, *Le Chèque*. Bruxelles, Bruylant, 1923.

Cette monographie de quatre-vingt-dix pages constitue une étude fort savante où sont résumées de façon claire et précise toutes les questions relatives à une matière qui, abordée déjà par de nombreux juristes, n'en reste pas moins fertile en aspects inexplorés.

Après avoir étudié les éléments constitutifs du chèque, date et lieu du tirage, signature du tireur, indication du lieu tiré, mandat pur et simple de payer une somme déterminée, les auteurs examinent longuement la question de la provision, les problèmes que soulève la création du chèque partiellement provisionné et ceux auxquels donne naissance le chèque émis sans provision.

Les diverses théories relatives à la notion juridique dans laquelle il importe d'intégrer le chèque sont brièvement exposées, la thèse de la dation en paiement par voie de délégation imparfaite est brillamment soutenue.

L'ouvrage traite enfin de la question de la révocabilité du chèque et des conditions du régime fiscal auquel le chèque se trouve actuellement soumis après avoir joui longtemps d'une complète immunité.

Cet exposé synthétique, en une langue élégante et nerveuse, en rendra la consultation agréable et utile non seulement aux professionnels du droit, mais aussi à tous ceux que préoccupent les difficultés de la pratique quotidienne.

KARL MARX, *Le Capital*, trad. par J. Molitor, t. I, Paris, A. Costes, 1924, 287 pages.

La librairie Costes a entrepris une nouvelle publication de l'œuvre complète de Karl Marx en trente-deux volumes.

La traduction nouvelle de M. J. Molitor commence par le *Capital* et le premier tome comprend l'exposé des questions relatives à la

marchandise et à l'argent, et celles qui ont trait à la transformation de l'argent en capital.

Le souci du traducteur a été de serrer d'aussi près que possible, la pensée du grand économiste, tout en rendant ses théories accessibles même à un public profane. L'ouvrage est précédé d'une longue et intéressante préface de Kautsky.

Celui-ci, en disciple fidèle, évoque l'attachante personnalité de son maître, souligne l'unité et le désintéressement de son action, marque le rôle décisif que son œuvre a joué dans l'évolution intellectuelle contemporaine, montre comment ses théories ont agi par voie d'action et de réaction sur ce qu'il appelle la science bourgeoise. Il essaye de mettre en évidence le caractère cosmopolite de la pensée marxienne, véritable synthèse des pensées allemande, anglaise et française.

Cette même préface rappelle aussi heureusement la part qu'il faut attribuer à Engels dans l'œuvre de Marx.

Après avoir expliqué comment se réalisa l'union du mouvement ouvrier et du socialisme, Kautsky insiste sur le fait qu'au sein du prolétariat, le marxisme ne se heurte plus à d'autres conceptions socialistes.

Cette introduction prépare heureusement le lecteur à aborder l'examen des thèses marxistes. Elle constitue à la fois une synthèse intéressante et un exposé historique d'un haut intérêt.

PAUL FRÉDÉRIC GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, septième édition, in-8° de XIV et 1158 pages. Paris, Rousseau, 1924.

La publication d'une édition nouvelle du célèbre manuel de Paul Frédéric Girard est un événement qui réjouit doublement les historiens du droit, d'abord parce qu'il leur fournit un guide sûr dont les références sont mises à jour, ensuite et surtout parce que le grand succès du livre si substantiel de l'éminent professeur parisien est un témoignage éclatant de la faveur que trouvent encore auprès de nos contemporains les études d'histoire du droit.

Nous avions l'occasion de signaler récemment dans cette Revue (t. 28, p. 458-460) la remarquable activité scientifique de P. F. Girard. Nous annoncions alors la publication de la cinquième édition d'un recueil de textes de droit romain, qui forme, avec le manuel publié aujourd'hui en septième édition, un ensemble merveilleux, sur la base duquel l'enseignement du droit romain s'est réellement rénové en France, depuis plus d'un quart de siècle.

G. C.

VASILII SINAISKI, professeur de droit à l'Université Latvienne, *La Cité quiritaire. De l'origine de l'histoire agraire, de l'histoire du droit de la Rome ancienne et de ses institutions religieuses et guerrières.* In-8° de 70 pages. Riga, 1923.

Par quelle méthode faut-il rechercher l'origine de la cité romaine? La méthode historique comparée peut sans doute fournir quelques indications utiles; mais selon l'auteur la méthode rétrospective est préférable, à raison surtout de la tendance conservatrice bien connue, qui autorise à voir souvent à Rome, dans d'anciennes institutions sacrées, le décalque d'institutions politiques dès longtemps abolies. La méthode comparative conduit à mettre à la base de l'organisation romaine primitive le groupe gentilice. Le professeur Sinaïski n'hésite pas à proclamer que la communauté agraire de la *gens* est une idée fausse de Mommsen, et la mise en œuvre de la méthode rétrospective le conduit à formuler un ensemble de conjectures dont on peut esquisser à grands traits la portée.

C'est la curie qui était réellement la cellule de l'organisation politique romaine. La cité des Quirites a passé par deux phases d'organisation : l'organisation urbaine et l'organisation rustique. Dans l'organisation quiritaire urbaine, la curie était un groupe de guerriers professionnels toujours prêts à mener la guerre défensive; elle constituait une communauté économique. Il n'y eut d'abord que quatre groupes d'hommes énergiques qui vinrent s'installer sur l'emplacement désert du Palatin et y organiser la vie quiritaire, en plaçant à chacun des quatre côtés du mont une curie avec son sanctuaire, afin de défendre le *pomerium* initial de cette cité primitive, qui ne portait pas encore le nom de Rome, mais s'appelait *Palatinum* ou *Palatium*. Dans la suite, par voie d'élargissement du *pomerium*, le nombre des curies de la cité urbaine s'accrut jusqu'à atteindre le chiffre de 30. Puis à côté de ces 30 curies urbaines, nous assistons au développement parallèle de trente curies rustiques. Primitivement l'organisation urbaine et l'organisation rustique sont bien distinctes : *Quirites* désigne les membres des curies urbaines et *populus*, les membres des curies rustiques. A cette époque se réfère l'expression « *populus Quiritesque* », qui marque bien la distinction. Plus tard cette expression se transforma en « *populus Quiritium* », et ceci montre clairement que les deux éléments se sont fusionnés pour former ensemble le peuple des Quirites, l'élément rustique (*populus*) ayant pris le dessus et usurpé le nom de Quirites. A côté du *populus Quiritium* ou cité improprement dite Quiritaire (puisqu'une partie de la population avait usurpé le nom de Quirites), la plèbe apparaissait d'abord comme un élément tout à fait étranger, qui ne bénéficiait de la protection du *ius quiritium*

que grâce à l'institution de la clientèle. L'agrandissement de la cité entraîna un accroissement de la plèbe, parce que l'ennemi vaincu n'était expulsé de ses champs qu'en cas de *publicatio*, c'est-à-dire quand sa terre était déclarée *ager publicus*. Si donc il n'était pas expulsé et restait sur son champ dans la cité, il appartenait à cette masse de la plèbe qui, elle aussi, finira par devenir une partie du peuple : quand la loi *Hortensia* proclamera que les plébiscites obligent *omnes Quirites*, il apparaîtra manifestement de cette expression que la plèbe est définitivement englobée dans le *populus Quiritium*. Ce qui constitue alors le patriciat, ce n'est plus la postérité des membres de l'ancienne cité quiritaire proprement dite, mais c'est seulement la postérité des *patres*, c'est-à-dire de l'élite choisie dans les curies pour constituer le Sénat.

La cité quiritaire était une fédération de curies, placée sous la direction d'un chef suprême, le *curio maximus*. Chaque curie conservait sa souveraineté pour ses affaires propres; mais pour les affaires communes, le *curio maximus* était souverain; il s'entourait cependant du conseil des trente curions et soumettait des propositions à l'assemblée des curies ou *comitia curiata;* peut-être même n'était-il élu que pour un an, car il en était ainsi du *praetor maximus*, qui prit sa place quand l'organisation rustique succéda à l'organisation urbaine. Dans l'organisation rustique, le régime militaire, institué pour mener la guerre offensive, a un caractère nouveau : le *miles* est maintenant un paysan, qui doit être envoyé à l'armée pour apprendre le service de la guerre qu'il faisait à son compte; pour former la milice, chaque curie rustique fournissait une centaine (*centuria*) commandée par un centurion, qui correspond au curion, chef de la curie; en outre, chaque curie avait à fournir une dizaine de cavaliers. Le chef suprême de la milice ou *praetor maximus* était historiquement le successeur du *curio maximus* de l'organisation urbaine. Les *comitia centuriata*, dans leur forme la plus ancienne, ou assemblée des centaines étaient très proches des *comitia curiata :* l'assemblée des centaines n'était compétente que pour les affaires militaires et respectait la compétence des comices curiates. Le Sénat, assemblée consultative, correspond dans l'organisation rustique, au conseil des curions de l'organisation urbaine; le Sénat était convoqué et consulté par le *praetor maximus* et ses membres étaient élus *curiatim* à raison de cinq par curie.

Les conséquences économiques et juridiques que M. le professeur Sinaïski déduit de ses conjectures sont particulièrement intéressantes à relever. L'économie urbaine de la cité quiritaire primitive était curiale, dit-il, et non individuelle; tandis que l'économie rustique de la période suivante était individuelle; selon lui, les *bina*

iugera ne constituaient pas un terrain de métairie attribuée à chaque famille, mais c'était une portion de champ attribuée par le sort à chaque guerrier individuellement. Le *ius Quiritium*, c'est-à-dire le droit de la cité quiritaire (l'urbaine et la rustique) est par sa nature du droit public; c'est de ce droit public que sortira le droit privé, quand la cité cèdera aux guerriers certaines dépouilles arrachées au vaincu (armes et vêtements, par exemple); et comme une chose ne peut devenir chose privée sans la permission de la cité, il s'ensuit qu'elle ne peut être transmise que par un acte accompli *ex auctoritate populi romani*, c'est-à-dire anciennement devant les comices et ultérieurement devant des témoins qui étaient en réalité les représentants du peuple.

Au système de la cité quiritaire, basé sur le groupe de la curie — à organisation urbaine d'abord et rustique ensuite — succèdera une organisation nouvelle très différente, fondée sur une division territoriale en tribus locales. Cette transformation profonde qui crée, en réalité, une cité nouvelle, est due à l'absorption par le peuple romain, de cette force considérable que fut la plèbe; elle remonte au roi Servius Tullius, qui divisa le pays en quatre tribus locales et fut peut-être un personnage historique marquant le début de la troisième époque de la vie des Romains, alors que les rois antérieurs appartiennent à la légende.

La publication de M. Sinaïski n'est qu'un raccourci, qui représente à peine, dit-il, la table des matières d'un volume à paraître ultérieurement sous le titre : « *Les origines de l'histoire de Rome et celle de son droit.* » La critique historique réservera sans doute son jugement jusqu'à la production de toutes les pièces du débat, et c'est seulement sur le terrain préparé par la critique historique que le jurisconsulte pourra s'aventurer ensuite. Bornons-nous à répéter ici, pour finir, qu'un problème auquel l'auteur attache avec raison une importance capitale, c'est le problème de l'organisation gentilice : selon lui, l'organisation de la cité quiritaire fut plus libre, plus commode et plus souple que l'organisation basée sur la *gens*, et il serait donc exagéré de dire à la suite des comparatistes que, au début de toute communauté politique, il y eut la *gens*.

G. C.

HENRI LEVY-BRUHL, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, *La denegatio actionis sous la procédure formulaire*. In-8° de 93 pages. Lille, 1924.

La division de toute procédure contentieuse en deux phases, — le *ius* qui se déroule devant un magistrat du peuple romain et le

iudicium qui se déroule devant un juge privé, — est une énigme qui, à son tour, pose quelques autres énigmes.

Cicéron et Denys d'Halicarnasse nous représentent cette particularité de la procédure romaine comme le fruit d'une conquête démocratique, qui se rattacherait à un changement de régime politique : au temps de la constitution de Servius Tullius ou au temps de l'expulsion des rois (ce qui est peut-être tout un), aurait été imaginée une garantie nouvelle contre l'arbitraire des magistrats judiciaires, astreints désormais à se dessaisir de l'instruction des procès et à confier celle-ci à des juges privés. La pénétration des historiens du droit et des institutions nous porte aujourd'hui à donner une signification très différente à la division de toute procédure contentieuse en deux instances distinctes (*in iure* et *in iudicio*). Il faut voir, semble-t-il, dans cette innovation, la première étape qui conduit, du régime de la justice privée exercée par les intéressés, au régime de la justice publique rendue par des fonctionnaires judiciaires qui imposent le respect de leurs sentences. Primitivement les différends privés se terminent par l'exercice de la justice privée, c'est-à-dire par la mise en œuvre des moyens propres aux intéressés eux-mêmes; quant à l'autorité publique, elle borne son intervention au contrôle de l'exercice de la justice privée, afin de sauvegarder la paix publique, en prévenant ou réprimant les écarts des intéressés. La première brèche qui fut ouverte dans ce système de la justice privée surveillée consista à autoriser le magistrat, gardien de la paix publique, à suspendre l'exercice de la justice privée et à organiser un arbitrage sur la légitimité des prétentions des plaideurs. Le magistrat *in iure*, ayant imposé aux adversaires cet intermède qu'est la procédure arbitrale *in iudicio*, reprendra dans la suite son rôle de surveillant ou gardien de la paix publique, car ce sera toujours de l'exercice de la justice privée qu'on attendra l'exécution forcée de la sentence arbitrale du juge.

Ce système s'est conservé dans la procédure civile du droit classique romain. Seulement les formalités, qui avaient été primitivement imaginées pour provoquer réellement le magistrat à suspendre les hostilités et à organiser un arbitrage privé, se sont dépouillées peu à peu de leur signification réelle. Elles se sont conservées traditionnellement; mais elles n'apparaissent plus que comme des expédients dont la portée est devenue purement symbolique, du moment où il est dans l'ordre (*ordo iudiciorum privatorum*) que toute procédure judiciaire implique l'organisation d'un *iudicium*.

Ce n'est qu'après la très longue période de transition du droit classique romain, que les derniers vestiges de la justice privée s'éliminent des formalités de la procédure civile. C'est seulement le droit

du Bas-Empire avec la *cognitio extra ordinem,* qui réalise définitivement et complètement le système de la justice publique rendue par des fonctionnaires publics qui imposent le respect de leurs sentences.

Parmi les problèmes troublants que pose le système classique de l'*ordo iudiciorum privatorum,* il en est un que l'on peut formuler dans l'interrogation suivante : puisqu'il y a, dans toute procédure contentieuse, deux instances distinctes, qui se déroulent, l'une devant le magistrat et l'autre devant le juge, dans quelle mesure le développement de ce que les modernes appellent le droit jurisprudentiel, c'est-à-dire le développement du droit par la pratique judiciaire, est-il dû à l'activité du magistrat ou à celle du juge ?

Généralement on ne pense qu'à l'activité créatrice du préteur et l'on passe sous silence celle du juge. C'est ce qui semble avoir choqué, avec raison, M. Henri Lévy-Bruhl, et il réagit avec une vigueur peut-être excessive en enlevant au préteur tout pouvoir discrétionnaire et en rendant la fonction de celui-ci purement automatique dans le cadre tracé par la loi et l'édit. Il sépare rigoureusement la fonction quasi législative ou édictale du préteur, de sa fonction proprement judiciaire ou décrétale, et en ceci il subit peut-être trop l'emprise du dogme moderne de la séparation des pouvoirs. En conséquence il trace de l'activité prétorienne le tableau suivant : en tant que collaborateur du pouvoir législatif, le préteur a la plus grande liberté d'action; en tant qu'organe du pouvoir judiciaire, le préteur, esclave de la loi et de l'édit, accomplit sa fonction quasi automatiquement. Pour préciser la portée de cette conception, l'auteur refuse au préteur le droit de *denegare actionem.* Cette formule rallie-t-elle tous les suffrages ? J'hésite à le croire; car, pour méconnaître au préteur le pouvoir discrétionnaire de refuser l'organisation d'un *iudicium* sollicitée dans le cadre de la loi ou de l'édit, et pour rendre ainsi purement passif le rôle du préteur siégeant *in iure,* l'auteur s'appuie sur le caractère arbitral de la procédure formulaire (p. 72-73). Mais ne commet-il pas ici une légère confusion ? La procédure *in iure* n'a jamais eu de caractère arbitral; c'est la procédure *in iudicio* qui a toujours été un véritable arbitrage, le préteur *in iure* n'avait d'autre fonction que d'organiser cet arbitrage, et il est malaisé de concevoir qu'il eut pu accomplir cette fonction et rédiger le compromis, c'est-à-dire la formule, s'il n'avait eu aucun rôle actif ni aucun pouvoir discrétionnaire. D'autre part, la circonstance qu'il fallait l'*intercessio* d'un collègue pour énerver un décret de refus de formule, ne porte-t-elle pas à penser que pareil décret du préteur n'excédait nullement ses pouvoirs, mais pouvait être malencontreux en fait?

Il est excessif, à notre sens, d'aller jusqu'à réduire le préteur à un rôle purement passif dans l'accomplissement de sa fonction proprement judiciaire ou décrétable; car la méconnaissance du rôle actif du préteur *in iure* n'est nullement un postulat de la reconnaissance d'une activité créatrice propre au juge *in iudicio*. Sur cette activité féconde du juge privé, M. Lévy-Bruhl insiste très heureusement, et l'on souhaiterait le voir emprunter le titre de son étude à cet aspect positif de sa thèse, plutôt que de l'emprunter, comme il l'a fait, à l'aspect négatif et quelque peu paradoxal de sa thèse du rôle judiciaire purement passif du préteur. Recueillons au hasard un exemple caractéristique de l'activité créatrice propre au juge romain : ne saute-t-il pas aux yeux que l'insertion de l'*exceptio doli* en termes généraux dans la formule laissa place à l'élaboration par le juge de maintes théories juridiques?

En résumé il serait fort intéressant de préciser le départ entre l'élaboration législative ou édictale et l'élaboration judiciaire des théories du droit classique romain. Pour l'élaboration judiciaire, la contribution fournie par le *iudex privatus* a été généralemnet trop méconnue; et l'on souhaiterait voir M. Lévy-Bruhl protester avec plus d'insistance contre cette fâcheuse et traditionnelle omission. Mais devons-nous nous laisser entraîner dans ce mouvement de protestation jusqu'à refuser, par réaction, toute initiative au préteur dans l'exercice de la fonction judiciaire Il est permis d'en douter, malgré le très sérieux effort d'interprétation de notre auteur.

G. C.

Bibliographie lorraine (1920-1921). Nancy, Berger-Levrault, 1923, 285 pages.

Depuis 1910, les *Annales de l'Est*, publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, avaient déjà fait paraître cinq volumes de la *Bibliographie lorraine* : 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913, 1913-1919, celui-ci particulièrement important (394 pages). Un septième volume (1922-1923) est en préparation. Celui que nous avons sous les yeux, le sixième, contient la mention ou le compte-rendu des ouvrages (livres ou articles de revues) consacrés pendant les deux années 1920 et 1921, à des sujets « lorrains ». On jugera de la richesse et de l'utilité de ce répertoire comme de sa haute valeur scientifique par son plan : généralités (MM. Duvernoy et Parisot), archéologie préhistorique et gallo-romaine (M. Grenier), Moyen âge et temps modernes jusqu'en 1766 (M. Parisot), Lorraine française depuis 1766 (M. Braesch), Grande

Guerre (M. Bruneau), histoire littéraire (M. Estève), Dialectologie et littérature populaire (M. Bruneau).

Les auteurs s'excusent cependant de ne pas présenter un tableau complet des publications de toutes sortes qui, en 1920 et 1921, ont étudié la Lorraine : les indications relatives à la géographie, au mouvement économique, à l'histoire de l'art paraîtront dans le septième volume. D'autre part, les collaborateurs de ce sixième volume font remarquer qu'ils ne se sont pas enfermés strictement dans les limites chronologiques mentionnées par le titre. Ils ont eu raison, à un double point de vue : il y avait un arriéré considérable dû à la guerre, et qu'il fallait liquider, surtout en ce qui concerne les nombreux travaux sur la Lorraine publiés en Allemagne depuis 1914; et il eût été regrettable de faire attendre, jusqu'à l'apparition du septième volume, les comptes-rendus d'ouvrages importants parus dans les premiers mois de 1922.

L'excellent exemple donné depuis quatorze ans par la Faculté des lettres de Nancy ne pouvait manquer d'être imité à Strasbourg. Avec un plan différent, mais avec le même but, la Faculté des lettres de l'Université ouverte le 22 novembre 1919 dans la capitale de l'Alsace a édité en 1923 le premier fascicule d'une *Bibliographie alsacienne.*

L. L.

Chronique Universitaire

M. Georges Claude, ingénieur, lauréat de l'Institut de France, a fait, à l'Université, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921, trois leçons, avec expériences et projections, sur divers sujets dont voici le programme:

Lundi 17 mars. — L'acétylène dissout. Liquéfaction de l'air.

Mercredi 19 mars. — La séparation des éléments de l'air. Les gaz rares et l'éclairage par luminescence. Les explosifs à oxygène liquide. Questions diverses.

Lundi 24 mars. — La synthèse de l'ammoniaque. La fabrication de l'hydrogène. La transformation de l'ammoniaque en engrais.

Ces conférences ont rencontré le plus vif succès auprès de la foule des auditeurs qui se pressait dans le grand auditoire de physique.

L'Université de Bruxelles, en même temps qu'elle accueillait un hôte étranger, voyait répondre favorablement aux invitations qui leur étaient adressées par des Universités étrangères, plusieurs de de ses professeurs.

C'est ainsi que M. le professeur Leclère ira faire à l'Université de Toulouse cinq leçons sur le sujet suivant: « Cent ans d'histoire de Belgique, 1814-1914 ». Il donnera, en outre, une conférence spéciale sur un sujet relatif à l'histoire de Belgique au XVIIe siècle.

D'autre part, M. le professeur Kreglinger fera une série de conférences à Strasbourg.

M. le professeur Charlier, hôte de l'Université de Montpellier, y fera trois conférences sur « Les lettres françaises en Belgique ».

La Faculté des Sciences de notre Université se verra représentée, à Paris, par M. le professeur De Donder, qui compte y faire quatre leçons sur la « Nouvelle gravifique Einsteinienne ».

Signalons encore que M. Paul Hymans, professeur honoraire, avait été invité par l'Université de Dijon. Les charges importantes de son mandat ministériel l'ont amené à décliner cette invitation.

Enfin, M. le professeur Bordet, qui avait été sollicité par la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier, s'est vu également obligé de décliner cette invitation.

Vieux papiers (1)

PAR

PAUL HEGER

Président du Conseil d'administration de l'Université.

II

Il n'est pas un Belge qui ne sache quel fut pendant les cruelles années de l'occupation allemande le rôle du Comité national de secours et d'alimentation. On connaît beaucoup moins celui de nombreux groupements secondaires qui se développèrent souvent sous son égide, quelquefois sans autre appui que celui qu'ils trouvaient en eux-mêmes.

Cette manifestation d'altruisme et de résistance à l'ennemi mériterait d'être étudiée parce qu'elle est tout à l'honneur de notre peuple.

L'un des plus importants de ces groupements prit le nom d'*Assistance discrète.* Quelques hommes de cœur, quelques femmes d'élite avaient spontanément assumé la lourde tâche de venir en aide à cette classe de la population qui ne voulait pas avouer sa misère et se trouvait dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins quotidiens de son existence.

Pour se créer des ressources l'*Assistance discrète* recueillit des souscriptions volontaires qui s'élevèrent à un chiffre très respectable; elle organisa aussi des conférences qui firent recette. Ces conférences avaient lieu, le plus souvent, à l'Union Coloniale, rue de Stassart; un public choisi et cependant nombreux s'y donnait rendez-vous.

Afin d'assurer une certaine unité dans les sujets qui devaient être traités par les conférenciers au cours de l'hiver 1918-1919, le Comité

(1) Voir « Vieux papiers », I, *Revue de l'Université* 1922-1923, p. 383.

organisateur se proposa de choisir parmi les savants et les hommes illustres de la Belgique une série de personnages dont la biographie offrirait un intérêt au point de vue patriotique. Pareil projet ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités des autorités allemandes; elles mirent à leur autorisation cette condition que l'on se montrerait éclectique dans le choix des sujets et que parmi les savants dont on allait faire l'éloge figurerait au moins un Allemand.

C'est à ce propos que Thomas Braun vint me consulter en septembre 1918.

En autres temps, s'il n'y avait eu qu'à désigner, parmi les représentants de la science ou de la littérature allemande, des noms à mettre en vedette, l'embarras n'eut pas été grand: ceux de Gœthe, de Schiller, de Lessing et de tant d'autres, dont les œuvres sont immortelles, se seraient offerts tout naturellement à l'esprit. Mais comment se résoudre à célébrer les mérites du génie allemand en un pareil moment ? Aucun conférencier n'y aurait consenti, aucun public belge n'aurait pu s'y prêter.

C'est alors que je proposai de porter notre choix sur Paracelse. Les mérites de ce réformateur de la médecine sont indiscutables et bien qu'il soit né en territoire suisse, il n'a jamais cessé de se proclamer Allemand; d'autre part, sa vantardise, son charlatanisme, toute sa psychologie permettaient de faire de ce grand homme une biographie où pouvaient ne pas être ménagées les allusions au tempérament « boche ».

La proposition fut acceptée et l'on voulut bien me charger d'ouvrir par cette conférence la troisième série des réunions de l'*Assistance discrète.*

La date fixée fut celle du 8 novembre, je me mis à la besogne; la préparation de cette conférence m'amusa énormément : je trouvai dans un auteur allemand (1) une documentation qui me permit d'établir que Paracelse, bien que Suisse, appartenait par toutes ses fibres à l'Allemagne et se targuait volontiers de son titre d'Allemand. « La nature de Paracelse est profondément et fondamentalement allemande », dit Hoeser (2), et après avoir analysé l'œuvre de cet empi-

(1) Hoeser, *Geschichte der Medicin*, 1879.
(2) Loc. cit., p. 77.

rique il conclut que l'Allemagne ne tolérera plus que l'on rie de Paracelse (1).

J'imaginais la douce hilarité qui n'aurait pas manqué de s'emparer de l'auditoire au moment où il aurait eu connaissance de cet impératif.

Cependant, à mesure que nous nous rapprochions du commencement du mois de novembre, les événements les plus graves se succédaient : la période d'octobre 1918 fut particulièrement terrible pour nous; sentant venir la défaite, les Allemands s'efforçaient apparemment de nous faire implorer la paix; les journaux dont on nous permettait la lecture travestissaient les faits; les populations du Nord de la France étaient refoulées en Belgique par les troupes allemandes en retraite; dans ce long cortège de réfugiés misérables la « grippe espagnole » faisait de nombreuses victimes et la « Commission des épidémies », instituée par M. Francqui, eut fort à faire; les cruautés exercées sous nos yeux par les soldats allemands sur des vieillards et des enfants nous indignaient et nous exaspéraient d'autant plus que nous pouvions lire dans la *Gazette de Cologne* que l'armée allemande venait en aide aux populations du Nord de la France fuyant le canon anglais ! Ce journal s'efforçait de donner le change en publiant de tendancieux articles qu'il attribuait à des correspondants étrangers (2).

A la fin d'octobre, l'annonce de la révolution en Allemagne et les premiers symptômes de la désagrégation de l'armée allemande vinrent nous réjouir; mais notre anxiété restait grande car les nouvelles qui nous arrivaient étaient contradictoires et le *Belgische Kurier* du 3 novembre contenait encore un furieux appel aux armes. Mais quand nous vîmes le lendemain le drapeau rouge arboré, rue de la Loi, à la Kommandantur, quand le délégué de Berlin eut, à l' « Hôtel Astoria », enlevé aux officiers allemands les insignes de leurs grades, alors il n'y eut plus de doute, et le bruit des mitrailleuses dont le tir était maintenant dirigé par les soldats allemands contre les « Kameraden »

---

(1) « Seine Erinnerung bleibe geehrt und Deutschland dulde nicht ferner dass sein Name lächerlich gemacht und geschmädt werde. » P. 106.

(2) *Kölnische Zeitung*, 1918, n° 972, 18 octobre 1918. « Die angeblichen deutschen Greuel. »

qui voulaient rester fidèles au Kaiser fut, cette fois, réjouissant pour nous.

C'est dans cette atmosphère agitée, dans le trouble profond où nous jetaient nos angoisses et nos espoirs qu'il fallait cependant, bon gré mal gré, inaugurer la série promise des conférences de l'*Assistance discrète!*

Elle eut lieu, en effet, au jour dit, cette conférence, le 8 novembre, pendant que défilaient dans nos rues les troupes allemandes venant des environs de Lille. La grande salle de l'Union Coloniale était comble, le public était enfiévré. Au premier rang, aux côtés du cardinal Mercier, le marquis de Villalobar, MM. Francqui, Paul-Emile Janson, Félicien Cattier et d'autres éminents patriotes; à droite, à l'emplacement ordinaire de la table des journalistes, un personnage que je connaissais pour l'avoir souvent vu rôder à l'Université : l'espion de la rue de Berlaimont; pour la première fois ce fut avec plaisir que je le dévisageai.

Me mettre à parler de Paracelse dans un tel milieu et dans un tel moment me parut impossible. Je reproduis ici le texte de ma conférence qui fut à coup sûr imprévue si pas tout à fait improvisée.

EMINENCE, MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de tous les Belges ici présents, je salue respectueusement Monseigneur le Cardinal-Archevêque.

Son Eminence a voulu venir aujourd'hui honorer et encourager par sa présence l'OEuvre de l'Assistance Discrète... Ce n'est pas assez pour nous de lui adresser nos remerciements : nous avons autre chose à lui dire, car les occasions ont été et sont encore trop rares où nous pouvons exprimer des sentiments qui débordent de nos cœurs.

Nous avions un instant espéré, Monseigneur, que votre visite, promise pour le 8 novembre, aurait coïncidé avec la libération de la Patrie; oui, depuis quelque jours, nous pouvons croire que la fin de la guerre est proche, tout à fait proche. Et déjà je pensais qu'au lieu de parler ici de Paracelse, j'aurais pu me mêler à la foule acclamant nos Souverains et notre Armée aux portes de Bruxelles.

Mais le martyre de la Belgique n'a pas encore pris fin : l'armistice

n'est pas prononcé : les soldats allemands occupent encore notre Ville, il faut savoir attendre... Sera-ce quelques jours? Quelques heures?... Quelques minutes, peut-être?

Lorsqu'aujourd'hui nos regards se dirigent vers Votre Eminence, nous éprouvons tous, Monseigneur, je le proclame bien volontiers, un égal respect pour celui qui, dès les premiers jours de la guerre, conscient de son haut devoir moral, a fait appel en termes élevés au patriotisme et à l'endurance de tous les citoyens.

« La Patrie, disiez-vous alors, n'est pas seulement une agglomération d'individus et de familles habitant le même sol, échangeant « entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage et « d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs heureux ou pénibles; « non, elle est une association d'âmes au service d'une organisation « sociale qu'il faut à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauve- « garder et défendre! »

Et vous disiez aussi, Monseigneur, que nous devons donner notre vie pour ceux que nous aimons! Vous combattiez la tiédeur, et lorsque, dans ce moment tragique vous vous êtes écrié : « Mères chrétiennes, soyez fières de vos fils! » laissez-moi vous dire que vous ne représentiez pas seulement les fidèles d'une confession religieuse, mais tous les Belges unis dans une même pensée et dans un même amour.

C'est d'avoir trouvé de tels accents que nous vous remercions aujourd'hui. Il nous était impossible de vous voir parmi nous sans vous exprimer notre reconnaissance.

Un jour viendra qui n'est pas loin où l'hommage qui vous est dû revêtira une forme autrement solennelle — le jour où notre Roi et notre Reine se feront les interprètes de la nation tout entière.

Ce jour-là trois hommes apparaîtront au-dessus de la foule des braves de notre peuple et des braves de notre armée — trois hommes qui sont et resteront les vivants symbôles du *Droit* triomphant de la Force; trois hommes qui par leur Verbe et par leurs exemples ont indiqué à tous le chemin de l'honneur.

Le général Leman, l'héroïque défenseur de Liége, le chef intrépide et résolu qui eut la gloire d'organiser nos premières résistances — l'homme « dont la mort n'a pas voulu » quand, à Loncin, il allait au devant d'elle plutôt que de se rendre!

Le bourgmestre Max, le fier magistrat communal, le défenseur de notre cité. Souvenons-nous du jour où il s'avança, allant au devant des troupes ennemies qui arrivaient par la route de Louvain. Il refusa la main que lui tendait l'envahisseur. Ainsi, dès la première minute, il faisait comprendre à tous, d'instinct, l'attitude qu'il fallait prendre... Max, l'homme aux formes frêles et à l'âme indomptable, qui disait à ses geôliers : « Quel que soit le traitement que vous m'infligerez, j'y suis indifférent!... » Et ils n'ont pas eu raison de lui! Il a résisté pendant quatre ans, sans faiblir un seul jour. Il a donné sa vie, non pas en un instant, comme tant de braves, dans l'entraînement des combats, mais lentement, goutte à goutte, gardant toujours le sourire. Ah! comme nous l'acclamerons quant, à la suite du Roi, il reprendra sa place parmi nous!

Le général Leman personnifiera dans l'histoire l'héroïsme de notre armée; le bourgmestre Max restera le symbole du courage civique et de cet esprit communal, produit du sol belge, grandi au cours des siècles en luttant contre toutes les tyrannies, incompressible, irréductible... et vainqueur.

Avec le général Leman, avec le bourgmestre Max, vous apparaîtrez, Monseigneur, au grand jour des réparations nécessaires, aux côtés de nos Souverains. Vous aussi, en raison de vos actes et de votre très haute fonction, vous serez un symbole : vous représenterez à tous les yeux cette force spirituelle que vous avez incarnée en vous aux jours des terribles épreuves, cette piété patriotique que vous n'avez cessé de prêcher et dont vous êtes la vivante expression.

Quelle que soit, Monseigneur, votre humilité de prêtre et d'apôtre, vous n'échapperez pas à cette gloire, et vous devez nous permettre dès aujourd'hui de vous en féliciter.

Je devrais maintenant, pour me conformer au programme annoncé, vous parler de Paracelse. Mais je disais il n'y a qu'un instant à Monseigneur que j'avais grande peine à m'y résoudre : nous ne doutons pas que l'armistice ne soit sur le point d'être prononcé... l'horrible tuerie va prendre fin... dans quelques jours nous reverrons nos frères, et nous retrouverons avec eux, notre liberté!

Et nous irions nous abstraire dans l'histoire du XVIe siècle alors que le sentiment de la libération fait explosion dans nos cœurs! Cela n'est pas possible, c'est au-dessus de nos forces. Et voilà pour-

quoi, avec l'assentiment de Monseigneur, je ne vous parlerai pas de Paracelse aujourd'hui. Ce sera pour plus tard, un jour quelconque — il y a trois siècles qu'il attend — laissons-le là encore un peu ! C'est une loi de la physique que lorsqu'un corps est violemment comprimé il faut, de deux choses l'une : ou qu'il se brise ou que, faisant preuve de résistance élastique, il réagisse et se dilate.

Nous avons été violemment comprimés — nous n'avons pas été brisés — nous avons réagi et nous nous dilatons, dès maintenant, sans attendre davantage et nous crions bien haut : Vive la Belgique! Vive le Roi! (*Ovation.*)

Elle est finie, la domination boche! Il est fini l'horrible cauchemar! nous respirons un air plus pur — nous nous sentons libres!

Avez-vous remarqué, depuis à peu près quinze jours, ce qui se passait dans notre ville? On a vu des gens qui circulaient avec des hampes de drapeaux! Hier, on était occupé à en attacher une au premier étage d'une maison de la place de Louvain, pendant que du rez-de-chaussée partaient de lourds colis que des soldats allemands chargeaient sur une voiture de déménagement. En avons-nous vu, depuis deux semaines, des malles et des voitures de déménagement — et des chariots tirés par de pauvres biques, par des bœufs et par des ânes — en une procession stupéfiante — il y avait de tout sur ces chariots, des sacs de vivres et de légumes, des canards et des cochons, des pianos et des meubles, des buses de poêle et des voitures d'enfants. Cortège grotesque annonçant le départ; il défilait, il passe encore sur nos boulevards, devant le peuple réjoui.

On a constaté aussi d'autres symptômes : certains monuments d'une architecture étrangère — comme l'aubette à journaux de la place Stéphanie — ont brusquement disparu, un beau matin, ce même matin où dans l'aubette à journaux de la porte de Namur, derrière la vitre close, s'étalait un numéro de la *Libre Belgique*!

Et l'on a vu des hommes en veste blanche nettoyer les carreaux de l'aile gauche aux fenêtres du palais! Et dans nos rues nous avons rencontré, oh! joyeuse surprise, des amis libérés des prisons d'Allemagne, — j'ai le plaisir d'en apercevoir quelques-uns ici — et le soir, en circulant dans l'obscurité de nos rues, voici qu'elles n'étaient plus silencieuses : derrière les volets baissés on entendait jouer sur tous les pianos la *Brabançonne!*

La Brabançonne! Vers l'Avenir! Nous ne saisissions pas autrefois le sens profond de ces hymnes patriotiques; depuis qu'ils ont été interdits — depuis qu'ils ont retenti sous les voûtes de nos églises, aux funérailles de nos héros, nous les comprenons mieux. Mais depuis quinze jours la *Brabançonne* ne vibre plus en sourdine — elle éclate dans l'air en attendant que nos drapeaux palpitent à nos fenêtres — l'officier allemand qui passe et qui entend cette *Brabançonne* se dit : « Uylenspiegel vit toujours! Nous n'avons pas compris ce peuple! »

J'ai l'impression que c'est bon de causer librement, en anticipant, comme nous le faisons. Nous sommes ici, à l'Union Coloniale, comme dans une petite patrie. Tant de pensées délicates, tant de catégories sociales y sont représentées, puis nous nous sentons unis en ce moment dans une même émotion. Bénissons Paracelse qui nous assemble ainsi, pendant quelques instants, à l'heure où la victoire est certaine et où, pour la première fois, s'affirme, extérieurement du moins, l'union patriotique qui doit être réalisée par nos efforts communs.

Et puisque par le hasard des événements cette assemblée se trouve être la première que tiennent, portes ouvertes, des Belges qui vont être rendus à la liberté, ne pensez-vous pas qu'il convient, avant de parler d'autre chose et de nous livrer à la joie, de nous recueillir un instant, pour songer pieusement à ceux qui sont tombés dans la bataille, à ceux qui devraient pouvoir se réjouir avec nous aujourd'hui et qui ne sont plus là parce qu'ils dorment de l'éternel sommeil, ceux dont Verhaeren a dit :

Vous ne reverrez plus les monts, les bois, la terre,
Beaux yeux de nos soldats qui n'aviez que vingt ans
Et qui êtes tombés, en ce dernier printemps
Où plus que jamais douce apparût la lumière!

. . . . . .

Hélas! la nuit immense est descendue en vous!...
Mais je ne veux pas, moi, qu'on voile vos noms clairs.
... Je recueille en mon cœur votre gloire meurtrie
... Et je monte la garde autour de vos tombeaux!

. . . . . .

Oui, c'est un devoir sacré pour nous de garder leur souvenir; nous n'y faillirons pas.

Pénétrons-nous profondément du sentiment de notre dette vis-à-vis de ceux de nos soldats qui sont tombés au cours de cette guerre, de ceux qui reposent dans les champs du pays de Liége, dans les plaines de Halen et du Hainaut, dans le cimetière d'Adinkerke, autrefois si petit, dans le sable des dunes. Nous devons puiser dans la méditation de l'effort qu'ils ont fait — ces braves — la force nécessaire au travail qui nous attend demain. Nous devons nous imprégner de l'esprit d'abnégation avec lequel, joyeusement, ils ont, sans hésiter, donné leurs vies pour sauver notre honneur et nos libertés. Nous devons être — ou devenir — dignes d'eux : ce sera le véritable hommage qu'il convient de leur rendre et qu'ils attendent de nous... Ils se sont sacrifiés au devoir, ils sont morts pour une idée... Cette idée, nous, les survivants, nous en sommes devenus les dépositaires, les exécuteurs, et nous trahirions le contrat qui nous lie si nous n'avions pas chaque jour, depuis l'aube jusqu'au soir, la ferme volonté de nous y conformer.

Oui, obéissons à nos morts... Que l'âme belge s'élève au niveau de leur héroïsme... Que leur générosité poussée jusqu'au sacrifice total de leur être, nous apprenne à ne plus être égoïstes...

Commentant, dans une lettre pastorale, la leçon des événements, le Cardinal-Archevêque de Malines rappelait à ses fidèles qu'il ne faut pas se méprendre sur l'orientation de la vie, que la douleur y prend sa part, que le sacrifice en est une loi...

C'est là ce que nos morts bien-aimés nous diront tous les jours : leur héroïsme collectif nous enseignera notre devoir individuel.

Quel est-il notre devoir d'aujourd'hui? C'est de détacher nos yeux de la terre pour regarder bien en face le présent et l'avenir! Le présent? Il m'apparaît d'abord sous les traits de notre Roi et de notre Reine. Ils vont nous revenir. Causons un instant de ce qui les concerne.

La Russie a perdu son Czar, les rois de Grèce et de Bulgarie ont été dépossédés, l'Autriche a perdu son Empereur : on annonce que le descendant des Habsbourg va chercher un asile en Suisse, au pays de Guillaume Tell!... Ironie du sort ou justice immanente des choses!

Quant au Kaiser?... Si nous n'en parlions pas? Je suis cependant

tenté de m'adresser à Monseigneur et de lui dire en latin (excusez-moi, mesdames) : *Et nunc Reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram!*

Causons plutôt de nos Souverains, à nous. Léopold II, dans son discours inaugural, déclarait qu'il n'avait, en montant sur le trône, d'autre ambition que celle d'être le premier magistrat d'un peuple libre. Le roi Albert a repris cette tradition, il l'a pratiquée, et nous vivions sous son règne, heureux, paisibles et confiants...

La guerre est venue — l'horrible guerre — il a fallu courir aux armes. A ce moment, notre Roi s'est révélé comme un conducteur d'hommes, au cœur large, à la volonté arrêtée. C'est lui qui a rallié nos soldats à l'Yser, risquant maintes fois sa vie pour donner l'exemple du courage... et c'est lui, maintenant, qui va revenir vainqueur... Comme nos cœurs ont tressailli le jour où nous avons lu dans un journal hollandais cette simple phrase : « L'armée du roi Albert s'avance au nord de Dixmude! » — Il y a de cela quelques jours, quelques jours seulement, et depuis lors, que d'événements, d'écroulements imprévus... Nous ne connaissons encore que bien imparfaitement la marche de notre armée à travers la Flandre, cependant nous savons que dans une de nos villes le peuple s'est mis à genoux quand il a vu s'avancer nos soldats!

Maeterlinck a écrit :

De tous les héros de cette énorme guerre qui survivront dans la mémoire des hommes, l'un des plus purs, l'un de ceux qu'on ne saura jamais comment assez aimer sera certainement le jeune et grand roi de ma petite patrie. Il fut vraiment, à l'heure décisive, l'homme providentiel, celui qu'attendaient tous les cœurs. Il sut incarner en beauté soudaine la volonté profonde de son peuple. Il fut, tout à coup, la Belgique révélée à elle-même et aux autres... S'il n'avait pas été là, les choses, sans nul doute, ne se fussent pas passées de la même façon et l'histoire eut perdu une de ses plus nobles pages. Assurément, la Belgique eut été loyalement fidèle à sa parole et le gouvernement qui aurait hésité eut été irrésistiblement et impitoyablement balayé par l'indignation d'un peuple qui, si haut qu'on remonte dans ses souvenirs, n'avait jamais trahi. Mais il y aurait eu je ne sais quelle confusion, quels frottements inévitables dans une foule foudroyée. Il y aurait eu des bavardages inutiles et de fausses manœuvres.... et surtout les paroles nécessaires,

précises, inaltérables, n'auraient pas été dites, les gestes, qu'il est impossible d'imaginer plus fermes et plus beaux n'auraient pas été faits à l'heure qu'il fallait.

Grâce à lui..., la ligne héroïque est droite, nette, magnifique... Mais ce qu'il a souffert, ce qu'il souffre chaque jour, ceux-là seuls le comprennent qui eurent le bonheur d'approcher ce héros, le plus sensible et le plus doux des hommes, discret, silencieux, ne vibrant qu'en dedans... et qui aime son peuple moins comme un père aime ses enfants que comme un fils aime une mère qui l'adore. De tout ce cher royaume, son orgueil et sa joie, sa maison de bonheur, son foyer de confiance et d'amour, il ne reste que quelques villes intactes menacées par l'envahisseur... Toutes les autres, si jolies ou si belles, si riantes, si tranquilles, si heureuses de vivre et d'être inoffensives, joyaux de la couronne de paix..., sont mortes et la campagne même, aux verdures si tendres, n'est plus qu'un champ d'horreur... Mais ce qui survit n'a qu'une âme réfugiée dans la grande âme de son roi... Et c'est en lui que retentissent toutes nos douleurs agrandies...

Ainsi parlait Maeterlinck en 1916 (1).

Aujourd'hui, c'est à notre Roi que vont aboutir toutes nos joies.

Que vous dirais-je de notre Reine? Avant la guerre déjà nous connaissions la bonté de son cœur. Elle aimait à se pencher au chevet des malades, elle payait de sa personne pour soulager la misère, elle ne pouvait voir un enfant pauvre sans aller à lui et le prendre dans ses bras. Je me souviens qu'en ce temps là on a critiqué la fréquence de ce geste. En ce temps là, on critiquait beaucoup de choses en Belgique... Mais nous comprenons mieux maintenant... notre Reine s'honore d'être la meilleure des infirmières.

A la Panne, chaque jour elle se rendait auprès de nos soldats — elle passait des heures dans l'ambulance où elle arrivait sans se faire annoncer — et, allant d'un lit à l'autre, elle apportait à chacun le réconfort de son entretien personnel... et ceci se passait sans aucun apparat... Je dis ce que j'ai vu.

Son attitude au cours de cette guerre est d'autant plus digne de notre admiration qu'il lui a fallu, pour être, comme elle l'a été, Belge de cœur et d'âme, arracher de ce cœur et de cette âme les affections les plus chères... Il y avait en elle trop de droiture, trop de véritable

(1) *Les Débris de la Guerre*, p. 13.

noblesse, pour qu'elle pût hésiter un seul instant... le sacrifice fut immédiat, total, définitif.

Nous ne soupçonnions pas, avant la guerre, à quel point notre Roi et notre Reine méritaient d'être aimés. J'ignore s'il y a jamais eu de républicains en Belgique; on en a cité quelques-uns, c'est possible, mais aujourd'hui il n'y en a plus, à l'exception toutefois de celui de nos hommes politiques qui s'est déclaré « Républicain Albertiste ».

Ainsi pendant que les peuples d'Europe se livrent vis-à-vis de leur Souverain à une sorte de « jeu de massacre », nous comptons, nous, plus que jamais sur notre Roi et sur notre Reine : nous souhaitons que la même énergie dont tous deux ont fait preuve aux jours terribles de cette guerre vienne en aide au pays dans l'œuvre de demain.

L'œuvre de demain?

Si, pendant que nous causons librement, nous y pensions ensemble?

L'heure du règlement de comptes va sonner. Il y a des comptes à régler vis-à-vis de l'Allemagne — il y a des comptes à régler entre Belges. Il est nécessaire d'y réfléchir afin que, forts de notre conviction, nous puissions apporter notre « assistance discrète » à ceux qui ne pensent pas comme nous, et faire en sorte que chacun — demain comme hier — remplisse son devoir.

Il en est qui disent qu'après la victoire il faudra continuer à haïr comme pendant la guerre. Il ne faut pas, disent-ils, « qu'une pitié « coupable vienne troubler notre lucidité. Prenons, dès à présent, « nos résolutions implacables, car, après l'écrasement de l'ennemi, « on cherchera à nous attendrir. On nous dira que le malheureux « peuple allemand est la première victime de son roi et de sa caste « féodale; on nous fera remarquer que ce n'est pas la bonne et « sympathique Germanie des tilleuls, des clairs de lune, des vieilles « maisons ingénues et de la simplicité cordiale, mais la seule Prusse « haineuse et arrogante qui a fait tout le mal; on insinuera que le « gros et pacifique Bavarois, l'affable et accueillant habitant des « bords du Rhin, le Silésien et le Saxon, que sais-je, car tous devien- « dront subitement plus blancs et plus inoffensifs que les agneaux « d'une bergerie anglaise, n'ont fait qu'obéir malgré eux à des ordres « détestés mais irrésistibles » (1).

(1) MAETERLINCK, *Les Débris de la Guerre*, 1916.

Ceux qui parlent ainsi n'admettent pas que dans cet immense forfait il y ait des innocents et des coupables; ils estiment que tous ceux qui y ont pris part doivent être mis sur le même plan.

Je reconnais avec eux qu'il ne saurait être question d'erreur, qu'on ne trompe pas un peuple qui ne veut pas être trompé et que ce n'est pas l'intelligence qui manque à l'Allemagne.

Mais les causes de cette guerre sont lointaines et en attendant que l'histoire les ait déterminées, il en est que nous pouvons dès maintenant apprécier. Une lourde responsabilité retombe sur tous ceux qui furent les pasteurs du peuple allemand, les mauvais bergers de cet immense troupeau.

Il faut admettre qu'il y a des degrés dans la culpabilité, comme il y en a eu dans l'attentat; les plus coupables ne sont-ils pas ceux qui ont été les plus conscients, les chefs intellectuels et moraux de ce peuple aveuglé par le militarisme?

J'ai étudié, autrefois, en Allemagne, sous un maître mort longtemps avant cette guerre et pour lesquel je n'ai jamais cessé d'éprouver la plus vive, la plus tendre reconnaissance. J'aurais voulu lui élever une statue... aussi jamais déception ne fut plus grande que la mienne lorsque je lus le Manifeste des Savants allemands, daté du 2 octobre 1914. Les élèves d'un même maître forment une famille et c'est au cœur que je me sentis touché.

Tout le monde ici se souvient de ce texte... il serait trop douloureux de vous le lire. Les signataires de ce manifeste ont affirmé, au nom de la Science, et sur leur honneur, des faits absolument contraires à la réalité. Je voudrais ne pas devoir le dire — mais il faut choisir pourtant entre la vérité et le mensonge.

C'est là une tache ineffaçable. Toutes les explications du monde n'y pourront rien changer. Il ne m'est pas possible de prévoir la reprise de relations quelconques avec les signataires de ce manifeste : ce serait admettre que la justice, la loyauté, l'honnêteté peuvent s'accommoder avec la fourberie.

Plus ces hommes étaient instruits, plus ils sont coupables. Ils ne peuvent pas invoquer l'excuse de l'ignorance. Ils diront qu'ils n'étaient pas renseignés. Certes! Mais on n'affirme pas au nom de la science et au nom de l'honneur ce que l'on ignore.

Permettez-moi de vous dire que je n'ai pas attendu ce jour pour

protester comme je le fais publiquement aujourd'hui. J'ai voulu protester de suite, avant qu'il fut possible de prévoir quelle serait l'issue de cette guerre car il est déplaisant d'accabler des vaincus. Ma protestation a été remise au professeur Lorentz, à Harlem, le 1er novembre 1914. C'est ce qui me donne le droit de parler comme je le fais.

Il faudra des années pour effacer le souvenir des atrocités de cette guerre, mais alors même que le temps aura fait son œuvre, après plusieurs générations, il sera nécessaire encore, et toujours, et de plus en plus pour l'honneur et l'avenir de l'humanité, que le mépris persiste vis-à-vis du mensonge et de la servilité... Un attentat peut se pardonner, s'oublier même à la longue quand les traces en ont disparu — mais le manifeste du 2 octobre 1914 restera dans la mémoire des hommes comme la trahison de Judas.

Je m'exprime ainsi en mon nom personnel, mais, je ne saurais en douter, tous mes collègues, dans toutes les Universités de Belgique, à Gand comme à Liége, à Louvain comme à Bruxelles, prononceront la même sentence de condamnation.

Ceci n'a rien à voir avec la fraternité des peuples qui nous est révélée comme le dogme des temps nouveaux. La fraternité des peuples ne peut avoir d'autre fondement que l'équité. Que le peuple allemand guéri de son orgueil, débarrassé de ses toxines, comprenne l'immensité de ses erreurs, et il pourra peut-être de nouveau, chanter, avec Schiller, l'hymne à la joie. Ne fermons pas la porte à l'Espérance. Hélas, elle ne peut être que lointaine; je ne serai plus là pour saluer cette renaissance, mais ce serait manquer au devoir que de ne pas la souhaiter.

* * *

Il y aura aussi d'autres comptes à régler, bien agréables ceux-là, vis-à-vis de tous ceux envers lesquels notre petite Belgique a une grande dette de reconnaissance. Le monde entier sait ce que les nations alliées ont fait pour nous et comment l'invasion de la Belgique décida de l'intervention de l'Angleterre. Mais il y a beaucoup de choses dont nous seuls, enfermés dans le cercle de fer de la Belgique occupée avons pu avoir connaissance. Nous avons à préciser nos souvenirs, à faire l'inventaire de nos dettes.

Souvenez-vous de la fondation de la *Commission for relief in Belgium*, au moment de l'invasion, alors que chacun se demandait ce qu'il allait advenir de nous. Et, je vous le demande, que serait-il arrivé si les Ministres protecteurs des Etats-Unis, d'Espagne, de Hollande, n'étaient pas intervenus?

Souvenez-vous de l'initiative intelligente et généreuse d'Ernest Solvay dans ce moment critique. Ils furent là, au début, une vingtaine d'hommes qui comprirent que la vie du pays dépendait de ce qu'ils allaient décider, et qui eurent l'énergie de l'action. On a eu raison de le dire, « lorsque des années et des années se seront écoulées, « lorsqu'on aura perdu le souvenir des chagrins, alors que les tombes « de nos héros se seront recouvertes de lierres puissants et de « mousses, les mères raconteront encore à leurs enfants qu'il y eut « en Belgique des hommes bons et puissants et que le peuple serait « mort si ces bienfaiteurs n'avaient pas été là. »

Souvenez-vous (puisse la Belgique s'en souvenir toujours!) de la tâche accomplie par le Comité National; l'agglomération bruxelloise fut d'abord le champ de son action, puis tout le pays occupé, puis le nord de la France. La guerre n'avait pas respecté les frontières, la fraternité dans le secours ne voulut pas les connaître et l'on porta des vivres jusqu'au delà de Saint-Quentin.

Et que de difficultés matérielles et morales, que d'obstacles, de routes coupées, de communications impossibles! Et nos dettes s'augmentent encore au moment où je parle car la guerre traîne après elle des maux incalculables, les fléaux lui font cortège. Sur les routes où défaillaient ces jours-ci des vieillards, des femmes et des enfants chassés de leurs demeures, c'est sous la protection du Comité hispano-néerlandais que circulaient les secours.

Aux hommes du Comité National qui ont eu l'énergie d'accomplir leurs magnanimes devoirs, qui ont exhaussé leurs âmes dans les heures de détresse, à tous ceux qui les ont protégés, nous devons être profondément reconnaissants car ils ont sauvé nos vies.

L'histoire dira qu'un acte généreux est souvent récompensé. L'Amérique a joué un rôle spécial dans le salut de notre pays. Elle était représentée à Bruxelles par M. Brant Withlock, un diplomate homme de lettres et homme de cœur, qui semble avoir compris dès le début de la guerre l'efficacité du principe de la solidarité des

nations. Il vint puissamment à notre aide; il amena la grande Amérique à secourir ce petit peuple qui n'avait commis d'autre crime que de rester fidèle à son idéal de loyauté et de liberté. Quand vint le moment où la coupe déborda et où l'Amérique intervint dans la guerre, je me souviens de deux phrases par lesquelles M. Brant Withlock exprima ses pensées du moment : « *L'Amérique étonnera le monde* », disait-il en quittant Bruxelles. Et lorsqu'à son arrivée à Sainte-Adresse les Belges lui offrirent un banquet (suivant une coutume à laquelle nous espérons rester fidèles) comme ils le remerciaient de sa bienveillance, il répondit : « J'ai une *boentje* pour vous. » J'ose dire, avec tout le respect qui lui est dû, que tous nous avons une *boentje* pour lui!

* * *

Un mot maintenant des comptes à régler entre Belges. Dans le sentiment de la victoire il en est qui disent : « Tout à la joie, plus de querelles, passons l'éponge, ne parlons plus du passé. » Je comprends qu'un ancien activiste retraité s'exprime ainsi, mais il y aura cependant, par la force des choses, des décisions à prendre, des hommes à écarter, des sentences à rendre. C'est inévitable, et c'est nécessaire à la salubrité publique. Souhaitons seulement que cette liquidation soit rapide, car elle sera pénible. Et ici je voudrais dire : Défions-nous du bolchévisme! C'est une épidémie, on ne peut plus en douter, car le *Belgischer Kurier* l'annonçait hier soir. C'est une épidémie d'un genre particulier. Le microbe a pris naissance en Russie, dans un milieu de culture tout à fait approprié; il s'est propagé le long des rives de la Baltique et, comme le choléra, il affectionne les ports de mer, Kiel, Hambourg, Cuxhaven. C'est par là qu'il pénètre dans le continent, exerçant ses ravages dans toutes les classes de la Société, ébranlant les trônes, bousculant les situations gouvernementales, affolant les populations.

C'est le bolchévisme international; nous n'avons pas, je pense, à le redouter beaucoup, grâce à notre bonne constitution, une constitution qui date de 1830 et qui a fait ses preuves. Nous saurons lutter contre lui. Mais il y a une variété de bolchévisme dont nous autres Belges devons particulièrement nous défier; il est moins dévastateur que

l'autre, mais tout aussi pernicieux; il ne démolit pas les empires, mais les réputations, il porte un nom vulgaire : le *dénigrement.*

C'est une maladie endémique dans notre pays. Et au lendemain de la guerre il est à prévoir qu'il y aura recrudescence. Ministres, magistrats communaux, hommes d'œuvres ayant fait leur devoir au Comité National ou ailleurs, prêtres et bourgeois, administrateurs de la bienfaisance, hommes ou femmes, toute personne qui a agi avec quelque énergie sera critiquée, exposée à l'action délétère du microbe.

Pendant que ceux dont je viens de parler se sont dépensés pour mener à bonne fin leurs surhumaines besognes, les bolchévistes médisants n'ont osé parler ici qu'à voix basse; nous n'avions pas la liberté de la presse ni l'exercice du droit de réunion. Il est arrivé cependant que leurs calomnies comme des serpents venimeux, ont passé par les fissures de la muraille sanglante qui fermait nos frontières, et ceci nous présage que demain nous entendrons leurs voix criardes. Eh bien, je vous le demande, liguons-nous contre ces détracteurs, ne soyons pas timides vis-à-vis d'eux, *ne tolérons plus le dénigrement.*

Je possède une lettre de Miss Cavell, lettre très émouvante dans sa simplicité, adressée par cette femme héroïque « à ses chères nurses » comme elle les appelle, pour leur faire ses adieux. La lettre a été écrite dans la nuit qui a précédé l'exécution. Après avoir, en ce moment suprême, remercié ses élèves de leur « gentillesse » (c'est ainsi qu'elle s'exprime) elle leur donne quelques conseils maternels. Et je cueille dans cette lettre cette phrase : « Laissez-moi vous dire, à moi qui aime tant votre pays, qu'il faut vous défier de la médisance... elle fait beaucoup de mal et je connais un cas où elle a causé la mort de quelqu'un. »

Nous obéirons, n'est-il pas vrai, au vœu de cette noble créature, si douce et si ferme, qui sera, elle aussi, un symbole, et devant la tombe de laquelle nous irons bientôt là-bas, au champ des horribles exécutions, nous prosterner en silence.

Que de dettes à payer! que d'obligations morales à remplir! vis-à-vis de nos soldats, vis-à-vis de nos invalides, vis-à-vis des veuves et des orphelins auxquels il faut assurer plus que le pain quotidien. La Patrie est devant nous, pantelante et meurtrie, ne gaspillons pas nos énergies en récriminations, unissons-nous pour soulager ses maux.

Certes, je reconnais que notre peuple est charitable et bon; parler autrement serait le dénigrer, et il faut se défier du microbe. Le livre de la comtesse de Spoelberg énumère nos institutions de charité et son témoignage est réconfortant. Je préfère encore, toutefois, les témoignages recueillis de la bouche de nos frères de France : ils se louaient hautement de notre hospitalité, ces pauvres! Mais ce qui a éte fait est peu de chose auprès de ce qu'il faudrait faire! Dites-moi donc qu'après la guerre, l'égoïsme sera banni de notre pays, que l'on rougira d'être égoïste. La communauté de l'épreuve a rapproché les riches et les pauvres dans une égale misère, ne les séparons plus... ne retombons pas dans nos fautes passées. Organisons *sérieusement* les œuvres sociales, mettons-les surtout en dehors de la politique, cet autre microbe! *Nous devons apporter notre concours aux œuvres sociales non pour asservir la foule au joug de nos opinions et de nos intérêts, mais pour tâcher d'augmenter pour chacun la somme de bonheur compatible avec les conditions actuelles de la vie.*

Et la guerre scolaire? Elle sévit encore. Allons-nous la continuer indéfiniment? Elle a divisé le pays plus profondément que la question des langues; *elle a été un facteur de détérioration morale pour notre peuple.* Pourquoi faut-il que ce problème de l'éducation de l'enfant, résolu pacifiquement et rationnellement ailleurs, donne lieu chez nous à ce prosélytisme irritant? Vermeylen, mon très estimé collègue Vermeylen, ne disait-il pas devant vous que « *tous les idéalismes sont frères* »? Pourquoi pas? Unissons-nous pour combattre le même combat, pour élever le moral de la nation, pour lutter contre le paupérisme, contre l'alcoolisme, contre la tuberculose... et que sais-je... les remèdes existent, leur efficacité est démontrée, mais c'est la volonté qui a manqué jusqu'ici pour les appliquer. Et en ceci nous avons été coupables. Il faut que l'âme belge qui s'est révélée si vaillante pendant la guerre, ne s'endorme pas demain : la vie est un combat de tous les instants. Le devoir patriotique doit nous lier pendant la paix comme il a lié nos soldats aux jours de la bataille.

L'aspect géographique de la question d'Occident

PAR

ALFRED HEGENSCHEIDT

Professeur à l'Université de Bruxelles.

I

A différentes reprises pendant la grande guerre il sembla que ce fût le statut politique de toute l'ancienne région lotharingienne qui allait être violé. On pouvait craindre que les pressions formidables exercées de part et d'autre du front allaient déborder les résistances relativement faibles aux deux extrémités. Mais si les deux piliers, Hollande et Suisse, ont pu se sentir menacés, ils n'ont pas cédé cette fois; leur situation à l'écart, l'appui et l'aide de la mer ou de la montagne, l'attraction pour l'envahisseur de la Belgique et de l'Alsace riches et ouvertes, les sauvèrent aujourd'hui, comme ils permirent autrefois leur édification et leur conservation. Par contre, toute la région intermédiaire, une fois de plus, fut ébranlée dans toute son étendue, de la côte flamande au Jura. Etats indépendants, comme la Belgique et le Grand-Duché, ou régions individualisées, absorbées dans les grands Etats voisins, comme la Rhénanie, l'Alsace, la Lorraine, tous, jusqu'en 1914, n'avaient eu qu'un rôle politique passif, bien que la vie municipale eût été chez eux certes plus brillante, au moyen âge, qu'en Suisse ou en Hollande. Mais, alors comme aujourd'hui, les avantages de la situation sur les grandes voies commerciales et militaires, se payaient par les ingérences perpétuelles de puissants voisins dans leur vie politique et elles empêchèrent leur indépendance de s'affirmer complète, alors même qu'elle était déjà fortement évoluée. Pour la première fois, en 1914, la Belgique, elle, eut dans son ensemble, un grand geste, décisif dans la politique européenne. Sera-ce pour son indépendance, pour sa souveraineté, ainsi revendi-

quées par l'énergique volonté de ses enfants, une garantie plus solide que la neutralité imposée? Jouira-t-elle désormais, à l'intérieur et à l'extérieur, du prestige que confèrent à la Hollande et à la Suisse, un passé glorieux et le rôle, fût-il éphémère, de grande puissance ? Nous n'oublions pas cependant qu'elles aussi, l'une et l'autre, ne furent que des dépendances de l'empire napoléonien, après des luttes qui en avaient fait les champs de bataille des armées européennes, tout comme la Belgique ou l'Alsace.

En tout cas, la question belge n'est plus posée. Elle a été brillamment résolue par les Belges eux-mêmes et par la victoire des Alliés. Un jour, les questions de la Ruhr et de la Saar seront réglées, les troupes seront retirées de la Cisrhénanie. Alors de nouveau sur la seule Alsace se concentreront les ambitions et les passions; l'Alsace, de nouveau, sera objet et symbole de la question d'Occident. Quoique d'une remarquable unité géographique et ethnique, l'Alsace cependant ne revendiqua jamais l'indépendance en tant que nation, malgré l'activité de ses villes, même unies pendant des siècles en une Décapole pour la défense de leurs libertés. Le même traité de Westphalie qui consacra définitivement l'indépendance politique de la République des Provinces-Unies et de la Suisse, incorpora à la France les terres d'Alsace et porta finalement la France jusqu'au Rhin. L'Empire décomposé, céda devant les forces de la France unifiée et centralisée dont l'influence politique avait d'ailleurs été prépondérante depuis plus d'un siècle sur la région lotharingienne. Mais dans ses desseins sur la Belgique, la France de Louis XIV échoua. La Grande-Bretagne pouvait se désintéresser du sort de l'Alsace lointaine; celui des Pays-Bas méridionaux, tout proches, la sollicitait vivement.

L'Alsace, française à nouveau, la question d'Occident se trouve-t-elle résolue ? Il serait naïf et dangereux de le croire. Si par des efforts persévérants, l'Allemagne redevient un pays puissant, la revendication de l'Alsace surgira du fond des cœurs, où, à présent, elle est enfouie sous d'âpres soucis plus immédiats. Le traité de Versailles fournit à l'Allemagne, pour l'avenir, des éléments ments d'une puissance plus grande peut-être qu'avant 1914. L'Allemagne diminuée, purement germanique, n'a plus à redouter les tiraillements avec des populations allogènes. L'Autriche, réduite à son seul territoire allemand, a déjà voulu se joindre à l'Allemagne.

Les 35 millions d'Allemands de la Tchécoslovaquie, enveloppés de trois côtés par l'Allemagne, peuvent devenir une « irredenta » tout aussi dangereuse pour la Tchécoslovaquie, que les Tchèques le furent pour l'Autriche. Faudra-t-il donc se résigner à laisser ouverte comme une plaie la question d'Occident, avec la quasi-certitude d'en voir mourir l'Europe, du moins les pays qui en sont les foyers intellectuels et économiques les plus intenses? Comment assurer la sécurité de la France, la sécurité et la paix de l'Europe que le traité de Versailles n'aura pas plus la vertu de nous garantir définitives que tous les autres grands traités précédents? Voulons-nous des bases plus sûres d'appréciation des possibilités que ces conventions éphémères entre vainqueurs et vaincus, il nous faudra connaître les conditions qui déterminent l'évolution politique des nations de l'Europe et parmi elles, entre bien d'autres sans doute, les facteurs géographiques.

Dans sa conclusion de « La Question d'Occident », M. Léon Leclère écrit: « Puisque l'Europe vient, dit-on, d'entrer dans une ère nouvelle, on peut faire bon marché des raisons *historiques* du différend dont nous avons décrit les péripéties; on peut nier (contrairement d'ailleurs à l'évidence) l'action des événements d'autrefois sur ceux du présent et de l'avenir; on peut se refuser à voir les ressemblances qui rapprochent les paroles, les écrits, les actes des hommes de jadis et d'aujourd'hui, lorsqu'ils envisagent ce grand problème. Il n'en reste pas moins vrai que depuis 843 l'aspect *géographique* de la région intermédiaire ne s'est pas modifié. La nature ignore les changements de régimes politiques et les désirs successifs des générations. »

Si vraiment les facteurs géographiques ont eu leur part d'influence profonde, il ne faut les perdre de vue, malgré leur silencieuse passivité; c'est qu'en effet, les grands traits de la surface terrestre ne s'altèrent guère au cours des quelques millénaires de nos temps historiques passés et futurs, des secondes à peine dans la chronologie géologique.

II

Un coup d'œil sur la carte de l'Europe physique nous rappellera les traits si caractéristiques des formes horizontales et des formes verticales de la partie du monde que nous habitons. Attachée à l'Asie

par une large base, elle s'étend vers le sud-ouest, ses côtes nord-ouest et sa côte sud se rapprochant et se rejoignant au Cap Tarifa. Cette forme triangluaire des terres, le sommet tourné vers le sud, n'est nullement exceptionnelle. Depuis longtemps elle a été relevée par les géographes comme une des caractéristiques des terres émergées, telles les deux Amériques, l'Afrique, l'Inde, l'Indo-Chine, pour ne citer que de grandes terres. Mais en Europe cette réduction progressive a lieu d'une manière particulière. Comparez notre partie du monde à l'Amérique du Sud. Ici, d'une large base au nord-est, les deux côtes se dirigent vers le sud en s'inclinant l'une vers l'autre sans présenter de promontoire ou de golfe remarquables. On chercherait même vainement dans beaucoup d'atlas le nom de golfe d'Arica, donné au fond du large évasement à l'ouest. En Europe, le corps du continent, tout en s'amincissant progressivement, projette dans l'Océan de grandes et de petites terres, presqu'îles et îles, entre lesquelles la mer pénètre profondément dans le continent; une dernière fois, comme si l'Europe, avant la jonction des mers au détroit de Gibraltar, voulait affirmer jusqu'au bout l'originalité de ses formes horizontales, elle s'épanouit dans la vaste péninsule hispanique. Nous voyons ainsi l'Océan envelopper des espaces terrestres qui, à un moment déterminé, ont pu servir de cadre à des formations politiques, à nos Etats européens modernes. Il n'en est pas seulement ainsi des grandes péninsules, des grandes îles, mais encore des petites, du Jutland et de l'archipel voisin, et même de la presqu'île armoricaine, dans laquelle le duché de Bretagne fut le dernier à entrer dans l'unité française, vers le XVIe siècle seulement. Il n'est pas sans intérêt, soit dit en passant, de constater que ces formes horizontales, parentes, au nord et au sud, et dont l'ensemble caractérise si nettement l'Europe, soient nées de deux actions géologiques très différentes : au nord, l'ennoyage de vastes terres basses, que de légers mouvements épéirogènes ont recouvert d'une mince couche d'eau, ennoyage accentué encore pour la Grande-Bretagne par l'érosion qui rompit à une époque très récente l'isthme, et fit de la presqu'île une île; au sud, des effondrements en bassins abyssaux qui mordirent indifféremment sur toutes les terres et les découpèrent profondément, plateaux hercyniens, jeunes chaînes de montagnes, vieilles tables horizontales, russe et lybique.

Si nous pénétrons à l'intérieur du continent, nous constatons que le relief agit dans le même sens politique. Cela paraît évident pour les Pyrénées; elles se sont dressées devant les Arabes comme devant les Carolingiens, devant Louis XIV, devant Napoléon, et elles ont isolé l'Espagne. Mais là précisément où le continent va s'élargissant vers l'est, l'arc des Alpes et des Carpathes contribue à le partager en espaces qui se sont montrés propres à recevoir de grands Etats plus ou moins unifiés : la France, l'Allemagne, l'ancienne Autriche, l'Italie; à celle-ci les Alpes, en s'arquant vers le nord, ont ménagé la grande plaine sans laquelle elle n'eût jamais pu devenir une grande puissance. La péninsule, si improprement appelée des Balkans, ne connut l'unité politique que sous des maîtres étrangers, byzantins ou osmanlis. Ici le relief élevé d'une masse ancienne centrale, plus fracturée à l'intérieur que la meseta espagnole, puis, à l'ouest, du côté de l'Europe, l'obstacle des plis parallèles de montagnes plus hautes et plus sauvages que celles de l'Italie, a maintenu les populations balkaniques dans l'isolement. Rome même ne pût y pénétrer partout; la conquête vénitienne se borna aux côtes et aux îles, tout comme l'occupation de l'Europe glissant le long des côtes de l'Afrique, jusqu'après 1870. En outre, la position de la péninsule sur deux routes de l'Asie, l'absence au nord d'une barrière de l'importance des Alpes ou des Pyrénées, y appelèrent des invasions multiples, qui arrêtèrent le développement politique naissant et empêchèrent toute fusion. C'est ainsi qu'au XIXe siècle, se trouvèrent en présence de jeunes nationalités dont les guerres de libération avaient gonflé l'orgueil politique, mais dont aucune n'occupe de centre dominant à l'égal de la Castille, d'où elle pût imposer ses prétentions à l'héritage complet du maître chassé. Somme toute, l'ancienne Autriche succomba sous des forces analogues. Le jour où elle ne fut plus à même d'imposer l'unité, elle se fit d'abord dualiste, pour enfin se rompre en pièces, disjointes déjà, et dont l'autonomie avait été préparée par la répartition des montagnes et des plaines. Du moment que son rôle de barrière contre le péril turc était repris par les Etats balkaniques, un empire austro-hongrois, sous l'hégémonie d'une dynastie allemande, n'avait plus de raison d'être en Europe. Il est vrai qu'il pourrait renaître un jour sous forme d'une confédération d'origine

économique, autour du Danube et de ses affluents; la persistance d'une grande agglomération viennoise, malgré la médiocrité de l'Etat dont elle est la capitale, aura bien pour cause principale sa situation géographique incomparable. Elle est en tout cas significative.

III

Nous voyons donc dans l'Europe occidentale, centrale et méridionale, les côtes et la montagne circonscrire tels espaces terrestres qui parurent propices au développement territorial des Etats européens et, ajoutons-nous, qui en définirent les limites. Ces espaces sont équivalents par plusieurs de leurs éléments physiques et par les possibilités démopolitiques qu'elles offrent.

Voici quelques-uns de ces éléments :

	Superficie kilomètres carrés.	Population habitants.	Densité par kilomètre carré.
Iles britanniques	315,000	47,000,000	156
Allemagne	472,000	60,000,000	130
(1914 :	540,000	65,000,000	120)
France	550,000	39,200,000	72
(1914 :	536,000	39,600,000	74)
Italie	312,000	39,000,000	124
(1914 :	287,000	35,600,000	124)
Péninsule ibérique	592,000	—	—
Espagne	505,000	21,000,000	42
Péninsule scandinave . . .	770,000	—	—
Suède	440,000	6,000,000	14
Norvège	323,000	2,700,000	9
Péninsule des Balkans . .	580,000	—	—
Autriche-Hongrie (1914 :	676,000	51,000,000	76)

En comparant ces superficies nous constatons qu'entre la plus grande des unités naturelles, la péninsule scandinave et l'Italie, qui depuis le traité de Versailles ne dépasse que de peu ses limites naturelles, il y a encore une différence du simple au double. Mais un

plateau large et très élevé au sud, de direction méridionale, sépare nettement, surtout sous le climat septentrional, la Scandinavie, en une Norvège, avant tout maritime, en bordure de l'Océan toujours libre, et une Suède agricole et continentale, sur une mer intérieure, souvent fermée par les glaces en hiver. La séparation physique souligne donc une divergence dans les intérêts économiques, une différenciation dans la langue, et finalement elle s'est traduite en une séparation politique. Les superficies des deux Etats scandinaves ne sont plus que de l'ordre de celles des autres grands compartiments de l'Europe. En Italie, l'Apennin, moins élevé, plus étroit, sous le ciel méditerranéen, n'a jamais eu un rôle politique aussi décisif. S'il a sans doute favorisé l'émiettement féodal, les limites des grandes divisions territoriales le franchirent aisément. La royaume des Deux-Siciles, les Etats de l'Eglise et la République cisalpine s'étendaient d'une mer à l'autre; le duché de Modène dépassait la crête de l'Apennin toscan. Aussi l'unité italienne a-t-elle rapidement conquis toute la péninsule, et si différenciation il y a, elle s'est faite bien moins entre l'est et l'ouest, qu'entre le nord et le sud, c'est-à-dire dans le sens des anciennes divisions politiques et non de l'Apennin.

L'empire d'Autriche défunt s'était gonflé jusqu'à 676,000 kilomètres carrés, mais sans le glacis transcarpathique, la Galicie et la Bucovine, et son territoire balkanique, cause initiale de sa perte, sa superficie ne dépassait pas 500,000 kilomètres carrés.

Dans la péninsule ibérique, des facteurs géographiques ont agi dans le même sens qu'en Scandinavie. Le rebord de la meseta espagnole, traversé en rapides par les fleuves du plateau, mettant fin à leur navigabilité, les plaines ouvertes sur l'Océan, ont orienté le Portugal vers des activités maritimes; il a pu échapper à la Castille continentale, maîtresse politique et militaire de l'Espagne, qui du haut du plateau central, parvint à dominer les autres régions périphériques. Avec ses 505,000 kilomètres carrés celle-ci reste un des Etats les plus étendus de l'Europe.

Même les basses montagnes de l'Europe centrale ont séparé au moyen âge l'Allemagne du Nord si bien de l'Allemagne du Sud, que le premier contact, au XIVe siècle, entre marchands de Lubeck et marchands de Nurenberg, eut lieu à Bruges. Des relations directes entre

les deux cités allemandes ne sont signalées qu'au xve siècle. L'antagonisme entre le Nord et le Sud a d'ailleurs persisté jusqu'à nos jours et il a fallu « le sang et le fer » pour que la Prusse fît l'Allemagne contemporaine et étendît son hégémonie sur un Etat de plus de 500,000 kilomètres carrés. La différenciation par la mer et les estuaires s'est montrée plus effective, en séparant définitivement de l'Empire, les Pays-Bas du Nord.

Déjà avant la sécession de l'Irlande, le Royaume-Uni était une des moins étendues des grandes puissances. Avec sa superficie de 318,000 kilomètres carrés, elle dépassait à peine l'Italie. Aujourd'hui, après que l'Irlande est devenue un Etat libre, la Grande-Bretagne n'occupe plus que 230,000 kilomètres carrés. Et, ce qui est essentiel, aucune extension en Europe ne lui est permise. Elle se sait réduite, et définitivement, à son île; la mer, qui la protège et l'invite à la plus impériale de toutes les expansions ailleurs, lui impose cette absolue restriction en Europe continentale. Il est vrai qu'elle a occupé plus ou moins longtemps des têtes de pont sur le continent voisin, Boulogne, Dunkerque, Calais surtout; mais elle n'a plus eu de territoire de quelque étendue sur le continent depuis le milieu du xve siècle, où elle dut abandonner ses dernières possessions dans le Midi, où cependant Bordeaux et la Guyenne furent, pendant trois siècles, colonie anglaise. C'est à peu près la durée aussi de l'empire colonial britannique actuel, fondé vers 1600. Plus que jamais les Anglais doivent envisager la possibilité de voir un jour se réduire la base géopolitique de leur puissance, à la seule Grande-Bretagne, même si le traité de Versailles a étendu l'empire britannique jusqu'au quart de toutes les terres. Sans doute peut-elle encore compter longtemps sur le dévouement, bien que conditionnel, de ses dominions anglo-saxons, mais dans ce cas même la source principale de sa force n'en gît pas moins en elle-même. Elle est la partie la plus peuplée de tous ses territoires anglo-saxons; c'est elle qui cultive les traditions, c'est d'elle, la mère-patrie, que partent encore les directives. Elle reste ainsi la base la plus ferme de la puissance britannique. Mais elle en est aussi la partie la plus vulnérable par sa situation en Europe, tout près des grandes puissances militaires continentales. Cette sécurité du territoire national que la France revendique avec tant d'insistance,

l'Angleterre ne la réclame pas, tout simplement parce que depuis des siècles, elle est un axiome de sa politique continentale. Comment la Grande-Bretagne ne se sentirait-elle pas menacée, si sur le continent voisin une nation allait développer une force grandissante, qui irait déborder finalement les autres ? Elle se jeta devant les Allemands de Guillaume II, comme en travers de la France de Louis XIV et de Napoléon. Waterloo et Ypres ont le même sens historique. Mieux que personne elle connaît l'instinct d'expansion propre à cet organisme qu'est l'Etat, elle, qui selon le mot de Seeley, a conquis et peuplé la moitié du monde presque sans en avoir conscience. Mais toute manifestation dans ce sens chez l'un de ses voisins éveillera son inquiétude. Elle se sentira moins en sûreté; elle veillera au strict maintien de l'équilibre européen, au « Balance of Powers ». Avant la guerre, la France et l'Allemagne avaient à peu près la même superficie, 536,000 kilomètres carrés et 540,000 kilomètres carrés. A présent la France dépasse très sensiblement l'Allemagne, 550,000 kilomètres carrés et 472,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire d'une étendue égale à l'ensemble de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg et de l'Alsace-Lorraine. Découpez encore dans cette Allemagne réduite une République rhénane, dite indépendante, de 56,000 kilomètres carrés environ (Province rhénane : 27,000, Hesse : 7,700, Palatinat : 6,000, Nassau : 15,000 kilomètres carrés), augmentez d'autant la sphère d'influence économique et politique de la France, et, comme nous avons pu le voir, tout homme d'Etat anglais, à quelque parti qu'il appartienne, qu'il soit francophile ou non, se dressera devant une France qui tolérerait seulement une action dans ce sens. Il ne faut pas interpréter autrement l'atitude des Anglais dans la question de la Ruhr. S'ils jettent dans le débat le reproche, fondé ou non, d'impérialisme, c'est qu'en ces moments de lassitude et de malaise d'après-guerre, il sert le mieux leur opposition.

Mais nous sentons certes transparaître dans cette appréciation de l'aptitude politique des territoires des grands Etats européens, bien d'autres facteurs que l'étendue : la situation, la position, une répartition bien conditionnée des terres hautes et des terres basses, les richesses agricoles et minières, en charbon surtout, les forces hydrauliques, un climat favorable. Mais ici il n'y a pas lieu d'évaluer en

détail ces facteurs; leur puissance politique actuelle se trouve, en effet, résumée dans deux autres chiffres, ceux de la population et de la densité de cette population. Tout de suite, en comparant ces valeurs, nous pouvons écarter plusieurs Etats, dont la seule étendue, ménagée par la répartition des mers et des eaux en Europe, ferait des égaux des grandes puissances actuelles : la Suède, la Norvège, la Finlande, celle-ci avec 387,000 kilom. carrés, mais seulement 3,400,000 habitants, et l'Espagne. Cependant, au début de la formation des grandes puissances modernes, la Suède de Gustave-Adolphe, tout comme la petite Hollande, a pu aspirer au rôle de grande puissance. Appuyée sur une armée que son roi tenait fortement en main, elle fit de la Baltique presque un lac suédois, après le traité de Westphalie. Mais alors elle se trouvait devant la Russie inorganique d'avant Pierre le Grand, une maison de Habsbourg épuisée, une Pologne déchirée et un Brandebourg qui n'était pas encore la Prusse, et dont bientôt d'ailleurs elle allait sentir la résistance victorieuse. L'Espagne, elle aussi, avec 21 millions d'habitants, son unité mal réalisée, sa situation à l'écart, de grandes richesses laissées en friche, a renoncé depuis longtemps à son rôle de grande puissance. Les héritiers de l'ancienne Autriche ne représentent que des Etats de deuxième ordre; seule la Roumanie actuelle atteint presque la superficie de l'Italie, 304,000 kilomètres carrés; mais elle n'a pas la moitié de la population de la péninsule, 16 millions d'habitants seulement. La Pologne paraît être le seul des nouveaux Etats qui puisse entrevoir un rôle de grande puissance, par son étendue, le nombre de ses habitants et ses richesses économiques. Avec une superficie de 395,000 kilomètres carrés, une population de 28 millions, une densité de 70, il ne lui faut qu'un pas dans le développement de ses forces démopolitiques et économiques pour qu'elle fasse figure de grande puissance. Dans ce cas, elle pourrait constituer un facteur important dans la question d'Occident. Mais pourra-t-elle y arriver en paix ? Ses régions les plus riches, les plus peuplées, même son couloir vers la mer, forment ses marches d'ouest les plus exposées, tout comme en France, les riches provinces de l'est et du nord. Mais moins heureuse que la France, en grande partie enveloppée de mers et de hautes montagnes, presque toutes les frontières de la Pologne sont ouvertes, et à l'est,

elle est bordée non par la mer, mais par la Russie immense et problématique.

Restent donc actuellement en présence en Europe, quatre grandes puissances, dont certes l'Allemagne, malgré son amoindrissement et les charges que lui impose le traité de Versailles. Deux de ces grands Etats se distinguent immédiatement par le chiffre élevé de leur population et de la densité : les Iles britanniques et l'Allemagne. Puis suivent la France, plus étendue, mais avec une population moindre et l'Italie, avec une population égale à celle de la France et une densité de l'ordre des deux premières. Il faut reconnaître tout de suite que la force d'expansion ou de résistance des Etats dépendent de bien d'autres facteurs, géographiques ou non. Nous en avons déjà cité quelques-uns, d'ordre physique. Mais il y en a d'autres qui élèvent le potentiel politique d'une nation, des forces d'origine psychique, intellectuelles et morales. Elles permettent à l'intérieur du territoire une organisation des ressources matérielles en vue d'un maximum de rendement; elles aiguisent la conscience nationale, mettent à la disposition du pouvoir central toutes les énergies bandées vers un même but, exaltent l'amour de la patrie jusqu'au sacrifice de la vie individuelle. Ces facteurs, bien que non géographiques, ne peuvent être négligés par le géographe, car ils peuvent avoir des conséquences géographiques. C'est bien à certains facteurs de cet ordre, que la France, précoce en son développement historique, doit l'importance considérable de son rôle politique, malgré sa population trop peu nombreuse, sa densité et sa natalité si faibles. Mais à la longue ces insuffisances pourraient bien la mettre en infériorité en face des voisins plus prolifiques. On peut croire que l'anxiété qu'elle en éprouve, est pour beaucoup dans la politique qu'elle a poursuivie dans les pays rhénans.

A l'abri des Alpes, franchies ou tournées cependant de tout temps par les migrations pacifiques ou guerrières, l'Italie a pu, à travers des siècles de domination étrangère, garder intacte l'intégrité de son domaine linguistique et de sa civilisation, et a pu, enfin, réaliser son unité politique. La Grande-Bretagne, une fois son unité politique achevée, maîtresse des mers qui l'enveloppent, n'ayant plus à craindre d'invasion, put en toute sécurité édifier son empire colonial. L'Allemagne, entre les Alpes et la mer, présente les conditions géopolitiques

les moins favorables. S'ouvrant librement vers l'est, elle a déployé dans cette direction en pays slave une activité colonisatrice qui a reporté l'axe du royaume franc oriental du Rhin à l'Elbe; de fortes agglomérations allemandes en Russie témoignent encore de cette expansion économique qui s'est continuée jusqu'au XVIIIe siècle, et le poste le plus avancé, les Allemands du Volga, près de Saratof, constitue même un des pays autonomes de la République des Soviets. Mais la fragmentation du sol par les basses montagnes, les interventions faciles de l'ouest comme de l'est, ont fait finalement de l'ancien Empire, après le traité de Westphalie, un monstre politique d'environ deux mille Etats souverains, ou non souverains, à côté de la France et de l'Angleterre unifiées et centralisées. La réorganisation, partie de deux centres rivaux, l'Autriche et le Brandebourg, ne permit pas jusqu'à nos jours l'achèvement de l'unité allemande, l'Autriche ne s'y étant pas encore fondue. La France, protégée sur plus des trois quarts de ses frontières par la mer et la haute montagne n'est séparée de ses voisins de l'est que par des massifs hercyniens isolés, des seuils bas et des plaines : les Vosges, ménageant des passages faciles par Belfort, Saverne et le Palatinat, le Plateau schisteux rhénan, avec ses profondes vallées encaissées, se noyant au nord dans la large plaine belge et rhénane. Une fois que la France eut abandonné toute idée de conquête au delà des Alpes et des Pyrénées, c'est ici au nord-est, qu'elle trouva un champ à ses besoins d'expansion.

Une fois de plus la France s'est portée sur le Rhin, là précisément où le Rhin moyen s'infléchit le plus vers l'intérieur de l'Europe centrale. La forme même de la France, telle qu'elle nous était familière, s'en trouve changée. Son axe est-ouest, Brest-Lauterbourg, est égal à présent à son axe nord-sud, Dunkerque-Hyères. Sa forme s'est comme ramassée sur elle-même, pour projeter le coin de l'Alsace-Lorraine dans le flanc de l'Allemagne. De nouveau elle s'est fortement encastrée dans l'Europe centrale et la signification de sa reconquête dépasse de beaucoup ce que nous pourraient faire supposer les 15,000 kilomètres carrés de terre, la moitié de la Belgique, et les 1,700,000 habitants qu'elle y gagna.

Certes, la défense de son territoire se trouve mieux assurée. La frontière est reculée de 60 à 150 kilomètres de sa capitale. De nouveaux obstacles s'opposent à l'invasion de l'est : le Rhin, avec Stras-

bourg, les Vosges, les côtes de Moselle, sur toute leur longueur, avec Metz. Et nous savons quelle a été la valeur tactique des accidents de terrain dans la dernière guerre; ce ne sont pas des forts, bientôt détruits, qui ont arrêté les Allemands devant Nancy et Verdun, mais le Grand Couronné et les ravins qui coupent les Hauts de Meuse au nord de Verdun. L'Allemagne a été complètement refoulée du bassin de Paris, aux escarpements tournés vers l'est, et sa diaclase politique à peine soudée, la ligne du Main, se trouve menacée non seulement par la pression plus accentuée à l'ouest, mais aussi à l'est, par la création de la Tchécoslovaquie, avec la Pologne, une des deux alliées naturelles de la France; la distance de Strasbourg à Eger est même plus courte que celle de Paris à Strasbourg.

Les richesses abondent dans ces régions au sol varié; en Alsace surtout, les loess aux riches produits : froment, maïs, tabac, houblon; sur les coteaux, des vins estimables; des bois étendus, un bétail nombreux. Le sous-sol n'est pas moins productif : en Haute-Alsace, des gisements de potasse à peine entamés, engrais précieux et matière première d'industries chimiques; en Basse-Alsace, le pétrole de la région de Wissembourg et de Haguenau; les mines de charbon de Forbach, la partie lorraine du bassin de la Saar; en Lorraine, le plus vaste gisement de minerai de fer d'Europe. La France rentre en possession de deux des plus grands centres industriels du monde : le bassin sidérurgique de la Lorraine et, en Alsace, les industries textiles, qui, avec celles du département des Vosges voisin, représentent presque la moitié de l'industrie cotonnière de la France; son industrie lainière, si importante déjà auparavant, se trouve encore accrue de 20 p. c. Un canal à écluses, parallèle au Rhin, est projeté entre Kembs, près de Bâle, et Strasbourg; outre une voie facile, prolongeant la grande navigation fluviale jusqu'à Bâle, il fournira des forces hydro-électriques considérables.

IV

Voilà sans doute pour la France un notable accroissement de sa puissance économique et politique. Mais la position de la France sur le Rhin, a une bien plus grande signification encore. En suivant sur

une carte de la densité de la population les limites politiques des Etats de l'Europe, on constate que par le caractère anœcuménique des régions, la mer et la montagne, que ces limites longent ou traversent sur de grandes étendues, ces régions rappellent les larges zones-frontières laissées désertes à dessein, par lesquelles les populations anciennes ou les demi-civilisés aiment à s'isoler de leurs voisins. Nous l'avons vu, les formes du relief de l'Europe se sont parfaitement prêtées à ces intentions défensives. L'Allemagne même, cependant moins bien partagée, est séparée en partie du moins, de la Pologne, par les marches faiblement peuplées des plateaux lacustres de la Poméranie et de la Prusse, de la Hollande, par les solitudes marécageuses traversées par l'Ems.

Mais la région entre la France et l'Allemagne nous apparaît avec un caractère bien différent. Quoiqu'elle ne soit pas dépourvue d'obstacles à la circulation, elle tranche sur les régions plus centrales des deux Etats, par les teintes des très fortes densités. A peine y distingue-t-on les plateaux et les montagnes hercyniennes boisées ou stériles. Les Vosges même s'y noient presque entièrement, à cause du peuplement dense des larges vallées glaciaires; les solitudes seules des Hautes-Chaumes s'y révèlent par quelques taches, l'ensemble étant plus peuplé que la Bourgogne ou les pays voisins de la Meuse. Le Plateau schisteux rhénan, mieux marqué sans doute, est lui-même bordé au nord de synclinaux ou d'effondrements qui ont mis à l'abri de l'érosion les richesses houillères sur lesquelles se sont agglomérées à notre époque, des populations plus denses que jamais; elles feront encore que des taches de vides relatifs, comme celles qui s'étendent sur la Campine et le Peel au milieu de la fourmilière humaine, s'effaceront bientôt. Une longue bande de pays qui sont parmi les plus peuplés du monde, les pays de l'Escaut et du Rhin, s'étale largement sur la mer de Boulogne au Helder, du seuil du Vermandois à la Gueldre; au bassin de la Ruhr elle s'anastomose avec une autre longue bande de fortes densités qui traverse en oblique l'Europe centrale jusqu'à la Bukovine. Refoulée jusque tout près du Rhin, par la pauvreté du Plateau schisteux et ses ravins sinueux, elle s'épanouit sur les voies qui mènent au passage de Saverne par l'Alsace, aux dépressions de la Hesse et du Kraichgau, aux vallées du Main et du Danube. Etranglée par le Jura, près de Bâle, elle s'étale brusquement

sur le Plateau suisse, comme une mer humaine, s'insinuant dans les vallées qui mènent aux cols des Alpes; puis tout aussitôt les solitudes alpestres la séparent d'une tache symétrique au sud des Alpes, dans la plaine du Pô, presque aussi étendue que celle de la plaine rhéno-scaldisienne. Après avoir été réduite en Italie centrale, à la zone côtière de l'Adriatique, elle remplit presque toute l'Italie méridionale et la Sicile.

De la mer du Nord à l'Italie centrale, la carte de la densité de la population nous évoque ainsi le royaume qui en 843, par le traité de Verdun, échut à Lothaire, l'aîné des petits-fils de Charlemagne, la Francia media, avec le titre impérial, et dont la partie nord porta plus particulièrement le nom de Lotharingie. On sait combien cette formation politique, part d'héritage simplement, fut éphémère. Bientôt elle passa au royaume franc d'Orient et jusqu'au XVIe siècle, l'empire d'Allemagne eut ses limites au delà de l'Escaut jusqu'à la haute Meuse et la Saône, de sorte que des villes aussi françaises que Metz et Verdun ont relevé de l'empire pendant plus de six siècles. Depuis, la France s'avança sur ces territoires jusqu'au Rhin. Qu'on se figure la France sans ses pays de l'Escaut, de la Meuse et de la Moselle supérieure, de la Saône et du Rhône ! Si la France n'avait eu l'avance dans l'évolution politique de l'Europe du moyen âge, si une Allemagne centralisée comme la France, avait pu disposer de toutes ses forces, on peut croire que l'empire de Charlemagne se fût reconstitué au profit de sa moitié germanique. Combien plus pauvres serions-nous ? Ne peut-on considérer la dernière guerre comme une tentative de l'Allemagne dans ce sens ? Si elle l'avait emporté, toute la vieille Lotharingie, le dessein en a été exprimé nettement, fût devenue une marche allemande, Verdun compris, le même Verdun qui la brisa. Faut-il s'étonner que cette vision, dont quatre années d'occupation firent une terrible réalité, persiste à hanter les Français et leur fasse passer le problème de la sécurité même avant celui des réparations ?

Loin donc d'être séparés par des espaces vides d'hommes, la France et l'Allemagne sont unies par l'une des régions les plus populeuses de la Terre. Mais ce que la nature n'a pas permis en cette région entre Alpes et mer du Nord, les hommes l'ont tenté. Pour séparer les deux antagonistes, s'ils n'ont pu créer ou maintenir un « désert politique » en ces régions d'entre-deux, trop favorables à l'espèce humaine,

comme en ont entretenu les Coréens jusqu'en 1870, entre leur territoire et celui de la Chine, et où sous peine de mort, il était défendu de s'établir, ils y ont élevé des Etats tampons, neutralisés, le Grand-Duché et la Belgique, des vides politiques, comme on a dit. On sait combien la réalité géographique l'a emporté en 1914 sur l'illusion diplomatique, et depuis, la Belgique a voulu assumer elle-même, comme la Hollande et la Suisse, la défense de sa neutralité, non garantie.

Le Rhin est l'axe mouvant, chargé d'histoire de ces régions populeuses. Moins que jamais il ne peut constituer une limite politique, sans troubler profondément la vie sociale et économique des populations des deux rives, surtout en aval de Strasbourg, où il est sillonné dans les deux sens et traversé par un trafic intense. Même au moyen âge, où ses eaux sauvages n'étaient guère maîtrisées, la longue « voie des prêtres », où les évêchés s'alignaient, n'était empruntée pour les limites que par exception. Il en est de même aujourd'hui de la plupart des divisions administratives et ecclésiastiques, catholiques ou protestantes. Chaque grande ville même, sur ses rives, est double, et les relations entre les deux agglomérations sont si étroites que plusieurs d'entre elles, Cologne-Deutz, Dusseldorf-Obercassel, ont été amenées à réunir leur territoire sous une même administration communale. Aucune région d'Europe, comme celle entre Bâle et Wesel, ne concentre autant de grandes lignes de chemin de fer internationales, longitudinales et transversales. C'est la région européenne par excellence. Ici se croisent et se mêlent quelques-uns des intérêts essentiels des quatre grandes puissances. Car elle n'unit pas seulement la France et l'Allemagne, mais aussi l'Italie à l'Angleterre. Et l'on comprend que l'Italie ne s'intéresse pas seulement indirectement à la question rhénane, par l'accroissement de puissance que son retour au Rhin vaut à la France, sa grande rivale dans la Méditerranée, mais encore plus directement par les voies de son trafic principal, dirigé vers l'Allemagne et l'Angleterre. Cette importance dominante dans l'économie européenne moderne, les pays du Rhin ne l'ont acquise que depuis la seconde moitié du XIXe siècle. L'axe économique principal de l'Europe, qui auparavant passait par les deux grandes puissances occidentales, la France et la Grande-Bretagne, s'est déplacé vers le centre du continent et, pour le moment, paraît fixé dans

la région rhénane. Le développement économique extraordinaire de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de toute l'Europe centrale, se réflète dans l'augmentation rapide de leur population :

	Vers 1845	En 1910	Augmentation.
Belgique	4,300,000 hab.	7,600,000 hab.	79 p. c.
Pays-Bas	3,000,000 »	6,000,000 »	100 »
Allemagne	35,000,000 »	65,000,000 »	86 »
France	35,000,000 »	40,000,000 »	14 »
Iles Britanniques . .	27,500,000 »	45,000,000 »	64 »
Italie	23,000,000 »	36,000,000 »	52 »
Autriche-Hongrie. .	31,000,000 »	49,500,000 »	60 »
Espagne	14,000,000 »	19,500,000 »	32 »

Les chiffres nous montrent que toute l'Europe centrale a été entraînée dans le mouvement. Si l'augmentation de la population en Italie suit de moins près celle des Etats centraux, cela tient à la très forte émigration, signe d'un développement économique plus difficile; mais elle dépasse encore de beaucoup celle de l'Espagne. En résumé, nous voyons pendant la seconde moitié du XIXe siècle, le centre du continent se développer prodigieusement. Dans les régions rhénanes l'accroissement est des plus rapides, et pendant quelques périodes quinquennales, des pays entiers, comme la Westphalie et la Province rhénane, présentent des coefficients que dépassent à peine ceux des grandes agglomérations urbaines mêmes, Berlin et les villes hanséatiques. Seul en Alsace-Lorraine le mouvement est plus modéré. Il faut citer quelques épisodes encore du développement économique récent de l'Europe qui ont favorisé ces régions si richement douées déjà par elles-mêmes : l'ouverture du canal de Suez, le percement des Alpes en Suisse et en Autriche, l'éveil économique des pays balkaniques, la mise en valeur de la Russie méridionale, la création des voies ferrées de l'Asie Mineure. On comprend que l'énorme production des régions proches et lointaines, ainsi que les besoins alimentaires de la population rhénane elle-même, avant tout industrielle, aient dû créer dans ces régions intermédiaires entre l'est et l'ouest, le sud et le nord, un trafic d'une intensité rare et, par con-

séquent, y appeler un développement énorme des moyens de communications, chemins de fer, canaux, Rhin et affluents corrigés, ports fluviaux, ports maritimes aux deux extrémités agrandis et pourvus d'outillages modernes. De telles facilités offertes au commmerce, devaient attirer celui-ci vers les voies nouvelles et la vallée du Rhin est ainsi devenue l'artère principale du commerce européen.

L'Angleterre a pu facilement s'adapter à la nouvelle circulation; il lui a suffi de diriger ses flottes vers les ports belges, hollandais et allemands. Il n'en pouvait être de même de la France, puissance continentale. L'effilement de l'Europe vers l'ouest ne l'écarte pas au même degré de l'Europe centrale, que la péninsule hispanique, et elle n'est pas devenue une autre Espagne, comme on l'a craint après 1871. Si son activité commerciale a langui jusque vers la fin du siècle, elle s'est singulièrement ranimée à partir de 1900. Non seulement la France a créé après 1870, un énorme empire colonial dont l'étendue et la population représentent un multiple considérable de celles des provinces perdues, mais, au milieu de concurrents mieux armés et mieux placés, elle est parvenue à reprendre sa place, aux premiers rangs, dans la lutte économique. De 1900 à 1913, son commerce extérieur passa de 9 milliards à 15 milliards; de 1905 à 1913, l'accroissement de son commerce est aussi rapide que celui du commerce britannique, et il est de peu inférieur à celui de l'Allemagne. Ces chiffres auraient dû faire réfléchir amis et ennemis qui, parfois, étaient d'accord pour déclarer épuisée son énergie dans le domaine économique. Ils deviennent encore plus significatifs si on établit la valeur par tête d'habitant. Alors la France égale à peu près l'Allemagne, la dépasse même, si l'on tient compte du fait que l'Allemagne incorpore dans son chiffre d'affaires, l'importation des denrées alimentaires, quatre fois plus forte que celle de la France. On le voit, la France pour prospérer ne doit pas nécessairement se trouver sur le Rhin. Mais il n'en est pas moins vrai que le contact immédiat avec le grand fleuve européen, vivifiera sa circulation extérieure et intérieure. Non seulement elle pourra plus efficacement faire valoir ses intérêts sur le Rhin même, et dans les voies de transport en Europe, non seulement elle aura un accès plus facile vers l'Italie du nord par le Gothard et se trouvera rapprochée de la voie du Danube, mais elle pourra encore réaliser des projets nationaux qui la lieront intime-

ment à l'Alsace et au Rhin et détourneront vers ses voies et ses ports sa part légitime du trafic des productions de l'Europe centrale. Les Vosges n'étaient encore franchies par aucun chemin de fer à voie normale. Plusieurs lignes sont projetées, dont deux sont en voie d'exécution, qui rendront plus solidaires les deux versants qui déjà ne forment qu'une seule grande région industrielle. La traversée des Vosges permettra de relier Dunkerque par Colmar à Bâle, par une voie parallèle à la frontière belge, plus courte que la route par Ostende et Bruxelles. Une autre grande voie relierait directement Bâle à Nantes. L'Alsace et l'Allemagne du Sud seront mises en relation avec Marseille par le canal du Rhône au Rhin, élargi et approfondi, et le Rhône canalisé, avec Saint-Nazaire, par la Loire rendue navigable, en concurrence donc des ports du nord. Pour tous ces projets, elle avait, avant la reprise, à emprunter le territoire de l'Alsace allemande et à obtenir l'accord d'un concurrent politique et économique.

V

Plus que jamais la prospérité économique de la France repose sur ses pays de l'est et du nord-est. Ses plus grandes régions industrielles, ses bassins houillers les plus importants, quelques-unes de ses provinces les plus fertiles, sont concentrées à l'issue de la grande plaine du nord et sur les voies qui, entre les massifs hercyniens et le Jura, mènent de l'Europe centrale vers la France, c'est-à-dire dans les parties les plus vulnérables de la France. Si le retour de l'Alsace-Lorraine a éloigné la frontière de sa capitale, l'Alsace même reste exposée facilement à l'invasion par le nord, comme le démontre la guerre de 1870-1871. La sécurité de la France est donc le problème dominant de la politique européenne. Nous l'avons vu : les formes géographiques mêmes de l'Europe ne permettent à aucun des grands Etats actuels d'élever une hégémonie momentanée jusqu'à une puissance impériale dominant le continent. Depuis l'empire romain, bâti dans des conditions de milieu social tout autres, toutes les tentatives ont échoué : Charlemagne, les empereurs allemands, Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon, Guillaume II. Tous ont été refoulés dans les compartiments terrestres que la nature a tracés ou ébauchés et qui

furent assez étendus pour leur permettre d'y élaborer la puissance qui fait l'Europe maîtresse du monde. Toute tendance à les déborder par des conquêtes en Europe, soit politiques, soit économiques, apparaîtra comme un impérialisme susceptible de rompre l'équilibre. D'autre part aucune force, aucune alliance ne pourra assurer à la France la sécurité certaine. L'Allemagne existe; solide et vigoureuse, elle reprendra des forces; la pression démographique y est montée : la densité de sa population de 120 en 1914 est de 130 actuellement. Si la tension d'intérêts opposés et de haines persiste, inévitablement le heurt se reproduira. Et qui oserait en prédire le résultat, si ce n'est, cette fois, la mort rapide de l'Europe? Et le monde qu'elle semble dominer encore se détachera facilement de son cadavre.

La grande guerre, plus que toute autre, nous apparaît comme une guerre civile, à voir les souffrances ou le persistant malaise de toutes les nations européennes, vaincus, vainqueurs, neutres. Que serait-ce demain, par une économie mondiale plus développée, par une solidarité économique plus grande entre l'Allemagne et la France, rentrée dans l'Europe centrale, si de nouveau sur les régions d'entre-deux se livrent les batailles, plus meurtrières et plus destructives que jamais ? Combien l'économie européenne ne souffre-t-elle pas des destructions en Belgique et en France, de la détérioration de l'appareil de la circulation si précis de la Ruhr ? Il y a plus : si l'Europe poursuit les destinées de ses Etats, organismes élaborant fatalement l'impérialisme, ce ne sera ni en Europe occidentale, ni en Europe centrale que grandira le pouvoir dominateur. Les grandes puissances actuelles et leurs satellites ne sont pas toute l'Europe. L'énorme plaine de l'est qui représente plus de la moitié de l'Europe est pour la plus grande partie occupée par un peuple assez homogène pour qu'un jour, éduqué et organisé sous l'influence de l'Occident qui y travaille, il en adopte l'attitude politique, que déjà ses czars sont parvenus à lui imposer. Ce ne seront pas les bonnes raisons qui lui manqueront pour donner libre jeu à ses forces de croissance et il se fera facilement des alliés dans une Europe divisée et blessée, pour l'aider à asservir le continent. Ce danger d'ailleurs ne semble pas imminent. C'est notre Europe, au contraire, qui, avec son besoin d'équilibre, a entamé la masse territoriale russe, en y ressuscitant la

Pologne, en reconnaissant les Etats baltiques et en encourageant même la formation d'un grand Etat ukrainien.

L'entente entre l'Allemagne et ses vainqueurs, la France notamment, sur la question des réparations, tout en aplanissant la voie, n'apportera pas la paix, ni la sécurité de la France, ni celle de l'Europe. Les haines même apaisées, trop de surfaces de friction subsistent; il est inutile d'y insister. Mais, nous le savons, les conditions géographiques sont telles en Europe que l'imperium européen ne pourrait être réalisé au profit d'une des grandes puissances, et que toute tentative nouvelle dans ce sens par l'une d'elles, aveuglée, équivaut au suicide, serait donc la négation de l'accroissement en puissance convoité. Ne faudrait-il donc pas que, fortes de la terrible expérience vécue récemment, les nations, délibérément, désarment les appétits qui y poussent ? Une double voie semble s'ouvrir : la fragmentation des grands Etats en unités politiques autonomes, comme le permet déjà la Constitution de Weimar, pour le Reich, et comme elle tend à se réaliser en Grande-Bretagne et en Espagne. Ce régionalisme qui apparaît comme la réaction d'un esprit de clan moderne, à base territoriale, contre la dilution des groupes sociaux dans les grandes unités nationales, trop abstraites souvent pour le sentiment populaire, mettrait sans aucun doute à la disposition du pouvoir central le faisceau des volontés unies de la nation, en cas de menace extérieure évidente, mais ne se laisserait guère mobiliser pour servir des ambitions qui, fussent-elles nationales, sont trop aléatoires dans leurs résultats. La France aurait à faire le plus grand retour sur elle-même. Avant la guerre il avait été question de décongestionner l'administration centrale et de céder, avec une portion du pouvoir, la responsabilité de l'administration locale, à des circonscriptions régionales rappelant les anciennes provinces. Depuis, le silence semble s'être fait sur cette réforme. Mais voilà que l'Alsace, province de la région d'entre-deux, la région de fragmentation politique de l'ouest de l'Europe, rentrée dans la France, y réclame une certaine autonomie. Déjà il a été question d'étendre à toute la France la législation sociale que, malgré son origine allemande, l'Alsace veut conserver. Le moment ne viendra-t-il pas où l'extension du régionalisme provincial à toute la France apparaîtra comme une mesure politique sage ?

Et enfin, l'impérialisme en Europe lui-même obtiendrait satisfac-

tion dans une Fédération des Etats européens, formés de minorités autonomes, sous la direction d'un organisme européen central analogue à la Société des Nations, qui bien qu'incomplète et assez amorphe, reste pour nous l'espoir, fragile encore, mais le seul, contre le jeu mortel des ambitions expansives des Etats d'Europe et les jeux diplomatiques qui les voilent.

Mais ceci n'est plus de la géographie !

La Sauvegarde de la santé estudiantine dans les Universités d'Europe

PAR

JEAN WILLEMS

Secrétaire de l'Université de Bruxelles.

Nous avons l'an dernier, ici même, exposé le haut degré de développement atteint par quelques grandes universités américaines dans l'organisation de l'hygiène sociale estudiantine (1).

A côté de l'enthousiasme que suscita chez certains l'ensemble des mesures destinées à « améliorer la santé et les aptitudes physiques des étudiants, dépister et soigner les cas de maladies qui pourraient se présenter, encourager les exercices physiques, assurer aux jeunes gens une vie hygiénique et la poursuite de leurs études dans un milieu sain », plus d'une critique se fit jour.

« Tout cela est un peu ridicule, disaient les sceptiques, et ces méthodes n'auraient aucune chance de succès dans notre pays. » — « Comment tolérer, s'indignaient certains révoltés, pareille atteinte à la liberté individuelle et un tel abus de la réglementation ! » — « Fantaisie d'universités aussi fabuleusement riches que les universités américaines, concluaient des hommes d'affaires, mais nous n'avons ni le temps ni les ressources pour songer à soigner le moindre bobo de nos étudiants. »

Ceux qui ont émis ces jugements critiques se sont mépris, s'ils ont cru voir dans l'exposé objectif que nous leur présentions un plai-

(1) « Comment on soigne la santé des étudiants américains. Comment le problème se pose chez nous. » *Revue de l'Université*, 1922-1923, p. 422.

doyer pour l'application intégrale, dans nos universités, du système américain.

Nous n'avons relaté nos constatations faites, au cours d'un voyage aux Etats-Unis, que parce que nous avions le sentiment que le moment était venu pour nous de songer sérieusement à prendre quelque mesure pour sauvegarder la santé de nos étudiants. Il était, avons-nous cru, pour le moins sage d'essayer, avant toute autre chose, de savoir ce que d'autres avaient fait avant nous à l'égard d'un problème analogue, étant entendu que nous n'emprunterions aux solutions données que ce qui nous semblerait profitable, et abandonnerions ce que nous croirions incompatible avec notre manière de vivre, nos sentiments, notre mentalité, nos coutumes, et même nos préjugés.

C'est dans le même esprit que nous avons désiré compléter notre étude par une enquête auprès des principales universités d'Europe, afin de nous rendre compte de quelle manière se pose chez elles, dans ses grandes lignes, le problème de l'hygiène sociale estudiantine.

Nous donnons ci-dessous les résultats de cette enquête, à laquelle se sont associés notre Service de documentation, la Croix-rouge de Belgique et la Ligue des Sociétés de Croix-rouge.

Nous saisissons cette occasion pour adresser à ces deux dernières associations nos vifs remerciements pour le précieux concours qu'elles nous ont apporté.

Angleterre.

Université de Birmingham. — Ne subissent d'examen médical à l'entrée à cette université que les étudiants de l' « Educational Department », c'est-à-dire ceux se destinant à l'enseignement. Ils sont surveillés au début, dans le courant et à l'issue de leurs études.

En cas de maladie, les élèves résidant dans une des maisons d'étudiants de l'Université sont soignés dans l'hôpital de la Cité, avec laquelle les administrateurs de l'Université ont conclu des arrangements spéciaux.

Pour les étudiants qui logent chez l'habitant, rien n'est prévu, sauf en cas, évidemment, de maladie contagieuse.

Les sports ne sont pas obligatoires, excepté pour les étudiants de l' « Educational Department ».

Enfin, il est veillé à ce que les bâtiments sur lesquels l'Université a un contrôle direct soient parfaitement hygiéniques. Elle ne peut pas garantir qu'il en est de même des logements d'étudiants chez l'habitant, mais tous ses efforts tendent à ne conseiller que des maisons qu'elle sait parfaites à cet égard.

Universités de Bristol, Cambridge et Durham. — Les conditions dans ces Universités sont pratiquement les mêmes que celles exposées ci-dessus pour l'Université de Birmingham.

Université de Leeds. — Pas d'examen médical à l'admission. Les étudiants qui n'habitent ni chez eux, ni dans les homes de l'Université, sont obligés de se loger dans des chambres qui ont été examinées par un officier médical nommé par l'Université et déclarées saines par lui.

L'étudiant qui suit les cours et qui donne la preuve d'inaptitude physique manifeste est obligé de consulter un médecin, qui fait rapport à l'Université.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Université de Liverpool. — Cette université est régie par des règlements pareils à ceux de l'Université de Birmingham.

Université de Londres. — Il n'existe, à l'Université de Londres, aucun contrôle de la santé estudiantine, ni au moment de l'admission, ni pendant les études.

L'étudiant doit veiller lui-même à la bonne conservation de sa santé.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Université d'Oxford. — Tout étudiant entrant à l'Université d'Oxford prend contact avec le chef du département des admissions. Celui-ci se rend compte, d'une manière générale, des conditions physiques dans lesquelles se trouve le candidat.

Si l'étudiant est admis à l'université, il doit, pendant les premières années, loger dans les homes régis par l'administration, et dans lesquels tous les soins voulus sont donnés à l'étudiant malade.

Plus tard, les étudiants qui sont autorisés à résider dans la ville d'Oxford n'occupent que des appartements dans des maisons privées, surveillés de très près par l'administration de l'université, tant au

point de vue de la disposition saine des locaux qu'au point de vue de la nourriture donnée aux pensionnaires, etc.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Ecosse.

Université d'Aberdeen. — Aucun contrôle d'aucune sorte. Les sports ne sont pas obligatoires.

Il y existe cependant un fonds spécial qui sert à secourir des étudiants malades et à supporter en grande partie leurs frais d'infirmerie et de soins médicaux.

Université d'Edimbourg. — S'il est vrai que l'Université d'Edimbourg n'impose aucun examen médical aux étudiants et étudiantes qui commencent leurs études, elle a conclu cependant une convention avec l'hôpital de la ville, où les étudiants malades sont soignés gratis, dans un département spécial.

Il y a, d'autre part, une femme médecin qui joue le rôle de conseillère pour les étudiantes de toutes les Facultés. Elle a un entretien avec chacune d'elles au début de l'année académique, et peut être consultée pendant toute l'année par celles qui désireraient lui demander un avis quelconque, non seulement relatif à leur santé, mais aussi ayant trait à leurs intérêts d'une manière générale.

Il y a également un conseiller spécial pour étudiants indiens, qui peut agir comme leur tuteur, si les parents le désirent.

L'Université d'Edimbourg, qui a le grand désir de développer ce nouveau « département de la santé physique et morale » de ses étudiants, en est en ce moment empêchée par manque de ressources.

Université de Glasgow. — Aucun contrôle; aucune aide médicale.

Université de Saint-Andrews. — La santé des étudiants vivant dans les homes universitaires est étroitement surveillée.

Les logements chez l'habitant sont inspectés par l'administration de l'Université.

Les étudiants malades sont soignés par des membres de la Faculté de médecine et aidés financièrement pendant leur maladie par un fonds spécial créé dans ce but.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'étudiants qui ne s'adonnent pas aux sports; aucune réglementation n'est donc nécessaire.

Irlande.

Trinity College (Dublin). — Les mesures prises à Trinity College se limitent à faire soigner tout étudiant malade par le médecin attaché à l'université.

Dans les cas graves, l'étudiant est transporté à un hôpital qui est en rapport étroit avec le collège. Il y reçoit, à des conditions exceptionnelles, le traitement que requiert son état.

University College (Cork). — Pas de contrôle médical, pas d'obligation de s'adonner aux sports, mais obligation de s'inscrire dans un club d'athlétisme, moyennant le versement d'une somme de 10 shillings.

Les étudiants ne résidant ni chez eux ni dans un home universitaire ne peuvent habiter que des pensions se trouvant sous le contrôle de l'université.

France.

Les universités françaises ne s'occupent en rien de l'organisation sanitaire des étudiants.

Les associations d'étudiants ont fait également peu de chose.

L'Association générale de Paris a toutefois fondé un restaurant coopératif où, moyennant un prix modique, les étudiants peuvent prendre leurs repas.

D'autre part, grâce à un don généreux récent, la ville de Paris sera dotée d'une Cité universitaire qui comprendra, dès le début, des logements pour trois cent cinquante étudiants.

Cette Cité sera aménagée suivant les données les plus modernes de l'hygiène, et comprendra des terrains de jeux, de tennis, de football, une piscine, etc.

Dans les grandes écoles : Polytechnique, Centrale, Ecoles normales, il y a un examen d'entrée médical, dans le but de s'assurer si les candidats seront ultérieurement aptes à exercer les fonctions qui leur seront dévolues.

Rappelons aussi qu'à l'Université de Strasbourg, les étudiants jouissent de l'hospitalisation et des soins médicaux gratuits.

Italie.

Suivant une récente loi, les universités italiennes ont été déclarées administrativement autonomes, et auprès de chacune d'elles a été instituée l'*Œuvre de l'Université*, afin d'établir et de réaliser l'assistance sous ses diverses formes. Mais cette œuvre ne s'est pas encore développée, et l'on ignore encore dans quelle direction elle s'orientera.

Hollande.

Dans les universités hollandaises, l'organisation sanitaire n'a acquis pratiquement jusqu'ici aucun développement.

Suède.

Université d'Upsala. — Pas de surveillance médicale à l'entrée à l'Université ni durant le cours des études.

En cas de maladie, tout étudiant a droit à des soins gratuits à l'hôpital académique.

Il n'y a pas d'obligation pour les élèves de se livrer à des sports ou à des exercices physiques, mais qui le veut peut avoir des leçons gratuites de gymnastique ou d'escrime à l'université.

Il y a également, à la disposition des étudiants, une grande plaine de sports et une école d'équitation.

L'organisation sanitaire est gérée par les associations d'étudiants, sous la surveillance de l'université. Ces groupements estudiantins ont, à Upsala, une importance particulière.

Norvège.

Ecole supérieure d'agriculture de la Norvège. — Les étudiants qui s'inscrivent à cette école doivent produire un certificat attestant qu'ils sont en bonne santé.

En cas de maladie ils peuvent se faire soigner gratuitement par des médecins agréés.

Dans les autres écoles supérieures de Norvège il n'existe aucun contrôle médical.

Finlande.

Université d'Helsingfors. Académie d'Abo. — Aucun contrôle d'aucune sorte.

Ecole supérieure technique de Finlande (Helsingfors). — Pas d'organisation sanitaire.

L'école supérieure possède un professeur d'éducation physique auquel les étudiants peuvent s'adresser gratuitement.

Tchécoslovaquie.

Université Charles IV (Prague). — Il n'existe à cette Université aucun contrôle médical (sauf le certificat de vaccination que chaque étudiant est obligé de fournir).

Les étudiants atteints de maladie au cours des études trouvent une aide gratuite dans les instituts tant universitaires qu'extrauniversitaires.

La Fondation Krombholz, établie en 1832 assure aux étudiants pauvres des soins médicaux gratuits à domicile et des médicaments et, le cas échéant, la possibilité d'être soignés à l'hôpital dans une chambre spéciale, entretenue exclusivement avec les fonds provenant de la dite fondation. La Fondation Krombholz dépense annuellement plus de 80,000 Kc pour les soins donnés à l'hôpital et plus de 8,000 Kc pour des médicaments.

Une fondation au bénéfice des tuberculeux existe également à l'Université Charles IV.

Dans les derniers temps, le Ministère de l'Hygiène et de l'Education publique a pris l'initiative de l'érection et de l'entretien d'instituts sanitaires pour étudiants. Ils se trouvent l'un à Prague, l'autre à Brno, et on est en train d'en ériger un troisième à Bratislava. Le corps des professeurs et les étudiants sont représentés dans leur administration. Ces instituts sanitaires exercent une action préventive; à leur intervention les étudiants affaiblis sont placés dans des stations de

rétablissement qui se trouvent à Sezimovo Usti près de Tabor, à Brezolupy en Moravie, à Bojnické Kupele en Slovaquie et à Constantza en Roumanie. Jusqu'à présent ce placement a eu lieu dans quatre-vingt-trois cas.

Les tuberculeux, d'autre part, sont envoyés dans les sanatoria aux frais de la *Ligue Masaryk contre la tuberculose;* cette ligue a dépensé, en 1921, 250,000 Kc pour faire traiter les étudiants. On s'occupe de la possibilité de faire soigner des malades dans des sanatoria étrangers.

Les dispensaires ont deux sections, l'une pour les maladies internes, l'autre pour les maladies vénériennes; les étudiants tout à fait pauvres y trouvent gratuitement des consultations et des médicaments, ceux qui sont un peu plus fortunés y reçoivent des consultations gratuites et des médicaments à meilleur marché.

Pour ce qui regarde les exercices physiques, ceux-ci ne sont pas obligatoires mais il a été nommé près de la Faculté d'histoire naturelle de l'Université un professeur spécial qui enseigne la gymnastique, les sports et les jeux aux étudiants qui s'adressent à lui.

Université allemande (Prague). — Aucun contrôle, ni à l'admission, ni pendant la durée des études.

En cas de maladie les étudiants sont soignés gratuitement à la clinique de l'Université.

Des associations sportives estudiantines sont soutenues par l'Université et le Gouvernement.

Universités de Brno et de Bratislava. — Voir plus haut ce qui est dit de ces Universités sous la rubrique « Université Charles IV ».

Suisse.

Université de Genève. — C'est par l'intermédiaire d'une caisse d'assurance, gérée par elle, que l'Université de Genève s'occupe des soins à donner à ses étudiants en cas de maladie.

La cotisation semestrielle est de 5 francs. La caisse d'assurance peut recevoir des dons et legs. Elle est placée sous la surveillance du Sénat de l'Université et administrée par un Comité de trois membres.

L'un des membres du Comité doit être choisi parmi les professeurs de la Faculté de médecine.

L'étudiant qui, au cours d'un semestre, contracte une maladie aiguë, a le droit de se faire soigner gratuitement à l'hôpital cantonal, en chambre commune, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix jours au maximum pour la même maladie.

Si l'étudiant préfère ne pas se faire soigner à l'hôpital cantonal, ou si sa maladie n'est pas assez grave pour justifier son admission dans cet établissement, la caisse d'assurance remboursera les frais de maladie (médecin, pharmacie, garde, etc.) jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, et pour une somme maximum de 270 francs pour la même maladie.

Il en serait de même si l'étudiant se faisait soigner à l'hôpital, en chambre particulière.

Universités de Zurich et de Berne. — A ces Universités fonctionne une organisation analogue dans ses grandes lignes, à celle exposée ci-dessus pour l'Université de Genève.

Les étudiants atteints de tuberculose sont envoyés au sanatorium universitaire de Leysin que les universités suisses et les écoles techniques entretiennent. Pour y être admis, les sujets suisses doivent justifier d'une fréquentation d'au moins un semestre dans une Université fondatrice; les étrangers doivent justifier d'une fréquentation de deux semestres.

Il est à remarquer que le Sanatorium de Leysin est également ouvert aux membres du corps professoral des Universités fondatrices.

Les Universités de Zurich et de Berne soutiennent moralement et financièrement les associations sportives estudiantines.

Allemagne.

La situation de l'après-guerre a donné naissance en Allemagne à une organisation appelée « l'Entr'aide économique de la jeunesse universitaire allemande » qui, englobant toutes les activités de bienfaisance et d'entr'aide, a pour but de permettre aux étudiants la poursuite de leurs études.

Le programme de l' « Entr'aide » comprend toutes les questions

théoriques et pratiques se référant à l'hygiène sociale estudiantine et notamment les soins à donner aux malades.

Une des questions ayant déjà préoccupé, et avec succès, cette œuvre importante qui représente le groupement des Coopératives Economiques existant dans presque toutes les universités allemandes, est celle de l'examen physique à faire subir autant que possible, au moins une fois, à tous les étudiants actuellement immatriculés, en organisant ensuite une visite médicale semestrielle pour les nouveaux inscrits.

Pareilles inspections sanitaires ont eu lieu à *Dresde, Tubingen, Giessen, Heidelberg, Stüttgart* et *Münster en Westphalie*. Ces visites médicales furent, dans la plupart des cas, facultatives.

En dehors de ces inspections générales ont lieu des visites spéciales pour les étudiants chez lesquels des troubles physiques ont été constatés. Les malades et les suspects sont soumis à un contrôle constant.

Les étudiants reconnus malades sont dirigés sur la section médicale de la Coopérative Economique et mis en traitement dans les cliniques, polycliniques médicales et hôpitaux. Les malades atteints de tuberculose sont envoyés dans les sanatoria. Les frais, lorsqu'ils ne peuvent être supportés par les malades eux-mêmes, ce qui est courant, sont à charge de l'Entr'aide économique, de la Coopérative économique locale et d'autres organisations de bienfaisance. Les étudiants en mauvaise condition physique ou convalescents sont accueillis dans le réfectoire de la Coopérative économique où ils reçoivent gratuitement une nourriture spécialement réconfortante. De nombreuses coopératives ont même, à cet effet, organisé des distributions de petits déjeuners du matin.

La distribution d'aliments aux malades est complétée, pour les affaiblis, par une suralimentation spéciale. Dans un grand nombre d'universités, la Croix-Rouge allemande participe à cette œuvre; dans presque toutes les villes possédant une faculté universitaire, elle collabore au moyen de ses sociétés affiliées, en étroite union avec les coopératives d'étudiants, à l'œuvre des soins aux malades et s'occupe tout spécialement de l'organisation des réfectoires et de la fourniture des aliments reconstituants dont il a été parlé ci-dessus.

Les étudiants qui sont affaiblis par le surmenage intellectuel et les travaux manuels et qui ont besoin de se refaire sont sélectionnés

par les coopératives économiques locales, pour être dirigés, pendant les vacances, sur les colonies de vacances subventionnées par la section économique de la jeunesse universitaire allemande. Cette organisation, au cours des dernières vacances, a établi des séjours de repos dans le Riesengebirge, dans le Foyer d'Etudiants de « Helmstedter Burse » ainsi qu'au château d'Elman près de Garmisch-Partenkirchen dans la haute montagne bavaroise. Dans cette dernière station ont été hébergés jusqu'à 140 étudiants. L'an prochain le même nombre y sera à nouveau admis aux frais de l'Entr'aide économique de même que à la « Helmstedter Burse » deux séries de séjour de quatre semaines vont être organisées. Ces périodes de réfection ont donné les meilleurs résultats et constituent un excellent moyen de prophylaxie.

Ajoutons encore que les étudiants malades, hébergés dans les stations de repos du Riesengebirge, y sont traités pendant tout leur séjour absolument gratuitement par les médecins de la localité.

Les étudiants atteints de tuberculose sont l'objet d'une attention tout à fait particulière. Très peu sont à même de subvenir aux frais d'un séjour dans un sanatorium pour une cure qui doit durer au minimum trois mois. Pendant les vacances d'automne de l'année dernière, 150 à 160 étudiants allemands ont été hébergés aux frais des coopératives économiques et des offres d'entr'aide, dans des préventoria pour maladies pulmonaires. La Croix-Rouge allemande considère comme une de ses tâches les plus importantes, dans le cadre de ses activités bienfaisantes envers les étudiants, la collaboration à cette œuvre. Dans un grand nombre de cas elle a pu trouver aide auprès de ses sociétés locales; d'autre part, le Comité central, en payant les frais de voyage, a participé dans les dépenses de la cure. La nécessité est apparue dernièrement de grouper les étudiants atteints d'affections pulmonaires, dans le minimum de stations sanitaires. De la sorte, non seulement les frais se trouvent réduits, mais par dessus tout, cette concentration offre la possibilité de donner aux malades des distractions mutuelles et d'éviter les dangers de l'oisiveté intellectuelle qui est souvent une des conséquences du traitement spécial de la tuberculose.

L'organisation des inspections médicales et des mesures sanitaires incombe exclusivement aux coopératives économiques locales qui collaborent avec les caisses de secours de malades des Universités. Pres-

que partout, il existe un Comité de secours local particulier, une clinique de la coopérative économique locale, à la tête duquel se trouvent des étudiants, de ofesseurs et des amis de l'Université et surtout des représentants des organisations de bienfaisance locales qui étendent leur sollicitude sur les étudiants. Tous les malades et suspects qui s'adressent à cette clinique, sont examinés par le médecin du Comité pour les secours à accorder : le médecin délivre une attestation de l'état de santé et le Comité prend alors, en outre, des renseignements sur l'état de fortune, les capacités et les talents des étudiants.

Il n'existe pas de dispositions administratives obligeant les étudiants allemands à pratiquer les exercices physiques; toutefois, dans presque toutes les réunions annuelles d'étudiants, on a fait ressortir l'utilité d'une certaine contrainte pour cette sorte d'éducation personnelle hygiénique. Les représentants de la jeunesse universitaire allemande ont, dans diverses assemblées annuelles, voté des résolutions qui font tout au moins de cette éducation physique une obligation morale.

Dans chaque école supérieure allemande, existe un « office de culture physique » qui dirige l'activité sportive et qui est géré, à titre honorifique, par les étudiants. Partout on s'est assuré de la collaboration de médecins.

* * *

Il apparaît donc bien que ce n'est pas seulement aux Etats-Unis que le problème de la sauvegarde de la santé estudiantine a reçu quelques solutions pour le moins intéressantes. Le mouvement auquel se réfère l'enquête dont nous avons tenu à esquisser les résultats, s'étend à bien d'autres pays.

Nous sommes certain d'être approuvé en exprimant à nouveau le sentiment que l'heure est venue, pour ceux qui président aux destinées de nos Universités, de prendre sans tarder les mesures que leur inspire l'affectueux intérêt qu'ils portent à la jeunesse estudiantine.

L'entrevue de Beckerzeel (1789) [1]

PAR

SUZANNE TASSIER

Docteur en Philosophie et Lettres.

Le mécontentement était à son comble dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du mois d'août 1789; dans ces provinces traditionnalistes et éprises de liberté, Joseph II n'avait-il pas essayé, depuis trois ans, d'imposer réforme sur réforme : suppression de couvents, des séminaires épiscopaux, réforme des métiers, de l'organisation judiciaire, administrative..., enfin, il a cassé la charte constitutionnelle du Hainaut et la Joyeuse Entrée du Brabant. Et pour prendre ces mesures arbitraires, il a choisi le moment où, engagé dans une longue guerre contre la Turquie, il ne dispose d'aucune force militaire en réserve. Or, la France toute voisine donne l'exemple de la révolution triomphante; sous le coup des événements de Paris, l'agitation n'a cessé de grandir depuis quatre mois; l'arrivée bruyante des princes de sang au lendemain du 14 juillet et, enfin, la révolte qui vient d'éclater dans la principauté de Liége ont achevé d'échauffer les esprits et de créer une atmosphère révolutionnaire. Dans cette situation critique, l'Empereur a trouvé bon de déléguer son autorité à la fois au ministre plénipotentiaire comte de Trauttmansdorff et au général d'Alton. Le ministre, homme élégant et aimable, est l'optimisme même; c'est à peine si des craintes intermittentes viennent troubler sa confiance et sa quiétude. Le général, homme énergique, ne connaît que la manière

(1) Cet article, dont l'idée m'a été donnée par M. le professeur Des Marez, développe un point de détail de la thèse sur l'*Origine et l'évolution du Vonckisme*, que j'ai présentée à la Faculté des Lettres de l'Université libre de Bruxelles à la session de juillet 1923.

forte : arrestations arbitraires, emprisonnements; plus clairvoyant, il soupçonne quelque conspiration. Enfin, la scène est encore occupée par un personnage affairé et brouillon, dont l'exil a fait un héros : Henri van der Noot, membre quelque peu dévoyé d'une des plus nobles familles du Brabant; il est réfugié à Bréda, quand il ne court pas les chancelleries étrangères et ne cesse de proclamer avec assurance qu'il va obtenir des troupes étrangères pour délivrer le pays.

Et cependant, quelques démocrates, avocats ou commerçants, d'origine modeste, actifs, cultivés, imprégnés de Montesquieu et de Rousseau, sous l'impulsion des événements de France, préparent silencieusement la révolution; dès le mois de mai, ils ont créé une association secrète « Pro Aris et Focis », qui va transformer une vaine agitation en une révolte concertée. Sous la direction de Vonck (1) et de Verlooy, ils organisent méthodiquement le soulèvement des villes et l'émigration des patriotes; ceux-ci, réunis à la frontière, formeront une armée dont l'entrée dans le pays coïncidera avec la révolte générale. Mais, pour commander cette armée improvisée, ces avocats, ces commerçants ont besoin d'un soldat expérimenté; où vont-ils le trouver? Vonck se souvient avoir lu en 1779, dans les gazettes publiques, le récit de la prise de la ville d'Habelsivert, en Silésie; tout l'honneur y était attribué à un officier flamand, le colonel Van der Mersch. Qu'est-il devenu? Que pense-t-il du despotisme de Joseph II? Vonck l'ignore. Il envoie l'avocat De Lausnay se renseigner à Audenaerde auprès de son ami l'avocat Rapsaet, frère du pensionnaire; il apprend que Van der Mersch « moderne Cincinnatus », s'est retiré à Dadizeele, qu'il y fait valoir ses terres, s'y signale par sa justice et sa bienfaisance et s'est toujours proclamé « l'ennemi juré de la tyrannie et du despotisme » (2).

---

(1) Jean-François Vonck, né à Baerdeghem, fils d'un cultivateur, fit ses études à l'Université de Louvain, où il fut classé troisième sur cent et huit concurrents, au concours général de philosophie de l'année 1764; licencié en droit en 1767, il devint bientôt un avocat renommé au Conseil souverain de Brabant.

(2) Cf. Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 129 et 164. Les sentiments démocratiques de Van der Mersch s'expliquent peut-être en partie par certaines déceptions dans sa carrière militaire; d'abord au service de Louis XV, quatorze blessures ne lui avaient valu, avec la croix

Beckerzeel : La Cure et l'Église. (D'après une photogr. de M. A. Cosyn.)

C'est de bon augure; De Broux, un chanoine démocrate (1), membre actif de « Pro Aris et Focis », va servir d'intermédiaire : il est lié d'amitié avec Jansens, curé de Schorisse (2); Jansens vient à Bruxelles et Vonck le prie de faire tous ses efforts pour décider Van der Mersch à se rencontrer avc lui, le 30 août, dans la maison du curé de Beckerzeel (3).

L'endroit est bien choisi. A mi-chemin, entre Zellick et Cappelle-Saint-Ulric, le hameau de Beckerzeel, enfoui dans la verdure au fond d'un vallon, est si bien caché qu'on ne peut soupçonner son existence en passant sur la grand'route de Bruxelles à Gand. Assurément, ce coin perdu doit échapper aux espions et aux « corps volants » du général d'Alton. Une église au clocher bulbeux, un château qui se reflète dans une pièce d'eau circulaire, une cure au grand toit d'ardoises, aux élégants encorbellements de pierre se groupent sur un fond de prairies et de grands arbres. Dans ce cadre charmant, au nom de Jean-Jacques Rousseau, une révolution va se décider.

Dès le 29 août, Van der Mersch y arrive, habillé en chasseur, le

---

de Saint-Louis, que le titre de lieutenant-colonel « dans un pays où l'intrigue et la protection disposoient en ce temps-là des grades militaires et l'emportoient sur le seul mérite ». (Cf. t. I. p. III des observations préliminaires du *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Van der Mersch*, par E.-J. Dinne. Lille, Jacquez, 1791); passé ensuite dans l'armée impériale, il n'en avait pas été plus satisfait, car « l'Autriche récompensoit peu les Belges à son service, à moins qu'ils ne fussent d'une haute extraction ». (Cf. Bibliothèque de l'Université de Gand, *Livre des Jours du moine Malingié*, t. II, p. 547.)

(1) Vonck l'apprécie ainsi : « pieux sans cagoterie, affable et bienfaisant ». (Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 121.)

(2) Village de la Flandre orientale, arrondissement d'Audenaerde.

(3) Le souvenir de l'entrevue s'est conservé dans la région où l'on dit couramment que c'est à Beckerzeel que commença la Révolution brabançonne; encore fallait-il quelques documents d'archives confirmant cette tradition populaire; deux rapports de Vonck conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique m'ont permis de reconstituer l'entrevue. Le premier (19648, p. 115 à 153) est inédit; il est le plus intéressant, car on y trouve l'expression des idées philosophiques dont s'inspirèrent les Vonckistes. Le second (19648, p. 158 à 183) n'est qu'un simple exposé de faits d'où toute idée générale est soigneusement bannie; sans doute a-t-il été écrit, en vue d'être publié comme justification, au moment où déjà les ordres privilégiés (clergé régulier, ancienne noblesse et métiers) avaient réussi à discréditer les idées révolutionnaires françaises; ce second rapport a été publié

fusil sur l'épaule, suivi de quelques chiens de chasse; il est accompagné du curé Jansens et de l'avocat Rapsaet, haut pointeur d'Audenaerde (1).

Quelques heures après, Vonck apprend avec joie leur arrivée; la « maladie de langueur » (2) dont il souffre ne lui permettant pas d'affronter la fraîcheur de la nuit, il doit attendre le lendemain pour se mettre en route avec l'ingénieur Fisco (3) et arrive à Beckerzeel vers 9 heures.

Dès le premier abord, il est séduit par l'air de franchise, la figure honnête et énergique de Van der Mersch et, sans hésiter, il se confie à lui : assurément, c'est prendre une grande responsabilité que d'engager le pays dans une révolution, mais dans la situation actuelle, c'est là, il en est convaincu, la seule et légitime ressource des Belges; Joseph II a foulé aux pieds les droits du peuple, substitué aux lois fondamentales ses volontés arbitraires, son autorité n'est plus basée que sur la force; dès lors, comme J.-J. Rousseau l'a établi en termes éloquents dans son *Contrat social*, le peuple a le droit de se révolter (4). C'est pourquoi il a créé l'association secrète « Pro Aris et Focis » et Vonck en explique longuement à Van der Mersch le développement rapide. Il ne lui cache pas qu'Henri van der Noot contrecarre son action et trouble les esprits par ses vaines promesses de troupes prus-

---

par H. Schlitter en annexe à la fin de son ouvrage : *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den Osterreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff.* Wien, 1902, Holzhausen (p. 699 à 720). — N. B. Des recherches dans les archives de l'église de Beckerzeel ne m'ont donné que le nom du curé : De Baetselier, et cette mention : « *hic reœdificavit ecclesiam et domum pastoralem anno 1764 jura decimalia revindicavit et de omnibus bene meruit* (1763-1796). Dans les *Annales de l'abbaye d'Afflighem*, il est dit que l'entrevue eut lieu *in domo pastorali.* Archives de l'abbaye d'Afflighem.

(1) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 165.

(2) Cf. *idem*, p. 116 et 124.

(3) Claude-Antoine Fisco, après avoir été quelque temps au service impérial comme cadet dans le corps du génie, était devenu le contrôleur et directeur des travaux publics de Bruxelles. Sur ses plans avaient été tracées la place Saint-Michel (place des Martyrs), la place du Nouveau Marché aux Grains, ainsi que la route de Bruxelles à Wavre (Cf. A.-F. Gérard, *Rapidius de Berg.* Bruxelles, 1843, t. II, p. 312.) Vonck vante « l'amabilité bien rare » et la « douceur de caractère » de ce « brave et très habile ingénieur ». (Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130.)

(4) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 126.

siennes ou hollandaises (1). Comme si la Prusse était disposée à risquer une guerre avec l'Autriche pour sauver la Joyeuse Entrée! Pourtant, il faut l'avouer, l'idée d'une intervention étrangère est accueillie avec faveur par ceux, hélas! trop nombreux, qui craignent l'appel à la nation et qui se libéreraient volontiers du joug autrichien, à condition de n'avoir rien à risquer (2). Néanmoins, il a confiance dans le succès de la révoluton; la cause de la liberté ne triomphe-t-elle pas partout? (3); après les Etats-Unis, la nation française vient de reconquérir ses droits; les Liégeois, subissant la contagion, se soulèvent à leur tour; que Van der Mersch accepte le commandement des patriotes et la libération du pays est assurée.

A ce chaud plaidoyer le colonel répond qu'il est plus que personne convaincu, comme l'a dit Mirabeau, que « la nation belgique doit par son seul courage secouer le joug de la maison d'Autriche ». Puisqu'on le juge digne de commander l'armée, il se fait fort d'opérer la révolution avec 3,000 hommes sans aucun secours étranger, s'il est assuré du soulèvement des villes. C'est se leurrer que de compter sur l'intervention du roi de Prusse; « le despote le plus absolu du Nord » a trop intérêt à éloigner ses sujets de « l'atmosphère de la liberté » pour aider les Belges à se libérer. D'ailleurs, on ne saurait assez se méfier des « intrigues et du machiavélisme du cabinet de Berlin ». Ne fût-ce que pour surveiller une descente éventuelle de troupes prussiennes, un corps de patriotes est indispensable (4).

Ainsi se poursuit l'entretien; parfois, l'avocat Rapsaet et l'ingénieur Fisco viennent y prendre part. Van der Mersch insiste pour qu'au moins un tiers des volontaires soit pourvu d'uniformes pour leur donner l'aspect de troupes régulières. Sans doute, Vonck le met-il au courant du résultat de la mission de l'avocat Torfs, qu'il a envoyé à Paris au début du mois; comme le faisait prévoir la déclaration

(1) Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130 et 165.

(2) Notamment les membres des deux premiers ordres des Etats de Brabant : à l'exception des abbés de Tongerloo et de Saint-Bernard, les autres abbés et l'évêque d'Anvers, pressentis au sujet du plan de Vonck, l'avaient repoussé bien loin. (Cf. *idem*, p. 125); quant à la noblesse, retirée dans ses terres, elle n'allait jouer aucun rôle dans la révolution.

(3) Cf. *idem*, p. 115.

(4) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130 et 131.

de Mirabeau, les révolutionnaires peuvent être assurés de la sympathie et de l'assistance secrète de l'Assemblée Nationale; son président lui-même en a donné l'assurance à Torfs (1); d'autre part, le duc d'Orléans a offert de se mettre à la tête de la révolution, mais cette proposition a été déclinée, car elle a paru dangereuse pour l'indépendance du pays (2).

Déjà le cadran solaire du jardin marque 4 heures; à regret les conspirateurs se séparent; ils se quittent enchantés l'un de l'autre, et pendant que Van der Mersch repart vers les Flandres, Vonck reprend la route de Bruxelles; il est si heureux qu'il sent, dit-il, « ses forces renaître » et « qu'il lui semble revivre » (3). Rentré dans sa maison au coin de la rue aux Choux, entre le Meyboom et la rue Neuve, il s'empresse d'envoyer un message secret (4) à l'avocat Van den Eynde, lui disant de commencer sans plus tarder le recrutement des volontaires. En même temps, il prie Weemaels, le marchand de toile de la rue Royale, de partir sans délai pour obtenir des révolutionnaires liégeois l'autorisation de recruter l'armée sur leur territoire. Parti de Bruxelles, le 1er septembre, par Namur et Huy, Weemaels arrivera à Liége, où le bourgmestre Fabry lui accordera avec enthousiasme l'autorisation demandée (5).

Dès lors, plus rien n'arrêtera le mouvement révolutionnaire; comme l'a prévu Vonck, il triomphera presque partout en moins de quatre mois. Mais cette révolution, entreprise par quelques avocats et négociants ayant pour seuls titres leur intelligence et leurs capacités, aura cet aboutissement paradoxal de donner le gouvernement du pays aux Etats, c'est-à-dire aux seuls représentants des abbayes, de la haute noblesse et des métiers. Mais alors, entre ces anciennes classes privilégiées et cette bourgeoisie nouvelle qui a pris conscience d'elle-même, le conflit va être inévitable.

---

(1) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 127.

(2) Cf. *idem*, p. 162.

(3) Cf. *idem*, p. 131.

(4) Voir cette pièce curieuse rédigée en langage conventionnel aux manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 14890 (lettre en flamand datée de Ninove [Bruxelles], le 31 août 1789).

(5) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 131 132-166.

Des cartes d'identité et de leur légalité [1]

PAR

GEORGES WETS

La légalité de l'arrêté royal du 6 février 1919, déclarant obligatoire le port de la carte d'identité, est très controversée.

En effet, aucune loi — qui serait précisée par l'arrêté de 1919 — ne prescrit aux habitants d'être munis d'une carte d'identité; de même aucune loi ne fait une allusion, fût-elle infime, à ce terme : carte d'identité.

Or, l'arrêté royal du 6 février 1919 déclare ceci :

« ALBERT, etc.

« Vu la loi du 2 juin 1856 sur les recensements et les registres de population, et notamment les articles 3, 4 et 6;

« Vu Notre arrêté du 30 décembre 1900 réglant la tenue des registres de population et notamment l'article 24, paragraphe 3;

« Vu les articles 113 à 115 des instructions générales du 1er juin 1901 pour la constatation des changements de résidence;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« ARTICLE PREMIER. — Les administrations communales sont tenues de délivrer à toute personne âgée de plus de 15 ans, ayant sa résidence habituelle dans la commune, une carte d'identité et d'inscrip-

(1) Communication faite le 11 janvier 1924 à l'occasion des *exercices pratiques* se rattachant au cours de droit administratif professé à l'Université de Bruxelles.

tion aux registres de population, conforme au modèle qui sera déterminé par Notre Ministre de l'Intérieur.

« ART. 2. — Cette carte est obligatoire et est exigible à toute réquisition de la police. Elle doit être présentée à chaque changement de demeure dans la commune, ainsi qu'à l'occasion de toute déclaration, de demandes de certificats et lorsqu'il s'agit d'établir son identité.

« ART. 3. — Cette carte doit être renouvelée en cas de mariage et chaque fois que l'intéressé change de résidence, c'est-à-dire transfère sa demeure d'une commune dans une autre.

« Les cartes détériorées par l'usage doivent être remplacées; il en est de même des cartes des personnes dont la physionomie ne répond plus à la photographie.

« ART. 4. — Les personnes non munies de leur carte d'identité et d'inscription aux registres de population et celles qui, ayant changé de résidence auront négligé de la renouveler, sont passibles, conformément à l'article 6 de la loi du 2 juin 1856, d'une amende qui ne peut excéder 25 francs (1). »

Cet arrêté, qui se base sur une loi traitant des recensements décennaux et ne faisant pas la moindre allusion à la création d'une carte d'identité, est-il légal?

Cette légalité est discutée et le but de c[illegible]st de fournir un certain nombre d'éléments pouvant servir à la discussion, une certaine documentation sur cette question; en outre, émettre une opinion tirée de cette documentation, opinion peut-être juste, peut-être fausse, mais sans doute utile, en ce sens qu'elle permettra, nous l'espérons, de marquer le lien qui réunit les éléments fournis par la documentation.

Cette opinion est celle de la légalité de l'arrêté du 6 février 1919; elle s'est constituée par la prise en considération de deux moyens :

Le premier de ces moyens est celui-ci : s'appuyer, pour soutenir la légalité de l'arrêté, sur la théorie formulée par M. Alfred Giron, suivant laquelle le Roi est muni, en matière de police, du pouvoir d'édicter des arrêtés et règlements obligatoires.

Divers arrêts de la Cour de cassation ont consacré cette théorie;

---

(1) *Pasinomie*, 1919, p. 19, n° 36.

cependant, elle reste contestée et, nous semble-t-il, à très bon droit.

Aussi, paraît-il préférable d'utiliser spécialement le second moyen auquel se réfère, d'ailleurs, l'arrêté à la légalité contestée. Ce second moyen est celui-ci : en vertu de l'article 67 de la Constitution, la loi peut être complétée par des arrêtés royaux. En cette occurrence, deux cas sont susceptibles de se présenter :

La loi peut déterminer, de façon précise, les mesures d'exécution à prendre par le gouvernement;

La loi peut aussi, au contraire, se contenter de formuler des principes généraux et tracer les limites d'un large domaine dans lequel peut s'exercer l'activité du gouvernement. Si l'activité gouvernementale s'est exercée dans les limites de ce domaine, les mesures prises sont légales; si, au contraire, les limites ont été franchies, les mesures sont illégales. Dans la question qui nous occupe, les limites ont-elles été outrepassées? Le gouvernement, en usant de son pouvoir réglementaire, s'est-il mis en contradiction avec la pensée du législateur?

Il semble bien que répondent non : le texte de la loi du 2 juin 1856, les travaux préparatoires de cette loi, l'arrêté royal du 30 décembre 1900, l'arrêt de la Cour de cassation du 20 novembre 1922.

Examinons le premier moyen invoqué en faveur de la légalité de l'arrêté :

Le Roi est muni, en matière de police, d'un pouvoir réglementaire propre; il peut édicter des arrêtés et règlements obligatoires pour assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Cette théorie est soutenue par M. Alfred Giron dans le tome III de son *Dictionnaire de droit administratif* (pp. 349-350). Nous y lisons :

« En matière de police, l'initiative des règles générales qui tracent aux citoyens les limites de leurs droits et de leurs devoirs appartient, par la force même des choses, au Roi plutôt qu'à la législature.

« A la différence des lois qui sont perpétuelles, au moins dans l'intention de leurs auteurs, les règlements de police varient incessamment, suivant les circonstances, l'état des personnes et leurs habitudes, et suivant les circonstances locales. De longues et profondes méditations doivent, dit Henrion de Pansey, mûrir les délibérations de la puissance législative, tandis que les mesures de police doivent se modifier avec une rapidité égale au cours des événements. Les me-

sures de police sont donc variables et mobiles et échappent, par leur nature, à la compétence du législateur.

« La Constitution du 3 septembre 1791, titre III, chapitre IV, article 1er, l'avait reconnu, en déclarant que le soin de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques appartient au Roi en sa qualité de chef suprême de l'administration du royaume.

« Le même principe a été formulé dans le décret du 22 décembre 1789, section III, article 2, publié en Belgique le 19 frimaire an IV, qui charge les administrations de département de maintenir sous l'autorité et l'inspection du Roi la salubrité, la sûreté et la tranquillité publiques.

« Ce principe, qui est nécessaire à l'existence même de l'ordre social, doit être considéré comme la conséquence des a[illegible]s 29 et 67 de la Constitution, qui ont confié au Roi la plénitude du pouvoir exécutif.

« Le Roi possède donc, en qualité de chef de l'administration générale du royaume, un pouvoir des plus étendus toutes les fois qu'il s'agit d'arrêter les mesures réglementaires que réclame le maintien de la tranquillité et de la salubrité publiques. »

Donc, en matière de police exclusivement, le Roi peut édicter des arrêtés et règlements obligatoires sans les étayer d'un texte de loi, cela en tant que chef de la police administrative générale.

Cette manière de voir a été consacrée par un arrêt de la Cour de cassation du 16 janvier 1922. Voici le résumé de cet arrêt :

« Le Roi a un pouvoir général de police, en vertu duquel il prend valablement les arrêtés généraux nécessaires au maintien de l'ordre, de la salubrité et de la tranquillité publiques (1). »

L'arrêt se base sur le décret de l'Assemblée nationale du 22 décembre 1789, sur la loi du 16-24 août 1790, sur l'article 1er de la loi du 6 mars 1818, textes dont sort la théorie de M. Giron.

Auparavant déjà, un arrêt du 27 avril 1914, de la même cour, avait suivi dans ses conclusions le réquisitoire de M. Terlinden, premier avocat général, qui disait :

« La Constitution du 3 septembre 1791, titre III, chapitre IV,

(1) *Pasicrisie*, 1922, I, p. 132.

article 1er, a reconnu qu'il appartient au Roi, en sa qualité de chef suprême de l'administration du royaume, de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. A son tour, le décret du 22 décembre 1789, section III, article 2, a chargé les administrations départementales de maintenir, sous l'autorité et l'inspection du Roi, la salubrité, la sûreté, la tranquillité publiques. Les articles 29 et 67 de la Constitution, enfin, mettent entre les mains du Roi la plénitude du pouvoir exécutif.

« Et il ne pouvait en être autrement. Le législateur est impuissant à assurer l'exercice journalier des droits de l'Etat. Statuant pour l'avenir, par mesure générale, il ne saurait descendre au règlement des cas particuliers qui naissent, au jour le jour, avec les modalités que le temps, les mœurs, en un mot les contingences, modifient de lieu à lieu et de moment à moment (1). »

Cet arrêt et ce réquisitoire sont manifestement inspirés par l'opinion de M. Giron, qu'ils reproduisent, d'ailleurs, en termes presque similaires.

Si l'on admet cette théorie, la légalité de l'arrêté royal du 6 février 1919, mesure de police, n'offre plus le moindre doute.

Mais faut-il l'accepter *de plano*? Cette théorie a été attaquée sérieusement par M. le professeur Vauthier (*Revue de l'Administration*, 1900, p. 445) et les arguments invoqués doivent, nous semble-t-il, remporter la victoire. Ces arguments sont les suivants :

Sous l'ancien régime, les notions de police et d'administration se confondent, toute mesure concernant l'administration est une mesure de police.

Cette identité ne subsiste pas et le progrès juridique opère, petit à petit, une distinction entre l'administration et la police, celle-ci étant « la partie de l'administration qui use de la contrainte pour arriver à ses fins ». « L'emploi de la contrainte est le signe distinctif de la police. »

Or, cette distinction n'apparaît nettement qu'à partir du régime belge. L'article 78 de la loi communale du 30 mars 1836 la consacre, en déclarant : « Le Conseil fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police communale. »

Avant cette époque, la terminologie n'est pas bien fixée et l'expres-

(1) *Belgique judiciaire*, n° 51, 29 juin 1911, p. 802.

sion « police » désigne indifféremment « l'administration et la police ». Cela se marque dans le décret de 1789, la loi de 1790; en effet, dans ces textes se trouvent énumérés divers points dont les uns entraînent l'emploi de la contrainte, les autres pas; tous, cependant, se trouvent placés sous la rubrique : « Objets de police ». Dans les lois du régime hollandais, même superposition des deux notions : en témoignent les articles 73, 146 et 155 de la loi fondamentale. La loi du 6 mars 1818 édicte un certain nombre de pénalités destinées à garantir l'observation des mesures générales ou règlements d'administration intérieure.

Les dispositions concernant la tranquillité, la sécurité, la salubrité publiques, mêlées à des dispositions purement administratives, s'identifiant même avec celles-ci, ne sauraient donner lieu à l'application de principes distincts.

D'ailleurs, l'examen des textes cités permet-il, vraiment, l'interprétation qui leur est donnée par M. Giron?

Le décret du 22 décembre 1789 déclare : « Les administrations des départements seront chargées, *sous l'autorité et l'inspection du Roi,* de toutes les parties de cette administration, notamment celles qui sont relatives à : ... suit une énumération où nous lisons : « maintenir la salubrité, la sûreté et la tranquillité publiques ». S'agit-il ici d'un pouvoir réglementaire propre au Roi? Ne s'agit-il pas plutôt d'un simple pouvoir de contrôle? Aucun doute ne peut subsister; cette seconde interprétation est littéralement imposée par les termes du décret.

Le second texte : l'article 1er du chapitre IV, titre III de la Constitution du 3 septembre 1791, est ainsi rédigé : « Le Roi est chef suprême de l'administration du royaume : le soin de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques lui appartient. » Est-ce là conférer un véritable pouvoir législatif au Roi en matière de police? C'est bien peu probable, si l'on songe aux idées brillantes de cette époque : l'idée de Montesquieu : la séparation des pouvoirs; l'idée de Rousseau : la subordination de l'exécutif au législatif. Abandonner au Roi un pouvoir propre en matière de police, n'était-ce pas, si l'on tient compte des traditions et des habitudes de l'ancien régime, de la confusion des notions de police et d'administration, restaurer, à bien des égards, l'absolutisme?

Une dernière disposition est encore citée en faveur d'un pouvoir réglementaire propre au Roi : la loi du 6 mars 1818. Ici, ce pouvoir existe, car, dans le système de la loi fondamentale, le pouvoir réglementaire du Roi pouvait, effectivement, s'exercer à l'extérieur du domaine tracé par la loi. Mais la révolution belge est née des abus qu'entraînait un tel régime. Depuis lors, le pouvoir du Roi d'édicter des règlements et arrêtés est régi par l'article 67 de la Constitution, principe général, auquel ne peuvent, certainement, pas faire exception les mesures de police.

Aussi, semble-t-il que la théorie formulée par M. Giron ne puisse être invoquée en faveur de la légalité de l'arrêté royal de 1919. Le moyen eût été excellent, mais, en présence des objections rigoureuses qui font obstacle à son utilisation, il est préférable de se borner à l'emploi de la seconde catégorie d'arguments qui militent en faveur de la légalité de l'arrêté.

Le législateur, nous l'avons dit, peut formuler les principes généraux de la loi et, pour les détails d'application, tracer les limites d'un vaste domaine où peut s'ébattre, en toute liberté, l'activité, l'initiative gouvernementales. Toute mesure prise à l'intérieur de ces limites, c'est-à-dire toute mesure n'entrant pas en contradiction avec la pensée du législateur, est légale. Dans la question qui nous occupe, le gouvernement, en usant de son pouvoir réglementaire, s'est-il mis en contradiction avec la pensée du législateur?

Nous paraissent fournir, clairement, une réponse négative : le texte de la loi du 2 juin 1856, l'interprétation de cette loi tirée des travaux préparatoires et de l'examen de l'arrêté royal du 30 décembre 1900. Cette réponse se trouve confirmée par une décision de la Cour de cassation qui, le 20 novembre 1922, déclarait légal, l'arrêté litigieux.

Le texte de la loi du 2 juin 1856 est le suivant :

« LEOPOLD, etc.

« Les Chambres ont adopté, etc.

« ARTICLE PREMIER. — Un recensement général de la population est opéré tous les dix ans, dans toutes les communes du royaume. Il servira de base à la répartition des membres des Chambres législatives, conformément aux articles 49 et 54 de la Constitution.

« ART. 2. — Le recensement est effectué conformément aux mesures *à déterminer par arrêté royal.*

« ART. 3. — Il y a dans chaque commune des registres de population. Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement. Tout changement de résidence d'une commune à une autre est également consigné sur les registres de la population.

« ART. 4. — Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale (1). »

Les articles suivants concernent les sanctions et présentent peu d'intérêt pour l'argumentation.

Il est à remarquer la profonde liberté laissée au gouvernement quant à l'application de la loi. L'article 2 déclare que les mesures d'application seront déterminées par arrêté royal. Quelles seront ces mesures? Toutes celles qui ne seront pas en contradiction avec la pensée du législateur. Les mesures prises par l'arrêté de 1919 sont-elles en contradiction avec cette pensée? Pour le savoir, découvrons cette pensée dans les travaux préparatoires de la loi de 1856. Nous lisons dans l'exposé des motifs : « *La connaissance exacte de la population* est, en effet, indispensable pour l'exécution d'un assez grand nombre de lois civiles et politiques dans les diverses parties de l'administration. On comprend, Messieurs, qu'une opération étendue et difficile comme celle du dénombrement de tous les habitants d'un pays ne peut être renouvelée annuellement. Dans l'intervalle d'un recensement à un autre, les Chambrs ont intérêt à connaître, *du moins approximativement*, le mouvement de la population. *C'est ce que l'on obtient au moyen des registres de la population.* »

La tenue de ces registres de population avait déjà été ordonnée par le gouvernement des Pays-Bas, à l'occasion du recensement de 1829. Mais cette prescription avait été peu observée; aussi, en 1846, à la suite du premier recensement belge, un arrêté royal recommandait, à nouveau, la tenue de ces registres.

---

(1) *Pasinomie*, 1856, p. 224, n° 305.

Malheureusement : « cette mesure, dont on s'était promis des résultats tels qu'on espérait pouvoir pendant de longues années se dispenser d'opérer de nouveaux recensements, fut loin de répondre à l'attente du gouvernement... On ne put parvenir, surtout, à constater, avec quelque exactitude, les *changements de résidence*. Les inscriptions à l'arrivée se firent assez régulièrement; mais les radiations au départ furent impossibles parce que *les déclarations du changement de résidence firent le plus souvent défaut...* La commission centrale de statistique déclara que le mouvement de la population, *quelque soin qu'on apporte à la tenue des registres*, donne lieu à des irrégularités, à des erreurs, à des doubles emplois... Au sujet des registres de population : Mal tenus, dit-elle, dans beaucoup de communes, soit à cause de l'inexpérience des administrations locales, soit à cause de la négligence des habitants, *ces registres doivent être soumis à un contrôle efficace* et leur tenue doit être assurée par des sanctions pénales qui n'existent pas (1). »

A retenir de tout ceci : dans l'intervalle qui sépare deux recensements généraux, il y a intérêt à connaître le mouvement de la population. On connaît ce mouvement au moyen de registres de population. Mais ceux-ci ont besoin d'un contrôle efficace.

La carte d'identité n'est-elle pas ce moyen de contrôle efficace? Elle doit être présentée à chaque changement de demeure, elle doit être renouvelée chaque fois que l'on change de résidence.

Nous savons bien que les registres de population sont infiniment mieux tenus qu'en 1846, mais, cependant, combien d'erreurs encore, en dépit d'une foule de précautions. Le contrôle est toujours nécessaire et le gouvernement en créant, dans ce but, la carte d'identité, il faut bien l'avouer, ne paraît pas s'être mis en contradiction avec la volonté du législateur.

Continuons la lecture des travaux préparatoires; cette idée se confirme : nous trouvons dans l'annexe A, à l'exposé des motifs : « A la commission centrale et aux commissions provinciales de la statistique appartient la surveillance du recensement général et de chacune de ses parties. *Au besoin*, des membres de la commission centrale,

---

(1) *Annales parlementaires*, Chambre des représentants, séance du 15 avril 1856, n° 192, p. 1164.

désignés par le ministre de l'Intérieur, ou des commission provinciales, désignés par MM. les gouverneurs, se rendront sur les lieux pour assurer la bonne exécution des opérations (1).»

Le gouvernement, nous le voyons, envisage des moyens de contrôle incontestablement fort onéreux et compliqués afin d'assurer le recensement exact de la population; aurait-il rejeté ce moyen de contrôle excellent et peu dispendieux que constitue la carte d'identité? Celle-ci, en effet, est la copie presque exacte des données du registre de la population : « Le registre sera divisé en colonnes indiquant le numéro d'ordre, les noms, prénoms, la profession, le lieu de naissance, la date de naissance ou l'âge, l'état civil, la date de l'entrée dans la commune et la désignation de la dernière résidence, la date du décès ou de la sortie de la commune avec désignation, dans ce dernier cas, du lieu où l'habitant va s'établir, les changements qui surviennent dans l'état civil des personnes et la date à laquelle ces changements sont opérés (2).»

La carte d'identité ne reproduit-elle pas, à peu de chose près, ces données? Quel moyen de contrôle précis n'est-elle donc pas et n'est-on pas fondé de déclarer que sa création répond aux desiderata du législateur?

Il est permis, par conséquent, d'affirmer que la création de la carte d'identité est non seulement une mesure qui n'entre pas en contradiction avec la pensée du législateur, mais qui répond au désir de celui-ci. Ce point semble bien acquis.

Mais lorsque l'arrêté royal du 6 février 1919 décrète le port obligatoire de la carte d'identité, n'entre-t-il pas en contradiction avec la volonté du législateur?

Nous avons vu combien un moyen de contrôle efficace des registres de population était désiré, nous avons vu que, certainement, si la notion de la carte d'identité, qui est, ne l'oublions pas, d'importation étrangère, s'était présentée, elle aurait été accueillie avec faveur. Cette notion ne s'est pas présentée; cepndant, le législateur a trouvé quelque chose remplaçant, tant bien que mal, la carte d'identité : le certificat

---

(1) Chap. I, Le recensement général; sect. IV, Surveillance générale de l'opération, n° 15, p. 1166.

(2) Même annexe, chap. II, Tenue des registres de population, n° 24.

de changement de domicile. Lisons l'annexe C, à l'exposé des motifs (p. 1167) : « L'*obligation* à imposer aux habitants qui changent de domicile de produire un certificat émanant de l'Administration communale de leur dernière résidence est, Messieurs, toute dans leur intérêt. Combien, Messieurs, parmi les ouvriers (et c'est surtout parmi la classe ouvrière que les mutations sont fréquentes) qui ne savent souvent ni lire, ni écrire, ne savent presque jamais comment s'orthographie leur nom de famille. Eh bien! ces ouvriers se présentent à l'officier de l'état civil (ne déclarant qu'un seul prénom lorsqu'ils en ont deux ou trois) qui sera obligé de rédiger des actes de naissance, de décès, au hasard, sinon il se verra forcé d'attendre quelquefois plusieurs jours, par exemple, lorsque les personnes viendront d'une autre province, pour se faire produire des pièces authentiques tels que des extraits d'actes de naissance, de mariage, etc. Un simple certificat de changement de domicile aurait *obvié à tous ces inconvénients* et aurait *épargné aux intéressés des courses et des dépenses inutiles.* Combien, Messieurs, le certificat de changement de domicile *ne simplifie-t-il pas aussi l'exécution et l'application des lois* sur le domicile de secours, la milice nationale, la garde civique, etc., des dispositions du Code civil relatives au mariage, *enfin de la plupart des lois qui nous régissent.* »

Remplaçons dans cet extrait l'expression « certificat de changement de domicile » par « carte d'identité ».

N'apparaît-il pas que cette dernière remplit de façon bien plus satisfaisante le rôle dévolu au certificat de changement de domicile? Ne ressort-il pas de la fin de ce texte que le législateur désirait un certificat dont les citoyens auraient été munis et qu'ils auraient dû présenter pour la facilité de l'exécution régulière de la plupart des lois. Ce certificat, c'est la carte d'identité.

Certes, la situation s'est fortement modifiée depuis 1856 : l'état intellectuel des populations s'est grandement amélioré, mais, par contre, la vie sociale s'est compliquée et l'application plus difficile des lois exige beaucoup plus fréquemment l'exhibition d'un certificat d'identification dont le port obligatoire est déjà impliqué par le terme « obligation », qui commence le texte cité rattaché aux idées exprimées dans la dernière partie de ce même texte. Celles-ci, d'ailleurs, spontanément, entraînent le port obligatoire du certificat prévu.

En effet, pour pouvoir simplifier l'application régulière de beaucoup de lois, l'exhibition à toute réquisition de ce certificat est nécessaire. Comment assurer cette exhibition à toute réquisition sans qu'existe l'obligation d'être toujours muni de cette pièce d'identification?

Il nous semble, par conséquent, que le gouvernement auquel la loi laissait toute liberté, au point de vue des mesures d'exécution, en décrétant le port obligatoire de la carte d'identité, ne s'est pas mis en contradiction avec la pensée du législateur et n'a pas, non plus, institué, aux dépens des citoyens, des charges que le législateur n'avait en aucune façon envisagées.

Cette manière de voir se trouve confirmée par l'examen de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, sur lequel se base l'arrêté de 1919 et dont voici quelques extraits :

« ARTICLE 17. — L'Administration communale *recherche* les personnes qui auraient quitté la commune avec dessein de se fixer ailleurs sans donner avis...

« ARTICLE 18. — L'Administration communale *recherche également* tous les habitants qui ne seraient pas inscrits au registre de la population, soit pour avoir été omis au recensement, soit *pour n'avoir point déclaré leur changement de résidence*...

« ARTICLE 19. — Les agents de la police locale *signalent* les personnes qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 17 et 18.

« ARTICLE 24. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fixera les règles à suivre pour la tenue des registres de la population. *Il résoudra les difficultés* qui se présenteront pour les constatations de changement de résidence (1). »

Le port obligatoire de la carte d'identité n'est-il pas un moyen de procéder avec une extraordinaire efficacité aux recherches prévues par les articles 17 et 18 de l'arrêté. De plus, nous constatons que l'article 24 de cet arrêté, basé sur la loi de 1856, témoigne encore de l'étendue de la liberté laissée au gouvernement. Il paraît bien que si celui-ci juge que le port de la carte d'identité est un moyen de résoudre les difficultés qu'entraîne l'application de la loi de 1856 et

(1) *Pasinomie*, 1900, p. 445, n° 401.

de l'arrêté de 1900 pris en exécution de cette loi, il ne doit pas hésiter un instant à l'employer.

L'autorité qui s'attache aux décisions de la Cour de cassation renforce cette opinion. Par un arrêt du 20 novembre 1922, la Cour suprême déclarait, en effet, légal l'arrêté du 6 février 1919.

Le résumé et le texte de cet arrêt sont les suivants :

Résumé :

« L'arrêté royal qui prescrit d'être muni d'une carte d'identité est une mesure d'exécution de la loi sur les recensements généraux et les registres de la population. »

Arrêt :

« Attendu que le défendeur était poursuivi notamment du chef de contravention à l'article 4 de l'arrêté royal du 6 février 1919, pour n'avoir pas été muni de sa carte d'identité;

« Attendu que la loi du 2 juin 1856 autorise le Roi à déterminer, sous peine d'amende, les mesures suivant lesquelles s'effectue le recensement décennal de la population et les formes et délais des déclarations constatant l'établissement et les changements de résidence;

« Attendu que l'obligation imposée aux habitants par l'arrêté royal du 6 février 1919 d'être munis de leur carte d'identité, *a pour but notamment d'assurer l'exactitude et la régularité des déclarations susvisées* et partant aussi du recensement de la population;

« Qu'à ce titre et *vu la perturbation jetée par la guerre* dans la tenue des registres de la population d'un grand nombre de communes du pays, l'obligation imposée aux habitants d'être munis de leur carte d'identité *rentre dans les prescriptions que le Roi est autorisé à édicter en vertu de la loi du 2 juin 1856;*

« Que c'est donc à tort que le tribunal a refusé de faire application au prévenu des articles 2 et 4 de l'arrêté royal du 6 février 1919, sous le prétexte que cet arrêté n'était pas conforme à la loi du 2 juin 1856;

« Que cette décision constitue la violation de l'article 107 de la Constitution, des articles 2 et 4 de la loi du 2 juin 1856 et des articles 2 et 5 de l'arrêté royal du 6 février 1919;

« Par ces motifs, casse le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Malines... » qui, jugeant en degré d'appel, acquittait le défendeur (1).

Cet arrêt tranche donc, nettement, la question en faveur de la légalité de l'arrêté de 1919. Ultérieurement, il est vrai, quelques décisions de justices de paix et de tribunaux de province se sont élevées contre la jurisprudence établie par la Cour suprême. Mais les motifs invoqués par ces décisions seront, nous le pensons, incapables de détourner de la voie où elle s'est engagée la Cour de cassation. En effet, les objections que formulent contre la légalité de l'arrêté de 1919, les quelques jugements dont nous avons connaissance, sont rencontrées et repoussées par les dispositions qu'il est permis de déduire légitimement des textes que nous avons commentés.

Aussi, nous semble-t-il bien que l'arrêté décrétant le port obligatoire de la carte d'identité est parfaitement légal. Si cette opinion ne peut, à notre sens, se déduire du premier moyen que l'on pourrait invoquer en faveur de la légalité contestée : un pouvoir réglementaire propre au Roi, du moins, le second moyen : l'interprétation de la pensée qui a inspiré les dispositions de la loi de 1856, complétée par l'arrêté de 1900, nous apporte un faisceau serré d'arguments en faveur de cette légalité.

En outre, l'utilité, si évidente, que présente, dans une multitude de circonstances, cette institution de la carte d'identité milite, elle aussi, en faveur de cette mesure. S'il est vrai que la notion de l'interprétation progressive des lois ne reste pas une pure et vaine théorie sans application pratique, s'il est vrai que le droit est réellement l'expression de la volonté sociale et naît des nécessités multiples et successives de la vie collective, c'est à bon droit, nous semble-t-il, que l'on peut affirmer légal l'arrêté royal du 6 février 1919.

---

(1) *Pasicrisie*, 1923, I, p. 72.

La Pédagogie universitaire aux États-Unis [1]

PAR LE

Dr O. DECROLY

Chargé de Cours à l'Université libre de Bruxelles

ET

R. BUYSE

Docteur en Pédagogie, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

(*Suite*)

La célèbre Université de Harvard située à Cambridge près de Boston (Massachusetts) possède également une école d'éducation.

Dans son organisation actuelle, cette école supérieure est de date récente, car elle ne fut reconnue comme département autonome que le 12 avril 1920. Mais la pédagogie, si l'on considère son développement antérieur dans le système universitaire, y a néanmoins un passé assez long. Dès 1891, en effet, le Prof. Hanus P. H. fut nommé privatdocent d'Histoire et d'Art de l'enseignement dans la faculté de philosophie sous l'autorité de laquelle l'enseignement pédagogique continua à être donné jusqu'en 1906, date à laquelle la section de pédagogie fut rattachée à la Faculté des Arts et Sciences. Pour les études pédagogiques, jusqu'en 1896 l'Université de Harvard ne délivra qu'un diplôme régulier de maître ès arts; le titre de docteur en philosophie (groupe pédagogique) ne fut institué qu'à partir de 1905. Depuis 1921, on délivre deux grades académiques purement pédagogiques : Maître en pédagogie (Ed. M.) et Docteur en pédagogie (Ed. D.). Aujourd'hui, la « Graduate School of Education » est parfaitement organisée pour assurer aux futurs maîtres de tous degrés

---

(1) Voir *Revue de l'Université*, 1923-1924, p. 370.

et aux autorités scolaires un enseignement professionnel complet et résolument scientifique qui porte sur les matières suivantes :

a) Théorie et principes de l'éducation;
b) Psychologie pédagogique comprenant l'hygiène scolaire;
c) Histoire de la pédagogie;
d) Administration scolaire;
e) Enseignement élémentaire (jardin d'enfants et écoles primaires);
f) Enseignement secondaire;
g) Mensurations et statistiques pédagogiques;
h) Pédagogie vocationnelle;
i) Orientation professionnelle;
k) Education physique : jeu, récréation.

Les cours sont à plusieurs degrés et conçus de façon assez souple pour rencontrer les besoins spéciaux de toutes les catégories d'éducateurs.

Il existe des programmes particuliers (combinaison de cours essentiels et de cours à option pour chaque genre d'hommes d'école). Ainsi, au degré inférieur, ils fournissent aux futurs maîtres un enseignement théorique substantiel et bien équilibré, ainsi qu'une préparation pratique au travail pédagogique.

Il existe aussi des cours de perfectionnement pour les maîtres en service qui désirent devenir directeur d'école (principal), superintendant ou inspecteur (supervisor); pour les professeurs d'écoles normales ou pour ceux qui veulent se spécialiser en certains domaines : éducation des anormaux, par exemple. Enfin, au degré supérieur, et c'est ici que l'institution réalise son vrai but, l'école fournit l'occasion de recherches originales et permet l'expérimentation pédagogique à un groupe sélectionné d'étudiants qui veulent se consacrer entièrement à la science de l'éducation. Tout est mis en œuvre pour les mettre à même de contribuer efficacement à l'amélioration de la théorie éducative et au perfectionnement de la technique pédagogique, ainsi qu'au progrès de l'administration scolaire.

La situation de l'Université dans l'Etat de Massachusetts, à proximité de Boston, offre de nombreuses et faciles occasions de travaux pratiques dans les écoles de types divers.

Le corps professoral qui poursuit la réalisation du large programme

esquissé plus haut, travaille avec beaucoup d'homogénéité sous l'active direction du jeune Doyen H. W. Holmes, dont on connaît l'ardeur dans la défense du système d'individualisation de l'enseignement. Il nous a été donné de suivre surtout les travaux du Prof. Dr Deaborn qui, avec l'aide du sympathique Prof. A. Shaw, a réalisé et expérimenté de nombreux tests d'un grand intérêt. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ailleurs (1) tout le bien que nous pensons du travail du Prof. Brewer, qui dirige les travaux d'orientation professionnelle.

Les autres départements universitaires et le Radcliffe College sont largement ouverts aux étudiants en pédagogie qui désirent étudier des branches spéciales du programme de l'enseignement secondaire, par exemple : la botanique, la zoologie, la littérature anglaise, les sciences économiques, etc.

Comme toutes ses émules des autres universités, l'école de pédagogie — sans être logée dans de somptueux bâtiments — est convenablement installée et surtout merveilleusement équipée pour permettre un travail de recherches aisé et fructueux. La bibliothèque (Lauwrence Hall) renferme tous les documents désirables : livres, brochures, thèses, rapports officiels, règlements scolaires, catalogues d'institutions, revues. La « Widener Memorial Library », bibliothèque centrale de l'Université possède surtout les documents concernant l'histoire de l'éducation, tandis qu'une remarquable collection de livres classiques (textbooks) alimentée par toutes les grandes maisons d'édition, va s'enrichissant chaque jour. Enfin, à côté de ces moyens « livresques » de travail, il faut encore citer le « laboratoire de psychologie pédagogique » annexé au laboratoire de psychologie de l'Université (Emerson Hall) et qui est amplement fourni d'appareils de démonstration et de recherches. Mais ce qui mérite de retenir surtout l'attention, c'est la clinique pédagogique dirigée par les Prof. Deaborn et Fernald, qui s'y occupent de l'examen individuel mental et pédagogique des écoliers et aussi du traitement statistique de leurs expérimentations collectives dans les écoles des environs.

Nous avons pu prendre d'amples renseignements en étudiant la

(1) Cf. Bulletin de l'Office d'orientation professionnelle, 1923, n° 11, p. 26. Bruxelles, Lamertin.

belle collection de tests que l'école de pédagogie a fait réunir et classer par un assistant spécial : c'est, avec celle des prof. Pressey d'Ohio State University et celle du T. C. de New York, la plus complète et la mieux présentée parmi celles que nous avons pu voir.

Deux séries de publications paraissant sous les ices de la Faculté de pédagogie continuent à être publiées. nt : 1° les « Etudes pédagogiques de Harvard » (3 volumes parus) et 2° le « Bulletin pédagogique de Harvard » qui, de temps à autre, présente aux spécialistes la mise au point d'un problème pédagogique (7 études parues).

Avant de quitter Harvard, il est juste de remarquer que cette université revendique la priorité dans l'organisation des « Summer courses ». Le premier cours d'été consacré à la botanique y fut, en effet, professé par le Professeur A. Gray et, depuis lors, c'est une tradition à l'Université de dispenser les bienfaits de son enseignement à ceux qui n'ont pour étudier que leur vacances.

* * *

Parmi les autres écoles de pédagogie un souvenir spécial est dû à celle de la vieille université de Yale, qui, pour être moins développée que celle de Columbia, de Chicago ou de Harvard, n'en est pas moins intéressante.

Elle possède : 1° un laboratoire complet de psychologie pédagogique et des sections de psychologie appliquée à l'éducation existent également dans le laboratoire de psychologie de la Faculté de philosophie (Herrick Hall) ; 2° une psycho-clinique pour enfants.

Le corps professoral, sous la direction du Doyen Prof. Spaulding, anciennement superintendant des écoles de Newton où il organisa un remarquable plan d'études en faveur de l'individualisation de l'enseignement, est réduit au strict minimum, mais l'ensemble des cours est assez complet et bien charpenté :

I. Cours du Professeur Spaulding.

Organisation scolaire et administration, 3 heures.
Problèmes d'administration scolaire, 2 heures.
Organisation pédagogique et inspection, 1 heure.
Education américaine, 1 heure.

II. Cours du Professeur Bryce.

Pédagogie des écoles élémentaires, 3 heures.
Inspection des écoles élémentaires, 1 heure.

III. Cours du Professeur Dr Gesell.

Hygiène mentale avant l'âge d'école, 1 heure.
Hygiène mentale de l'écolier, 1 heure.
Enfants anormaux et école publique, 1 heure.
Psychologie clinique infantile, 2 heures.

IV. Cours du Professeur J. G. Chapman.

Psychologie pédagogique (descriptive), 2 heures.
Psychologie pédagogique (quantitative), 2 heures.
Principes de l'enseignement, 1 heure.
Statistiques pédagogiques, 2 heures.
Mensurations pédagogiques, 2 heures.

Parmi les institutions qui font l'objet de cet article nous ne pouvons passer sous silence celle de *Clark University,* dont le renom a été porté si loin grâce au travail imposant de son ancien président, G. Stanley Hall (1); elle a été pendant longtemps la plus importante des Etats-Unis et a formé des générations de pédagogues dont beaucoup se sont distingués. Actuellement, il semble que l'attention du conseil académique et du corps professoral soit plutôt portée vers l'enseignement des sciences exactes et naturelles, spécialement vers les problèmes de la *géographie;* aussi, parmi les huit sections que comprend l'université, celle de pédagogie semble plutôt négligée, au moins si on la compare à son épanouissement antérieur.

Les études qui conduisent aux grades de « Maître ès Arts » et de « Docteur en philosophie » sont, paraît-il, organisées pour satisfaire aux besoins de deux catégories d'étudiants :

1° Ceux qui, désirant *enseigner* quelque autre spécialité du savoir

(1) Nous venons d'apprendre la triste nouvelle de la mort de M. G. St. Hall à Worcester. Dans l'article nécrologique que nous publions d'autre part, on trouvera quelques renseignements complémentaires à propos de cette forte personnalité que vient de perdre la science pédagogique mondiale.

humain, veulent néanmoins acquérir une connaissance générale de l'histoire de la situation actuelle des méthodes spéciales et des découvertes récentes, dans le domaine de la pédagogie universitaire, professionnelle et technique;

2° Ceux qui veulent devenir professeurs de pédagogie ou professeurs d'école normale, superintendants ou spécialistes dans le travail éducatif.

Il semble bien impossible de s'en tenir au programme actuel de ce département pédagogique pour atteindre à pareilles fins.

Pour être complet, il devait inclure les groupes d'études suivants :

1° *a*) Pédologie (child study); *b*) Psychologie pédagogique; *c*) Pédagogie; *d*) Physiologie expérimentale; *e*) Hygiène scolaire;

2° *a*) Principes de pédagogie; *b*) Histoire de l'éducation et réformes scolaires; *c*) méthodes, dispositifs, appareils, etc.;

3° *a*) Organisation scolaire dans les différents pays; *b*) Problème de l'éducation secondaire; *c*) La profession de l'enseignement; *d*) Education morale et religieuse; *f*) Idéals pédagogiques.

Mais en réalité il n'a porté, pendant l'année 1920-1921, que sur les deux points suivants du cours du Dr H. Burnham :

a) L'hygiène de l'instruction et les principes de l'hygiène mentale; *b*) La profession de l'enseignement.

Aussi les étudiants, pour recevoir un enseignement plus complet, ont-ils dû suivre la plupart des cours de la section connexe de psychologie. Parmi ces cours, citons ceux du Dr Hall : psychogénèse, psychologie des appétits, des sentiments, des émotions, psychologie religieuse, psychoanalyse et études sur le caractère humain; ceux du Dr Boring : psychologie systématique, psychologie expérimentale, méthodes et techniques de laboratoire; du Dr Fernberger : anatomie et physiologie du système nerveux, psychologie de « l'apprendre » (learning), application des méthodes statistiques à la psychologie; du Dr Porter : psychologie comparée, animale et sociale; du Dr Geissler : méthode des tests, psychologie appliquée comportant un cours de trois heures par semaine sur la psychologie pédagogique.

Cette situation est vraiment regrettable, d'autant plus que cette ancienne école de pédagogie avec son intéressant « children's insti-

tute » (cercle d'études pédologiques), sa riche bibliothèque et son remarquable musée pédagogique, est supérieurement outillée pour réaliser de grandes choses. Vivifiée par l'enthousiasme de Stanley Hall et soutenue par son large savoir, elle a dans le passé créé l'intense mouvement de recherches qui a déterminé les transformations actuelles de la pédagogie, et l'esprit qui imprégnait tout son enseignement serait encore un sûr garant de succès.

Chacun, en effet, souscrira à des méthodes d'instruction universitaire qui demandent « qu'à côté du champ de travail, des excursions, des visites d'institutions publiques et privées, des classes de préparation et de répétition, des cercles d'études, des examens et d'autres modes par lesquels la connaissance semble aujourd'hui être le mieux transmise et le plus facilement retenue, les méthodes pédagogiques » suivantes soient employées :

1° Le conseil académique exige que chaque instructeur d'un petit nombre d'étudiants prépare et professe certaines parties du cours en s'aidant de diagrammes, d'appareils de démonstration, de références prises dans les meilleurs ouvrages parus sur le sujet. Les étudiants les plus avancés sont aussi encouragés à parfaire le travail des professeurs, en donnant des conférences spéciales et même certains cours. Des conférences publiques sont aussi organisées de temps à autre.

2° Des réunions ont lieu à date fixe pour unifier le travail systématique, sous la direction du professeur, à propos d'un point spécial de sa branche. Là, les étudiants préparent des thèses et des articles qui doivent être publiés dans les journaux édités par l'Université, en donnent lecture et les soumettent à la discussion de leurs camarades. Là aussi, les résultats des lectures personnelles sont exposés pour le bénéfice de tous; les opinions sont librement critiquées; de nouvelles enquêtes, méthodes, comparaisons, points de vue, sont suggérés. Du mutuel soutien obtenu de la sorte, sont sortis d'importants travaux et le rendement des universités a été fortement augmenté.

3° Les débutants font des exercices de laboratoire; c'est la meilleure de toutes les formes d'apprentissage, car il oblige le professeur et l'étudiant à une intime collaboration. Ici, la manipulation des appareils est enseignée, les procédés sont critiqués, les résultats obtenus par

d'autres chercheurs sont vérifiés et les méthodes discutées et perfectionnées avec l'idée constante de développer cette indépendance dans la recherche qui est la plus haute qualité de la culture scientifique.

Parmi les publications qui paraissent sous le patronage « officieux » (unofficially) de l'université, il faut retenir :

1° « The American Journal of Psychology », cette revue fut lancée en novembre 1887 par G. Stanley Hall, et est aujourd'hui rédigée par E. C. Sandford, F. B. Titchener (Cornell University) avec la collaboration d'un Comité international de rédaction. Chaque volume contient quatre numéros paraissant en janvier, avril, juillet et octobre. A côté d'articles originaux, une partie considérable de la revue est consacrée à l'examen sérieux de la littérature importante en ce domaine;

2° « The Pedagogical Seminary », revue fondée en janvier 1891, dirigée par le président de l'Université, avec l'aide de W. H. Burnham, professeur de pédagogie. C'est un rapport international sur la littérature pédagogique, les institutions et les progrès scolaires. Il est expressément consacré à la réforme des intérêts de l'éducation de tous les degrés, et donne des aperçus de la production pédagogique mondiale. C'est, en fait, l'organe de l'école de pédagogie; il paraît en mars, juin, septembre et décembre;

3° Le « Journal of applied psychology », publié depuis mars 1917 et paraissant trimestriellement. Il est édité par le président G. Stanley Hall et le Dr L. R. Geissler, avec la collaboration de vingt correspondants attitrés. Le but de ce périodique est d'être un organe publiant des recherches originales sur les problèmes de la psychologie appliquée et de fournir un sommaire de la littérature en ce domaine par le moyen d'analyses bibliographiques, et de résumés d'articles paraissant dans les autres revues.

* * *

Une école de pédagogie qui mérite aussi d'être signalée est celle de l'Université de l'Etat de Minnesota. Elle est située à Minneapolis et constitue un type accompli de collège pédagogique universitaire conçu comme une véritable école professionnelle supérieure — inté-

grée dans le système universitaire — Le Doyen actuel, le Dr M. E. Haggerty, en a schématisé comme suit l'ingénieuse organisation :

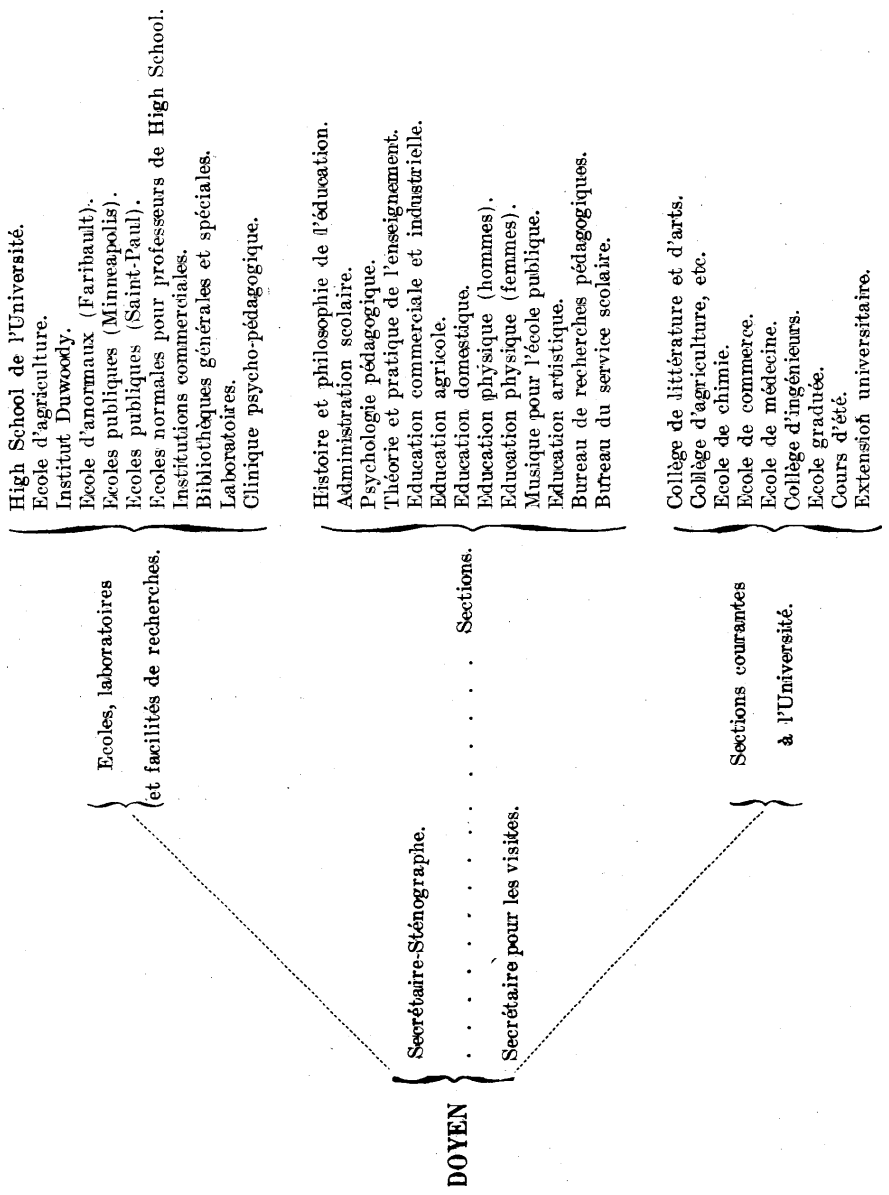

Naturellement, le but principal qu'on y poursuit est la formation des maîtres et hommes d'école de tous genres: directeurs, inspecteurs, etc. Avec ses divers départements, ses écoles d'application, ses nombreux moyens de recherches et ses relations intimes avec les autres écoles universitaires, ce collège pédagogique réalise une conception particulièrement souple, puisqu'elle permet de varier la base logique des études tantôt suivant les divers groupes de connaissances et tantôt d'après les besoins des différents étudiants.

Nous y avons surtout remarqué, outre le cours d'initiation aux méthodes de l'enseignement spécial à donner aux enfants anormaux et arriérés, un cours de quatre ans pour les professeurs et les inspecteurs d'éducation physique, qui ne manque pas d'analogie avec celui créé d'abord à l'Université de Bruxelles, puis par le gouvernement belge à l'Université de Gand. L'enseignement y est résolument expérimental et les écoles d'application sont en fait de véritables laboratoires de pédagogie.

Mais tout le monde est d'accord ici pour affirmer que la formation des maîtres et des autorités scolaires n'est pas l'unique fonction d'une école supérieure de pédagogie. Il est nécessaire qu'elle soit aussi un centre de recherches, un ferment du progrès social. La stagnation en matière pédagogique est considérée aux Etats-Unis comme un signe indéniable de morbidité nationale et l'intérêt de la démocratie y semble à tous intimement lié au progrès incessant de l'institution scolaire.

Enfin, une troisième fin visée par le collège, c'est l'extension de son enseignement, le rayonnement de sa culture, c'est le « public service ». Par des cours spéciaux, des cours par correspondance et des conférences, le corps professoral s'efforce d'initier aux nouvelles méthodes les nombreux instituteurs en fonctions et les administrateurs scolaires déjà en charge. Le collège sert aussi de trait d'union entre tous les anciens élèves et il organise des recherches collectives auxquelles prenent part toutes les autorités scolaires d'une région étendue. Cette initiative de la recherche pédagogique en commun est des plus heureuse et fait de l'école de pédagogie une véritable coopérative du travail scolaire. Dans l'opinion du Doyen Haggerty, les deux tendances ordinaires des « Bureaux de recherches pédagogiques », à

savoir : l' « expérimentation » et le « service pédagogique » gagneraient à être nettement séparées.

Il est juste de reconnaître que la faculté pédagogique n'a pas encore atteint un développement suffisant pour réaliser entièrement ces fins. La cause en est, d'une part, à sa création récente et aussi aux difficultés budgétaires qui paralysent momentanément son action. Avec le temps — qui est à tout le monde — et l'argent — qui aux Etats-Unis ne fait jamais défaut aux œuvres qui luttent pour le bien de l'humanité — on peut être assuré que la nouvelle création universitaire prendra, à côté de ses sœurs aînées l'école de médecine, l'école de droit et la faculté technique, la place qui lui revient, — elle qui tend à former « les ingénieurs sociaux » — les fabricants d'humanité.

* * *

Pour être complets et « rendre à César ce qui lui appartient », nous devrions encore entrer dans la description détaillée des six autres universités que nous avons eu l'occasion de visiter : University of Michigan (Ann Arbor) ; University of Illinois (Urbana) ; University of Ohio (Columbus) ; North Western University (Chicago) ; University of San Francisco (Berkeley) et Leland Stanford Junior University (Palo Alto, Californie). Nous ne pouvons l'essayer ici sans allonger outre mesure cet article; au reste, les caractéristiques d'organisation que nous y avons relevées ne sont pas essentielles, elles tiennent plutôt aux personnalités qui y enseignent. Il nous paraît donc plus sage de donner succinctement les indications strictement nécessaires au sujet de ces six établissements.

Nous suivons l'ordre chronologique de nos visites.

« *Ohio University* » est une école jeune et en plein progrès, placée sous l'habile direction du Doyen Arps. Le personnel y est particulièrement enthousiaste et compte parmi ses membres des hommes de grande valeur, tels le Dr Buckingham, le vaillant directeur du « Journal of Educational Research » et le créateur, en 1918, à l'Université d'Illinois et, depuis l'organisateur infatigable des « bureaux de recherches pédagogiques »; tels encore les Prof. Drs. S. et L. Pressey, spécialistes de la méthode des tests, qui nous ont si aima-

blement montré leur superbe collection de tests, la plus riche des Etats-Unis peut-être; ils viennent de publier un petit volume d'introduction à l'emploi des tests standardisés qui constitue une excellente mise au point de la question présentée sous une forme aussi claire que précise. C'est un véritable modèle de l'ouvrage d'initiation qui rendra les plus grands services aux débutants et surtout aux maîtres, en raison du souci constant que les auteurs ont pris, d'étayer leur exposé sur des exemples simples et bien choisis dans la pratique scolaire elle-même.

Le Prof. Bode qui enseigne la théorie de l'éducation est de l'école des pédagogues à culture avant tout philosophique, c'est donc un esprit surtout préoccupé du point de vue qualitatif, mais qui a su prendre une attitude de critique sympathique en face du mouvement intensif de pédagogie *quantitative*.

A la *Northwestern University* qui est située à environ six milles de Chicago, nous avons eu une entrevue avec le président, Dr Scott (1), qui nous a exposé la question des trade-tests, c'est-à-dire des épreuves d'ordre pratique pour apprécier la valeur professionnelle dans les différents métiers, consistant dans l'utilisation, dans des conditions nettement établies, d'objets dont la construction implique le maniement des outils-types et la plupart des difficultés techniques de chaque métier.

Puis, nous avons visité le laboratoire du Doyen de l'école de pédagogie, le Dr Jones. Parmi tant d'appareils ingénieux, le plus souvent construits ou adaptés par le Directeur lui-même ou ses élèves, nous avons surtout remarqué un petit tonoscope de Seashore, un chronoscope économique (7 dollars !) et néanmoins suffisant pour des expériences psychopédagogiques, un dispositif spécial pour l'étude de la mémoire des couleurs, une lanterne à projection avec interrupteur à volonté pour l'étude de l'attention, de la notion du nombre (aperception visuelle des groupes), de la mémoire des objets. Le Professeur Jones est actuellement aux prises avec une très intéressante question qu'il a bien voulu nous exposer. Il s'agit de la construction

(1) Le Dr Scott a fait partie pendant la guerre de la commission qui a préparé les tests professionnels (V. Decroly et Buyse, Les applications américaines de la psychologie, 1923).

d'une échelle objective pour l'appréciation des aptitudes au dessin; la documentation qu'il est parvenu à réunir est considérable et riche en renseignements psychologiques (1).

A l'*University of Michigan* (Ann Arbor) l'école d'éducation est à présent sous la direction éclairée du célèbre Prof. G. M. Whipple. Personne n'ignore l'œuvre essentielle de ce pionnier de la pédagogie scientifique. On peut dire que parmi ses nombreux travaux, son « Manuel des tests physiques et mentaux », qui est un modèle du genre, est resté inégalé. Aujourd'hui, le Professeur Whipple semble surtout préoccupé de la question brûlante des enfants mieux doués (gifted children). Il a déjà publié à ce propos un petit volume plein d'idées : « Classes pour enfants mieux doués » et proposé toute une série de tests pour servir à leur sélection rapide et sûre. A son initiative, le comité de la société nationale pour l'étude de l'éducation, dont il est le président, a décidé que l'activité de ses membres serait employée en 1923 à l'élaboration collective d'un volume concernant l'éducation des mieux doués. Parmi les collaborateurs du Professeur Whipple, nous avons rencontré les Drs Courtis et Berry qui se trouvent à la tête de l'enseignement de la grande ville de Detroit et le Dr Woody qui dirige le Bureau des recherches et s'est spécialement attaché à l'étude des tests mathématiques.

L'*University of Illinois* (Urban, à Champaign) possède une des écoles d'éducation matériellement des mieux installées; la remarque mérite d'être faite en passant, car ce n'est pas par les *bâtiments*, d'ordinaire plutôt modestes, que ce genre d'institution universitaire attire l'attention. L'entretien que nous avons eu avec le Prof. Monroë porte surtout sur les « tests pédagogiques » dont il s'est fait une réelle spécialité. Nous avons aussi eu l'occasion de discuter avec lui au sujet de l' « Illinois examination » célèbre enquête sur l'état mental et pédagogique des élèves d'un grand nombre d'écoles de l'Etat Illinois, dont il a été l'organisateur.

(1) Nous venons d'apprendre que le Dr Jones organisera, durant cet été, un voyage d'études en Europe pour un groupe de professeurs qui désirent se rendre compte sur place de l'organisation de l'enseignement en Angleterre, en France, en Suisse, en Belgique et en Allemagne.

A la Leland Stanford Junior University, située à Palo Alto, l'école d'éducation date du 27 avril 1917, et possède l'autonomie académique des autres écoles professionnelles de l'université.

Elle a comme doyen le Prof. Cubberley E. P., qui s'est occupé avec une grande autorité de travaux d'organisation scolaire et d'histoire de l'enseignement aux Etats-Unis. Mais c'est surtout le Prof. M. L.Terman qui, par sa revision de l'échelle métrique de Binet-Simon, a attiré l'attention des spécialistes du monde entier sur la jeune école d'éducation. Son influence a attiré à Leland Stanford une élite de jeunes gens ardents et studieux qui, sous sa direction, ont entrepris toute une série de travaux de recherches : enfants mieux doués, tests individuels et collectifs, etc. Tout récemment, le Prof. Terman a été chargé de succéder au Prof. Angell dans la chaire de psychologie de la Faculté, ce qui va lui permettre de renforcer la situation de l'école d'éducation et d'intensifier le mouvement d'investigation scientifique qu'il y a déterminé.

A l'*University of California* (Berkeley) nous avons pris contact avec les Drs Breitweiser et R. Franzen. Le premier s'occupe surtout de psychologie pédagogique, tandis que le second, un des meilleurs élèves du Prof. Thorndike, s'est spécialisé dans les questions de statistique appliquée à l'éducation. Par suite de l'absence du Dr Cyrus Mead, directeur du bureau des recherches, nous n'avons pas pu nous renseigner sur les travaux en cours dans cette école.

* * *

Avant de terminer, nous croyons intéressant d'exposer l'organisation d'une institution d'un caractère spécial qui est une sorte de type intermédiaire entre l'école d'éducation universitaire et l'école normale type belge. Elle est due à l'initiative du Dr S. A. Courtis qui dirige avec tant de zèle et de science le département de l'instruction, de l'ensignement des maîtres et des recherches de la ville de Detroit (1). Cette école tout en n'étant pas directement rattachée à une Université est cependant en rapport constant avec l'Université de l'Etat de Michigan où, comme nous l'avons déjà signalé

(1) Detroit a près de 1 million d'habitants, donc plus que l'agglomération bruxelloise tout entière.

plus haut, enseignent le Dr Courtis lui-même et quelques autres membres de l'administration scolaire de Detroit. Il s'agit du « Teachers College » municipal de cette ville. Donnons d'abord une vue d'ensemble du département dans son entier :

CONSEIL DE L'EDUCATION

SUPERINTENDANT

VICE-SUPERINTENDANT

DIRECTEUR et DOYEN

Enseignement. Cours d'études. Modèles, équipement et fournitures. Inspection. Enseignement des maîtres dans les écoles. Expérimentation.	Teachers' Collège. Maîtres en service. Maîtres stagiaires. Nouveaux maîtres. Transferts, désignations et changements. Expérimentation.	Recherches pédagogiques. Apprentissage du contrôle. Expérimentation dans les écoles. Assistance.

ECOLES PRATIQUES
ET EXPERIMENTALES

Le directeur a sous ses ordres 50 inspecteurs et 4,500 maîtres enseignant à 134,000 enfants. On applique quatre fois l'an des tests généraux à tous ces enfants. Comme son nom l'indique, le « Teachers College » est plus qu'une école normale ordinaire (Normal School ou Training School). C'est un perfectionnement de ce genre d'institution qui a été réalisé pour les deux raisons suivantes :

1° Etendre la période de préparation pour les élèves maîtres;

2° Mettre le perfectionnement professionnel à la portée des maîtres en service.

En vue d'atteindre ce premier objectif, le « Teachers College » offre maintenant un cours d'étude de quatre ans conduisant au grade de bachelier en sciences pédagogiques. Il est ouvert à tous les élèves diplômés d'une école moyenne accréditée (Senior High School). Les deux premières années permettent à l'étudiant de recevoir un certificat à vie, valable dans l'état de Michigan, et lui permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires. Les deux années suivantes préparent à l'enseignement des branches spéciales dans les écoles élémentaires (écoles primaires supérieures).

Pour être admis comme candidat à un grade, l'étudiant doit réunir trois conditions :

1° Etre en bonne santé physique;

2° Obtenir dans une épreuve d'intelligence (Standard intelligence test) un résultat satisfaisant supérieur à celui obtenu par le quart inférieur des élèves de deuxième année;

3° Avoir choisi dans le programme, un centre d'intérêt autour duquel il va organiser son travail.

Le programme a été conçu pour initier aux différents courants de la pensée pédagogique contemporaine et pour répondre aux besoins actuels des maîtres en service à Detroit. Dans son entièreté, ce programme comprend les éléments essentiels des cinq disciplines suivantes : philosophie, psychologie, sociologie, histoire, administration.

Mais chacun des cours a une fonction propre à réaliser en développant une habileté spéciale.

Il y a cinq directions principales représentées dans le cours d'études :

1° *Le développement personnel.* — Le maître devant jouir d'une bonne santé, doit être au courant des règles d'hygiène individuelle et entraîné à leur pratique journalière.

Il doit aussi atteindre un degré normal de valeur physique (A). Il doit pouvoir s'exprimer correctement, de vive voix et par écrit, non seulement dans sa langue maternelle, mais en anglais, langue officielle (B). Il est aussi nécessaire qu'il ait des habitudes d'ordre et d'économie (C).

2° *La culture générale.* — Au point de vue cultural, il faut qu'il puisse goûter les joies que donne la pratique des beaux-arts : musique, dessin, etc. (D); qu'il soit au courant du mouvement littéraire mondial (E) et, si possible, il est intéressant qu'il puisse avoir une connaissance pratique de l'art dramatique et de l'interprétation personnelle : chant, diction, etc. (F).

Il est tout aussi important qu'il ait acquis l'esprit scientifique autant dans sa propre façon de penser que dans la manière de juger le travail d'autrui (X).

L'esprit de la méthode scientifique ne peut être bien développé que par le travail de laboratoire. Les deux domaines les plus étroitement liés à l'enseignement sont la biologie (O) et la psychologie (P). Ces deux branches du savoir humain sont très propres à former l'esprit scientifique. Enfin, comme on ne peut admettre qu'un maître moderne reste ignorant des grands problèmes contemporains et soit incapable d'interpréter la civilisation moderne (H), il faut qu'il soit initié à la structure et aux fonctions de la société (G), aux problèmes économiques et sociaux (I, J).

3° *La formation professionnelle.* — A ce point de vue, un maître doit non seulement avoir une initiation minutieuse à son métier, mais il est nécessaire qu'il dégage nettement les principes généraux de sa profession, s'il veut appuyer son éducation professionnelle sur des fondations solides. C'est pourquoi l'étude des questions générales telles que la nature du travail de l'éducateur (K), la structure et les fonctions d'un système scolaire complet (H), l'étude approfondie du contenu d'un programme (T) et de la distribution des matières d'un cours d'études (U), l'histoire des institutions scolaires, la marche progressive des méthodes, l'évolution des théories pédagogiques (M), la valeur sociale de l'éducation (N), etc., présentent un intérêt majeur dans une école normale modèle.

4° *La technique de l'enseignement.* — Si les cours généraux ouvrent des horizons plus larges et découvrent de nouveaux points de vue qui facilitent la connaissance sérieuse, il est néanmoins nécessaire de les compléter par un entraînement spécialisé; aussi le futur maître devra-t-il apprendre pratiquement à mesurer les écoliers physiquement, mentalement et pédagogiquement, de façon à acquérir une connaissance suffisante de leur valeur physique, de leurs particularités mentales et de leurs caractéristiques morales (S).

Il doit être à même de comprendre les comptes rendus d'expériences scientifiques et les enquêtes pédagogiques des techniciens de l'enseignement. Il doit pouvoir remplir correctement le travail administratif que nécessite la bonne marche d'une école : élaboration des horaires, contrôle de la fréquentation, confection des rapports officiels et recherches statistiques (V. W).

Mais ce qui importe le plus dans cet ordre d'idées, c'est que l'insti-

tuteur soit à la fois bien entraîné à l'emploi des méthodes expérimentales en général, mais aussi et surtout à l'application de ces méthodes aux questions d'enseignement. Il doit pouvoir pratiquer le diagnostic des défauts pédagogiques et instituer un traitement adéquat à chaque cas (Y. Z).

5° *Cours pratiques ou didactique appliquée.* — Personne ne contestera la nécessité d'une initiation contrôlée à la profession enseignante. Cela peut aller depuis (a) l'observation du travail pédagogique, jusqu'à (b) la pratique personnelle elle-même, soit comme instituteur-assistant, soit comme stagiaire ayant toute la responsabilité de la classe durant un certain temps.

C'est ce programme-type qui a été réalisé par le « Teachers College » de Detroit, comme on pourra s'en rendre compte par l'analyse qui suit et qui récapitule en un tableau les points déjà signalés :

1° *Développement cultural :*

A. — Education physique;
B. — Anglais;
C. — Epargne et dépense;
D. — Musique et arts;
E. — Littérature;
F. — Théâtre.

2° *Ecole et la société :*

G. — La société élémentaire;
H. — Problèmes mondiaux;
I. — Questions sociales et économiques;
J. — Institutions ethniques;
K. — Nature de l'enseignement;
L. — Système scolaire;
M. — Histoire de l'éducation;
N. — Philosophie de l'éducation.

3° *Sciences fondamentales :*

O. — Biologie;
P. — Psychologie;
Q. — Problèmes scientifiques internationaux;
R. — Sujets spécialisés.

4° *Procédés et méthodes :*

S. — Mensurations;
T. — Programme;
U. — Branches principales;
V. — Conduite de la classe;
W. — Méthodes primaires;
X. — Méthodes expérimentales;
Y. — Diagnostic pédagogique;
Z. — Recherches spéciales.

5° *Entraînement à l'enseignement :*

(a) — Observations;
(b) — Enseignement pratique.

Les cours signalés ci-dessus sont de cinq types :

1° *Théoriques.* — Ceux qui visent à établir les principes;

2° *Professionnels.* — Ceux qui servent à appliquer les principes généraux à des domaines particuliers;

3° *Techniques.* — Ceux qui réalisent le passage de la théorie à

l'art pédagogique dans les circonstances objectives de la pratique scolaire;

4° *Généraux.* — Ceux dont le but est d'augmenter la culture générale des élèves en leur ouvrant des horizons plus larges sur la vie;

5° *D'entraînement.* — Ceux qui visent à accroître le savoir-faire des étudiants dans certains domaines.

Une caractéristique qui doit retenir l'attention, c'est que tous les cours professés pendant la journée pour les élèves ordinaires, sont enseignés également le soir, le samedi (jour de congé) et au cours de la session d'été (vacances du personnel). Cette heureuse combinaison permet aux maîtres en service de se perfectionner à leur guise. Il doit être bien entendu que la fréquentation de ces cours est tout à fait volontaire et nullement rétribuée. Le zèle du personnel a été tel que l'administration a dû le refréner par les deux dispositions suivantes :

1° Seules les personnes en parfaite santé sont admises à prendre part à ce surcroît de travail;

2° Il n'est pas permis de suivre chaque année plus de trois cours à la fois.

Le fait méritait d'être cité et se passe de commentaires.

Conclusion. — Si nous essayons de tirer de ces notes à allure fatalement descriptive et par le fait un peu aride, une conclusion, nous croyons pouvoir dire que le mouvement pédagogique aux Etats-Unis est en pleine évolution et riche de promesses. Cette évolution, qui avait pris naissance avant la guerre (1) s'est accélérée depuis qu'on s'est aperçu lors de l'examen des soldats par les méthodes psychologiques du médiocre niveau, tant mental que scolaire, de la population et de la nécessité qu'il y avait d'étudier par des méthodes objectives, les questions qui jusqu'alors avaient été résolues par des procédés dogmatiques et aprioristes. Du même coup, est née l'opinion qu'il fallait renforcer et étendre la tendance, à rattacher un certain nombre d'écoles normales avec leurs bureaux de recherches et leurs sections expérimentales aux universités et à créer dans celles-ci un enseignement supérieur de l'éducation.

---

(1) V. O. Buyse : **Les méthodes américaines d'éducation, 1908.**

En Belgique nous sommes engagés dans la même direction; l'Université libre de Bruxelles a ouvert la voie en créant une section de pédagogie, l'Université de Louvain vient d'ins er la sienne avec une organisation un peu différente.

Tout en étant encore loin des réalisations américaines, il semble donc que l'on commence à comprendre chez nous aussi, que l'e gnement supérieur ne doit pas plus longtemps se désintéress l'éducation de la grande majorité des enfants et qu'il ne doit plus considérer celle-ci comme une matière d'ordre exclusivement philosophique, susceptible d'être taitée par la logique pure en dehors des méthodes et des données de la science.

La science de l'éducation doit être une science au même titre que la chimie ou la médecine, et comprendre une partie de science pure et une autre de science appliquée. Certes, elle n'est pas encore au point où se trouvent actuellement la chimie ou la médecine. Mais qu'était la chimie il y a à peine cent ans et qu'était la médecine il y a moins d'un demi-siècle ? Au surplus peut-on dire qu'il n'y ait plus de points obscurs en chimie ni en médecine ? N'y a-t-il pas une armée de chercheurs qui poursuivent de patientes études pour élucider des questions encore controversées dans ses domaines.

La science de l'éducation veut, elle aussi, sortir du stade de l'*a priori* et de l'affirmation gratuite, mais par le fait même qu'elle doit se baser sur d'autres branches il lui faudra probablement plus de temps qu'aux sciences dont il vient d'être question pour élucider les problèmes qui se présentent à elle; est-ce une raison pour reculer ? Le travail qu'il faudra fournir pour mieux élever l'enfant a-t-il moins de valeur que celui qu'il a fallu pour découvrir entre autres les explosifs, l'acier des canons ou le remède contre la rage ?

Or, il se peut que les explosifs meurtriers et les canons, de même que le remède contre la rage, deviennent un jour superflus, tandis que l'éducation, qui doit aider puissamment à supprimer ces fléaux, sera, elle, toujours plus indispensable. Nous avons donc de bonnes raisons pour imiter les Américains; idéalistes et pratiques à la fois, ils réunissent précisément les deux éléments du succès : un but élevé mais accessible et l'emploi systématique des moyens pour y atteindre.

La VIIe Semaine sociale universitaire

(Mutualité et Coopérative ouvrières. Organisation paysanne.)

PAR

MARCEL VAUTHIER.

La VIIe Semaine sociale universitaire fut consacrée, du 8 au 13 octobre 1923, à l'étude du développement des groupements sociaux en Belgique.

Déjà, au cours des semaines sociales antérieures, ces groupements avaient à différentes reprises retenu l'attention. L'importance qu'ils ont acquise justifiait une étude particulière.

Le programme comprenait des enquêtes sur les principales formes de l'organisation ouvrière : mutualités, coopératives, syndicats, groupements éducatifs et politiques; sur l'organisation nationale dans l'industrie; sur l'organisation paysanne.

Les notes qui suivent se rapportent à quelques-uns des points de ce programme.

La mutualité ouvrière.

L'organisation des mutualités socialistes avait été ici choisie comme sujet de l'enquête.

Les socialistes belges ont poussé très loin le développement de leurs mutualités; la classe ouvrière y a trouvé un soulagement important, dans tous les cas où la maladie ou l'infirmité étaient pour elle une cause d'infinie misère.

Les créations des mutualités sont variées.

Les participants de la Semaine sociale en ont visité deux des plus récentes et des plus parfaites :

Le domaine de Tribomont, endroit de cure, de repos, lieu de séjour salubre pour les mutualistes et leurs familles; la clinique de Seraing, qui est un modèle d'organisation moderne pour les opérations et les soins à donner aux malades.

L'organisation des mutualités exige beaucoup de dévouement de la part des organisateurs; le sens de l'œuvre mutualiste, son magnifique dévouement ont été exposés par l'un d'eux, M. Jauniaux, secrétaire de l'Union nationale des Fédérations de Mutualités socialistes. L'organisation plus spéciale de la clinique de Seraing a fait l'objet d'exposés de M. Merlot, administrateur, et de M. le docteur Etienne.

Le mouvement mutualiste paraît une des plus anciennes manifestations de l'esprit de solidarité de la classe ouvrière. Il existait longtemps avant que se fût déclenchée l'activité politique des ouvriers. A un moment où la coalition des travailleurs manuels était combattue avec énergie par le pouvoir, les ouvriers qualifiés avaient néanmoins formé des associations philanthropiques, mutualités ou confréries, dans les principaux centres du pays. Ils se réunissaient sous couvert de philanthropie; mais comment empêcher que des hommes pratiquant un même métier ne finissent pas par s'entretenir de leurs intérêts professionnels? L'esprit mutualiste était inséparable de l'esprit de résistance collective et la mutualité devait être, par la force des choses, une sorte de syndicat.

Cette double tendance n'a jamais disparu de la mutualité, même depuis que la coalition ouvrière et le syndicat sont devenus des faits incontestables aux termes de la loi; et actuellement encore, la forte organisation mutualiste est un des premiers éléments de propagande et de succès du parti socialiste et une de ses formes de cohésion les plus utiles.

L'organisation mutualiste actuelle des socialistes n'a pas été l'œuvre d'un jour. Sortie de petits groupements d'ouvriers spécialisés dans une profession, elle a dû s'étendre peu à peu à tous les ouvriers, sans plus s'arrêter aux exigences exclusives des professions différentes. Tous les ouvriers ont pu s'affilier, mais il y avait bien moins d'ouvriers socialistes vers 1880 que maintenant. La majorité des travailleurs était encore neutre ou catholique; aussi le caractère des premières mutualités fut-il plutôt la neutralité politique. C'était

d'ailleurs la condition nécessaire pour obtenir les faibles secours que le gouvernement consentait à donner.

Mais le sens profond de coalition qui faisait la force du mouvement mutualiste chez les ouvriers, même neutres, n'avait pas échappé aux hommes d'œuvres catholiques. Les émeutes du Centre de 1886 leur révélèrent la puissance du mouvement ouvrier. Ils étaient engagés dans cette voie aussi par l'encyclique « Rerum Novarum » du pape Léon XIII.

Aussi, dès cette époque, voit-on se dessiner en Belgique deux mouvements mutualistes nettement différenciés : le mouvement catholique formé sous l'impulsion des hommes politiques et des hommes d'œuvres du parti catholique, et le mouvement socialiste né spontanément au sein des groupements d'ouvriers qui prenaient de plus en plus attitude dans la politique socialiste. La mutualité neutre perdit de son importance première.

En 1886, on comptait 65,000 mutualistes; en 1914, on en comptait 500,000.

Les mutualités socialistes montrèrent un esprit particulièrement hardi et novateur dans leurs créations, ne s'arrêtant pas aux difficultés extraordinaires résultant de ce que leurs ressources étaient très petites pour réaliser des entreprises très coûteuses. On verra ce que peuvent entraîner de frais la construction d'une clinique et l'organisation d'un service médical. Mais ce sont là services d'intérêt public. Les mutualités socialistes ne pouvaient leur donner toute leur extension sans y être aidées par les ressources publiques et pour obtenir celles-ci, il fallait peser sur le pouvoir.

En 1912, une loi avait accordé un subside de 60 centimes pour chaque cotisation de un franc versée dans les caisses mutualistes d'invalidité; toutefois, avant la guerre, le crédit annuel total en faveur des mutualités et autres institutions de prévoyance n'avait jamais dépassé 375,000 francs.

C'était insuffisant, étant donné la grande portée sociale du mouvement; les provinces avaient, proportionnellement, fait un effort beaucoup plus important, surtout la province du Hainaut qui, d'habitude, devance toutes les initiatives publiques dans les grandes questions sociales. Mais après la guerre, l'arrivée au pouvoir de ministres socialistes détermina, à l'égard des mutualités, une attitude nou-

velle. A la demande du ministre Wauters, les Chambres votèrent un subside de 16 millions de francs, pour favoriser les services médicaux et pharmaceutiques des mutualités. L'impulsion était donnée; les mutualités avaient une existence assurée, leur action bienfaisante se faisait sentir, et les différentes caisses socialistes (caisses syndicales, caisses des coopératives, etc.), pouvaient plus aisément se justifier, auprès de leurs adhérents, de leurs importantes interventions. Les mutualités socialistes ont en fait un caractère politique. Or, le gouvernement ne confère ses subsides qu'à des sociétés légalement reconnues et il ne reconnaît que les sociétés sans but politique. Mais, comme toujours en de pareilles circonstances, on trouve un *modus vivendi*. Les mutualités socialistes ont pris pour règle qu'on ne peut être admis en qualité de membre si l'on ne fait partie du cercle de propagande socialiste.

Après avoir obtenu la reconnaissance légale et le bénéfice des faveurs accordées par les pouvoirs publics, les mutualités, quelque peu dispersées dans tout le pays, renforcèrent leur action en centralisant leur effort. Un mouvement de centralisation semblable fut entrepris, en même temps, par les mutualités catholiques, ce qui mit les unes et les autres en bonne position pour faire voter des dispositions législatives facilitant la fusion des mutualités.

La centralisation a donné aux mutualités une plus grande conscience de leur force, car un ouvrier est impressionné par l'idée d'être soutenu par des centaines de milliers d'autres, s'il tombe malade ou quand il devient vieux. C'est une idée simple qui pénètre facilement les milieux des travailleurs, même les plus arriérés ou les plus isolés. Quand on vient lui dire que, s'il tombe malade et perd tous ses moyens d'existence, il recevra immédiatement 5 francs par jour, pendant six mois et après cela 3 francs, toujours, jusqu'à ce qu'il ait 65 ans et une pension de vieillesse, il se laisse volontiers convaincre. La cotisation est tellement faible qu'elle ne peut faire reculer personne.

Une grande puissance se dégage peu à peu de l'idée de solidarité sociale, qui gagne du terrain grâce à cette propagande, et sans doute c'est une des plus nobles idées de l'époque. Elle implique un sentiment de la responsabilité de chacun à l'égard de tous, que l'on

retrouve ensuite dans toutes les organisations ouvrières où les travailleurs sont entrés en commençant par les mutualités.

Nous avons vu que les mutualités ne peuvent vivre que si elles sont soutenues par les pouvoirs publics et d'autres organisations ouvrières. Il y a dans cette constatation la reconnaissance du principe vital le plus impérieux du socialisme belge : c'est la solidarité entre tous les organismes qui visent des buts différents, mais n'agissent que de concert. Il s'est produit entre eux (organismes politiques, syndicaux, mutualistes, coopératifs, etc.), une sorte de fusion intime qui fait qu'il est impossible de suivre l'existence de l'un d'eux sans le voir en fonction de tous les autres. Dans cet ensemble, les mutualités ont montré une puissance d'adhésion particulièrement efficace.

La beauté des institutions établies par les mutualités belges donne une grande idée de l'esprit d'initiative des organisateurs. La création la plus originale est sans aucun doute celle d'un hôtel-pension pour les mutualistes, où ils peuvent passer des vacances avec leurs familles ou se rétablir lorsqu'ils sont convalescents, au milieu d'un parc magnifique (29 hectares) dans un pays salubre et à peu de frais.

L'hôtel occupe le domaine de Tribomont, aux environs de Pepinster, non loin de Verviers. C'est une ancienne maison de campagne très vaste, confortablement aménagée, qui peut abriter environ cinquante personnes, plus des groupes d'enfants des colonies scolaires.

L'hôtel est ouvert toute l'année, mais naturellement c'est la saison d'été qui est la plus recherchée. Les mutualistes y passent généralement une dizaine de jours, jamais plus; c'est tout ce que permettent les économies d'un ménage d'ouvriers. Le principe est que l'hôtel doit subsister exclusivement par ses recettes, tant pour les frais d'exploitation que pour l'amortissement de la propriété; aussi, le prix de pension est-il relativement élevé (de 14 à 17 francs par jour). Mais on prévoit une amélioration progressive du rendement d'une entreprise encore nouvelle et le premier résultat sera l'abaissement du coût de la pension.

Comme Tribomont est assez rapproché de Verviers pour servir de but de promenade aux Verviétois, un public de 700 à 1,000 personnes s'y rend le dimanche, s'installe dans le parc où des terrains

sont aménagés pour tous les sports, consomme au Café de l'hôtel qui en retire une ressource importante. On espère aussi, dans peu de temps, retirer un certain bénéfice d'une ferme qui fait partie du domaine. Toutes ces ressources sont indispensables, car l'établissement sert aussi d'endroit de cure pour les convalescents (ils y restent parfois plusieurs mois), pour les prétuberculeux quand ils ne présentent aucun danger de contagion, et leur séjour payé par les mutualités reste néanmoins une charge.

L'organisation juridique de l'établissement a été réalisée d'une façon particulièrement pratique. Le domaine coûtait 250,000 francs et il fallait tenir compte de ce que les sociétés mutualistes reconnues ne peuvent placer leurs fonds dans une entreprise à caractère commercial. Le caractère commercial d'un hôtel-pension est manifeste; il fallait donc trouver d'autres ressources que celles des mutualités.

Pour y arriver, les secrétaires des 27 fédérations de mutualités de Belgique fondèrent entre eux une société coopérative de 27 parts de 100 francs. Un capital de 2,700 francs suffisait à l'existence juridique de la société, qui, dès lors, pouvait emprunter les trois ou quatre cent mille francs nécessaires à l'acquisition du domaine et à l'installation de l'hôtel. Les prêteurs se trouvèrent sans peine : ce furent les syndicats, les coopératives du pays de Liége (la Providence, par exemple) qui consentirent des prêts à des conditions variables, souvent très avantageuses pour Tribomont (de 3.5 à 6 p. c.).

Tel qu'il existe, l'hôtel de Tribomont a donné d'excellents résultats et le séjour y est très recherché par les mutualistes. On estime notamment que l'influence morale d'une entreprise de cette espèce est considérable, car l'ouvrier qui s'y rend a conscience d'une existence supérieure et apprend à y apprécier les bienfaits d'une hygiène parfaite. Tribomont n'est pas le seul établissement de cette espèce en Belgique. La Société coopérative « La Maison des Mutualistes », qui est propriétaire du domaine de Tribomont, possède un autre immeuble important, à Heyst-sur-Mer, où 75 personnes peuvent trouver place.

Quel que soit l'intérêt d'une entreprise comme celle du domaine de Tribomont, la plus grande activité des Mutualités est toujours dirigée — elles y ont un intérêt immédiat — vers l'amélioration des soins médicaux donnés aux enfants ou aux adultes et le développement de l'hygiène individuelle. Des services différents répondent

aux différents besoins : maternités; soins et cures pour les enfants prétuberculeux qui ne trouvent pas place dans les colonies, trop petites, de l'OEuvre nationale; caisse nationale contre la tuberculose. Ce dernier service a pris beaucoup d'extension, car la tuberculose fait des ravages depuis la guerre; les familles en comprennent maintenant le danger et s'affilient en groupes, père, mère, enfants, ce qui porte le nombre des affiliés en Belgique à près de 375,000. Les Flandres ont fourni de nombreux affiliés. L'œuvre vit des cotisations (10 centimes par membre et par mois) et des subsides de l'Etat (750,000 francs). Elle a entrepris la lutte contre la tuberculose depuis son origine, car la plus grande difficulté est de dépister les prétuberculeux et d'exercer une action d'hygiène préventive. On accorde des allocations pour suralimentation; on ordonne des cures (gratuites) à Tribomont ou à Heyst, etc... Lorsque le malade est atteint, on le soigne, on paye son séjour dans un sanatorium spécial ou dans un hospice. Les mutualités se substituent ainsi peu à peu aux administrations communales et souvent organisent un service là où précédemment il n'y avait rien ou presque rien d'organisé.

La politique suivie par les mutualités dans leur lutte contre la tuberculose et contre toutes les autres maladies n'a pas rencontré une sympathie unanime.

Elle s'est heurtée à une résistance acharnée de certains collèges de médecins et il a fallu beaucoup d'énergie de la part des médecins partisans des mutualités pour leur permettre de triompher. Il ne semble pas que la résistance de ces collèges de médecins se soit manifestée, en cette cause, dans l'intérêt exclusif des malades; les intérêts particuliers des médecins apparaissaient; peut-être même qu'il s'y mêlait quelque âpreté.

Cela se conçoit.

La politique des mutualités, pendant les dernières années surtout, a consisté à amener les malades dans des cliniques où ils sont examinés par des spécialistes de renom, qui disposent des laboratoires spéciaux les plus modernes, peuvent diagnostiquer les maladies avec les plus grandes chances de succès et prescrire des traitements en connaissance de cause; au besoin, on peut les hospitaliser pour les observer. Le malade y gagne d'être bien soigné et y gagne du temps. Autrefois, il se rendait chez un médecin de quartier, celui de son

choix ou celui désigné par la mutualité; le médecin, ne disposant pas d'installations suffisantes, avait de la peine à établir son diagnostic; comme il recevait des cachets peu élevés, il faisait revenir le malade (perte de temps pour celui-ci) et accumulait les cachets. Aucun contrôle n'était pratiquement possible; il s'agissait parfois de praticiens (chirurgiens ou médecins) sans grande valeur scientifique. Le régime des polycliniques a singulièrement diminué la clientèle mutualiste des médecins. On tend à confier tous les services à des praticiens payés par année (les traitements sont très élevés) qui consacrent une grande partie de leur temps au service clinique et qui peuvent organiser parfaitement leur travail pour le meilleur rendement, par l'habitude qu'ils ont de travailler ensemble. Ils se forment en équipes, mêmes chefs avec les mêmes assistants, les mêmes narcoseurs (lorsqu'il s'agit d'opérations) et peuvent se substituer l'un à l'autre, connaissant tous parfaitement le cas, lorsqu'une circonstance fortuite empêche l'un de continuer les soins.

Malgré le coût de l'installation d'une clinique modèle et l'importance des traitements payés aux médecins, ce système permet néanmoins une économie considérable comparativement au système des soins donnés par les médecins payés à la visite. On peut dire, même, que le régime des polycliniques est le seul viable parce que c'est le seul qui permette d'établir un budget... et de l'équilibrer, grâce à une économie très stricte. En effet, une clinique est devenue un établissement extraordinairement coûteux, à cause du prix élevé des pansements, des produits pharmaceutiques, des instruments, du personnel, etc...

La construction de la clinique de Seraing (c'est la plus moderne et la mieux organisée du pays; sans luxe, elle dépasse comme organisation les meilleures cliniques privées) a coûté 2 millions, plus la dépense pour le matériel, les instruments, les aménagements. Son budget annuel est de 3 millions et pour ne pas dépasser cette somme, il faut éviter tout gaspillage de produits pharmaceutiques (ils ont subi une des plus fortes hausses que l'on ait pu constater dans la hausse générale des prix). Les buanderies bien installées, une récupération des pansements suivant un procédé tout moderne, la couture dans l'établissement..., etc., permettent de réaliser d'im-

portantes économies. Comment empêcher le gaspillage lorsque c'est un médecin de quartier qui prescrit des médicaments, souvent sans nécessité absolue, mais que la mutualité doit payer en fin de compte? Comment établir un budget quand le nombre des vacations est constamment variable?

A la clinique de Seraing, on peut hospitaliser soixante malades (cela suffit à peine pour la région). Les soins et l'entretien d'un opéré reviennent en moyenne à la clinique à 45 francs par jour; ils payent 5 francs par jour; le budget est couvert par les cotisations des mutualités (environ 2 millions) et les subsides de différentes origines (environ 1 million).

Malgré l'hostilité d'une partie du corps médical, c'est bien, semble-t-il, le régime de la clinique qui est destiné à triompher. Le concours de personnalités éminentes, tel M. le Dr Willems, professeur à l'Université de Liége, chef de clinique de la clinique mutualiste de Seraing, a été un appoint important. Des collaborateurs dévoués ne lui ont pas fait défaut.

Il reste, néanmoins, bien des difficultés à résoudre dont l'une, non la moindre, est la formation d'un corps d'infirmières. Les jeunes filles des classes populaires que l'on avait espéré former à l'école dépendant de la clinique, se sont montrées peu empressées pour entreprendre cette difficile carrière. Il n'y a eu que 17 inscriptions à l'école. Mais on ne crée pas si vite cet état d'esprit particulier qu'il faut à une infirmière. Les organisateurs y travaillent; ils ne doutent pas que l'esprit de solidarité très développé dans les mutualités ne parvienne aussi à dominer cette résistance, comme tant d'autres.

A peine la clinique de Seraing est-elle ouverte que déjà l'esprit d'initiative cherche de nouvelles réalisations. Ce n'est pas seulement le mal qu'il faut combattre chez le malade, c'est aussi la misère, le milieu défavorable, la contagion. Un projet existe qui sera peut-être bientôt réalisable : établir des maisons de soins où le malade sera isolé dans un milieu favorable. Comme ce qui existe déjà, le nouveau projet part d'une conception très réaliste et d'une parfaite connaissance du milieu ouvrier. Toute l'organisation mutualiste est conçue dans cet esprit; on peut dire que c'est la condition essentielle de sa réussite.

La coopérative ouvrière.

Les ouvriers gantois ont été parmi les premiers en Belgique à développer leur organisation coopérative, et ils en sont restés des partisans résolus. La coopérative gantoise le « Vooruit » est devenue une société puissante, qui a étendu son influence dans tous les domaines intéressant la vie ouvrière, économique, politique, sociale, intellectuelle, etc. Elle est le centre d'une activité multiple. Mais ce qui la distingue des autres coopératives, c'est qu'elle s'est particulièrement attachée à favoriser la « production ouvrière ». Une journée d'étude lui fut consacrée.

Au cours de la visite des installations du « Vooruit » et des entreprises qui en dépendent, M. Anseele eut l'occasion d'exposer à plusieurs reprises les vues les plus remarquables sur la politique coopérative des ouvriers socialistes gantois et sur leur organisation. Ces quelques notes ont été recueillies au cours de cet exposé.

La classe ouvrière gantoise s'est développée dans le milieu le plus dur de la grande industrie : tissage, filature, fabrication de machines à vapeur. Le patronat y était particulièrement intraitable et les ouvriers très misérables, peu instruits; c'était un prolétariat dans toute la force du terme. Mais le tempérament patient et rude des Flamands contribua à les faire sortir de cette situation inférieure; ils se reconnaissaient dans les allusions historiques familières aux orateurs populaires. Le relèvement de la classe ouvrière fut sa propre œuvre, à Gand; on y vit des ouvriers de la filature et du tissage inaugurer le mouvement syndical (1856).

Mais la lutte n'alla pas sans heurts. Il y eut des émeutes. Le contrecoup qui suivit la chute de la Commune en 1871, fut cause d'une grande misère ouvrière en Flandre.

La réaction ne dura pas : en 1874, renaissance du mouvement ouvrier et fondation des œuvres qui se sont épanouies maintenant.

Dès le début, l'ouvrier gantois eut foi dans la Coopération; pourtant les débuts de la coopération ont été hésitants, parce que les ouvriers, très misérables, ne disposaient d'aucune ressource à mettre en commun. Ils réussirent d'abord à former une boulangerie coopérative. Ils avaient entamé leur première lutte sur ce terrain, parce

que la nécessité d'avoir du pain était la plus urgente, et parce que l'adversaire, le petit boulanger, était un adversaire aussi faible qu'eux-mêmes. La qualité du produit, le juste poids, furent les éléments de succès les plus importants, plus peut-être que l'esprit coopératif. Celui-ci rencontrait des adversaires parmi les socialistes, qui condamnaient la coopérative, parce qu'elle leur paraissait une entrave à la réalisation du programme *politique* : la main-mise sur l'Etat. La satisfaction obtenue par la coopération, *de posséder*, apparaissait comme un élément conservateur de nature à affaiblir l'esprit révolutionnaire du parti.

Cependant, la coopération finit par prévaloir, même contre l'influence des socialistes français, et les coopératives se développèrent dans toute la Belgique à l'imitation des sociétés gantoises. Au fond, la différence de point de vue ne touchait que la méthode; le but cherché et atteint restait le même : émancipation de la classe ouvrière par la force du nombre.

La coopérative prit rapidement une place de premier rang dans le développement du parti ouvrier, à côté des organismes de progrès social : syndicats et mutualités. Tous sont maintenant devenus inséparables et se pénètrent tellement intimement qu'il est impossible de les concevoir l'un sans l'autre.

En effet, la question sociale a des aspects si divers qu'il faut des organismes variés et une grande souplesse d'adaptation pour résoudre tous les problèmes. Mais aussi cette interpénétration des organes donne-t-elle une grande cohésion à l'ensemble du parti, dès qu'une difficulté se présente.

Il suffit de songer à l'inutilité de l'effort syndical tendant à l'augmentation des salaires, si l'ouvrier ne possède pas le moyen de réduire en même temps le prix du pain par ses coopératives, et d'obtenir des pensions de vieillesse par son autorité politique; à l'insuffisance de l'effort vers un progrès matériel, s'il n'est pas accompagné des progrès intellectuels et des jouissances artistiques. Ce dernier point est une préoccupation importante du parti ouvrier gantois.

La coopérative du « Vooruit » devint rapidement, à Gand, le centre de la résistance ouvrière. Elle était avant tout un organisme de combat et ne s'en cacha point. Dès le début elle afficha ouvertement

ses tendances socialistes pour lutter contre les coopératives bourgeoises où l'on essayait d'attirer les ouvriers.

Le « Vooruit » sortit triomphant de cette lutte.

Dans un nouveau stade de son évolution, le « Vooruit » est devenu puissance industrielle. La coopérative ne se borne plus à servir les intérêts de la consommation, mais s'essaye à la production.

La création d'une grande boulangerie industrielle était déjà un premier pas vers la production. Le succès de cette entreprise, qui avait été critiquée par certains socialistes, fut avéré lorsque, des grèves importantes ayant éclaté dans le Borinage, les socialistes gantois envoyèrent des wagons de pain aux grévistes.

L'idée de production industrielle fait son chemin.

Les congrès internationaux admettent à leur tour le point de vue gantois.

Cette innovation, de prendre en main de grandes industries, a un but politique autant que social. Il s'agit de démontrer, principalement à la classe ouvrière elle-même, qu'elle possède cet esprit d'entreprise qui est inséparable de la grande industrie; cette capacité industrielle, financière et commerciale, qui fait la fierté des grands entrepreneurs d'affaires bourgeois.

La réussite a donné à la classe ouvrière une singulière idée de sa force et l'a détournée de l'esprit de soumission aux puissances établies. Une doctrine préconisant la soumission n'aurait plus le moindre succès, maintenant que les ouvriers ont goûté à la liberté qui résulte de la force et de la richesse. Les tisserands ont abandonné la devise de « Dieu et la Loi » qui se trouvait sur leur ancien drapeau.

L'ouvrier est arrivé, grâce à sa force, à la conception qu'il doit faire la loi, et le suffrage universel l'a trouvé conscient de sa force et de sa responsabilité. La possession de l'instrument de travail, la possibilité où il se trouve d'en tirer des avantages, ont développé puissamment le sentiment de cette responsabilité.

La conscience de *sa force productive* a même une tendance à remplacer le sentiment plus ancien de la *force de résistance par la masse*, qui était l'arme de la classe ouvrière contre la patronat. On peut qualifier cette force d'active, tandis que l'ancienne était essentiellement passive.

Pour concrétiser la puissance des ouvriers, M. Anseele leur présente un tableau saisissant des possibilités que leur ouvrirait leur épargne bien organisée. La classe ouvrière, dit-il, comprend environ 500,000 affiliés. Chacune des familles affiliées a une puissance d'achat d'environ 5,000 francs par an, ce qui représente 2 milliards 500 millions par an. L'économie, d'environ 5 p. c. sur la capacité d'achat, représente donc 125 millions par an. En deux ans, si cette économie était intelligemment employée, la classe ouvrière serait en mesure de racheter toute l'industrie textile de Gand. Elle en aurait la force, étant, en même temps, maîtresse de la main-d'œuvre. Actuellement, la classe ouvrière ne sait pas encore se servir de son épargne; mais son esprit coopératif se développe comme s'est développé l'esprit syndical. De même que l'ouvrier a acquis la conviction que l'ouvrier qui travaille contre l'intérêt de sa classe, le « jaune », est un traître, de même il ne croit plus à l'impossibilité de réaliser cet idéal du travailleur : avoir en main l'instrument de production.

Si l'esprit coopératif était une excellente chose, la forme de société coopérative se prêtait mal à la grande entreprise dont Anseele voulait doter les socialistes gantois. Il en fit l'expérience lorsqu'il fonda la première industrie socialiste; c'était naturellement une filature, car la filature tient au cœur des Gantois et il s'agissait de prouver que la production pouvait coexister avec des conditions de travail et de vie bien meilleures pour les ouvriers.

La société « Filatures et Tissages Réunis », qui est maintenant une puissante société anonyme, avait d'abord été constituée sous la forme coopérative. Le « Vooruit », suivant l'impulsion d'Anseele, avait acquis une filature; la classe ouvrière de Gand fournit les fonds sans difficulté, elle avait confiance dans Anseele. Il avait ouvert, chez lui, le bureau de la coopérative et les ouvriers venaient lui apporter toutes leurs économies pour qu'il s'en servît comme il l'entendait. Il n'en acceptait qu'une partie pour constituer le capital, car l'entreprise était néanmoins hasardeuse. Elle réussit pleinement. Mais une circonstance fortuite faillit tout compromettre : à la suite d'un chômage, les ouvriers coopérateurs vinrent retirer leurs fonds, en masse, sans se rendre compte qu'ils ruinaient l'entreprise. Ils n'avaient pas encore compris toute la portée de l'œuvre d'Anseele et croyaient que la coopérative était une sorte de caisse d'épargne.

Anseele n'hésita pas à abandonner la forme coopérative pour la

forme de société anonyme; peu lui importaient les questions purement formelles, et, si la société anonyme avait donné de bons résultats aux entreprises bourgeoises, pourquoi ne pas la faire sienne?

Il y voyait avant tout deux avantages :

1° Ecarter le danger des retraits précipités d'apports.

2° Permettre de vendre en bourse des titres et de faire appel au capital bourgeois.

Anseele avait observé que la production, principalement en filature, n'offrait d'intérêt que si elle était entreprise en vue de l'exportation. Or les ressources ouvrières ne suffisaient pas à la création d'une très grande entreprise; il fallait obtenir la confiance du public.

Le public ne se fit pas prier. Les titres de la société anonyme « Filatures et Tissages réunis » furent aussi appréciés que tout autre titre de société capitaliste et en quelques années, la première société fut suivie d'une série d'autres dans diverses branches de la production industrielle, toutes aussi appréciées du public. On fonda même une banque, la « Banque belge du travail », pour assurer une organisation financière autonome à cet ensemble industriel imposant. La « Banque belge du travail » ne tarda pas à se faire une importante clientèle bourgeoise.

Sans doute, la forme société anonyme n'est pas très orthodoxe, quand il s'agit de coopération et beaucoup de socialistes ont contesté l'œuvre gantoise; mais en fait, c'est toujours le « Vooruit », société coopérative, qui contrôle les entreprises suivant sa tendance maîtresse. Au point de vue de la tendance, l'autorité du « Vooruit » est respectée grâce à l'intervention de ses administrateurs, qui gèrent ou contrôlent les diverses sociétés. L'administration des sociétés industrielles est, de la sorte, sous le contrôle permanent des ouvriers. Anseele ne s'est pas arrêté aux critiques, il a considéré l'acquisition de chaque nouvelle usine comme un pas en avant dans la réalisation de son programme : l'usine aux ouvriers.

Les entreprises contrôlées par le « Vooruit » forment un ensemble imposant :

1° *Filatures et Tissages Réunis,* société anonyme au capital de 6 millions;

Chiffre d'affaires: 20,000,000 francs en 1920; 35,000,000 francs en 1922.

2° *Société Cotonnière de Braine-le-Château :* 46,000 broches.
Capital: 6,000,000 francs; chiffre d'affaires: 18,000,000 francs en 1923.

3° *Tissage et teinturerie d'Alost.*

4° *Société anonyme Fabrique de Bonneterie V. Ameye,* de Wetteren.
Capital: 200,000 francs porté à 1,000,000 francs.
Chiffre d'affaires: 4,000,000 francs.

5° *Nouvelle Linière du Canal* (fondée en 1912): Capital 1 million. 200 métiers en marche.

6° *Société textile de Flandre:* Capital : 4,500,000 francs.

7° *Banque belge du Travail,* qui a ouvert une succursale à La Louvière.

La banque a émis deux emprunts pendant la guerre, qui ont été couverts tous deux avec succès : emprunt de 700,000 francs à 4 p. c.; emprunt de 2,000,000 francs à 4 1/2 p. c. à quarante ans.

8° *Fabrique de poêles et fourneaux :* payée un million.

9° *Chaudronnerie :* Nouvelle entreprise pour les installations sanitaires, et le chauffage central, commence à donner des résultats appréciables.

10° *Fonderie de fer :* Capital : un million. La fonderie fabrique les métiers qui seront employés dans le tissage de Roulers, d'après un brevet nouveau pris par la société.

L'agrandissement de la fonderie est projeté.

11° *Armement ostendais* : La fondation de l'armement ostendais a été inspirée par une grève qui avait éclaté à Ostende parmi le personnel de mer. La Banque belge du Travail s'adressa à cette occasion, malgré les avis de nombreux socialistes, à des capitaines, qui se chargèrent de l'étude technique de la pêcherie. Une mission se rendit en Angleterre et conclut à l'achat de deux chalutiers, d'un tonnage plus important que celui usité par les pêcheurs belges. La société fut constituée au capital de 1 million. Rapidement, le succès l'amène à porter ce capital à 2 millions, puis à 4 millions, et à acheter de nouveaux chalutiers. Il y en a 8 actuellement en service; le nombre sera porté prochainement à 10. L'armement socialiste est le plus

important d'Ostende, tant au point de vue du tonnage que de l'aménagement des bateaux. Ils ont tous été munis de la T. S. F.; cet exemple a dû être suivi par les autres armateurs.

Les matelots reçoivent une part dans les bénéfices; l'esprit est excellent. L'armement socialiste a pris l'initiative de fonder, avec les autres armements, une société coopérative pour l'achat en commun des instruments de pêche. La création d'une société analogue pour la vente en commun du poisson et l'utilisation des déchets de pêche, est actuellement envisagée.

On peut dire que le succès obtenu par l'armement socialiste a contribué au relèvement de l'industrie de la pêche, très négligée sur la côte, à cause de l'industrie hôtelière. Anseele prévoit des agrandissements à la flotte belge; mais les pouvoirs publics ne sont pas encore convaincus des avantages qu'ils pourraient en retirer. Le succès est dû en grande partie à l'accord existant entre les capitaines, le conseil d'administration et le syndicat des gens de mer; il ne surgit aucune opposition; aucune influence religieuse ou bourgeoise n'a mis d'entraves à la réussite.

12° Le « Vooruit » s'est intéressé également à des industries capitalistes qui ont demandé le concours de la banque. Cette intervention n'a été accordée qu'à une condition, c'est que le « Vooruit », bien qu'il ne fût porteur que de 20 p. c. des actions, aurait pourtant la majorité des administrateurs au conseil d'administration.

13° Le « Vooruit » contrôle quatre importantes sociétés coopératives de production : celles des cigariers, des carrossiers, une imprimerie, une fabrique de chicorée. Toutes coopératives de production très prospères.

14° Le « Vooruit » a organisé une coopérative des ouvriers du Bâtiment. Cette société, transformée récemment en société anonyme, sous le nom de *Société gantoise d'Entreprises générales de Construction,* entreprend tous les travaux de construction, soumissionnant en concurrence avec les entreprises privées. C'est elle qui a entrepris les constructions des usines dépendant du « Vooruit ». Elle a soumissionné pour la construction d'une des nouvelles cités ouvrières de la banlieue de Bruxelles et a obtenu l'entreprise. Les travaux en cours s'élèvent à plus de 14 millions de francs.

15° La Boulangerie Coopérative fabrique le pain aux meilleures conditions, grâce à un matériel (de construction belge) des plus perfectionné. Le pain pèse le poids exact à 5 grammes près par kilo, grâce au pesage automatique. On fabrique environ 120,000 kilogrammes par semaine pour une clientèle presque exclusivement ouvrière.

* * *

Une des entreprises les plus caractéristiques, qui a été étudiée en détail par les participants de la Semaine Sociale, est la Société Filatures et Tissages réunis.

L'usine de la Société anonyme « Filatures et Tissages réunis » est une des plus perfectionnées au point de vue technique. Elle est dirigée par un ingénieur de premier ordre qui a travaillé longtemps dans d'autres filatures et dont le traitement le met sur un pied d'égalité avec les chefs des premières entreprises du pays.

Un laboratoire a été établi pour étudier tous les perfectionnements.

L'usine n'est pas encore la première de Gand, au point de vue de la production (elle est dépassée, comme quantité, par la Filature de la Nouvelle Orléans); mais les agrandissements en cours et ceux projetés la mettront au premier plan. Actuellement 58,000 broches sont en activité; mais on construit des ateliers pour 25,000 broches supplémentaires. La production s'écoule sans difficulté, comme celle des industries analogues : 25 p. c. de la production est absorbée, environ, par les tissages coopératifs; 75 p. c. est mise sur le marché. On peut observer qu'une certaine opposition existe chez les industriels, lorsqu'il s'agit d'utiliser le fil provenant d'une usine socialiste; mais cet élément contribue plutôt à exciter l'esprit d'émulation; la qualité du produit est généralement meilleure que dans d'autres usines, et les acheteurs le préfèrent, même si son prix est aussi élevé ou plus, tellement la qualité du fil importe dans le tissage du coton.

La Société « Filatures et Tissages réunis » a été constituée au capital de 1 million, qui, depuis lors, a pu être porté à 3 millions et va, prochainement, être augmenté encore à concurrence de 6 millions.

Les actions sont vendues en bourse sans difficulté; une émission de 3 millions de bons de caisse a été couverte immédiatement. Mais une particularité se présente.

Il est indispensable que le « Vooruit », pour réaliser son œuvre, contrôle les industries qui dépendent de lui; il faut que, quel que soit le nombre des actionnaires, la majorité à l'assemblée générale appartienne, sans discussion, aux représentants de la c opérative. Sinon, des opérations de bourse combinées pourraient amener les sociétés sous un contrôle hostile. Sans doute, les coopératives socialistes détiennent-elles une bonne partie des actions de capital; mais pour arriver à un contrôle absolu, il a fallu créer des actions de dividende en nombre égal à celui des actions de capital et donnant même droit de vote que celles-ci! toutes ces actions de dividende sont entre les mains du « Vooruit ».

Certains actionnaires ont fait valoir que ce procédé aboutissait à donner au « Vooruit » toute l'autorité de la direction, tandis que les actionnaires en supportaient tous les risques. C'est incontestable; mais la clause est inscrite dans les statuts, sans dissimulation, et la coopérative est toujours prête à racheter les titres des mécontents, ce qui n'a jamais dû se produire.

Autre particularité, qui constitue une expérience ayant parfaitement réussi : participation des ouvriers aux bénéfices.

La société a introduit dans ses statuts une clause de participation aux bénéfices en faveur de ses ouvriers : 25 p. c. des bénéfices sont mis à la disposition du conseil d'administration pour être répartis au mieux des intérêts des ouvriers. Le but du conseil d'administration est de s'en servir dans l'intérêt du perfectionnement technique, intellectuel, social des ouvriers. Ce programme n'est pas entièrement réalisé. Généralement, moitié de la part des bénéfices est distribuée aux ouvriers comme primes de salaires, moitié est utilisée pour les œuvres sociales, notamment, attribution de prix et bourses d'études aux jeunes gens ayant réussi dans les écoles professionnelles.

Les ouvriers, à part cet avantage, reçoivent les mêmes salaires que dans l'industrie privée. Cette disposition a une heureuse conséquence au point de vue du contrôle qu'ils peuvent exercer sur le taux des salaires. Ils se rendent compte des possibilités de l'industrie dont ils sont solidaires. Eventuellement ils sauront que leurs salaires ne sont pas en proportion avec les bénéfices réalisés, mais ils sauront aussi, à d'autres moments, que leurs réclamations sont de nature à nuire à l'industrie; ils risqueraient d'en devenir les premières victimes,

puisque leur usine appliquerait automatiquement les salaires atteints dans l'industrie privée.

Les ouvriers forment un conseil d'usine permanent pour examiner toutes les questions relatives au travail. Le conseil siège toutes les quinzaines, et chacun y expose ses vues en toute liberté. Généralement les questions abordées sont purement professionnelles. Le « Droit de Regard » qui apparaît actuellement comme une des préoccupations des ouvriers de l'industrie privée, est ici sans utilité, ou plutôt, est implicitement réalisé, par le fait que les administrateurs de la société sont des représentants de la coopérative du « Vooruit », où ils sont sous le contrôle des ouvriers.

Les socialistes gantois ont conçu une légitime fierté de leur œuvre où ils voient la preuve des qualités d'intelligence, d'activité et de pondération de la classe ouvrière. Ils aiment, et ce sentiment est, chez certains, empreint d'une certaine naïveté, à faire valoir la belle ordonnance, le confort, l'aspect esthétique des locaux affectés à l'usage des ouvriers. Ils ont raison; il est dans la nature des ouvriers belges d'élever leur degré de culture intellectuelle à mesure que s'élèvent leurs conditions matérielles. Ils ont le plus grand respect des intellectuels et ils comprennent fort bien qu'ils ne doivent pas regretter leurs sacrifices envers les dirigeants de leurs entreprises; au besoin (le fait s'est produit), ils prendront l'initiative des augmentations de traitements.

Anseele attache personnellement la plus grande importance au côté intellectuel, artistique, moral de l'influence que le « Vooruit » exerce sur les ouvriers. Il semble que ce soit là un des éléments de cohésion de ce vaste ensemble formé d'intérêts très divers, mais si unis qu'ils paraissent indivisibles.

L'organisation paysanne.

Les cultivateurs belges catholiques ont constitué une vaste ligue destinée à favoriser leurs intérêts professionnels de toute nature, sous le nom de « Boerenbond ». Son centre d'action est Louvain, où sont installés les nombreux services qu'exige un organisme intéressant environ 100,000 personnes.

Le « Boerenbond » est formé d'une administration centrale et de

groupements locaux, nommés « Gildes ». Il réalise à la fois tous les avantages d'une puissante centralisation et la souplesse d'une décentralisation adoptée aux nécessités locales. Les principes et les détails de cette organisation ont été exposés, au « Boerenbond », à Louvain, par MM. le chanoine Luytgaerens, secrétaire général, et Engels; et à la « Gilde » de Terbanck-Heverlé, par M. l'abbé van Thienen.

Vers 1890, les agriculteurs belges traversaient une crise difficile. La misère du paysan provenait en grande partie de son défaut d'organisation, qui laissait le travailleur isolé en présence de difficultés de tout ordre. La plupart du temps il n'était pas propriétaire de son fonds, mais locataire sans bail d'une maison misérable et d'un champ dont il pouvait être expulsé chaque année. Il y avait risque pour lui à faire de grands frais pour l'amélioration de sa terre; le produit de la culture était médiocre; pas ou peu d'économies. Pour acheter des engrais ou du bétail, il fallait emprunter à des usuriers qui exploitaient les débiteurs et les ruinaient peu à peu, car jamais le bénéfice d'une année ne permettait de se libérer entièrement de leur mainmise. Comme le champ rendait peu, le logement était insuffisant, parce que les propriétaires, ne recevant que de faibles loyers, ne faisaient aucun frais pour l'amélioration des maisons; d'ailleurs, le paysan, à peine instruit, accoutumé à la misère, ne songeait pas à mieux.

Tout contribuait à empirer son sort; il n'avait aucun contrôle de la qualité des produits qui lui étaient vendus; fabricants et marchands avaient beau jeu de les frelater. A peine songeait-il à assurer son bétail contre les maladies et encore, s'il contractait des assurances, ce ne pouvait être qu'à des conditions onéreuses.

Le paysan belge n'a pas réagi seul contre cette situation désastreuse; il ne semble pas qu'il aurait spontanément fait un effort corporatif, si des hommes d'œuvres, dévoués à son progrès, ne s'en fussent préoccupés.

Le premier, un prêtre, l'abbé Mellaerts, était parvenu à former parmi ses paroissiens un petit groupement professionnel, qu'il avait appelé « Gilde ». Le terme réussit avec l'idée. Deux hommes politiques, MM. Schollaert et Helleputte, furent les inspirateurs d'un mouvement, de grande envergure, qui devait assembler les forces

dispersées des paysans flamands : le Brabant flamand, surtout les environs de Louvain, une partie du Brabant wallon (arrondissement de Nivelles), la Campine, les Flandres adhérèrent rapidement à une vaste ligue paysanne appelée « Boerenbond ».

La ligue est principalement flamande et essentiellement catholique. Sa cohésion, son organisation sont le fait des prêtres.

Le clergé belge, composé en grande partie de ruraux, devait se passionner pour cette œuvre immense où le peuple des campagnes trouverait à la fois un appui moral et une aide matérielle. Les curés et les vicaires des campagnes vivent très près de leurs paroissiens; ils exercent sur eux une influence journalière; ils jouissent de leur confiance. Le paysan, naturellement méfiant, acceptait sans peine de se faire membre d'une association qui se réunissait après la messe et dont le curé ou un vicaire avait la direction. C'est ainsi que chaque village (à chaque village correspond une paroisse) vit se former une « Gilde » paysanne dont l'activité engloba peu à peu toute la vie des habitants: vie morale et intellectuelle dans les cours, conférences, entretiens fréquents; vie matérielle, dans les achats en commun, assurances, caisses de prêts, etc.

Pour assurer le succès d'une entreprise comme le « Boerenbond » et lui donner de l'ampleur, il fallait ménager l'individualisme local et assurer une bonne administration centrale. C'est grâce à une grande souplesse que de nouveaux adhérents pouvaient constamment se former en nouvelles Gildes locales et s'affilier à l'organisme central. Aussi, la progression du nombre des paysans affiliés au « Boerenbond est-elle impressionnante : en 1892, il s'était formé 49 gildes réunissant 2280 paysans; en 1895, 200 gildes avec 10,000 paysans; en 1900, 300 gildes avec 20,000 paysans; en 1903, 400 gildes avec 22,000 paysans; en 1913, 600 gildes avec 54,000 paysans; en 1919, 680 gildes avec 60,000 paysans, enfin au dernier recensement de 1922, il existait 1078 gildes réunissant 93,700 membres.

Cependant, le mécanisme de ce vaste ensemble est des plus simples; il comprend deux espèces d'organismes la Gilde locale et les Services centraux ayant leur siège à Louvain.

Les services centraux s'occupent de mettre à la portée des Gildes locales et de leurs membres, tous les avantages économiques et sociaux qui résultent d'une organisation « en grand », seule à même de s'assurer les services de techniciens avertis.

Voici les principaux de ces services :

1° Une section pour l'achat des matières premières.

Les matières premières sont soumises à un examen préalable dans les laboratoires spéciaux d'un comptoir d'achat en gros où les Gildes peuvent s'approvisionner à leur gré, sans être, néanmoins, tenues d'y acheter tous les produits. La concurrence avec le commerce reste donc ouverte, mais les Gildes ont de grands avantages à s'adresser au comptoir du « Boerenbond ». Ces avantages n'ont pas tardé à se faire sentir après la création du comptoir; l'emploi des engrais chimiques s'est développé, le rendement des terres à l'hectare a sensiblement augmenté. Cela se conçoit ; non seulement les produits sont d'une bonne qualité constante et leurs prix, régularisés, permettent aux cultivateurs de les employer dans les proportions nécessaires, mais le choix en est plus judicieux qu'auparavant, grâce au service technique. Le fonctionnement du comptoir d'achat est basé sur les principes de la coopération, les Gildes étant les coopérateurs.

Cependant, des raisons d'ordre pratique ont fait prendre au comptoir la forme juridique de société anonyme; mais « l'esprit » est celui de la coopérative; ainsi, il y a une « ristourne » aux acheteurs et un prélèvement affecté aux œuvres sociales.

2° Une Caisse Centrale de Crédit.

Il s'agissait d'organiser l'épargne et le crédit des cultivateurs, notamment pour conquérir leur indépendance à l'égard des usuriers.

La section centrale sert de banque aux caisses d'épargne et de crédit des Gildes locales et facilite ainsi, sans guère de frais, le mouvement de leurs fonds. La caisse centrale est organisée sous forme de coopérative, dont les gildes locales sont membres. Le mouvement des fonds est considérable, surtout certaines années où un mouvement se dessine parmi les cultivateurs, en faveur de la construction de nouvelles habitations et de l'achat de bestiaux. Depuis sa fondation, la caisse de prêts a enregistré 61,000 prêts, s'élevant à 161 millions de francs. La proportion habituelle de l'utilisation des prêts est environ de 37 p. c. destinés à l'achat de nourriture pour les bestiaux et matières premières agricoles; de 9 p. c. destinés à l'achat de terres et maisons. Cependant, vers 1908 et 1910, les caisses de prêt durent contribuer plus largement à des achats de maisons et de terres. En

règle générale, les emprunts sont faits à bon escient; on emprunte pour couvrir des dépenses productives, pour améliorer, et on a remboursé avant le terme de la dernière échéance; souvent, plusieurs années avant. La moyenne des prêts est d'environ 7,000 francs. On n'admet pas que l'argent provenant des caisses de prêt soit utilisé à d'autres fins que celles indiquées par les emprunteurs. En effet, les membres des caisses de prêt locales (constituées sous formes de coopératives) sont solidairement responsables des opérations; ils ont donc un intérêt immédiat à contrôler l'utilisation des fonds engagés, et l'on sait que, dans un village, bien peu d'actes d'un habitant échappent à l'attention des autres villageois. Il semble que ce contact habituel dans les affaires ait développé l'esprit de solidarité des affiliés au Boerenbond, et aussi leur honnêteté.

3° Une Section d'assurances.

Le Boerenbond s'était contenté, pendant plusieurs années, pour l'assurance-incendie, de servir d'intermédiaire entre les affiliés et la compagnie d'assurance « La Norwich », en leur procurant certains avantages, notamment l'examen de leurs polices. La guerre a modifié les conditions de l'assurance. En 1917, il a paru plus pratique aux administrateurs du Boerenbond, étant donné le grand nombre des assurés, de constituer une société autonome pour les assurances de toute espèce. Une coopérative fut fondée dans ce but. En 1922, la coopérative est transformée en société anonyme, mais encore, dans ce cas, la forme importe peu, car le principe de base est celui de l'assurance mutuelle. La société a été amenée à étendre sa clientèle parmi les étrangers au Boerenbond (par exemple pour la branche assurance-vie), mais les affiliés du Boerenbond conservent des avantages particuliers.

4° Une Section pour la vente et la transformation des produits agricoles.

Les cultivateurs y trouvent une facilité pour la vente en gros; cette organisation est particulièrement utile pour la vente des produits des laiteries coopératives.

5° Une Section pour les travaux de défrichement (*Société belge de Défrichement*, société coopérative). Cette section a étendu considérablement son activité à l'occasion du défrichement des régions dévastées.

6° Un service de presse, cours, conférences, consultations, etc. Le Boerenbond édite un journal en flamand et en français, qui est distribué gratuitement à tous les adhérents et qui les tient au courant de toutes les questions d'intérêt professionnel, *Le Paysan*. D'autres publications d'un caractère plus technique sont également éditées; parmi celles-ci, une revue agricole est destinée aux cultivateurs ayant reçu une instruction supérieure.

La grande importance que les fondateurs du Boerenbond avaient donnée au côté « éducation » a fait développer spécialement l'organisation des conférences et des cours. Des conférenciers se rendent dans les Gildes locales, où ils entretiennent les fermiers de tout ce qui est susceptible de les intéresser; ces conférences sont suivies avec assiduité. Un cabinet de consultations juridiques est ouvert à Louvain pour tous les adhérents.

Les services centraux, auxquels viennent constamment s'ajouter de nouveaux, suivant les circonstances et les nécessités du moment, sont dirigés par un comité directeur permanent. Mais la haute surveillance, l'autorité suprême appartient au « Conseil Central », composé de trente membres délégués par les Gildes locales et se réunissant quatre ou cinq fois par an.

Pour assurer cette vaste administration qui doit s'occuper des intérêts les plus divers de près de 100,000 personnes, un personnel d'environ 300 employés suffit. La plus lourde tâche appartient, naturellement, au secrétaire général (M. le chanoine Luytgaerens), à qui incombe la mission délicate de maintenir une certaine unité dans la direction des services, car ceux-ci sont, à part cela, autonomes et doivent l'être, ne fût-ce qu'à cause de la diversité des formes juridiques qu'ils affectent (société anonyme, coopérative, etc.). Il entre dans cette conception administrative beaucoup de confiance dans la capacité des directeurs et peu de routine bureaucratique.

Il faut signaler ici que le Boerenbond lui-même, l'organisme central et les « Gildes » n'ont jamais adopté de forme juridique. Ce sont des associations sans personnalité morale; jusqu'à présent, cet état de fait n'a jamais présenté d'inconvénient.

On peut voir aisément que ce sont les services centraux qui ont formé de la classe paysanne flamande une collectivité unie; mais c'est dans les Gildes locales que se révèle la vie commune. Ce sont les Gildes

locales qui sont les cellules vivantes de ce corps parfaitement organisé. La Gilde ne nuit en rien à l'individualisme des cultivateurs, car ils y trouvent des avantages dont ils usent ou n'usent pas, comme ils l'entendent, et aucune contrainte.

A la fin de chaque semaine, le secrétaire ou directeur de la Gilde tient bureau ouvert où les paysans viennent déposer des bons de commande qui sont passés aux magasins centraux. Ou bien ils viennent acquitter leurs cotisations pour tous les services dont ils ont bénéficié, payer le montant des commandes, rembourser les prêts, etc. C'est au local de la Gilde qu'ils entendent les conférenciers, et les diverses circonstances les rapprochent de leurs semblables. Une vie sociale est née où jadis il n'y avait qu'isolement, et c'est très rapidement qu'un progrès intellectuel et matériel s'est manifesté dans une population qui semblait vouée à la stagnation.

Les dirigeants des services centraux et des Gildes insistent avant tout sur le côté éducatif de leur œuvre. Le paysan belge avait toujours eu la réputation d'un travailleur acharné, mais ses connaissances n'étaient pas au niveau de son activité. Il fallait, pour le rendre heureux, rendre son travail plus productif, plus rémunérateur, et aussi lui apprendre à mieux utiliser ses loisirs, à vivre dans des conditions plus hygiéniques, à élever sa famille avec plus de soin.

C'est, en somme, par leurs cours et leurs conférences que les éducateurs du Boerenbond ont *surtout* agi. Il y a des cours de toute espèce; des cours du soir pour tous les cultivateurs; des cours pour la formation d'un personnel de spécialistes qui se consacrent à l'enseignement professionnel dans les écoles où il est indispensable de commencer cet enseignement au plus tôt.

Les femmes aussi, dont l'instruction était encore plus négligée que celle des hommes, ont été l'objet d'une propagande éducative intense. On a formé à leur intention des « Cercles de fermières », qui comprennent dès maintenant 40,000 adhérentes environ. La propagande des cercles de fermières est, nécessairement, plutôt sociale qu'économique. Il s'agit surtout de leur enseigner l'hygiène de la famille et de l'enfance (consultations pour les nourrissons), les principes élémentaires de la gestion d'une ferme et des soins à donner aux bêtes.

Bien que secondaire, le côté économique n'est cependant pas né-

gligé, car il faut l'attrait du gain pour provoquer l'émulation à suivre les leçons; on a organisé, dans ce but, la vente en commun des œufs, et différents concours.

Jamais l'activité de la Gilde ne s'arrête; peu à peu le cultivateur, plus instruit, cherche la satisfaction de désirs nouveaux dont il ne pouvait même soupçonner autrefois l'existence. Dans la Gilde, il a appris à réaliser une meilleure alimentation pour lui-même et pour sa famille. Il s'est intéressé au problème de l'habitation, qu'il a vu étudier par des architectes, spécialement en raison de la reconstruction des régions dévastées. Ce fait a même pris une grande importance, car le Boerenbond s'y est intéressé au point qu'un service de construction a été créé à Roulers. Le Boerenbond a envisagé la construction de 12,000 maisons; une société s'est constituée dans ce but, la caisse centrale ayant ouvert un crédit de 17 millions pour favoriser le mouvement. La Société de construction a été puissamment aidée par le service des défrichements, qui a bénéficié, de son côté, de 10 millions de francs de crédit, ouvert par la Caisse centrale, ce qui a permis de mettre en œuvre 7,000 ouvriers et de remettre en état de culture 9,000 hectares de terres.

Semblable activité n'est possible que grâce au grand esprit de solidarité qui est répandu parmi les adhérents des Boerenbonden, car les organismes centraux n'en tirent aucun profit; au contraire, il semble que la Société de défrichement subisse plutôt des pertes.

L'existence collective nouvelle devait forcément aboutir à des conséquences politiques.

Ce n'est pas sans développer parmi eux un sentiment de « classe » que des cultivateurs se réunissent, s'organisent, prennent conscience d'un intérêt commun et y associent toute leur famille.

Les conséquences politiques ne se sont pas fait sentir immédiatement. Au début (voir rapport de la *Semaine sociale* de 1913), les dirigeants du Boerenbond se défendaient de toute action politique. Mais les circonstances nouvelles, l'enrichissement des paysans qui n'a, certes, pas été retardé par la guerre, ont consacré la primauté de l'intérêt de classe. Ce mouvement est spontané; il n'est, d'ailleurs, pas différent de plusieurs autres mouvements qui sont nés dans le pays en vue d'obtenir une représentation des intérêts professionnels.

Du moment que la tendance existait, mieux valait, a-t-il paru aux

dirigeants du Boerenbond, qu'elle fût guidée de façon à ce qu'elle servît à des réalisations pratiques. Ce sont donc des objets bien déterminés et concrets que le Boerenbond demande à la politique, comme, par exemple, de réorganiser les Comices agricoles, ou le Conseil général de l'Agriculture; de faire présenter aux Chambres un projet de loi sur le terme des baux à ferme; de conclure des accords avec le gouvernement au sujet de la perception de l'impôt sur les revenus (suivant des barêmes déterminés chaque année en raison du bénéfice moyen par hectare de culture); de favoriser la restauration du cheptel des régions dévastées, etc.

L'étude des problèmes où l'intervention de la politique semble nécessaire n'appartient pas à un service central ni aux Gildes. Il a été abandonné à des fédérations régionales de gildes (*Fédérations d'arrondissements*), qui demeurent étrangères aux opérations d'achat, de vente, d'enseignement, mais s'occupent de toute question présentant un intérêt général.

Si l'on examine actuellement, comme les participants de la *Semaine sociale* y ont été amenés, l'œuvre du Boerenbond, on est surtout frappé de son esprit réaliste. En une trentaine d'années, les campagnes, où l'action du Boerenbond s'est fait sentir, ont connu une existence nouvelle dont les preuves sont manifestes : prospérité, vie familiale améliorée, diminution de la mortalité infantile dans une population composée de familles très nombreuses; développement de l'enseignement et spécialement de l'enseignement technique; niveau moral supérieur.

Il semble que le progrès ne s'arrête pas, car le Boerenbond atteint sans cesse de nouveaux villages; la propagande, l'exemple provoquent la formation d'un noyau de convaincus qui se groupent autour du curé ou du vicaire qui prend leur direction, et une Gilde nouvelle est créée. Il est difficile de prévoir quelle sera l'étendue du mouvement dans l'avenir, mais tel qu'il se présente, il semble destiné, grâce à son caractère religieux, à absorber une grande partie de la classe agricole belge.

Variétés

QUETELET

On n'a pas célébré officiellement la gloire scientifique de Quetelet à l'occasion du cinquantenaire de sa mort. Il s'agissait cependant d'un des hommes les plus remarquables que la Belgique ait produits. C'eût été l'occasion d'honorer la mémoire d'un grand et illustre savant et de rappeler l'exemple d'une existence, tout entière consacrée à la science et animée d'un enthousiasme ardent et réconfortant.

Ces quelques lignes ne visent pas à constituer une notice sur Quetelet. Pas du tout. Pareil travail a été fait ici même par une autorité particulièrement compétente. On peut lire dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (février-mars 1905), une étude du regretté Waxweiler sur l'œuvre de Quetelet. C'est un travail important et définitif. Il constitue une synthèse remarquable des travaux scientifiques de l'illustre statisticien belge. Il met en lumière les caractéristiques de méthode et les dominantes des importants résultats statistiques. Nous tenons aussi à signaler le travail intéressant et suggestif de M. J. Van Drunen: « *Adolphe Quetelet* », un volume de la collection nationale d'études : les grands Belges.

***

A l'âge de 17 ans, Quetelet débute dans l'enseignement comme professeur dans un collège privé à Audenaerde. Six ans plus tard, il est reçu docteur en sciences à l'Université de Gand avec une thèse remarquable de géométrie. L'année suivante, il entre à l'Académie. Dès 1823, il propose au Ministre de l'Instruction publique de fonder un observatoire dans les provinces méridionales. Au prix de beaucoup de patience, de persévérance et d'énergie, cet heureux projet se réalise quelques années plus tard. Quetelet, nommé directeur de la nouvelle institution, en organise totalement la fonction scientifique. Le fameux astronome anglais Herschel célèbre, en 1850, la force productive remarquable du jeune observatoire.

En 1834, il avait été question pour Quetelet de devenir professeur à l'Université libre de Bruxelles, qui venait de se fonder. Il refusa. A cette occasion, il écrivit au bourgmestre : « Mon refus repose sur différents motifs. Il en est un, cependant, dont j'ose me flatter que vous apprécierez facilement la convenance : ma nomination à l'observatoire m'assimile aux professeurs des universités de l'Etat, et me range parmi eux. J'ai pensé, dès lors, devoir m'abstenir de prendre part à un établissement qui me mettrait plus ou moins dans une fausse position à l'égard du gouvernement et surtout de mes collègues ». L'Académie des Sciences de Belgique, dont Quetelet était le secrétaire perpétuel, lui doit, pour une large part, le développement important de ses activités et la considération dont elle jouit à l'étranger. Mais ce sont surtout ses travaux statistiques qui avaient attiré sur lui l'attention et l'opinion du monde savant. Son premier mémoire de statistique humaine : *Sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles,* date de 1825. Dix ans plus tard paraît, à Paris, l'ouvrage fondamental: *Essai de physique sociale* (sur l'homme et le développement de ses facultés). C'est une synthèse des travaux démographiques de Quetelet. L'auteur s'y occupe déjà de l'homme moyen physique et moral. Cette audacieuse théorie sera d'ailleurs reprise et complétée dans un autre ouvrage : *Du système social et des lois qui le régissent* (1848). La commission centrale de statistique est fondée au Ministère de l'Intérieur en 1841. Quetelet est appelé à diriger ses travaux. Il aimait à dire : « Cette présidence est l'une des plus grandes récompenses de ma carrière. » Les nombreux et importants travaux de la commission en firent bien vite une institution de haute renommée. En 1853, se réunit, à Bruxelles, sous la présidence de Quetelet, le premier congrès international de statistique qui avait pour but d'introduire de l'unité dans les statistiques officielles des différents pays et d'en rendre les résultats comparables. Quetelet est à l'apogée de sa gloire. Les dernières années de sa vie furent consacrées principalement à une participation active et féconde aux réunions des congrès intrenationaux de statistique et à quelques travaux d'ensemble et de caractère général, notamment à une seconde édition de sa Physique sociale (1869). En 1872, à l'occasion du centenaire de la fondation de l'Académie de Belgique, l'Académie des Sciences de Berlin, dans une adresse de félicitations, avait proclamé Quetelet créateur d'une science nouvelle. Il mourut le 17 février 1874.

* * *

Sans être transcendante, l'œuvre mathématique de Quetelet est intéressante et originale. D'ailleurs son activité dans le domaine des

sciences exactes s'étend seulement sur une période de dix années : 1819-1829. Sa dissertation de doctorat (1819) comprend deux parties. Dans la première, Quetelet démontre, par des considérations qui lui sont propres, que le lieu des centres d'une série de cercles tangents à deux cercles donnés de position est toujours une conique.

Dans la seconde partie, il fait connaître une courbe nouvelle du troisième degré, la focale. C'est le lieu des foyers de toutes les sections coniques déterminées par un plan transversal tournant autour d'un point pris sur la surface du cône droit. C'est une étude assez complète de cette courbe et de ses principales propriétés. A la même époque, Daudelin, l'auteur d'une méthode géométrique particulièrement élégante pour la détermination des sections coniques, etudie, dans un travail important, quelques propriétés remarquables de la focale parabolique. Quetelet est admis à l'Académie des Sciences le 24 février 1820. Cette même année, il présente deux mémoires. Le premier indique une formule générale pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque. Le second travail a pour titre: nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide. C'est un exposé général de la théorie des coniques. L'auteur considère un cône de révolution coupé par un plan, et le sommet du cône devient un point analogue à celui qu'on nomme foyer dans les sections coniques. Les rayons vecteurs sont menés du sommet du cône et l'on est ramené à la théorie ordinaire lorsque ce sommet vient se placer dans le plan de la section. Les anciens ont considéré les sections coniques comme des coupes faites sur le cône par un plan et ont ensuite isolé ces sections pour en rechercher les propriétés, sans tenir compte du cône et du plan générateur. Quetelet a eu l'heureuse idée de ne pas séparer le cône de la section et de reprendre, sous ce point de vue, l'étude des propriétés principales des trois courbes du second degré.

En 1823, apparaissent un travail sur les conchoïdes circulaires et un premier mémoire sur les caustiques. En 1825, Quetelet publie deux mémoires mathématiques sur les mêmes sujets, dont l'un contient une théorie nouvelle des caustiques. Il y a lieu aussi de signaler un travail d'astronomie: sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires. C'est à l'année 1825 que remonte la fondation de la *Correspondance mathématique et physique*, revue périodique rédigée par Garnier et Quetelet, qui resta seul éditeur au bout de trois ans. Au début, on proposait des problèmes et on publiait les solutions. Mais les problèmes finirent par disparaître et furent remplacés par des mémoires des principaux collaborateurs : Ampère, Chasles, Hachette, etc. La Révolution de 1830 porta atteinte

à la correspondance qui cessa de paraître en 1839. En 1826, trois importants mémoires sont publiés. L'un d'eux est relatif à une nouvelle manière de considérer les caustiques, produits soit par réflexion, soit par réfraction. En janvier 1829, Quetelet présente à l'Académie son dernier mémoire mathématique : démonstration et développement des principes fondamentaux de la théorie des caustiques secondaires. Il importe de signaler un ouvrage documentaire remarquable : *Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges* (1864) avec une suite : *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du* XIXe *siècle* (1866).

L'activité astronomique de Quetelet s'est manifestée en un labeur particulièrement fécond dans différents domaines : astronomie descriptive, magnétisme, météorologie, physique terrestre. Il convient de citer tout spécialement son grand ouvrage sur le climat de la Belgique. Mais c'est incontestablement son œuvre statistique qui lui a valu une renommée universelle. Son nom est intimement lié à l'histoire et aux développements de la science statistique. Ses nombreux mémoires de démographie et ses études remarquables d'analyse et de synthèse statistiques sont des travaux importants à de multiples points de vue.

* * *

Quetelet reste un maître de la méthode statistique. Il en fut aussi un apôtre. Son œuvre démographique est fondamentale et considérable. C'est là que gît son véritable mérite scientifique. D'une manière synthétique on peut dire que la doctrine de Quetelet se caractérise ainsi : à la description nomographique des faits, au dénombrement systématique des éléments se substituent l'examen méthodique des ensembles, l'observation scientifique des masses, basés sur les principes de la théorie des probabilités. Quetelet s'est attaché particulièrement à vulgariser le calcul des chances (1).

Il a publié, sur cette branche intéressante des mathématiques, plusieurs traités didactiques, dont deux sont d'une tenue très élémentaire. Ce sont d'abord les : « *Instructions populaires sur le calcul des probabilités* » (1828) qui forment un petit traité de vulgarisation traduit dans différentes langues; vingt-cinq ans plus tard, paraît une

(1) Le calcul des probabilités occupe une place considérable dans l'enseignement supérieur en Belgique. Depuis 1835, il fait partie intégrante du programme légal du doctorat en sciences physiques et mathématiques; depuis 1838, il est enseigné dans les facultés de sciences appliquées. Cette haute faveur et cette bonne fortune du calcul des probabilités dérivent certainement de la grande influence dont jouissait Quetelet dans les conseils du gouvernement et dans le monde scientifique.

édition nouvelle de cet ouvrage, sous le titre : « *Théorie des probabilités* » et constituant un volume de la collection nationale: encyclopédie populaire. Mais l'ouvrage le plus important, écrit par Quetelet sur le calcul des probabilités, est le développement des leçons qu'il donna, en 1837, à l'invitation du roi Léopold, aux princes Ernest et Albert de Saxe, pendant leur séjour à Bruxelles. Ces leçons furent publiées en 1845 sous le titre: « *Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques* ». Les neuf premières lettres traitent de la théorie des probabilités; les treize suivantes sont consacrées aux moyennes et aux limites. Les lettres XXIII à XXXIII développent l'étude des causes. Enfin les dernières lettres ont pour objet la statistique.

On admet, dès lors, aisément l'idée fondamentale qui domine toutes les recherches statistiques de Quetelet : la méthode statistique est l'application du calcul des probabilités à l'observation des faits. Il y a soixante ans, c'était une doctrine hardie, audacieuse et originale. Il semble que Quetelet ait vu juste. Le mémoire de 1844: « *Sur l'appréciation des documents statistiques* » est un premier jalon de la science qu'on appelle aujourd'hui biométrie. D'autre part, l'essor prodigieux et les développements importants de la statistique mathématique consacrent l'idée de Quetelet d'envisager la méthode statistique en fonction du calcul des probabilités.

Pour Quetelet, la statistique est une science. Pour qu'il en soit ainsi, on ne peut se contenter de recueillir des documents et des chiffres en prenant seulement soin de les grouper de manière à rendre les comparaisons plus aisées. C'est là de la statistique administrative. Il y a, en outre, la partie scientifique, plus importante, qui apprécie la valeur des documents, des résultats et en tire des conclusions. C'est la statistique scientifique, mieux appelée statistique mathématique, vers laquelle doit tendre la statistique administrative. Le calcul des probabilités fournit les éléments scientifiques d'interprétation des données. Il y a cent ans, Fourier disait déjà : « les recherches statistiques ne feront de véritables progrès que lorsqu'elles seront confiées à ceux qui ont approfondi les théories mathématiques. »

On a dit, avec raison, que l'homme moyen de Quetelet est mort, avant son auteur même. L'homme moyen, bien loin d'être en quelque sorte le type de l'espèce, est tout simplement un homme impossible. Cependant les idées de Quetelet étaient formelles : « Si l'homme moyen était déterminé pour une nation, il présenterait le type de cette nation; s'il pouvait être déterminé d'après l'ensemble des hommes, il présenterait le type de l'espèce humaine tout entière. Je crois que non seulement il n'est pas absurde, mais même qu'il

est possible de déterminer l'homme moyen d'une nation ou de l'espèce humaine. »

Cournot et Bertillon ont fait de la théorie du « type » moyen une critique justifiée et décisive. Quant à l'homme moyen moral, c'est une pure fiction mathématique.

***

Il se dégage de l'œuvre de Quetelet une haute et saine leçon de vie. Avec son souvenir se lève l'image d'un animateur enthousiaste, d'une énergie ardente, d'une flamme pure. Ce qui se dégage de son exemple, c'est une concentration pour la tâche à remplir, une discipline, une méthode portées jusqu'à la perfection. D'un effort continu, il subordonna sa vie à ses travaux scientifiques auxquels il trouvait un goût toujours nouveau et puissant. Son temps était exactement asservi. Il entrait dans chacune de ses journées comme dans une lutte et dans une conquête. A lui s'appliquait intégralement la sentence du poète :

Il faut chaque matin recommencer sa vie,
Et vivre comme si l'on mourrait chaque soir.

A chaque problème nouveau que posait son œuvre en développement, il apportait un constant souci d'honnête homme, un élan sincère de créateur. C'était l'originalité et la noblesse de cette nature d'apporter, au perfectionnement de ses travaux, des scrupules d'artiste. L'offrande de sa vie à la science, avec une rigueur absolue, a quelque chose de fort et d'unique. Quetelet a été un grand Belge. Esprit supérieurement doué, intelligence élevée et lucide, savant véritable, chercheur obstiné, il a donné une impulsion vitale à l'étude des sciences en Belgique. Son mérite fut grand. Son œuvre est complexe. Elle reste fertile en enseignements précieux et profonds.

Quetelet fut un vrai statisticien. Pendant plus d'un quart de siècle, il a dominé scientifiquement la vie intellectuelle nationale. Il a incarné véritablement un moment de la pensée belge.

CONSTANT LURQUIN,
Associé C. R. B. (Université de Bruxelles).

L'Institut géographique de l'Université Charles à Prague.

Lors de mon dernier séjour en Tchécoslovaquie, à l'occasion des conférences universitaires, que mon ami Gustave Charlier et moi nous avions été invités à donner sous les auspices de la faculté des lettres de l'Université tchèque et du Ministère de l'Instruction publique, j'eus l'occasion de visiter l'Institut géographique. Il me paraît intéressant de résumer, à l'intention des lecteurs de cette Revue, quelques-unes des impressions que j'y ai recueillies et de caractériser brièvement le rôle et le fonctionnement de cette institution, modèle du genre, encore qu'elle soit en voie de développement. A l'heure où le législateur songe enfin à organiser dans nos universités un enseignement géographique en harmonie avec les progrès de la science, il n'était peut-être pas inopportun de signaler l'effort magnifique, réalisé à Prague par nos amis tchécoslovaques.

* * *

Une décision impériale du 11 avril 1881, annonça la transformation de l'Université de Prague en deux institutions : l'une tchèque, l'autre allemande, et le 28 février 1882, la loi organisatrice était sanctionnée. Dès lors les facultés tchèques ouvrent leurs portes : celle des lettres en 1882 et celle de théologie — *in fine* — en 1892.

Est-il besoin de rappeler que le gouvernement ne se montra guère favorable au développement de l'Université tchèque ? Maigres subsides, querelles et marchandages à l'occasion des nominations, partialité manifeste proallemande, autant de faits qui suffisent à expliquer combien dure fut la lutte entreprise par la nation tchèque pour maintenir, à la hauteur des progrès scientifiques, son Université propre, héritière de celle dont la création remontait à l'année 1348 (1).

Dans de pareilles conjonctures, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir l'Université allemande disposer immédiatement de collections et de lo aux suffisants, tandis que l'Université tchèque allait être traitée en parente pauvre et appelée à se contenter de « promesses ». Les Tchèques ne se découragèrent pas : fidèles à leur idéal national, mûris par les souffrances séculaires qu'ils avaient endurées, ils se mirent résolument à l'œuvre avec des moyens réduits et surent s'at-

(1) Voir *L'Université Charles IV dans le passé et le présent*, par V. Novotny et J. Cech. Prague, Sénat académique, 1923.

tacher des personnalités universitaires éminentes. C'est ainsi que le premier professeur de géographie à l'Université tchèque, fut *J. Palacky,* esprit cultivé aux vues larges et généreuses, savant aux connaissances très étendues.

C'est en 1888, que fut fondé le séminaire géographique, germe de l'institution actuelle. Afin de pourvoir à l'acquisition du matériel scientifique, il fut alloué à l'Université une somme dérisoire et la dotation annuelle fut fixée à 400 couronnes. Quant aux cours, ils se firent dans des locaux exigus et peu appropriés à leur destination.

Au début du xxe siècle, l'institut disposa d'un immeuble particulier menaçant ruine (1). En dépit des obstacles matériels et moraux, les professeurs poursuivirent leurs travaux avec vaillance et dès 1908, le professeur *V. Svambera,* assistant de Palacky, devint directeur de l'institution, aux destinées de laquelle il préside encore aujourd'hui. Les nécessités dues à l'accroissement des élèves et au progrès scientifique, vinrent à bout des résistances du pouvoir et un bâtiment à deux étages s'érigea au cours des années suivantes, où s'installaient enfin, en 1914, les instituts de géologie, de minéralogie et de géographie (2).

Le directeur Svambera et ses collaborateurs peuvent être fiers de l'œuvre à laquelle ils se consacrent : l'Institut géographique de Prague est l'un des établissements les plus remarquables du genre, non seulement par la disposition des locaux, mais aussi par l'outillage scientifique et les collections documentaires qu'on y trouve. La vaste bibliothèque occupe une superficie de 21 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur. Elle est pourvue de galeries et abrite plus de 8,000 volumes, une ample moisson de brochures et de nombreux périodiques spéciaux. Tout géographe belge a pu apprécier les contributions savantes que le professeur Svambera a apportées à la connaissance de la géographie congolaise: aussi bien j'ai constaté « de visu » que le rayon relatif à notre Colonie était bien fourni, de même qu'il me fut très agréable d'y voir représentée, par une excellente documentation, l'expédition antarctique belge d'Adrien de Gerlache.

Les cartes sont logées dans une salle voisine de la bibliothèque. Elle se déploie sur 14 mètres de longueur et 7 m. 50 de largeur. J'y ai remarqué une collection de vieux atlas, à partir du xviie siècle, ainsi que les principales publications des grands instituts cartogra-

---

(1) Voir Svambera : *Geograficky ustav Ceské University.* Prague, 1907, in-8° de 32 pages.

(2) L'institut de géographie est logé aux étages supérieurs de cet immeuble, Prague VI, Albertov 6.

phiques modernes : la cartographie officielle actuelle de la Belgique, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et, naturellement aussi les travaux renommés de l'Institut géographique de Vienne, sont à la disposition des maîtres et des étudiants (1). Tous ces documents cartographiques sont placés dans des armoires de système américain, comportant des tiroirs d'acajou glissant sur rails de métal.

Je signale encore, parmi d'autres, un appareil destiné à effectuer des tracés sur le terrain, dont les dimensions dépassent celles des instruments similaires de l'étranger. Il me faut mentionner également une belle série de reliefs, une collection pétrographique choisie, se rapportant surtout aux diverses régions de la République tchécoslovaque, une précieuse documentation économique universelle, et enfin, une sélection de gravures, croquis, photographies et de plusieurs milliers de diapositives. Le matériel didactique comprend encore quelques globes et deux cents cartes murales.

L'institut est doté d'un atelier photographique, d'un laboratoire, de deux chambres noires, dont l'une est en communication directe avec la collection de cartes.

Les étudiants sont admis à travailler dans la bibliothèque et dans la salle des cartes; mais ils fréquentent, pour la cartographie, un local spécialement approprié, tandis que professeurs et préparateurs sont logés dans des bureaux de travail séparés. Les cours se donnent dans plusieurs auditoires, parmi lesquels figure, au premier rang, un vaste amphithéâtre à galerie de 19 mètres de longueur, 13 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur, en liaison avec le cabinet de préparation et une grande antichambre. Cette salle — l'une des plus agréables de l'Université Charles — peut contenir cinq cents auditeurs (300 places assises) et est munie d'un puissant appareil à projection Zeiss. Il est vrai de dire que l'amphithéâtre sert à la fois aux instituts géographique, géologique et minéralogique, l'enseignement géographique l'utilisant toutefois en ordre principal.

* * *

Actuellement, les étudiants, qui suivent les cours de géographie, sont très nombreux, en raison de la présence, à Prague, de jeunes intellectuels appartenant à toutes les nations slaves : on y rencontre un fort contingent d'Oukrainiens. Pendant le semestre d'hiver 1923-1924, certains cours réunirent 430 étudiants.

(1) J'ai examiné avec attention et intérêt une riche collection de plusieurs centaines de cartes marines, complétant très heureusement cette documentation graphique.

Quel est le programme de la faculté de géographie pour 1923-1924 et quels sont les titulaires des divers cours ?

1° Géographie régionale : pays méditerranéens; Afrique; Asie; Amérique du Sud;
2° Océanographie et hydrographie continentale;
3° Géographie coloniale;
4° Histoire de la géographie.

Ces quatre disciplines sont confiées au directeur de l'Institut, le professeur *Svambera.*

Le second professeur *titulaire* est M. *Danes,* qui enseigne :

1° Géographie régionale : pays balkaniques; Amérique du Nord; Australie; Pacifique;
2° Géographie physique et géomorphologie.

M. *Dvorsky,* privat docent à l'Institut et professeur titulaire de géographie à l'Ecole supérieure de commerce, est chargé de l'enseignement de la géographie humaine, politique, économique.

M. *Dedina,* privat docent, traite la géomorphologie; M. *Absolon* (1), privat docent, étudie les problèmes du Karst, la limnologie et la zoogéographie; M. *Salamon,* également privat docent, enseigne la cartographie et la géographie mathématique.

Une place importante est réservée, dans les horaires, aux exercices pratiques qui s'exécutent au sein du séminaire géographique, lequel comprend trois sections : les étudiants les plus avancés y préparent des travaux scientifiques. La première division se voue aux recherches de géographie régionale (M. Svambera), la seconde à la géographie humaine (M. Dvorsky), la troisième à la cartographie et à la géographie mathématique (M. Salamon).

Pour les étudiants novices, il existe, à titre d'initiation scientifique, un *séminaire géographique préparatoire,* subdivisé en deux sections respectivement dirigées par MM. Danes et Dedina. De nombreux étudiants y sont inscrits.

Enfin deux *lectorats* ont été créés récemment qui sont consacrés à la méthodologie géographique (M. Machat) et à la pratique de la cartographie (M. Salamon). Les séminaires travaillent régulièrement

---

(1) Je me souviens avec émotion du très aimable accueil que me fit M. Absolon lors de mon premier voyage en Tchécoslovaquie et des savantes explications qu'il me donna lorsque, sous sa direction, je visitai les grottes admirables de Blansko et de Sloup, découvertes en grande partie par lui. Je lui en exprime à nouveau ma plus vive reconnaissance.

deux heures par semaine, les lecteurs et docenten deux ou trois, les titulaires cinq ou six (1).

* * *

L'Institut de géographie de l'Université Charles est rattaché à la Faculté des Sciences. Une chaire de géographie historique de la République tchécoslovaque existe à la Faculté des Lettres.

Sans entrer dans le détail de l'organisation des examens, conforme au système traditionnel de l'Europe centrale, je crois utile d'insister sur le fait que nos amis de Prague ont eu soin de ne pas établir de cloisons étanches entre les historiens et les géographes. C'est là une leçon dont s'inspireront, avec profit, tous ceux qui seront appelés à discuter le projet de réorganisation de l'enseignement supérieur en Belgique.

Ils n'ignorent pas la nécessité qu'il y a pour le futur historien d'acquérir une connaissance suffisante de la géographie et ils ne commettent pas l'erreur — sous prétexte qu'ils organisent un enseignement géographique complet à la Faculté des Sciences — d'exclure la géographie des études historiques, attendu qu'elle reste, envers et contre nous, une science auxiliaire de l'histoire. Il serait regrettable, voire désastreux, à mon sens, de ne point maintenir, en Belgique, au doctorat en histoire, la géographie historique et l'histoire des découvertes géographiques. Bien plus, il est urgent d'y introduire la *géographie humaine* et je suis heureux de constater que le professeur Svambera se rallie entièrement à ma manière de voir, puisqu'il m'écrit qu'il croit, comme moi, qu' « il est indispensable de bien connaître la science historique pour donner un bon enseignement de géographie humaine ». Il ajoute, d'ailleurs, qu'à Prague on conseille aux étudiants en géographie de suivre quelques cours historiques entés sur leurs recherches, comme il est naturel que les futurs historiens participent aux travaux de la faculté de géographie, pour autant qu'ils se rapportent à leurs préoccupations favorites.

De l'Institut géographique de l'Université Charles sont sortis déjà de nombreux mémoires scientifiques. Plusieurs d'entre eux ont été publiés dans les deux collections tchèques, intitulées : *Bibliothèque géographique* (interrompue) et *Travaux géographiques tchèques (Institut géographique de l'Université Charles)*. Ces deux collections comprennent des monographies rédigées en tchèque, avec

(1) Le personnel de l'Institut comprend, en outre, deux assistants, dont un sans traitement, un aide scientifique (tous trois docteurs) et deux préparateurs étudiants.

résumé dans une langue internationale, ou bien directement dans une langue universelle. Le professeur Svambera est le fondateur de ces périodiques.

Grâce à son activité scientifique et à ses qualités éminentes, grâce aussi à la valeur de ses collaborateurs très distingués, M. Svambera est parvenu à faire de son Institut géographique l'un des mieux outillés et des mieux fréquentés d'Europe. La vogue dont il jouit nécessite déjà l'extension des locaux. Aussi bien, en souhaitant de brillantes destinées à l'œuvre de M. Svambera, je ne fais que me rendre à l'évidence et ce m'est une joie d'exprimer, au directeur de cette institution scientifique de premier ordre, toute ma gratitude pour le cordial accueil qu'il me réserva.

CHARLES PERGAMENI.

Dr G. Stanley Hall

Premier président de l'Université de Clark.

On annonce des Etats-Unis la mort d'un homme qui a, pendant ces trente dernières années, été comme l'axe du mouvement en faveur de l'étude scientifique des problèmes relatifs à l'éducation.

C'était à la fois un physiologiste, un psychologue, un philosophe et un éducateur; il contribua toute sa vie à établir le contact entre les sciences pures de la vie et leurs applications.

Il est né à Ashfield (Massachusetts) en 1846. Jusque l'âge de 14 ans il vit et travaille dans la ferme de son père, et aussi dans deux ou trois petites maisons d'affaires que dirige celui-ci; il fréquente ensuite l'Académie de Shelburn Falls, puis le séminaire de Welleston, enfin le collège Williams où il atteint le graduat en 1870.

Plus tard, il étudie au séminaire théologique de l'Union et aux Universités d'Heidelberg, Bonn et Berlin.

En 1872 il professe au collège d'Antioch et y enseigne pendant quatre ans; en 1876 on l'appelle à Harvard comme instructeur; deux ans après il quitte Harvard pour passer un certain nombre d'années à l'étude de la psychologie à l'Université John Hopkins.

A la fondation de l'Université de Clark, il est appelé par le Dr Clark pour en être le président; il y enseigne la psychologie jusqu'en 1920, année de sa retraite.

Outre ses occupations ardues pour remplir ces doubles fonctions,

il donne de nombreux cours, édite un grand nombre de livres et publie de multiples articles.

Il fonde, en 1887, l'*American Journal of Psychology* qu'il dirige jusqu'en 1921; pendant de nombreuses années il est le rédacteur en chef du *Pedagogical Seminary,* de l'*American Journal of Religions Psychology and Education,* du *Journal of applied Psychology.*

Ses ouvrages les plus connus sont : « Les aspects de la culture germanique », « Une Bibliographie sélectionnée et descriptive relative à l'Education », « Adolescence : la jeunesse, son éducation, son régime et son hygiène », « Problèmes d'éducation », « Les bases de la psychologie moderne », « Jésus-Christ à la lumière de la psychologie », « La morale, l'étalon suprême de la vie et de la conduite », « Les récréations d'un psychologue », « Sénécence ».

Il était docteur en philosophie des Universités de Harvard, Londres, Leipzig et Berlin, et docteur ès lettres (LLO) des Universités de Michigan, Williams et John Hopkins.

Dans l'immense production de cet infatigable travailleur et plus encore de cet animateur hors ligne, on sent un souffle d'idéalisme qui lui fait considérer la tâche de l'éducation comme une des tâches les plus importantes des hommes d'élite.

Les études approfondies qu'il poursuivit sur certaines fonctions spéciales en rapport avec l'activité du système nerveux, lui permirent de comprendre le rôle énorme joué par les phénomènes physiologiques dans le conditionnement du psychologique.

Ses élèves ont essaimé dans plusieurs grandes universités des Etats-Unis, et si Clark a perdu de sa légendaire réputation de forteresse de la psychologie pédagogique, les écoles d'éducation avec leurs bureaux de recherches qui se sont multipliées dans ces dernières années, comme annexes des universités, tant officielles que privées, sont certainement un des résultats de son inlassable labeur, de sa puissance de suggestion et de sa grande valeur comme homme et comme chef d'école. Avec G. Eliot, le président honoraire de Harvard, dont on vient de fêter le jubilé avec J. Dewey, le professeur de philosophie de Columbia, Stanley Hall peut être considéré comme un des principaux artisans de la formidable efflorescence de l'enseignement et de l'éducation aux Etats-Unis. Sans conteste, la grande République perd en lui l'un des hommes qui ont le plus contribué à orienter la pédagogie dans les voies fécondes, dont cette nation commence à recueillir les fruits.

Dr O. D.

Bibliographie

BERNARDY et FALORSI, *La Questione adriatica vista d'oltre-Atlantico* (1917-1919). Bologne, Zanichelli, s. d. (1923), 335 pages.

Les auteurs de ce livre, Mme Amy Bernardy, qui fut pendant la Grande Guerre, aux Etats-Unis, au premier rang des défenseurs de l' « italianité », et M. Falorsi, secrétaire particulier, au même temps, du comte Macchi di Cellere, ambassadeur d'Italie à Washington, ont dédié ce volume à la mémoire de ce diplomate et à celle du baron S. Sonnino, qui dirigeait la Consulta lors de l'entrée de son pays dans le conflit mondial.

Quelle fut, en Amérique, la répercussion des événements italiens de 1917 à 1919? Plus spécialement, dans quel esprit les Italiens d'outre-mer ont-ils suivi l'évolution de l'opinion américaine à l'égard de la question de l'Adriatique? Tel est le sujet traité par les auteurs.

Ils montrent que cette question compliquée influa puissamment sur les relations de l'Italie avec les Etats-Unis et le gouvernement du président Wilson. Qu'on se rappelle le traité de Londres du 26 avril 1915, les relations entre Italiens et Yougoslaves en 1917 et 1918, la rupture (temporaire) entre le président Wilson et la délégation italienne à la Conférence de Paris (en avril 1919)... Les auteurs étudient successivement l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Autriche, les stipulations du traité de Londres et du pacte de Rome, la question de Fiume « vue de Washington »; ils appuient leur exposé d'une dizaine de documents. On lira notamment avec intérêt la lettre adressée au président Wilson par la *National Historical Society* de New-York. On sait que le chef de la République fédérale était hostile à l'attribution de Fiume à l'Italie. La lettre de la *N. H. S.* réunit tous les arguments qui, en sens contraire, militaient sinon en faveur de cette attribution, du moins pour la reconnaissance du droit des Fiumains à disposer librement d'eux-mêmes.

Le livre de Mme Bernardy et de M. Falorsi est une utile contribution, conçue du point de vue italien, à l'histoire contemporaine de cette très vieille question de l'Adriatique, qui date, en somme, de 395, lorsque fut divisé en deux moitiés l'Empire romain, et qui prit, il y a quelques années, un caractère particulièrement aigu,

à cause des revendications contradictoires des Italiens et des Yougoslaves. Maintenant que Fiume et Zara sont des cités italiennes, il semble que cette acuité ait disparu, ou se soit du moins sensiblement atténuée. Il est toujours utile, néanmoins, d'en étudier le dernier épisode.

L. L.

CH. HIRSCHAUER, *Les Etats d'Artois, de leurs origines à l'occupation française* (1340-1640). Deux vol. de 377 et 268 pages, Paris, Champion. Bruxelles, Lamertin, 1923.

Cet excellent ouvrage d'histoire politique et économique épuise la question qu'il traite. Après une étude critique des sources utilisées par lui, l'auteur étudie, en premier lieu, l'*origine des Etats d'Artois*. Il montre que leur mission primitive, dans cette province comme ailleurs, est le vote — ou le refus — de l'impôt. En 1330, a lieu la première délibération du clergé, de la noblesse et des villes sur une demande de subsides; mais les Etats ne sont définitivement constitués qu'en 1340; et ce n'est qu'à partir de 1361 que leur convocation annuelle devient régulière.

Vient ensuite une étude approfondie de l'*organisation des Etats :* mode de convocation, composition, réunions, forme des délibérations (1), permanence assurée par l'institution des députés généraux. M. Hirschauer n'a garde d'omettre la participation des Etats d'Artois aux travaux des Etats-Généraux des Pays-Bas. Les documents qu'il analyse à ce propos sont d'une grande importance pour la connaissance des débuts de notre régime représentatif.

Dans la deuxième partie du premier volume, M. Hirschauer décrit dans tous ses détails le rôle fiscal et administratif des Etats artésiens. Ces quatre-vingts pages neuves, originales, sont une précieuse contribution à l'histoire financière, comme à celle des institutions. Elles montrent clairement la différence des régimes fiscaux appliqués en Artois : avant 1536, le système des aides; et après 1536, celui des taxes sur les revenus et sur les objets de consommation. M. Hirschauer énumère les vices du premier de ces régimes, les

(1) Notons l'intérêt des pages consacrées au vote des Etats (p. 66 et s.). Le Tiers soutenait que les trois ordres devaient se prononcer dans le même sens; le clergé et la noblesse lui opposaient les droits de la majorité; le pouvoir central était favorable à cette seconde théorie; pour lui, la décision de la *major et sanior pars* oblige la minorité. Sur les origines du vote à la majorité, et non à l'unanimité, dans les assemblées politiques, on trouvera des vues nouvelles et des faits significatifs dans une communication faite à la *Société d'histoire moderne* de Paris, par M. H. Pirenne, le 20 janvier 1924 (Bulletin de février 1924, p. 456-461).

heureux résultats de la réforme fiscale opérée sous Charles-Quint; grâce à la variété des taxes, le fonds de l'impôt était réparti sur de nombreux objets. Des diagrammes indiquent la variation de l'impôt de 1400 à 1640; des renseignements précis font connaître l'activité des recenseurs fiscaux, les modes de perception, les fraudes commises par des contribuables, la sévérité de leur répression, le système de taxation des bénéfices commerciaux. L'examen éventuel de leurs livres pouvait être demandé par les marchands; les contribuables se jugeant frappés d'un impôt exagéré avaient un droit d'appel.

Le *rôle politique* des Etats d'Artois de 1384 à 1640, c'est-à-dire depuis le début de la période bourguignonne jusqu'à la prise d'Arras par les Français, est défini dans la troisième partie. Bien que de nombreux travaux, en Belgique comme en France, aient déjà fourni l'essentiel sur cette question, M. Hirschauer réussit à y ajouter de nombreuses indications nouvelles. Il fait voir, notamment, comment le particularisme des Etats a été vivace en Artois, particularisme augmenté par l'éloignement du souverain : « Il n'y avait guère de solidarité entre l'Artois et le Brabant, moins encore entre l'Artois et la Franche-Comté, véritablement aucune entre l'Artois et la Castille. » Ce fut donc pour l'Artois un grand changement dans ses destinées lorsqu'il fut réuni à la France. « S'il ne fut pas dépouillé entièrement de ses vieilles institutions, il perdit ce que son indépendance avait d'incompatible avec la constitution d'une monarchie bien réglée. Il y gagna, en revanche, d'être solidement agrégé à une grande nation et de pouvoir s'élever peu à peu au sentiment, nouveau pour lui, du véritable patriotisme » (p. 369).

Le savant ouvrage de M. Hirschauer, fruit de longues recherches dans les dépôts et archives du Nord et du Pas-de-Calais, comme aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, est un modèle, tant pour la solidité du fond que pour la clarté de l'exposition. Développement d'un premier essai présenté en 1910 à l'Ecole des Chartes comme thèse de sortie, il porte l'heureuse empreinte des méthodes rigoureuses enseignées depuis plus d'un siècle dans cette illustre maison; il est pleinement digne d'elle et de son éminent directeur, M. Maurice Prou, à qui M. Hirschauer a dédié son beau travail (1).

L. L.

---

(1) Le deuxième volume est rempli par des appendices : la liste des Assemblées d'Etats, celle des Députés généraux des Etats, une carte indiquant, pour 1570, les quartiers d'imposition de l'Artois, une vingtaine de pièces justificatives. L'auteur annonce la publication des *Actes des Etats d'Artois* (1498-1555) et une étude, qui prolongera les deux volumes parus en 1923, sur *les Etats de « l'Artois réservé »* (1640-1677).

SERVAIS ETIENNE, *Le Genre romanesque en France, depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution.* Paris, Armand Colin, 1922, 1 vol. in-8° de 440 pages.

M. Servais Etienne prit, il y a une quinzaine d'années, une résolution héroïque. Il décida de lire, la plume à la main, tous les romans français du XVIIIe siècle qu'il pourrait atteindre. Ayant commencé, il persévéra, malgré l'ennui, la lassitude et parfois le dégoût. Ayant épuisé les rayons des bibliothèques belges, il s'en fut à Paris, où d'heureux « sondages » à la Nationale et à l'Arsenal lui permirent de compléter sa documentation et de vérifier certaines de ses conclusions.

De ce prodigieux labeur, le présent livre est sorti. « Ma façon de faire a été trop simple pour qu'elle usurpe le docte nom de méthode : j'ai lu les romans que j'ai pu trouver, et j'en ai extrait ce qui m'a paru intéressant : voilà tout mon secret. » Sans doute ne faudrait-il pas prendre au pied de la lettre cette déclaration d'une préface trop modeste. On y reviendra. Il reste que ces dépouillements minutieux, ces résumés rapides et verveux de fictions fort oubliées, ces extraits judicieusement choisis de passages significatifs ou révélateurs, tout cela, c'est la trame même de l'ouvrage. Trame singulièrement riche, et complexe, et serrée. Trop serrée même, serait-on tenté de dire, car il arrive que, sous l'amas des citations et la complication des références, on a peine à suivre la pensée de l'auteur : les arbres empêchent parfois de bien voir la forêt. Trame solide surtout, et que la contradiction aura fort à faire pour rompre ou simplement relâcher.

Partant donc de l'abbé Prévost, qu'il caractérise à merveille en le comparant à Rousseau, M. Etienne étudie de près les dix années qui précèdent l'apparition de la *Nouvelle Héloïse.* Il y retrouve, chez De la Place, Mlle Fauque ou Mlle Brohon, Méhégan ou Thibouville, Bastide ou Yon, de médiocres épigones de Prévost. Il y distingue aussi des talents moins platement « à la suite » : Baculard d'Arnaud, Mme de Graffigny, Crébillon, Mme Riccoboni, Richardson, que traduit Prévost, et l Marmontel des *Contes moraux.* Le voilà préparé à remettre l'œuvre de Rousseau à sa place précise dans la littérature romanesque du temps, à discerner ce que cette fiction fameuse comporte à la fois d'inédit et de ressassé : c'est l'objet de tout un chapitre, des plus curieux et des plus fouillés. Reste à faire voir comment les thèmes et les types de Jean-Jacques s'atténuent, s'exaspèrent ou se déforment chez ses parodistes et ses copistes, comment son influence se trouve contrebattue par celles de Richardson et de Prévost. Deux chapitres y suffisent. Un autre expose et démontre, avec preuves à l'appui, la stérilité et la faiblesse

du genre romanesque au temps de Louis XVI. Un dernier isole et définit l'œuvre de trois romanciers qui sont, à des degrés du reste inégaux, des initiateurs et des esprits originaux : Loaisel de Tréogate, Choderlos de Laclos et Restif de la Bretonne.

Rien que par ce rapide résumé, on peut prendre quelque idée de l'étendue, du sérieux et de la conscience de cette enquête. Mais, comme je l'indiquais tout à l'heure, il y a plus et mieux, dans ce gros livre, qu'un imposant monument d'érudition toute sèche. Cette matière abondante, confuse et complexe, M. Etienne l'organise et la domine; il l'étudie en critique, l'apprécie et la juge; il s'en aide enfin pour tracer, telle qu'il l'aperçoit, la courbe même de l'évolution du genre au cours du demi-siècle qu'il considère. S'il paraît s'empêtrer parfois un peu dans l'amas de ses références, c'est uniquement l'effet d'un excès de condensation dans l'exposé. En réalité, il sait ce qu'il veut et où il va; il voit clair et il voit loin. Qui en douterait n'aurait qu'à relire sa brève conclusion :

« Il y a des inventeurs : Prévost, Rousseau, Richardson, leurs élèves ne profitent pas d'eux, on pourrait dire qu'ils en pâtissent; les inventeurs font une révolution; le résultat est magnifique quand on le considère dans leur œuvre, il est mesquin et exécrable quand on le voit réduit à la mesure du commun. Il faut des hommes dignes d'eux pour renouer la chaîne. Pour qu'il y ait une littérature, et pour qu'il y ait une histoire, il faut des faits, nous dit-on; c'est ne rien dire, ou bien une chose absurde. L'homme est le grand fait, sa parole, et surtout sa parole écrite; on l'oublie beaucoup depuis Marx et Engels. Pour moi, perdu dans les rangs qui lui font escorte, et le plus humble de ses disciples, je me mets sans une hésitation à la suite de Michelet. »

Ce ne sont point là paroles d'un bibliographe étriqué ni d'un timide entasseur de fiches. Aussi bien, M. Etienne s'élève-t-il fort au-dessus de l'infini détail de l'histoire littéraire pour formuler et soutenir quelques grandes thèses, auxquelles ce détail même l'a conduit. La première concerne la portée exacte de la *Nouvelle Héloïse*. A l'en croire, cette fiction fameuse marquerait une réaction contre la licence de la fiction immédiatement antérieure. Jean-Jacques serait un moraliste qui, après avoir peint le mal, aurait voulu le guérir. « Au commencement de la *Nouvelle Héloïse*, Julie et Saint-Preux sont les héros d'un roman du XVIIIe siècle plus éloquent que les autres, mais ils ne sont que cela. » Seulement, et c'est ce qu'on oublie trop, aux deux premières parties, qui racontent la faute, quatre autres viennent se joindre, autrement importantes dans l'esprit de l'auteur, autrement nouvelles aussi. Julie tombe, mais elle se repent, se rachète, se relève. Et c'est alors qu'elle devient

aux yeux de Rousseau une véritable héroïne, c'est alors qu'il l'approuve, qu'il la glorifie, qu'il l'exalte. En vérité, ce Rousseau est un grand moraliste, et M. Etienne un exégète ingénieux. Je ne doute pas que son point de vue, si paradoxal qu'il paraisse, ne contienne sa part de justesse. Le malheur, et il le constate fort loyalement, c'est que les contemporains ont été de glace pour le corps du sermon, et de feu pour son trop insinuant exorde. Mais je suis moins sûr que lui que Jean-Jacques « n'ait pas voulu cela », et ce qui me gâte un peu le moraliste, c'est que la partie la plus équivoque de son œuvre soit aussi la plus vivante, et, somme toute, la plus vraie.

Il reste que notre critique a fort bien indiqué ce que doivent à une tradition antérieure des thèmes, des motifs et des sentiments que l'on s'accorde d'ordinaire à dater de 1761. Il met hors de doute que la *Nouvelle Héloïse* est encore, à tout prendre, un des plus innocents parmi les romans du siècle. Le grand coupable, à ses yeux, c'est l'abbé Prévost. Et voici une autre thèse, non moins neuve, et non moins habilement soutenue. Elle consiste à prétendre que la grande influence qui a pénétré toute cette production romanesque et lui a donné son orientation propre, ce n'est pas celle de Jean-Jacques, pas même celle de Richardson, mais bien celle de l'auteur de *Cleveland* et de *Manon Lescaut*. Ici, M. Etienne a accumulé les textes et les preuves. Il montre que, même après 1761, la vogue de Prévost continue, toujours puissante : il impose sa théorie de l'amour fatal, son type de l'homme sensible prédestiné au malheur, son pathétique enfin, ses inventions romanesques et ses sombres aventures. C'est lui, et nul autre, qui a entraîné le roman français du temps de Louis XV sur la pente lubrique où il devait, en dernière analyse, choir dans l'ignominie de l'*opus Sadicum*.

Si forte que soit cette démonstration, elle a cependant trouvé un contradicteur dans un bon connaisseur du XVIIIe siècle, M. Daniel Mornet. Il faudra attendre son édition critique de la *Nouvelle Héloïse* pour prononcer entre M. Etienne et lui. Je serais tenté, pour ma part, de reprocher au défenseur de Jean-Jacques d'exagérer, non pas précisément l'influence, mais bien l'originalité de l'abbé Prévost. Il me semble, en effet, que son œuvre ressemble et amalgame bien des éléments antérieurs. Mais il faudrait, pour en juger, une recherche, qui reste à faire, sur les sources de ses romans. Déjà cependant, certains rapports s'indiquent d'eux-mêmes. Notre critique nous montre le père de *Manon Lescaut* « invinciblement attiré vers l'étude des sentiments ambigus, de ceux qui s'ébauchent, qui s'essaient ou qu'une imperfection entache, touchants tantôt par leur indécision même, tantôt par l'inquiétude de ceux

qui les éprouvent » (p. 36). Oui, mais est-ce bien nouveau? Il me paraît que cette anatomie morale du sentiment à l'état naissant, c'est un des thèmes essentiels des comédies de Marivaux. Or, si Prévost débute en 1728, la première *Surprise de l'Amour* est de 1722. Penché sur les tomes épais de ses romans, M. Etienne n'aurait-il pas un peu négligé le théâtre, où peuvent aussi se faire jour des tendances originales? Je pose tout au moins la question. Ailleurs, il tire argument des *Anecdotes de la Cour d'Alphonse, XIe du nom, roi de Castille,* roman publié en 1755 par Mme de Villeneuve (p. 71, note 3). Mais ce paraît bien être un simple *rifacimento* d'une « histoire espagnole » de Mlle de Scudéry : *Mathilde d'Aguilar* (1667). Et, dès lors, il n'y a peut-être pas grand'chose à en conclure. Plus loin (p. 75, note 3), le chef de brigands que met en scène La Dixmerie, dans son *Livre d'airain,* n'a nul besoin d'avoir lu « les ouvrages de quelques philosophes modernes » pour révoquer en doute, dans les termes où il le fait, le droit de propriété : il lui suffit d'avoir ouvert Pascal, qui dit à peu près la même chose.

On le voit : ces menues objections — dont certaines sont de simples points d'interrogation — n'enlèvent rien de sa valeur au savant et vivant ouvrage de notre compatriote. Si même, à l'épreuve, certaines parties de sa hardie construction se révélaient chancelantes, il lui resterait toujours le grand mérite d'en avoir conçu le plan et rassemblé les matériaux, qui garderaient tout leur intérêt. On peut l'affirmer sans crainte d'être démenti : quiconque après lui abordera, fût-ce de biais, ce vaste et redoutable sujet du roman au XVIIIe siècle, sera désormais et par avance son obligé.

GUSTAVE CHARLIER.

PAUL VAN TIEGHEM, *Le Mouvement romantique.* Paris, Librairie Vuibert, 1923, 1 vol. in-16 de 194 pages.

Voici un excellent recueil de textes, qui rendra de grands services à ceux de nos étudiants qui s'intéressent à la littérature comparée. Il est dû à M. Paul Van Tieghem, dont on connaît les importants travaux sur Ossian et le préromantisme européen. C'est, à vrai dire, une réédition. Une première ébauche du sujet avait paru en 1912, dans une collection intitulée « L'histoire par les contemporains ». Mais elle est reprise ici, développée, complétée et amendée, si bien que c'est en grande partie un livre nouveau. L'auteur envisage successivement les quatre romantismes principaux : anglais, allemand, italien et français. Pour chacun d'eux, il donne, en les reliant par un commentaire fort averti, des textes choisis avec un rare discernement pour mettre en lumière les sentiments

et les idées des novateurs. De courtes notices biographiques sont rejetées en note, et chaque chapitre se termine par des indications bibliographiques sommaires, mais qui n'omettent rien d'essentiel.

Le seul défaut de ce petit livre est d'être un peu court. On regrette que M. Van Tieghem ait limité à quatre grandes littératures l'étude d'un mouvement dont la sphère d'extension est autrement vaste. Il a, comme bien on pense, prévu l'objection, et, dans son avant-propos, il s'excuse de ses omissions en alléguant que, chez les autres peuples, « le romantisme a été tardif et souvent de second degré ». Sans doute, mais peut-être n'est-il pas négligeable pour la cause. Si un Lermontov ou un Espronceda s'inscrivent dans la lignée de Byron, ils ne laissent cependant point d'allier au byronisme des éléments originaux qui ont leur intérêt. D'une part, un Larra ou un Œhlenschläger, un Mickiewicz ou un Petœfi représentent des moments de la pensée romantique qui ne manquent pas d'importance. L'Espagne, les nations scandinaves et slaves, même la Hongrie, avaient droit à une part dans ce tableau d'ensemble. Tout l'essentiel aurait pu, du reste, fort bien se ramasser dans un chapitre final sur « Les romantismes secondaires ». Il n'eût pas manqué d'être fort apprécié du lecteur français, pour qui ces divers domaines littéraires sont d'accès relativement malaisé.

G. Ch.

Edmond ESTÈVE, *Etudes de littérature préromantique*. Paris, Ed. Champion, 1923, 1 vol. gr. in-8° de 224 pages (Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*, t. V).

Diverses d'importance et de sujet, les six études critiques, que rassemble ce beau volume, ont cependant ce trait commun d'éclairer toutes, par quelque endroit, l'histoire du préromantisme français. C'est un des résultats les plus précieux de la recherche récente que d'avoir établi comment la révolution romantique a été préparée par toute une littérature oubliée et médiocre, où des thèmes s'esquissent, des images se dessinent, des idées s'ébauchent, qui vont émerger de l'ombre après 1820, par la grâce souveraine du talent ou du génie. Sur cette période encore trouble de tâtonnements et de fermentation, M. Edmond Estève jette ici plus d'une lumière nouvelle.

Reprenant, d'un point de vue original, l'étude de la personnalité littéraire d'André Chénier, il s'attache d'abord à montrer comment, en dépit de ses préférences classiques, son œuvre annonce l'avenir par le sens profond de la vie qui s'y marque presque à chaque page. D'un caractère plus anecdotique est sa biographie de Guilbert de Pixerécourt. Encore les cent-vingt pièces du « père du mélo-

drame » intéressent-elles au premier chef la préhistoire du drame romantique. Divers documents nouveaux, découverts à la Bibliothèque municipale de Nancy et reproduits en appendice, ajoutent une saveur d'inédit à ce travail minutieux et exact.

A l'histoire des thèmes romantiques se rattachent deux autres de ces études. L'une suit les variations du motif du saule, depuis la chanson d'*Othello* jusqu'au poème de Musset, en passant par les adaptations de Letourneur et de Ducis, les imitations des petits élégiaques de l'Empire, le *libretto* de Rossini et la traduction de Vigny. L'autre montre comment la légende médiévale d'Emma et d'Eginhard, recueillie par Bayle et développée par la *Bibliothèque des Romans,* a été vingt fois reprise et traitée sur vingt tons différents, avant d'inspirer à Vigny, dans un suprême avatar, son poème de *La Neige.*

Des analogies plus menues, mais frappantes, entre tel passage de Delille et telle rêverie des *Voix Intérieures,* entre la poésie de Lamartine et certaines pages des *Soirées de mélancolie* de Loaisel de Tréogate servent au critique à faire toucher du doigt les liens multiples et forts qui unissent, en dépit des apparences, *Dix-huitième siècle et Romantisme.*

Reste une dernière étude, la plus étendue de toutes. C'est une monographie d'un genre dramatique un peu restreint, mais singulièrement piquant: celui qu'illustrent, à l'époque révolutionnaire, les *Victimes cloîtrées* de Monvel et la *Mélanie* de La Harpe, et que M. Estève propose d'appeler le théâtre « monacal ». Il en recherche les origines, en suit l'évolution, le montre contaminant le « roman noir » à la manière de Lewis et de Mme Radcliffe, et transmettant enfin telle de ses péripéties ou certains de ses types au *Théâtre de Clara Gazul* et à *Notre-Dame de Paris,* à la *Lélia* de George Sand et au *Juif Errant* d'Eugène Sue.

Ce résumé rapide suffit à indiquer la vérité et l'intérêt du livre. Quant au talent qu'y déploie M. Estève, ceux-là le devinent, qui ont lu ici même son remarquable article sur « Le moyen âge dans la littérature du XVIIIe siècle ». Ils savent que la manière du savant professeur de Nancy se caractérise par l'alliance intime d'une érudition merveilleusement avertie et d'un sens littéraire aussi affiné que délicat.

G. Ch.

Edmond ESTEVE, *Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre.* Paris, Boivin, s. d. 1 vol. in-16 de 244 pages.

L'ambition de M. Edmond Estève, en écrivant une étude critique sur Leconte de Lisle, a été de donner de l'homme et de l'œuvre une image vraie et vivante.

L'important n'est pas, pour un critique, de contenter tous ses lecteurs, critiques-amateurs eux-mêmes; les curiosités sont multiples; inévitablement quelques-unes seront déçues; l'important est de réaliser sa propre ambition.

Disons-le tout de suite : M. Estève a donné une image vraie et vivante de Leconte de Lisle. L'impression très réelle de vérité et de vie que laisse la lecture de son ouvrage, il la doit peut-être, en grande partie, à son plan. Ce plan est logique et simple. Qualités des plans merveilleux. C'est à l'intérieur des limites de l'ordre chronologique que le critique a examiné tous les aspects d'une psychologie et d'une œuvre.

Par conséquent, il a commencé, *ex abrupto*, par le commencement, ce qui est, jusqu'à présent, en matière de critique, la meilleure méthode et la trouvaille la plus ingénieuse. Son héros — le héros d'un triste roman d'aventures et d'idées — est vivant pour nous parce que, suivant le langage familier, mais qui reste expressif, nous le suivons pas à pas. A travers son adolescence et sa jeunesse, nous assistons à ses premiers élans, ses premières révoltes, ses premières mélancolies. Le poète parnassien cesse d'être uniquement une entité littéraire, pour apparaître, au long des années d'études et de rêves, au milieu de ses amis, un homme de chair et d'os, passionné et violent, hautain et noble, plein d'illusions généreuses et se cognant, sans résignation, aux réalités extérieures.

Cette biographie commentée par les faits, illustrée par les premiers écrits, conduit Leconte de Lisle jusqu'à sa maturité. Alors, pour ne pas abandonner le point de vue statique et pour étudier l'œuvre autant que l'homme, M. Estève ouvre une parenthèse de plusieurs chapitres aux titres heureux. Il y examine ce que Leconte de Lisle a dit des dieux, des hommes et des choses; comment il a été jugé par la critique au moment où, en possession de toute son humanité et de tout son art, le poète a pu donner à sa pensée la forme la plus consciente et la plus belle.

L'œuvre cataloguée, il faut faire de son auteur un vivant et l'acheminer doucement vers la mort. M. Estève nous montre d'abord le poète pareil aux mortels : faible et vieux; puis au-dessus des mortels, en mesurant d'un coup d'œil le rayonnement de sa gloire : c'est par quoi se clôt l'ouvrage. Mais il a d'autres mérites que ceux de son plan. Il résume, en leur prenant le meilleur et l'essentiel, les ouvrages parus jusqu'à ce jour sur l'auteur des *Poèmes barbares*. Il synthétise, en les mettant au point, toutes les questions controversées qui intéressent la personnalité du poète impassible; enfin, il retient l'attention dans des pages plus originales où il s'attarde à préciser l'influence, souvent négligée, d'un ami ou d'une œuvre sur Leconte de Lisle. C'est ainsi qu'il découvre la genèse de quel-

ques-unes des idées et de quelques-uns des thèmes du poète dans les *Sept cordes de la lyre* de George Sand. C'est ainsi encore que, plus longuement, il expose les théories de Louis Ménard. L'influence de Louis Ménard sur Leconte de Lisle avait déjà été aperçue et indiquée. M. Estève la souligne et la dénonce de plus près. On pourrait regretter cependant qu'il soit encore resté uniquement dans les généralités. Il faut certes rapprocher les conceptions religieuses du « païen mystique » de celles de Leconte de Lisle, mais il faudrait aussi rapprocher les deux œuvres : il y a des poèmes du poète bourbonien qui ressemblent étrangement à certains dialogues de Ménard. La similitude des deux pensées est flagrante; le critique n'aurait pas dû en rester là; le rapprochement des deux œuvres, textes en mains, lui aurait été révélateur à plus d'un égard et aurait confirmé sa thèse.

Autre chicane : on se demande vraiment ce qui fait dire à M. Estève que « si Leconte de Lisle n'a pas varié dans son aversion pour la « religion dégénérée du Christ », du moins, il a toujours parlé du Christ lui-même avec infiniment de respect et une sorte de piété » (1). A l'appui de cette affirmation, le critique cite successivement quelques vers sur l'enfant-dieu, le divin époux, le Christ indigné du temple et celui du mont des Oliviers, passages qui semblent, en effet, écrits avec la plus louable objectivité. Mais il ne veut pas remarquer que ce sont là uniquement des morceaux descriptifs où l'artiste dépose sa haine pour le plaisir de décrire, et il ne souligne pas le « vil galiléen ». Il oublie, en citant des vers de « *le Runoïa* », d'en citer d'autres où l'on voit l'enfant, le doux enfant dont la description tantôt avait été si nuancée et si délicate, songer, avant tout, à la gloire de punir, promettre la torture et retrancher son nouveau peuple du monde des heureux. C'est là, me semble-t-il, méconnaître quelque peu l'intransigeance et le parti pris du poète, qui ne sont point douteux. Ces réserves n'empêchent d'ailleurs pas d'apprécier la belle tenue littéraire du livre, son style souple, agréable, facile, d'une élégance nette et sobre, sa phrase respectueuse de l'idée et claire comme elle.

E. N.

ARNOLD GOFFIN, *Poussières du Chemin, sur les routes d'Italie et de Flandre.* Bruxelles, Lamertin, 1 vol. in-8° de 330 pages.

Ce serait faire tort à ce beau livre que de le ranger simplement dans le genre un peu désuet et usé des « impressions de voyage ». Il est quelque chose de plus. L'auteur, dans sa préface, en définit à merveille la substance riche et complexe: « Idées, images, fantaisies, rêves, — moments, en somme, où tout ce qui s'est accumulé

(1) Page 91 et suiv.

en nous de sensations, de remarques, de visions, se résume en une phrase un peu chargée, en un décor de nature ou d'art particulièrement significatif et qui reste dans notre souvenir comme un symbole. »

Un pèlerin délicat et lettré y fait pieusement le tour des villes et des paysages d'Italie. A chaque halte dans l'un ou l'autre sanctuaire de la pensée ou de l'art, il évoque les figures historiques ou légendaires dont l'endroit ravive en lui le souvenir. Ce sont, à Vérone, les Scaliger et Roméo et Juliette; Carpaccio et Tiepolo, à Venise; à Florence, Dante, Boccace, Fra Angelico, Botticelli et Giorgione; Benozzo Gozzoli à Pise, le Pérugin à Pérouse et Annibal au lac Trasimène. Quant aux montagnes d'Assise, on devine bien quelle grande ombre invisible et présente y salue dévotement l'éditeur des *Fioretti*... Et le volume se clôt par un chapitre sur Bruges, où des splendeurs plus prochaines prennent comme un accent nouveau, par contraste avec ces visions d'une grâce ultramontaine.

Poussières du chemin, déclare un titre d'une humilité toute franciscaine. Disons mieux: *keepsake* d'esthète et de flâneur dans le passé, suite pr'cieuse de paysages nuancés, de méditations et d'essais, où tour à tour s'exalte et se recueille une âme attentive et sensible à toutes les suggestions du décor et de l'art.

G. Ch.

Dr J. DEMOOR et Tobie JONCKHEERE, *La Science de l'Education.* 2e édit. Bruxelles, Paris, 1922.

Le besoin de donner des fondements scientifiques à l'éducation date déjà de loin et les tentatives des grands pédagogues et philosophes de l'éducation ont été des approximations heureuses et utiles dans cette voie.

Seulement, ces approximations étaient la plupart du temps conçues comme définitives à l'instar des métaphysiques et des systèmes politiques et religieux dont elles dérivaient d'ailleurs.

Or, à cet égard, on doit reconnaître, malgré le scepticisme qui domine encore chez certains esprits cultivés, philosophes ou savants, que dans les vingt ou trente dernières années un pas sérieux a été fait dans la voie suivie avec fruit par d'autres branches des connaissances humaines.

L'élevage et la formation de l'enfant sont de plus en plus soumises aux investigations objectives et contrôlables. Malgré les grandes difficultés d'ordre sentimental, ou inhérentes à la matière elle-même, des traits de lumière commencent à éclairer certains coins obscurs de ce vaste domaine.

Il ne s'agit de rien moins, ne l'oublions pas, que de comprendre un problème qui demande à la fois des notions de biologie appuyées elles-mêmes sur la chimie et la physique, puis de psychologie et de sociologie; et ce problème doit être étudié dans des conditions particulièrement ardues, en raison de ce que les êtres qui en sont le siège, ne peuvent être soumis au même traitement que des minerais, des plantes ou des animaux.

Etudier la transformation de l'acier, la croissance d'une mousse, le croisement de deux espèces de pigeons par la méthode des laboratoires, demande des hommes préparés et ayant l'outillage et les ressources voulues.

Etudier le développement de l'enfant, des enfants, et suivre sur eux, sur chaque type d'entre eux, les influences d'une intervention éducative, exige des hommes non moins préparés, et des ressources non moins importantes.

Seulement, beaucoup d'esprits, même cultivés, ne veulent pas admettre que le problème de l'enfant mérite d'être envisagé de ce point de vue et ils ont pour cela de nombreux arguments qui témoignent surtout de leur incompétence.

Sans doute, agir sans savoir où l'on va, à l'aveuglette, au jugé, en se fiant à une vague intuition, à un soi-disant instinct, à un flair prétendu, peut quelquefois aboutir et donner même un résultat plus parfait qu'un travail logique, raisonné, exécuté sans intuition et sans flair; mais comment être sûr qu'on pourra refaire ce qu'on a fait une première fois, comment diriger les autres, et les amener à réaliser le nécessaire, l'indispensable, si on n'a pas conscience du but, des moyens, des conditions et des résultats, si on ne peut les exprimer et les communiquer?

L'activité éducative consiste de toute façon en actes, en gestes, en paroles diverses, en influences exercées par les actes, gestes et paroles.

Faut-il qu'elle reste au stade d'un art et l'initiation pédagogique doit-elle être considérée comme superflue?

Bien certainement, tout comme dans le cas du médecin, de l'avocat, de l'artiste surtout, il y aura toujours une part d'inspiration, d'imagination spontanée, de sentiment qui constituent des éléments de succès.

Mais que peut le médecin sans les connaissances de physiologie, de pathologie, de thérapeutique; que peut l'avocat sans la connaissance des lois, des principes qui règlent la vie politique et dominent la vie sociale, et que peut l'artiste sans culture?

Donc, si l'on ne saurait contester l'importance de l'impondérable personnel, lequel, malgré sa subtilité et sa complexité, n'échappera peut-être pas indéfiniment à l'investigation, il faut aussi reconnaître

que la science de l'enfant est indispensable, et l'enfant étant à la fois, un être vivant muni de fonctions mentales et devant se développer dans un milieu spécial qui est la société, il importe pour mieux l'élever que l'on cherche dans les trois sciences: la biologie, la psychologie et la sociologie, les éléments capables d'aider à mieux le comprendre.

Cette conclusion pourrait sembler impliquer à première apparence que la science de l'enfant n'est en fait qu'une somme, une combinaison de fragments d'autres sciences et par suite, qu'elle n'est pas une discipline par elle-même, qu'elle n'a pas d'autonomie.

Cela n'est vrai qu'en partie; s'il faut reconnaître, en effet, que les progrès de cette science sont étroitement liés aux progrès des connaissances dans les trois domaines cités, il y a cependant des chapitres de cette science qui doivent être considérés comme ayant une certaine indépendance; c'est d'abord le côté application, c'est-à-dire la technique de l'élevage, de l'éducation, auquel on a donné le nom de pédotechnie; c'est ensuite la science de l'enfant même; il faut, dans la physiologie, la psychologie, la sociologie faire une place spéciale à la physiologie, la psychologie et la sociologie de l'enfant.

Si ces branches ont certains traits communs avec les branches homologues qui concernent l'adulte, elles s'en différencient nettement à de multiples points de vue, et notamment par le fait que l'enfant étant un être en évolution, sa physiologie et sa psychologie surtout se modifient dans le temps.

La pédagogie empirique avait déjà pressenti ces vérités; les programmes, les méthodes, la discipline des écoles actuelles, ont été améliorées peu à peu, sous l'influence de l'expérience et du contact avec les réalités vécues.

Cependant, il y a encore bien des points controversés et les progrès obtenus sont à la merci d'une réaction, d'un coup de barre inconsidéré, déterminé par des considérations étrangères à l'intérêt réel de l'enfant. Or, c'est là une chose qui ne pourra plus se passer, lorsque la science de l'éducation sera une vraie science.

L'ouvrage de MM. les professeurs Demoor et Jonckheere, qui en est à sa seconde édition, est une tentative pour édifier cette science et lui donner des bases solides.

Ces bases, les auteurs les montrent surtout dans la biologie. Peut-être, pourra-t-on observer qu'il eût été opportun qu'elles fussent appuyées plutôt sur la psychologie et la sociologie. Seulement, la psychologie et la sociologie pouvant être considérées comme procédant elles-mêmes de la biologie, c'est donc sur celle-ci en dernier ressort qu'il est justifié d'asseoir les fondations les plus profondes de la science nouvelle.

Et l'on peut dire que dans le livre que nous analysons, cette filiation est développée de façon magistrale; il ne pourrait en être autrement, l'un des auteurs étant depuis de nombreuses années professeur de physiologie à l'Université.

C'est pourquoi on ne peut qu'en recommander l'étude à tous ceux qui veulent s'occuper avec un peu moins de présomption et un peu plus de prudence, de l'œuvre délicate entre toutes, qui a pour but de contribuer à la transformation de l'enfant, en citoyen capable de remplir son rôle dans la famille et dans la société.

Dr D.

E. STRYTHAGEN, *Entretiens, lectures, rédactions,* 1re partie: « Rapports économiques et sociaux entre les hommes ». Bruxelles et Paris, Van Oest, 1924, 106 pages.

Ce petit livre fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement professionnel,* fondée par M. Buyse, directeur général de l'enseignement technique de la ville de Bruxelles et patronnée par un comité qui compte parmi ses membres MM. G. De Leener et Eug. François, professeurs à l'Université libre.

L'auteur, docteur en sciences économiques de notre Ecole des sciences politiques et sociales, professeur aux écoles techniques de Saint-Gilles, y a rassemblé les notions d'économie industrielle, d'hygiène, de législation ouvrière, de droit constitutionnel et de morale, que tout adolescent doit posséder. L'école professionnelle, l'atelier, la manufacture, l'usine, la famille, la nation, l'humanité — tous les milieux dans lesquels vit l'ouvrier, fournissent tour à tour la matière du livre de M. Strythagen. Il l'a composé parce qu'il a pensé, non sans raison, que la formation générale, la culture intellectuelle et morale ne sont pas « assez nettement envisagées et poursuivies dans les écoles techniques ».

Les maîtres qui enseignent dans ces écoles, trouveront dans l'ouvrage de M. Strythagen tous les éléments nécessaires pour assurer cette formation. Il les a disposés d'après une méthode originale, en les appuyant par des extraits bien choisis, empruntés aux moralistes, aux historiens, aux littérateurs, à Pierre Hamp, notamment *(Les Métiers blessés, Le travail invincible, Le nouvel honneur...)*

L. L.

GUILLAUME DE GREEF, *L'Economie sociale d'après la méthode historique et au point de vue sociologique.* Bruxelles, 1921.

Dans sa préface à son important ouvrage, l'éminent président de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique rappelle que son *Traité*

d'économie politique est le résultat d'un quart de siècle d'enseignement universitaire et de recherches scientifiques.

Cette déclaration, où parce une légitime fierté, n'étonnera aucun de ceux qui liront ou qui consulteront cette œuvre toute bourrée de considérations curieuses, de faits précis, de renseignements sérieusement contrôlés et de statistiques du plus haut intérêt.

C'est vraiment le résultat d'une vie de labeur et d'efforts qui se trouve condensé dans les quelque cinq cents pages de ce volume, qui honore à la fois son auteur et la science sociologique.

Le problème plus spécialement envisagé, est celui de la circulation des utilités, y compris celle des hommes.

L'étude de la question est faite objectivement et à la lumière de l'histoire. Nul élément d'information n'a été négligé, et la documentation de l'auteur s'étend aux régions les plus lointaines et aux civilisations les plus diverses.

Une vaste érudition, et qui embrasse tous les domaines : psychologie collective, art, morale, droit, politique, s'y révèle à chaque instant.

L'auteur aborde tour à tour, avec une compétence toujours égale et une lucidité de jugement remarquable, tous les sujets qui se rattachent au phénomène de la circulation des richesses, depuis le troc primitif jusqu'aux formes les plus évoluées de l'organisation du crédit moderne.

Chemin faisant, il émet des théories intéressantes sur le rôle de la monnaie, sur la question du mono et du bimétallisme, sur les changes, sur l'organisation bancaire dans les principaux pays, sur le commerce en général et sur l'évolution du commerce international.

L'examen de la question de la circulation des hommes donne au savant professeur l'occasion de développer des considérations pleines de clairvoyance sur l'émigration, l'immigration et la colonisation.

Il ne se borne d'ailleurs pas, en tant de pages toutes chargées de pensées, de constater des faits; il les commente et les interprète. Il critique des abus existants et propose des remèdes.

Dans les temps troublés que nous traversons, son livre se recommande à tous ceux qui pensent que les leçons de l'expérience et du passé ne sont pas inutiles pour qui cherche, en toute bonne foi, à résoudre les problèmes de l'avenir. V. L.

MAURICE ANSIAUX, *Traité d'économie politique.* Tome deuxième. Prix et revenus. Paris, Marcel Giard, 1923, in-8°, 661 pages.

C'est un peu tardivement que nous rendons compte du deuxième volume du *Traité d'économie politique* de Maurice Ansiaux, mais

notre excuse est que l'ouvrage reste d'actualité et d'un intérêt toujours présent, et que le premier volume avait, dès l'apparition de celui-ci, engagé d'avance le lecteur à s'y intéresser.

Rien ne permet mieux de juger des progrès de la science économique que la simple comparaison entre le plan des ouvrages dits classiques et celui du distingué professeur de l'Université de Bruxelles. Nous voici loin de la division traditionnelle dans le cadre de laquellle se développent les mêmes questions théoriques, exposées doctrinalement.

Après avoir consacré un volume à l'organisation économique actuelle, ses traits caractéristiques et ses tendances, Maurice Ansiaux aborde maintenant l'étude de la vie de l'organisme qu'il a décrit. C'est de sa vie normale et régulière qu'il se préoccupe, laissant pour plus tard l'étude des crises ou maladies auxquelles il est sujet.

L'activité économique des hommes se ramène en dernière analyse au phénomène de l'échange, du moins tant que subsiste la propriété privée. C'est donc de l'échange que l'auteur va entretenir son lecteur, de l'échange, d'où naissent les prix et les revenus. Cette étude comporte quatre parties.

La première est consacrée aux prix. L'étude en est faite systématiquement : d'abord le milieu, c'est-à-dire le marché, et la notion principale de valeur, ensuite vient la formation des prix, d'abord momentanée, puis dans le temps. C'est tout le problème de l'offre et de la demande, de leur élasticité, des causes de stabilité ou d'altération des prix et des phases de réadaptation de ceux-ci. Enfin, l'auteur passe à l'étude de situations particulières, à savoir celles des prix solidaires, spéculatifs, de monopole, des prix fixes et de ceux de détail.

Toute cette partie de l'ouvrage est particulièrement fouillée. L'analyse des diverses causes qui font sentir leur influence sur la formation ou les variations des prix est poussée si loin que le lecteur, convaincu que telle est bien la façon dont les choses se passent dans la réalité, en arrive à se demander s'il est possible de dégager de cet enchevêtrement des lois ou des tendances vraiment générales et si l'on peut encore parler d'une théorie des prix.

Tout autre est l'impression qui se dégage de la deuxième partie consacrée à la monnaie. C'est ici un monument dont les grandes lignes s'aperçoivent aisément et dont les diverses parties bien distinctes communiquent entre elles de la façon la plus naturelle et la plus heureuse.

En quelques pages, l'auteur rappelle les principes de l'organisation monétaire et dit ce qu'il faut de l'étalon métallique, dont il ne

propose nullement la suppression. Après deux brefs chapitres sur la puissance effective de l'Etat en cette matière et les croyances monétaires, tous deux fort suggestifs, il aborde l'étude de la monnaie de papier et celle de la monnaie scripturale, type moderne et plus perfectionné, représenté surtout par le chèque. Un dernier chapitre consacré au change, c'est-à-dire aux prix des devises étrangères, achève de montrer les liens qui rattachent la monnaie au phénomène général de l'échange.

Avec l'étude des problèmes de l'intérêt, du profit et de la rente, auxquels est consacrée la troisième partie, nous rentrons dans l'analyse de phénomènes complexes. Ce n'est pas qu'Ansiaux néglige les points de vue généraux : c'est ainsi qu'il passe en revue les théories explicatives de l'intérêt (chapitre XX), la définition et l'objet du crédit (chapitre XXI) et plus loin le caractère du profit et de la rente (chapitre XXVII).

Cette troisième partie du volume est traitée sur le même plan que la première : l'étude du milieu, c'est-à-dire les banques, avec les diverses espèces de placements qu'elles offrent, et la Bourse, qui tend à les solidariser, précède l'examen des lois régissant le taux de l'intérêt. L'auteur insiste surtout sur la solidarité du taux d'intérêt, malgré les différences de risques et de chances, sur les causes qui entraînent des variations momentanées ou passagères de ce taux et enfin sur sa formation dans le temps. La forte unité du livre se révèle par les fréquents rapprochements que fait l'auteur des tendances auxquelles obéit l'intérêt avec les règles générales déterminatives des prix.

Elle apparaît encore dans la quatrième partie, consacrée au salaire, envisagé comme étant le prix d'un usage. Après une mise au point des notions fondamentales relatives à la rémunération du travail, Ansiaux étudie successivement la formation des salaires en régime de concurrence, leur formation spontanée et leur formation dans le temps, ainsi que l'action sur les salaires de ces influences spéciales qualifiées de solidarité des prix.

Le volume se termine par l'exposé de l'action des syndicats professionnels et de l'intervention de l'Etat en matière de fixation des salaires, ce qui amène l'auteur à signaler de récentes mesures législatives prises à l'étranger.

L'auteur, maître de son sujet, domine une documentation abondante, que l'on devine, plus qu'il ne l'indique, ses références en notes sont sobres et peu nombreuses. Il en est de même des données statistiques, intercalées simplement à titre exemplatif, dans un texte clair, d'une précision toute française et d'une lecture aisée.

G. Bigwood.

GEORGES CORNIL, *Essai de sociologie juridique simplifiée.* Paris, Giard.

> Il n'y a personne qui ne pense d'un ouvrage en prose : si je me donnais de la peine, je le ferais mieux. Je dirais à beaucoup de gens : Faites une seule réflexion digne d'être écrite.
>
> VAUVENARGUES.

Lorsque, à l'issue des années de philosophie, l'étudiant, parvenu à ce carrefour des études où il convient d'orienter sa vie, se décide à s'engager dans la route du droit, il éprouve devant la nouveauté soudaine du paysage une impression profonde d'étonnement. Dès la première heure, il se heurte à des notions dont on ne lui donne qu'une définition hâtive et provisoire et dont il aura bientôt à se servir logiquement sans en avoir tout à fait réalisé la portée. Qu'est-ce que le droit, la jurisprudence, la coutume? Qu'est-ce que la loi, l'usage, la religion, la morale? Eléments de la charpente sociale, d'où procèdent-ils? Quelle est leur essence? Comment les classer selon leur importance, les différencier? Comment délimiter leur part d'influence, comprendre leurs relations? Autant de questions qui se pressent et dont la sarabande remplit d'incertitude l'esprit jeune et avide de clarté. De cette incertitude et de ce trouble il doit sortir, et dès lors va commencer pour lui un long effort de méditation qui tendra vers un but: la maîtrise des idées générales du droit. Il faut aborder, en effet, les études juridiques du côté des idées générales dont le sens ira se précisant toujours de plus en plus avec le temps et sur lesquelles viendront se greffer une à une les connaissances secondaires et spéciales. De cet effort des jeunes, M. Georges Cornil, en publiant sa dernière œuvre, vient de se constituer le guide et le soutien.

Historien du droit et romaniste en quelque sorte par atavisme, M. G. Cornil s'est toujours senti attiré vers l'étude de l'évolution juridique. Tel le chimiste scrutant le phénomène, il s'est penché sur la règle naissante pour l'observer dans son épanouissement et chercher à surprendre jusque dans ses derniers spasmes le secret merveilleux de son élaboration. Aussi, loin de s'attarder dans l'analyse statique d'une période révolue ou d'un principe bientôt périmé, c'est le dynamisme du droit que son enseignement et ses livres s'acharnent à mettre en valeur. Son ouvrage récent n'a pas démenti ses tendances. Il y expose les bases de notre science et nous livre en même temps les principes dont s'inspire sa méthode.

Le droit, d'après lui, est une force organisatrice qui s'applique à la vie. La vie change d'aspect et le droit épouse son rythme.

Le rôle de juriste est moins d'en poursuivre une formule illusoire et qui se dérobera toujours que d'exalter sa sensibilité à un point tel que toutes les nuances du rythme viennent se répercuter en son esprit. Et quelle souplesse mentale n'exige-t-il point ce rôle, car, « Dieu sait s'il est difficile de changer au cours de sa vie les doctrines qu'on a découvertes dans l'atmosphère intellectuelle de sa jeunesse. Le besoin qui nous les fait élire marque le début de cette ardente saison, et c'est là-dessus que le plus souvent nous vivons » (1). Cependant, ce n'est pas dans le passé qu'il faut vivre, mais à l'unisson du présent, c'est-à-dire du réel, les yeux fixés sur l'avenir, et s'il est vrai que « l'application au réel est le premier précepte de l'esprit classique », c'est bien un classique que M. G. Cornil.

Le droit répugne donc à se laisser enfermer dans le cadre étroit d'une formule. Seule, l'étude de sa fonction permet d'en découvrir la nature, d'en acquérir une notion: c'est une force normative des activités humaines, mais des activités proprement matérielles qui s'opposent aux activités intellectuelles et suprasensibles relevant de deux autres forces : la religion et la morale.

Les sciences qui ont pour objet de dégager les principes selon lesquels ces forces agissent sont dites morales et politiques, sciences vouées à l'imprécision en ce qu'elles se proposent de rendre compte d'une réalité complexe, ondoyante et diverse qui ne peut tenir tout entière dans les mots. Leurs définitions sont des hypothèses indispensables à la construction d'un édifice scientifique mais qu'il faudra toujours être prêt à reviser.

Reste à savoir d'où vient cette force normative de nos activités matérielles, et s'attaquant alors au problème de la source du droit, M. G. Cornil fait justice de cette vieille et fatale erreur qui le représente comme issu de la force. La force ne le crée, ni ne le prime, car elle en est l'opposé, tout au plus l'exprime-t-elle lorsqu'elle impose des règles en harmonie avec la conscience collective d'où le droit procède et où il trouve sa sanction. Cette conception du droit sanctionné par la contrainte collective s'est formée au cours d'une longue évolution que l'auteur nous fait vivre et qui va de la vengeance privée exercée selon des règles précises sauvegardant l'ordre, jusqu'au système moderne où l'autorité officielle, soutenue par la puissance publique, assume seule la charge de rendre la justice tout en laissant subsister encore certaines traces du vieux régime.

Dans notre système, le juge ne saurait se tromper grossièrement, car son *dictum* n'a de valeur que s'il s'appuie sur l'assentiment

(1) Henri Massis, *Jugements*.

de la masse, faute duquel il restera lettre morte ou provoquera une réaction sociale plus ou moins énergique selon les cas. Le législateur ne pourrait pas davantage aller à l'encontre du sentiment populaire, et s'il s'y hasardait ce serait le juge qui le ramènerait dans la voie de la vérité. Entre la formule législative et la formule jurisprudentielle nées d'un pareil conflit la conscience collective prononcera. La matière du droit international fait comprendre, mieux que toute autre, combien l'efficacité d'une règle est subordonnée à l'assentiment sans réserves des intéressés. Parvenu dans son évolution au stade encore peu avancé de l'arbitrage facultatif, il ne s'impose que dans la mesure où ses solutions se fondent sur un pareil assentiment.

Il va sans dire que cette conscience collective en qui les impératifs juridiques viennent ainsi puiser leur autorité, pour exercer son influence dans le sens du progrès social, doit être formée avec sollicitude. Cette mission éducatrice incombe à l'enseignement: l'enseignement supérieur nous donnera l'élite pensante, l'enseignement professionnel mettra dans les mains de l'élite une masse laborieuse et éclairée, consciente des devoirs de la solidarité sociale et dont les éléments les plus aptes viendront renforcer cette élite. A ce propos, cependant, il ne faudrait pas, nous semble-t-il, en raison même de l'imperfection actuelle de son éducation, considérer le sentiment général comme infaillible et sur la foi de cette infaillibilité lui obéir aveuglément. Ainsi, quand on nous fait remarquer que nous lui devons « la proclamation du principe de l'égalité et de la solidarité de tous les citoyens devant les charges de la guerre d'où fut déduit pour chacun le droit à la réparation intégrale de tous dommages matériels résultant des faits de guerre », ne faut-il pas voir là le fruit d'une certaine aberration du bon sens général qui a entraîné un législateur trop faible, trop léger, ou trop peu compétent à l'adoption de formules abstraites, sonores autant que vides, et dont les conséquences concrètes pèsent encore lourdement sur notre situation (1). Il est parfois indiqué de résister à un sentiment populaire qui s'est trop hâtivement formé à la faveur de circonstances anormales sans pour cela tomber dans l'autoritarisme pur dont M. G. Cornil signale à bon droit les dangers.

Le droit étant ainsi représenté comme un élément qui imprègne le milieu social, quels seront ses révélateurs?

Ils varieront selon les temps et les lieux. Ce seront, chez nous, la coutume, les décisions judiciaires et la loi auxquelles correspon-

---

(1) *Comment sauvegarder l'avenir du franc?* par CHARLES DUPUIS, membre de l'Institut. Paris, Plon, 1924.

dent: le droit des mœurs, le droit du juge et le droit du législateur. Ces trois modes d'expression du droit, auxquels on pourrait joindre la doctrine comme inspiratrice de la jurisprudence, ne s'excluent nullement. La jurisprudence et la coutume sont les compléments de la loi dont elles constituent l'avant-garde et dont elles sont les agents d'évolution. C'est grâce à elles que le droit codifié se réadapte aux nécessités nouvelles. Nous leur devons, comme on sait, la théorie de l'assurance qui s'est prodigieusement développée au cours du siècle dernier, celle de l'erreur et bien d'autres encore, tant il est vrai que le droit d'un peuple est un arbre vigoureux qui périodiquement s'effeuille pour se couvrir bientôt d'une frondaison neuve sous la poussée d'une sève perpétuellement vivifiée.

Mais dans quelle mesure le juge pourra-t-il s'affranchir de l'autorité avec laquelle la loi s'impose à lui? Question délicate de l'herméneutique juridique que le tact personnel s'efforcera de résoudre. En général, le juge restera, autant que possible, dans les limites que lui tracent les multiples méthodes d'interprétation de la loi, sur lesquelles l'accord des auteurs est loin d'être réalisé, qui sont souvent insuffisantes et devront être complétées alors par la libre inspiration d'un jurisconsulte puissamment formé et conscient des choses de la vie.

Cet immense champ d'action et d'influence que notre organisation moderne réserve au juge, les législateurs contemporains l'ont encore étendu en lui confiant la mission d'appliquer la doctrine générale de l'abus des droits dont M. G. Cornil a fait une étude séduisante et d'une grande pénétration.

Les lois dont l'ensemble constitue le droit objectif, réglementent les rapports sociaux et reconnaissent à l'individu des droits particuliers que l'on nomme droits subjectifs. L'un de ceux-ci est le droit de propriété que le code de 1804 représente comme une maîtrise absolue d'une personne sur une chose. Cette définition excessive ne rend pas compte du caractère social de la propriété, aussi la loi et la jurisprudence lui ont-elles apporté mille restrictions de tout genre. De l'effort que la jurisprudence a fait pour corriger une définition trop absolue de droit subjectif est née la théorie générale de l'abus des droits, ou mieux, de l'usage abusif d'un droit mal défini: droit de propriété, droits des voisins, droits des industriels, droits découlant d'un contrat, etc. Cette théorie aboutit à l'élargissement de la notion de la faute aquilienne puisqu'il se peut, désormais, qu'un acte d'exercice d'un droit devienne générateur de responsabilité s'il a causé un dommage à autrui et ne présentait aucune utilité pour son auteur ou pour la société.

Que devient dans cette théorie le principe de la force obliga-

toire des conventions consacré par l'article 1134 du Code? Ce principe reste debout mais le droit qu'il donne à l'application littérale du contrat n'échappe pas plus qu'un autre à la possibilité d'un abus, si les circonstances ont changé, au point que l'exécution rigide de la convention puisse être considérée comme immorale. Et ici c'est la théorie de l'imprévision que nous voyons s'incorporer à celle, plus générale, de l'abus des droits. La jurisprudence française est entrée dans la voie que nous indiquons sous l'impulsion du Conseil d'Etat dont les décisions progressives en matière administrative ont influencé les tribunaux civils. La jurisprudence belge ne l'a que timidement suivie faisant de cette théorie un usage presque honteux, dissimulé sous l'interprétation de règles positives qui lui sont étrangères. Un récent jugement du tribunal de Bruxelles (7 février 1924, B. J., col. 361) vient encore de la déclarer incompatible avec le droit belge faisant ainsi preuve à son égard d'une répugnance exagérée. Cependant, le législateur lui-même, a réagi contre certains abus de droits que la jurisprudence eût été impuissante à réprimer. Cette réaction nous a valu les fameuses lois sur les loyers et toutes les disputes qu'elles ont soulevées.

Théorie séduisante par la souplesse qu'elle donne à l'application des principes et par les possibilités qu'elle fait entrevoir, elle a rencontré pourtant deux classes d'adversaires. Les uns, avec M. Léon Duguit, proposent de substituer à la notion individualiste du droit subjectif celle de la fonction sociale de l'individu. Le code de demain doit être, selon eux, non plus un code des individus, mais un code des groupements, chacun de nous remplissant, en effet, sa fonction sociale à l'intérieur d'un groupe organisé. C'est là, souligne M. G. Cornil, un système qui rompt en visière avec nos traditions immémoriales et nos habitudes mentales et qui, chose plus grave, nous ramènera fatalement aux formules rigides à l'emprise desquelles il prétend nous faire échapper. Les autres redoutent en ces matières, l'arbitraire des juges et M. G. Cornil leur adresse des paroles rassurantes opposant le frein de la tradition et le vieux conservatisme judiciaire aux entraînements irréfléchis.

De même qu'en droit pénal, une irrésistible évolution a conduit vers l'individualisation de la peine, c'est-à-dire vers un dosage de la répression proportionnel au danger social que représente chaque délinquant, de même un courant de plus en plus fort nous mène vers une individualisation analogue des droits privés. En matière civile, l'arbitraire n'est-il pas d'ailleurs bien moins redoutable qu'en matière pénale? Pour tempérer l'incertitude que la théorie de l'abus des droits pourrait apporter dans notre domaine, d'après quelques esprits inquiets, M. G. Cornil préconise en passant

le développement d'une activité judiciaire préventive sous forme de jugements déclaratoires connue déjà des pays anglo-saxons ainsi que de l'Allemagne et, terminant, il dégage la leçon de tout ceci, à savoir que le véritable progrès se trouve moins dans une séparation absolue des pouvoirs que dans leur étroite et constante collaboration.

Tels sont, brièvement esquissés, les points de vue originaux et d'une rare élévation que recèle ce petit livre lourd de signification et de pensée, si simple de facture qu'il nous rappelait ces tapisseries d'autrefois dont la trame ne comporte que quelques couleurs et qui, cependant, reproduisent avec poésie toutes les nuances naturelles et jusqu'à l'atmosphère même des saisons. Il est conçu avec cette clarté et cette logique implacable que les jeunes universitaires connaissent bien. Puissent-ils comprendre qu' « aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses » (1) et contempler, au seuil de leurs études juridiques, cette fresque des grands problèmes et des notions fondamentales du droit, peinte pour eux, dans la vision aiguë de leurs besoins spirituels; puissent-ils en méditer longuement le sens. Et que le maître dont l'enseignement journalier est la base de leur formation permette à qui sort à peine de leurs rangs et garde encore leurs enthousiasmes de dire ici, au risque de froisser sa modestie, le sentiment sincère de tous ceux qui l'ont lu après l'avoir écouté. Nous les avons retrouvées dans votre livre ces idées que vous nous aviez confiées déjà éparses dans vos cours; chacune d'elles, en prolongeant en nous son écho, a réveillé des souvenirs. Et si, comme vous le faites entendre avec une mélancolie qui imprègne votre œuvre d'un charme profond, si c'est là un fruit d'automne, c'est du moins un fruit mûr, doré par les rayons d'un été plantureux et proche encore; c'est un fruit que nous avons cueilli avec une joie infinie et que d'autres recueilleront après nous, qui concevront aussi, au commerce de votre pensée, une admiration que le temps ne saurait affaiblir.

L.-J. MAHIEU.

EDOUARD LAMBERT et HALFRED C. BROWN, *La Lutte judiciaire du Capital et du Travail organisés aux Etats-Unis*. Paris, Giard, 1924. In-8° de XIII et 469 pages.

L'Institut de Droit comparé, — fondé à Lyon en 1921 grâce aux efforts persévérants de son directeur actuel M. le professeur Edouard Lambert, — déploie une activité vraiment réconfortante. Voici déjà

(1) Montesquieu.

le sixième volume de la collection de ses publications. Il est dû à la collaboration du maître et d'un de ses élèves : M. le professeur Lambert et le docteur Brown, étudiant américain qui vint achever ses études à Lyon.

On sait que l'une des tâches principales, assignées par M. Lambert, à son Institut de Droit comparé, est de supprimer le malentendu que crée la mentalité dissemblable des juristes continentaux et des juristes anglo-saxons. A raison des conditions historiques différentes dans lesquelles s'est formée la mentalité de ces deux catégories de juristes, les méthodes, suivant lesquelles ils abordent et résolvent 'es problèmes juridiques, sont toujours très différentes, encore que souvent les solutions ne se différencient guère. Superficiellement on décrit le contraste entre le droit continental et le droit anglo-saxon en disant que le premier est un droit à formation principalement législative, et le second, un droit à formation principalement judiciaire; mais la vérité de cette formule tend aujourd'hui à s'altérer parce que, dans le droit continental, on s'accorde à reconnaître une valeur créatrice grandissante à la pratique judiciaire. En réalité la différence est plus profonde; elle n'est pas seulement dans le procédé extérieur d'élaboration du droit, mais elle est dans la conception même du droit : d'une part, construction d'un ensemble harmonique de règles logiques abstraites, et, d'autre part, classement empirique d'applications réalistes dues soit aux décisions judiciaires, soit aux statuts légaux.

L'objet du livre est de nous éclairer sur la jurisprudence des Etats-Unis dans les multiples variétés de conflits entre patrons et ouvriers, dont les continentaux européens ont accoutumé d'envisager les solutions comme un faisceau de déductions logiques d'une formule synthétique, dite la doctrine des conventions collectives de travail.

L'enquête poursuivie dans ce livre fournit une documentation abondante sur les fluctuations de la jurisprudence fédérale américaine depuis 1908, dans les conflits, qui se renouvellent et se transforment incessamment, entre les organisations patronales et les organisations ouvrières. On y remarque la mise en œuvre non seulement de sanctions répressives et réparatrices, mais aussi de remèdes préventifs sous la forme d'injonctions prohibitives prononcées pour l'avenir par la cour de justice. De nombreuses catégories de personnes sont exposées aux sanctions variées dont s'arme la jurisprudence fédérale américaine. Et les fondements généraux de responsabilité sur lesquels les cours américaines étayent leurs sentences, — généralement rigoureuses à l'égard de la contrainte syndicale, — ont une ampleur qui déborde le cadre des règles de responsabilité admises par les tribunaux de l'Europe continentale. Bref, jusqu'en 1921,

la jurisprudence fédérale américaine, inspirée par un conservatisme économique intransigeant, dresse un formidable barrage antisyndicaliste. Mais depuis lors il se remarque parmi les juges américains des dissidences, « qu'on peut à juste titre considérer comme le plus sûr indice révélateur des jurisprudences qui cherchent leur voie ou commencent à chanceler sur leurs bases. » Sous l'action puissante de l'opinion publique nationale et du sentiment juridique international, la jurisprudence de combat antisyndicaliste esquisse aujourd'hui son évolution vers un « programme de stricte neutralité judiciaire dans les disputes du travail qui se déroulent sans violences».

Il s'entend que l'enquête très complète, instituée par les auteurs du beau livre que nous avons sous les yeux, offre le plus grand intérêt, non seulement par la nature des problèmes qu'elle aborde, mais aussi par l'angle sous lequel ces problèmes sont envisagés et par les méthodes mises en œuvre pour les résoudre. Tout cela est particulièrement instructif pour les jurisconsultes continentaux, désireux de pénétrer le secret des tendances et méthodes anglo-saxonnes.

G. C.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Enquête sur la production.* Genève, 1923, t. II, 1356 pages.

Le tome II du rapport de l'Enquête sur la Production, entreprise par le Bureau international du Travail, vient de sortir de presse. Il est consacré à la partie de l'Enquête qui concerne l'étude des faits eux-mêmes, mouvements généraux de la production de la période de l'avant-guerre à 1921 ou 1922, et mouvements correspondants du rendement moyen par ouvrier.

De nombreux chapitres sont consacrés à la production générale. On étudie, tour à tour, en se plaçant au point de vue international, un nombre important de produits répartis entre les rubriques suivantes: combustibles minéraux, minérais et métaux, produits chimiques, produits agricoles à destination industrielle, produits agricoles à destination alimentaire, le cheptel, les industries de transformation, le bâtiment.

La série des comparaisons entreprises repose sur des relevés statistiques, concernant les différents pays, et qui sont publiés dans le rapport. Du matériel ainsi assemblé, on dégage les éléments de comparaison portant sur des ensembles de pays qui représentent, souvent, plus des neuf dixièmes de la production du monde. La méthode suivie consiste à donner, d'abord, pour l'ensemble de la période étudiée, un aperçu des mouvements de cette production globale, ensuite, à suivre les mouvements de la production pour les

quatre groupes de pays considérés tour à tour : pays belligérants de l'Europe occidentale, pays belligérants de l'Europe centrale et orientale, pays européens neutres, pays extraeuropéens, enfin, à faire connaître les changements relatifs à chacun des pays.

Les produits ainsi étudiés sont: le charbon, le pétrole, le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'aluminium, le mercure, l'argent, l'or, les engrais (phosphates, superphosphates, scories de déphosphoration, cyanamide de calcium, sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, nitrate de chaux, sels de potasse), le soufre, le caoutchouc, le coton, la laine, la soie, le lin, le chanvre, le jute, la betterave à sucre, la canne à sucre, le froment et le seigle, le maïs, le riz, les constructions navales.

La partie de l'ouvrage, consacrée au rendement par ouvrier, est divisée en trois sections traitant, la première, de problèmes de méthode, la seconde, du rendement par ouvrier dans les différents pays, la troisième, de quelques informations complémentaires sur le rendement dans l'agriculture. X.

HERBERT E. WALTER, *Genetics*. An introduction to the study of heredity. New-York, the Macmillan Company, 1922, 2[d] edition.

C'est certainement une des tendances les plus remarquables de la biologie contemporaine que l'effort réalisé pour donner aux phénomènes complexes de l'hérédité une explication adéquate. Sous l'impulsion de certains chercheurs, parmi lesquels il faut citer en première ligne T. H. Morgan et son école, des progrès rapides ont été accomplis dans cette direction. Si la théorie des génétistes américains n'a pas rallié tous les suffrages, encore faut-il reconnaître que son édification même a amené la découverte d'une foule de faits importants. La valeur intrinsèque de ces conceptions se dégagera nécessairement, tôt ou tard, des travaux spéciaux poursuivis en ce moment dans beaucoup de laboratoires; ce n'est qu'en les suivant que l'on peut se faire une opinion sur cette question, d'autant plus importante que la théorie en vogue prête à de minuscules parties de la cellule vivante, les chromosomes, une complexité vraiment formidable de structure et de constitution.

Mais la simple lecture de ces mémoires originaux suppose la connaissance d'un ensemble de notions qui ne sont guère familières qu'aux génétistes purs. Aussi H. E. Walter a-t-il eu une idée heureuse en exposant ces notions d'une manière claire et méthodique; des schémas bien conçus aident à la compréhension des découvertes successives que nous a values l'étude expérimentale de l'hérédité. Après un rappel succinct des théories de Darwin, de Weissmann et de De Vries, l'auteur retrace l'œuvre de Mendel, qui fut

le grand initiateur dans cette voie, car c'est lui qui le premier envisagea l'hérédité comme la transmission de caractères jusqu'à un certain point indépendants les uns des autres. Si l'on joint à cette hypothèse fondamentale la supposition que deux caractères correspondants (allélomorphes) peuvent être l'un dominant, l'autre récessif, on peut expliquer par la simple ségrégation des facteurs un nombre considérable de résultats fournis par le croisement d'espèces distinctes. On trouvera, dans ce livre, des exemples variés de ces cas si instructifs. Ce sont là, d'ailleurs, des résultats définitivement acquis à la science; les divergences et les discussions ne commencent que lorsqu'il s'agit de définir ces « facteurs », et de montrer sous quelle forme ils sont transmis de génération en génération par les cellules reproductrices. Et cependant, il fallait bien aborder ce problème, car les règles du mendélisme étaient loin de tout expliquer. C'est particulièrement dans l'étude de la reproduction chez une petite mouche, Drosophila, que sont apparues des anomalies difficiles à interpréter. T. H. Morgan et ses élèves ont tenté de le faire en s'appuyant sur l'idée généralement admise de l'individualité des chromosomes. Pour ces auteurs, les facteurs déterminants des caractères sont localisés dans les chromosomes; ils s'y trouvent arrangés en file linéaire, et leur disposition peut être soumise à des perturbations diverses, qui, jointes à de véritables mutations dans la nature de ces facteurs, rendent compte des faits observés dans les élevages. Toute cette théorie de T. H. Morgan, si séduisante sous bien des rapports, est bien résumée dans l'ouvrage de H. E. Walter. Les derniers chapitres sont enfin consacrés à l'application éventuelle des données de la génétique à la société. Celles-ci nous avertissent, en effet, du danger qu'il y a à laisser se perpétuer des souches tarées, qui sont à la fois une charge et une nuisance pour la communauté humaine. Les cas des familles Jukes et « Kallikak » sont, à cet égard, tout à fait édifiants. H. E. Walter est de ceux qui ne reculent pas, pour écarter ce péril, devant les mesures les plus radicales, y compris la stérilisation. Il reconnaît toutefois que la réglementation en cette matière est délicate; il faut surtout craindre que les mesures adoptées ne dépassent le but et ne privent la société d'éléments utiles.

A. Dalcq.

Eugenio RIGNANO, *La memoria biologica — saggi di una nuova concezione filosofica della vita.* Bologne, N. Zanichelli, éditeur.

Une conception philosophique de la vie est certes l'une des grandes aspirations de l'esprit. A maintes reprises, les penseurs les plus érudits se sont essayés à cette tâche redoutable. Sans passer

ici en revue les systèmes multiples qui ont été édifiés, on peut dire qu'Eugenio Rignano occupe parmi ces auteurs une place vraiment honorable. Il y a plus de ving ans déjà qu'il émettait, dans un livre qui ne fut pas sans retentissement, son hypothèse. de la centro-épigénèse. Celle-ci vise surtout, comme son nom l'indique, à présenter une explication des phénomènes du développement des êtres vivants en conciliant dans une certaine mesure les théories adverses de la préformation et de l'épigénèse. Elle suppose l'existence, dans l'organisme en voie de développement, d'une zone centrale de coordination, qui règle toute l'ontogénèse.

Localisée tout d'abord dans le noyau de l'œuf fécondé, cette force directrice passerait ensuite, tout au moins chez les vertébrés, dans les noyaux cellulaires du système nerveux central; c'est dire que cette hypothèse comporte un corollaire, en ce sens que les divisions nucléaires des premiers stades ne seraient équationnelles qu'en apparence; elles réaliseraient une sorte de ségrégation des facteurs directeurs, de manière à réserver ceux-ci aux seuls noyaux du névraxe. Et c'est de ces noyaux que partirait constamment une sorte d'influx, différent, semble-t-il, de l'influx nerveux proprement dit, qui passerait de cellule à cellule grâce aux ponts protoplasmiques qui (parfois) solidarisent entre eux les cytoplasmes. Cette théorie de la centro-épigénèse reste le nœud de la conception philosophique de la vie esquissée dans le nouvel ouvrage de l'éminent directeur de Scientia. Mais elle est renforcée par l'adjonction d'autres idées, déjà émises par Hering et surtout par Semon, qui font de la mémoire une propriété fondamentale de la substance vivante. Partant de ce principe que tout événement inscrit sa trace dans l'être vivant, quel qu'il soit, et que cet « engramme » peut alors influencer la réaction que présentera l'organisme dans des circonstances analogues à celles dont il a déjà fait l'expérience, Rignano étend cette supposition aux phénomènes mêmes de l'hérédité. Pour lui, les engrammes enregistrés durant l'existence vont s'inscrire dans le noyau de l'œuf et du spermatozoïde, et passent, avec tous leurs effets, à la génération suivante. Faut-il dire que dès lors, non seulement les manifestations de l'hérédité n'offrent plus le moindre mystère, mais la transmission même des caractères acquis — dont la réalité est cependant si discutée — devient évidente *per se*. Et c'est aussi l'explication de l'adaptation de l'organisme à son milieu, de l'instinct, de l'affection et de l'intelligence sous les plus hautes formes de leur activité.

C'est bien là, vis-à-vis des théories purement physico-chimiques, la supériorité apparente des systèmes qui invoquent ainsi un principe abstrait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celles-là ne

sauraient guère, pour tout ce qui touche à l'instinct, à la pensée, au sentiment, que garder une prudente réserve. L'esprit philosophique, moins asservi à la stricte discipline des faits, se joue de ces difficultés et peut se flatter de donner une interprétation scientifique du finalisme. Mais ce caractère séduisant ne saurait en imposer qu'aux théoriciens purs et pas aux hommes de laboratoire. Ceux-ci apprécient certes l'élégance et la hardiesse de l'édifice, mais ils sentent qu'il manque de base. Ainsi, si l'idée de zones directrices du développement n'est pas sans valeur, sa localisation dans le système nerveux central des vertébrés est purement arbitraire. Quand Rignano affirme que les noyaux du système nerveux ne sauraient être les mêmes que ceux des autres tissus, il dépasse de loin nos connaissances positives sur la physiologie de la cellule. Lorsqu'il invoque une « circulation d'énergie nucléaire » à travers les ponts protoplasmiques qui unissent les cellules de certains tissus, il donne à des images histologiques banales — mais qui sont loin d'être générales — une signification exagérée; et si même ces ponts intercellulaires jouent un rôle dans la sensibilité des végétaux, rien ne dit que les courants qui y passent soient d'origine nucléaire... Mais je ne veux pas entreprendre ici une critique détaillée de cette théorie, critique qui a d'ailleurs été faite, en Italie même, par la plume autorisée de F. Botazzi. Si j'ai tenu à élever quelques objections, c'est qu'il faut craindre que des lecteurs non prévenus ne se laissent prendre au mirage de ces systèmes trop satisfaisants. Il faut redouter surtout que ce mélange habile de vérité scientifique et de pure spéculation ne détourne de la recherche de jeunes cerveaux qui y seraient d'eux-mêmes portés. Les théories trop vastes et prématurées dépassent le but des théories vraies, qui ne doivent être que des instruments efficaces pour la découverte de faits nouveaux.

A. Dalcq.

M. KRAITCHIK, *Recherches sur la Théorie des Nombres*, avec une préface de M. Ch.-J. de la Vallée Poussin. Paris, Gauthier-Villars, 1924.

Il est assez rare de voir un homme, qui occupe une fonction technique, s'adonner sérieusement à la science pure; ses efforts n'en seront que plus louables. Et si celui qui l'emploie, loin d'entraver ses recherches, les approuve et les encourage, lui aussi, fût-ce indirectement, aura bien mérité de la science.

Attaché à la Financière des Transports, M. Kraïtchik consacre ses loisirs à la théorie des nombres: des recherches originales dans plusieurs chapitres d'une discipline aussi captivante que dif-

ficile, et notamment dans la factorisation des grands nombres, lui ont valu le titre d'Agrégé à l'Université libre de Bruxelles.

Depuis qu'en 1922 il les a réunies en un livre, où il exposait systématiquement cette partie de l'arithmétique supérieure, hélas ! trop peu connue en Belgique, leur poursuite lui a permis de grouper un faisceau considérable d'applications et de théorèmes annexes. Ces compléments forment la première partie du nouveau volume de Recherches, dont la seconde contient une collection imposante de tables numériques, que seul un calculateur de sa force pouvait entreprendre sans vertige.

Pour bien indiquer la valeur du travail accompli, nous pensons que nul, aujourd'hui, ne peut s'attaquer à l'un des sujets abordés par M. Kraïtchik, sans connaître ses méthodes et sans utiliser ses tableaux.

La préface élogieuse qu'a bien voulu écrire l'illustre mathématicien de Louvain, forme une synthèse qui rend justice à l'ouvrage, et qui comprend des aperçus profonds sur les rapports de la théorie des nombres et de l'analyse. A. E.

A. FORESTIER, *L'Energie rayonnante.* Paris, A. Blanchard, 1923, 60 pages.

L'auteur, ingénieur des Arts et Manufactures, a rassemblé, sous forme de tableaux synoptiques, les formules et les données numériques qui se trouvent éparpillées dans les nombreux travaux qui traitent de l'énergie rayonnante, et y a joint un résumé des théories actuelles.

Comme le dit très justement M. Boll dans sa préface, le besoin de cette publication se faisait sentir; elle rassemble de précieux renseignements, utiles à la fois aux recherches théoriques des savants et aux applications des industriels. R. C.

CHARLES L. R. E. MENGES, *Nouvelles vues Faraday-Maxwelliennes.* Paris, Gauthier-Villars, 1924, 93 pages.

Il est toujours très intéressant de lire les adversaires de la Relativité einsteinienne; la force d'une théorie, en effet, peut se mesurer par les victoires qu'elle remporte sur ses contradicteurs.

Dans la critique de la théorie d'Einstein, que nous avons sous les yeux, l'auteur présente des vues qui reposent essentiellement sur les théories de Faraday et de Maxwell, mais qui cependant s'en écartent en des points fondamentaux.

Nous craignons que les vues de l'auteur n'aient qu'un succès très relatif. G. v. L.

HENRI POINCARE, *La Mécanique nouvelle : Conférence, Mémoire et Note sur la théorie de la Relativité.* Paris, Gauthier-Villars, 1924, 81 pages, in-8°.

Ce livre est la reproduction d'une conférence faite à l'Association pour l'avancement des Sciences (Congrès de Lille, 1909), et du fameux mémoire présenté par H. Poincaré au Cercle mathématique de Palerme, le 23 juillet 1905, c'est-à-dire moins d'un mois après la parution du travail fondamental d'Einstein sur la Relativité restreinte.

Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt que présente la publication de cette œuvre importante qui, comme on sait, était devenue complètement introuvable en librairie.

G. v. L.

M. VON LAUE, *La théorie de la Relativité.* Traduction d'après la quatrième édition allemande par Gustave Létang. Tome I. Paris, Gauthier-Villars, 1924, 331 pages.

La première édition du livre de von Laue parut en 1911. Depuis, trois autres éditions allemandes ont été publiées, complétant chacune des précédentes. La réputation de cet ouvrage n'est plus à faire aujourd'hui.

Le premier volume, dont la traduction vient de paraître, contient un exposé très complet de la Relativité restreinte. C'est seulement dans le deuxième volume, dont la traduction est annoncée pour bientôt, que l'auteur développe la théorie de la Relativité générale et de la Gravitation d'Einstein.

G. v. L.

Chronique Universitaire

Nécrologie. — Au cours de ce dernier trimestre, l'Université a été particulièrement affectée par le décès de trois de ses membres : M. Winand Stractmans, professeur ordinaire à la Faculté de droit; M. le Dr Carpentier, professeur honoraire à la Faculté de médecine; M. Emile Piérard, professeur ordinaire à la Faculté des sciences appliquées.

Nous reproduisons ci-dessous les passages essentiels du discours prononcé aux funérailles de ce dernier, par M. le professeur Louis Baes, président de la Faculté des sciences appliquées :

« Piérard était un travailleur, menant en même temps sa grande tâche administrative et sa tâche universitaire, nous donnant à tous l'exemple de l'énergie en s'imposant notamment la très lourde tâche de la mise sur pied et de l'entretien à jour des ouvrages qui reflétaient et fixaient son enseignement.

« En 1897, date de son entrée dans le corps professoral de l'Université, l'électricité industrielle n'existait qu'avec un développement insuffisant dans les programmes de l'école.

« Piérard, sorti de l'Université de Liége et de l'Institut Montefiore, fut chargé de l'organisation de cet enseignement sur de nouvelles bases.

« Malgré la modicité des moyens que l'Université de Bruxelles pouvait lui accorder alors, Piérard aborda brillamment sa tâche et en peu de temps mit sur pied ce nouvel enseignement.

« Et depuis, il le développa sans cesse.

« Les ouvrages qu'il a publiés et qui reflètent cet enseignement constituent une documentation abondante et un guide dont la valeur peut être mesurée par la répétition des tirages.

« Ce grand labeur a fortement retenu Emile Piérard, ses ouvrages ont répandu son nom dans tout le pays.

« La Faculté des Sciences appliquées de l'Université libre de Bruxelles et ses anciens élèves ont une large dette de reconnaissance à notre cher collègue; grâce à son enseignement notre école a pu vivre et se développer malgré les très modestes moyens dont elle disposait. Piérard a été un de ces pionniers qui créent le sillon et l'entretiennent jusqu'au moment où la confiance, contrainte par l'effort continu, assure un large épanouissement.

« Piérard n'aura vécu que les années relativement modestes de notre école, il n'aura pu collaborer au développement puissant qui s'annonce.

« A nous, les jeunes, de veiller à ce que le souvenir des hommes francs, loyaux comme lui, qui ont lutté et qui ont travaillé sans fracas, et sans profits personnels aux époques modestes de la vie de notre Faculté, ne soit pas estompé par la vie peut-être plus large, plus facile, mais moins intime qui va se développer.

« A nous, plus jeunes, qui avons connu ces périodes modestes et qui allons connaître cette époque plus large, d'imposer et de rappeler le souvenir de ceux qui ont fait notre école ce qu'elle est et qui ont préparé ce qu'elle mérite de devenir.

« Nous savons que c'est à des hommes comme Piérard que la Faculté des sciences appliquées doit d'avoir pu vivre moralement et faire figure brillante parmi les Facultés belges. »

Conférences universitaires. — M. le professeur Léon Leclère a fait à l'Université de Toulouse, au cours du mois d'avril, une série de conférences ayant pour sujet : « Cent ans d'histoire de Belgique, 1814-1914. » A cette occasion, le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Toulouse lui a été conféré.

D'autre part, M. Paul Shorrey, professeur à l'Université de Chicago, est venu donner, sous les auspices de la Fondation universitaire, quatre conférences sur « l'Evolution d'Aristote ».

Enfin, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921, M. le professeur Paul Boin, de l'Université de Strasbourg, a fait deux conférences sur le « Déterminisme des caractères sexuels secondaires chez les vertébrés » et une conférence sur « l'Hystophysiologie du follicule mûr et du corps jaune ».

Faculté de philosophie et lettres. — Dans la première session d'examen de l'année académique 1923-1924 (octobre 1923), la Faculté de philosophie et lettres a conféré le grade de docteur à onze récipiendaires, dont plusieurs ont été reçus avec distinction et grande distinction, après défense de thèses appuyées sur les recherches personnelles de leurs auteurs.

Les sujets traités étaient des plus variés. En voici la liste :

Pour la section de philologie classique : « Essai de restitution d'un poème du cycle épique : les Chants cypriens » (Mlle Verhoogen, avec grande distinction) ; « la Vision de Constantin » (Mlle Collaer) ; « Contribution à l'étude de l'évolution de la pensée d'Euripide » (Mme Orgels-Stoumon).

Pour la section de philologie romane : « Les morts tragiques dans l'épopée française » (M. Peeters, avec distinction) ; « Alarcon et la comédie de caractère » (M. Vauthier, avec distinction).

Pour la section de philologie germanique : « Roman techniek bij Virginie Loveling » (M. de Smet, avec grande distinction) ; « Calvinism in the Faerie Queene of Spenser (M. Buyssens, avec distinc-

tion); « Zetterman : de mensch, de schrijver » (M. Van Mulders, avec distinction); « The Rape of the lock in relation with the Giorno » (Mme Lami-Gillot); « Het Natuurgevoel in de Vlaamsche poezie van 1830 tot 1860 » (M. Ghyssels, avec distinction).

Pour la section d'histoire : « Le régime aristocratique à Bruxelles de 1306 à 1421 » (M. Favresse, avec grande distinction).

***

Congrès international de l'Enseignement technique. — La Province de Hainaut organise, les 27, 28 et 29 septembre 1924, à Charleroi, un Congrès international de l'enseignement technique, dans le but de mettre en lumière l'expérience des praticiens et des novateurs et d'en dégager des directives qui servent d'assises à une loi qui rende obligatoire l'enseignement industriel et professionnel.

Les questions à étudier sont groupées en huit sections; elles envisagent l'influence de l'enseignement technique sur la situation économique et sociale du pays; la collaboration de l'industrie et des métiers à l'enseignement technique; l'organisation de l'enseignement technique secondaire; l'emploi éducatif des loisirs; l'enseignement ménager; l'apprentissage; la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage; l'orientation professionnelle; le dessin professionnel et le dessin industriel; l'enseignement commercial; l'enseignement professionnel agricole.

Aucun droit d'inscription n'est exigé, mais les documents ne seront distribués qu'aux adhérents.

Il est fait appel à la collaboration de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'enseignement technique.

Le programme du Congrès sera adressé à toute personne qui en fera la demande au secrétariat du Congrès, 46, rue du Hautbois, à Mons.

***

La presse estudiantine en Belgique. — Un ancien étudiant de Mons, M. A. Bouckaert, qui est spécialisé dans les monographies de presse, se propose de publier une bibliographie à la fois historique et anecdotique des nombreuses et non moins curieuses publications estudiantines qui se sont succédé dans nos villes universitaires. A l'heure actuelle, l'auteur a déjà dénombré 237 gazettes de l'espèce, depuis « Le Crocodile », qui fut créé par les étudiants de l'Université libre de Bruxelles en 1853, jusqu'aux publications actuelles.

Dans le but de parfaire et de contrôler sa documentation, M. Bouckaert fait appel à tous les anciens étudiants qui, possédant des documents, des renseignements ou des souvenirs se rapportant à son travail, pourraient lui apporter une contribution si minime soit-elle.

Ecrire : 51, rue de la Drève, à Woluwe-Saint-Lambert.

Table des articles parus pendant la 29me année (1923-1924)

BRACHET, A., *La Vie, Créatrice des Formes et des Fonctions.* 11
CHARLIER, G., *Gobineau et le Romantisme* 315
COCHET, M.-A., *Essai sur la « Dissolution opposée à l'Evolution »* 337
DECROLY, Dr O. et BUYSE, R., *La Pédagogie universitaire aux Etats-Unis* . . . . . 370 et 494
DE HOON, H., *Le Furnes-Ambacht submergé en 1914.* . . . 157
DE REUL, P., *« Sordello » et l'obscurité de Browning.* . . . 64
DE REUL, P., *Le poète Spenser, à propos d'un livre récent.* 268
GILSON, E., *Descartes et la Métaphysique scolastique.* . . . 105
HEGENSCHEIDT, A., *L'aspect géographique de la question d'Occident* 439
HEGER, P., *La situation de l'Université pendant la LXXXIXe année académique* 1
HEGER, P., *Première leçon d'introduction aux Etudes supérieures* (16 octobre 1923) 28
HEGER, P., *Vieux Papiers,* II 421
HENTZE, C., *La Peinture monochrome sous les Song et ses dérivés japonais* 359
HUVELIN, P., *Les Cohésions humaines. La place qu'y tiennent la contrainte juridique et l'attraction morale* 41
LECCA, O.-G., *Les Anciennes Races européennes et le substratum des nations modernes* (à l'âge néolithique). . . . 194
LECLÈRE, L., *La Belgique et l'Allemagne du 26 juillet au 4 août 1914* (d'après les Archives de l'Office impérial des Affaires étrangères) 281
MARION, M., *Considérations historiques sur le mouvement des salaires en période de déflation* 253
TASSIER, S., *L'Entrevue de Beckerzeel* (1789) 473
VAUTHIER, MARCEL, *La VIIe Semaine sociale universitaire.* . 514
VAUTHIER, MAURICE, *Le Travail législatif.* 140
WETS, G., *Des cartes d'identité et de leur légalité* 480
WILLEMS, J., *La Sauvegarde de la santé estudiantine dans les universités d'Europe* 461

Table des Variétés

D., Dr O., *Dr G. Stanley Hall* 552
LURQUIN, C., *Quetelet* 541
PERGAMENI, CH., *L'Institut géographique de l'Université Charles, à Prague* 547
SAERENS, M.-E., *La Chimie et l'Industrie* 209

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

ANSIAUX, MAURICE, *Traité d'Economie politique,* par G. Bigwood 569
BACHA, EUG., *La Loi des créations,* par Albert Jaumain. . . 223
BALLY, EMILE, *Principes et premiers développements de géométrie générale synthétique moderne,* par L. Godeaux. . 218
BERNARDY et FALORSI, *La Questione adriatica vista d'oltre-Atlantico,* par L. L. 554
BORN, MAX, *La Théorie de la Relativité d'Einstein et ses bases physiques.* Exposé élémentaire, par G. v. L. 214
BOUASSE, H., *La Question préalable contre la théorie d'Einstein,* par T. D. 216
BOUCHÉ, BENOÎT, *Un plan d'organisation de l'enseignement en Belgique,* par A. Gravis 89
CHARLIER, GUSTAVE, *Prince de Ligne, Lettres à Eugénie sur les spectacles.* Edition critique, par L. P. Th. 93
CORNIL, GEORGES, *Essai de sociologie juridique simplifiée,* par L.-J. Mahieu 572
CORPS, *La Simultanéité générale et le Temps universel,* par N. 216
DAMIENS, A., *Les Isotopes,* par J. T. 407
DE GREEF, GUILLAUME, *L'Economie sociale d'après la méthode historique et au point de vue sociologique,* par V. L. . . 568
DEMOOR, J. et JONCKHEERE, TOBIE, *La Science de l'Education,* par Dr D. 565
DUMONT, P.-E., *Histoire de Nala.* Traduction nouvelle, par R. Kreglinger. 401
ESTÈVE, EDMOND, *Etudes de littérature préromantique,* par G. Ch. 561
ESTÈVE, EDMOND, *Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre,* par E. N. 562
ETIENNE, SERVAIS, *Le genre romanesque en France, depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution,* par Gust. Charlier 557
FORESTIER, A., *L'Energie rayonnante.* par R. C. 584
GAIN, A., *L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy,* par L. L. . 397
GIRARD, PAUL-FRÉDÉRIC, *Manuel élémentaire de droit romain,* par G. C. 412
GOFFIN, ARNOLD, *Poussières du Chemin, sur les routes d'Italie et de Flandre,* par G. Ch. 564
GOSSART, E., *Charles-Quint et Philippe II dans l'Ancien drame historique espagnol,* par M. L. 221
HAAG, J., *Cours complet de mathématiques spéciales.* Tome IV, Géométrie descriptive et trigonométrie 405
HAAG, J., *Exercices complets et mathématiques spéciales.*

Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie,* par L. Godeaux 405
HILLEMACHER, Jacques, *Les Germains devant l'Histoire,* par Frans Van Kalken. 94
HIRSCHAUER, Ch., *Les Etats d'Artois, de leurs origines à l'occupation française* (1340-1640), par L. L. 555
JACQUEMIN, Alb., *La Belgique.* Cours de géographie pour les écoles normales et pour le degré moyen, par A. H. . . 408
JEAN, Charles-F., *Le milieu biblique avant Jésus-Christ,* par R. Kreglinger. 400
JULIA, Gaston, *Leçons sur les fonctions uniformes à point singulier essentiel isolé* 406
KOSSEL, W., *Les forces de Valence et les spectres de Röntgen,* traduit par M. Golay, par R. C. 97
KOSZUL, A., *Proserpine and Midas,* two unpublished mythological dramas by Mary Shelley, par P. de R. 85
KRAITCHIK, M., *Recherches sur la Théorie des nombres,* avec une préface de M. Ch.-J. de la Vallée-Poussin, par A. E. . 583
KUFFERATH, Lucy, *Visions d'ombre et de lumière,* par L. P. Th. 93
LAMBERT, Edouard et BROWN, Halfred C., *La lutte judiciaire du Capital et du Travail organisés aux Etats-Unis,* par G. C. 577
LANGEVIN, P., *La Physique depuis vingt ans,* par André J. . 212
LAVERGNE, B., *Le Principe des nationalités et les guerres. Son application au problème colonial,* par L. L. 398
LEVY-BRUHL, Henri, *La « denegatio actionis » sous la procédure formulaire,* par G. C. 415
LEVY-MORELLE, Jacques et SIMONT, Henri, *Le Chèque.* . 411
MARX, Karl, *Le Capital,* traduit par J. Molitor. 411
MASSON-OURSEL, Paul, *La Philosophie comparée,* par R. Kreglinger 401
MENGES, Charles-L.-R.-E., *Nouvelles vues Faraday-Maxwelliennes,* par G. v. L. 584
MIRGUET, Victor, *Miscellanées pédagogiques,* par A. Gravis. 86
PICARD, Emile, *Discours et Mélanges,* par L. Godeaux . . . 218
POINCARÉ, *La mécanique nouvelle,* par G. v. L. 585
RICCI et LEVI-CIVITA, *Méthodes de calcul différentiel absolu et leurs applications,* par L. Godeaux. 404
RIGNANO, Eugenio, *Psychologie du raisonnement,* par N. Lameere 392
RIGNANO, Eugenio, *La Memoria biologica-saggi di una nuova concezione filosofica della vita,* par A. Dalcq 581
SAINTYVES, P., *Les contes de Perrault et les récits parallèles: leurs origines (coutumes primitives et liturgies populaires),* par M. L. . . . . 403.

SÉE, HENRI, *Les Idées politiques en France au XVIIe siècle*, par G. Bigwood 219
SINAISKI, VASILII, *La Cité quiritaire. De l'origine de l'histoire agraire, de l'histoire du droit de la Rome ancienne et de ses institutions religieuses et guerrières*, par G. C. . . . 413
SORNET, RENÉ, *La Technique industrielle des parfums synthétiques*, par G. Gilta. 217
SOTTAS, H. et DRIOTON, E., *Introduction à l'étude des Hiéroglyphes*, par R. Kreglinger 399
SOTTILE, Dr A., *L'organisation politique et juridique de la République de Saint-Marin et sa situation internationale.* 410
SPRINGAEL, *Sanguines*, par R. J. L. 98
STEINER, Dr E., *Die französischen Lehnwörter in den alemannischen Mundarten der Schweiz*, par P. de R. 83
STRYTHAGEN, E., *Entretiens, lectures, rédactions*, 1re partie : « Rapports économiques et sociaux entre les hommes », par L. L. 568
STUYVAERT, M., *Algèbre.* (Premier degré.) A l'usage des écoles primaires, moyennes, normales, athénées et collèges et des autodidactes, par L. Godeaux 405
TEMPELS, PIERRE, *L'Infini*, par R. Kreglinger 223
THIRRING, H., *L'Idée de la théorie de la Relativité*, traduit de l'allemand par Solovine, par T. D. 217
TSEN TSONMING, *Essai historique sur la poésie chinoise*, par P. de R. 84
VAN TIEGHEM, PAUL, *Le mouvement romantique*, par G. Ch. 560
VERMEYLEN, A., *Van Gezellen tot Timmermans*, par G. D. . 220
VILLEY, J., *Les divers aspects de la théorie de la Relativité*, par T. D. 96
VON LAUE, M., *La Théorie de la Relativité*, par G. v. L. . . . 585
WALTER, HERBERT E., *Genetics. An introduction to the study of heredity*, par A. Dalcq 580
X..., *Il Poeta dell' Umana Tragedia, Scritti inediti su l'opera di G. A. Cesareo*, par P. de R. 85
Bibliographie lorraine (1920-1921), par L. L. 418
Bureau International du Travail. Enquête sur la production, t. I et t. II 98, 579

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles :
Assemblée générale du samedi 8 décembre 1923. 226
Banquet de l'Université et de l'Union à l'occasion de la « Saint-Verhaegen ». 233

Chronique universitaire 101, 246, 420, 586

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

REDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à Mlle A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 14, rue des Sols, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraîtra quatre fois par an. Elle publie tous les ans 500 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Etudiants de l'Université de Bruxelles	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique	20 fr. »
Abonnés étrangers	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'Ecole des sciences politiques et sociales et de l'Ecole de commerce jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Etudiants.

Compte chèques-postaux n° 37189

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la REVUE.
Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 21 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de **15 francs** le volume.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Maurice Bourquin,** professeur à l'Université Libre; **Lucien Beckers,** président de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; **Albert Dalcq,** chef de travaux à l'Université Libre; **Paul De Coster,** professeur à l'Université Libre; **Paul de Reul,** professeur à l'Université Libre; **Marc de Selys-Longchamps,** professeur à l'Université Libre; **Albert Dustin,** professeur à l'Université Libre; **Alfred Errera,** agrégé à l'Université Libre; Mlle **Andréa Frère,** secrétaire de la *Revue*; **André Gratia,** agrégé à l'Université Libre; **Richard Kreglinger,** professeur à l'Université Libre; **Léon Leclère,** professeur à l'Université Libre; **Charles Pergameni,** professeur à l'Université Libre; **Charles Vanden Borren,** secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes; **Hector Van de Walle,** agrégé à l'Université Libre; **Henri Van Leynseele,** avocat; **Victor Van Straelen,** chef de travaux à l'Université Libre; **Maurice Vauthier,** professeur à l'Université Libre; **Marcel Vauthier,** avocat, secrétaire de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; **Jean Willems,** secrétaire de l'Université Libre.

Bureau délégué pour l'année académique 1923-1924.

Président : M. PAUL DE REUL; *Membres :* MM. PAUL DECOSTER, MARC DE SÉLYS-LONGCHAMPS; *Secrétaires :* Mlle ANDRÉA FRÈRE, M. VICTOR VAN STRAELEN.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.